www.e-rara.ch

Response à la profession de foy, publiée par les moynes de Bordeaux, contre ceux de l'Eglise reformée, pour leur faire abjurer la vraye religion. Avec la refutation, tant des calomnies qui y sont ...

[Chandieu, Antoine de]
D., I. C.
Goulart, Simon

[Genève], 1588

Musée historique de la Réformation, Genève

Shelf Mark: D Cha 1

Persistent Link: https://doi.org/10.3931/e-rara-12745

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library

n° 491 Thos

diffinitue.
p. 83. sur la fin
125 touchant le passe de tobie 3. Si quelqu'un &c.

(Chanlieu)

60 fr

p. 325 la iustice de J. ch. est qualifié de son am
quād elle est cōsiderée selō sa nature humaine

326. Explicatiō claire de la iustice de J.

345 Cōe il faut entēdre que sōmes iustifiez par J.

M/16
8. B
inedita

p. 145 touchāt thomas
154
Trois figures monachale q. fc. nōmo hypocrisie
p. 327.
358

n° 2679

RESPONSE
A LA PROFESSION DE FOY,

Publiee par les Moynes de Bordeaux, contre ceux de l'Eglise Reformee, pour leur faire abiurer la vraye Religion.

Auec la refutation, tant des calomnies qui y sont contenues, que generalement des erreurs de l'Eglise Romaine, pretendue Catholique:

Faite, & publiee en Guienne, par le commandement de Henry ij. Roy de Nauarre: & depuis reueuë par l'Autheur.

Par ce grand Seruiteur de Dieu Antoine de Chandieu

AVEC PRIVILEGE.

1588.

Gaspar Laurentius emit 1598

SCHLOSS WILDEGG

D. Cha 1

SONNET.

Toy, Chreſtien deſuoyé, qui marches ſans addreſſe:
Aueugle, qui te plais d'eſtre en obſcurité:
Et toy, laſche Couart au cœur eſpouanté,
Qui baſtis icy bas toute ta fortereſſe:
Deſuoyé, ſi tu veux que tes pas on redreſſe:
Aueugle, ſi tu veux que ton œil ait clarté:
Couart, que ton eſprit ſoit en quelque ſeurté,
Que de vous ceſt eſcrit ſoit medité ſans ceſſe.
Deſuoyé, t'eſloignant des eſgarés ſentiers,
Suys le chemin tracé dans les diuins cayers:
Aueugle, en t'eſclairant de la doctrine ſaincte,
Fuys la Papale nuict: & toy craintif couart,
De la ſaincte Sion faiſant ton ſeur rempart,
Monſtre qu'en craignant Dieu tu n'as du monde crainte.

I. C. D.

BIBLIOTECA CENTRALA

PREFACE.

Il n'y a rien si foible que le mensonge : ainsi que S. Iean Chrysostome a tresbien dit. Veu qu'il n'y a rien si fort que la Verité, laquelle S. Augustin appelle, à bon droict, la victoire de l'Eglise. La preuue de celà nous est assez representee en l'histoire Ancienne : quand nous voyons que combien que le monde ait fait tous ses efforts pour establir la fausse Religion, & renuerser la vraye: toutesfois, il n'a peu tant faire, que le mensonge n'ait esté descouuert, & que la Verité n'ait esté cognue. Or quand le mensonge est descouuert, il est vaincu : & c'est vaincre à la Verité, que d'estre cognue. La foiblesse de l'vn se monstre assez, quand toutes les forces du monde sont employees pour le soustenir, & ne peuuent. La force de l'autre se void manifestement, veu que toutes les forces du monde ne l'ont peu vaincre. Qui plus est, ceux qui veulent authoriser le mensonge, sont contraints de le colorer du tiltre et pretexte de verité: et pour combatre la verité, ils lui donnent le nom de mensonge : tesmoignans par celà, que le propre de la Verité, c'est de vaincre : & le propre du mensonge, c'est d'estre vaincu. Ainsi l'erreur, l'idolatrie, & la superstition desrobent le nom d'Eglise, pour estre receues : & pour destourner les hommes de la vraye Eglise, on

Chrysost. in Ioan. hom. 28.

Aug. de Ciuit. D. libr. 2. c. 29.

lui donne le nom d'hereſie, qui eſt propre à la fauſſeté & à l'erreur. Partant la Cruauté et la Calomnie ont eſté de tout temps les deux bras qui ont combatu & affligé l'Egliſe, & ne l'ont peu vaincre, d'autant qu'elle a ſurmonté l'vn par ſa patience, & a repouſſé l'autre par la parole de Dieu, qui eſt la verité, ainſi que ceſte meſme Parole le dit.

Ioan.17. Pſal.119. *Ces choſes ont eſté verifiees de tout temps: mais il ne nous en faut recercher la preuue de plus loing que de noſtre aage: & ne parlerons, pour le preſent, des choſes aduenues en pluſieurs Royaumes, Prouinces & Eſtats de la Chreſtienté, depuis ſeptante ans, puis que ſans ſortir de ce Royaume, la memoire de vingtcinq ans nous fournit aſſez d'exemples, pour faire voir & cognoiſtre à ceux qui ont des yeux et de l'entendement, combien ce que nous diſons eſt veritable. Toutesfois, l'experience des choſes paſſees n'a peu empeſcher que la Ligue & les factions du Pape, trop auant enracinees en ce Royaume, ne nous ayent remis aux guerres ciuiles, dont le ſage conſeil & la prudence de nos Rois nous a ſouuentesfois deliurés par cy deuant. Et c'eſt merueilles, que tant de François ayent en ce temps trouué meilleure la maladie cauſee par les prattiques des eſtrangers, que les remedes domeſtiques, dont l'vſage nous a eſté autant proffitable, comme le meſpris a deſia commencé d'eſtre pernicieux à tout ce Royaume. Tant y a que les partizans du Pape, & ſingulierement les Moynes ſes principaux ſatellites (qui ne ſont point de conſcience de brouiller & renuerſer tous les Royaumes & Eſtats, pour affermir le ſiege de la Papauté) n'ont*

peu

peu estre esmeus, ou de compassion, pour la calamité publique: ou de crainte, pour les redoutables iugemens de Dieu, dont nous auons senti les effects, & les sentons tous les iours. Au contraire, ce sont ceux-là qui non seulement ont aiguisé l'espee qui est desgainee contre nous, par leurs menees & conspirations, mais aussi s'efforcent de combatre nostre Religion et doctrine par leurs calomnies: c'est à dire, nostre verité par leurs mensonges. Dequoy font foy les libelles d'abiuration qu'ils ont publiés en diuers lieux de ce Royaume, & nommément en la ville de Bordeaux: voulans faire accroire que nous sommes heretiques, & qu'ils ont la vraye Eglise de leur costé. Quant à nous, tout ainsi qu'à la fureur des armes nous opposons nostre iuste defence (non seulement sous l'authorité des Edicts de sa Maiesté, faits, iurés, & publiés solennellement, mais principalement sous la protection de Dieu, qui est le Dieu des Armees: à la iustice duquel nous appellons d'vne telle violence & oppression.) Aussi aux calomnies des Moynes nous auons bien voulu opposer la presente RESPONSE, pour monstrer que nostre Religion est expressement fondee sur celui qui est le Dieu de verité: & que pourtant elle ne peut estre esbranlee par les menteries des hommes: veu (comme nous auons dit cy dessus) que la foiblesse est au mensonge, & la force est à la verité: & que les hommes ne peuuent rien contre celui qui peut tout.

Premierement, nous auons dequoy iustement nous plaindre, voyans que ces Moynes prononcent aussi hardiment nostre condemnation, comme si no-

stre cause auoit esté debatue en vn bon & sainct Concile, parties esgalement ouies, les raisons iustement balancees par la parole de Dieu, & que nous y eussions esté conuaincus par les expres tesmoignages d'icelle. Mais tant s'en faut que celà ait esté fait, que nous oyons plustost dire qu'on nous a condamnés, que de sçauoir qu'on nous ait voulu legitimement accuser: estant la procedure fort estrange en laquelle l'arrest precede l'adiournement.

Nostre Confession de foy est publiee pieça, de laquelle les fondemens sont amplement declarés par plusieurs liures qui en ont esté faits, comme aussi on les a proposés de bouche quand on en a esté requis, & sommes tousiours prests de le faire. Nostre Confession de foy reiete le Iuif, deteste le Turc, condamne tous les heretiques: elle n'a rien qui soit cõtraire à la parole de Dieu: rien qui repugne aux anciens Symboles de l'Eglise Chrestienne: rien qui s'accorde auec les heresies condamnees tant par les anciens Conciles, que par les anciennes loix Imperiales sur ce faites. Nostre Confession de Foy recognoist vn seul Dieu: assauoir, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit: reçoit vn seul Iesus Christ pour nostre Sauueur, Mediateur, & Redempteur: aduouë vne vraye & Catholique Eglise, de laquelle Iesus Christ est le Chef: retient les saincts Sacremens d'icelle, instituës par Iesus Christ, publiés & administrés par les Apostres. En somme, nostre Confession de Foy n'oste pas l'Eglise, mais oste les erreurs & corruptions ennemies de la pureté de l'Eglise. Où est donc ceste heresie dont les Moynes nous tiennent pour conuaincus? A quel tiltre s'appellent-ils

l'Eg

l'Egliſe, & nous donnent le nom d'heretiques, ſi ce n'eſt qu'ils ſe veulent parer des ornemens qui nous ſont propres, & nous deshonnorer de leur deformité & laideur? l'Egliſe eſt fondee ſur les Eſcrits des Prophetes & Apoſtres, comme l'Eſcriture l'enſeigne, et nos Peres l'ont recognu. L'hereſie eſt, quand auec opiniaſtreté on croit en la Religion ce qu'on ne doit croire, ou quand on ne croit pas ce qu'on doit. Nul ne nous peut accuſer ny de l'vn, ny de l'autre: nous ne ſommes donc pas heretiques. Nous receuons en toute reuerence tout ce qui eſt contenu és Eſcrits des Prophetes & Apoſtres, & ſommes entierement fondés là deſſus. Nous ſommes donc l'Egliſe. Et de faict, qui eſt-ce qui nous peut condamner, ſans les accuſer? Si on dit que nous croyõs ce que nous ne deuons pas, les Prophetes & les Apoſtres ont doncques trop eſcrit. Si on dit que nous ne croyons pas ce que nous deuons, les Prophetes donc & les Apoſtres n'ont pas aſſez eſcrit: & l'vn & l'autre deroge à la perfection de l'Eſcriture ſaincte, attendu que la perfection ne peut eſtre où il y a du trop, ou du moins. Or Ieſus Chriſt a conduit ſes Apoſtres en toute verité par le ſainct Eſprit (comme il le dit lui-meſme) par la conduite duquel ils ont redigé par eſcrit la doctrine de l'Euangile que nous auons. Partant nous diſons auec Tertullien, que pour bien croire à l'Euangile, il nous faut premierement croire, qu'il n'y a rien que nous deuions croire outre celà.

Eph. 2. 20
Ire. aduer. hær. li. 3. c. 1
Chry. hom. 49. in Mat.
Baſil. ep. 80
Hier. in Miche. l. 1. c. 1.
Aug. contr. Maxim. li. 3. c. 14. &c.
Ioan. 16.
De præſcr. hæret.

Donc que les Moynes leuent le maſque (ce que ils ne pourront iamais faire ſans ſe demoyner) à fin de confeſſer franchemẽt, et dire qu'ils haiſſent l'E-

gliſe Reformee : parce que le nom meſme de reformation leur eſt odieux : parce que le vice ne peut aimer la vertu : parce que les tenebres ne peuuent porter la lumiere : parce qu'ils ſont eſclaues du Pape, ſeruiteurs des Cardinaux : mercenaires des Eueſques : aimans trop mieux l'authorité du Pape, que l'authorité de la parole de Dieu. Il leur ſemble qu'ils ont beaucoup fait, quand ils ont rempli leur Profeſſion de foy d'heretiques, et qu'ils ont ſouuent appellé les Arriens, Pelagiens, Manicheens, Gnoſtiques, et autres ſemblables, auec leſquels ils nous meſlent impudemment, et non pour autre raiſon, ſinon parce que la confuſion leur plaiſt en toutes choſes. Auſſi peu de raiſon ont-ils, de ſe comparer à l'Egliſe ancienne, qui a condamné les heretiques. Car comment les a-elle condamnés ? Elle a vſé du remede des Conciles ſainctement & legitimement conuoqués, eſquels la verité a eſté declaree, et confermee, l'hereſie refutee, le tout decidé par la parole de Dieu. Par ce moyen les ignorans ont eſté inſtruits, & les opiniaſtres conuaincus. Qu'eſt-ce qui a eſté fait de ſemblable contre nous ? la procedure qui a eſté tenue teſmoigne aſſez qu'ils ne ſont pas l'Egliſe, et que nous ne ſommes pas heretiques. Quand nous nous tairions, elle parle pour nous : & ce qu'ils ont fait pour nous cõdamner, nous iuſtifie.

La Ligue, qui au commencement de l'an 1585. commença à paroiſtre en armes contre le Roy et les Princes de ſon ſang, a eſté leur Concile. Les Chefs de leurs Regimens, & les Capitaines de leur armee, ont eſté les Legats. Les premieres Seſſions ont eſté tenues en Champagne & Bourgongne, & la

Conc

Conclusion faite aupres de Paris, par l'authorité d'vne armee de vingt mil hommes assemblés pour forcer le Roy, & le contraindre à renuerser son Edict de Paix. Voilà le Concile qui nous a condamnés, duquel la publication dure encores. Leurs decisions se font à coups d'espees: Leurs Canons sont, non de Concile, mais de Batterie. La demolition des villes, le rauage du pais, le desgast & ruine de tout ce poure Royaume, ce sont leurs Syllogismes et arguments. Le bannissement, la prison, le rauissement des biens, ce sont leurs Catechismes et instructions. La reuocation de l'Edict de paix, est le texte de leur Escriture. Et parce que l'ancien Concile de Nice fit vne Confession de foy, les Moynes l'ont voulu surmonter en cest endroit: car pour vne ils en ont fait plusieurs, qui toutes sont nees de ce beau Concile militaire, si solennellemẽt celebré. Ils nous souloyent reprocher par cy deuant, que les Protestans auoyent beaucoup de Confessions de foy: & maintenant il se trouue en ce Royaume, que ceux de l'Eglise Reformee n'ont qu'vne Confession de foy, & ceux de l'Eglise Romaine en ont plusieurs: & est à presumer, qu'en fin chacune Parroisse aura la sienne, à fin que ce soyent plustost confusions de foy, que confessions.

Nous ne parlerons, pour le present, des contrarietés qui y sont, car celà merite vn traitté tout expres, & nous contenterons de respondre à celle que les Moynes de Bordeaux ont publiee, s'efforçans de leuer la teste par dessus les autres, & faire en cest endroit quelque chose de plus que leurs compagnons. A ceste cause, leur Abiuration de foy,

(*qu'ils*

(qu'ils appellent Profession) est non seulement remplie des erreurs qui sont communes à eux tous, mais aussi farcie de calomnies tresimpudentes contre plusieurs doctes & excellens personnages, comme Luther, Caluin, Pierre Martyr, & Theodore de Beze: desquels ils corrompent les escrits, changent les sentences, falsifient les paroles, et font iurer que ces docteurs ont dit ce qu'ils n'ont pas dit: ou qu'ils ont mal dit, ce qui a esté bien et sainctement dit par eux. En somme, ils veulent qu'on iure d'estre aussi malin et calomniateur qu'ils sont. Et pour redoubler leur impudence, ils font iurer expressement en l'article xxxij. de leur Abiuration, que ceux qui auront des liures qu'ils appellent Censurés: c'est à dire, faits par les docteurs qu'ils calomnient, les remettront entre leurs mains, auec promesse & serment de n'en lire iamais par cy apres: qui est vn vray moyen pour calomnier hardiment, et mentir auec toute licence, sans estre descouuerts. Mais s'ils ne veulent qu'on voye les Liures, pourquoy en cottent-ils les passages? S'ils veulent estre creus simplement de ce qu'ils disent, parce qu'ils le disent, qu'est il besoin de cotter les lieux? S'ils ne craignent point d'estre desmentis, pourquoy empeschẽt-ils de voir si leur accusation est vraye? Qu'est ce d'alleguer des passages, à la charge qu'on ne les verra point? N'est-ce pas accuser autrui, & se condamner soy-mesme? O heureuse la memoire de ces Autheurs, desquels les escrits ont tant de force, que ceux qui les veulent combattre, ne les osent voir: & sont honnorés par la lascheté de ceux qui les deshonnorent.

D'au

D'auãtage, n'est-ce pas abuser du Nom de Dieu, de couurir leurs calomnies sous pretexte du iurement, duquel l'vsage doit estre sacré & inuiolable? ne tremblent-ils point, & ceux qu'ils font iurer, quand ils pẽsent à ceste horrible ménace, Que Dieu ne tiendra pour innocẽt celui qui prendra son Nom en vain? n'apprehendent-ils point ceste sentence du Prophete, Que malediction tombera sur la maison de celui qui iure faussement? Ne pensent-ils point à ce que dit Dauid? Que Dieu occira le meschant & sanguinaire, & tous ses ennemis qui parlent meschamment contre lui, & iurent en vain. Si ceux qui abusent des seaux d'vn Prince, pour en vouloir confermer vne fausseté, sont iustement punis: que doiuent attendre ces Moynes Abiureurs, qui veulent faire seruir le nom de Dieu, pour authoriser, non seulement les erreurs de leur Religion, mais aussi l'impudence de leurs calomnies? la conscience coulpable rend coulpable la langue, dit S. Augustin. Et pourtant les fautes qui sont en ceste Abiuration Monachale, descouurent assez de quelle conscience ils y procedent, & quel zele les a poussés à faire ce qu'ils ont fait. Nostre Confession de Foy est deuãt les yeux de chacun (au tresgrand regret de tous les Moynes) & croyons ce qui y est contenu, comme estant fondé en l'expresse parole de Dieu. C'estoit donc là où ils se deuoyent attacher, puis qu'ils nous condamnent d'heresie: toutesfois, ils ne l'osent esgratigner que biẽ peu: et deschargent la plusspart de leurs Anathemes et Abiurations sur Luther, Caluin, Theodore de Beze, & autres Docteurs: comme si nostre foy estoit fondee

Exod. 20.

Zach. 5.

Psal. 139.

De Verb. Apost. Ser. 30.

sur

sur les hommes : & comme si nous auions iuré de croire indifferemment toutes les choses qui se trouueront en leurs escrits. Or en l'Article v. de nostre Confession de foy, nous protestons du contraire. A quel propos donc parlent-ils de ces excellens personnages, pour les condamner? Certes ils monstrent euidemment qu'ils sçauent mieux que c'est de calomnier, que d'instruire: & pensans faire vne confession de foy, ils ont fait, sans y penser, vne confession de leur malice. Il y a beaucoup d'anciens Docteurs que l'Antiquité nous recommande, à cause des beaux escrits qu'ils ont laissés: si est-ce qu'il ne s'en trouuera point, ou fort peu, és liures desquels il n'y ait quelque chose à redire. Nous louons ce que Origene a bien escrit, & blasmons ce qu'il a escrit contraire à la parole de Dieu. Nous suiuons Tertullien en beaucoup de ses Traittés, mais nous le laissons quand il va apres l'heresie de Montanus, & de la nouuelle Prophetie. S. Cyprien est admiré de tous en la plus part de ses liures, mais il est abandonné quand il veut qu'on rebaptise les heretiques. Qu'est-il besoin d'auantage? Iustin Martyr a panché du costé des Chiliastes. S. Hieroſme a esté repris par S. Augustin, en certains poincts : & S. Augustin s'est repris soy-mesme és liures de ses Retractations: &, peut estre, n'a-il pas encores retracté toutes ses fautes. Qui est toutesfois celui entre tous les Theologiens, qui n'honnore la memoire de ces grans personnages? Quant aux Docteurs Scholastiques (que ces Moynes doiuent mieux cognoistre, parce qu'ils sont leurs Maistres & Precepteurs) ils ne prennent plaisir qu'à reprendre les

vns les autres. Ainsi Occam, contre l'Escot, les Reaux, contre les Nominaux, les Thomistes, contre les Scotistes: & eux tous se font vne guerre irreconciliable. Mesme la dispute faite à Rome, il n'y a pas long temps, entre Caietan, Catharin, Sotus, & autres, demeure encore indecise. Et pour retourner à nostre France, la faculté de Theologie de Paris a cõdamné en certains articles, Pierre Lombard le pere des Scholastiques, & les censures sont imprimees auec son liure des Sentences. Depuis n'agueres, les Iesuites ont commencé de mal traiter Gratian le compilateur des Decrets, parce qu'ils le trouuent encor trop bon pour eux. Nous laissons dõc à iuger à ces Moynes (ou à ceux qui ont meilleur iugement qu'eux) si nous voulions remarquer particulierement les fautes de ceux qu'eux-mesmes recognoissent pour leurs Docteurs, quel gros volume il nous faudroit faire, au lieu de ce petit libelle, qu'ils ont publié, apres auoir ramassé tout ce qu'ils ont peu des liures de nos Docteurs, pour, en les calomniant, faire redonder le blasme sur toute l'Eglise Reformee. Mais il leur est aduenu ce que dit S. Basile: que l'iniure & calomnie retombe sur la teste du calomniateur: comme nous esperons que il apperra par nos responses à leurs calomnies. Car, que les hommes cerchent tant de subtilités & tergiuersations qu'ils voudront, si faut-il que la sentence de S. Augustin se trouue, en fin, veritable, quand il dit, qu'il n'y a pointe si aiguë, qui ne rompe contre le bouclier de la verité.

Homil. 10. ad pop.

De verb. Apost. Ser. 14.

Au reste, soit par malice ou autrement, ils ont dressé leurs articles auec telle obscurité, qu'ils semblent

blent plustoſt eſtre Enigmes, qu'Articles de Confeſſion de Foy, plustoſt propoſés pour deuiner, que pour croire. Car qui eſt-ce qui pourra entendre ce qu'ils diſent en leur xlv. article? Que nous ſommes iuſtifiés proprement & formellement par la grace de Dieu, y entreuenant le franc Arbitre, que le ſainct Eſprit preuient ſans noſtre action: & que ayant receu les forces Diuines, il ſe prepare volontairement à la grace iuſtifiante, qui conſiſte en grace informante: & pluſieurs autres traits ſemblables, qu'auons marqués en nos Reſponſes. Or puis qu'ils veulent faire iurer leurs articles à toutes ſortes de gens, comment eſt-ce que non ſeulement les femmes, & ceux qui ſont ſans lettres, mais auſſi les gens lettrés entendront ces façons de parler? Que ſçauent ce que les Moynes veulent dire? ce que les Moynes meſmes pourroyent auſſi bien iurer, ſans crainte d'eſtre pariures.

Les concl. Mais ſur tout ils deſcouurent combien leur paſſion eſt desbordee, quand ils font iurer de garder entierement et inuiolablement le Concile de Trente, que nos Rois n'ont encores voulu receuoir, ny les Cours de Parlement approuuer: en quoy ils declarent aſſez combien ils ſont bons ſubiets de ſa Maieſté, & deſireux de l'honneur & grandeur de ſon Eſtat: ce que nous eſperons que la France cognoiſtra vn iour, & ſe repentira (mais Dieu veuille que ce ſoit à temps) d'auoir ſi graſſement entretenu et dorelotté vne multitude infinie de perſonnes non ſeulement inutiles, mais auſſi pernicieuſes, voire tellement ingrates, qu'eſtans nourries en France,

ne

ne pensent qu'à flestrir & ruiner la France, pour honnorer & aggrandir l'Italie: & prestent l'espaule à l'Euesque de Rome, pour assubiettir à son authorité & disposition tous les Royaumes & Principautés: tesmoin ce que de fraiche memoire Sixte v. a tresindignement fait contre Henry ij. Roy de Nauarre, & Henry de Bourbon Prince de Condé, tous deux Princes tresrenommés, pour leur pieté, vertu, & valeur, & tresdesireux de la reformation de l'Eglise. Et par ce moyen a non seulement attenté sur l'Estat dudit Seigneur Roy, mais aussi sur les loix principales de ce Royaume: s'efforçant de renuerser l'appui & fondement de tout l'Estat, & y vsurper autant sur le temporel, comme ses predecesseurs ont fait sur le spirituel.

Or comme nous auons iuste occasion de nous plaindre des Moynes, lesquels par leur Abiuratiõ de foy ont voulu triompher de nous, premier que nous auoir eus en teste: aussi auons-nous à nous plaindre d'Antoine de Peyrusse, Iuge Mage de Cahors en Quercy, qui ces iours passés a publié vn liuret, pour remercier sa Maiesté, de ce qu'il a rompu son Edict de Paix: Et sur ce il allegue tout ce qu'il a peu r'amasser çà et là des louãges de l'Eglise Catholique, et des condemnations anciennement proposees contre les heretiques. Mais s'il est autant mauuais iuge en ses causes ordinaires, qu'il est en ceste-cy, de laquelle il s'est meslé extraordinairement: et s'il est aussi insuffisant Iurisconsulte, que nouueau Theologien, nous ne serons pas seuls qui nous plaindrons iustement de son iniustice. Il ne s'estoit aduisé de rendre graces au Roy, quand sa Maiesté fit publier

son

ſon Edict de Paix, ſous le benefice duquel nous auons iouy de quelque repos en ce Royaume : Mais à preſent, que par la rupture de l'Edict la trãquilité publique eſt rompue, et la France eſt preſque toute baignee en ſon ſang, ce Iuge Mage ſe met en auant, & de gayeté de cœur fait vne harangue Panegyrique, pour teſmoigner la ioye qu'il a, de voir toutes choſes en confuſion & ruine : qui eſt en vn Iuge Mage vn treſpetit iugement. Car c'eſt vne choſe treſindigne de rire au milieu des cendres de ſon peuple, & de dancer ſur le tombeau de ſa patrie. Nous ne nous arreſterons à eſplucher les particularités de ſon diſcours, à fin qu'il ne ſemble que nous voulions ſortir de noſtre rang, comme il eſt ſorti du ſien. Nous laiſſons ceſte charge à ceux de ſa robbe, ſi quelqu'vn d'entr'eux veut prendre la peine de le r'amener chez ſon Bartole, à la charge de n'en ſortir deſormais qu'à meilleures enſeignes, et ne changer plus ſa cornette à vn froc, pour debatre la cauſe des Moynes, s'il ne veut appreſter à rire à tout le monde. Nous lui dirons ſeulement, qu'il ſe reſſouuienne de l'ancien formulaire des Atheniens en leur iugement, qui a eſté tant celebré et recommandé : aſſauoir, qu'il faut ouir eſgalement les deux parties. Qu'il refeuillette encores tous les lieux qu'il a penſé alleguer contre nous : qu'il liſe plus diligemment les eſcrits des Anciens, et il trouuera, que ceux qui ont loué l'Egliſe Catholique, ont entendu la vraye Egliſe, qui eſt fondee ſur la parole de Dieu, & non vn maſque & vn ſeul tiltre d'Egliſe, qui ſert de couuerture à toutes ſortes d'erreurs & ſuperſtitions. Il trouuera qu'en l'an-

cienne

cienne Eglise nul ne fut oncques declaré heretique, sinon apres auoir esté conuaincu par expres tesmoignages de l'Escriture. Il trouuera que l'ancienne façon des Conciles estoit de mettre la Bible au milieu de tous, à fin de l'auoir tousiours deuant les yeux. Il orra la harangue de l'Empereur Constantin au Concile de Nicee, exhortant vn chacun de despouiller toute animosité & aigreur, & soudre les difficultés, qui seront proposees, par l'authorité des Escritures. Il apprendra de S. Hilaire, qu'il faut corriger les heretiques par les tesmoignages de l'Euangile & escrits des Apostres. De S. Hieroſme, qu'il faut coupper la gorge à l'heresie par le Glaiue aigu de l'Escriture. De S. Athanase, qu'il faut lapider les heretiques par tesmoignages de l'escriture Saincte. Il verra en Saluian, ancien Euesque de Marseille, que la vraye Eglise est d'autant plus excellente que toutes les autres Assemblees, parce qu'elle est entierement fondee en l'Escriture, au lieu que les autres ne s'appuyent que sur leurs vieilles coustumes & Traditions. Et pour ne nous estendre en plus longs discours, Il verra en S. Bernard, que ce n'est pas de ceste heure qu'on crie contre les abus & corruptions de l'Eglise Romaine, qui ne s'est amẽdee pour celà, ains est tousiours allee en empirant. Et pour soulager ce Iuge Mage, nous lui reciterons les propres paroles de S. Bernard, qui (transtatees en nostre langue) sont telles:

vide Cusanum. Theod. li. 1. c. 7.

De Trinit. lib. 4.

in Ierem. li. 4. in pro.

In 12. cap. Ierem.

Contr. Arior. 2.

Libro 5. de prouid. D.

Maintenant, dit-il, les Chrestiens persecutent Iesus Christ. O Dieu, tes amis & prochains se sont esleués contre toy. Il semble que toute la Chrestienté a coniuré cõtre toy, depuis le plus grand, iusques

De conuer. Pau. Ser. 1 In Cant. Ser. 33.

au plus petit. Il n'y a point de santé depuis la plante des pieds, iusqu'au sommet de la teste. L'iniqui-
Esa. 1. *té est sortie des Anciens, des Iuges tes Vicaires, qui semblent estre gouuerneurs de ton peuple. Il ne reste plus, maintenant, autre chose, sinon que l'An-*
2. Thes. 2. *techrist, le fils de pereition, soit reuelé. Voilà les plaintes de S. Bernard contre l'Eglise Romaine, laquelle, toutesfois, il estimoit. Que feroit-il donc à present, s'il voyoit l'extreme desbordement qui y est? Ne redoubleroit-il pas ses plaintes? au lieu que ce Iuge s'est aduisé de faire vne harangue de ioye & d'allegresse, depuis que les guerres ciuiles ont recommencé en France, à la solicitation du Pape, et de ses partizans. Quel Iuge est-ce là, qui a choisi les larmes publiques, pour matiere & argument de sa ioye? mais pour ne nous arrester d'auantage à ce Iuge (lequel nous recusons en ceste cause, comme tres-incompetent) nous l'aduertirons, pour la fin, qu'entre autres choses, ç'a esté fort mal discouru à lui, quand pour prouuer qu'il faut chasser les heretiques de ce Royaume, il allegue, que Nicephore Empereur de Grece donna asseurance en son Royaume aux Manicheens & Attingains heretiques, qui fut cause que par la conuersation auec les Chrestiens ils abiurerent leur heresie. Car il y a trop grande difference entre retenir les heretiques, pour les conuertir par bonnes remonstrances, & chasser les gens de bien, de peur d'estre conuertis par leur moyen.*

Quant à nous, puis que nous sommes assaillis par violences, calomnies, & toutes sortes d'oppressions, nous recourons à l'infinie puissance de Dieu,

à sa

à sa verité infaillible, à sa treſcertaine & treſequitable Iuſtice : le ſupplians de tout noſtre cœur qu'il ſe monſtre le garant de ſa ſaincte & ſacree Verité, & de ceux qui ſont appuyés ſur icelle: qu'il defende nos vies contre la cruauté des hommes, & noſtre innocence contre leurs calomnies. Qu'il lui plaiſe ouurir les yeux à ceux qui nous ſont ennemis ſans cauſe, au lieu que nous ſommes deſireux de leur ſalut. Qu'il touche leurs cœurs, pour ſentir les playes communes, & quelles ſont leurs playes, puis qu'elles ſont communes : à fin de n'eſtre les inſtruments de la ruine de leur patrie, laquelle les ayant nourris & eſleués, leur demande auiourd'hui d'eſtre ſoulagee comme mere, & non outragee comme ennemie: & les exhorte de penſer en eux-meſmes, que celui eſt bien inſenſé, qui, pour ſe venger de ſon ennemi, perce la Nauire qui les porte tous deux : A fin que toutes aigreurs eſtans addoucies, & le feu de ces miſerables guerres eſteinct, nous viuions en vne ſaincte concorde & tranquilité, ſeruans à Dieu, & procurans vnanimement la conſeruation de ceſt Eſtat, & la proſperité de tout le Royaume.

Finalement, nous auons ici à exhorter tous ceux qui, ſe deſtournans de l'Egliſe Reformee, ſouſcriuẽt à ces Monachales Abiurations: à fin qu'ils ſe repreſentent ceſte ſentence des Anciens, que le faux iurement eſt vn treſdangereux precipice, & partant qu'on ne s'en retire pas quand on veut. S'il y en a qui le font par malice, eſtans du nombre de ceux qui croyent au Temps, et non à Dieu, et deſquels la foy n'eſt plus longue que leurs commodités terrien-

Auguſt. de ver. Apoſt. Ser. 30.

nes : c'eſt autant de ſoulagement à noſtre Egliſe, veu que c'eſt le proffit du bon grain, que la pouſſiere & les immondices s'en allent au crible, ainſi que

Lib. I. ep. 3. *S. Cyprien a bien dit. Si c'eſt par infirmité qu'ils faillent (comme nous eſtimons) qu'ils la recognoiſſent deuant Dieu, et ne s'y flattent point: mais conioignans leurs larmes auec les noſtres pour eux, ils ſouſpirent à celui qui fait miſericorde à ceux qui ſe repentent, et deſploye ſes iugemens contre les endurcis & obſtinés. S'il y en a qui ayent faute d'inſtruction, auſquels les calomnies de ces Moynes ayent esbloui les yeux, nous leur preſentons ceſte Reſpõſe que nous leur auons faite, deſirans que par la faueur & benediction de Dieu, noſtre labeur, ſi petit qu'il eſt, puiſſe ſeruir à chacun, & ſingulierement à ceux que ceſte derniere tempeſte a emportés: à fin que touchés viuement du ſainct Eſprit, ils reuiennent à Dieu, et à eux-meſmes. Or parce que ce n'eſt, pour ceſte heure, noſtre principal ſuiet de leur propoſer vne ſerieuſe remonſtrance ſur la faute qu'ils ont faite, nous les prions, & exhortons au nom de Dieu (qui leur auoit fait ceſte grace de les recueillir en ſon Egliſe) d'eſtre aſſidus en prieres, & en la lecture de la parole de Dieu, pour eſtre releués, et fortifiés par ce moyen. Il y a auſſi de beaux Traittés des Anciens, meſmes de S. Cyprien, pour donner courage à ceux qui eſtoyent tombés pẽdant les perſecutions : & de noſtre temps il y a de bons ſeruiteurs de Dieu qui ont ſuiui ſon exemple. Donc que ceux à qui leur faute deſplaiſt, liſent ordinairement de tels liures, à fin qu'ils en reçoiuent le fruict. Et parce que tous n'ont pas les liures de*

S. Cyp

S. Cyprien: tous aussi n'entendent pas la langue Latine, en laquelle ils sont escrits: Nous auons bien voulu, pour la conclusion de ceste Preface, faire vn petit extraict de quelques sentences de ceſt ancien Docteur, propres à ce temps, desquelles ceux pourront faire leur proffit qui sont touchés du sentiment de leurs fautes.

Il ne faut point, mes freres (dit S. Cyprien) dissimuler la verité: & ne faut taire la cause & matiere de nostre playe. L'amour aueugle des biens en trompe plusieurs, qui n'ont peu estre à deliure & prests à partir, estans retenus comme liés par les richesses. Voilà les liens, & les chaines, par lesquelles la vertu a esté retardee, la foy pressee, l'entẽdement enserré, l'ame estouffee, pour estre faits viande à ce Serpent, qui (selon la sentence de Dieu) mange la terre, puis qu'ils ont esté attachés aux choses de la terre. Et comment est-il possible de suiure Iesus Christ, si on est retenu du lien de sa maison, et de ses biens? Comment se pourront esleuer au ciel ceux qui sont surchargés d'affections terriennes? Ils ont des possessions qui les possedent. Ils sont esclaues de leurs reuenus, & leur argent ne leur sert pas, ains ils lui seruent. L'Apostre a voulu parler de ce temps, & de telles gens, quand il a dit, que la racine de tous maux, c'est la conuoitise des richesses, laquelle aucuns appettans se sont deuoyés de la foy, & se sont eux-mesmes enferrés en plusieurs douleurs. Il y en a qui defaillent au milieu des tourments, & le corps leur faut plustost que l'esprit. Mais maintenant, ceux qui ont esté vaincus, quelles playes peuuent-ils monstrer? veu que leur foy a

Serm. de Laps. Gen. 3. 1. Tim. 6.

esté vaincue, auant qu'estre combatue: et leur lascheté a preuenu le combat, ne pouuans alleguer la force pour excuse de leur peché, puis que leur peché a esté volontaire. Ie ne dy pas cecy pour exaggerer les fautes de nos freres, ains pour les inciter d'auantage à la recognoissance d'icelles. Il ne faut pas que le Ministre de la parole de Dieu vse de flateries agreables, ains de remedes salutaires. Le Chirurgien est ignorant, qui manyant la playe trop doucement, entretient le mal, & en l'entretenant, l'augmente. Voilà ce que disoit S. Cyprien à ceux qui auoyent failli, de son temps, auec plusieurs autres sentences fort excellentes, pour leur faire viuement apprehender leurs fautes, & par ce moyen aspirer plus ardemment à la misericorde de Dieu.

Donc que ceux qui en ceste persecution ont abandonné la pureté du seruice de Dieu, appliquent à eux-mesmes les remonstrances de S. Cyprien: & comme ils sont tombés par leur foiblesse, qu'ils demãdent à Dieu la force pour se releuer: à fin qu'au lieu de sentir l'effect de la menace prononcee par Ie sus Christ, contre ceux qui nieront la verité de son Euangile, ils oyent plustost ceste sentence bien heu-
Matth. 10. *reuse: Qui me confessera deuant les hommes, ie le confesseray aussi deuant mon Pere qui est ès cieux.*

Maintenant, examinons la forme d'Abiuration dressee par les Moynes, laquelle nous auons fait ici inserer de mot à mot, tout ainsi qu'elle a esté imprimee à Bordeaux par S. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy, en l'an 1585. comme il se pourra verifier par l'impression qui en a esté faite.

TAB

TABLE DES MATIERES contenues en ce Liure.

De la saincte Trinité. Article j.
De la Toute-puissance de Dieu, & quels sont ceux qui la recognoissent mieux au mystere de la saincte Cene. ij.
De la Verité du corps de Iesus Christ. ij.xxvij. & xxviij.
De l'Escriture saincte, contenant tout ce qui est necessaire à salut. ij.
Des traditions humaines. ij.& xlviij.
De la puissance & volonté de Dieu. iij.
De l'exposition de ces paroles, Cecy est mon corps. iij.
De la prouidence de Dieu, tant pour le regard du bien, que du mal. iiij.
De l'vnion des deux natures en vne personne, qui est Iesus Christ. v.
De la saincte & ineffable Incarnation de Iesus Christ. v.
De la Conception de la Vierge Marie, assauoir, si elle a esté conceuë en peché Originel. v.
De l'humanité de Iesus Christ, & comment elle est viuifiante. v.
De la similitude & difference du Vieil & Noueau Testament. vj.
De nostre Redemption par Iesus Christ, qui a

ſouffert pour nous, non ſeulement en ſon corps, mais auſſi en ſon ame. vij.
Du fruict qui nous reuient de la mort & Paſſion de Ieſus Chriſt. viij.
De l'erreur de l'Egliſe Romaine, touchant le merite. viij.
Des Sacremens de l'Egliſe Chreſtienne, & du nombre d'iceux. ix.
Du Bapteſme adminiſtré par S. Iean Baptiſte. x.
Des enfans des Chreſtiens, qui meurent auant que pouuoir eſtre baptiſés. xj.
Du Bapteſme, & de la matiere & forme d'icelui. xij.
Des fruicts d'icelui. xxiiij.
Du Chreſme. xiij.
De la confeſſion auriculaire. xiij.
De la ſaincte Cene. xiiij.
De la Tranſſubſtantiation. xiiij.
Du ſacrifice de la Meſſe. xlj.
De l'Euchariſtie portee aux malades. xv.
De la communion ſous les deux eſpeces. xvj.
Du Sacrement enfermé dans le Ciboire. xvij.
De la Concomitance. xviij.
De la Confirmation, l'vn des Sacremens de l'Egliſe Romaine. xix.
Des Ordres, Sacrement de l'Egliſe Rom. xx.
De l'Impoſition des mains. xx.
Du Mariage, Sacrement de l'Egliſe Rom. xxj.
De l'extreme Onction, Sacrement de l'Egliſe Romaine. xxij.
Du Sacrement de Penitence, ſelon l'Egliſe Romaine. xxiij.

Du Lim

Du limbe,& de la deſcente de Ieſus Chriſt aux enfers. xxvj.
Des Vbiquitaires, que les Moynes combatent & defendent tout enſemble. xxviij.
De l'eſtat des ames des fideles decedés ſous le Vieil Teſtament. xxviij.
Des graces dont l'humanité de Ieſus Chriſt a eſté ornee. xxix.
Des liures de l'eſcriture ſaincte.xxx.xxxj.xxxij.
De la Foy. xxxiij.xxxiiij.& xxxv.
De l'aſſeurance des fideles, touchant leur eſlection. xxxiij.
De la preſence du corps de Ieſus Chriſt,& comment elle peut eſtre ſpirituelle. xxxv.
Des pechés mortels,& veniels. xxxvj.
De la concupiſcence qui reſte és fideles. xxxvj. & xxxix.
De l'eſtat d'Adam auãt qu'il euſt peché.xxxvij.
Du peché Originel,& effects d'icelui. xxxviij.
De la iuſtice des fideles. xl.& xliiij.
De la Loy de Dieu, & accompliſſement d'icelle. xlj.& xlij.
De la Iuſtification par la Foy. xl.xlj.xlij.xliij.& xliiij.
Des bonnes œuures. xl.xlj.& xlij.
Du merite des œuures. viij.xliiij.& xlv.
De la grace de Dieu. xliiij.
Du Franc Arbitre. xlv.
Du Purgatoire. xlvj.
Des vœux. xlvij.
Des feſtes. xlix.
Du Ieuſne. xlix.

Des

Des degrés de Mariage. xlix.
Des prieres faites en autre langue qu'en la vulgaire. l.
Du Miniſtere Eccleſiaſtique, & vocation des Paſteurs de l'Egliſe. lj.
Des Indulgences. lij.
De la virginité. liij.
Du Celibat des Preſtres. liij.
Des Conciles, & authorité d'iceux. liiij. & lv.
Des Egliſes Grecques. lvj.
De l'Interceſſion des Saincts. lvij.
Des prieres pour les treſpaſſés. lvij.
Des Pelerinages, Chaſſes, & Reliques. lviij.
Des Idoles, ou Images. lix.
De l'Egliſe Catholique. lx. lxj. lxij. & lxiij.
Du Pape, Eueſque pretendu de Rome. lx. & lxiij.
De la ſucceſſion des Paſteurs de l'Egliſe. lxj.

FIN DE LA TABLE.

PRofeſſion de Foy Chreſtienne, ſelon la ſaincte parole de Dieu, & ſaine intelligence de l'Egliſe Catholique : propoſee de l'authorité de Reuerendiſſime Pere en Dieu, Meſſire Antoine de Sanſac, Archeueſque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine : pour eſtre ſolennellement faite par vn chacun de ceux, leſquels auec penitence requierent l'abſolution Eccleſiaſtique, pour eſtre reünis à l'Egliſe Catholique en la communion de l'EgliſeRomaine: en abiurant & renonçant à tous erreurs, hereſies, & impietés tant de la Confeſſion d'Ausbourg, reformation d'Angleterre, que des Egliſes pretendues Reformees, & toutes autres hereſies. Entendant n'en reconcilier aucun qui n'ayt ſouſcrit conſentir expreſſément & franchement à la preſente Profeſſion.

ARTICLE PREMIER.

Ie confeſſe de bouche, & croy de cœur vn ſeul Dieu d'vne Eſſence infinie, indiuiſible, feconde, & indiſtincte en trois perſonnes diſtinctes, Pere, Fils, & ſainct Eſprit. Ie croy ces diuines Perſonnes eſtre ſingulieres, exiſtentes de la diuine eſſence auec vne proprieté incõmunicable, dont le Pere eſt vray Dieu de ſoy, & par ſoy, & n'eſt pas le Fils, ny le ſainct Eſprit. Et le Fils eſt vray Dieu par ſoy, & non de ſoy, car il eſt eternellement engendré de l'eſſen

Deut. 6. 4. *Aug. lib. 5. de Trinit. Mat. 28. 19 Hilar. lib. 3 de Trinita. Augu. epi. 66. 221. et de Trin. l. 7 c. 1. & ep. Lib. 1. Set.*

dist.23. Athan. in Symb. Hilar.de Synod. Boot. de Trinitat. Richard.l. 4.de Trin. c.22. Gen.1. 26. Ioan.10.30

sence du Pere, Lumiere de Lumiere: combien qu'il ne soit ny le Pere, ny le sainct Esprit. Le sainct Esprit est Dieu par soy, procedant du Pere et du Fils, Dieu de Dieu, combien qu'il ne soit ny le Pere, ny le Fils. Et pource i'inuoque ensemble les trois personnes, comme n'estant qu'vn seul Dieu. Et ie les inuoque aussi vne chacune distinctement, estant vray Dieu par soy: c'est à dire, ayant en soy l'essence Diuine, auec vne proprieté personnelle, ou incommunicable. Au contraire, Ie deteste les Iuifs, les Turcs, Manicheens, Sabelleins, Arriens, Eunomiens, Macedoniens, & tous autres Trinitaires de quelque nom qu'ils soyent, qui croyent autrement de Dieu, que ce que i'en ay cy dessus, auec l'Eglise, confessé.

In Confession. anno 1566. Cal.l.1.Inst. c.13.sect.6. Epist.2. ad Polon.

En special, ie abiure & anathematise la commune Foy des Pretendans Reformés, disans que les Personnes diuines subsistent en l'essence: et que Personne est proprement vne Proprieté residente par ordre en la Diuine Essence: Et pource estiment que ceste oraison, Saincte Trinité, vn seul Dieu, ayes pitié de nous, *ressent sa barbarie, & doit desplaire: Qui disent, que le mot, Coessentiel, peut estre haï, sans heresie: Qui maintiennent le Fils n'auoir son Essence de Dieu son Pere, et parce estre Dieu de soy, & non Dieu de Dieu, comme expressement escrit Caluin, symbolisant auec les Sabelliens, & Arriens.*

Luther.cõtr.Iacob. Lathom. Cal. lib. 5. c.13. Sect. 23.

RESPONSE.

Les Moynes qui sont autheurs de ceste Profession, ou plustost, Abiuration de foy, ont commẽcé par vne calomnie tresmanifeste, à fin que leur-

leur escrit portast comme en son front les marques euidentes de leur impudence: car ils nous accusent d'estre en erreur au principal poinct de la Religion Chrestienne : assauoir, en la doctrine de la Trinité. Et pour preuue de leur dire, ils alleguent le vj. article de nostre Confession de foy : combien que là, en termes expres, nous aduouons ce qui en a esté determiné par les Anciens Conciles, comme estant conforme à la parole de Dieu. Partant, à fin de les conuaincre, nous confronterons nostre innocẽce à leur accusation: & insererons icy le vj. article, lequel ils cottent, le recitans de mot à mot, ainsi que chacun pourra facilement recognoistre : pour auoir esté nostre Confession de foy pieça imprimee, & publiee par tout ce Royaume. Et se verra par là, que ceux qui ont iuré de maintenir le mensonge, de tout leur pouuoir, ne peuuent estre qu'ennemis de la verité, & calomniateurs de ceux qui la suiuent. Voicy donc leur accusation, Que nous disons que les Personnes Diuines subsistent en l'Essence. Voicy d'autre part, ce que nous disons en nostre Confession de foy, Article vj.

Ceste Escriture saincte nous enseigne, qu'en « ceste seule & simple Essence Diuine que nous « auons confessee il y a trois Personnes, le Pere, « le Fils, & le sainct Esprit. Le Pere, premiere cau « se, principe & origine de toutes choses. Le Fils, « sa Parole, & Sapience eternelle. Le sainct Es- « prit, sa vertu, puissance, & efficace. Le Fils, eter- « nellement engendré du Pere. Le sainct Esprit, «

proc

» procedant eternellement de tous deux: Les
» trois Personnes non confuses, mais distinctes,
» & toutesfois non diuisees, mais d'vne mesme
» Essence, Eternité, Puissance, & esgualité. Et en
» celà aduouons ce qui a esté determiné par les
» Conciles anciens, & detestons toutes Sectes &
» heresies qui ont esté reiettees par les saincts
» Docteurs, comme S. Hilaire, S. Athanase, S. Am
» broise, & S. Cyrille.

Voilà ce qui est contenu en l'article de nostre Confession de Foy, touchãt la Trinité, ainsi qu'il appert tant par l'impression d'icelle, que par les Originaux signés des Princes & Seigneurs faisans profession de la Religion Reformee en ce Royaume, ensemble des Pasteurs, Docteurs, & autres ayans charge en nos Eglises. Et n'y a rien au susdit article qui approche de ce dont les Moynes pretendent nous accuser: qui deuoyent, pour le moins, reciter fidelement les paroles de nostre Confession de Foy, puis qu'ils la vouloyent reprẽdre. Mais ils ont assez monstré par celà, de quel esprit ils ont esté poussés à faire ceste Profession, non de Foy, comme ils disent, mais de Calomnie.

Or quand nous disons, qu'en l'Essence Diuine il y a trois Personnes, nous parlons apres la parole de Dieu, & auec les Anciens Conciles, voire en general auec tous les Orthodoxes qui ont escrit de ce sainct mystere: du nombre desquels si ces Professeurs de Calomnie eussent esté, l'article de nostre Confession de Foy ne leur eust peu desplaire. Et parce que la chose est

tant

tant apparente de soy, qu'elle ne requiert pas vn long discours, nous nous contenterons de representer icy quelques vns des Anciens Docteurs qui ont vsé de mesme façon de parler que celle dont nous vsons. Et toutesfois, iusques à present, personne ne s'estoit aduisé de les en reprendre, & les anathematiser pour celà, ainsi que font maintenant ces nouueaux Professeurs.

S. Basile, Iesus Christ estãt en forme de Dieu (dit S. Paul) Or ie dy que ces mots, estre en la forme de Dieu, valent autant que qui diroit, estre en l'Essence de Dieu. *Aduers. Eunom. lib. 1. & 4.*

Le mesme, Les proprietés considerees en l'Essence, distinguent la commune nature d'icelle Essence: mais elles ne la separent pas. La Deité est commune: mais estre Pere, & estre Fils, sont certaines proprietés. *Aduer. Eunom. lib. 2.*

S. Anastase, & Cyrille, Combien confesses-tu qu'il y a d'hypostases, ou, Personnes en la Deité? Trois: le Pere, le Fils, & le sainct Esprit. *In compẽd. Orth. fid. expl.*

Les mesmes, Nous disons les Personnes en Dieu: assauoir, sans corps, & sans figure exterieure.

Les mesmes, Quand nous disons, trois hypostases, ou trois Personnes en vne Deité, nous croyons vne essence, & vne nature.

Gregoire Theologien, Les trois hypostases, ou Personnes, sont en vne nature & Deité, sans confusion. *Orat. de Spir. sanct.*

S. Augustin, En ceste Essence de la Trinité nulle autre Personne ne peut estre, fors que ces trois *De Trinit. lib. 7. c. 6.*

trois: assauoir, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit.

De agon. Chri. C. 3. Item, Confesser la Trinité en vne eternelle substance.

De Trinit. lib. 15. c. 23. *Lui-mesme*, En ceste souueraine & tressimple nature qui est Dieu, combien qu'il n'y ait qu'vn Dieu, il y a, toutesfois, trois Personnes.

De spir. & anim. C. 54 *Item*, Par raison qui ne peut estre conuaincue, il nous faut recognoistre en la Deité, Trinité de Personnes, vnité de substance, & esgalité de Maiesté.

Sen. lib. 3. Dist. 5. C. legitur. *Pierre Lombard* (maistre de l'Eschole de ces Moynes) suit & approuue ceste façon de parler des Anciens, Estre en la nature de Dieu.

Et, pour venir à nostre temps, en la grande Bible imprimee à Anuers en l'an 1572. auec l'approbation & authorité des Docteurs & Inquisiteurs de l'Eglise Romaine, és Dictionaires qui y sont adiousté s il y a ces mots : *Tres literæ, tres hypostases in vna ὁσία demonstrant.* C'est à dire, Ces trois lettres monstrent qu'il y a trois Personnes en vne Essence. Donc que les Moynes de Bordeaux pensent desormais à faire leur appointement auec toute la Moynerie, Iesuiterie, & Inquisition d'Espagne, au lieu d'entreprendre de corriger la Confession de Foy des Eglises Reformees de France.

Dict. Syr. in dict. Abna.

Iust. Mart. in Exp. fid. Il y a infinis passages és escrits des Anciens Docteurs, qui sont semblables : par lesquels ils recognoissent Trinité en vnité, & vnité en Trinité : assauoir, Trinité de Personnes en vnité d'Essence, & vnité d'Essence en Trinité de Personnes : Dont il appert, que la façon de parler qui est

qui eſt au ſuſdit article de noſtre Confeſſion de Foy n'eſt pas nouuelle : ains a eſté de tout temps en la bouche & en la plume de ceux qui ont eſcrit de la Trinité conformément à la parole de Dieu. Comme auſſi en ce meſme ſens, les Peres ameinent ſouuent la ſimilitude de l'ame & des proprietés qui ſont en elle, non pour deſpaindre au vif, mais pour tracer aucunement ceſte doctrine, & (comme S. Auguſtin a dit quelque fois) pour s'eſſayer de dire, ce qui ne peut eſtre dit: eſtãt vn myſtere qui ſurmonte en ſa hauteſſe la capacité de nos entendemens, & merite d'eſtre pluſtoſt adoré en toute reuerence, que recherché auec trop de curioſité. Certes nous nous deuons propoſer l'exemple de S. Hilaire en ceſt endroit, lequel, pour reprimer les queſtions curieuſes qu'on voudroit faire ſur le myſtere incomprehenſible de la Trinité, reſpondoit ainſi: Ie ne ſçay, dit-il, & ne m'en enquier pas : & toutesfois ie me conſole : car les Archanges ne le ſçauent pas : les Anges ne l'ont ouï : les ſiecles ne le comprennent : le Prophete ne l'a entendu : l'Apoſtre ne l'a point demandé : le Fils ne l'a point declaré. Que donques nos complaintes ceſſent en ceſt endroit. Voila ce qu'a dit autrefois ce bon Docteur. En ſomme que ces Moynes auiſent, s'ils veulent abiurer la verité iuſques là, de dire, qu'en la ſeule & ſimple Eſſence de Dieu, il n'y a pas trois Perſonnes. Car ſi cela eſt treſfaux, il faut neceſſairement que noſtre Article ſoit treſvray : par la reigle qu'ils doiuent auoir ap-

Augũ. de Trin. li. 15. C. 20. & ſeq. lib. 4. C. 8. de ſpir. & anim. C. 35. & 54.

Cit. Lomb. l. 1. Sen. Diſt. 33. c. ſed ſor te.

priſe en leur Eſchole.

Par tout ce que deſſus nous laiſſons à iuger à ceux qui ont entendement & conſcience, ſi ces Moynes Abiureurs & Anathematizeurs de la verité, & qui par mocquerie nous appellent Pretendans, ont eux meſmes aucune rairaiſon de pretendre, qu'il y ait erreur en l'article de noſtre Confeſſion de foy qu'ils ont cotté : monſtrans par cela combien leur veuë eſt offuſquee de paſſion, de voir (comme ils cuydent) en noſtre Confeſſion, les mots qui n'y ſont pas : & ne voir pas és eſcrits des Anciens ce qui y eſt ſi clairement dit & tant de fois reiteré, qu'ils nous font croire, ou, qu'ils ne les ont iamais leus, ou, qu'ils penſoyent à autre choſe en les liſant. Puis donc que ſuiuans la parole de Dieu, nous marchons par les meſmes pas des Anciens Synodes & de nos bons Peres, il faut que ces Moynes confeſſent en ceſt endroit, ou que nous n'auons pas vne nouuelle Religion (ainſi qu'ils ont accouſtumé de dire) ou bien que l'Antiquité leur eſt nouuelle.

D'auantage, auec ce menſonge & fauſſeté dont ils vſent, il y a vne ignorance coniointe, qui eſt bien des plus lourdes, en la matiere dõt ils traitent. Car pour nous mieux accuſer que nous nions la verité des perſonnes de la Trinité, ils nous impoſent d'auoir vſé du mot de *ſubſiſter*, comme s'il eſtoit contraire à la verité de ceſte doctrine : au lieu que pluſtoſt il l'eſclaircit. Et à ceſte cauſe pluſieurs gens doctes, meſmes de noſtre temps, eſcriuans en Latin,

ont

ont vsé de ce mot, *subsister*, comme estant tres-propre pour maintenir la verité des personnes en la Trinité. Car quand ils disent, qu'en l'Essence diuine trois personnes subsistent, ils entendent, qu'en Dieu il y a trois Personnes vrayement subsistantes, & non pas que ce soyent accidens, car ils ne peuuent estre en Dieu: ou que ce soyẽt nues imaginations: car telles choses ne subsistent pas. Et à ceste cause ils appellent ordinairement la seconde Personne de la Trinité, Verbe, ou, Parole subsistante, vsant mesme du mot Grec λόγος ὑφιστάμενος, qui signifie cela. Or ces Moynes Professeurs de calomnie veulent conclurre que ceux qui parlent ainsi nient la verité des Personnes, au lieu que plustost ils la maintiennent & conferment par ceste façon de parler: estant tout notoire, que les Latins en ce poinct de doctrine ont appellé Personne ce que les Grecs ont nommé hypostase, c'est à dire, subsistance. Tellement que ceux qui disent qu'en l'Essence Diuine il y a trois personnes qui subsistent: parlent ainsi pour mieux esclaircir la signification du mot de Personne. Car si quelqu'vn disoit, que la Personne ne subsiste pas: ceſtuy la diroit, que la personne n'est pas personne; & qu'vne chose subsiste sans subsistance. Or si c'est vn blaspheme de dire que les personnes de la Trinité subsistent hors de l'Essence de Dieu, pourquoy est-ce que ces Moynes trouuent si mauuaise ceste façon de parler, Subsister en l'Essence? Mais il vaut mieux les ramener par le poing à leur Do-

cteur Thomas, à fin d'estre mieux enseignés par cy apres. Car voila cõment il en parle: *Tres personæ sunt subsistentes in vna natura. Item: Ex hoc ipso quod habet esse subsistẽs in natura diuina, Persona in Deo dicitur:* & autres lieux semblables. Mais si ces Moynes en veulent disputer auec ceux qui ont vsé de ce mot, nous nous asseurons qu'ils n'auront faute de responce.

In. 1. Sent. Distin. 23. quæst. 4.

Voila quant au sixieme Article de nostre Confession de foy falsifié & calomnié par les Moynes Abiureurs.

Quant à ce qu'ils imposent à Caluin & à Luther, & nous en accusent tous en general, il y a double malice. Car premierement ils veulent faire accroire que nostre Religion est fondee sur Luther & sur Caluin, cõbien que nous ayons touſiours declaré & protesté & mesme au cinquieme Article de nostre Confession, que nostre foy est seulement, entierement & expressemẽt fondee sur la parole de Dieu, ainsi qu'elle est contenue és saincte Escriptures, & ne depẽd aucunement de l'auctorité des hommes: laissant cela comme chose propre à l'Egliſe Romaine, qui n'a autre appuy que ses propres inuentions, fortifiees par les decisions de ceux qu'ils appellent nos Maistres.

D'auantage, ils ne font point de difficulté de falsifier les escrits de Caluin, & supposer vne chose pour autre, & là dessus, nous attribuent à tous de l'auoir dit. Et font cela d'autant plus effrontément, que par l'Article 32. de leur Abiuration (que nous verrons cy apres) ils font

iurer

iurer & promettre de ne lire aucun des liures qu'ils appellent defendus, comme sont les escrits de Luther, Caluin, & autres semblables: à fin qu'on ne puisse descouurir leur faussété. Et encores qu'ils sachent bien en eux-mesmes qu'ils mentent, ils ne veulét pas toutesfois que les autres le sçachent. Or combien que nous n'ayons à respondre que de nostre Confession de foy, & que les escrits de Caluin (auquel principalement ils en veulent) soyent tressuffisans pour se deffendre d'eux mesmes, par ce qu'ils ont en eux assez de lumiere pour effacer toutes les tenebres de leurs calomnies & faussses accusations: toutesfois nous adiousterons encor ce mot, à fin de mieux descouurir leur impudence.

Ils recitent les paroles de Caluin en ceste sorte: Personne est proprement vne proprieté residente par ordre en la diuine Essence. Et cottent le premier liure de son Institution Chrestienne chapitre 13. section 6. Au contraire voicy ces propres mots:

I'appelle Personne vne residence en l'Essence de Dieu, laquelle estãt rapportee aux autres, est distincte d'auec icelles, d'vne proprieté incõmunicable. Or ce mot de residence doit estre pris en autre sens que celui d'Essence: Car si la Parole estoit simplemẽt Dieu, & n'auoit point quelque chose propre, S. Iean eust mal dit, que tousiours elle a esté en Dieu. Et vn peu apres: La definition de Tertullien ne me desplait pas, moyennant qu'elle soit prinse en bõ sens, C'est

qu'il nõme la Trinité des Perſonnes, vne diſpoſi tion en Dieu, ou vn ordre qui ne chãge rien de l'vnité de l'Eſſence. Voila ce que Caluin en dit: qui mõſtre cõbien ces Moynes ſont impudẽs ca lõniateurs, mettans des mots qu'il n'a dits, oſtãs ceux qu'il a dits, prenans vn mot d'vn lieu, & le tranſportãs en vn autre, attribuans à Caluin, ce qu'il allegue de Tertullien, & encores auec cõdition, que les mots dont il vſe ſoyent bien & ſainement entendus. Mais ces Profeſſeurs de Calomnie qui ne ſçauent que c'eſt de bien & ſainement entendre quelque choſe, n'oſans reprendre Tertullien, iettent ſur Caluin, non ſa faute, ne celle de Tertullien, mais la leur propre: qui eſt, de mal entendre ce, qui eſtant bien entendu, n'eſt pas mal dit. Car quant à ce mot, d'Ordre, s'ils le condamnent, en ceſte matiere, c'eſt vne ignorance bien grande, veu qu'il n'eſt poſſible de nommer ſeulemẽt les trois perſonnes, qu'il n'y apparoiſſe vn ordre treſexcellent: aſſauoir quand nous diſons, le Pere, le Fils, le S. Eſprit: ainſi que Ieſus Chriſt en a parlé, & nous a enſeigné de parler apres lui. Et partant en recitãt les Perſonnes de la Trinité, les Chreſtiens gardẽt ceſt ordre là: & ne diſent pas, le S. Eſprit le Fils, & le Pere, ou, le Pere, le ſainct Eſprit, & le Fils: mais ainſi que nous auons dit, le Pere, le Fils, le S. Eſprit. En quoy ſi ces Moynes ne recognoiſſent aucun ordre, ils monſtrent par la qu'ils n'ont que confuſion en leur eſprit. Partãt à fin d'eſtre mieux inſtruits par cy apres nous les renuoyons à leur Eſchole, pour y eſtre

Matt. 28.

fouet

fouettés par leur Maistre des Sentences Pierre Lombard, qui leur dira comment le Pere est Principe au regard du Fils, & du Sainct Esprit: & comment ce nom conuient au Fils. Et par mesme moyen apprendront de leur Docteur Thomas, qu'en ceſt endroit le mot de Principe signifie l'ordre d'origine. En somme, s'ils veulent condamner ceſte façon de parler fondee en la Parole de Dieu & accoustumee en l'Egliſe Chreſtienne, assauoir, la premiere, la secõde, la troiſieme Perſonne de la Trinité: & s'ils oſent dire, que le Fils ſoit la premiere, ou le S. Eſprit, la ſeconde Perſonne, nous diſons quils ne ſont pas Chreſtiens: & s'ils nient qu'il y ait ordre en cela, nous diſons, qu'ils ne ſont plus hommes, ayans perdu l'vſage de la raiſon. *Lib. I. ſent. Diſt. 29. et ibi Thom. in reſp. ad quæſt. 1.*

Ils accuſent auſſi Caluin d'eſtimer que ceſte oraiſon accoustumee en l'Egliſe Romaine *Sancta Trinitas vnus Deus miſerere nobis*, reſſent ſa barbarie, & doit deſplaire. En quoy ils monſtrent de plus en plus leur eſprit de Calomnie: Car Caluin ne parle pas du ſens de ceſte priere, ayant touſiours enſeigné tãt de bouche que par eſcrit, que nous prions vn ſeul Dieu en trois Perſonnes, & trois Perſonnes en vn ſeul Dieu. Et meſme en ceſte Epiſtre aux Polonnois qu'ils cottent: Ie ne voudroy point, dit il, que vous debattiſſiez de choſes ſuperflues, moyennant que cela que i'ay dit des trois Perſonnes en vne Eſſence, demeure en ſon entier. Mais il eſtime que ceſte façon de parler: Saincte Trinité vn Dieu, eſt plus propre à enſeigner qu'à

prier : Comme auſſi il eſt certain: eſtant noſtre deuoir de former nos prieres non à noſtre fantaſie, mais ſur le patron qui nous eſt propoſé en la parole de Dieu. A ceſte cauſe Caluin, non pour en donner quelque reigle aux autres, mais ſeulement pour ſon particulier, dit que ceſte façon de prier ne lui plaiſt point. Ioint que ſi les Moynes vouloyent nier qu'il n'y euſt vn Soleciſme, ou barbarie en ces mots la, nous en laiſſons la diſpute & deciſion aux Grammariens. Au reſte, s'ils nous condamnent pour heretiques, au cas que nous n'approuuiõs de mot à mot tout ce qui eſt en leurs Kyrielles & Letanies, nous en appellons à ceux qui ont plus de pieté, plus d'erudition, & plus d'entendement qu'eux.

Ils nous anathematizẽt auſſi en la perſonne de Luther, lequel ils calomnient, comme s'il auoit hay le mot de Coëſſentiel : combien qu'il apparoiſſe aſſez du cõtraire par ſes eſcrits. Mais il a raiſon de dire, que noſtre Foy ne doit pas dependre des mots, mais de la choſe ſignifiee par les mots: Cõme dit S. Hieroſme, que la foy ne giſt pas és fueilles des paroles, mais en la racine de la raiſon : tellement que ſi les Arriens euſſent ſeulemẽt hay le mot, homoouſion, c'eſt à dire, coëſſentiel, & cependant euſſent approuué la vraye doctrine de la Trinité, ſans doute ils n'euſſent pas eſté declarés heretiques. Car nous croyons aux choſes, & nõ aux mots. Chacun ſçait que l'Egliſe Chreſtienne a eſté fort long temps, auant que ce mot homoouſion fuſt introd

introduit: Et meſmes les anciens teſmoignent, que l'Egliſe a eſté contrainte d'vſer de certains mots, pour l'expoſition de ce Myſtere: à fin d'obuier aux ruſes & ſubterfuges des heretiques: tellement que s'ils n'euſſent eu trop d'enuie de meſdire, ils n'euſſent pas ainſi parlé de Luther. Au reſte, on voit aſſez combien ce mot de Coeſſentiel nous eſt agreable, & recommandé, toutesfois & quãtes qu'il nous eſt beſoin d'en vſer.

Auguſt. de Trin. lib. 7. c. 3. li. 5. c. 8. Lomb. lib. 1 ſent. D. 25. c. ad hoc.

Ils nous reprochent auſſi ce qu'ils ſongent que Caluin a dit, que le Fils n'a ſon eſſence de Dieu ſon Pere: & par ce eſt Dieu de ſoy, & non Dieu de Dieu. Or à fin que nous deſcouurions deuant les yeux de tous l'impudence de ces Moynes Abiureurs, nous reciterons icy les paroles de Caluin, de mot à mot. Ils cottent le v. liure de ſon Inſtitution Chreſtienne, combien qu'il n'y en ait que quatre, & croyons bien que c'eſt par erreur, car l'erreur auſſi leur eſt familier en trop de ſortes. Voici donc ce que Caluin (refutant les nouueaux Arriens, qui n'attribuent l'Eſſence Diuine qu'au ſeul Pere) en dit au j. liure, chap. xiij. ſect. xxiij. Quiconque dit que le Fils ſoit eſſentié du Pere (puis que tels abuſeurs forgent des noms contre nature) il nie qu'il ait eſté propre de ſoy. Or le ſainct Eſprit contredit à tels blaſphemes, le nommant Iehoua, qui vaut autant à dire, comme celui qui eſt de ſoy, & de ſa propre vertu. Or ſi nous accordons que toute eſſence ſoit au ſeul Pere, ou elle ſera diuiſible, ou elle ſera du tout oſtee au Fils: & par ce moyen eſtant deſpouillé de ſon

Eſſen

Eſſence, il ſera ſeulement vn Dieu titulaire. Et vn peu apres : Il faut, dit-il, ici auoir quelque marque de diſcretion, en ſorte que le Pere ne ſoit point le Fils: ceux-ci, la mettans en l'Eſſence, aneantiſſent notoirement la vraye Deité de Ieſus Chriſt, laquelle ne peut eſtre ſans l'Eſſence, voire toute entiere. Certes le Pere ne differera point d'auec ſon Fils, ſinõ qu'il ait quelque choſe de propre en ſoy, & qui ne ſoit point commune au Fils. Que trouueront-ils maintenant en quoy ils le puiſſent diſtinguer ? Si la diſcretion eſt en l'Eſſence, qu'ils me reſpondent, s'il ne l'a point communiquee à ſon Fils.

Voila les propres mots dont vſe Caluin, qui feroyent rougir ces Abiureurs, s'ils n'auoyent iuré de maintenir impudemment le menſonge contre la verité. Car où eſt-ce qu'il nie que le Fils ſoit Dieu de Dieu? en y a-il là vn ſeul mot? S'ils n'eſtoyent autant aueugles, qu'ils veulent aueugler les autres, ne verroyent-ils pas, que Caluin ne parle pas là de la Relation des Perſonnes, mais parle de l'Eſſence Diuine ſimplement, laquelle les nouueaux Arriens s'efforcent d'oſter au Fils Eternel de Dieu ? Et pour faire toucher au doigt la meſchanceté de ceſte Calomnie, Caluin eſcriuant en Latin, a ainſi couché ce paſſage: *Quiſquis eſſentiatum à Patre Filium eſſe dicit, à ſeipſo negat eſſe.* Ces mots, *à ſeipſo* ſe peuuẽt traduire en François, en deux ſortes: ou, de ſoy, ou, par ſoy. Nos Moynes en leur Profeſſion au preſent Article, vſent de la ſeconde maniere de parler, quand ils diſent ainſi: le Fils

eſt

eſt vray Dieu par ſoy,& non de ſoy:car il eſt eternellement engẽdré de l'Eſſence du Pere.Qui n'eſt autre choſe, en ſomme,que ce que Caluin a dit.Ainſi d'vne meſme bouche ils reprouuent & approuuent,iurent & abiurẽt ce que Caluin a eſcrit de ceſte matiere. Car le Fils Eternel de Dieu eſt vray Dieu Eternel, & partant Dieu de ſoy:ou,comme ceux-ci parlent,par ſoy,quant à l'Eſſẽce.Mais il n'eſt pas de ſoy,ou,par ſoy,quãt à la Filiation : veu qu'il eſt Fils du Pere , qui eſt vray Dieu:& ainſi eſt vray Dieu du vray Dieu, cõme il a eſté recognu &determiné au Concile deNicee.Or parce qu'il eſtFils,il eſt coëſſentiel au Pere:&parce qu'il eſt Coëſſentiel,il eſt Dieu par ſoy-meſme,comme le pere eſt Dieu par ſoy meſme:autremẽt le Fils ne ſeroit pas de meſme Eternité que lePere,veu que l'Eternité ne peut eſtre que par ſoy-meſme, & l'Eternité de Dieu eſt ſon Eſſence. Nous n'adiouſterons rien d'auãtage pour eſclaircir l'opinion de Caluin,&de Luther,touchãt l'Article de laTrinité:car leurs eſcrits ſont treſſuffiſans pour ceſt effect,&meſme ce queCaluin a eſcrit contre Seruet,qui fut bruſlé àGeneue,parce qu'entre autres choſes il nioit la verité de la Perſonne du Fils Eternel de Dieu.Nous n'alleguerõs auſſi les doctes eſcrits de ceux de l'Egliſe Reformee contre les nouueaux Arriens. Seulement nous dirons que ces Moynes Calomniateurs monſtrent vne grande impieté conioincte auec vne extreme malice , veu qu'au lieu de combatre contre les Heretiques Antitrinitaires qui ſont auiourd'hui,

ils

ils les laiſſent en repos, & ſe bandent du tout contre ceux qui leur font teſte : du labeur deſquels Dieu s'eſt ſerui pour empeſcher le cours de ceſte hereſie-là. A qui donc feront-ils accroire qu'ils haïſſent le poiſon, puis qu'ils ſe declarent tant ennemis de ceux qui propoſent l'antidote & le remede contre le poiſon? Voila donc ce que pour le preſent nous reſpondons aux calomnies propoſees par ces Moynes Abiureurs de la vraye doctrine, & falſificateurs des eſcrits d'autrui : non que nous eſtimions que les eſcrits de Luther & Caluin dont nous auons parlé, ayent beſoin de noſtre defenſe, ainſi que deſia nous auons dit, mais nous en auons bien voulu faire ce brief diſcours : non tant pour les defendre, que pour deſcouurir d'autant plus l'impudence de ces calõniateurs, qui ne ſe contentent pas de iurer & mentir: mais veulent auſſi contraindre les autres à faire comme eux: eſtans du nombre de ceux dont parle S. Auguſtin, qui auroyent honte de n'eſtre point du tout deshontés.

Voyons maintenant ſi eux meſmes n'vſent pas de mots impropres, en parlant de ce poinct de doctrine, & par ce moyen commettent la faute dont ils nous accuſent.

Premierement ils diſent, les Perſonnes de la Trinité eſtre ſingulieres, qui eſt vne façon de parler obſcure & ambigue : voire qui peut engendrer baucoup d'erreurs. Car (comme diſent les Theologiens) l'vnité eſt en l'Eſſence, & la pluralité és Perſonnes. Or nous ſçauons que

ſingula

singularité, & pluralité sont opposees l'vne à l'autre. Partant s'ils entendent que les trois Personnes ensemble sont singulieres, c'est renuerser la signification du mot: s'ils l'entendent de chacune Personne, il sembleroit qu'il n'y en auroit qu'vne. C'est pourquoy les Anciens ont reietté ce mot quand ils ont parlé de ce mystere. Car S. Hilaire dit ainsi: Le Fils n'est singulier, ne different. Et ailleurs: en la Trinité n'y a diuersité ne singularité ou solitude: mais similitude, pluralité ou distinctiõ. Et le Pere des Scholastiques Pierre Lombard enseigne cela, quand il dit ces propres mots: En la Trinité, dit-il, Il n'y a ne diuersité, ne singularité, ne multiplicité, ne solitude.

Li. 7. de Trini.

Lib. 1. sent. d. 24. c. Diligentes.

D'auantage, ces mots qu'ils adiousten t, sont encores plus impropres & dangereux. Existentes de la diuine essence. Car il semble qu'ils en facent quatre: assauoir, les trois Personnes, & l'Essence de laquelle les trois Personnes existent. Tellement que ce seroit Quaternité au lieu de Trinité. Ils se deuoyent donc souuenir du dire de S. Augustin, vsant de ces paroles: *Tres personas eiusdem essentiæ, vel tres personas vnã Essentiã dicimus: tres aũt personas ex eadem Essentia, non dicimus.* Ce qui se peut ainsi traduire en nostre langue: Nous disons trois personnes estans d'vne mesme Essence, ou trois Personnes, vne mesme Essence: mais nous ne disons point, trois Personnes existentes d'vne mesme Essence. Voila que dit S. Augustin, de peur qu'il ne semble que l'Essence soit la matiere

De Trinit. l. 7. c. vlt.

tiere des Personnes : comme qui diroit, que trois statues existent, ou, sont faites d'vn mesme or, ainsi que le mesme autheur allegue ceste façon de parler en ce lieu là. Ce qui a aussi

Li.1.sent. d.25. c.Quibusdam cibi Thom.dist. 19.c. notandum.

esté suiuy par les Scholastiques : A quoy nos Moynes n'ont pas pris garde pour ce coup, ç'a donques esté vne ignorance trop audacieuse en ces Moynes de vouloir reprendre la façon de parler de ceux qui ont parlé & escrit de ceste matiere trop mieux & plus proprement qu'ils ne font eux mesmes.

ARTICLE II.

Gen.17.1. Heb.11.19. 2. Thes. 2. 15.

Ie croy nostre Dieu estre omnipotent, Surquoy ie fonde ma foy selon la Saincte Parole baillee tant par escrit que de viue voix, cõme dit S. Paul.

Tert.in marc. math. 22. 29.

I'enten l'omnipotence estre infiniment plus grande, que ne puis exprimer & comprendre. Et pource ie deteste les Anciens & modernes heretiques qui ont impugné la Foy, pource que ses œuures repugnent à Nature : Comme a faict Marcion, auec les Saduceens, Epicuriens nyant la Resurrection corporelle. Ainsi Nestore à nié deux Natures, non confuses en vnion, ne faire qu'vne Personne. Tel est Pierre Vermily, Caluin & Beze nians vn corps pouuoir estre en vn lieu & espace sans l'occuper, ou pouuoir estre ensemble en deux lieux.

Cõc. Ephs. Cyril.in anatem. Vermel.de Euchar. l. 4.c.17. Beza in or. Posiac.

RESPONSE.

Il semble que les Moynes Abiureurs commencent à auoir quelque hõte de leur Transsubstantiation. Car ceste dispute, de la presence d'vn seul corps en plusieurs lieux en mesme temps, deuoit estre reseruee pour l'article cy apres

apres couché de la Transubstantiation : mais ils l'ont voulu faire couler doucement au present article, à fin de couurir & cacher leur erreur du voile de la puissance de Dieu, si cela se pouuoit faire. Ils veulent aussi establir en vn mot leurs Traditions, desquelles ils parlẽt tant brieuement, & si hors de propos, qu'a peine semble-il qu'ils en ayent parlé. Or combien qu'ils n'attaquent nommément que Pierre Martyr, Iean Caluin, & Theodore de Beze (les liures desquels n'ont besoin d'autre defense que de la leur propre, ainsi que nous auons dit cy dessus) toutesfois, parce que l'Eglise Reformee reiette tant leur Transubstantiation, que leurs Traditions, lesquelles taisiblement ils veulent establir en cest Article: à ceste cause nous dirons ici quelque chose pour nostre defense.

Ils disent qu'ils fondent leur foy sur la Toute puissance de Dieu, selon sa saincte Parole tãt par escrit, que de viue voix : ce qui est dit fort ambiguement, comme de faict toute leur Profession est pleine de captions & ambiguités, qui sont plus conuenables à vne Profession d'erreur, que dignes d'vne vraye & sincere Confession de foy.

Premieremẽt, puis que l'obiect de nostre foy est la parole de Dieu, par laquelle il se declare à nous autãt qu'il nous est expedient, nous deuons fonder nostre foy sur icelle Parole, qui ne nous enseigne pas seulement que Dieu est tout puissant, mais qu'il est aussi tout bon, tout sage, tout veritable, tout iuste, tout misericordieux,

&

& choſes ſemblables, dont la cognoiſſance & aſſeurance eſt neceſſaire pour noſtre ſalut. Par ainſi, quād il eſt queſtion de fonder noſtre foy, il ne nous faut pas precipiter en l'abyſme infini de la Toute puiſſance de Dieu: mais il nous faut demeurer és limites de la cognoiſſance qu'il a pleu à Dieu nous donner par ſa Parole. Et par ainſi deuons enſemblement conſiderer ſa Puiſſance auec ſa volonté, ſa verité, ſa iuſtice, ſa grace, & en general tout ce qui nous en eſt enſeigné par la parole de Dieu. C'eſt pourquoy l'Ange dit à la Saincte Vierge, que nulle parole n'eſtoit impoſſible enuers Dieu: c'eſt à dire, que rien de ce que Dieu dit, ne lui eſt impoſſible: la Confeſſion donc de ces Profeſſeurs eſt manque en ceſt Article.

Luc. 1.

Il y a vne autre ambiguité & caption en ces mots, *ſelon ſa ſaincte Parole baillee tant par eſcrit que de viue voix*: car s'ils entendent que la parole de Dieu baillee de viue voix, & neceſſaire à noſtre ſalut, a eſté auſſi redigee par eſcrit, cela eſt veritable. Mais s'ils veulent dire (comme ils ont de couſtume, pour prouuer les traditions humaines) qu'il y a quelque parole de Dieu, baillee de viue voix, neceſſaire à noſtre ſalut, qui ne ſoit contenue és ſainctes Eſcritures, c'eſt vn erreur qui repugne à la dignité, perfection, & authorité de l'Eſcriture Saincte: erreur, dy-ie, des Valentiniens, de Papias, & pluſieurs anciens heretiques, ainſi que teſmoignent S. Irenee, Tertullien, Euſebe, & autres: Lequel erreur eſt refuté par beaucoup de teſmoignages de

l'Eſcr

l'Escriture, dont nous en reciterons quelques vns, pour confirmation de nostre doctrine, & refutation de leur erreur.

Toute l'Escriture est diuinement inspiree, & proffitable à enseigner, à conuaincre, à corriger, & instruire en iustice, à fin que l'homme de Dieu soit accompli, appareillé à toute bonne œuure. 2.Tim.3.

A la Loy, & au tesmoignage: s'ils ne parlent selon ceste Parole, ils n'ont point de Lumiere. Esa.8.

Il m'a semblé bon, apres auoir tout compris dés le commencement insques au bout, que ie t'en escriue par ordre, à fin que tu cognoisses la certaineté des choses desquelles tu as esté informé. Luc.1.

Iesus fit aussi plusieurs autres signes en la presence de ses disciples, lesquels ne sont point escrits en ce liure. Mais ces choses sont escrites, à fin que vous croyez que Iesus est le Christ, Fils de Dieu, & que en croyant vous ayez vie par son Nom. Ioan.20.

Tu as sçeu dés ton enfance les Saincles lettres, lesquelles te peuuent rendre sage à salut, par la foy, qui est en Iesus Christ. 2.Tim.3.

A fin qu'appreniez en nous, de ne presumer outre ce qui est escrit. 1.Cor.4.

A quoy appartient aussi ce qui est dit en l'Escriture, Que la Loy de Dieu, c'est à dire, sa Parole, est parfaite, droite, iuste, donnant vraye sageſſe aux hommes, comme estant la sapience & intelligence des fideles, rendant bien heureux ceux qui y meditent: & autres choses semblables: suiuant lesquels tesmoignages les Anciens Docteurs ont escrit ce qui s'ensuit: Psal.19. & 119. Deut.4. Psa.1. &c.

S.Irenee, Les Apostres ont presché l'Euangile, & Aduer.haer.li.3.c.1.

le, & par apres, par la volonté de Dieu, l'ont baillé par escrit, pour deuoir estre le fondemẽt & appui de nostre foy.

De resur. car. *Tertullien*, Ostez aux heretiques ce qu'ils tiennent des Payens, tellement qu'ils n'ameinent & n'arrestent leurs questions que selon les seules escritures, & ils ne pourront tenir.

De præscr. hær. *Item*, Nous n'auons besoing de curiosité apres Iesus Christ, ne d'enqueste apres l'Euangile. Quand nous croyons, nous ne desirons pas croire d'auãtage. Car nous croyons dés le commencemẽt, qu'il n'y a rien outre cela qu'il nous faille croire.

Contr. Id. *S. Athanase*, Les Escritures sainctes, & diuinement inspirees, sont suffisantes pour demonstrer la verité.

De Trin. l. 3. *S. Hilaire*, Cela va bien, que nous soyons contens des choses qui sont escrites.

In moral. Reg. 80. *S. Basile*, Si tout ce qui n'est de la foy, est peché: & la foy est par l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu: sans doute, veu que ce qui est hors de la diuine Escriture n'est pas de la foy, il est peché.

In Mich. lib. 1. c. 1. *S. Hieroſme*, L'Eglise n'est pas sortie de ses limites, c'est à dire, des Escritures sainctes.

In Agg. c. 1 *Item*, Ce que les heretiques inuentent à leur gré sans l'authorité & tesmoignages des Escritures, comme l'ayans de la tradition Apostolique, le glaiue de Dieu le frappera.

In Matth. c. 25. *Item*, Ce qui n'est pas authorisé par les Escritures, il est aussi facile de le reietter, que de l'approuuer.

Il

Il n'eſt beſoin d'en reciter d'auantage : car il eſt aſſez aiſé à iuger, puis que les Prophetes & Apoſtres ont eu charge de rediger par eſcrit la doctrine qu'ils auoyent annoncee (tant pour ſubuenir à l'ignorance des hommes, que pour obuier à l'oubliance, corruptions, & autres inconueniens que la longueur du temps apporte auec ſoy :) & puis qu'ils ſe ſont fidelement acquittés de leur charge, ayans fait l'Eſcriture ſaincte par l'inſpiration & conduite du ſainct Eſprit, pour le ſalut & edification de l'Egliſe: puis, di-ie, que ces choſes ſont treſcertaines, auſſi eſt-il treſcertain qu'ils n'ont rien laiſſé à eſcrire de ce qui peut ſeruir à noſtre inſtruction & ſalut.

Ils ſe veulent couurir d'vn paſſage qu'ils cottent en ce preſent Article : aſſauoir, de ce que ſainct Paul dit aux Theſſaloniciens: Tenez, dit-il, les enſeignemens qu'auez appris, ou par noſtre parole, ou par noſtre Epiſtre. Et veulent conclurre de là, que ſainct Paul n'a pas eſcrit tout ce qui eſt neceſſaire à noſtre ſalut : Qui eſt vne concluſion vrayement Monachale, c'eſt à dire, treſmauuaiſe. Car il n'y a point d'inconuenient que les Theſſaloniciens ayent appris les meſmes choſes touchant la doctrine de l'Euangile, tant par la viue voix de ſainct Paul, que par ſes lettres, ainſi qu'il appert manifeſtement par le meſme lieu de ſainct Paul qu'ils nous obiectent, où il y a ces mots: *Ne vous ſouuient-il pas, dit-il, que quand i'eſtoy encores auec vous, ie vous diſoy ces choſes ?* Cela donc eſtoit 2. *Theſſ.* 2. *Ib.* 5.

Philip.3. Iud.1. 2.Pet.3. & 1. accouſtumé aux Apoſtres, de ramenteuoir par lettres la meſme Doctrine qu'ils auoyent enſeignee de viue voix, ainſi qu'il ſe void par beaucoup de paſſages. D'auantage, ſi ces Moynes veulent prendre la diſiunctiue (*ou*) en tel ſens, que ſainct Paul n'ait pas eſcrit tous les enſeignemens neceſſaires à noſtre ſalut, il s'enſuiuroit auſſi, voire pluſtoſt (à cauſe de l'ordre des mots) que ſainct Paul n'auroit pas enſeigné de viue voix tout ce qui eſt neceſſaire à ſalut. Ce qui ſeroit faire grand tort à la diligence de ce ſainct Apoſtre en l'execution de ſa charge: & de faict il appert du contraire par ſes eſcrits. Il y a plus. Car à qui feront-ils accroire que ſi ſainct Paul n'a pas eſcrit aux Theſſaloniciens de tous les Articles de la Religion Chreſtienne, il s'enſuiue de là, qu'ils ne ſe trouuent pas és autres eſcrits de ſainct Paul, ny en tout le reſte de l'Eſcriture ſaincte?

1.Th.1.et 2. 2.Theſſ.2. &c.

En ſomme, nous oppoſons aux Moynes Traditionaires quatre difficultés, dont ils ne ſe ſont peu deſuelopper iuſqu'à preſent: & affermons, qu'ils ne s'en deſuelopperont iamais.

1. La premiere eſt, Comment nous pourrons eſtre aſſeurés que ce qu'ils appellent Traditions Apoſtoliques, ait eſté enſeigné de viue voix par les Apoſtres. Car ils veulent qu'on croye de meſme certitude de foy tant la parole qu'ils diſent auoir eſté baillee de viue voix, que celle qui eſt contenue en l'Eſcriture. Ils alleguent que quelques Anciens l'ont ainſi eſcrit: dont nous concluons qu'ils tiennent donc les eſcrits de

de ces Anciens-là en mesme degré & authorité que l'Escriture saincte : chose contraire à la parole de Dieu : contraire à l'opinion des anciens Docteurs, & mesmes contraire aux Decrets de l'Eglise Romaine. 2.Tim.3. Gal.1. 1.Tim.6. Aug.ep.48 Can. Ego Solis.dist.9

La seconde difficulté est Que les Anciens ne s'accordent pas en ce qu'ils recitent des Traditions : les vns condemnans les autres : voire iusques là, que l'Eglise Romaine auiourd'hui n'approuue la plus part de ce que quelques Anciens ont escrit auoir esté ordóné de viue voix par les Apostres: Ce que nous sommes prests de verifier, comme aussi les deux articles suiuans. 2.

La troisieme difficulté est, Que ces traditions Apostoliques dont les Moynes se vantent, sont contraires à l'Escriture saincte : & faudroit (si nous les croyons) que les Apostres eussent eu en escriuant vn Esprit contraire à celui qu'ils auoyent en parlant : ce qui est vn blaspheme Monachal, veu que le sainct Esprit, qui a conduit les Apostres en toute verité (dit Iesus Christ) ne peut estre contraire à soy-mesme. 3. Ioan.16.

La quatrieme difficulté est, Que nous trouuons par les Anciennes histoires les noms de ceux qui ont introduit la plus part des choses que ceux de l'Eglise Romaine rapportent aux Traditions & à la viue voix des Apostres: tellement qu'ils font parler de viue voix les Apostres, plus de huict cens ans apres leur mort. 4.

Nous auons bien voulu nous estendre quelque peu d'auantage en ce discours : parce que toutes les inuctions, superstitions, ceremonies,

& abus de l'Egliſe Romaine ſont fondees ſur ces traditions non eſcrites, qu'ils appellent Apoſtoliques, à fin que chacun puiſſe cognoiſtre quel peut eſtre le reſte du baſtiment, puis que le fondemẽt eſt ſi mauuais. Et de faict, ces Moynes Abiureurs l'ont aſſez monſtré, quand ils n'en ont oſé dire qu'vn mot, & encores en paſſant: voire parlans d'vne autre matiere: aſſauoir de la Toute-puiſſance de Dieu: ſous le manteau de laquelle ces bons Religieux voudroyent volontiers cacher & couurir toutes leurs erreurs. Mais celui qui eſt Tout-puiſſant, eſt auſſi Tout-veritable.

Venons maintenant à ce qu'ils reprennent en I. Caluin, P. Martyr, & Th. de Beze, ſur le poinct de la Toute-puiſſance de Dieu: leſquels ils n'ont point de honte de conioindre auec Marcion, & auec les Saduciens, Epicuriens, & Neſtoriens, auec leſquels ces excellens perſonnages n'ont iamais rien eu de commun. Mais les Moynes gardent en ceſt endroit leur naturel, qui eſt de conuertir, entant qu'en eux eſt, la verité de Dieu en menſonge, & reietter ſur autrui les vices qui ſont en eux, & que tout le monde cognoit, ſinon eux-meſmes. Ils les accuſent dõc de nier la Toute-puiſſance de Dieu: parce, diſent-ils, qu'ils nient, vn corps pouuoir eſtre en vn lieu & eſpace ſans l'occuper: ou pouuoir eſtre enſemble en diuers lieux, c'eſt à dire, qu'ils ne ſont pas en l'erreur de Marcion, qui attribuoit vn corps phantaſtique à IeſusChriſt, ainſi que maintenant font les Moynes.

Il

Il faut voir premierement à quel propos I. Caluin & les autres parlent ainſi : Car ils n'ont pas eſcrit de la Geometrie, ou de la Phyſique, pour parler ſimplement de la nature & des proprietés & qualités d'vn corps. Ils ont eſcrit de la Theologie, car ils eſtoyent Theologiens. Il eſt donc queſtion du Corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, vray Redempteur de l'Egliſe, & vray Mediateur entre Dieu & les hommes, & partant vray Dieu & vray homme, tel que la vraye Egliſe l'a touſiours creu, confeſſé, & recognu, & fera eternellement. Or tout ainſi que eſtant vray Dieu, il ne peut eſtre creé, fini, meſuré, ne compris, ou cõtenu en aucun lieu: mais eſt Eternel, Infini, Incomprehenſible, en tout, par tout, & ſur tout: & a generalement tout ce que nous diſons appartenir à la verité de l'Eſſence de Dieu. Pareillement eſtant vray homme, ſa nature humaine ne peut eſtre que creée, finie, meſuree, eſtant, quant au corps, compriſe & cõtenue en certain lieu & eſpace: & en general ne peut eſtre nature humaine, ſans les proprietés qui appartiennent à la verité de la nature humaine.

Les Moynes Abiureurs crient au contraire, que Dieu peut toutes choſes : & que partant le Corps de Ieſus Chriſt demeurant vn corps, eſt neantmoins en meſme temps reellemẽt preſent au ciel & en terre, aſſauoir, en tous les lieux où l'on chante Meſſe : & outre cela, en tous les ciboires qui ſont en leurs temples. A quoy nous reſpõdons, qu'ils abuſent de la Toute-puiſſance

de Dieu, la voulans faire seruir à la confirmation de leur erreur : Ce que nous monstrerons brieuement par deux raisons.

La premiere, est vne reigle infaillible & receuë du cõmun consentemẽt de tous les Theologiens, Que quand la volonté de Dieu nous est clairement & ouuertement declaree, il ne nous faut pas opposer sa Puissance à sa Volonté. Car Dieu n'est pas contraire à soy-mesme : Et nous faut croire que la chose est, puis que Dieu veut qu'elle soit, encores que Dieu pourroit faire qu'elle ne fust pas. Ainsi, combien que Dieu pouuoit bien faire plusieurs mondes: toutesfois nous croyons qu'il n'en a fait qu'vn, pource que il n'en a voulu faire qu'vn. Suiuant cela S. Au-
Ench, c. 96 gustin dit, que Dieu est vrayement appellé Tout-puissant, par ce qu'il peut tout ce qu'il veut, & que l'effect de sa volonté ne peut estre aucunement empesché. Or est-il que Dieu a voulu que Iesus Christ eust vn vray Corps, pour estre vray homme : & combien que par sa Resurrection glorieuse, les qualités du corps mortel soyent changees és qualités du corps immortel : ce neantmoins, Dieu veut que ce Corps immortel soit vray corps : autrement, il ne voudroit pas qu'il fust corps : car il ne veut point de fausseté. Puis donc que la nature du vray corps requiert qu'il ait ses dimensions, sa quantité & surface, & qu'il soit compris au lieu où il est, il s'ensuit que Dieu veut que le Corps de Iesus Christ ait toutes ces choses. Au cõtraire, estre en mesme tẽps en lieux diuers & innume-

rab

rables, sans occuper aucun lieu, conuient non seulemẽt à vne nature spirituelle: mais, qui plus est, à la seule nature Diuine. Dont nous concluons, que Dieu ne veut pas que le Corps de Iesus Christ soit ainsi: car il ne veut pas que ce Corps soit Dieu.

L'autre raison est, vne autre reigle tiree de la parole de Dieu, & proposee par les Anciens, & par les Docteurs Scholastiques mesmes: assauoir, qu'il n'y a point de cõtradictiõ en Dieu: Et que tout ce qui contient cõtradiction, n'est pas de puissance, mais d'impuissance. Car il n'y a point en Dieu Ouy & Non, dit S. Paul. Et ailleurs: *Dieu demeure fidele*, dit-il, *Il ne se peut renier soy-mesme*. Et S. Augustin en parle ainsi, Ce lui est, dit-il, vne grande puissance, de ne pouuoir mentir. Car il n'y a point en lui, Ouy & Non. Et ailleurs: il ne peut rien auoir de faux: Puissamment il ne peut pas cela: & ne lui est pas infirmité, mais fermeté: car la verité ne peut estre fausse, Item: Au sein de Dieu il n'y a point de contradiction. Et en vn autre lieu: La puissance de Dieu n'est pas diminuee, quãd nous disons que Dieu ne peut mourir, ny estre trompé. Car il ne le peut, tellement que s'il le pouuoit, il y auroit moindre puissance en lui. Il est donc à bon droit appellé Tout-puissant, qui toutesfois ne peut estre trompé ne mourir: car il est Tout-puissant en faisant ce qu'il veut, & non pas en endurant ce qu'il ne veut: & que s'il enduroit, il ne seroit pas Tout-puissant.

2. *Cor.* 1. 2. *Timo.* 2. *de Trin. l.* 1. c. 15. *Ib. c.* 14. *Confess. l.* 12. c. 25. *De Ciuit. D. l.* 4. c. 10.

Par cela nous voyons que c'est tresmal parlé de

de la Toute puiſſance de Dieu, quand les Moynes diſent que Dieu peut faire que le Corps de Ieſus Chriſt ſoit en meſme temps en innumerables & diuers lieux, ſans occuper aucun lieu. Car ce ſeroit lui attribuer infinité, & partant ce ſeroit le faire Dieu. Or Dieu ne peut pas faire vn autre Dieu que ſoy-meſme, & cela ne ſeroit pas puiſſance, mais impuiſſance.

Contr. Gēt. l.1.c.84. et l.2.c.25. C'eſt auſſi l'aduis des Scholaſtiques, ainſi que Thomas l'enſeigne en pluſieurs endroits, duquel voici les mots: Nous diſons que tout ce en quoy il y a de la contradiction, Dieu ne le peut faire: comme, de faire que ce qui a eſté, n'ait pas eſté. De là s'enſuit auſſi que Dieu ne peut pas faire enſemble vne choſe, & ce qui eſt contraire à la definition d'icelle: Comme qui diroit, que Dieu peut faire l'homme non capable de raiſon, ou, faire qu'vn Triangle n'ait pas trois lignes. Car quand on dit, Triangle, on dit auoir trois lignes. Ce ſeroit donques tout enſemble les auoir, & ne les auoir pas. Outre plus, il s'enſuit de là, que Dieu ne peut faire que les choſes oppoſees l'vne à l'autre ſoyent enſemblement en vn meſme ſuiect. En ſomme, Dieu peut faire tout ce qui n'eſt contraire à la raiſon, d'eſtre, ou, à la raiſon de non eſtre. Comme, pour exemple, on peut bien dire que Dieu peut faire que le ciel ne ſoit pas, ou, qu'il y ait vn autre monde, ou, donner la veuë à vn aueugle, & choſes ſemblables.

Voila les paroles de Thomas Docteur Scholaſtique, que ces Moynes deuoyent auoir rete-

nues

nues, s'ils euſſent eſté bons diſciples. Suiuant donc le diſcours de Thomas, nous dirons, que tout ainſi que Dieu peut bien faire qu'vn homme ſoit, & peut faire auſſi, qu'vn hõme ne ſoit pas: Mais il ne peut pas faire qu'vn homme ſoit & ne ſoit pas, tout enſemble: (Car cela ſeroit ne pouuoir pas: d'autant qu'il faut neceſſairement que l'vn ſoit vray, & l'autre faux: & Dieu ne peut rien de faux: car il eſt Tout-puiſſant, & le faux eſt d'impuiſſance.) Pareillement auſſi, Dieu peut faire qu'vn corps ſoit, & peut faire, qu'il ne ſoit pas: mais il ne peut pas faire, qu'vn corps ſoit, & ne ſoit pas tout enſemble. D'auantage continuans les exemples de Thomas, nous adiouſterons encores, que tout ainſi que quãd Dieu fait eſtre vn homme, il ne peut pas faire que celui qui eſt homme ne ſoit capable de raiſon (parce qu'eſtre capable de raiſon, eſt la definition de l'homme: & qui oſte la definition, oſte par meſme moyen le defini: tellemẽt que Dieu feroit vn homme, & ne feroit pas vn homme, qui eſt vne contradiction: or Dieu ne ſe peut contredire à ſoy-meſme) Pareillement quand Dieu fait vn corps, il ne le peut faire qu'il n'ait quantité, & dimenſion. Car le corps eſt defini par cela: & dire qu'vn corps eſt ſans quantité, c'eſt dire qu'vn corps n'eſt pas corps: qui emporte contradiction, laquelle ne peut eſtre en Dieu. Finalement, comme Thomas enſeigne que Dieu ne peut faire que les choſes oppoſees ſoyent enſemble en vn meſme ſuiet (car elles ne ſeroyent plus oppoſees

posees) aussi disons-nous, que le Corps de Christ ne peut estre fini & infini, mesuré & sans dimension, visible & inuisible, & choses semblables, qui de toute necessité suiuent la Transsubstantiation.

De ce que dessus appert que Iean Caluin, Pierre Martyr, & Theodore de Beze disans que le Corps de Iesus Christ ne peut estre reellemẽt present en mesme temps en diuers lieux, ont dignement parlé de la Puissance de Dieu: voulans dire par cela, que Dieu ne peut pas estre impuissant. Car tout ainsi qu'vn corps ne peut estre corps sans quantité & dimension, & mesmes sans surface, aussi ne peut-il estre en vn lieu sans l'occuper selon sa nature: autrement ce seroit estre en vn lieu, & n'estre pas en vn lieu, auoir surface, & n'en auoir point. Aussi ne peut-il estre en diuers lieux tout ensemble & en mesme temps: car ce seroit n'auoir plus ses dimensions & sa quantité, c'est à dire, n'estre plus corps: de sorte qu'il faudroit necessairement, ou que plusieurs & diuers lieux ne fussent qu'vn lieu, ou qu'vn corps fust plusieurs corps, & vne surface plusieurs furfaces, qui est vne contradiction manifeste. Or la contradiction est d'impuissance, (comme nous auons dit) & partant Dieu ne peut pas estre impuissant: car il est Tout-puissant. En somme, puis que les Moynes ont vn esprit de contradiction (comme il appert) & que toute contradiction argue impuissance (ainsi que leurs Maistres leur ont dit, mais ils l'ont oublié.) Ils

mon

monſtrent aſſez par leurs diſcours, ou vne extreme & effrontee malice, ou voirement vne treſgrande impuiſſance & infirmité de cerueau. A telles gens (dit le Philoſophe) il ne faut autre diſpute, que leur ſouhaitter la ſanté & conualeſcence d'eſprit. Mais pour le reſpect de ceux qui ne combattent pas la verité de gayeté de cœur, nous adiouſterõs ici quelques paſſages tant de l'Eſcriture Saincte, que des Anciens Docteurs, por monſtrer euidemment, que le Corps de Ieſus Chriſt eſt vray corps, & que partant il occupe lieu ſelon ſa nature, & ne peut eſtre en diuers lieux tout à vn coup: dequoy il nous faudra encores parler cy apres.

Vous cerchez Ieſus Chriſt, qui a eſté crucifié. Il n'eſt point ici, car il eſt reſſuſcité comme il auoit dit, venez, voyez le lieu où le Seigneur eſtoit mis, &c. Voici, il s'en va deuant vous en Galilee, vous le verrez là. Matth. 28.

Voyez mes mains, & mes pieds: car ce ſuis-ie moy-meſme, taſtez-moy & voyez: car vn eſprit n'a ny chair ny os, comme vous voyez que i'ay. Luc. 24.

En les beniſſant, il ſe retira d'eux, & fut enleué au Ciel. Ib.

Lequel (Ieſus Chriſt) il faut que le Ciel contienne iuſques au temps de la reſtauration, &c. Act. 3.

Ie ſuis iſſu du Pere, & ſuis venu au monde, derechef ie laiſſe le monde, & m'en vay au Pere. Iean 16.

Ie vous vay appreſter lieu, &c. Ie retourneray derechef, & vous receuray à moy, à fin que là où ie ſuis, vous ſoyez auſſi. Iean 14.

Si on vous dit, voici il eſt au deſert, ne ſortez point Matth. 24.

point, voicy, il eſt és cabinets, ne le croyez point.

Phil. 3. *Qui transformera noſtre corps vil, à fin qu'il ſoit fait conforme à ſon Corps glorieux, ſelon ceſte efficace par laquelle il peut meſme aſſubietir toutes choſes à ſoy.* Par leſquelles paroles S. Paul nous enſeigne, que nous deuons conſiderer la puiſſance de Dieu, non en deſtruiſant la verité du Corps de Ieſus Chriſt, mais pluſtoſt en la confermant. Car il n'y a perſonne ſi ignorant, qui eſtime qu'apres la Reſurrrection derniere, nos corps doiuent eſtre en pluſieurs & diuers lieux tout à vn coup. Il y a pluſieurs autres teſmoignages de l'Eſcriture, ſeruans à ce propos, ſuiuant leſquels voici ce que les Anciens ont dit de ceſte matiere.

Ad Dard. Ep. 57. *Sainct Auguſtin*, Souuien-toy & retien fidelement la Confeſſion Chreſtienne, aſſauoir, que Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité des morts, eſt monté au ciel, eſt aſſis à la dextre du Pere, & ne viendra point d'ailleurs que de là, pour iuger les viuans & les morts: & comme la voix des Anges a teſmoigné, il viendra ainſi comme on l'a veu aller au Ciel: c'eſt à dire, en la meſme forme & ſubſtance de chair, à laquelle veritablement il a donné immortalité, mais il n'a pas oſté la nature. Selon ceſte forme il ne faut pas penſer qu'il ſoit eſpandu par tout. Car il nous faut garder de tellement eſtablir la Diuinité de l'hõme, que nous oſtions la verité du Corps.

Ib. *Luy-meſme*, Ieſus Chriſt vray Dieu & vray homme, entant qu'il eſt Dieu, eſt par tout, & entant qu'il eſt homme, il eſt au Ciel.

Item

Item, Si tu ostes aux corps les espaces, ils ne seront nulle part: & parce qu'ils ne seront nulle part, ils ne seront point du tout. *Ib.*

Et ailleurs, L'homme selon le corps est en vn lieu, & va de lieu à autre, & estant venu en vn lieu, il n'est plus au lieu duquel il est venu. Mais Dieu remplit toutes choses, & est tout par tout, & n'est contenu en point de lieux, selon les espaces. Par ces paroles de S. Augustin on peut voir que si le Corps de Iesus Christ estoit en plusieurs lieux sans les occuper, (comme les Moynes disent) il seroit Dieu: qui est vn grand blaspheme, voire intolerable. *In Ioan. Tract. 21.*

Nicete, Si les proprietés du Corps sont ostees, par mesme moyen le Corps est osté, & s'esuanouït: attendu que lesdites proprietés ne peuuent estre separees ne distraites du Corps, en façon que ce soit: non pas mesmes seulement en nostre pensee. *In Nazi. 3. Orat. in S. Pentecost.*

S. Cyrille, Si la Diuinité mesmes estoit vn Corps, elle seroit du tout en vn lieu, ayãt grandeur & quantité: Et si elle auoit quantité, elle ne pourroit euiter d'estre mesuree & terminee. *Li. 2. Dial. de Trin.*

Theodoret, Le Corps demeurant en sa propre nature & mesure, a esté vni à Dieu, selon la vnification. Car la cõionction auec le Corps n'a pas changé la nature du corps. *In Dial.*

S. Hieroſme, Il est monté au Ciel, & se sied à la dextre de Dieu le Pere, & la nature humaine, en laquelle il est né, & a souffert, & mesmes est resuscité, demeure touſiours. Car la substance de la nature humaine n'a pas esté *In Sym. Damas.*

abo

De Orth. fid. lib. 3. c. 17. abolie, mais glorifiee.

Damascene, En Iesus Christ, apres l'vnion des deux natures, tant lesdites natures, que leurs proprietés sont demeurees entieres & sans confusion.

Recitante Damasc. li. 3. c. 3. & Euagr. l. 2. c. 4. *Le Concile de Chalcedone*, Nous declarons qu'en Iesus Christ apres l'vnion des deux natures, l'Essentielle proprieté des natures demeure, & que lesdites deux natures apres l'vnion sont vrayement les mesmes natures, ensemble leurs naturelles proprietés. Car chacune nature garde sa naturelle proprieté sans pouuoir estre changee. Voila la decision d'vn Concile vniuersel, auquel ces Moynes Abiureurs contredisent, & partant sont anathematizés, eux qui se meslẽt d'anathematizer les autres. Mais laissans là leurs anathemes & maledictions, nous leur proposerons, pour la fin de ceste Article, deux questions, ausquelles ils respondront quand ils auront le loisir.

La premiere question est, puis qu'ils condamnent les Vbiquitaires, qui disent que le Corps de Iesus Christ est par tout (ainsi qu'il est contenu cy apres en l'article xxviij. duquel nous parlerons en son lieu) nous demandons commẽt ils respondront ausdits Vbiquitaires: lesquels pour prouuer leur opinion, alleguent aussi la Toute puissance de Dieu. Qu'ils leur respondent donc: à sçauoir, si Dieu peut, ou ne peut faire que le corps de Iesus Christ soit par tout. S'il ne le peut, ils conferment nostre responce, à laquelle il faut necessairement qu'ils

reuien

reuiennent, & s'aident de nos raiſons. S'il le peut, pourquoy donc les condamnent-ils, veu qu'ils vſent eux-meſmes de ceſt argument? ſi les Moynes alleguent la parole de Dieu pour eux, auſſi font les Vbiquitaires: s'ils diſent que les Vbiquitaires entendent mal les paſſages qu'ils ont accouſtumé d'alleguer, nous en diſons autant des Moynes. Dont il s'enſuit que la diſpute n'eſt pas & ne peut eſtre ici, de la Toute-puiſſance de Dieu, mais du vray ſens des paſſages de l'Eſcriture: & partant que ceſte alleguation de la Toute puiſſance n'eſt qu'vn vain ſubterfuge des Moynes conuaincus en leurs conſciences: leſquels ne pouuans ſoudre les difficultés qui ſont oppoſees à leurs erreurs, ſe contentent de dire que Dieu peut tout.

L'autre queſtion eſt, Pourquoy au myſtere de la ſaincte Cene, ils nous oppoſent la Toute-puiſſance de Dieu: veu qu'en ceſt endroit nous recognoiſſons mieux la puiſſance de Dieu, que ils ne font. Car ils maintiennent que la ſubſtance du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt eſt ſous les eſpeces & accidens du Pain & du Vin: à fin que par ce moyen nous puiſſions receuoir le corps & le ſang d'icelui: & là deſſus diſent que Dieu eſt Tout-puiſſant. Et quant à nous, nous croyons que nous receuons le Corps & le Sang de Ieſus Chriſt, comme il l'a ordonné en ſa Parole, ſans qu'il faille, pour cela, que ſon Corps ſoit en diuers lieux tout à vn coup: voire ſans qu'il ſoit beſoin qu'il ſoit autre part qu'au ciel, où toute l'Eſcriture ſaincte nous teſmoigne

qu'il eſt. Et pour cela nous alleguons auſſi la puiſſance de Dieu. Maintenant qu'on iuge leſquels des deux recognoiſſent mieux ceſte Toute-puiſſance de Dieu, ou eux, qui l'employent pour aneantir la verité du Corps de Ieſus Chriſt contre l'expreſſe volonté de Dieu contenue en ſa Parole, & contre l'aduis de nos Peres, (ainſi que nous auons ouï ci deſſus) ou nous, qui conſiderons la puiſſance de Dieu coniointe à ſa volonté. Car puis que Dieu veut que nous receuions le Corps de Ieſus Chriſt, & veut que ce Corps ſoit vray & naturel corps humain: veut auſſi qu'eſtant vray Corps il ſoit au Ciel: Nous croyons, puis qu'il le veut, qu'il le peut: & cõme il n'y a point de cõtradiction en ſa volõté, qu'il n'y a point auſſi d'empeſchemẽt à ſa puiſſance.

ARTICLE III.

Au contraire, ie croy que Dieu veut tout ce que il dit, et qu'il peut tout ce qu'il veut, voire et beaucoup de choſes qu'il ne veut pas. Et fait les choſes ſimplement comme il les dit, quelque difficulté ou impoſſibilité qui y apparoiſſe.

RESPONSE.

Ce n'eſt pas à nous de preſcrire à Dieu les moyens pour accomplir & effectuer ce qu'il nous a declaré par ſa Parole. Car la foy d'Abraham eſt louëe par l'Apoſtre, d'auoir creu certainement que Dieu eſtoit puiſſant de faire ce que il lui auoit promis. Cõme auſſi il eſt dit ailleurs, que Dieu peut faire plus que tout ce que nous demandons, ou penſons. Au contraire, l'incredulité des enfans d'Iſrael eſt condamnee, d'auoir

Rom.4.

Ephe.3.

uoir voulu limiter le Sainct d'Israel, comme il
est dit au Psalme. Mais, comme nous auons des- *Psal.78.*
ia dit en l'article precedent, nostre foy ne se
doit pas esgarer en vaines speculations de ce
que Dieu peut outre la declaration qu'il nous
a faite de sa volonté. Car encores que Dieu pou *Matth.26*
uoit bien bailler à Iesus Christ plus de douze
Legions d'Anges, pour le defendre contre les
Iuifs, à fin qu'il ne fust pris: toutesfois, nous
croyõs que Iesus Christ a esté pris par les Iuifs,
& a souffert mort & passion pour nous, selon les
Escritures. Voila pourquoy Iesus Christ lui- *Marc.14.*
mesmes en la priere qu'il fait à Dieu son Pere, *Matth.26*
dit biẽ, que toutes choses sont possibles à Dieu:
mais il s'arreste du tout sur sa volonté, quand il
dit ainsi: *S'il n'est possible que ceste coupe passe ar-*
riere de moy, sans que ie la boiue, ta volonté soit
faite. qui est vn passage bien digne d'estre re-
marqué. Au reste, les Maistres de ces Moynes, *Sen.lib.1.*
c'est à dire, les Scholastiques mesmes, ne par- *dist.42.*
lent pas si cruement de ceste matiere: mais di-
sent que Dieu ne peut rien que ce qu'il veut
faire, ou qu'il veut pouuoir faire: à fin de ne se-
parer sa Volonté d'auec sa Puissance. Partant
nostre deuoir est de considerer la puissance de
Dieu en ce qu'il fait, plustost qu'en ce qu'il ne
fait pas: ensuiuant l'exemple de la saincte Vier-
ge, qui dit ainsi en son Cantique: Celui qui est *Luc.1.*
puissant m'a fait grandes choses.

Quand ils adioustent, que Dieu fait les cho-
ses simplement comme il les dit, ils parlent se-
lon leur coustume, c'est à dire, ambiguement, &

captieusement. Il est bien vray qu'il faut entierement que ce que Dieu dit, soit accompli: mais c'est ainsi qu'il le veut & l'entend, & non pas comme les hommes le voudront entendre à leur fantasie: car alors ce n'est plus la parole de Dieu, mais la parole des hommes. Comme pour exemple: s'il faloit entendre les choses qui sont en la parole de Dieu, comme elles sont dites simplement, il s'ensuiuroit, que Dieu auroit des yeux, des mains, & vne forme corporelle, ainsi que l'Escriture vse de ces mots: lesquels si les Moynes veulent entendre simplement, comme ils sont dits, il les faut renuoyer aux anciens heretiques qu'on appelloit Anthropomorphites. Item: Iesus Christ seroit vn sep, vn chemin, vn berger, vne porte, & choses semblables qui sont dites de lui en l'Escriture: il faudroit aussi que nostre chair fust crucifiee, & que nous nasquissions derechef: car l'Escriture parle ainsi. Et pour venir aux signes & Sacremens, il est escrit, que la Pierre du desert estoit Christ, que l'Agneau estoit le Passage du Seigneur. Il est dit aussi que la Coupe est le Sang de Christ, qu'elle est l'alliance au Sang de Christ: bref, qu'elle est la cõmunication au Sang de Christ. Nos Moynes seroyent fort empeschés de croire ces choses simplement comme elles sont dites. D'auantage, il s'ensuiuroit que Iesus Christ est vray pain, car il le dit: & que les fideles sont vn pain, car sainct Paul le dit ainsi. Partãt il vaut mieux ouïr S. Augustin, qui nous enseigne de n'entendre pas tousiours les mots de l'Escriture simplement

De doctr. Christ. li. 3. c. 5. & 9.

ment comme ils ſont dits. Il ſe faut, dit-il, garder de prendre à la lettre vne façon de parler figuree. Item: C'eſt vne miſerable ſeruitude, de prendre les Signes pour les choſes, & n'eſleuer pas l'œil de l'entendement par deſſus la Creature corporelle, pour iouïr de la Lumiere eternelle. Et vn peu apres, faiſant comparaiſon des Sacremens du Vieil Teſtament, auec ceux de l'Egliſe Chreſtienne: Nous ne ſommes, dit-il, maintenant chargés des Signes anciens: mais le Seigneur, & la diſcipline des Apoſtres nous en a donnés quelques vns, & en petit nombre, voire aiſés à faire, de treſgrande intelligence, & de treſpure obſeruation: comme eſt le Sacrement du Bapteſme, & la Celebration du Corps & du Sang du Seigneur: leſquelles choſes chacun, quand il les reçoit, eſtant bien inſtruit, recognoit où elles tendent, pour ne les reuerer d'vne ſeruitude charnelle, mais d'vne ſpirituelle liberté. Et ailleurs: Si les Sacremẽs n'auoyent quelque ſemblãce des choſes deſquelles ils ſont Sacremens, ils ne ſeroyent pas Sacremens. Or à cauſe de ceſte ſemblance, ou cõformité, ils prennent ſouuent les noms des choſes meſmes. Suiuant cela, il adiouſte que le Sacrement du corps de Chriſt eſt en quelque maniere le Corps de Chriſt. Et parce que ces Abiureurs, encore que ils ne l'oſent ici dire ouuertement, entendent, neãtmoins, qu'il faut adiouſter foy à leur Tranſubſtantiation: veu que Ieſus Chriſt a dit, *Ceci eſt mon Corps*: leſquelles paroles ils prennẽt ſimplement comme elles ſont dites: à cela nous re-

Ad. Bonif. ep. 23.

ſpondons, que nous croyons & recognoiſſons en toute reuerence la verité des paroles de Ieſus Chriſt. Comme au contraire nous reiettons & deteſtons leur fauſſe expoſition & intelligence. Pour doncques repreſenter deuant les yeux d'vn chacun ce qui en eſt, nous mettrons pour fondement vne reigle de nos anciens Peres, qui eſt expreſſement fondee en la parole de Dieu: c'eſt aſſauoir, que l'interpretation d'vn paſſage de l'Eſcriture, qui contrarie à d'autres paſſages clairs & expres, & meſmes à l'Analogie de noſtre foy, doit eſtre infalliblement reiettee. Car il eſt tout notoire que l'Eſcriture ſainte eſt ſemblable à ſoy-meſme, comme procedant toute de l'Eſprit de Dieu, qui ne ſe peut contrarier ne contredire. Or eſt-il, que ſi on entend les paroles de Ieſus Chriſt, *Ceci eſt mon corps*, en telle ſorte que la Tranſſubſtantiation ait lieu, & que le pain & le vin ne ſoyent plus, quant à leur ſubſtance, mais que ſous les accidens du pain & du vin ſoyent reellement preſens le vray Corps & le vray Sang de Ieſus Chriſt: deux choſes s'en enſuiuroyent, qui ſont treſexpreſſement condamnees en pluſieurs paſſages de l'Eſcriture.

Aug. de doctrin. Chri. li. 2. c. 9. & li. 3. c. 26. & ep. 49. Tert. de reſurre. carn. Can. Relatũ, diſt. 37.

Premieremẽt, il s'en enſuiuroit, que le Corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas vray & naturel corps humain, contre ce qui eſt amplement declaré par la parole de Dieu. Car vn vray corps ne peut pas eſtre en meſme temps au ciel & en terre, & en lieux infinis, comme les Moynes diſent, l'erreur deſquels nous auons deſia refuté en l'article precedent.

Second

Secondement, il s'enſuiuroit, que le pain donné en la ſaincte Cene ne ſeroit pas vray pain, car il ſeroit ſans ſa ſubſtance : ce qui contreuient notoirement à ce qui en eſt dit en l'Eſcriture. Car ſainct Matthieu, ſainct Marc, & ſainct Luc teſmoignent en termes expres, que Ieſus Chriſt print du pain, le rompit, & le donna à ſes diſciples. Et ſainct Paul dit ainſi: *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & boirez ceſte Coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, iuſqu'à ce qu'il vienne:* & l'appelle Pain en ce lieu-là par pluſieurs fois. Et au chap. precedent, *Le pain que nous rompons*, dit-il, *n'eſt-il pas la communication du corps de Chriſt ?* Et quant à la Coupe, Ieſus Chriſt l'appelle fruict de vigne, qui ſignifie du vray vin, & non les accidens du vin tant ſeulement. Faiſons donc maintenant combatre ces Moynes Abiureurs contre eux-meſmes (puis qu'ils ne ſe peuuẽt ſouler de combatre la verité de Dieu par menſonge, & combatre par violẽce & cruauté ceux qui la ſuiuẽt.) Ils diſent que Dieu fait les choſes ſimplement cõme il les dit, & que partant il fait que le pain n'eſt plus pain. Au contraire, par leur propre reigle, on peut maintenir que le pain demeure vray pain: car l'Eſcriture l'appelle ainſi. Et ils iurent en ceſt article, que Dieu fait les choſes ſimplement cõme il les dit. Certes il a eſté bien dit que l'ignorãce eſt aueugle: mais quãd la malice eſt cõiointe auec l'ignorãce, c'eſt double aueugliſſemẽt, voire d'autant plus grand & plus miſerable, que celui qui eſt aueugle s'eſt creué les

Matth.26 *Marc.14.* *Luc.22.* *1.Cor.11.* *1.Cor.10.* *Matth.26*

yeux à ſon eſcient.

Monſtrons maintenant comment les paroles de Ieſus Chriſt, que les Moynes afferment deuoir eſtre entendues ſimplement comme elles ſont dites, doiuent eſtre entendues d'vne façon ſpirituelle, & non charnelle & groſſiere, comme ils font.

Ieſus Chriſt lui-meſme expoſe comment il faut entendre ceſte façon de parler, manger ſa Chair, & boire ſon Sang, en diſant ainſi: *Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde. Les Iuifs donc debattoyent entre eux, diſans: Comment nous peut donner ceſtui-ci ſa chair à manger?* Et vn peu apres: *Mais Ieſus ſçachant en ſoy-meſme que ſes diſciples murmuroyent de cela, leur dit, Ceci vous ſcandalize-il? Que ſera-ce donc ſi vous voyez le Fils de l'homme monter où il eſtoit premierement? c'eſt l'Eſprit qui viuifie: la chair ne proffite rien: les paroles que ie vous di, ſont eſprit & vie. Mais il y en a aucuns entre vous qui ne croyent point.*

Ioan.6.

Suiuant cela S. Auguſtin propoſe ce qui s'enſuit, pour l'expoſitiõ des paroles de Ieſus Chriſt: Si vne façon de parler (dit-il) ſemble commander vne choſe qui ſeroit vn crime, ou defendre vne choſe qui ſeroit bonne & vtile, ceſte façon de parler eſt figuree. Si vous ne mãgez la chair du Fils de l'homme, & buuez ſon ſang (dit Ieſus Chriſt) vous n'aurez point de vie en vous. Il ſemble qu'il commande vn crime, & partant c'eſt vne figure qui commãde de communiquer à la Paſſion de Ieſus Chriſt, & nous raméteuoir

De Doctri. Chriſt. li. 3. c. 16.

auec

auec contentement & vtilité que ſa chair a eſté crucifiee pour nous.

Que diront maintenant nos Abiureurs, auec leur ſimple intelligence, qu'ils ont miſe en leur Profeſſion comme vn article de foy? Oyons encor ce que S. Auguſtin dit ailleurs à ce propos.

Ieſus Chriſt a inſtruit ſes diſciples : & a dit: *In Pſ.98.* *C'eſt l'eſprit qui viuifie, la chair ne profite rien, les paroles que ie vous dy ſont eſprit & vie*, entendez ſpirituellement ce que i'ay dit, Vous ne mangerez pas ce Corps que vous voyez, & ne boirez pas ce Sang qui ſera reſpandu par ceux qui me crucifierõt: ie vous ay recõmandé quelque Sacrement, lequel eſtant ſpirituellement entẽdu, vous viuifiera. Et combien qu'il le faille celebrer viſiblement, toutesfois il le faut entendre inuiſiblement. (C'eſt à dire, ſpirituellement, ainſi qu'il a dit au parauãt) Le meſme: Le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, ceci eſt mon Corps, quand il donnoit le ſigne de ſon Corps. *Contr. Adim. ca. 12.*

Nous nous contenterons de ces teſmoignages: ne voulans pour ceſte heure, entrer en plus grand diſcours ſur ce poinct de doctrine, duquel, toutesfois, il nous a fallu dire quelque choſe, pour deſcouurir les ruſes des Moynes Abiureurs: qui ont voulu faire paſſer leur erreur de la Tranſſubſtantiation, ſous l'article de la Puiſſance de Dieu : eſtimans qu'on ne croit pas que Dieu ſoit Tout-puiſſant, ſi on n'entẽd à leur fantaſie les paſſages de l'Eſcriture. Or nous maintenons au contraire, que parce que Dieu

Dieu est Tout-puissant, il n'y a point de contradiction en sa parole. Car toute cõtradiction est d'impuissance, ainsi que S. Augustin nous a enseigné ci dessus. Et partant qu'on ne peut & ne doit entendre les sacrees paroles de nostre Seigneur Iesus Christ en aucun sens qui desroge à la verité de son Corps, laquelle a tresexpres & trescertain fondement en l'Escriture.

ARTICLE IIII.

Psal.10.7. 1.Timot.2. 4. Psalm.5.5. Caluin.lib. 3.c.23.Sec. 9. Matth.10. 29.30.31. R.3.5.6.

Ie croy Dieu tresbon & iuste: Et parce les pechés qui aduiennent ne sont de son decret & ordonnãce. Dont ie deteste la doctrine de Manichee, & Caluin, qui tiennent la necessité de pecher és reprouués, venir de l'ordonnance de Dieu. Vray est que ie croy qu'il ne se fait aucun mal ni bien sans que la volonté de Dieu y intervienne: le bien, car il le fait, & le mal, car il le veut permettre.

RESPONSE.

Parce que l'intention des Moynes Abiureurs est de ietter tellement leur calomnie sur Iean Caluin, que le coup retombe sur nous: à ceste cause nous reciterons ici ce que nous croyons de la Prouidence de Dieu: ainsi qu'il est contenu en nostre confession de foy, Article viij.

» Nous croyons que non seulement Dieu a
» creé toutes choses, mais qu'il les gouuerne &
» conduit, disposant & ordõnant selon sa volon-
» té de tout ce qui aduient au monde: Non pas
» qu'il soit autheur du mal, ou que la coulpe lui
» en puisse estre imputee: veu que sa volonté est
» la reigle souueraine & infaillible de toute droi
» ture & equité. Mais il a des moyens admira-

bles

bles de se seruir tellement des diables & des « meschans, qu'il sçait conuertir en bien le mal « qu'ils font, & duquel ils sont coulpables. Et « ainsi, en confessant que rien ne se fait sans la « prouidence de Dieu, nous adorons en humilité « les secrets qui nous sont cachés, sans nous en- « querir par dessus nostre mesure. Mais plustost « appliquons à nostre vsage ce qui nous est mon- « stré en l'Escriture saincte, pour estre en repos « & seureté : d'autãt que Dieu qui a toutes cho- « ses suiectes à soy, veille sur nous d'vn soin pa- « ternel, tellement qu'il ne tõbera point vn cheu- « eu de nostre teste sans son vouloir. Et ce pen- « dant tient les diables & tous nos ennemis bri- « dés, en sorte qu'ils ne nous peuuent faire aucu- « ne nuisance sans son congé. «

Voila ce que nous tenons de la Prouidence de Dieu, selon sa Parole, sur laquelle ceste doctrine est expressement fondee : voire si clairement, que ces Moynes, quelques impudens qu'ils soyent, ne l'ont osé condamner ouuertement. Partant il nous faut seulemẽt voir, pour le present, si cela est vray que ces Professeurs disent : assauoir, que les pechés qui aduiennent ne sont du decret & ordonnance de Dieu.

S'ils entendent par cela que Dieu n'est autheur des pechés qui sont cõmis par les hommes, cela est bien vray. Mais il n'est ne proprement dit, ni assez suffisamment declaré : parce que le decret & l'ordonnance de Dieu s'estend generalement sur toutes choses, tant bonnes, que mauuaises : encores que ce soit differem-

ment

ment. Autrement, il se faudroit rendre du parti des Manicheens, qui forgeoyent deux principes, l'vn pour le bien, & l'autre pour le mal: ou dire que le mal soit fait d'auanture & fortuitement. Or combien que Dieu ne soit autheur du peché (car estant tout bon, il ne peut faire que bien, & le peché n'est pas vne creature, mais le defaut de la creature) ce neãtmoins Dieu tire le bien du mal, ainsi qu'il a tiré la lumiere des tenebres, bridant les diables & les meschans, & se seruant d'eux pour executer sa volonté: qui est tousiours iuste, soit pour la ruine de ses ennemis, soit pour le salut de ses enfans. Prenons pour exemple l'œuure de nostre Redemption, de laquelle S. Pierre parle ainsi aux Actes des Apostres: *Icelui Iesus Christ estant liuré par le Conseil diffini et Prouidence de Dieu, auez pris, & l'auez crucifié & occis par les mains des iniques.* Dieu donc n'a pas esté autheur du peché des Iuifs, mais de leur peché il a tiré vn bien qui est inestimable & incomprehensible: assauoir, la Redemption de l'Eglise, laquelle il a faite, & s'est serui du peché des Iuifs, comme d'instrument, pour cest effect: combien qu'ils ne l'ayent pẽsé ne voulu faire. Car (comme dit S. Augustin) Dieu fait sa volõté de ceux qui ne veulent faire sa volõté: duquel Docteur nous alleguerons ici quelques passages, pour l'esclaircissement de ce que nous auons dit.

Genes. 1.
2. Cor. 4. 6.
Act. 2.
De correp. & grat. c. 4.

Dieu se sert (dit-il) des cœurs mesmes des meschans, pour la louange & aide des bons. Il s'est ainsi serui de Iudas, qui a trahi Iesus Christ

De grat. et lib. Arbit. c. 20.

Christ, & des Iuifs qui l'ont crucifié: & de là qui pourroit dire combié les fideles ont receu de biés? Il se sert aussi du diable qui est tresmauuais, & s'en sert tresbien, pour exercer & esprouuer la foy & pieté des bons. Ce sont les mots de S. Augustin, qui s'estend amplement en ce discours au mesme liure: lequel si nos Moynes eussent veu, peut estre se fussent-ils retenus de calomnier nostre Doctrine en cest endroit. Le mesme autheur en parle encor ainsi en vn autre lieu. Ce sont (dit-il) les grãdes œuures de Dieu, exquises en toutes ses volontés, que les Anges & les hommes ayans peché, c'est à dire, ayans fait, non ce que Dieu vouloit, mais ce qu'ils ont voulu: par ceste mesme volonté de la creature, qui a fait ce que le Createur ne vouloit pas, il a accompli ce qu'il vouloit, vsant bien des choses mauuaises comme estant souuerainement bon, pour la condemnation de ceux lesquels il a iustement predestinés à la peine: & pour le salut de ceux lesquels il a misericordieusement predestinés à grace. Car quant à eux, ils ont fait ce que Dieu n'a pas voulu. Mais quant à la Toute-puissance de Dieu, ils ne l'ont aucunement peu faire. Car par cela mesme qu'ils ont fait cõtre la volonté de Dieu, la volonté de Dieu a esté faite d'eux. Le mesme: Quand la mauuaise volonté (dit-il) a puissance d'accomplir ce à quoy elle pretend, cela vient du iugement de Dieu, en qui il n'y a point d'iniquité. Car il punit aussi en ceste façõ, qui n'est pas iniuste: encor qu'elle soit

cap. 20. & 21.

Enchir. ad laur. c. 100

de Spir. & lit. c. 31.

De ciui. D. li. 14. c. 27.

soit occulte. Et ailleurs: Les pecheurs (dit-il) & Anges & hommes, ne font rien qui puisse empescher les grandes œuures de Dieu, exquises en toutes ses volõtés. Car celui qui prouidemment & tout puissamment distribue à chacun ce qu'il faut, sçait bien vser non seulement des bons, mais aussi des mauuais.

De toutes ces choses nous recueillons, que combien que le decret & ordonnance de Dieu ne face pas le peché: toutesfois Dieu par son decret & ordonnance fait le bien qu'il tire du peché, & par ce mesme decret & ordonnance se sert du peché & des pecheurs pour sa gloire.

1. *Timot. 2.* Le passage qu'ils cottent de la premiere Epistre à Timothee c. ij. est contraire à leur intention. Car S. Paul dit là, que *Dieu veut que tous hommes soyent sauués, et viennent à la cognoissance de verité*, ce que nos Moynes alleguent pour prouuer que les pechés ne sont pas du decret & ordonnance de Dieu. Dont s'ensuiuroit (s'ils alleguoyent à propos) que le mot de *vouloir*, dont vse l'Apostre, signifie le decret & ordonnance de Dieu. Or entendent-ils les paroles de S. Paul de tous hommes en general, dont s'ensuiuroit qu'indubitablement tous les hommes du monde seront sauués: attendu que tel seroit le decret & l'ordonnance de Dieu, qui ne peut estre enfrainte. Voila où les Moynes en viennent. Quant à l'exposition du passage, & comment il se peut tresbien entendre de toutes sortes de gens, voyez-le en S. Augustin, & mesmes és Scholastiques.

Enchir. c. 103.
Thom. in 1. Sen. distin. 46. q. 1.
Et Sco. ibi.

Ils

Ils adiouſtent vne diſtinction de *permiſſion & volonté*, & diſent qu'il ne ſe fait aucun mal ne bien ſans que la volonté de Dieu y entreuienne : le bien, car il le fait : & le mal, car il le veut permettre. Laquelle diſtinction, ſi elle eſt vn peu recherchee de pres, renuerſera ce qu'ils ont dit au commencement.

En premier lieu ils n'oſent exclurre la Volonté de la Permiſſion, diſans, que Dieu veut permettre. Comme auſſi S. Auguſtin parlant de ceci: Ce qui eſt fait (dit-il) contre la volonté de Dieu, n'eſt pas fait ſans ſa volonté. Car il ne ſe feroit pas, s'il ne le permettoit, & il ne le permet pas, ne le voulãt. Puis donc que Dieu veut permettre le mal, comme ils confeſſent: il s'enſuit, que ceſte volõté ne peut eſtre ſans decret & ordonnance : car c'eſt la volonté du Souuerain. Et ne ſert de rien d'alleguer la Permiſſion: Car ie demãderay touſiours, s'il n'a pas ordonné qu'il le permettroit. Ie demanderay auſſi ſi cela n'aduiẽt pas par ſa Prouidence (car autrement on mettroit la fortune au monde, ſuiuant l'erreur des Payens) Et par ainſi il faut neceſſairement reuenir à l'ordonnance & au decret de Dieu, qui eſt touſiours treſiuſte, encores que la cauſe nous en ſoit cachee. Car auſſi, comme diſent nos Peres, il ne faut cercher la cauſe de ceſte volõté: parce qu'elle n'a rien de ſuperieur à elle. C'eſt donc par le decret & ordonnance de Dieu, que Dieu fait le bien, & qu'il permet que le mal ſoit fait, & le tout pour ſa gloire. Et pour cela n'eſt autheur du mal, mais du bien, lequel

Enchir. ad Laur. c. 100

lequel, par son ordonnance, il tire du mal.

Quant à ce qu'ils obiectent à I. Caluin (lequel ils conioignent auec les Manicheens, selon leur impudence accoustumee) cela procede de l'enuie qu'ils ont de calomnier. Car au lieu qu'ils cottent, Caluin propose l'obiection des reprouués, qui accusent l'ordonnance de Dieu, & disent, qu'ils ne peuuent euader la necessité de pecher, veu qu'icelle procede de l'ordonnance & volonté de Dieu. A quoy Caluin respond, qu'ils ne sont excusables, parce que l'ordonnance de Dieu ne peut estre que tresiuste: & qu'au lieu de vouloir entrer aux secrets de Dieu, ausquels on ne peut attaindre, ils se doiuent sentir conuaincus en eux-mesmes par la corruption de leur nature, dont leur dānation procede à la verité: & que ceste corruption ne peut estre imputee à Dieu. Voila ce qu'il en dit en ce lieu-là. Au reste il a touſiours enseigné par ses escrits, que cõbien que l'homme ne se puisse garder de peché, s'il ne plaist à Dieu lui en faire la grace: toutesfois, l'homme ne peche pas necessairement, c'est à dire, par contrainte, mais peche volontairement. Par ainsi la doctrine proposee par Iean Caluin est aussi esloignee de l'accusation de ces Moynes, qu'ils sont esloignés de toute sincerité & rondeur.

ARTICLE V.

Ioan. 10. 1. Psal. 109. 13. *Ie croy en nostre Seigneur Iesus Christ Fils vnique de Dieu (coëssentiel au Pere & au sainct Esprit) Incarné de la substance de la perpetuelle Vierge*

Vierge Marie, par l'ouurage du sainct Esprit. Et pource ie deteste Caluin, qui met l'œuure du sainct Esprit, pour sanctifier icelle conception: et toutesfois l'Escriture l'assigne à la vertu d'incarner. Aussi ie abhorre Beze, qui met vne vnion du Verbe diuin à l'ame, & l'autre au corps. Et deteste aussi ceux qui introduisent, auec Nestore, vne vnion a la personne humaine, auant que le Verbe ait esté vnt a nature humaine: lequel Fils de Dieu ie croy vni inseparablement à nature humaine. Et pource ie croy, & adore deux natures qui subsistent en vne personne. Et par consequent que l'humanité de nostre Seigneur est vrayement viuifiante en soy, à cause de l'existance diuine, dont elle existe ineffablement, au verbe diuin. Et pource i'abuire Nestore, Caluin, Beze, & les Pretendans qui la font precisement viuifiante, à cause de l'vnion au Verbe, & non premierement & proprement à cause de l'existẽce diuine, dõt elle est enrichie par le diuin Verbe en l'vnion personnelle auec ladite nature humaine.

Lu.1.31.35. Esa.7.14. Cal. li.2.c. 13.sect.4. Bez.in 3 mi del. de V- nio.hypost. Cyril.in Anathem. Lu.1.35.43 Ioan.1.14.

Io.5.28.27 Ioan.6. 51. 54.57.63. Cyril.epist. ex Concil. ad Nestor. Cal.et Bez. in Ioan.6.

RESPONSE.

Ce que nous croyons de l'Incarnation de Iesus Christ, est couché amplemẽt en l'article xv. de nostre Confession de Foy: Nous croyons que « en vne mesme Personne: assauoir, Iesus Christ, « les deux natures sont vrayemẽt & inseparablemẽt coniointes & vnies, demeurãt neantmoins « chacune Nature en sa distincte proprieté: tellement que comme en ceste conionction la nature diuine, retenant sa proprieté, est demeuree « increée, Infinie, & remplissant toutes choses: « aussi la nature humaine est demeuree finie, ayãt «

„ ſa forme, meſure, & proprieté: & meſmes com-
„ bien que Ieſus Chriſt en reſuſcitant ait donné
„ immortalité à ſon Corps, toutesfois il ne lui a
„ oſté la verité de ſa nature. Et ainſi nous le con-
„ ſiderons tellement en ſa diuinité, que nous ne
„ le deſpouillons point de ſon humanité. En quoy ces Moynes Profeſſeurs de Calomnie n'ayans rien trouué à mordre, ſe ſont contentés d'abbayer de loin les eſcrits de Iean Caluin, & encores auec telle ambiguité de langage, qu'il eſt mal aiſé d'entẽdre ce qu'ils veulent dire. Il ſemble de prime face, qu'ils accuſent Caluin, ou d'auoir nié que Ieſus Chriſt ait eſté incarné de la ſubſtance de la Vierge Marie par l'œuure du ſainct Eſprit: ou d'auoir voulu dire, qu'il y ait eu quelque impureté en ceſte Conception, pour le regard de Ieſus Chriſt, qui ait eu beſoin d'eſtre oſtee puis apres, par la ſanctification du ſainct Eſprit. Mais ces opinions prodigieuſes ſont tant eſloignees des Eſcrits de Caluin, que perſonne ne l'en peut accuſer, que par meſme moyen il ne ſe cõdamne ſoy-meſme d'eſtre priué de tout iugement & raiſon.

Au reſte, ſi ces Moynes entendent que l'Eſcriture aſſigne & attribue à l'œuure du ſainct Eſprit l'Incarnation tant ſeulement, & non la ſanctification de la Vierge Marie, autant qu'il a eſté neceſſaire, à fin que l'humanité de Ieſus Chriſt fuſt exempte de toute macule: ils contrarient à la parole de Dieu, & à ce que, ſuiuant icelle, les anciens Peres en ont enſeigné. Et partant, s'ils entẽdent cela, Caluin ne conſent pas

voir

voirement auecques eux, quand il dit au lieu qu'ils ont cotté, que Iesus Christ a esté sanctifié du sainct Esprit, à fin que sa generation fust entiere & sans macule, comme auant la cheute d'Adam. Voila ses paroles. La raison qu'ils alleguent fait contre eux: assauoir, que l'Escriture assigne & attribue à l'œuure du sainct Esprit la vertu d'incarner: & cottent ces mots de l'Ange en S. Luc: *Le sainct Esprit suruiendra en toy, & la vertu du Souuerain t'enombrera: pourtant aussi cela qui naistra de toy Sainct, s'appellera le Fils de Dieu.* Car outre ce qu'il n'y a point de repugnance, que le sainct Esprit face l'Incarnation, & la sanctifie, veu que ces deux s'accordét tresbien ensemble, encores les paroles mesmes de l'Ange nous meinent là. Car ayant nommé le sainct Esprit, il parle nommément de la vertu du Souuerain, & puis adiouste: *Pourtant aussi ce qui naistra Sainct, sera appellé Fils de Dieu.* En quoy l'on voit que Iesus Christ est né Sainct, pource que le sainct Esprit est suruenu en la Vierge Marie, & que la vertu du Souuerain l'a enombree. Car ces mots, *Pourtant aussi*, & ce mot, *Sainct*, desquels l'Ange a vsé, doiuent bien estre notés. Partant S. Augustin attribue à la grace de Dieu, que l'humaine nature de Iesus Christ n'a peu auoir aucun peché. Et S. Ambroise dit ainsi: Le S. Esprit suruenant en la Vierge, à repurgé son entendement de toute souillure de vices. Et S. Cyprien: Combien, dit-il, que le seul Fils naisse de la Vierge, toutesfois, le Tresshaut est aussi presét, le S. Esprit est present aussi,

Inst. li. 2. c. 13. sect. 4.

Luc. 1.

Enchi. c. 36

In Luc. c. 1.

Expos. in Sym.

si, à fin que, tant la conception, que l'enfantement de la Vierge, soyent sanctifiés. Il y a plus: Car ces mauuais disciples oublient tousiours la leçon de leur Maistre, laquelle nous sommes contraints de leur ramenteuoir souuentesfois. Voila donc comment en parle Pierre Lombard le Maistre de leur Escholle: Combien (dit-il) que la chair de Iesus Christ soit mesme que la nostre: toutesfois elle n'a pas esté faite au ventre de la Vierge comme la nostre: car elle a esté sanctifiee au ventre de la Vierge, & est nee sans peché, & n'a iamais peché. Voila ce qu'il en dit, & que maintenant ces Moynes abiurent: lesquels pensans frapper Caluin, attaignent leur Maistre: &, ingrats qu'ils sont, le maudisent ici miserablement par leurs anathemes.

Sent. lib. 3. dist. 3. cap. Quocirca.

Si les Moynes veulent attribuer la saincteté de Christ en sa conception & natiuité, à ce que ils disent que la Vierge Marie n'auoit pas esté conceuë en peché originel (qui a esté vne question anciennement fort debattue, principalement entre les Iacopins & Cordeliers: Voyez Thomas d'Aquin, & ce qu'il allegue de S. Bernard escriuant aux Lyonnois, que la feste de la Conception d'icelle ne deuoit estre celebree, combien que cela se fist par deuotion en quelques endroits.) cela n'a aucun fondement, ny en ce passage de S. Luc, ny en autre quelconque de l'Escriture, cõbien que le Concile de Trente soit de cest aduis, suiuant les constitutions de Sixte iiij. & non celles de l'Esprit de Dieu, contenues en sa Parole. Au contraire, ce passage de S. Paul

In 3. Sent. dist. 3. q. 1.

Sess. 5. Dec. 1. c. 5.

S.Paul est si expres, qu'il ne peut estre embrouillé par aucuns subterfuges. *Par vn homme*, (dit-il) *le peché est entré au monde, & par le peché la mort: & ainsi la mort est paruenue sur tous les hommes, d'autant que tous ont peché.* Item, *Par le forfaict d'vn la coulpe est sur tous les hommes en condemnation.* Partant S. Augustin exposant cela, dit ainsi: L'Apostre monstre assez, que nul n'est né d'Adam, qui ne soit detenu en condemnation. Et au mesme liure: Il falloit (dit-il) que nous fussions reconciliés par le Mediateur, qui seul sans peché est né, a vescu, & a souffert la mort. Et encores: Le peché originel (dit-il) a esté si grand, que tout le genre humain en a esté condamné: & ne peut estre effacé, que par vn: assauoir, Iesus Christ, Mediateur entre Dieu & les hommes, qui seul a peu tellement naistre, qu'il n'a point eu besoin de renaistre. Et ailleurs: Combien que la chair de la Vierge ait esté conceuë de la propagation de peché: toutesfois, elle a conceu Iesus Christ sans peché. Au reste, si la Saincteté de la conception de Iesus Christ se rapportoit à ce que la saincte Vierge auroit esté conceuë sans peché originel, on pourroit aussi dire le semblable de la Vierge mesme, & puis de ses Ayeuls, tellement qu'en fin il ne se trouueroit point de peché originel en sa race. Chose, qu'autres que ces Moynes n'oseroyent penser.

Rom.5. *Ib.* *Enchi.c.51.* *Ib.c.108.* *Ib.c.48.* *De Gen.ad lit.lib.10. c.18.&20. Vid.eundē Aug. cont. Iul.li.1.& ep.57. Ad. Dard.&c.*

Nous n'ignorons pas que quelques vns ont reuoqué en doute, si la Vierge Marie auoit peché, ou non: craignans que si elle auoit peché,

cela obſcurciſt aucunement la perfection de Ieſus Chriſt. Mais tout ainſi que nous l'honnorons & reuerons, comme celle qui douëe d'vne ſinguliere grace de Dieu, a eſté benite entre les femmes, eſtant mere de noſtre Redempteur vray Dieu, & vray homme : auſſi ne voulons-nous pas eſtre plus ſages qu'elle-meſme, qui en
Luc. I. ſon Cantique a recognu Dieu pour ſon Sauueur. Or qui n'a point peché, n'a pas beſoin de Sauueur. A ceſte cauſe, en ce meſme Cantique elle rend graces de l'accompliſſement de la promeſſe faite aux Peres, touchant la Redemption de l'Egliſe, recognoiſſant aſſez qu'elle ſeroit auſſi participante de ce benefice.

Quant à Theodore de Beze, il a ſi amplement declaré ce qu'il tient de la vraye vnion Perſonnelle des deux natures en vne Perſonne, qui eſt Ieſus Chriſt, meſmes en ſa reſponſe à Iaques André, que les Moynes n'y trouueroyent rien à redire, s'ils auoyent autant abiuré la Calomnie, comme ils abiurent la vraye Religion. Et quant à ceſte queſtion, dont ils parlẽt ſans l'entendre, nous les renuoyons à leur Maiſtre des Sentences, au iij. liure, diſtinction v. pour voir là ce qu'il en dit. Ils diſent qu'ils adorent deux natures qui ſubſiſtent en vne perſonne : & par conſequent que l'humanité de noſtre Seigneur eſt vrayement viuifiante en ſoy meſme, à cauſe de l'exiſtence diuine, dont elle exiſte ineffablemẽt au Verbe diuin. En quoy nous deſirerions qu'ils parlaſſent plus proprement. Car l'Eſcriture dit, que nous adorons la Perſonne de Ieſus Chriſt

Christ. Mesmes les passages qu'ils cottent, le leur deuoyent auoir monstré: assauoir, en sainct Luc: *D'où vient que la mere de mon Seigneur vienne à moy?* Et en sainct Iean: *Et auons contemplé sa gloire, comme de l'Vnique du Pere, plein de grace & de verité.* Esquels lieux il est parlé de la Personne. Car nous disons Chrestiennement que la saincte Vierge est Mere de Dieu: mais nous ne disons pas qu'elle soit Mere de la diuinité, ou Deité. Partant nous deuons mettre difference entre *Concretum et Abstractum* (comme l'Eschole parle) veu que l'Eglise Romaine mesme dit ordinairemẽt: Vn seul Dieu tu adoreras. Luc. I. Ioan. I.

Aussi parlent-ils fort ambiguëment, quand ils disent, que par consequent l'humanité de nostre Seigneur est vrayemẽt viuifiante en soy, à cause de l'existence diuine dont elle existe ineffablement au Verbe diuin. Et n'y auoit point de raison là dessus de nous conioindre auec l'heretique Nestore. Car, graces à Dieu, nous croyons de ce Mystere ce qu'il nous en faut croire selon sa Parole, & le declarons mieux qu'ils ne font, ainsi qu'il se pourra voir en nostre Confession de foy, artic. xiiij. & xv. Ils disent donc, que par consequent l'humanité de Iesus Christ est vrayement viuifiante en soy: sur quoy nous demandons quel est ce consequent. Car puis qu'ils n'oseroyent dire qu'ils adorent l'humanité en soy, mais à cause de la diuinité (cõme ils disent ordinairement) à laquelle elle est Personnellemẽt coniointe: il s'ensuit dõc, par leur dire mesme, que ladite nature humaine est viuifiante, à

cauſe de la diuinité, a laquelle icelle eſt vnie. Partant ces Moynes ne ſçauent ce qu'ils concluent, ne pourquoy ils le concluent. Car s'ils entendẽt que l'humanité eſt viuifiante en ſoy, c'eſt à dire, de ſoy, ils ſe contrediſent : veu que par apres ils afferment qu'elle a eſté enrichie de cela : c'eſt à dire, que cela lui a eſté donné du Verbe. D'auantage, s'ils cuident que le Verbe ait tellement donné ceſte vertu, qu'il ne l'ait plus, & qu'il ne viuifie pas lui meſme: certes ils ſont pires qu'heretiques. Mais s'ils entendent que le Verbe nous viuifie par l'humanité, laquelle il s'eſt adiointe en vnion de Perſonne: c'eſt cela meſme que nous diſons. Car ceſte ſimilitude ſe trouuera és eſcrits de nos Docteurs: que comme en vne fontaine la ſource de l'eau eſt tellement au fonds du baſſin, ou capacité d'icelle fontaine, qu'elle l'en remplit, & de là on puiſe l'eau abondamment: auſſi combien que le Verbe diuin ſoit la vraye & premiere ſource & cauſe de noſtre vie (comme Dauid dit, que la
Pſal. 36. ſource de vie eſt en Dieu) Toutesfois, l'vnion Perſonnelle a fait, que la vie qui prouient proprement du Verbe diuin, eſt en l'humanité de Ieſus Chriſt: à fin que de là elle decoule iuſques à nous : auſſi en ceſte humanité a eſté accompli tout ce qui eſt neceſſaire à noſtre vie & ſalut. Ils diſent auſſi, que l'vnion perſonnelle enrichit la nature humaine d'vne exiſtence diuine : qui eſt vne façon de parler obſcure & treſdangereuſe, & partant non conuenable à vne publique & ouuerte confeſſion de foy. Car s'ils entendent ceſte

ceſte exiſtence diuine, tellement que la nature humaine ait eſté faite l'Eſſence diuine, ou ait receu en ſoy les proprietés de la diuinité, ce ſeroit à dire en vn mot, qu'elle auroit eſté faite Dieu, qui eſt vn blaſpheme. Car rien ne peut eſtre fait Dieu: veu que pluſtoſt Dieu eſt celui qui fait tout, comme Createur & non creature. Or cela ſeroit encore pis que l'hereſie d'Eutyches condãnee par toute l'Eſcriture, & nommément par le Concile de Chalcedoine, lequel nous auõs deſia allegué cy deſſus, pour la confirmatiõ de la verité du Corps de Ieſus Chriſt: & ſommes contraints de le repeter encores en ce lieu, à fin, s'il eſt poſſible, de l'imprimer en l'entendement de ces Moynes, qui ſe contentent de louër de paroles les anciens Conciles, ſans en faire autrement leur proffit. En Ieſus Chriſt (dit le Concile) apres l'vnion des deux natures, l'Eſſentielle proprieté des natures demeure, & les deux natures, apres l'vnion, ſont vrayement les meſmes natures, enſemble leurs naturelles proprietés. Voila la determinatiõ de ce Concile cõtre l'heretique Eutyches, & auſſi contre ces Moynes, s'ils entendẽt par les mots, d'exiſtence diuine, la diuine eſſence & les proprietés d'icelle. Mais s'ils veulent dire par cela, que l'humaine nature, laquelle le Verbe diuin s'eſt adioint, eſt ſouſtenue par icelui Verbe diuin en vnion de perſonne, & enrichie de graces à nous incomprehenſibles, autant que la condition de la nature humaine peut porter: ceſte expoſition ſera veritable: & la gloſe meilleure

Conc. Chalced.

« « « « « «

leure que le texte: & n'y aura dequoy nous abiurer (comme ils parlẽt) veu que nous croyons cela meſme, & l'expoſons plus clairement qu'eux. Car s'ils diſent que l'exiſtence perſonnelle n'eſt differente de l'eſſence naturelle, les voila Eutychiens: s'ils diſent, qu'elle eſt differente, il faut donc qu'ils nous accordent que l'exiſtence Perſonnelle ne donne rien à la nature humaine qui puiſſe oſter la verité d'icelle nature, & la confondre auec la diuinité.

Iean 5. Examinons maintenant les paſſages qu'ils cottent, tirés de l'Euãgile ſelon S. Iean. Le premier eſt du chap. v. en ces mots: *Comme le Pere a vie en ſoy-meſme, ainſi il a donné auſſi au Fils d'auoir vie en ſoy-meſme, & lui a donné puiſſance de faire auſſi iugement, car il eſt le Fils de l'homme.* Lequel paſſage S. Auguſtin expoſe ainſi, Selon ce (dit-il) qu'il eſt Fils de Dieu, tout ainſi que le Pere a la vie en ſoy-meſme, auſſi a-il donné au Fils d'auoir la vie en ſoy meſme. Mais ſelon ce qu'il eſt Fils de l'homme, il luy a donné puiſſance de faire iugement. Maintenant ſi ces Moynes ont des yeux, ils voyent combien ce S. Docteur eſt eſloigné de leur expoſition. Mais pour n'entrer plus auant en l'interpretation du paſſage, nous nous cõtenterons de dire qu'il eſt là parlé de la Perſonne *in concreto*, & partant cela ne ſert à leur propos. D'auantage, s'ils reſtreignent ce mot de *Fils* à la nature humaine, ceci eſt contre leur propre intention. Car il s'enſuiuroit que le Pere dõne à la nature humaine. Or ils diſent qu'elle a cela, à cauſe de

In Ioan. Tract. 9.

ſon

ſon exiſtence au Verbe diuin. Et de faict la Perſonne du Pere n'a pas eſté incarnee, mais celle du Fils, lequel partant enrichit la nature humaine qu'il a vnie à ſoy Perſonnellement. Par ainſi ce paſſage ne ſert qu'à deſtruire leur opinion.

L'autre paſſage eſt du vj. de S. Iean, en ces mots: *Ie ſuis le Pain vif qui ſuis deſcẽdu du Ciel: ſi aucun mange de ce Pain, il viura eternellement, & le pain que ie donneray c'eſt ma chair, laquelle ie donneray pour la vie du monde.* Item: *qui mange ma Chair, & boit mon Sang, il a vie eternelle.* Item: *Comme le Pere viuant m'a enuoyé, auſſi ie vi à cauſe de mon Pere, & celui qui me mangera, viura auſſi à cauſe de moy.* Item: *C'eſt l'Eſprit qui viuifie, la chair ne profite rien, les paroles que ie vous di ſont eſprit & vie.* Voila les lieux qu'ils cottent en marge. A quoy nous ne ferons autre reſponſe, ſinon celle que ce paſſage meſme nous donne. Car s'ils cuident que la nature humaine de Ieſus Chriſt ſoit deſcendue du Ciel, qu'ils s'en aillent donc auec les anciens heretiques. Mais s'ils ſont contraints d'entendre cela du Fils Eternel de Dieu, qui s'eſt abaiſſé iuſques là, que de vouloir prẽdre noſtre nature: ils oyent par là noſtre reſponce: aſſauoir, que noſtre vie vient premierement & proprement, & ainſi, preciſement (puis que ces mots leur plaiſent) de la nature diuine, & qu'elle nous eſt communiquee par la manifeſtation en chair du Fils Eternel de Dieu, & receuë de nous, par les moyens qu'il a ordonnés en ſa Parole

role. Celui donc qui mange sa Chair, & boit son Sang, a vie eternelle, parce que celui qui est descendu du Ciel, est le Pain vif, & a donné sa Chair pour la vie du monde. Item: parce que celui qui le mange, vit à cause de lui, & que c'est l'Esprit qui viuifie: cõme il est dit là en termes expres. Ioinct ce qui est dit au mesme lieu: *Le pain de Dieu* (dit-il) *est celui qui est descendu du ciel, & donne vie au monde.* Ce que S. Augustin exposant: C'est l'Esprit qui viuifie (dit-il) car l'Esprit viuifie les membres qui sont au corps. Or celui qui n'a l'Esprit de Christ, il n'est pas à lui. Voila ce qu'il en dit. Partãt nous sçauons bon gré à ces Moynes, de nous auoir dõné en main des passages si propres pour renuerser leur opinion. Et nous esbahissons qu'ils n'ayent veu ce qu'il fut dit au Cõcile d'Ephese: Que la chair de Iesus Christ est viuifiante, parce que c'est la chair du Verbe qui viuifie toutes choses. Mais ils sont tant occupés au Concile de Trente, qu'ils ne pensent point aux autres Conciles qui valent mieux.

Il reste que nous leur monstrions briefuement, que les mots de leur Article sont pleins non seulement d'improprieté, mais aussi d'heresie.

Premierement, le mot, *exister*, signifie estre fait de quelque matiere, sortir & proceder: de quelque chose, comme ci deuant l'auons monstré par l'authorité de S. Augustin, sur la fin du premier Article: outre la vraye etymologie du mot. Partant cela ne peut estre dit de la nature

hum

humaine, qu'elle existe au Verbe diuin: ne peut, di-ie, estre dit sans vne manifeste corruption du mot, & si on le veut defendre autrement, sans heresie.

D'auantage, ils disent que l'humanité de Iesus Christ existe au Verbe Diuin de l'existence diuine: ce qu'ils ne peuuent rapporter (auec toutes leurs improprietés de langage) sinon à ce que l'humanité est soustenue & subsiste au Verbe en vnió de Personne. Et toutesfois eux-mesmes mettent difference entre l'vnion au Verbe, & l'existence diuine: combien que l'vne reuienne à l'autre. Car qui voudra definir l'vnion de l'humanité au Verbe, il dira que le Verbe adioint à soy l'humanité, & la soustient en vnion de Personne: Ce que les Latins expriment par ces deux mots, *Assumens*, & *Assumptum*. Partant qui dit l'vn, dit aussi l'autre: au lieu que ces Moynes font l'vnion premiere, & puis ceste existence diuine apres, dont s'ensuiuroit vne infinité d'erreurs & d'heresies.

Outre plus, ils maintiennent que l'humanité de Iesus Christ est enrichie de l'existence diuine par le diuin Verbe en l'vnion Personnelle: Dont s'ensuiuroit que la nature humaine seroit en l'vnion Personnnelle auant l'existence: qui est vne contradiction. S'ensuiuroit aussi que ladite existence seroit entre les dons conferés à la nature humaine de Iesus Christ: & ainsi l'existence ne seroit qu'vne qualité & enrichissement: qui est non seulement vne heresie, mais vne tresiourde ignorance, de confon-

dre

dre l'existence auec la qualité : Veu qu'il faut que la qualité soit en ce qui existe. En somme, ceux qui sont entendus en ces matieres, tant peu que ce soit, recognoistront aisément auecques nous, que ces beaux Professeurs ont fait voirement par leur escrit vne ample & ouuerte Profession d'ignorance, lors qu'ils se sont le plus voulu mesler d'enseigner les autres.

ARTICLE VI.

Esa.61.1.2. Ioan.1.17. Apost. ad Rom. Cor. Gal. et Hebr.

Ie croy que nostre Seigneur nous a preschè l'Euangile, qui est vne Loy nouuelle, distincte essentiellement du Vieil Testament. Et pource ie deteste la doctrine des Iuifs, des faux Apostres, & des Pretendans, qui enseignent que le Vieil & Nouueau Testament ne different que de foy, de commandemens, ou de façon de les declarer.

RESPONSE.

Nous voyõs ici la raison pourquoy les Moynes appellent ordinairement nostre Religion nouuelle: assauoir, d'autant que l'Euangile leur est vne nouuelle Loy : voire si nouuelle, qu'ils monstrent de plus en plus par ceste escrit qu'ils ne l'ont encor saluee que de bien loin. Ils veulent ici parler de la similitude & difference du Vieil & Nouueau Testamẽt, & voudroyent dire, que nous sommes en erreur en ceste Article: & pour ceste effect, nous imposer tout ce qu'il leur plaist, & qu'ils ont songé, au lieu de representer au vray ce que nous en tenons. C'est pourquoy ils ne cottent aucun lieu duquel ils ayent tiré ce qu'ils disent: se contentans de ce qu'il leur plaist d'en dire: qui est en somme que

nous

nous ne mettons autre difference entre le Vieil & Nouueau Testament, que *de foy, de commandemens, ou de façon de les declarer.* Mais quant à eux, qu'ils tiennent que ceste nouuelle Loy de l'Euangile est *essentiellement* distincte du Vieil Testament. Voila le dire de nos Moynes. Or il ne se trouue pas que nous en parlions ainsi: & si nous en parlions de ceste façon, nous dirions ce qu'ils disent eux-mesmes. Car si l'Euangile est distinct essentiellement (comme ils parlẽt) il s'ensuit, qu'il ny a pas seulement distinction, mais difference toute manifeste entre les deux Testamens, tellemẽt que l'Essence de l'vn n'est pas l'Essence de l'autre: dont s'ensuiuroit, qu'il y auroit difference & de foy, & de commandemẽs. Car où sera l'essence, ou, pour mieux parler, la Substance tant du Vieil que du Nouueau Testament, si on en oste ce qu'il faut croire, & ce qu'il faut faire? Partant ce n'est de merueilles s'ils n'entendent pas ce que nous disons de ceste matiere, puis qu'eux-mesmes n'entendẽt pas ce qu'ils en disent. Or voici ce que nous croyons de la similitude & difference du Vieil & Nouueau Testament, ainsi qu'il est contenu en nostre Confession de foy, Article xxiij, en ces mots:

Nous croyons que toutes figures de la Loy « ont pris fin à la venue de nostre Seigneur Iesus « Christ. Mais combien que les Ceremonies ne « soyent plus en vsage, neantmoins la substance « & verité nous en est demeuree en la personne « de celui auquel gist tout accomplissement. Au «

» ſurplus, il nous faut aider de la Loy & des Pro-
» phetes, tant pour reigler noſtre vie, que pour
» eſtre confermés és promeſſes de l'Euangile.

Cela eſt fondé ſur des teſmoignages de l'Eſcriture treſclairs & treſexpres. Car puis que nos Peres ſous le Vieil Teſtament ont eu vn meſme Dieu, ont eſperé vn meſme Salut, & l'ont eſperé par vn meſme Redempteur que nous, & font vne partie de l'Egliſe vniuerſelle (comme l'Eſcriture Saincte l'enſeigne, & les Anciens Docteurs de l'Egliſe Chreſtiéne l'ont creu, & confeſſé tous d'vne voix.) Nous demandons à ces Moynes, pourquoy il ne faudra croire qu'il y a vne meſme ſubſtance és deux Teſtaments, & où c'eſt qu'ils trouueront ceſte differéce eſſentielle qu'ils appellét diſtinction, abuſans du mot? Certes ſi Abraham eſt le Pere des croyans, s'il a veu le iour de Ieſus Chriſt, & s'en eſt eſiouï: Si les Gentils venans à la cognoiſſance de Dieu par l'Euangile, ont eſté entés au bon Oliuier de l'Anciéne Egliſe d'Iſraël (comme en parle S. Paul) & ſi les Anciens Peres ſous la Loy ont mangé d'vne meſme viande ſpirituelle, & ont tous beus d'vn meſme bruuage ſpirituel, buuãs de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit, & la Pierre eſtoit Chriſt (ainſi que S. Paul teſmoigne) ſi l'Euangile a eſté promis par les Prophetes és ſainctes Eſcritures: ſi croyant vrayement à Moyſe, on croit en Ieſus Chriſt (comme lui meſme diſoit) ſi S. Paul n'a rien dit fors les choſes que les Prophetes & Moyſe ont predit deuoir aduenir (comme il le

Rom.4. Galat.3. Ioan.8. *Rom.11.* *1.Cor.10.* *Rom.11.* *Ioan.5.*

proteſt

proteſte lui-meſme) ſi les Prophetes ont prophetizé par l'Eſprit de Chriſt (cõme dit S. Pierre) Et, pour ne nous eſtẽdre plus auant en ce diſcours, ſi Timothee auoit appris dés ſon enfance les ſainctes lettres qui le pouuoyent inſtruire à ſalut par la foy qui eſt en Ieſus Chriſt: ſi, die, toutes ces choſes ſont treſcertaines, comme tirees de l'expreſſe parole de Dieu: nous pouuons conclurre, que nous auons parlé en noſtre Confeſſion de foy, de ce poinct de Doctrine, ainſi qu'il falloit: & qu'au cõtraire, nos Moynes Abiureurs voulans parler de la difference des deux Teſtamens, ne ſçauent que c'eſt ne de l'vne ne de l'autre. Partant nous ſommes contraints de les renuoyer encores à l'Eſchole, pour ouïr là ce que leur Maiſtre Pierre Lombard en approuue, vſant de ces mots, en parlant des fideles qui ont eſté ſous le Vieil Teſtament: Ils ont eſté ſauués, dit-il, par la foy de Ieſus Chriſt, croyans qu'il viendroit en chair. Car leur foy & la noſtre eſt vne meſme foy. Auſſi S. Auguſtin dit, que les Sacremẽs ſont changés, mais la foy eſt vne. & Iuſtin Martyr dit ainſi: Qu'eſt-ce que la Loy? C'eſt l'Euãgile predit. Qu'eſt-ce que l'Euangile? C'eſt la Loy accomplie.

Act. 26. 1. Pet. 1. 2. Tim. 3. Sen. li. 3. di. 25. c. præ dictis. ep. 89. q. 3. In interr. Reſpon.

Auſſi monſtrent-ils vne merueilleuſe impudẽce, quand ils nous conioignent auec les Iuifs: les erreurs deſquels ont eſté iuſques à preſent trop mieux refutés par les docteurs de l'Egliſe Reformee, que par les Moynes. En fin, ſi on veut voir leſquels des deux s'approchent le plus pres des Iuifs, que l'on conſidere le ſacrifice externe

reel & actuel de l'Egliſe Romaine, les autels, les lampes, l'encenſoir, les veſtemens des Preſtres, qui ſe diſent Sacrificateurs, & infinies choſes ſemblables, tirees des anciennes Ceremonies des Iuifs, leſquelles ont eſté abolies par la venue de Ieſus Chriſt: & nous nous aſſeurons que on iugera facilement par les ceremonies de l'Egliſe Romaine, qu'ils s'approchent tant qu'ils peuuent des ombres Iudaïques, parce que la clarté de l'Euangile leur deſplait.

Et d'autant qu'ils nous conioignent auſſi auec les faux Apoſtres, qui ramenoyent les ceremonies Iudaïques: s'ils ont quelque veuë de reſte, ils peuuent voir, que cela leur appartient, & non pas à nous qui reiettons tout ce qui reſte en l'Egliſe Romaine tant du Iudaïſme, que du Paganiſme: voire qui deteſtons les faux Apoſtres iuſques là, que ſuiuant la vraye doctrine des Apoſtres, nous condamnons de tout noſtre cœur, la Primauté du ſiege Romain, duquel l'Eueſque ſe dit fauſſement ſucceſſeur de S. Pierre: auquel, ſoit en la doctrine, ſoit en la vie, il ne reſſemble non plus que les tenebres à la lumiere. Car (afin de n'alleguer autre preuue que celle qui eſt de freſche memoire) au lieu que S. Pierre commande d'obeïr aux Rois, & s'aſſubiettir à tout ordre humain, Sixte v. ſe diſant Eueſque de l'Egliſe vniuerſelle, a bien oſé faire publier vne Bulle contre le Roy de Nauarre, & Monſieur le Prince de Cõdé, pour les deſpouiller, s'il pouuoit, de leurs dignités, comme ſon predeceſſeur Gregoire xiij. auoit fait quelque

1. Petr. 2.

temps

temps auparauant contre la Royne d'Angleterre, dispensant ses subiets de l'obeïssance que ils lui doiuent. Ce sont là des faux Apostres, auec lesquels nous n'auons rien de commun, & voudrions bien sçauoir, si ces Moynes Professeurs voudroyent maintenir l'authorité de leur Pape en ce poinct-là. Il seroit doncques à desirer, pour leur bien, qu'ils fussent plus esloignés qu'ils ne sont, de l'erreur des Iuifs & faux Apostres (auec lesquels ils nous conioignent faussement) & (pour reuenir à leur façon de parler) qu'ils en fussent, non seulement distincts, mais essentiellement, & totalement separés : ce qui se fera quand, au lieu de combatre contre la verité de l'Euangile, ils s'assubiettiront volontairement à icelle.

ARTICLE VII.

Ie croy que nostre Seigneur nous a rachetés par sa mort visible, & naturelle, sous Ponce Pilate. Et abiure ce pris inuisible controuué par les Guenots et Pretendans, de l'Ame de nostre Seigneur damnee dés ce mõde pour vn temps, et en doute de son salut.

Esa.53.9. 10. 1.Pet.1.24 Iren. li.1.c. 2.li.2.c.28 Cal. li.2. c. 16.sect.10. 11. & in Matt. 26. ac. 27. & ad. Heb.5. et in Catechis. Dom.x

RESPONSE.

Nous ne nous amuserons point à amplifier l'effrontee & plus que Monachale impudence de ces Moynes, qui nous accusent des blasphemes qu'eux-mesmes ont inuẽtés, & nous souilleroyent volõtiers de leurs ordures. Ils ne cottent rien de nostre Confession de foy, & se contentẽt de vomir leur puantise sur Iean Caluin, auquel ils font prononcer des blasphemes qui ne lui vindrent onc en l'entendement : c'est à di-

re, en somme, qu'ils lui font parler leur lãgage. Or voici ce qu'il a enseigné de ceste doctrine: Que Iesus Christ, pour accõplir l'œuure de nostre Redemption, a souffert non seulement en son corps, mais aussi en son ame: parce qu'estant parfait Redempteur, & non à demi, il a esté Redempteur aussi bien des ames, que des corps: & qu'en sa playe (comme dit S. Pierre) nous auons gueriſon. A ceste cause, qu'il a combatu contre la puissance des enfers, & l'a surmontee, voire tellemẽt, que par le merite de sa mort & passion nous sommes deliurés de la dãnation eternelle en laquelle nous estions. Voila le sommaire de ce que Caluin en dit. Et àfin qu'on ne puisse imaginer (cõme font ces Moynes) que cela deroge à la dignité de Iesus Christ, il vse de ces mots, pour l'explication de son dire: Toutesfois, dit-il, nous ne voulõs inferer par cela, que Dieu ait iamais esté ou aduersaire ou courroucé à son Christ. Car commẽt se courrouceroit le Pere à son Fils bien-aimé, auquel il dit qu'il a pris son bon plaisir? ou comment Christ appaiseroit-il le Pere enuers les hommes par son interceſſion, s'il l'auoit courroucé contre soy? Voila ce qu'il en dit. Partant si ces Moynes eussent appris vne reigle tant de fois reiteree en S. Augustin, qu'il faut mettre differẽce entre ce qui cõuient à la Personne de Christ, & ce que Christ a fait en nostre personne, peut estre eussent-ils esté retenus, pour ne desgorger de si enormes blasphemes cõme ils ont fait. Au reste, Caluin allegue, pour la confirmation de ce qu'il en dit, des pas-

1. Pet. 2.

Cal. li. 2. c. 16. sect. 11.

In Psal. 21 &c.

sages

sages de l'Escriture qui sont tresfermes & tres-euidens: comme ce que Iesus Christ disoit, que *son ame estoit triste iusqu'à la mort:* & ce que dit S. Luc, que *sa sueur estoit comme grumeaux de sang decoulans en terre: Qu'vn Ange du ciel s'apparut à lui, pour le fortifier.* Item, ce qui a esté dit par Esaïe, *Qu'il a porté nos langueurs, & a chargé nos douleurs: qu'on l'a estimé estre nauré de Dieu, & affligé: qu'il a esté nauré pour nos forfaicts, & blessé pour nos iniquités: que la correction de nostre paix est sur lui: que le Seigneur a ietté sur lui l'iniquité de nous tous.* Ce que dit aussi S. Paul, que *Christ nous a rachetés de la malediction de la Loy, quand il a esté fait pour nous malediction:* & choses semblables, que Caluin a deduites & declarees: & a aussi adiousté les tesmoignages de S. Ambroise, S. Cyrille, & S. Hilaire, auec autres argumens tressuffisans pour clorre la bouche à ces Moynes Calomniateurs, s'il se pouuoit trouuer chose assez suffisante pour cela. Nous n'auons donc rien de commun auec les Gnostiques (que ces Moynes appellent Guenots ignorамment) & ne disputons point de ce prix inuisible, que ces Moynes ont forgé: car il ne se trouue rien en Irenee, parlant des Gnostiques, qui tēde à cela. Mais nous croyons, auec sainct Paul, que Iesus Christ est le prix de nostre Redemption: & qu'il est au Ciel, quant à sa nature humaine, & non inuisiblement en lieux infinis, comme les Moynes croyent, ou pour le moins le veulēt faire croire aux autres. Et certes nous disons, auec regret, que ces faux Docteurs ont

Matth. 26 Luc. 22.

Esa. 53.

Gal. 3.

voirement rendu Iesus Christ tant inuisible à ceux qui les suiuent, qu'ils ne le cognoissent que fort peu. Et quant aux Gnostiques, voila ce que S. Irenee en dit: Ceux qui s'appellẽt Gnostiques ont certaines Images peinctes, & d'autres qui sont forgees de quelque matiere: & disent que c'est le pourtraict de Iesus Christ, fait par Pilate lors que Iesus estoit en ce monde: & couronnent ces Images, & les presentent, &c. Que donc nos Moynes iugent, si en cest endroit l'Eglise Romaine, & notamment les Iesuites, n'ont pas affinité auec les Gnostiques, au lieu qu'ils taschent de les faire accorder auec nous. Mais nous lairrons ces Guenots, auec leurs Baguenauderies.

Adu. hær. lib. 1. c. 24.

ARTICLE VIII.

Ie croy que par icelle sacree mort ont esté rachetés les pechés de tout le monde, et non seulement des Esleus. Et que d'icelle nous tirons vie, & nouuelles forces à bien faire, à meriter & satisfaire: sans lequel benefice sommes insuffisans à ouurer sainctement. Dont i'abiure toutes les heresies des Origenistes & Pretendans à ce contraires.

1. Ioan. 2. 2. Io. 15. 3. 4. 5 1. Ioan. 3. 7. Ioan. 15. 5.

Epiph. hæres. 64.

RESPONSE.

Origene attribuoit trop aux forces de l'homme, comme aussi font les Moynes: & partant nous abiurons & detestons les erreurs d'eux tous. Et croyons que combien que la mort precieuse de nostre Seigneur Iesus Christ soit tresssuffisante pour racheter les pechés de tout le mond

monde, combien auſſi que le benefice d'icelle ſoit offert & preſenté à tous par la predication de l'Euangile (qui eſt ce que S. Iean entend au passage qu'ils cottent, & que S. Auguſtin expoſe de l'Egliſe vniuerſelle eſpandue par tout le monde) toutesfois, il n'y a que les ſeuls Eſleus de Dieu qui en ſentent vrayement l'efficace & la vertu. Et partant Ieſus Chriſt diſoit *qu'il reſpandroit ſon ſang pour pluſieurs en remiſſion des pechés*. Autrement, veu que le fruict de la mort de Ieſus Chriſt eſt le ſalut des hommes, il s'enſuiuroit, que tous les hommes indifferemment ſeroyent ſauués: & ainſi le mot *d'Eſleus* ſeroit ſuperflu. Partant les Moynes parlent mal, quand ils diſent, que par la mort de Ieſus Chriſt les pechés de tout le monde ont eſté rachetés. Car ceſte façon de parler emporte le fruict & effect de la Paſſion de Ieſus Chriſt, ainſi que S. Paul enſeigne, diſant, *qu'en Ieſus Chriſt nous auons redemption*: & expoſant que c'eſt qu'auoir redemption, il adiouſte, *la remiſſion des pechés*. Et le paſſage que les Moynes cottent ne parle pas comme eux: mais dit ſeulement, que *Ieſus Chriſt eſt la propitiation pour les pechés de tout le monde*. C'eſt à dire, que de toutes ſortes de gens & nations, & de tout le monde tous ceux qui par vraye foy recourront à lui, auront remiſſion de leurs pechés par lui. C'eſt ce que S. Iean a dit vn peu auparauant: *Si nous confeſſons nos pechés*, dit-il, *il eſt fidele et iuſte pour les nous pardõner et nous nettoyer de toute iniquité*. Partãt les Moynes cõtrarient manifeſtemẽt à ces paroles de Ieſus

I. Ioan. 2.
In ep. Ioan. tract. 1.
Matth. 26.
Coloſſ. 1.
1. Ioan. 1.
Ioan. 17.

Christ, qui sont en S. Iean: *Ie ne prie point pour le monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donnés: car ils sont tiens.* Item, *ie ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moy par leur parole.* Nous croyons donc aux paroles de Iesus Christ, & abiurons l'erreur des Moynes contraire à icelles.

Ibid.

Quant à ce qu'ils disent, que nous tirons de la mort de Iesus Christ nouuelles forces à bien faire: parce que ces mots-là, comme ils sont couchés, signifient que de nous-mesmes auõs quelques forces à bien faire: qui seroyent comme raffraischies & augmentees par la mort de Iesus Christ: cela n'est pas dit suffisamment. Car Iesus Christ dit, que *sans lui nous ne pouuons rien faire:* qui est vn passage que les Moynes alleguent contre eux-mesmes. Et S. Paul enseigne, que *nous ne sommes suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes, mais que nostre suffisance est de Dieu.* A quoy appartient aussi ce qui est dit en l'Escriture, que nous sommes morts en nos pechés, & que nous sommes regenerés, & viuifiés en Iesus Christ, & choses semblables, qui monstrent assez qu'il n'y a en nous qu'impuissance, quant à nostre nature.

Ioan. 15.

2. Cor. 3.

Ephe. 2.

Ce qu'ils disent de *meriter, & satisfaire*, contreuient à la parole de Dieu, & mesme a en soy vne contradiction manifeste, entant que parlans de la mort de Iesus Christ, ils font mention de nostre merite.

Premierement, l'Escripture nous enseigne, que *nous sommes sauués de grace par la foy* (comme

me dit sainct Paul) *& cela non point de nous:* *Ibidem.*
c'est don de Dieu, non point par œuures, à fin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouurage, estans creés en Iesus Christ à bonnes œuures que Dieu a preparees, à fin que cheminions en icelles. Et ailleurs: *A celui qui œuure,* dit-il, *le loyer n'est point reputé pour grace, mais pour chose deue:* Item: *si c'est par grace, ce n'est plus par les œuures: autremeut grace n'est plus grace. Mais si c'est par les œuures, ce n'est plus grace, autrement œuure n'est plus œuure.* Et au parauant: *Les gages de peché, c'est la mort: mais le don de Dieu, c'est vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur.* Voila pour le regard du merite. Quãt à satisfaire pour les pechés, cela est attribué à Iesus Christ, comme chose propre: Ainsi que dit S. Paul, *qu'il s'est donné soy-mesme pour estre le prix de nostre redemption.* Et Iesus Christ dit, *qu'il s'est dõné pour estre le prix de redemption pour plusieurs*, & autres lieux semblables. Partant quand il est dit en l'Escriture, que nous sommes iustifiés, ou iustes, ou que nous faisons iustice (comme en la premiere Epistre de S. Iean, chap. iij. qu'ils alleguent) cela n'a rien de commun auec le merite. Car nous sommes tels par la misericorde de Dieu, qui, nous pardõnant nos fautes & imperfections, nous impute la iustice de nostre Seigneur Iesus Christ: comme il est dit en l'epistre aux Romains, *que par l'obeissance d'vn, plusieurs seront rendus iustes*, & ailleurs il dit, *que Iesus Christ est mort pour l'Eglise, à fin de la nettoyer & rendre saincte & irreprehensible sans*

Rom. 4.

Rom. 11.

Rom. 6.

1. Tim. 2.

Matth. 20.

1. Ioan. 3.

Rom. 5.

Ephes. 5.

tache

tache ne macule. Mais il nous faudra parler ci apres de ces choſes plus amplement.

Secondement, Ce que diſent les Moynes contient vne manifeſte contradiction. Car ſi Ieſus Chriſt en mourant, nous a merité la vie eternelle, & a ſatisfait pour nos pechés (ce que les Moynes meſmes n'oſeroyent nier) ce n'eſt donc pas à fin que nous meritions & ſatisfacions nous-meſmes. Car c'eſt autant que qui diroit, que quelqu'vn auroit payé pour nous, à la charge que nous payerons nous-meſmes. Nous abiurons donc toutes ces erreurs, & en general tout ce qui diminue en quelque façon que ce ſoit la dignité, excellence & perfection de la Mort & paſſion de Ieſus Chriſt, & des fruicts & benefices qui nous reuiennent d'icelle.

ARTICLE IX.

Ephe.5.23. 25.26.27. *Ie croy que d'icelle les ſept ſacremens ont leur efficace de ſanctifier ou donner grace à ceux qui ne mettent empeſchement d'incredulité, ou de peché. Et parce i'abiure la Doctrine des Pretendans, qui ne reçoit que deux Sacremens: & de Caluin, qui n'en admet que trois, & des Proteſtans, qui n'en approuuent que quatre, & nient leur efficace.*

Caluin. in Catech. lib. 4. c. 19. Sec. 28. In conf. & Apolog. Ausburg.

RESPONSE.

Puis que les Sacremens ſont comme ſeaux pour nous aſſeurer des promeſſes que Dieu nous a faites de ſa grace, & de la vie eternelle en Ieſus Chriſt, il s'enſuit qu'il n'appartient qu'à Dieu de les inſtituer: tout ainſi que c'eſt

au

au Prince d'ordóner des ſeaux en ſon eſtat. Or nous n'en recognoiſſons que deux communs à toute l'Egliſe Chreſtienne : & partant, qui ſe puiſſent dire proprement & ſimplement Sacremens de l'Egliſe, comme il eſt contenu en noſtre confeſſion de Foy, Article xxxv. aſſauoir, le Bapteſme inſtitué en termes expres au xxviij. chap. de S. Matthieu, & la Cene du Seigneur, inſtituee au xxvj. chap. dudit Euãgile: ce qui eſt ramenteu en la premiere Epiſtre aux Corinthiens chap. xj. Combié que le mot pris en vne ſignification plus ample, eſt quelquesfois donné aux ſainctes Inſtitutions, qui ont fondemẽt en la parole de Dieu : tel eſt le ſens de la Confeſſion d'Ausbourg, ainſi qu'on peut cognoiſtre par les eſcrits de ceux qui l'ont dreſſee au commencement. Mais nos Moynes ne l'entendent pas : & meſmes il ſemble qu'ils ne l'ayent iamais veuë: Car ils la cottent ainſi en la marge de leur Article, *Cõfeſſio Ausburgenſis*, pour *Auguſtana*. A grand peine donc l'entẽdroyent-ils, puis qu'ils ne ſauent pas cõment elle s'appelle en Latin. Partãt ces Moynes (qui ont la berlue & en voyent trois ou quatre pour deux) accuſent Caluin & les Proteſtans, par faute de les auoir leus, ou de les entendre. Caluin dit en termes expres, qu'il n'y en a que deux. Que l'Egliſe Chreſtienne (dit-il) ſoit contente de ces deux Sacremens, & qu'elle n'en attende iamais nul autre. Et en vn autre lieu : Quant à l'Impoſition des mains, dit-il, par laquelle les Miniſtres ou Paſteurs ſont receus en leurs offices: com

Inſt. Chri. lib. 4. c. 18. Sect. 20.

Inſt. Chr. li. 4. c. 14. Sect. 20.

comme ie permets bien volontiers qu'on la nomme Sacrement, auſſi ie ne la tien point entre les Sacremens ordinaires qui ſont donnés pour tous. Voila ce qu'en dit Caluin. Partant il ne faut pas penſer que toutes les ſainctes obſeruations qui ont fondement en la parole de Dieu, ſoyent du rang des Sacremens de l'Egliſe, deſquels nous parlons, c'eſt à dire, inſtitués pour toute l'Egliſe. Partant nous abiurons ce que les Moynes adiouſtent icy outre la parole de Dieu: aſſauoir, ce nombre de ſept, qui meſme ne ſe trouue és eſcrits des anciens Docteurs, leſquels au contraire nous propoſent ordinairement les deux Sacremens que nous auõs dit, comme auſſi font les Proteſtans: prenãs le mot de Sacrement en ſa propre & naturelle ſignification.

Augu. Ep. 118. De Doctr. Chr. li. 3. c. 9. &c.

De meſmes nous condamnons la façon de parler des Moynes, quand ils diſent, que de la mort de Ieſus Chriſt les Sacremens ont leur efficace de ſanctifier ou donner grace à ceux qui ne mettent empeſchement d'incredulité, ou de peché. Au lieu qu'ils deuoyent dire, que le ſainct Eſprit nous applique la vertu & efficace de la mort de Ieſus Chriſt par la parole de Dieu, & par les Sacremens adioincts à icelle, dont il ſe ſert comme d'inſtrumens pour nous incorporer vrayement en Ieſus Chriſt par le moyen de la foy, laquelle le meſme Eſprit forme en nos cœurs, ainſi qu'il eſt contenu en l'Ecriture. Autrement, ce ſeroit lier la grace de Dieu aux ſignes exterieurs. Ce que l'Apoſtre S. Pierre

S. Pierre enſeigne ne deuoir eſtre fait, parlant du Bapteſme en ceſte ſorte: *Il nous ſauue* (dit-il) *non pas celui par lequel les ordures corporelles ſont nettoyees, ains l'atteſtation de bonne conſcience deuãt Dieu, par la reſurrection de Ieſus Chriſt.* 1. Pet. 3.

Quant au paſſage que les Moynes ont cuidé alleguer pour eux, il renuerſe leur opinion: aſſauoir, ce que dit S. Paul, que *Chriſt s'eſt liuré pour l'Egliſe, à fin* (dit-il) *qu'il la ſanctifiaſt, la nettoyant par le lauemẽt d'eau par la parole: à fin qu'il ſe la rende vne Egliſe glorieuſe, &c.* Par cela dõc nous voyons que les Sacremens ne ſont qu'inſtrumens de la grace de Dieu, & ne la cõferent pas: mais c'eſt Ieſus Chriſt qui la confere, & nous en rend participans par ſon Eſprit. Car c'eſt Ieſus Chriſt qui ſanctifie & qui rend l'Egliſe glorieuſe, ainſi que dit S. Paul. Cõme auſſi ailleurs: *il nous a ſauués*, dit-il, *non point par œuures de iuſtice que nous ayons faites, mais ſelon ſa miſericorde, par le lauement de regeneration, & renouuellement du ſainct Eſprit.* Suiuant cela S. Auguſtin expoſe ainſi ce poinct de doctrine: Le Seigneur (dit-il) ſanctifie de la grace inuiſible par le ſainct Eſprit, là où eſt tout le fruict auſſi des Sacremẽs viſibles. Car ſans ceſte ſanctification de la grace inuiſible, dequoy ſeruent les Sacremens viſibles? Item: Le Bapteſme viſible n'a de rien proffité à Simon le Magicien, parce que la ſanctification inuiſible y a defailli. Et vn peu apres: La ſanctification viſible qui ſe feroit par les Sacremẽs viſibles, peut bien eſtre ſans l'inuiſible: mais elle ne peut pas

Ephes. 5.

Tit. 3.

Queſt ſup. Leuit. lib. 3 quæſt. 84.

profi

proffiter : & toutesfois il ne faut mespriser le Sacrement visible: car le contempteur d'icelui ne peut este sanctifié inuisiblement. Voila ce qu'il en dit. Et S. Cyprien enseigne, que la remission des pechés donnee par les Sacremens, est propre au sainct Esprit : & que lui seul a le priuilege de ce faire. Que doncques ces Moynes apprenent à mettre differẽce entre la cause efficiente, & son instrument. Ils peuuẽt aussi apprendre par là, que ce n'est pas suffisamment parlé, de dire, qu'il ne faut mettre empeschement d'incredulité. Car il faut, outre cela, accepter la grace que Dieu nous presente, ce qui ne se peut faire que par foy. C'est ce que dit S. Augustin, cité par Pierre Lombard le Maistre de ces Moynes : D'où vient ceste grande vertu de l'eau, qu'elle touche le corps, & laue le cœur, si ce n'est d'autant que la parole le fait, non pas parce qu'elle est prononcee, mais parce qu'elle est creuë ? Sur quoy Thomas vse de ces mots: L'hõme, dit-il, ne cerche pas salut és Sacremens, comme d'eux, mais de Dieu, par iceux : le premier, monstre la principale cause efficiente : le second monstre la cause instrumentale. Or s'ils entendent par n'estre incredule, auoir vne vraye foy, c'est vne nouuelle façon de parler. Comme aussi ce qu'ils disent, de ne mettre empeschement de peché, s'il n'est mieux exposé, ne peut estre soustenu. Car si nous estions du tout sans peché, certes les Sacremens ne nous seroyent necessaires, & nous venons aux Sacremens, nõ comme sains, mais com

De Baptis. Chr.

Sen. l. 3. d. 3

In 3. li. sen. Dist. 1. q. 4.

comme malades, à fin d'estre gueris par le benefice de Iesus Christ. Vray est que l'impenitence, & le mespris des choses sainctes empesche le fruict des Sacremens, & c'est ce que les Moynes deuoyent dire: au lieu qu'en parlant si generalement, ils se contrarient eux-mesmes. Car comment est-ce que les Sacremens donneroyent grace aux hommes qui n'auroyent aucun peché, & comment ces hommes-là auroyent-ils esté nettoyés de peché, sans la grace de Dieu? Partant nous abiurons aussi l'erreur & l'ignorãce des Moynes en cest endroit.

ARTICLE X.

Ie croy le Bapteſme de noſtre Seigneur, de S. Iean, & de la Loy diſtincts eſſentiellement, contre les Iuifs, Donatiſtes, Anabaptiſtes, & Pretendans.

Act. 2. 38. Matt. 3. 11. Heb. 9. 10. Aug. li. 2. in. pet. c. 32. 37. Cal. li. 4. c. 15. ſec. 7.

RESPONSE.

Icy les Moynes ne touchent pas aucun Article qui soit en nostre confession de foy, mais parlent du Bapteſme de S. Iean tout expres, pour accuſer Iean Caluin d'auoir autrement exposé le Bapteſme de S. Iean que les Anciens n'ont fait: & ne conſiderent pas, que qui voudroit eſplucher ce que les Anciens meſmes en ont dit, on ne trouueroit pas qu'ils diſent tous vne meſme choſe. Voire S. Auguſtin (qui eſt celui de tous qui en a parlé plus ſouuẽt, & plus amplement) en parle diuerſemẽt quelque fois. car il dit, le plus ſouuẽt, que la remiſſion des pechés n'eſtoit pas au Bapteſme de S. Iean: & neãtmoins il dit en quelque lieu, que ſi on vouloit

De Baptiſ. contr. Don. lib. 5. c. 10.

main

maintenir que ceux que S. Paul fit baptizer en Epheſe (leſquels auoyent eſté baptizés du Bapteſme de S. Iean) auoyent receu plus ample ſanctification par le Bapteſme de Ieſus Chriſt, qu'il n'en debattroit pas opiniaſtrement. Les Anciens heretiques, qui reiteroyent le Bapteſme, ont eſté cauſe de ce que S. Auguſtin s'eſt tant efforcé à mettre difference entre le Bapteſme de Ieſus Chriſt, & celui de S. Iean. Car ils abuſoyent de ce qui eſt dit aux Actes des
Act. 19. Apoſtres, que quelques vns, qui diſoyent auoir eſté baptizés du Bapteſme de S. Iean, furent Baptizés au nom de Ieſus Chriſt. Or Caluin eſtimant qu'on pouuoit aiſément reſpondre à ce paſſage, ſans mettre vne ſi grande difference entre ces deux Bapteſmes, en a eſcrit ſon aduis, & l'a fortifié de telles raiſons, que nos Moynes n'entreprendront pas de le combattre là deſſus. Et de faict, ils y trouueroyent autant de difficulté comme il leur eſt aiſé de dire en vn mot, qu'ils abiurent tout ce que Caluin en a dit: qui n'eſt, en ſomme, autre choſe, que condamner de parole, non de raiſon.

Il nous ſuffira donc, pour ceſte heure, d'affermer, que l'opinion de Caluin ne tend pas à diminuer l'excellẽce du Bapteſme: duquel nous ſommes baptizés, ains, au cõtraire, ſert à l'amplifier: attendu qu'il appert de ce qu'il dit, que par ce moyen noſtre Bapteſme a eſté conſacré en la perſonne de Ieſus Chriſt, qui a eſté baptizé par S. Iean. Au reſte, il ne veut pas dire, qu'en tout & par tout les deux Bapteſmes

ſoyent

soyent vn : ou que le Bapteſme de S. Iean dure encores, veu qu'il en parle ainſi: Sainct Iean baptiſoit (dit-il) au Nom de celui qui deuoit venir, & les Apoſtres au Nom de celui qui s'eſtoit manifeſté. Cela n'eſt point eſloigné de ce qu'en a eſcrit S. Cyprien, en ces mots: Ieſus Chriſt (dit il) venoit au Bapteſme, non qu'il en euſt beſoin, car il n'y auoit point de peché en lui, mais à fin qu'au Sacrement fuſt donné vne perpetuelle authorité, & que nulle acception de perſonne ne recommandaſt la vertu d'vne œuure ſi grande. Et puis il adiouſte, que les Paſteurs adminiſtrent le viſible Sacrement, mais que le ſainct Eſprit eſt celui qui accomplit la choſe, & donne la plenitude de grace. En ſomme, qu'on prenne garde, que tout ainſi que les Apoſtres ont baptizé au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit : auſſi au Bapteſme de S. Iean, lors que Ieſus Chriſt fut baptizé par lui, il y eut vne manifeſte declaration de la Trinité : le Pere parlant du Ciel, le Fils eſtant baptizé en terre, le ſainct Eſprit deſcendant ſur lui en forme de colombe. D'auantage, comme les Apoſtres ont baptizé d'eau en repẽtance & remiſſion des pechés, S. Iean auſſi a baptizé d'eau en repentance & remiſſion des pechés. Finalemẽt, comme ſainct Iean rapportoit le fruict & effect de ſon Bapteſme à l'efficace & vertu de Ieſus Chriſt: auſſi Ieſus Chriſt eſt la vertu & ſubſtance de noſtre Bapteſme (ainſi qu'il a eſté declaré en l'article precedent.) Que l'on conſidere auſſi, qu'il ne ſe void pas que les diſciples de S. Iean, apres ſa

Cal. lib. 4. c. 13. ſect. 7.

De Bapt. Chriſt.

Matth. 28

Matth. 3.

Act. 2.

Marc. 1.

Luc. 3.

Matth. 3.

Ioan. 1.

mort, se rendans à Iesus Christ, ayent esté baptizés de nouueau par les Apostres, & nous nous asseurons, qu'on trouuera que Caluin n'a rien dit en ceste matiere que les Moynes doiuent abiurer, ainsi qu'ils font. Et pour reuenir à S. Augustin, il recognoit lui-mesmes, que quand Iesus Christ a esté baptizé, il a prefiguré son Eglise, en laquelle ceux qui sont baptizés reçoiuent principalement le sainct Esprit.

De Trinit. lib.15.c.26

Voyons maintenant s'ils disent bien, que le Bapteſme de nostre Seigneur, & celui de S. Iean sont distincts essentiellement. Nous auons desia monstré sur l'article vj. que ceste façon de parler est inepte, & sommes contraints de le reïterer ici: & adiouster quand & quand, que ces Moynes qui se meslent de reprendre Caluin en faueur des Anciens, ne s'accordent pas auec les Anciens, non pas mesmes auec les Scholastiques. Car S. Cyprien dit, que le Bapteſme institué par Christ est la perfection de ce qui estoit commencé au Bapteſme de sainct Iean. Sainct Augustin enseigne, qu'au Bapteſme de S. Iean a esté l'esperance de la remission des pechés, & que l'effect en est en nostre Bapteſme. Nous demandons maintenant: si vne chose paracheuee & accomplie en toutes ses parties, est essentiellement distincte, ou (pour mieux dire) differente de son commencement? Item: si l'effect de l'esperance differe essentiellement d'icelle esperance, quand il est question d'vne mesme chose esperee? Car si cela estoit, il faudroit qu'vne mesme chose euſt deux essen-

Ser. de Baptiſ. Chr.

De Bapt. contr. Don. lib.5.c.10.

ces

ces distinctes, ou plustost differentes entre elles. Or à fin de parler plus proprement de ceste matiere, nous deuons dire, apres la parole de Dieu, que les deux Bapteſmes ont, non seulement vn meſme ſigne, qui eſt l'eau: mais ont auſſi vne meſme ſubſtance, meſme fin, & meſme but: aſſauoir, Ieſus Chriſt, l'Agneau de Dieu, qui oſte les pechés du monde, pour nous faire iouïr de ſalut. Il y a plus: car meſme Thomas parlant de ceſte queſtion, combien qu'il ſoit de l'aduis de ceux qui mettoyent grande difference entre ces deux Bapteſmes, ſi eſt-ce qu'il dit ainſi: Le Bapteſme a eſté inſtitué en beaucoup de ſortes. Premierement, quant à la matiere, au Bapteſme duquel Ieſus Chriſt a eſté baptizé: & la forme a eſté aucunement figuree par la preſence des trois Perſonnes. Car le Pere eſt apparu en la voix, Le Fils en la chair, & le ſainct Eſprit en la colombe. Pareillement le fruict du Bapteſme a eſté figuré: car les cieux ont eſté ouuerts ſur Ieſus Chriſt. Mais la neceſſité a eſté declaree au iij. de ſainct Iean. L'vſage commença quand les Apoſtres furent enuoyés, Matth. x. L'efficace a eſté par la Paſſion de Chriſt. La publication a commencé, Matth. xxviij. Voila ce qu'en dit le Maiſtre de nos Moynes, auec lequel ils s'efforceront de faire leur appointemẽt quand bon leur ſemblera. Car Thomas eſtoit trop bien verſé en la Philoſophie, pour eſtimer que la neceſſité, l'vſage, l'efficace, & la publication conſtituent vne difference eſſentielle. Lui meſmes en vn autre endroit eſt fort empeſché

In 4. Sent. diſt. 3. q. 3.

à exposer ce que dit Damascene: assauoir, que S. Iean a purgé l'esprit par l'eau.

In 4. Sent. dist. 2. q. 2.

Quant aux diuers Baptesmes, ou ablutions Legales, dont il est parlé en l'Epistre aux Hebrieux, cela n'est pas fort conuenable à ce propos. Tant y a que c'estoyent autant de figures de Iesus Christ, ainsi que l'Apostre tesmoigne en ce lieu-là. Tellement qu'encores pour ce regard il ne se peut nier que Iesus Christ n'ait esté la substance de ces anciennes ceremonies, comme il est aussi celle de nos Sacremens.

Heb. 9.

Il n'y auoit donc aucune raison de nous conioindre auec les Iuifs & Donatistes, & mesmes auec les Anabaptistes: aux erreurs desquels les Docteurs de l'Eglise Reformee se sont vertueusement opposés, & par leurs escrits les ont viuement combattus, pendant que les Moynes auoyent les bras croisés pres de leurs autels, autant restifs à maintenir & defendre la verité, que tresprompts & trop diligens à la combatre, & calomnier ceux qui la suiuent.

ARTICLE XI.

Ioan. 3. 3. 5. Aug. hær. 46. c. in pelag. ep. 28. 89. q. 3. De nu. & cõc. lib. 2. c. 17. & 18. Cal. libr. 4. c. 16. sec. 25.

Ie croy le Bapteſme en Eau ordinairement neceſſaire à ſalut, meſmes aux petis enfans. Et ie deteſte les Manicheens, Pelagiens, & Anabaptiſtes, auec les Pretendans tenans le contraire.

RESPONSE.

Nos Moynes Professeurs reuiennent à leurs ambiguités, desquelles ils font profession en cest escrit. Car nous demandons que c'est qu'ils enten

entendent par ces mots, que le Bapteſme en eau eſt ordinairement neceſſaire à ſalut, meſmes aux petis enfans. S'ils entendent que l'inſtitution du Bapteſme faite par Ieſus Chriſt, eſt, & ſera iuſques à la fin du monde neceſſaire en l'Egliſe Chreſtienne, & que les enfans des Chreſtiens doiuent eſtre baptizés, nous le croyons ainſi, comme il appert en noſtre Confeſſion de foy, Article xxxv. Mais s'ils veulent attacher noſtre ſalut au ſigne viſible de l'eau, & non à la grace & miſericorde de Dieu par Ieſus Chriſt: & partant veulent dire, que les petis enfans des Chreſtiens, qui, preuenus par la mort, ne peuuent eſtre baptizés, ſont damnés: pourquoy diſent-ils, *ordinairement?* car ce mot monſtre qu'il ne l'eſt donc preciſemẽt. Vray eſt que S. Auguſtin a creu cela, comme il ſe voit és paſſages qu'ils cottent, & en pluſieurs autres. Mais nous confeſſons franchemẽt, que nous ne ſommes pas de ceſt aduis. Car c'eſt faire treſgrand tort a la grace de Dieu, & à la vertu de ſon Alliance, par laquelle Dieu promet eſtre le Dieu des fideles, & de leurs enfans, & eſtend ſa miſericorde en mille generations, ainſi qu'il le dit lui-meſme en ſa Loy. Or les enfans des Chreſtiens ſont compris en l'Alliance, & partant S. Paul dit, *qu'ils ſont ſaincts*, voire meſmes quand le pere ſeul ſeroit Chreſtien, ou la mere. Car cõbien que de noſtre nature corrõpue nous naiſſons tous enfans d'ire, toutesfois, il faut diſcerner la grace de Dieu d'auec la corruption de noſtre nature. Et de faict, S. Auguſtin confeſſe lui-

Exod. 20. *1. Cor. 7.*

ep. 28. &c.

meſmes, qu'il eſt treſempeſché à ſoudre les inconueniens qui ſuiuent ceſte opinion-là : dont il en recite quelques vns, & nous y en pourrions encor adiouſter d'autres. Car quel tourment de conſcience ſera-ce aux peres & meres de ces enfans, & ſingulierement aux meres, ſi par quelque cheute, ou autre inconuenient les enfans ſont preuenus de la mort, auant que pouuoir eſtre preſentés au Bapteſme? combien de fois cela leur reuiendra deuant les yeux, que elles ont des enfans damnés? voire que ſouuent elles les auront damnés par leur meſgarde, ou par leur faute? D'auantage, pourquoy ſera puni l'enfant pour la faute d'autrui? Que dirõs-nous auſſi des enfans qui mouroyent auãt le viij. iour du temps que la Circõciſion auoit lieu? dirons-nous qu'ils eſtoyent damnés? veu que quand le Seigneur dit, que tout maſle incirconci ſeroit exterminé de ſon peuple, il adiouſte ceſte raiſon, *pourtant*, dit-il, *qu'il a enfreint mon alliance.* Pour monſtrer que cela s'entẽdoit de ceux qui par malice meſpriſeroyent la Circonciſion: car on ne pouuoit circoncir auant le viij. iour, ſans enfreindre la Loy. Qui eſt cauſe qu'vn ancien Scholaſtique, nommé Hugues de S. Victor, a maintenu, que les enfans mourans deuant le viij. iour, & ne pouuans eſtre circoncis, eſtoyent, neantmoins, ſauués. Et ſemble qu'il ait tiré celà des plus doctes Hebrieux expoſans ceſte matiere de la Circonciſion, & definiſſans ceſte queſtion ainſi que ce docteur Scholaſtique a fait. Qui dira doncques que la grace de Dieu

Gen. 17.

Cit. Thom. in 4. Sent. diſt. 1. q. 3.

Rabb. Sol. R. Ab. Eſra.

ſoit

ſoit moindre ſous le Nouueau Teſtament, que elle n'a eſté ſous le Vieil? En fin, ſi les Moynes ſuiuẽt l'opinion de S. Auguſtin en ceſt endroit, pourquoy donc ne le ſuiuent-ils auſſi bien en ce qu'il a maintenu, qu'il faloit donner la Cene du Seigneur aux petis enfans pour eſtre ſauués? comme auſſi ç'a eſté anciennement vne couſtume en l'Egliſe: parce que Ieſus Chriſt dit, que *ſi on ne mange ſa chair, & ſi on ne boit ſon ſang, on n'aura pas la vie eternelle.* Et s'il leur eſt loiſible de ne ſuiure S. Auguſtin, pour ce regard, pourquoy ne pourrons-nous auſſi en faire autant en la matiere dont il eſt queſtion, veu les grandes raiſons qui nous contraignent de nous departir de S. Auguſtin en ceſt endroit?

Epiſt.106. De pecc. mer.etrem. lib.1. c.20. cont.Iulia. lib.1.c.2.

Ioan.6.

Et ceci ſeruira pour reſpondre au paſſage de S. Iean, que les Moynes ont cotté, où il eſt dit, que *qui n'eſt né d'eau et d'Eſprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Car ſi ces mots doiuent auſſi eſtre entendus des petis enfans, qui ſans leur faute, mais eſtans preuenus de la mort, n'ont peu receuoir le Bapteſme: pourquoy ne dira-on le ſemblable de la Cene du Seigneur? S'ils diſent (cõme il eſt vray) que pour receuoir le Sacremẽt de la Cene, il ſe faut eſprouuer (ainſi que dit S. Paul) & que les petis enfans ne ſont d'aage pour ce faire, pourquoy n'entẽdent-ils auſſi le paſſage de S. Iean, de ceux qui pouuans eſtre baptiſés, meſpriſent, neantmoins, & reiettent ce ſainct Sacrement? Meſmes, que n'eſcoutent-ils leur Maiſtre des Sentences, lequel (combien qu'il condamne les enfans comme les autres) ſi

Ioan.3.

1.Cor.11.

Lib.3.Sen. dist.4.c.his autem.

expose-il ainsi ce passage : Il se doit entendre, (dit il) de ceux qui peuuent, & mesprisent d'estre baptizés.

Nos Moynes nous conioignent auec les Anabaptistes : & cottent vn passage de Caluin, (sans le nommer) où il refute lui-mesme les Anabaptistes, qui abusent du susdit passage de S. Iean, pour dire, qu'il faut attendre de baptizer les enfans, iusqu'à ce qu'ils soyent capables d'estre regenerés spirituellement par la foy & la repentance.

Caluin donc les refute & expose voirement ce passage d'vne autre façon que la plusspart des Anciens, estimant qu'il n'est la parlé de l'institution du Bapteſme, mais de la regeneration spirituelle, que l'Esprit de Dieu fait en nos cœurs par la predication de l'Euangile : & par ce mot *d'eau*, il entend la vertu & efficace du S. Esprit : tout ainsi que S. Iean disoit, que *Iesus Christ baptiseroit du S. Esprit, & de feu* : entendant, par le feu, la vertu du S. Esprit. Ceste exposition de Caluin n'est pas vn Article de foy : mais elle est telle, qu'il n'y a rien qui cõtreuienne à l'analogie de la foy, & partant ne peut estre anathematizee par les Moynes, suiuant la reigle qu'en donne S. Augustin, parlant des diuerses interpretations de l'Escriture. Et quand ils se seront essayés de respondre aux raisons que Caluin tire du texte mesme, ils trouueront que son exposition est mieux fondee & plus ferme qu'ils ne pensent. Quant à nous, soit qu'on entende ce passage du iij. chapitre de S. Iean,

De Doctri. Chri. li. 2. c. 9. l. 3. c. 26. & ep. 49.

de

de l'inſtitution du Bapteſme, prenant le mot, *d'eau*, pour l'eau materielle qui y eſt: ſoit qu'on l'entende ſeulement de l'efficace interieure du ſainct Eſprit: ſoit qu'en ce lieu-là par le Royaume de Dieu on entende l'Egliſe, en laquelle on entre par le Bapteſme, il n'y a rien pourquoy on doiue attacher la grace de Dieu au ſigne exterieur, contre la parole de Dieu, & contre l'opinion de nos Peres, ainſi que nous auons declaré cy deſſus en l'Article ix. *Auguſt. q. Sup. Leuit. li. 3. q. 84. Cypr. Serm. de Bap. Chr. &c.*

Que donc les Moynes ceſſent de nous conioindre, ou auec les anciens heretiques (qui ne ſentoyent pas bien du peché originel & de la grace de Dieu, meſmes qui attachoyẽt la ſubſtance du Bapteſme à la perſonne du Miniſtre) ou, auec les Anabaptiſtes, qui ont eſté refutés par nos Docteurs, & non par les Moynes. Pluſtoſt qu'ils ayent honte d'auoir ſouuent rebaptizé des petis enfans qui auoyent eſté baptizés en l'Egliſe Reformee ſelõ l'inſtitution de Ieſus Chriſt: ſe declarãs en ceſt endroit Anabaptiſtes.

ARTICLE XII.

Ie confeſſe que la matiere & forme des Sacremens, dont l'Egliſe vſe, ſuiuant l'ordonnance de Dieu, eſt tellement neceſſaire, que ſans icelles ils ne ſont Sacremens. Et parce i'anathematize Caluin & Beze, qui eſcriuent le Bapteſme ſe pouuoir adminiſtrer en autre liqueur qu'en Eau, & l'Euchariſtie pouuoir eſtre conſacree en autres Elemens qu'en pain de froment, & qu'en vin de vigne: & que les Sacremens ne requierent les Saincles paroles dont l'Egliſe vſe ordinairement. *Matt. 28. 19. Matt. 26. 26. In epiſt. de Baptiſm.*

RESP

RESPONSE.

Les Moynes sembleroyent de prime face vouloir renõcer à tant d'additions par lesquelles le Bapteſme & la ſaincte Cene ont eſté ſouillés dés lõg temps, & le ſont de plus en plus en leur Egliſe. Car ils diſent que la matiere & forme des Sacremẽs ordonnee de Dieu, eſt tellement neceſſaire, que ſans icelle ils ne ſont Sacremens. Et pour preuue de leur dire ils alleguent le chap. xxviij. de S. Matthieu, touchãt le Bapteſme : & le chap. xxvj. du meſme Euangile, touchant la Cene du Seigneur. Or par ces deux paſſages il appert, que, pour le regard du Bapteſme, apres la predication de l'Euangile il n'y a autre matiere que *l'eau*, ny autre forme que de baptiſer *au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit*. Et pour le regard de la Cene, la matiere eſt le pain & le vin ordonnés pour ſignes de ce ſainct Myſtere, & la forme eſt le recit de l'inſtitution faite de ce Sacrement par Ieſus Chriſt, auec commemoration de ſa mort: ainſi que le tout eſt contenu au ſuſdit paſſage de S. Matthieu, & encor plus amplement declaré au chap. xj. de la premiere Epiſtre aux Corinthiens. Puis que cela eſt ainſi, & qu'il eſt tout notoire que la matiere & la forme enſemblement font vrayement eſtre la choſe, qui en eſt compoſee, dequoy donc ſeruent au Bapteſme la conſecration de l'eau, le Cierge, le Sel, le Crachat, l'Huile, le Veſtement blanc, les Cloches, & infinies autres choſes, ſans leſquelles les Preſtres n'adminiſtrent pas le Bapteſme en l'Egli

l'Egliſe Romaine ? Et puis qu'il eſt manifeſte à tous, que le Bapteſme adminiſtré en l'Egliſe Reformee a ceſte matiere & ceſte forme, qui a eſté ordonnee de Dieu en ce paſſage qu'ils cottent eux-meſmes, pourquoy le condamnẽt-ils? leurs additions ſont-elles de la ſubſtance du Bapteſme? Ils ne le dirõt pas. Car toute la ſubſtãce d'vne choſe giſt en ſa forme & en ſa matiere. Quoy donc ? les additions ſont-elles pour orner le Bapteſme? ſont-ils dont plus aduiſés que Ieſus Chriſt, qui a inſtitué le Bapteſme auec ſi grande ſimplicité & pureté, & qui ſçait mieux comment il le faut orner & enrichir que tous les hommes enſemble ? *Combien que le Teſtament ſoit d'vn homme* (dit S. Paul) *s'il eſt confermé, nul ne le caſſe, ou y adiouſte.* Quelle eſt donc ceſte arrogance : d'adiouſter à l'inſtitution de Ieſus Chriſt ? Nous en diſons autant de la Cene du Seigneur, laquelle n'a pas eſté ſeulement ſouillee par leus additions, mais a eſté renuerſee du tout : ainſi que nous monſtrerons en ſon lieu. Et toutesfois ces bons obſeruateurs de l'ordonnance de Dieu font icy la mine de ſe vouloir tenir à ce qui en eſt preſcrit en ſa Parole. *Galat.3.*

Quant à leur anatheme contre Caluin & de Beze (qui, ſuiuant ce qui eſt dit au Pſalme, ne leur peuuẽt tourner qu'en benediction deuant Dieu) on ſçait aſſez qu'ils n'ont iamais voulu mettre en ces deux Sacremẽs autre matiere que celle qui a eſté ordonnee par Ieſus Chriſt. Et ceſte calomnie des Moynes eſt par *Pſal.109.*

trop

trop impudente. Mais cela n'empesche pas, que suiuant les questions proposées, les Docteurs ne puissent disputer de ce qui pourroit sembler le plus conuenable, au cas que les circonstances proposées aduinssent. Comme, si on se trouuoit du tout destitué d'eau, sans moyẽ d'en recouurer. Item: si on estoit en vn lieu où il n'y eust point de froment, ne de vin: assauoir, ce qu'il faudroit faire en ces cas. Or ces choses ne sont pas proposées cõme Articles de foy. Mais sont mises en auant comme disputables. Et croyons que ces Moynes seroyent fort empeschés de renuerser l'aduis & Cõseil que ces doctes personnages en pourroyent auoir donné. Mais pourquoy cerchent-ils vn festu en l'œil d'autrui, & ils ont des poutres toutes entieres és leurs? Le Bapteſme fait en sang, comme ils disent, n'est-il pas approuué par toute l'Eglise Romaine? N'a-on pas anciennement disputé, si on pouuoit baptizer de sable au lieu d'eau? & si celui qu'on auoit baptizé par ieu estoit vrayement baptizé? Les liures des Scholastiques ne sont-ils pas pleins de telles questions? Mais il ne faut autre chose que representer à ces Moynes ce qu'eux-mesmes ont escrit cy deuant au precedẽt article, quand ils disoyent, que le Bapteſme en eau est ordinairement necessaire à salut. Car pourquoy ont-ils dit cela, si ce n'est pour le regard des choses qui peuuent aduenir extraordinairement? Qu'ils s'accordent donc auec eux-mesmes. Au reste, nous n'en sommes point là, graces à Dieu, & n'auons besoin, pour nostre

Lib. 4. Sẽt. d. 4.

Vide Nicephor. & Lombard.

Lib. Sent. 4. dist. 6.

noſtre regard, de recercher ces diſputes extraordinaires. Car nous ſommes en lieu où les choſes neceſſaires pour la celebration des Sacremens de l'Egliſe ne defaillent point. Combien que (pour ne rien diſſimuler) ces Moynes Abiureurs ſont biẽ ſi charitables enuers nous, qu'ils voudroyent que nous fuſſions non ſeulement hors de ce Royaume, mais en quelque lieu par dela les terres neufues, où il n'y euſt ny eau, ne pain, ne vin, ny autre commodité quelconque. Quant à nous, nous abiurõs leur mauuaiſe volonté en noſtre endroit, & leur deſirõs au contraire, vne vraye cognoiſſance de Dieu, & reſipiſcence de leurs erreurs.

Touchant les paroles dont vſe l'Egliſe, comme ils diſent: Si c'eſt la vraye Egliſe de Ieſus Chriſt qui oit la voix de ſon Eſpoux, & s'y renge, elle ne requiert point en la celebration des Sacremens d'autres paroles en ſubſtance, que celles qui ſont de l'ordonnance de Dieu contenues en ſa Parole. Mais ſi l'Egliſe Romaine a quelques autres paroles, nous la renuoyerons à la Cenſure de ces Moynes, qui au commencement de ceſt Article ont tiré de deux paſſages de l'Eſcriture la matiere & la forme de ces deux Sacremens: ainſi que nous auons veu cy deſſus: leſquels auſſi aduiſeront, s'ils pourront defendre le Bapteſme adminiſtré par les femmes en leur Egliſe: & le Bapteſme des cloches auec parrins & marrines, impoſition de nom: voire abuſans du nom de Dieu: aſſauoir, du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit.

ARTIC

Ephe.5.25. 26. Lu.24.49 Ioan. 20. 22. Ambr. de pœniten. lib.1.c.2.7. Theodor.li. 3. de fab. hæret.c.6.

Ie croy, que comme au Bapteſme la grace diuine eſt donnee en regeneration, auſſi qu'elle eſt donnee au Chreſme à fortification, & en la confeſſion qui eſt faite par le penitent au preſtre eſt donnee en abſolution. Et pource i'abiure les Nouatiens, & Pretendans, qui impugnent le Benefice des deux Sacremens ſuſdits.

RESPONSE.

Si les Moynes veulent ici parler de leur Cõfirmation, ils ont mal à propos deſcouſu ceſt article d'auec le xix. qui ſera ci apres, auquel ils parlent ouuertement de leur Confirmation. Mais s'ils parlent de l'Onction qu'ils font au Bapteſme, ils ne s'accordẽt pas à eux-meſmes, puis qu'en la fin de ceſt article ils diſent que le Chreſme & la Confeſſion ſont deux Sacremẽs: & par ainſi au lieu de leurs ſept Sacremens, il s'en trouuera huict. Mais s'ils rapportent leur Onction, au Bapteſme, il s'enſuiura, puis qu'ils veulent que ce Chreſme ſoit Sacrement, qu'il y a deux Sacremens au Bapteſme: au lieu que iuſques à preſent, nous auions penſé que ce ne fuſt qu'vn Sacremẽt. Partant nous leur demandons, ſi l'huile qu'ils ont adiouſté au Bapteſme, eſt du Sacrement du Bapteſme, ou de la Cõfirmation? S'il eſt du Bapteſme, pourquoy les ſeparent-ils ici en termes expres, donnant vne proprieté au Bapteſme, & vne autre au Chreſme? S'il eſt de la Confirmation, pourquoy donc tiennent-ils en leur Egliſe, Pretendue Catholique, que la Confirmation ne ſe reïtere iamais non plus que le Bapteſme? Mais pendant qu'ils

trauail

trauailleront à rabiller leurs cõtrarietés, nous leur dirons en vn mot, que nous n'approuuons nõ plus leur Chresme, ou l'Onction qu'ils font au Bapteſme, que le Chreſme de leur Confirmation, de laquelle auſſi nous parlerõs ci apres. Et pour preuue de noſtre dire, nous leur ramenteurons ce que nous auons deſia dit cy deuant: aſſauoir, qu'il n'appartient qu'à Dieu d'eſtablir des Sacremẽs en l'Egliſe: veu qu'ils ſont comme Seaux appoſés à ſa Parole. Auſſi nous employerons ce qu'eux-meſmes ont dit en l'article xij. que l'Egliſe vſe de la matiere & forme des Sacremens ſelon l'Ordonnance de Dieu, & ont cotté les paſſages de l'Eſcriture à ce propos. Or eſt-il qu'en toute l'Eſcriture il n'eſt nouuelles de ce Chreſme qu'ils ont inuenté, pour en faire vn Sacrement en l'Egliſe Chreſtienne: Car quant aux paſſages qu'ils cottent tant ici qu'en l'article xix. il ſemble qu'ils ſe veulent moquer à leur eſcient de ceux à qui ils preſentẽt leur eſcrit pour eſtre leu. Et de faict, ils alleguent ici, pour prouuer leur Chreſme, le chap. 24. de S. Luc, où il eſt dit, que les Apoſtres *Luc. 24.* feroyent veſtus de vertu d'enhaut, cõme s'il y auoit quelques oliues au Ciel, d'où ceſte huile deculaſt iuſques à eux. Car il eſt ici queſtiõ de la matiere viſible, ſans laquelle eux-meſmes diſent que ce Chreſme ne peut eſtre. Or Ieſus Chriſt parle là de la deſcente viſible du ſainct Eſprit ſur les Apoſtres, & non d'aucune huile, ou Onction exterieure & corporelle.

Ils alleguent les Anciens: Et nous confeſſons que

que ceſte façon de faire eſt ancienne. Car les Anciens Paſteurs de l'Egliſe Chreſtiéne ſe ſont trop voulu accommoder tant aux Iuifs qu'aux Gentils, eſtimans qu'ils les attireroyent pluſtoſt à l'Euangile, par quelques ceremonies, & meſmes de celles qui eſtoyent familieres aux vns ou aux autres, que s'ils ſe tenoyét à la pure ſimplicité qui a eſté inſtituee par Ieſus Chriſt, & eſt contenue en ſa Parole. Et par ce moyen beaucoup de ceremonies ſe ſont gliſſees en l'Egliſe. Mais l'experience a monſtré que Dieu n'a pas beni ce conſeil: veu qu'en fin les hommes delaiſſans le ſeruice ſpirituel de Dieu, ſe ſont du tout arreſtés aux façõs de faire exterieures. Voire on en eſt venu iuſques là en l'Egliſe Romaine, que d'y baptizer les Cloches auec Parrins & Marrines, ainſi que deſſus a eſté dit: ſans nous vouloir amuſer à reciter infinis autres abus qui ſont commis en ceſt endroit. Partant quãd il eſt queſtion de reformer l'Egliſe, il faut monter à la premiere ſource & origine de la pureté que Dieu a ordonnee pour ſon ſeruice: & ne s'arreſter aux corruptions qui ſont entreuenues, quelques anciénes qu'elles ſoyent. Car comme diſent les Anciens, Ieſus Chriſt n'a pas dit, qu'il eſt la couſtume, mais qu'il eſt la verité. Et S. Cyprien parlant de reformer quelque poinct concernant le ſeruice de Dieu en l'Egliſe, dit le meſme que nous: & vſe d'vne ſimilitude priſe d'vne fontaine qui ſeroit conduite & portee par des canaux: diſant, que ſi l'eau ne viẽt comme il faut, le meilleur remede eſt d'aller

Ad Pomp. contra Ep. Stepha.

ler droit à la source. Au reste, combien de choses se faisoyent anciennemẽt en l'administration du Baptesme, qui depuis, pour de tresbonnes raisons, ont esté laissees? Tertullien dit, qu'au Baptesme on mettoit en la bouche de celui qu'on baptizoit, du laict & du miel: S. Hieroſme tesmoigne, que de son temps la coustume estoit d'vser au Baptesme de laict & de vin. sainct Cyprien (ou quicóques soit autheur de ce Liure) afferme, que le lauemẽt des pieds se faisoit en l'Eglise le iour de la saincte Cene, à l'imitation de ce que Iesus Christ a fait. Et adiouste, que Iesus Christ a institué cela en son Eglise pour tousiours. Et toutesfois cela ne se void pas auiourd'hui. Si donques l'Eglise Romaine s'est permis d'abolir ces anciennes coustumes (ce que nous ne blasmõs pas) pourquoy trouuera-on mauuais de retrancher les autres additions, desquelles nous ne voyons aucun tesmoignage en l'Escriture, & voyons au contraire les inconueniens manifestes qui en sont aduenus? Or puis que nous sommes fondés sur l'expresse parole de Dieu, nous vserons hardiment de ceste sentence de S. Augustin: Contre la trompette de la parole de Dieu, quelle voix humaine sera assez forte?

Aduer. Marc. lib. 1. & de Coron. milit.

In Es. C. 55. & cõt. Iuciferia.

De vnct. Chris.

De bono perseuer. C. 7.

Aussi peu approuuons-nous ceste distribution qu'ils font, attribuans au Baptesme la regeneration, & au Chresme, la fortification. Car estans regenerés au Baptesme par la vertu du S. Esprit, nous sommes par le mesme Esprit fortifiés pour cheminer en la crainte & obeis-

ſance de Dieu:& y ſommes exhortés par la predication de l'Euangile. Par ainſi tant s'en faut qu'on doiue ſeparer la fortification de la Regeneration, qu'au contraire alors monſtrerons-nous que nous ſommes vrayement regenerés, quand nous ſommes conſtans& fermes au ſeruice de Dieu.

Ephe.5. Le paſſage qu'ils alleguent de l'Epiſtre aux Epheſiens, renuerſe entierement leur opinion, & conferme noſtre Doctrine. *Ieſus Chriſt*, dit l'Apoſtre, *s'eſt liuré pour ſon Egliſe, à fin qu'il la ſanctifiaſt par le lauement d'eau par la parole: à fin qu'il ſe la rende vne Egliſe glorieuſe, n'ayant point de tache ni ride, ni autre telle choſe: ains qu'elle ſoit ſaincte, & irreprehenſible.* Voila ce qu'il en dit. Or que peut-on ſouhaitter d'auantage, pour eſtre baptiſé, & ſanctifié comme il faut? Et, toutesfois, il n'eſt point ici queſtion d'huile, ne de Chreſme: mais il eſt parlé tant ſeulement du Bapteſme, voire duquel la matiere terrienne, & la choſe exterieure eſt nommément exprimee: aſſauoir, l'eau. Le meſme Apoſtre faiſant alluſion au Bapteſme, vſe de ces

Tit.3. mots: *Lauement de regeneration, & renouuellement du ſainct Eſprit*: & dit, que *c'eſt à fin qu'eſtans iuſtifiés par ſa grace, nous ſoyons heritiers de*

1.Pet.1. *la vie eternelle.* Et S. Pierre declare, que la foy, l'eſperance, & la charité ſont des effects de la Regeneration. Les Moynes donc monſtrent autant par leurs eſcrits, que par leur vie, qu'ils ne ſçauent que c'eſt de Regeneration.

Il reſte à parler de la Confeſſion, qu'ils appel

pellent Sacrement:& disent qu'en icelle la grace diuine est donnee en absolution:mais il faut qu'elle soit faite au Prestre par le penitēt: c'est à dire,en somme,que ce soit vne Cōfession auriculaire.Sur quoy premierement nous demandons,pourquoy la Confession est vn Sacremēt, & comment ils s'accordent auec leur doctrine mesmes,qui porte,que Penitence est vn Sacrement, dont la Confession n'est qu'vne partie. Pour toute resolution, ils nous alleguent vn passage de l'Escriture, mal applicqué, & les escrits de quelques Anciens docteurs, mal entendus. Quant au passage de l'Escriture, il est tiré de S. Iean, ch.xx. où l'Euangeliste recite ces paroles de Iesus Christ parlant à ses Apostres: *Comme mon Pere m'a enuoyé, ie vous enuoye. Et quand il eut dit cela,il souffla sur eux,& leur dit, Receuez le sainct Esprit. A tous ceux ausquels vous remettrez les pechés,ils leur seront remis:& à quiconque vous les retiendrez, ils sont retenus.* *Ioan.20.*
De ces paroles de Iesus Christ,les Moynes veulent tirer leur Confession auriculaire:& declarent par cela, ou qu'ils n'ont point d'yeux, ou qu'ils pensent que les autres n'en ayent point. Car à qui feront-ils accroire, que quand Iesus Christ enuoya ses Apostres pour prescher l'Euangile à tout le monde clairemēt & ouuertement, voire comme sur les toicts,ainsi qu'il est dit ailleurs, cela doiue ou puisse estre entendu de la Confession auriculaire?Il faut donc noter ces mots de Iesus Christ, *ie vous enuoye*, dit-il: à fin de conioindre ceste charge & authorité *Matth.10.*

de remettre les pechés, au Miniſtere de l'Euangile: ſuiuant ce que dit S. Paul: *Dieu*, dit-il, *nous a reconciliés à ſoy par Ieſus Chriſt, & nous a donné le miniſtere de reconciliation. Car Dieu eſtoit en Chriſt ſe reconciliant le monde, ne leur imputant point leurs fautes: & a mis en nous la parole de reconciliation: nous ſommes donc Ambaſſadeurs pour Chriſt, comme ſi Dieu exhortoit par nous.* 2. Cor. 5. Voila ce que dit S. Paul, pour nous monſtrer, que les pecheurs ſont reconciliés à Dieu, & obtiennent remiſſion de leurs pechés par le Miniſtere de la predication de l'Euangile, apprehendans par foy le benefice d'icelle, & non par la Confeſſion auriculaire, comme les Moynes penſent. Et ne ſe trouuera iamais en la parole de Dieu ne commandement ni exemple de faire vn denombrement des pechés à l'oreille d'vn homme, pour en auoir pardon. Pluſtoſt tous les commandemens & exemples qui y ſont, nous conuïent à nous confeſſer à Dieu, pour auoir pardon de lui, ainſi que diſoit Dauid: *I'ay dit, ie feray confeſſion de mes pechés au Seigneur, & tu as pardonné l'iniquité de mon peché.* Pſal. 32. Oſe. 14. Et le Prophete Oſee exhortoit ainſi l'ancienne Egliſe: *Prenez*, dit-il, *des paroles auec vous: retournez au Seigneur, & lui dites, Oſte toute iniquité.* Luc. 18. Comme auſſi le Publicain prioit frappant ſa poictrine: *ô Dieu, ſois appaiſé enuers moy, qui ſuis pecheur.* 1. Ioan. 1. Et S. Iean dit: *Si nous confeſſons nos pechés, il eſt fidele & iuſte, pour nous pardonner, & nous nettoyer de toute iniquité:* & autres lieux ſemblables. Et meſmes tant s'en faut

faut que les saincts personnages se soyent voulu obliger à faire denombrement de leurs pechés, qu'au contraire Dauid s'escrioit ainsi: *Qui est celui qui cognoit ses fautes? exempte-moy donc des fautes cachees.* Psal.19. Mais nos Moynes veulent faire accroire qu'ils sont plus diligens, & ont meilleure memoire que Dauid. Or nous n'entrerons point ici en plus long discours, pour monstrer l'iniure qu'on fait à Dieu par le moyen de ceste Cõfession auriculaire, veu que c'est lui seul qui remet les pechés: & pour declarer la gehenne & tourment de conscience où tombent ceux qui se veulent acquitter de ceste Confession auriculaire comme il leur est commandé: & autres infinis abus & inconueniens qui en sont aduenus autresfois, & aduiennent encores tous les iours (toutes lesquelles choses ont esté pieça tresamplement discourues és liures des docteurs de l'Eglise Reformee) il nous suffira, pour ceste heure, de dire, que la Confession auriculaire est vne pure inuẽtion des hommes (comme mesmes les Canonistes maintiennent) & qu'elle est non seulement destituee de la parole de Dieu, mais aussi contraire entierement à icelle.

Au reste, si c'estoit vn Sacrement, où est donc le signe exterieur? Car vn Sacrement sans signe, c'est vn Sacrement sans Sacrement, suiuãt mesme la definition receuë par eux, que Sacrement est signe de la chose sacree. Diront-ils que c'est le souffle de Iesus Christ, duquel il est parlé au susdit passage de S. Iean, qu'ils alle-

guent ? Mais il eſt trop aiſé à voir, que c'eſtoit le ſigne du ſainct Eſprit donné aux Apoſtres pour preſcher l'Euangile auec authorité, efficace, & vertu. Auſſi n'en vſent-ils pas en leur Confeſſion. Où ſera donc ce Sacremẽt qui n'a point de ſigne ? s'ils en prennent quelqu'vn de l'Eſcriture, que ne cottent-ils le lieu? S'ils l'ont inuenté eux-meſmes, ils ont donc inuẽté le Sacrement. Le pis eſt encores en ce qu'ils diſent, que la grace de Dieu eſt donnee en abſolution par le moyen de ceſte Confeſſion auriculaire: & toutesfois le Preſtre n'abſout iamais ſans impoſer quelque ſatisfaction & peine à ceux qui ſe cõfeſſent à lui. Où eſt dõc la grace & remiſſion s'il y a ſatisfaction ? où eſt l'abſolution s'il y a peine ? Voila donc vn outrage par trop grand qui eſt fait à Ieſus Chriſt, lequel, comme dit S. Paul, *nous a eſté fait Iuſtice, Sanctification, et Redemption.* D'autant (comme il eſt dit ailleurs) *qu'il a ſatisfait pour nos pechés, eſtant le prix de noſtre Redemption.* Ils alleguent les Anciens, pour confermer leur Confeſſion : mais c'eſt à grand tort, veu qu'il eſt notoire qu'il n'y eut onques loy de ceſte Confeſſion auriculaire deuant Innoc. iij. qui premier en a fait le decret. Quant aux Anciens, ils parlent ſouuent de la Confeſſion: mais c'eſtoit vne confeſſion publiquemẽt faite deuant l'Egliſe, pour eſtre reconcilié à icelle, quand on auoit commis quelque crime public, qui apportoit grand ſcandale à toute l'Egliſe: ainſi que ceſte diſcipline fut pratiquee à l'endroit meſmes de l'Empereur Theodoſe

1. Cor. 1.
1. Tim. 2.

doſe, du temps de S. Ambroiſe. Voila pour reſpondre aux paſſages des Anciens, deſquels nous reciterons ici quelques ſentences, à fin de pouuoir mieux entendre ce qu'ils ont creu de la confeſſion des pechés, & comment, & à qui les Chreſtiens la doiuent faire.

Chryſoſtome donc, en parle ainſi : Ie ne veux point que tu te confeſſes à vn homme, lequel te puiſſe diffamer en publiant tes fautes : Mais mõſtre tes playes à Dieu, qui en eſt le bon medecin. *Item*, confeſſe tes pechés à Dieu, lequel les peut purger. Confeſſe-les en ton lict, à fin que ta conſcience recognoiſſe ordinairement ſon mal. *Item*, le Seigneur ne requiert de nous, ſinon que nous confeſſions nos pechés deuant lui auec larmes. Et *S. Auguſtin* vſe de ces mots: Deſcouure-toy à Dieu qui te cognoit. Ta confeſſion lui eſt agreable. *Item*, La confeſſion des pechés monſtre la playe au Medecin: & la confeſſion de louange lui rend graces de la ſanté. *Item*, dis à Dieu ce que tu es : autrement Dieu condamnera ce qu'il trouuera en toy: Ne veux tu pas qu'il te condamne, condamne-toy donc toy-meſmes. Veux-tu qu'il te pardonne, recognois ta faute, à fin que tu puiſſes dire à Dieu, Deſtourne ta face de mes pechés. Dis auſſi ce qui eſt au Pſal. Car ie cognoy mõ iniquité. Que ſi nous confeſſons nos pechés (dit S. Iean) il eſt fidele & iuſte pour nous pardõner nos pechés, & nous purger de toute iniquité. *Item lui-meſmes cité par Pierre Lombard*: la penitence ordinaire des fideles, dit-il, eſt en ce que frappans

Homil. 4. de Laz.

Ser. de cõf. & pœn.

In Gene. hom. 10.

In Pſ. 103.

In Pſ. 110.

In Ioan. Tract. 1.

1. Ioan. 1.

Lib. 3. Sen. diſt. 16. ca. prædictis.

noſtre poitrine, nous diſons, pardõne-nous nos offences, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offencés. Et à fin de ne meſpriſer du tout les Decrets de l'Egliſe Romaine, voila ce qui y eſt contenu en quelque endroit : Il appert treſeuidemment que le peché eſt pardonné par la ſeule contrition du cœur. Et ne voulons oublier vne gloſe qui eſt és meſmes Decrets: Il faut dire (dit le gloſateur) que les pechés ſont pardõnés par la ſeule grace de Dieu, & non par la cõtrition du cœur, ne par la confeſſion de bouche. Voila cõment il en parle, eſtãt cõtraint à ce par la doctrine des Anciẽs. En ſomme, qu'on liſe ſans paſſion les plus approuués Docteurs Anciẽs (ſans s'amuſer aux liures de certains Moynes qui leur ſont fauſſement attribués) & nous nous aſſeurõs qu'on n'y trouuera riẽ qui approuue la Cõfeſſion auriculaire.

Can. Porro de penit. Diſt. 1.

Gloſſ. In Can. 1. de pen. D. 1.

ARTICLE XIIII.

Ie croy qu'au ſainct Sacrement de l'Autel ſont preſens le vray corps & naturel ſang de noſtre Seigneur par la diuine tranſubſtantiation, & que nous le receuons corporellemẽt, & ſpirituellement. Et confeſſe premierement que c'eſt vn vray ſacrifice, non pour ſuppleer ou repeter l'vnique & treſſuffiſant ſacrifice de la Croix : ains pour actuellement le mettre ſus & en auant, & pour ſeruir ſouuerainement Dieu, & pour iouir entierement & particulierement du ſalut acquis par noſtre Seigneur : ie croy qu'il ſe fait vraye oblation quand noſtre Seigneur eſt offert : non à celle fin qu'il meure derechef, ou qu'on face vne nouuelle redemption

Matt. 26. 26.

Luc. 22. 19. 20.

Nicen. Syn. 1. can. non attendamus & can. peruenit Concil. later.

demption pour nous : ains seulement, qu'il est offert tel, & sous la condition, qu'il s'offrit en remission des pechés pour mourir en Croix vne fois pour nous. Et pource i'abiure toutes les impietés & calomnies de Valetin, Marcion, Manichee, Ærius, Berengare, de Caluin, & des Pretendans & Protestans contre ce S. Sacrifice de la Messe, que ie promets frequenter, entant que Sacrifice : & entant que Sacrement, participer.

RESPONSE.

Pour prouuer la Transsubstantiation, par laquelle l'Eglise Romaine n'a seulement corrompu, mais entierement renuersé tant le Sacrement de la saincte Cene, que la verité de la nature humaine de Iesus Christ: les Moynes alleguent & cottent le xxvj. chap. de sainct Matthieu : où il est dit, que *Iesus print du pain, & ayant rendu graces, le rompit, & le donna à ses disciples, & dit: prenez, mangez, cecy est mon Corps*, & ce qui s'ensuit. Dont ils concluent, que le vray Corps & naturel sang de Iesus Christ sont presens au Sacrement qu'ils appellent de l'Autel, & ce par la Transsubstantiation. Or parce qu'ils se sentent combattus & accablés d'infinis inconueniens qui ensuiuent leur opinion, ils alleguẽt, pour toute respõse, la Toute-puissance de Dieu : à ceste cause ils ont desia taisiblement & en substance proposé le present article cy dessus en deux Articles: assauoir, au second & trosieme sous le tiltre de la puissance de Dieu : disans, que Dieu peut faire vn vray corps estre en mesme temps present en plu-

Matth. 26.

sieurs

sieurs lieux, & qu'il fait simplement les choses cõme il les dit, quelque impossibilité qui y apparoisse. Qui estoit, en somme, vouloir establir la Transsubstantiation sans la nommer. Ce que nous auons descouuert en ces lieux-là, & par mesme moyen auons monstré euidemment, tãt par la parole de Dieu, que par les Anciens docteurs, voire par les Scholastiques mesmes, c'est à dire, par les propres Maistres de ces Moynes (se contrarians toutesfois) que le Corps de Iesus Christ ne peut estre reellement present en plusieurs & diuers lieux en mesme temps: & que la Toute-puissance de Dieu ne peut souffrir cela. Consequemment nous auons prouué, qu'il ne faut pas entendre tous les passages de l'Escriture simplement comme ils sont dits, cest à dire, selon la lettre: mais qu'il faut auoir esgard aux circonstances desdits passages. Singulieremẽt que les passages appartenans nommément aux Sacremens que Dieu a institués en son Eglise, ne peuuent estre pris & entẽdus selon la lettre, à cause de la nature des Sacremens, esquels nous ne considerons pas simplement vne chose, mais deux, sçauoir est, les Signes exterieurs & visibles, & les choses celestes & inuisibles signifiees par eux. Auons aussi monstré que les paroles de Iesus Christ prises du chap. xxvj. de S. Matthieu (lesquelles maintenant ils alleguent) ne peuuent estre tirees au sens de la Transsubstantiation. Nous auons, di-ie, amplement declaré toutes ces choses, & fortifié nostre dire d'expres tesmoignages de l'Escri

l'Escriture,& mesmes des Anciens docteurs de l'Eglise. Cela nous fera estre plus briefs en la presente response: prians les Lecteurs de se representer les choses dessusdites,sans qu'il nous soit besoin de les repeter ici: & nous suffira d'en toucher le sommaire comme en passant. Nous disons donc, que les paroles de Iesus Christ n'ont rien de commun auec la Trãssubstantiation:&en deduirons par ordre quelques raisons: à fin que ceux qui ont accoustumé de condamner nostre doctrine sans la cognoistre, puissent iuger, que pour nier la Transsubstantiation, nous ne nions pas la verité du Sacrement: & ne desrogeons en rien aux sacrees paroles de Iesus Christ, ains au contraire, les auons en singuliere reuerence.

Premierement, il n'y a vn seul mot en ce que dit Iesus Christ, qui signifie aucune Transsubstãtiation. Il est vray qu'il dit:*ceci est mõ Corps:* mais ce mot,*estre*,ne signifie pas *Transsubstantier*, c'est à dire, changer vne substance en vne autre: mais quand il est mis en sa signification ordinaire & sans figure, il signifie que la chose *est*,& non pas que la chose *se fait*, car alors que elle se fait,elle n'est pas encores:& si elle estoit, elle ne se feroit pas.Ie demãde donc à ces Moynes, en vertu dequoy se fait la Transsubstantiation? Si ce n'est en vertu des paroles de Iesus Christ, commẽt donc se feroit-elle? Si c'est en vertu des paroles,où sont-elles? Ils alleguẽt ces mots, *Ceci est mon Corps*,& disent que c'est là reellement le vray Corps. S'il estoit ainsi, il faudroit

faudroit donc que la Transſubſtantiation euſt precedé. Car il ne dit pas, que le pain ſoit trãſſubſtãtié en ſon Corps, ou, ſoit fait ſon Corps, ou, ſoit conuerti en ſon Corps, ou, quelqu'autre choſe ſemblable. Mais il dit, qu'il eſt ſon Corps. Et de faict ceſte difficulté a ſemblé ſi grande aux Scholaſtiques, que iamais ils ne s'en ſont peu deſuelopper, ainſi qu'il eſt aiſé à voir par leurs eſcrits.

Seconde raiſon (comme nous l'auons dit ci deuant en l'Article troiſieme) Si la Transſubſtantiation eſtoit du Pain au Corps, ainſi qu'ils afferment, l'Euangeliſte n'euſt pas vſé du mot de *pain*. Et S. Paul ne l'euſt pas tant de fois appellé *pain*, voire apres la conſecration (comme ils diſent.) Or eſt-il que l'Euangeliſte recite ici, que *Ieſus Chriſt print du pain, le rompit, & le dõna à ſes diſciples, & dit, prenez, mangez, ceci eſt mon Corps, &c.* Quãd eſt-ce donc qu'a eſté faite la Transſubſtantiatiõ du pain? ce n'eſt pas quãd il le print, qu'il le rompit, qu'il le donna, car il eſt appellé *pain* par l'Euangeliſte: ce n'eſt pas auſſi quand Ieſus Chriſt a dit, que c'eſtoit ſon Corps, par la raiſon que nous venõs de deduire preſentement. Si dõc l'Euangeliſte a parlé ſans figure, c'eſtoit vray pain: & partant la Transſubſtantiation ne peut eſtre. S'il a parlé figurément au mot de Pain: pourquoy ne dirõs-nous que Ieſus Chriſt a parlé figurément au mot de Corps? où il y a trop plus de raiſon qu'ẽ l'autre.

Troiſieme raiſon: Si en vertu des paroles de Ieſus Chriſt il y a changement en la ſubſtance du

du pain, il y auroit auſſi changemẽt és accidẽs du pain : ce qui n'eſt pas. Car les paroles de Ieſus Chriſt ſont telles: *Ceci eſt mon Corps.* Et l'Euangeliſte dit, *qu'il print du pain, le rompit, & le donna à ſes diſciples:* ce qui ne s'entend pas de la ſeule ſubſtance du pain, mais auſſi des accidens d'icelui, comme de la couleur, quantité, & choſes ſemblables. Que veut donc dire le mot, *Ceci*, duquel Ieſus Chriſt a vſé ? s'entend-il du Corps ? il n'y a point donc de Tranſſubſtantiation ne de changement, ſi Ieſus Chriſt a dit de ſon Corps, que c'eſtoit ſon Corps. S'entend-il du pain que Ieſus Chriſt auoit rompu, & qu'il donnoit à ſes diſciples ? il s'entend donc auſſi bien des accidens, que de la ſubſtance. Car le pain n'auoit pas eſté rompu ſans accidents. Il y a plus, car le Pronom demonſtratif, *Ceci*, monſtre premierement les accidens que la ſubſtance, & ne monſtre la ſubſtãce que par le moyen des accidens. Partant ſi en vertu de ces paroles, la ſubſtance du pain doit eſtre changee en la ſubſtance du Corps de Chriſt, certes par ceſte meſme vertu les accidẽs du pain ſeront changés és accidẽs du Corps de Chriſt: Ce qui n'eſt pas. Car on voit le Pain, & on ne voit pas le Corps de Chriſt.

Quatrieme raiſon, conſecutiue de la precedente : Si en vertu des paroles de Ieſus Chriſt, la Tranſſubſtantiation eſtoit faite, & le vray Corps de Chriſt eſtoit reellement preſent ici bas, le Pain ſeroit chãgé en tout le Corps, c'eſt à dire, vn Corps ayant ſes accidens, comme ſa couleur

couleur, ſa grandeur, & quantité. Car Ieſus Chriſt ne dit pas, ceci eſt la ſubſtance de mon Corps ſans ſes accidens. Mais il dit, *ceci eſt mon Corps, qui eſt liuré pour vous*, (dit S. Luc) *qui eſt rõpu pour vous* (dit S.Paul.) C'eſtoit donc vn Corps viſible, palpable, ayant ſa quantité & autres accidens conuenables: veu que la ſeule ſubſtance du Corps de Chriſt ſans ſes accidens n'a pas eſté crucifiee, & ne l'euſt peu eſtre auſſi: car les dimenſiõs & la localité y eſtoyent du tout neceſſaires. Tãt y a que nous ne voyõs point le Corps de Ieſus Chriſt ici bas, & ne nous appert d'aucun de ſes accidens. Où ſont-ils doncques? ſont-ils en la ſubſtance du Corps de Ieſus Chriſt qui eſt au Ciel, & non en la ſubſtance du Corps de Ieſus Chriſt qui eſt en terre? ce ſont donc deux Corps. Car vn corps indiuidu (comme on dit en l'Eſchole) qui n'eſt qu'vn en nõbre, ne peut eſtre ſans, &, auec vne meſme choſe tout enſemble. Et de là s'enſuiuroit, qu'il y auroit treſgrande difference entre le Corps qui eſt au Ciel, & celui qu'ils diſent eſtre caché ſous les accidens du pain. Or, eſtre vn meſme, & eſtre different, emporte contradiction, laquelle ne peut eſtre és paroles de Ieſus Chriſt, ne tiree d'icelles. Parce que contradiction eſt de fauſſeté & d'impuiſſance: comme nous auõs dit ci deſſus en l'Article iij. du conſentemẽt de tous les docteurs, voire des Scholaſtiques meſmes. S'ils diſent que les accidens du Corps de Chriſt ſont preſens auſſi bien que la ſubſtance, il appert manifeſtement du contraire

traire. Car le Corps de Ieſus Chriſt n'eſt ne veu, ne ſenti, & n'a ſa quantité, dimenſion, & figure. Et qui diroit qu'vne ſubſtance eſt grande, & a vne petite quantité, & qu'elle eſt meſuree, & n'a point de meſure, ceſtui-la diroit qu'vne meſme ſubſtance a des accidens, & n'en a point.

Cinquieme raiſon: S'il y auoit tranſſubſtantiation, il y auroit cõuerſion du Pain au Corps de Ieſus Chriſt: mais cela ne peut eſtre. Car quand vne choſe eſt conuertie en vne autre, la matiere demeure, & la forme ſe chãge. Or eſt-il que la matiere du pain n'eſt aucunement au Corps de Chriſt, parce qu'il eſt accõpli en ſoy, & tellement glorifié, qu'il ne reçoit plus aucune choſe pour y eſtre adiouſtee: & les Moynes en ſont d'accord auec nous. D'auantage, rien ne peut eſtre conuerti ou changé en vne choſe preexiſtente, c'eſt à dire, qui eſt reellement deuant la mutation, ou chãgement, comme ſont les indiuidus, qu'on appelle. Cõme pour exemple: quand Ieſus Chriſt changea l'eau en vin, ce vin-là n'eſtoit pas au parauant: mais receut ſon Eſtre par le moyen de ceſte mutation. Autant en faut-il dire de la verge de Moyſe muee en Serpent. Mais le Corps de Ieſus Chriſt eſt deuant leur Tranſſubſtantiation: dõt s'enſuit que le Pain ne peut eſtre changé au Corps. Car de dire que ce ſoit par acceſſion, comme quand la nourriture ſe cõuertit en la chair de l'homme, cela ſeroit du tout hors de propos: tant parce que c'eſt vne autre chair, qui en eſt faite, (à

parler

parler proprement) qu'auſſi d'autant qu'il n'y peut auoir aucune acceſſiõ au Corps de Chriſt. Ceſte difficulté a fait dire à vne partie des Scholaſtiques, que ce n'eſt pas changement de l'vn en l'autre: mais que la ſubſtance du Pain s'en va (& ne ſçauẽt dire, ou) & au lieu d'icelle ſuccede la ſubſtance du Corps de Chriſt. A quoy Thomas d'Aquin, pere nourricier de la Tranſſubſtantiation, a reſiſté de tout ſon pouuoir, diſant, que cela ne pourroit eſtre fait ſans mouuement local, c'eſt à dire, ſans changemẽt d'vn lieu en vn autre. Ce qui ne peut eſtre en ce Sacrement, auquel ils veulent que le Corps de Chriſt ſoit en infinis lieux en vn momẽt. Item, il cõſidere que ceſte ſucceſſion d'vne ſubſtance à l'autre, renuerſe entierement la Tranſſubſtantiation, veu que ce mot, de toute neceſſité, emporte conuerſion, & changement.

In lib. 4. ſent. diſt. 8. &c.

Sixieme raiſon: Que le Pain retient tout ce qui eſt propre à la ſubſtance, & non aux accidens ſimplement. Premieremẽt, le Pain a gouſt de pain, & le Vin gouſt de vin. Et ne ſert de rien, de dire, que le gouſt eſt vn accident. Car on ſçait aſſez qu'il vient premẽt de la ſubſtance: tellement que le gouſt du pain ne vient pas de la blancheur, rondeur, grandeur, ou autre accident du pain: mais vient de ſa nature & ſubſtance. Outre plus, ce Pain qu'on dit eſtre *Tranſſubſtantié*, a faculté de nourrir, & le Vin auſſi, (comme les Preſtres confeſſent par l'experience qu'ils en ont.) Or les accidẽs ne nourriſſent pas. Finalement ce meſme pain ſe pourrit, &

rit,& eſt conſumé de vers (ainſi que l'on ſçait, & que l'Egliſe Romaine le confeſſe par ſes Decrets) ce qui ne ſe fait ſans ſubſtance,& matiere. Il ne nous eſt ici poſſible d'exprimer la peine & angoiſſe où ſont les Scholaſtiques, pour ſoudre ces difficultés: les vns alleguans vn ſubterfuge, les autres vn autre, ſans que iamais ils ayent peu cõuenir en vne meſme opinion, ainſi qu'on voit par leurs liures: tellement qu'eux tous,& principalemẽt Thomas, ſemble à quelqu'vn, qui ſe voulãt retirer d'vn bourbier, plus il s'efforceroit, & plus s'enfonceroit: qui fait que ceux qui ſont aucunement affectionnés à lui, pour quelques doctes eſcrits qu'il a faits, ont pitié de le voir ainſi ſuer en vain. Mais la punition de ceux qui abuſent de leur ſçauoir, pour cõbatre la verité, eſt telle, que trauaillans beaucoup, ils ne font rien.

La ſeptieme raiſon: Que ſi la Tranſſubſtãtiation auoit lieu, le Sacremẽt de la Cene ne ſeroit plus. Car le Sacrement ne peut eſtre bien entẽdu ſans trois choſes: aſſauoir, le Signe, la choſe ſignifiee, & l'Analogie ou Correſpondance qui eſt entre les deux. Les ſignes de ce Sacrement ſont, le pain & le vin: la choſe ſignifiee, c'eſt le Corps & le Sang de Ieſus Chriſt: l'Analogie ou Correſpõdance, eſt la faculté de nourrir. C'eſt aſſauoir, que tout ainſi que le pain & le vin ont ceſte faculté de nourrir nos corps par la benediction & ordonnance de Dieu: ſemblablemẽt le Corps de Ieſus Chriſt & ſon Sang ont ceſte faculté de nourrir & ſubſtanter nos

ames en vie eternelle. Ce que nous disons est si clairement exposé en l'Escriture, que les Moynes ne le nieront point. Outre cela, ils ne desauouëront pas la sentẽce de S. Augustin, disant, que si les Sacremens n'auoyent quelque similitude des choses desquelles ils sont Sacremens, ils ne seroyẽt pas Sacremẽs. Or si on oste la substãce du pain, on lui oste la faculté de nourrir: & partant on abolit l'Analogie entre le signe & la chose signifiee: dont s'ensuit l'abolition du Sacrement, qui ne peut estre sans cela: estãt tout notoire, que c'est la substãce qui nourrit, & non les accidens. Car de dire que la substance du pain qui n'est plus, sert à ceste Analogie, c'est faire vne chose estre, & n'estre pas, tout en semble: & seroit vne trop grande ignorance, d'alleguer, que comme la substance du pain, qui n'est plus, auoit la proprieté de nourrir: aussi le Corps de Christ nourrit nostre ame. Parce qu'il faut cercher l'Analogie és choses qui sont, & non en celles qui ont esté. Autrement ce n'est pas vn Signe, mais auroit esté vn signe: qui est destruire le Sacrement.

Epi. 23.

En somme, les Moynes destruisent toutes ces trois choses, le Pain, le Corps, & l'Analogie entre le Pain & le Corps. Premierement, selon leur opinion, le Pain n'est plus, puis que la substance du pain n'y est pas. Aussi le Corps de Iesus Christ (si on les veut croire) n'est pas vray Corps: veu qu'ils lui ostent la quantité, dimensiõ, & les choses sans lesquelles il ne peut estre corps (ainsi que nous auons amplemẽt declaré

au

au troiſieme article ci deſſus) & oſtét auſſi l'Analogie, qui eſt la faculté de nourrir, comme nous venõs de dire. Voila le fruict de la Tranſſubſtantiation, laquelle nous condamnons, reiettons, & abiurons, d'autant qu'elle nous priue de la verité de ce ſainct Myſtere, que nous recognoiſſons en toute reuerence ſelon la parole de Dieu.

Touchons maintenant en brief les contradictions des Moynes en ceſt Article: Ils diſent, que le vray Corps & le naturel Sang ſont preſens en ce ſainct Sacrement. Or la preſence d'vn vray & naturel corps requiert neceſſairement eſtre en vn lieu, auec ſes dimenſions, & ſa ſuperficie. Requiert auſſi que le corps ſoit viſible & maniable. Car Ieſus Chriſt voulant monſtrer qu'il eſtoit preſent en ſon vray & naturel Corps, diſoit ainſi, *Taſtez-moy, & voyez: car vn eſprit n'a ne chair ny os, comme vous voyez que i'ay.* Luc. 24.

Nous demandons doncques, ſi le Corps y eſt localement, ou non. Y eſtant localement, il ne peut eſtre en pluſieurs lieux tout enſemble: car ce ſeroit vne trop manifeſte contradiction. S'il n'y eſt localement, il n'y eſt donc pas preſent reellement.

La raiſon eſt, que la preſence d'vn corps ne peut eſtre ſans localité: autrement ce n'eſt pas preſẽce corporelle, mais ſpirituelle. Eux meſmes diſẽt ici, que c'eſt le ſang naturel, & partãt c'eſt auſſi le Corps naturel, duquel la preſence reelle ne peut eſtre que naturelle, & partãt locale.

Pleuſt à Dieu que les Moynes vouluſſent prendre garde à ceci, ſans paſſion, & repenſer en eux meſmes ceſte ſentence de S. Ambroiſe : Toute creature, dit-il, eſt circonſcripte, c'eſt à dire, terminee dedans les certaines limites de ſa nature. Et par là il prouue la diuinité du S. Eſprit: d'autant qu'il n'eſt terminé aucunement, mais eſt par tout. Dont s'enſuit, puis que le Corps de Ieſus Chriſt eſt vne creature, qu'il faut neceſſairement que là où il eſt preſent reellement, il y ſoit circonſcript & terminé: c'eſt à dire, qu'il y ſoit localement. Et de faict, les Scholaſtiques ſont contraints de le cõfeſſer, quand ils diſent, que le Corps de Chriſt eſt contenu au Sacrement. Car qu'eſt-ce, qu'vn corps eſt *contenu?* Ce n'eſt pas localement, diſent-ils. Mais nous demandons, ſi le Corps de Chriſt eſt hors des accidens du pain, ſelon leur doctrine: ils diſent que non, excepté au ciel, où il eſt en ſa forme viſible. Si cela eſt, comment ſe peut-il faire, que il ne ſoit localement ſous les accidens? Eſtre *contenu* ſous la ſuperficie du pain, n'eſt-ce pas eſtre *localement?* Il y a plus, car s'il y eſt contenu, il y eſt donc meſuré, & fini. Comment donc peut-il eſtre en infinis lieux en meſme temps? car c'eſt eſtre contenu, & n'eſtre pas contenu tout enſemble. Et ne faut que nos Moynes ſe targuent ici de la puiſſance de Dieu: car nous leur auons arraché des poings ceſte couuerture, au iij. Article ci deſſus, & nommément par deux raiſons: l'vne, qu'il ne faut iamais oppoſer la puiſſance de Dieu à ſon expreſſe volonté. Or

De Spir. S. lib. 1. c. 7.

Dieu

Dieu a treſexpreſſement declaré, qu'il veut que le Corps de Ieſus Chriſt ſoit vray & naturel corps, & partant qu'il ait ſes dimenſions, & ne ſoit en pluſieurs lieux tout enſemble. L'autre, que tout ce qui emporte contradiction, n'eſt de la puiſſance de Dieu, ains eſt d'impuiſſance. Or eſtre vray corps, & eſtre en pluſieurs & diuers lieux en meſme temps, contient vne contradiction: car c'eſt lui oſter ſa quãtité, & ſes dimenſions, ſans leſquelles vn corps ne peut eſtre defini, nõ pas meſmes apprehẽdé en l'eſprit. Tellemẽt que c'eſt treſmal à propos que ces Moynes veulẽt employer la puiſſance de Dieu à deſtruire les natures, au lieu que nous la deuõs cõſiderer & admirer en la creation & cõſeruation d'icelles. Certes nos Moynes ont oublié vne reigle de Thomas (& lui-meſme ne s'en eſt pas touſiours bien ſouuenu) qu'il ne faut cercher miracle en ce qui contient contradiction. Car, dit-il, il ne ſe peut faire par miracle qu'vn animal raiſonnable & mortel ne ſoit pas homme. Partãt, ſans oſter la nature & ſubſtãce du Pain, & ſans oſter au Corps de Ieſus Chriſt la nature & proprieté d'vn vray corps, nous adorons en toute humilité la puiſſance de Dieu, qui en ce ſainct Sacremẽt nous rend vrayemẽt iouïſſans du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt, pour en eſtre nourris & viuifiés eternellement.

Tho. in li. 4 Sen. diſt. 11. quæſt. 1.

Mais parce que ces Moynes anathematizent tous ceux qui ne reçoiuent indubitablement leur Tranſſubſtantiation, nous monſtrerons en peu de paroles combien leurs propres Maiſtres

(de la source desquels ceux-ci sont decoulés) en ont esté peu resolus, & combien ils ont entr'eux de dissensions touchant ce poinct.

En premier lieu, les Scholastiques ne sont pas resolus, si le Pain est conuerti au Corps : ou si la substãce du Pain s'en allant, au lieu d'icelle succede la substãce du Corps de Iesus Christ: ainsi que nous auons desia touché ci dessus.

Il appert aussi, que la Transsubstantiation n'a esté tenue en l'Eglise pour article de foy, sinon depuis le Concile de Latran, enuiron l'an 1200. comme on peut voir par le traicté du Sacrement fait par Bertram prestre, & dedié au Roy Charles, apres lequel temps comme l'opinion de ceste Transsubstantiation s'auançoit en l'Eglise, & Berẽgaire Archediacre d'Angers s'y opposoit, il fut cité à Rome au Concile de Latran, & là ceste opiniõ fut establie pour Article de foy, ayant esté Berengaire cõtraint de se desdire. Mais quelque peu apres il se remit encor à cõbattre ce nouuel article de foy, ayant pour ennemi capital vn Docteur nommé Lanfrãcus, qui publia des escrits cõtre lui, lesquels se voyent encores. Et ceste dispute cõtinua lõg temps: voire iusques là, que plusieurs Scholastiques ne vouloyent cõsentir à la Transsubstantiation, ainsi que tesmoigne Iean Duns Escossois, nommé vulgairement l'Escot: vsant de ces mots : La premiere opinion, dit-il, a esté, que la substãce du Pain demeure. (& en allegue de tres fermes raisons) l'autre opiniõ a esté, que la substance du Pain ne demeure pas, mais qu'elle est ou an

In Reporr. di. 11. q. 2. 3.

ou annichilée, ou se resout en la matiere premiere. L'autre opinion: Que la substãce du Pain est conuertie au Corps de Christ. Puis il adiouste: Ie di, que combien que la substance du Pain demeureroit, elle n'osteroit pas la veneration, & ne seroit cause d'Idolatrie: & ie di, que la substãce du Pain represente mieux le Corps de Christ, que les seuls accidens: Veu qu'il y a plus grande conuenance ou conformité entre substance & substance, qu'entre substance & accidens. En fin (de peur de fascher l'Eglise Romaine, ou plustost, d'estre faſché par l'Eglise Romaine, à l'exemple de Berẽgaire) il adiouste ces mots: Ie di, que l'opinion qui tiẽt que la substãce du pain ne demeure pas, est probable: & tien la cõclusion, parce que l'Eglise la tient. Vn autre Docteur nõmé, De Alliaco, Cardinal de Cambray, parlant de ces trois opinions, dit ainsi: Ce moyen-là, dit-il, que la substance du Pain demeure, ne repugne point à la raison, ni à l'authorité de la Bible. Au cõtraire, il est plus facile à entendre, & plus raisonnable: & ne met pas les accidens sans subiect: qui est vn poinct des plus difficiles qui soyent en ceste matiere. Oyons maintenant ce qui est contenu en leurs propres Decrets.

Alliac. in 4. Sen. q. 6.

Il ne faut offrir autre chose au Sacrement que vin, & eau, & pain, lesquelles choses sont benites en la figure de Christ.

Can. Non oportet.

Au Sacrement du corps & du sang du Seigneur que rien d'auantage ne soit offert, que ce que le Seigneur mesme a ordonné, asçauoir,

Can. in Sacramento, de cõs. di. 2.

pain & vin meslé d'eau.

Can. Cum omne, ib. Quand le Maistre de verité a recommandé à ses disciples le vray sacrifice de nostre salut, nous sçauons qu'il n'a donné du laict à aucun sous ce Sacrement, mais seulement du pain, & la coupe : comme il est dit en l'Euangile, Iesus print du pain, & la coupe, &c.

Can. panis, ib. Le Pain & Calice ne naist pas, mais nous est fait mystique par certaine consecration. Partant ce qui nous est ainsi fait, combien qu'il soit pain & coupe, est nourriture de resurrection, &c.

Can. hoc est, ib. Toute chose contient en soy la nature & verité des choses dont elle est faite. Or le sacrifice de l'Eglise est fait de deux : assauoir, du Sacrement, & de la chose du Sacrement : c'est à dire, du corps de Christ, &c. Il y a plusieurs choses semblables en leurs Decrets, qui tesmoignent que la substance du pain demeure.

Aussi les Scholastiques sont fort empeschés à exposer comment on peut parler de la Transsubstantiation, sans faillir : Carvoici ce que l'Escot en dit : Ces façons de parler sont fausses; sçauoir est, le Pain est le Corps de Christ. Item, le Pain est fait le Corps de Christ. Et faut dire ainsi, Du Pain est fait le Corps de Christ. Au contraire, la Glose du Decret afferme, que ce dernier est tresmal dit. Et Thomas est de mesme aduis : lequel aussi condamne du tout ceste façon de parler, le Pain est fait le Corps de Christ, & toutesfois cela est en leurs Decrets en mesmes termes : Le pain (dit-il) receuant la

In report. dist. 11. q. 4.

Glo. in can. quia corpus, in ver. conuertuntur, de consecr. dist. 2.

In 4. Sent. dist. 11. q. 4.

Ca. non omnis, de consecr. dist. 2.

bened

benediction, eſt fait le Corps de Chriſt.

Item, les Scholaſtiques demandent que c'eſt qui eſt rompu, lors que l'hoſtie eſt rompue. Pluſieurs penſent, que c'eſt la ſubſtance du pain, parce que rien ne peut eſtre vrayemẽt rompu, ſans matiere. Et cela eſt recité par Durand. Les autres penſent, que les ſeuls accidẽs ſont rompus. Quelques vns ont dit, que riẽ n'eſt vrayement rompu, encor qu'il le ſemble, & que cela ſe fait par miracle. Mais le Pape Nicolas a pirement dit que tous les autres: aſſauoir, que le vray Corps de Ieſus Chriſt eſt rompu. Comme de faict l'opinion qu'il eſtabliſſoit lors a rompu du tout & mis en pieces la verité de ce Sacrement.

Duran. In. ration. lib. 4. c. 41. Lombard. li. 4. Sent. D. 12. Thomas Opuſ. 9. c. 7. &c. Can. Ego Berẽgarius de cõſ. D. 2.

Voici donc ce qui eſt contenu en leurs Decrets:

Ie Berengaire, cõfeſſe tenir la meſme foy que le Pape Nicolas & le ſainct Cõcile m'a ordonné de croire: aſſauoir, que le pain & le vin qui ſont mis en l'Autel apres la conſecration ſont, non ſeulement Sacrement, mais auſſi le vray Corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & *ſenſuellement*, non ſeulemẽt le Sacrement, mais en verité, eſt manié par les mains des Preſtres, *rompu & briſé par les dents des fideles.* Voila les propres mots du Canon, lequel, neantmoins, eſt reietté de tous leurs Docteurs.

Les Scholaſtiques auſſi demandent, ſi l'eau qu'ils meſlent au vin dedans le Calice, eſt trãſſubſtantié. Les vns diſent, qu'ouy: les autres, que non: & qu'elle eſt aneãtie & reduite à rien.

Gloſ. in tit. de Conſecr. D. 2. & in Can. nõ Oportet, in

Autres

Can. cum Martha. de celebr. mi. Durãd. li. 4. c. 42. Thom. 3. q. 74. Art. 8.

Autres pensent, qu'elle est conuertie en l'humeur vitale de Christ. Durand est plus craintif que les autres. Qui est-ce, dit-il, qui en oseroit decider ? Thomas a trouué cest expedient, que l'eau est cõuertie en vin, & le vin en sang. Et recueille de là, qu'il faut mettre fort peu d'eau auec le vin. Car il semble que ce bon Docteur eust crainte, que si on y mesloit beaucoup d'eau, le vin, par vne contraire transsubstantiation, fust conuerti en eau: ce que les Prestres de l'Eglise Romaine empeschent fort soigneusement, & sont ennemis de la transsubstantiation en cest endroit.

In repert. dist. 10. q. 1.

Item, ils disputent, si les accidens sont sans subiect. L'Escot en parle ainsi: Les fideles tiennent, dit-il, que le Corps de Christ est là, soit que les accidẽs soyent au pain, comme au subiet, ou soyẽt sans subiet. Les autres disent, que les accidẽs du pain sont fondés en l'air (qui est vne nouuelle façon de bastir.) Quãt à Thomas, il afferme qu'ils sont sans subiet: mais quand & quand il donne ceste qualité aux accidẽs, qu'ils peuuent nourrir vn homme aussi bien que la substance du pain feroit. Et par ce moyen (à dire ce qui en est) il chãge les accidens en substance: de sorte que pour vne Transsubstantiation, ils en ont deux.

Apud Lombard. li. 4. Sent. dist. 12.

Ca. qui bene. de consecr. dist. 2. & ibi glo. In Can. detrahe cau.

Outreplus, ils demandent, quand les Souris mangent ce qui est en leur Ciboire, que c'est qu'ils mangent. Les vns blasphement iusques là, de dire, que c'est le Corps de Christ. Les autres le nient. Il y en a qui tiennent, que miraculeu

culeusement la substance du Pain reuient. Les autres, qu'il se cree vne nouuelle matiere pour estre mangee des Souris. En somme, ils sont tres-empeschés à defendre leur Transsubstantiation, & à la garder des Souris.

1. *quæst.* 1. *Thom.* 3. *q.* 80. *Art.* 3. *Bonauantur. lib.* 4. *dist.* 13. *p.* 1. *q.* 2. *Aste-san. In sum.* 1. *par. c.* 17. *Durand. In ration. Ca.* 41. *li.* 4. *Apud Tho.* 3. *q.* 77. *Art.* 5. *& vbi sup. &c.*

Autant le sont-ils, quand ils disputent d'où se peuuent engendrer les vers & artizons qui sont souuentesfois en leur Eucharistie, voire & la consument. Les vns cuident, qu'ils sont engendrés de l'air, les autres, de la substance du pain (qu'ils sont contraints de r'appeller, apres l'auoir chassee au parauant.) Thomas se tient à la quantité du pain, à laquelle il donne les mesmes proprietés de la subsţãce: & en fin dit, que cela se fait par miracle, au lieu que ce seroit plustost vn grand miracle, s'il ne s'y engendroit point de vers.

Ils demandent encores, si l'espece du pain est le signe du Corps sans sang, ou au contraire. L'Escot fait vne belle decisiõ là dessus. Il n'est, dit-il, pas certain. Car l'vn & l'autre se peut soustenir: & ne l'vn ne l'autre ne se peut prouuer. Voila les resolutions, ou plustost, irresolutions, des Scholastiques: Entre lesquelles ne faut oublier ceste-ci, quand ils maintiennent, que la Transsubstantiation ne peut estre faite, si le Prestre n'a intention de consacrer. Tellement que tout despend de la pẽsee d'vn homme, qui est incognue à tous les autres, & ne sçauroyent dire resolument, si leur Transsubstantiation a esté faite, parce qu'ils ne sçauent pas quelle a esté l'intention du Prestre.

In report. dist. 10. *q.* 3.

Mais

Mais laissons les autres irresolutiõs & contrarietés des Scholastiques sur ceste matiere, pour monstrer au doigt, que ces Moynes Professeurs contrarient manifestement à la decision d'iceux Scholastiques, en ce qu'ils maintiennent en ce present Article, qu'ils mangent le vray & naturel Corps de Iesus Christ corporellement & spirituellement. Car Lombard le pere des Scholastiques cite vne sentence de S. Hieroſme, en l'exposition de laquelle il est fort empesché. La chair, dit-il, & le sang de Iesus Christ se doiuent entendre en deux sortes: ou celle qui a esté crucifiee & enseuelie, & le sang qui a esté respandu: ou la spirituelle & diuine, de laquelle il dit, *ma chair est vrayement viande: & si vous ne buuez mon sang, vous n'aurez point vie en vous.* Le mesme Lombard n'est pas moins en peine d'accorder auec la Transsubstantiation ceste priere de la Messe, *vt quæ nunc specie gerimus rerum veritate capiamus.* C'est à dire, à fin que les choses que nous faisons maintenant en espece (ou figure) nous les receuions en la verité d'celles. Tant y a que Lõbard entend, par le nom de chair spirituelle, la vertu & efficace de la chair de Iesus Christ, comme, la remission des pechés, & choses semblables. Et tel est l'aduis du Pape Gregoire, contenu és Decrets. Partant ces Moynes Abiureurs ont, sans y penser, abiuré la Doctrine des Scholastiques, quand ils disent en ceste Article, qu'ils reçoiuent le vray & naturel Corps de Iesus Christ Corporellement & Spirituellement

Li. 4. Sẽt. distin. 8. c. nunc.

Missa.

Can. Species. de cõsec. dist. 2.

lemẽt. Et pour monstrer combien ils sont aussi deserteurs des Decrets de l'Eglise Romaine, nous en reciterons vn, duquel ils ne se pourrõt desuelopper.

La chair de Iesus Christ est entendue doublement, & aussi son sang. Ou c'est la spirituelle & diuine, de laquelle il dit, *ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement bruuage:* ou c'est la chair qui a esté crucifiee, & le sang qui a esté respãdu. Item, C'est sa chair, laquelle nous prenons au Sacrement, couuerte de l'espece de pain, & son sang que nous prenons sous l'espece & saueur de vin. C'est assauoir, la chair est Sacrement de la chair, & le sang est Sacrement du sang: par la chair & le sang tous deux inuisibles, spirituels, intelligibles, est signifié le Corps de nostre Seigneur Iesus Christ visible & maniable, plein de graces, de toutes vertus & diuine maiesté. Voila que dit le Decret. Sur quoy les Moynes Abiureurs aduiseront comment ils s'en pourront despetrer. Car de vouloir faire accroire que le Corps naturel de Iesus Christ, soit reellement en nostre ame, c'est nier tout ensemble, que l'ame soit ame, & que le corps soit corps: veu que riẽ ne peut estre en l'ame, qui ne soit spirituel. Qui est la cause pourquoy S. Paul dit, que *Iesus Christ habite en nos cœurs par foy.* Et Iesus Christ dit lui-mesmes, exposant la verité de ce Sacrement, que *c'est l'Esprit qui viuifie*: Ce qui a contraint les Scholastiques de confesser, que nous receuons le Corps de Christ spirituellement:

C. Dupliciter. de Cõs. dist. 2.

Can. hoc est quod dicimus. Ib.

Ephe. 3.

Ioan. 6.

tesm

Caiet. T.2. Tra.2.c.3. teſmoing Caietan, qui en parle ainſi : Cela eſt tresfaux,dit-il,que le Corps de Chriſt ſoit pris corporellement:car les Theologiens tiennent, qu'en l'Euchariſtie,le Corps de Ieſus Chriſt eſt receu ſpirituellemẽt,& en croyant.Et de faict, il eſt ainſi dit en vn Canon : Regarde le Corps de ton Dieu par foy, touche-le de ton ame, pren-le auec la main de ton cœur. Et meſme Thomas,Aſteſan,Bonauanture,&autres afferment, que hors le Sacrement les fideles reçoiuent le Corps de Ieſus Chriſt, combien qu'il demeure au Ciel ſans eſtre en terre. Que donc maintenant les Moynes s'accordent à cela,s'ils peuuent.

Can. quia corpus, de conſ.diſt.2. Opuſc. 58. c.19.Part. 1.l.4. ar.2. li.4.diſt.9. q.1.art.2.

Et parce que ces Moynes ſont attachés en terre és choſes viſibles, ſous leſquelles ils cerchent le Corps & le ſang de Ieſus Chriſt : c'eſt merueilles qu'ils n'ayent point eu de hõte d'alleguer le Concile de Nicee : veu que par icelui eſt notamment defendu d'eſtre humblement attentifs au Pain & au Vin. De là eſt venue ceſte ancienne forme qu'ils ont retenue en leur Meſſe, *Surſum corda*, c'eſt à dire,qu'il faut eſleuer les cœurs en haut. Et en la Meſſe y a pareillement ceſte priere, *Iube hæc perferri,&c.* C'eſt à dire, Commande, Seigneur, que ces choſes ſoyent portees par les mains de ton S.Ange en ton autel celeſte en la preſence de ta diuine Maieſté. Suiuant cela *Rabbanus* dit ainſi : La chair de Chriſt n'eſt iamais receuë comme il faut, ſi ce n'eſt de ſa propre main en l'autel celeſte, où icelui Ieſus Chriſt ſouuerain Sacrificateur

Conc. Nicæn. nõ attendamus.

Miſſa.

Miſſa.

deSacram. Euchar. c. 17.

cateur assiste pour nous. Et ceste sentence du Pape Gregoire (parlant de ceux qui communiquẽt à la saincte Cene) est inseree en leurs Decrets : Il est, dit-il, raui au ciel par le ministere des Anges, pour estre conioinct au Corps de Christ, au mesme temps & à l'instant qu'il est veu deuant les yeux du Prestre à l'autel, tant est grande l'vnion de l'Eglise en Iesus Christ. Voila ce qu'en dit le Pape, & qu'estant bien entendu, eust peu retirer ces Moynes & plusieurs autres de l'erreur auquel ils sont. Nous auons esté vn peu lõgs en ce discours, parce que c'est vne matiere sur laquelle principalement les Moynes nous attaquent, & où neantmoins ils sont le plus mal fondés. Partant auons bien voulu descouurir leurs questions & irresolutions en nostre lãgue deuant les yeux de tous: àfin qu'on sçache que ce n'est ne legereté ni opiniastreté qui nous a fait departir de la Trãssubstãtiation, laquelle est contraire à l'expresse parole de Dieu, & au consentement de l'ancienne Eglise, & qui ne peut estre portee, ne soustenue par ceux-la mesmes qui l'ont faite. Vray est que les Anciens parlent de Conuersion, ou changement : mais c'est d'vn changement d'vsage, & non de substance : Ce que les docteurs de l'Eglise Reformee ont souuent verifié par leurs escrits. Et nous auons cy dessus monstré en l'Article troisieme, que nostre doctrine, en ceste endroit, est cõforme à celle des Anciens, alleguãs des tesmoignages expres de S. Augustin: ausquels nous pourrions adiouster ce que

Can. quid sit sanguis. de conse. dist. 2.

Ser. de cœn. D. ce que dit S. Cyprien : que celebrant ce ſainct Sacremẽt nous n'aiguiſons pas nos dents pour mordre, mais qu'en ſyncere foy nous rompons le pain ſainct. Item que Ieſus Chriſt a donné de ſes propres mains du pain & du vin à ſes diſciples, & a dõné aux gendarmes ſon Corps pour eſtre crucifié: à fin qu'on entẽdiſt comment les choſes ſignifiantes & les ſignifiees ſont appellees de meſmes noms. Et ce que dit S. Cyrille, que ces choſes ne ſont touchees que par la ſeule foy. Et ce qu'enſeigne Athanaſe, qu'on doit entẽdre en ce Myſtere la Chair de Chriſt eſtre vne viande celeſte & ſpirituelle, & qui eſt donnee ſpirituellement. Et ce que Tertullien afferme, que ce pain duquel nous deuons auoir faim pour viure de la vraye vie, doit eſtre deuoré par l'ouïe, ruminé en l'entendement, & digeré par foy. Ioinct ce qu'en traicte Theodoret & autres : ainſi que plus amplement eſt diſcouru és liures ſur ce faits par ceux de l'Egliſe Reformee : Eſquels auſſi les paroles de Ieſus Chriſt ſont clairemẽt expoſees: & eſt monſtré, que c'eſt vne façon de parler Sacramentale, par laquelle le nom de la choſe ſignifiee eſt dõnee au ſigne. Comme la Circonciſion eſt appellee alliance: la Pierre, Chriſt : l'Agneau, paſſage : la coupe, alliance au ſang de Chriſt: le Pain, communion au corps de Chriſt : & autres ſemblables : laquelle expoſition eſt tiree de S. Auguſtin en l'epiſtre à Boniface, & en ſes queſtions ſur le Leuitique, diſant ainſi : La choſe, dit-il, qui ſignifie, a accouſtumé d'eſtre appellee du nom

De vnct. Chriſ.

In Anathem. II.

In dict. Euang. quicunque dixerit, &c.

De reſur. car.

In dialog.

Gen. 17.
1. Cor. 10.
Exod. 12.
1. Cor. 11.
1. Cor. 10.

Epiſt. 23.

Quæſt. 57.

nom de celle qui eſt ſignifiee:&allegue pour exemple, que la Pierre eſt apellee Chriſt. Il y a d'auantage: que les Sacremẽs ſont Signes&Seaux tout enſemble, par leſquels les fideles iouïſſent de la choſe ſignifiee. En ſomme, les Sacremens ne peuuent eſtre ſans Signe & figure, auſſi les paroles Sacramentales ne peuuent eſtre que figurees. Et ne laiſsõs, pourtãt, de receuoir ce qui nous y eſt preſenté, comme il a eſté dit. Mais ſans nous eſtendre d'auantage en ce diſcours, nous eſperons que les lecteurs ſe contenteront de ce qu'en auõs dit pour ce coup, & cognoiſtrõt par là, qu'il n'y a rien en noſtre doctrine touchãt le S. Sacremẽt, qui ſoit, ou nouueau, ou irreligieux, ou, comme les Moynes parlent, heretique: eſtant ce ſainct & ſacré myſtere l'vne des plus grãdes cõſolations que nous ayons en ce monde, & que partant nous honnorons & celebrons en toute reuerence & humilité.

Venons maintenãt au mot de Sacrifice de la Meſſe, duquel nos Moynes parlẽt. Et parce que ils ne cottẽt aucũ teſmoignage pour preuue de leur dire, nous nous contenterons auſſi de leur reſpõdre briefuemẽt: n'eſtãt beſõin d'autres paroles que des leurs meſmes, pour les cõfondre.

Premierement, ils diſent que la Meſſe eſt Sacrifice & Sacrement, ce qui ne s'accorde pas: Car le Sacrifice offre, & le Sacrement, reçoit. Or en la Meſſe, le Sacrifice va deuãt, par lequel ils diſent, qu'ils offrent Ieſus Chriſt, Et le Sacrement va apres, quand le Preſtre reçoit Ieſus Chriſt. Sur quoy nous demandons, pour-

quoy il offre deuant que l'auoir receu : & comment cela se peut accorder ensemble? Qui plus est: pour estre Sacrement, selon l'institution de Iesus Christ,il faut qu'il y ait communion.Car ce sont les paroles de Iesus Christ,*prenez, mangez, buuez-en tous*.Or en la Messe il n'y a point de communion:Car vn seul mãge & boit: assauoir,le Prestre : & vn seul ne fait pas vne communion.Or Christ ne dit pas:voyez manger & boire, mais il dit, *mangez, buuez, en memoire de moy*. Ioinct ce qu'expressement en dit S. Paul. Vray est que le Prestre prononce les paroles: mais il les dit sur le pain & sur le Calice, & ne s'addresse pas au peuple.Aussi seroit-ce vne moquerie,de dire,*prenez*,&ne donner rien.Et c'est merueille, qu'en cela ils facent si ouuertement contre les Anciens Canons, par lesquels il est ordonné à tous de communiquer au Sacrement. La Messe donc ne peut estre Sacrement, par les raisons que dessus, sans qu'il en faille produire d'autres : pour monstrer la difference & oppositiõ qui est entre la Cene du Seigneur, & la Messe de l'Eglise Romaine.

Matt. 26.

1. Cor. 10. & 11.

Can. in cæna. Can. Si quis intrat de cons. D. 2.

Ils se contredisent aussi quand pensans s'excuser,ils adioustent, que ce n'est pour suppleer ou repeter l'vnique sacrifice de la Croix, ains pour actuellement le mettre sus : qui n'est rien autre qu'affermer vne chose,& la nier tout ensemble. Car qu'est-ce actuellement mettre sus quelque chose, si ce n'est la faire? si le sacrifice de la Croix est seul & vnique, les Prestres donc ne le peuuent actuellement mettre sus. Mais

au lan

au langage de ces Moynes, mettre sus, & n'y toucher point, c'est tout vn: & selon la conception de leur esprit, la chose est actuellement, sans action. Voila, certes, de tresbons Aduocats du sacrifice de la Messe.

Ils adiousté encores vne autre cõtradiction, quãd ils disent, qu'il se fait vne vraye oblation lors que Iesus Christ est offert: non à fin qu'il meure derechef, ou qu'on face vne nouuelle redẽption pour nous: ains seulement, qu'il est offert tel, & sous la condition qu'il s'offrit en remission des pechés, pour mourir en Croix vne fois pour nous. Voila cõment ils en parlent. Or s'ils offrent Iesus Christ tel & sous la cõdition qu'il s'offrit lui-mesmes, & sa condition estoit de mourir (comme il est notoire) certes ils l'offrẽt donc sous la cõdition de mourir. Item, s'ils l'offrent tel, ils l'offrent donc passible & mortel. Item, s'ils l'offrẽt sous la cõdition qu'il s'offrit lui-mesme, ils l'offrent donc pour l'vnique redẽmption du genre humain. Et toutesfois ils nient toutes ces choses, en les disant. Partant nous abiurons ces Moynes contredisans, ensemble leurs contradictions, & nous tenons fermes à la parole de Dieu, à laquelle ils cõtredisent manifestement, & en termes expres: cõbien qu'ils veulẽt monstrer que non, en se contredisans eux-mesmes, au lieu de contredire à leurs erreurs, & les corriger. Voici donc comme l'Escriture parle du seul & vnique Sacrifice, fait par le seul & vnique Sacrificateur:

Iesus Christ est entré au ciel mesme, pour Heb. 9.

maintenant comparoir pour nous deuãt la face de Dieu. Mais non point qu'il s'offre ſouuentesfois ſoy-meſme,&c.

Heb.9. *Nous ſommes ſanctifiés par l'oblation vne fois faite du corps de Ieſus Chriſt.*

Heb.10. *Qui n'euſt point neceſſité comme les autres Sacrificateurs d'offrir tous les iours Sacrifices, premieremẽt pour ſes pechés, puis apres pour ceux du peuple. Car il a fait ceci vne fois, s'eſtant offert ſoy-meſme,&c.*

Heb.7. *Maintenant en la conſommation des ſiecles, il eſt apparu vne fois pour la deſtruction du peché, par le ſacrifice de ſoy-meſme,&c. Chriſt a eſté of-*

Heb.10. *fert vne fois pour abolir les pechés de pluſieurs.*

Heb.9. *Chriſt ayant offert vn ſeul Sacrifice pour les pechés, eſt aſſis eternellemẽt à la dextre de Dieu, attendant ce qui reſte, iuſques à ce que ſes ennemis ſoyent mis pour le marchepied de ſes pieds. Car par vne ſeule oblation il a conſommé à perpetuité ceux qui ſont ſanctifiés. Non point qu'il s'offre ſouuentesfois ſoy-meſme, cõme le ſouuerain Sacrificateur entroit aux lieux ſaincts chacun an, auec autre ſang: autrement il lui euſt fallu ſouuentesfois ſouffrir depuis la fondation du mõde.* Et autres lieux ſemblables, par leſquels il appert, que Ieſus Chriſt eſt le ſeul Sacrificateur du Nouueau Teſtament, figuré par les anciens Sacrificateurs ſous la Loy. Et que partant il ne peut eſtre offert que par ſoy-meſme, eſtant la nature de ce ſainct Sacrifice telle, que l'hoſtie & le Sacrificateur eſt vn. Il appert auſſi que ce Sacrifice eſt vnique, & ne peut eſtre iamais reiteré. Car Ieſus

sus Christ ne pouuoit mourir qu'vne fois. Or l'Escriture dit, que Iesus Christ s'est offert, quād il est mort en la croix pour nous. Il appert finalement, que la vertu de ce Sacrifice est perpetuelle, & partant n'a besoin d'estre raffraischie par aucune reïteration: aussi sa Perfection emporte cela. Sur quoy est à considerer diligemmēt, que ce pretendu Sacrifice actuel est incognu à toute l'Escriture, & n'y a Prophete ny Apostre qui en parlast onques. Mesmes les Apostres enseignās quels sacrifices restēt auiourd'hui aux Chrestiēs, ne font iamais mētion du Sacrifice de la Messe, mais des sacrifices Spirituels, qui sont les fruicts de nostre regeneratiō: cōme louër Dieu, le glorifier, & choses semblables. Et S. Paul dit notāment, que *cela est le raisonnable seruice que nous deuōs à Dieu:* & n'eust oublié le Sacrifice de la Messe, s'il eust esté de ce nōbre-là, voire le principal & presques l'vnique, si nous voulons adiouster foy à l'Eglise Romaine. Faut aussi noter, qu'vn Sacrifice Actuel ne peut estre, que l'hostie ne reçoiue chāgement. Car qu'est-ce à dire Sacrifice Actuel? Or est-il que le Corps de Christ ne peut plus receuoir de changement: Partant il ne peut plus estre sacrifié actuellement, & Reellement.

Heb.13. Philip.4. & 2.Rom. 15.1.Pet.2. Rom.12.

Itē, les Prestres sacrifient en memoire de Iesus Christ, assauoir, de sa Passion, Resurrection, & Ascension (ainsi qu'ils disent en la Messe en la priere qui commence, *vnde & memores, &c.*) Ce n'est donc pas le mesme Sacrifice que celui que Iesus Christ a fait, ne tel, ne sous mesme

Missa.

cõdition. Car Ieſus Chriſt ne s'eſt point offert en memoire de ſa reſurrection, veu que la memoire n'eſt pas des choſes aduenir, mais des paſſees. Il y a plus : Car meſmes an Concile de Trente il eſt dit, que le ſacrifice de la Meſſe eſt celebré, à fin d'appliquer la vertu du ſalutaire Sacrifice fait par Ieſus Chriſt, pour remiſsion de nos pechés. Si c'eſt Application du Sacrifice de Chriſt, comment eſt-ce le meſme ſacrifice? Si c'eſt vn Sacrifice Cõmemoratif, cõment eſt-il Actuel? La memoire d'vne choſe eſt ce la choſe meſme? Si c'eſt vne Euchariſtie, cõme eux meſmes diſent, c'eſt donc vne Action de graces, & partãt vne Commemoration. En fin, pour mõſtrer que les prieres qui ſont en la Meſſe ne s'accordent pas à la Doctrine de l'Egliſe Romaine, touchant le Sacrifice, nous en reciterons ici quelques vnes:

Seſſ. 6. cap. 1. &c.

Miſſa. Te igitur Clemẽtiſsime Pater, &c. Nous te ſupplions, Pere treſclemẽt, par Ieſus Chriſt ton Fils noſtre Seigneur, que tu ayes pour agreables & beniſſes ces dõs, ces preſens, ces ſaincts & purs ſacrifices, leſquels nous t'offrons, premierement pour ton Egliſe, &c.

Miſſa. Reçoy, Seigneur, les prieres de ton peuple, auec les oblations des hoſties.

Miſſa. Les hoſties que nous t'offrons pour les ames de tes ſeruiteurs, &c.

Miſſa. Seigneur, eſtant appaiſé par ces ſacrifices, reçoy l'ame de ta ſeruante.

Miſſa. Nous t'offrons pour l'ame de ta ſeruante les hoſties de propiciation. Item, ces ſacrifices de noſtre ſalut.

On

On voit par ces prieres, qu'il n'eſt pas queſtion d'vn ſacrifice, mais de pluſieurs, en la Meſſe. Et toutesfois, tout au contraire, en vn autre priere il y a,

Reçoy, Seigneur, pour les ames de tes ſeruiteurs & ſeruantes, l'hoſtie qui t'eſt offerte, à fin que par ce ſacrifice ſingulier, eſtans deſpouillés des liens de la mort horrible, elles meritent la vie eternelle. *Miſſa.*

Voila vn ſacrifice *ſingulier*, qui eſt oppoſé à pluſieurs ſacrifices en pluriel nombre, & partant la Meſſe oppoſee à elle-meſme. Examinons encores leurs autres prieres:

Laquelle oblation il te plaiſe auoir pour agreable, à fin qu'elle nous ſoit faite le Corps & le Sang de ton treſcher Fils Ieſus Chriſt: *Miſſa.*

C'eſt à dire, que ce n'eſt encores le Corps & le Sang: & partant nous demandons, que c'eſt qu'ils offrent. Item:

Seigneur, ſanctifie ces dons, & les vueilles auoir pour agreables, comme tu as eu pour agreables les dons de ton ſeruiteur iuſte Abel, & le ſacrifice de noſtre Patriarche Abraham. *Miſſa.*

Si leur ſacrifice eſt le Corps de Ieſus Chriſt, pourquoy prient-ils qu'il ſoit ſanctifié? Ieſus Chriſt n'eſt-il pas aſſez ſainct de ſoy-meſme? D'auantage, pourquoy demandent-ils que le Corps de Chriſt, qu'ils diſent qu'ils offrent, ſoit agreable à Dieu, comme les ſacrifices d'Abel & d'Abraham? n'eſt-ce pas vne choſe intolerable, que les Preſtres ſe vueillent conſti-

tuer cõme Mediateurs enuers Dieu pour Ieſus Chriſt? Partant ſi c'eſt vn Sacrifice Actuel (cõme diſent les Moynes) par lequel le vray Corps de Ieſus Chriſt ſoit offert à Dieu, ils ne peuuent couurir les eſtranges abſurdités & contradictions qui s'enſuiuent de leurs prieres meſmes.

En ſomme, nous reiettons ce pretendu Sacrifice de la Meſſe, pour les raiſons ſuiuantes:

Hebr.9. Ephe.5. Hebr.10. Rom.4. Rom.6. Heb.10. 1.Tim.2. Coloſſ.1. Heb.1. 1.Petr.2. 1.Petr.1. Hebr.9. Hebr.7. Pſal.110. Hebr.5. Galat.1. Tit.2. Hebr.9. Hebr.12. 1.Tim.2.

Parce que Ieſus Chriſt ne peut eſtre reellement & actuellement ſacrifié ſans mourir, comme le mot le porte, & l'Eſcriture le teſmoigne. Or Ieſus Chriſt eſt mort vne fois pour nos pechés, & reſſuſcité pour noſtre Iuſtice, & ne peut plus mourir, ainſi que S. Paul l'afferme, & que tous les Chreſtiens le cõfeſſent. Parce que le Sacrifice de Ieſus Chriſt eſt la ſatisfaction pour nos pechés: & Ieſus Chriſt a vne fois ſatisfait pour nos pechés, quand il eſt mort en la croix pour nous, ainſi qu'il eſt eſcrit. Parce que Ieſus Chriſt eſt le ſeul Sacrificateur du Nouueau Teſtament, comme l'Apoſtre l'enſeigne, & toute la ſaincte antiquité le recognoit.

Heb.9. & 10. Heb.8. Heb.7. & 9. Ioan.19. Heb.12. & 7. Rom.8. Heb.9.

Parce que Ieſus Chriſt ne peut eſtre ſacrifié que par ſoy-meſme, eſtant lui ſeul le Sacrificateur & la choſe ſacrifiee, comme il eſt contenu en l'Eſcriture, & nos Peres l'ont declaré. Parce que nul ne peut eſtre Sacrificateur au Nouueau Teſtamẽt, qui ne ſoit Mediateur du Nouueau Teſtament: choſe qui appartient ſeulemẽt à Ieſus Chriſt, ſelon la doctrine de l'Apoſtre. Parce que le Sacrifice que Ieſus Chriſt a fait

de

de soy-mesme en la croix, est entier & parfait, ne deuant & ne pouuãt estre reïteré, ains ayant vne perpetuelle efficace & vertu. Parce que l'Escriture nous propose Iesus Christ estãt maintenant en gloire, ne se sacrifiant point continuellement, mais continuellement intercedãt pour nous. Et (pour ne nous estendre plus auãt en ce discours) parce que le Sacrifice qu'on pretend faire à la Messe, est vne inuẽtion des hommes, destituee de la parole de Dieu, contraire à l'vnique Sacrifice de Iesus Christ, abolissant les fruicts de sa Mort & Passion, ramenant les ombres de l'ancienne loy, pour obscurcir la clarté de l'Euangile, chãgeant la predication de la parole de Dieu, (qui doit retẽtir en la celebration de la saincte Cene du Seigneur, ainsi qu'il l'a cõmãdé) en des gestes muets, & en des mines vaines, & superstitieuses: conuertissant la saincte Cene en vne Idolatrie profane: & priuant les hommes du fruict qu'ils doiuẽt receuoir de ce sainct Sacrement: lequel Iesus Christ a institué pour s'offrir & se dõner à nous, au lieu que les Prestres de l'Eglise Romaine le veulent offrir & sacrifier à Dieu son Pere. 1. Cor. 11.

Et ne faut qu'ils alleguent les Anciens qui ont appellé souuent la Cene du Seigneur Sacrifice. Car (outre ce que la Messe n'a rien de commun auec la Cene du Seigneur) les Anciẽs ont si clairement exposé leur dire, que ç'a esté vne trop lourde ignorance, de trebuscher en si beau chemin. Et à fin que les Lecteurs en soyẽt esclaircis, nous reciterons ici quelques sentences

ces

ces des anciens Docteurs seruans à ce propos:

Aduer. Marc. li. 4. *Tertullien*, Les Anciennes figures monstroyent, que l'homme pecheur, estant nettoyé par la parole de Dieu, doit offrir à Dieu vn don au Temple : c'est assauoir, prieres & actions de graces en l'Eglise par Iesus Christ Souuerain Sacrificateur. Item, nous Sacrifions, mais c'est comme Dieu a commandé, assauoir, par pures prieres.

Ad Scap.

Aduer. hær. l. 4. c. 34. *S. Irenee*, Il y a vn autel és cieux, là il faut que nos prieres & oblations soyēt addressees: comme S. Iean dit en l'Apocalypse chap. xj.

In Tryph. *Iustin Martyr*, Ie puis affermer que les prieres & actions de graces qui se font dignemēt, sont les seules hosties parfaites & agreables à Dieu. Ce sont les seules que les Chrestiens ont appris de faire.

In 4 expos. fid. *Le mesme*, Nous offrons incessamment à Dieu hosties de louange & prieres sinceres, & lui sacrifions la souëfue odeur de bonnes œuures.

In 1. c. Es. *S. Basile*, En ceste fin des siecles, vne seule hostie a esté approuuee vne fois offerte pour abolir le peché. Car l'Agneau de Dieu a osté le peché du monde, s'offrant soy-mesme oblation & hostie en souëfue odeur. *Et au mesme lieu*, Dieu requiert vne seule hostie, assauoir, que chacun se reconcilie & offre à Dieu, se presentant soy-mesme en hostie viuante par vn raisonnable seruice (Rom. xij.) Sacrifiant à Dieu Sacrifice de louange.

In plag. grand. *S. Gregoire Naz.* Dieu requiert seulement de nous ce Sacrifice de purgation, qui est, vn

cœur

cœur cõtrit, Sacrifice de louange & eſtre nouuelle creature en Ieſus Chriſt, ainſi que l'Eſcriture a accouſtumé de parler.

S. Chryſoſtome, Nous auons au ciel noſtre lieu Sacré, le Sacrificateur au ciel, l'hoſtie au ciel. Offrons des ſacrifices tels qu'ils puiſſent eſtre offerts en ce Sanctuaire-là. Ce ne ſont plus des moutons ou des beufs. Toutes ces choſes ſont paſſees, & au lieu d'icelles a eſté introduit le ſeruice raiſonnable. Quel eſt ce ſeruice raiſonnable? les choſes qui ſont offertes par l'ame, & ſelon l'Eſprit. Dieu eſt Eſprit (dit-il) & faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Eſprit & verité. Tout ce qui n'a beſoin de corps, ne d'inſtrumens, ne de lieux, comme benignité, temperance, miſericorde, patience, &c. Offrons ces choſes. *In Epiſt. ad Hebr. hom. 13. & 11.* *Ioan. 4.*

S. Ambroiſe, Noſtre foy eſt l'autel celeſte, auquel nous offrõs tous les iours nos oraiſons & prieres, &c. Allons, dit l'Apoſtre, auec vray cœur & certitude de foy: Car il n'y a rien de ces choſes qui ſoit viſible, ne le Preſtre, ne le Sacrifice, ne l'Autel, &c. *In Ep. ad Heb. c. 8. et 10.*

S. Auguſtin, Ieſus Chriſt ſeul eſt le Preſtre, le Sacrifice & le Temple. Item, Ieſus Chriſt, par ſa mort, qui eſt le ſeul vray Sacrifice offert pour nous, a purgé, aboli, & eſteint tous nos pechés. *De fid. ad pet. diac. c. 2.* *De Trin. li. 4. c. 13.*

Item, Nous ſacrifions à Dieu, quand nous le louons: ſi tu demandes, où eſt le Sacrificateur, il eſt ſur les cieux, il intercede pour toy, celui qui eſt mort en terre pour toy. *In Pſ. 94.*

Le

In Ps.130. *Le meſme* : Nous auons vn Sacrificateur au ciel, qui intercede pour nous enuers le Pere: car il eſt entré au lieu treſſainct au dedans du voile, là où le Sacrificateur, qui eſtoit la figure de Chriſt, n'entroit qu'vne fois en l'an : & Ieſus Chriſt a eſté vne fois offert pour tous temps. Luy-meſme s'y eſt offert, lui-meſme eſt le Sacrificateur, lui-meſme eſt l'hoſtie, & eſt entré au lieu vne fois pour toutes : & ne mourra plus, & la mort n'aura plus de domination ſur lui. Soyons donc aſſeurés, parce que nous auõs vn Sacrificateur, & là offrons auſſi vne hoſtie: voyons quel Sacrifice nous deuons offrir, car noſtre Dieu ne prend pas plaiſir aux holocauſtes, comme nous auons ouï au Pſalme : mais il s'enſuit puis apres, & monſtre ce qu'il offrira: *Le Sacrifice qu'il faut offrir à Dieu eſt l'eſprit froiſſé : Dieu ne meſpriſe point le cœur contrit & humilié.*

Serm. de temp.255. *Le meſme*: Dieu requiert de nous double Sacrifice, l'vn que nous ſoyons chaſtes de corps: l'autre que nous ſoyons nets de cœur.

Voila ce que les Anciens ont creu des Sacrifices des Chreſtiens, aſſauoir, qu'ils ſont ſpirituels tant ſeulement, & non externes, ou actuels, comme ces Moynes parlent. C'eſt la raiſon pourquoy les Anciens Peres ont appellé la Cene du Seigneur, Sacrifice, parce qu'il s'y fait commemoration du ſacrifice de Ieſus Chriſt, & partant il s'y fait vn ſacrifice de louange. Ioint que là nous nous offrons à Dieu, pour lui eſtre cõſacrés, qui eſt le raiſonnable ſeruice duquel par

parle S. Paul. Finalement, parce qu'ancienne-mẽt en la celebration de la Cene du Seigneur, on faisoit des aumosnes aux poures: toutes lesquelles choses sont appellees Sacrifices en l'Escriture: Voila pourquoy S. Chrysostome disoit ainsi: Vray est que nous offrõs, mais c'est pour commemoration de sa mort. Et ailleurs, Si Iesus Christ n'est pas mort, ce Sacrifice que nous faisons dequoy est-il signe & symbole? Et S. Ambroise en parle de ceste façon: N'offrons nous pas tous les iours? ouy: mais c'est faisans commemoration de sa mort: & ceste hostie est seule, & nõ plusieurs: car elle a esté vne fois offerte au lieu Tressainct. Mais ce Sacrifice est l'exẽplaire de l'autre, &c. Ce que nous faisons, est en la commemoration de ce Sacrifice qui a esté fait, *faites*, dit-il, *ceci en memoire de moy:* ce n'est pas vn autre Sacrifice, mais le mesme que nous offrons: ou plustost, nous faisons la recordation du Sacrifice. Et S. Augustin dit ainsi: Ne disons-nous pas que Iesus Christ est immolé en toutes les solennités de Pasques? & toutesfois il a esté vne fois immolé tant seulement. Si les Sacremens n'auoyent similitude des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroyent pas Sacremens: & à cause de ceste similitude ils prennent souuent le nom des choses qu'ils signifient. Et ailleurs: En ce Sacrifice il y a action de graces, & commemoration de la chair de Christ qu'il a offerte pour nous. Item: Le Sacrifice a esté promis deuant l'aduememẽt de Christ, & a esté accompli en verité en sa passion

Rom.12.

Hebr.13.

In Ep. ad Heb. hom. 17.

In Matth. hom.83.

In Ep. ad Heb.c.10.

Epist.23.

De fid. ad pet.Diac.c. 19.

cont. Faust. Manich. li. 20. c. 21. De demon. Euan. c. 10.

passion, & apres son ascension au ciel est celebré par vn Sacremẽt de memoire. Finalement, Eusebe dit : Nous celebrons la memoire de ce grand Sacrifice : Et infinis passages, qui se presentent ordinairement és escrits des Anciens parlans de ceste matiere. Et ne sert de rien aux Moynes de dire, qu'ils frequentent la Messe, comme Sacrifice, & y participent, entant que Sacrement (comme ils parlent) & veulẽt qu'on promette cela, & neantmoins il n'y a aucune participation que pour le Prestre, qui mange seul, & boit seul, & les autres assistent autant à cela comme à ce qu'ils appellent oblation. S'ils disent que les assistans reçoiuent spirituellement, pourquoy donc ont-ils dit au commencement, qu'ils le reçoiuent corporellement, & spirituellement? Faut-il que la Transsubstãtiation se face à fin de receuoir le Corps de Iesus Christ seulement en Esprit? où est ce commandement en la parole de Dieu, de voir faire la Cene à vn autre pour nous? Certes cõme nous ne viuons pas de ce qu'vn autre mãge, mais de ce que nous mãgeons nous-mesmes, aussi faut-il que nous participions à ce sainct Sacremẽt, en le receuant nous-mesmes, sans qu'vn autre le reçoiue pour nous. Cela donc que disent ces Moynes est contraire à la parole de Dieu, & à l'vsage de l'Eglise pendant qu'elle a iouï de quelque pureté.

Partant à fin de conclurre ceſt Article, ces Moynes abiureurs nous conioignẽt faussemẽt auec Valentin, Marcion, Manichee, auec lesquels

quels nous n'auõs rien de commun, & en sommes autant esloignés que ces Moynes le sont de la verité : ainsi qu'on peut aisément iuger par nostre response, si on veut reigler son iugement par la parole de Dieu.

ARTICLE XV.

Ie confesse ce Sacrement appartenir aux malades, & à tous ceux que nostre Seigneur n'en a interdits, ni l'Eglise, ou qui n'en sont interdits par leur incapacité. Dont ie deteste les Pretendans, qui sans l'Escriture & contre l'vsage de toute l'Eglise ancienne en priuent les malades, & absens. 1.Cor.11.28

ARTICLE XVI.

Ie confesse que la communion sous les deux especes n'est point necessaire à vn chacun, & qu'elle se fait entierement de tout nostre Seigneur Iesus Christ, & de ses benefices autant sous vne portion d'vne espece, que sous les deux, contre l'opinion de Hus Bohemien, & des Pretendans.

ARTICLE XVII.

Ie confesse que nostre Seigneur est au sainct Sacrement hors l'vsage, contre les Antropomorphites & Pretendans. Luc.22.14. Cyrill. ep. ad Calosyr.

ARTICLE XVIII.

Ie confesse que sous l'vne des especes Sacramentales, voire sous vne chacune partie d'icelles est entierement tout nostre Seigneur Iesus Christ par Concomitance, dont il y est legitimement adoré. Et par ce ie deteste les Nestoriens, & Caluins tenans du contraire. Ephes. syn. In Nestor. Cal.li.4.c. 17.sect.18. 35.47.

RESPONSE.

Puis que nous auons renuersé la Transsubstantia

ſtantiation, qui eſt le fondement principal de ceſt Article, & de quelques autres ſuiuans, ils s'en iront à bas d'eux-meſmes, ſans qu'il nous y faille beaucoup inſiſter. Ces Moynes nous deteſtent : parce (diſent-ils) que nous priuons du Sacrement de la ſaincte Cene les malades, & les abſens: & adiouſtent que c'eſt ſans la parole de Dieu, & l'vſage de l'ancienne Egliſe.

Ils ſe monſtrent ridicules, de dire que nous en priuons les abſens: Car il ſeroit fort malaiſé d'adminiſtrer les Sacremẽs à ceux qui n'y ſont pas, & qui s'en priuẽt eux-meſmes par leur abſence. Or nous condamnons, en ſomme, l'vſage particulier de ce Sacrement, & affermons, que quãd vne perſonne ſeule le reçoit, ce n'eſt pas l'vſage de la ſaincte Cene, mais vn abus & profanation d'icelle. Car Ieſus Chriſt a dit, *faites ceci* : & il a inſtitué ſa Cene, & l'a faite en la compagnie de ſes diſciples : auſquels le Sacrement a eſté diſtribué, comme les Euangeliſtes le recitent. Et notamment S. Paul dit ainſi : *le pain que nous rompons, n'eſt-il pas la communion du Corps de Chriſt? car nous qui ſommes pluſieurs, ſommes vn pain & vn corps, d'autant que nous ſommes tous participans d'vn meſme pain.* Voila pourquoy les Anciens ont appellé ce Sacremẽt, Communion, pour monſtrer que pluſieurs y communiquent. Ioinct le commãdement recité par S. Paul, *toutes les fois que vous mãgerez de ce pain, & boirez de ceſte coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur.* Or cela ne ſe peut faire qu'en vne aſſemblee.

Matt. 26.

1. Cor. 10.

1. Cor. 11.

Ils

Ils ſont ſi deſpourueus d'entendemẽt, qu'ils nous obiectent l'onzieme chap. de la premiere Epiſtre de S. Paul aux Corinthiens, parce qu'il eſt dit là, que *chacun s'eſprouue* auant que communiquer à la Cene du Seigneur. Mais encores que chacun en ſon particulier ſe doiue examiner & eſprouuer, auant que ſe preſenter à la table du Seigneur, ce n'eſt pas à dire pourtãt que chacun en ſon particulier doiue faire la Cene. Car il faudroit autant de Cenes, cõme il y a de perſonnes en l'Egliſe. Et à fin que tous voyent que ces Moynes auoyent les yeux badés, quand ils ont voulu faire ſemblant de lire le paſſage de S. Paul: voici ſes paroles: *Chacun*, dit-il, *s'auance de prẽdre ſon ſoupper particulier:* & dit que *cela n'eſt point manger la Cene du Seigneur.* Et que pour ceſt abus que les Corinthiens commettoyent en la celebration de la ſaincte Cene, Dieu les auoit viſités de maladies, dont pluſieurs eſtoyent morts. *Ibid.*

Et adiouſte, pour la fin, *quãd vous vous aſſemblez pour manger, attendez l'vn l'autre.* Qu'y a-il donc en ce paſſage qui nous monſtre qu'il faille particulierement donner le Sacrement à vn malade, & le lui porter en ſa maiſon? il y auoit des malades à Corinthe lors que S. Paul leur enuoya ceſte Epiſtre: mais il ne laiſſa pour cela de defendre les Cenes particulieres, ainſi que nous auons veu. C'eſt donc pour nous que les Moynes ont allegué ce paſſage, & non pour eux: tellement que par leur allegation propre il appert, que ce que nous obſeruons en ceſt *1b. v. 21.*

endroit, n'eſt pas ſans l'Eſcriture, comme ils nous obiectent.

Quant à la couſtume de l'Ancienne Egliſe, elle n'a pas touſiours eſté de meſme façõ. Mais par la lecture de l'anciẽne hiſtoire on y apperçoit beaucoup de changemens. Et certes puis que du temps meſmes de S. Paul les Corinthiẽs auoyent deſia decliné de la premiere & pure inſtitution de Ieſus Chriſt, il ne ſe faut esbahir, ſi par ſucceſſion de temps on s'en eſt reculé d'auantage. En pluſieurs lieux, & anciennement, chacun gardoit vne partie du Sacremẽt, & le portoit chez ſoy, pour en manger auant toute autre viande. Les Preſtres de l'Egliſe Romaine ne voudroyent pas cela: reſeruãs ce priuilege pour leurs ciboires: & ne veulent pas meſmes que les autres y touchent. Il y auoit auſſi des lieux où l'on cõmuniquoit à la Cene tous les iours. Et lors que la Cene ſe faiſoit, les Diacres la portoyent auſſi aux malades, pour monſtrer que ce n'eſtoit qu'vne meſme communion. Depuis on s'eſt refroidi d'y communiquer ſi ſouuẽt, ce qui a donné occaſion de porter le Sacrement aux malades, en autre temps que lors que la ſaincte Cene eſtoit celebree. Et n'y a doute, qu'il n'y euſt quelque petite aſſemblee pour y cõmuniquer auec les malades. Or combien que ne vouliõs dire que cela meſmes ſoit fondé en l'Eſcriture, ſi eſt-ce que ceſte couſtume ancienne n'auoit riẽ de cõmun auec ce qui eſt fait en l'Egliſe Romaine: dont l'abus eſt venu iuſques là, que les Preſtres portãs leurs

ciboi

ciboires ça & là, ont fait conuertir la manducation en adoration: & ainsi tout le Sacrement a esté peruerti, & aboli. De sorte que nous leur pouuons, à bon droit, reprocher ce qu'ils nous obiectẽt ici sans cause, qu'ils ont laissé l'Escriture, & l'vsage de l'ancienne Eglise, pour suiure leurs inuentions. Car ils gardent le pain qu'ils disent auoir esté transsubstantié, pour le porter par apres aux malades: & ne cõsiderent pas l'ordre des paroles de Iesus Christ, disant: *prenez, mangez, ceci est mon corps*, pour monstrer qu'il nous dõne son Corps, à nous qui par vraye foy le receuons, & non à vn ciboire, qui n'est pas le suiet capable d'vn si grand thresor. En somme, ils cõfessent eux-mesmes, qu'il ne faut point separer les paroles de Iesus Christ: & ne consacrent iamais sans pronõcer ces paroles: *prenez, mangez*: sur quoy nous demandons, quand ils consacrent leurs hosties pour les garder, à qui parlent-ils, en disans, *prenez, mangez*? Et quel peut estre le sens de ces paroles? C'est dõc tresmal dit aux Moynes en l'Article 17. que nostre Seigneur est au sainct Sacrement hors l'vsage. Car hors l'vsage ce n'est plus Sacrement, veu que le Sacremẽt cõsiste en l'vsage, ainsi qu'il appert manifestemẽt par l'institutiõ d'icelui. Car Iesus Christ dit, que c'estoit son Corps, à ceux qui lors cõmuniquoyent à ce Sacrement: & ces paroles de Iesus Christ suiuẽt ce qui est recité par l'Euangeliste, asçauoir, *qu'il print du pain, le rompit, le donna*: puis a cõmandé qu'on fist ainsi. Et S. Paul dit, *le pain que nous rompons*, & ne dit *Matt. 26.*

pas, que nous gardons en vn ciboire. Eux-mesmes alleguent le xxij. de S. Luc, verset xiiij. où il est dit, que *Iesus Christ s'assit à table auec ses disciples*, & ainsi leur distribua le sainct Sacrement. Qui n'est autre chose que renuerser expressement leur opinion: laquelle, toutesfois, ils veulent fonder là dessus. Et à fin de descouurir la verité, ceste reserue a esté cause de priuer le peuple de la coupe: d'autant que le vin se fust incontinent aigri, & cela eust trop descouuert l'erreur de leur Transsubstantiation. Partãt ces Moynes ont bien propremẽt conioinct ces Articles ensemble: mais faussement nous conioignẽt-ils auec les Antropomorphites, auec lesquels eux-mesmes ont fort bõne part, sur tout en leur image de la Trinité, où ils donnent au Pere vn corps, & vne longue barbe, & en cela ont non seulement suiui, mais surmonté les anciens heretiques dont ils parlent: du temps mesmes desquels ces erreurs de l'Egli eRomaine n'estoyent pas encores.

Luc.22.

Les Moynes disent, que la communion sous les deux especes n'est point neccessaire à vn chacun: & n'ont point cotté de tesmoignages de l'Escriture pour confermer cela. Car aussi n'en y a-il point. Mais au contraire, s'il est neccessaire d'obeïr à Iesus Christ, & celebrer le sainct Sacrement ainsi qu'il a ordonné: il est donc neccessaire de receuoir les deux signes & Sacremens: veu que Iesus Christ a dit, *faites ceci*. Or il a baillé les deux signes. Itẽ, donnant la coupe, il dit: *buuez-en tous*. Item: *Et en beurent tous*, dit

Mat.26.

Ibidem.

dit S. Marc. Et S. Paul : *que chacun*, dit-il, *s'eſprouue ſoy-meſme, & ainſi mange de ce pain, & boiue de ceſte coupe.* Et ailleurs : *La coupe de benediction que nous beniſſons, n'eſt-elle pas la communion du ſang de Chriſt?* Quelle arrogãce donc eſt-ce, de ſeparer ce que Dieu a cõioint par ſon inſtitution ſi expreſſe? s'il leur eſt licite de dire, que l'vſage de la coupe n'eſt neceſſaire à vn chacun en ce Sacrement : pourquoy vn autre n'en dira-il autãt du pain ſacré? Car pourquoy eſt ceſtui-ci neceſſaire, ſinon parce que Ieſus Chriſt l'a ordonné? Et n'a-il pas fait de meſme de la Coupe? Eſt-ce en vain que Ieſus Chriſt a ordonné ces deux ſignes, pour nous monſtrer que comme noſtre entiere nourriture eſt faite par le manger & boire, auſſi nous auons noſtre pleine & entiere nourriture en lui? Le pain peut-il eſtre Sacrement du Sang? S'il l'eſt, dequoy donc ſert l'autre ſigne? Toute l'Egliſe Romaine aduoüe ceſte ſentence de S. Auguſtin, que la parole ſoit adiointe à l'element, & il ſera fait Sacrement. Il faut donc neceſſairemẽt que la parole y ſoit. Or il n'eſt pas dit du Pain, *ceci eſt mon corps & mon ſang.* En ſomme, c'eſt vilainement deſchirer par pieces la Saincte Inſtitution de Ieſus Chriſt, auquel les autheurs & fauteurs d'vn tel crime rendront compte vn iour. Marc.14. 1.Cor.11. 1.Cor.10.

Ils alleguẽt leur Concomitance. Mais ie leur demãde, ſi Ieſus Chriſt en inſtituant ce Sacrement, ne ſçauoit pas auſſi bien qu'eux la Concomitance du corps & du ſang? a-il laiſſé, pour cela, de propoſer les deux ſignes? l'Egliſe Ro-

maine eſt-elle plus ſage, plus diſcrete, & mieux pouruoyante que celui auquel ſont tous les threſors de Sapience & de ſageſſe ? Il y a plus: Car Ieſus Chriſt veut qu'en ſa Saincte Cene nous conſiderions ſon Sang ſeparé du corps, & non point en ceſte Concomitance, alleguee ordinairement par les Moynes. Car il veut que nous nous repreſentions deuant les yeux ſa mort, par laquelle ſon ſang fut eſpandu. Et partant en donnant la coupe il dit : *buuez-en tous: Car ceci eſt mon ſang du Nouueau Teſtament, lequel eſt eſpandu pour pluſieurs en remiſſion des pechés.* Dont il faut conclurre, que ſi la Concomitance du corps & du ſang ne peut conuenir à la mort de Ieſus Chriſt (car eſtre au corps, & eſtre reſpãdu du corps, ſont choſes contraires) & ſi le Sacrement nous meine à la conſideration de la mort de Ieſus Chriſt, & nommément à l'effuſion de ſon ſang (cõme on ne peut nier) il s'enſuit, di-ie, que ceſte Concomitance contrarie à l'inſtitution de Ieſus Chriſt: Ce qui eſt d'autant plus conſiderable, que Ieſus Chriſt dit nommément, que *ſon ſang a eſté reſpandu pour la remiſſion de nos pechés : ſans laquelle effuſion* (comme dit l'Apoſtre) *le peché ne peut eſtre pardonné.* Et Ieſus Chriſt nous veut aſſeurer par ce ſainct Sacrement, que nos pechés nous ſont pardonnés. Il faut donc que nous ayons l'effuſion de ce precieux ſang comme deuant nos yeux, ſi nous voulons celebrer ce Sacrement ainſi qu'il appartient.

Matt.26. &c.

Ibidem.

Heb.9.

Au reſte, ces Moynes qui anathematiſent à pleine

pleine bouche les gens de bien, n'oſent parler qu'à demi bouche de ceſte matiere. Car pourquoy diſent-ils ſeulement, que la communion n'eſt pas neceſſaire à vn chacun ſous les deux eſpeces? Il falloit parler franchement, & dire, que l'EgliſeRomaine a defendu aux Laics (que ils appellent) la communion ſous les deux eſpeces, & qu'elle a voulu priuer les poures conſciences de ceſte conſolation. Il faloit, di-ie, deſcouurir hardiment ceſt attentat intolerable contre la parole de Dieu ſi expreſſe, contre la nature du Sacrement, contre l'vſage de toute l'Ancienne Egliſe, & meſmes contre leurs propres Decrets & Canons, voire contre la teneur de leur propre Meſſe, laquelle, en ceſt endroit, ils deſaduouënt, & ne la recognoiſſent plus ne pour Sacrifice, ne pour Sacrement. Car quant à leurs Canons, voila ce qui y eſt contenu en termes expres:

Nous auons trouué, que quelques vns ayans pris ſeulement vne portion du Corps Sacré, s'abſtiennent du Calice du ſacré Sang. Et partant (ne ſçachans pour quelle ſuperſtition ils font cela) ou qu'ils reçoiuent les Sacremens entiers, ou qu'ils s'en abſtiennent du tout: Car la ſeparation d'vn meſme myſtere ne peut eſtre faite ſans grand ſacrilege. *Can. cõperimus, de conſ. D. 2.*

Item, Vous eſtes auec nous au Calice, nous prenons ceci tous enſemble, enſemble nous buuons, car enſemble nous viuons. *Can. quia paſſus, de conſ. D. 2.*

Item, Les Preſtres qui ſeruent à l'Euchariſtie, & diſtribuent le ſang du Seigneur aux *C. Sacerdotes. 1. q. 1.*

peuples d'icelui, &c. & plusieurs autres Canõs semblables : ausquels nous adiousterons les prieres que les Prestres mesmes disent en leur Messe, ne faisans & ne sçachans ce qu'ils disent.

Missa quã oblatione, &c. Laquelle oblation, ô Dieu, vueilles benir, & auoir pour agreable, à fin qu'elle nous soit faite le Corps & le Sang de ton tresçher Fils Iesus Christ.

Missa. quot quot exhac altaris participatione &c. Item, Nous tous qui auons pris de ceste participation de l'Autel le tressainct corps & sang de ton Fils, soyõs rẽplis de toute benediction. Voila ce que le Prestre dit, cõbien qu'il n'y ait que lui seul qui ait rien pris. Et ceste priere est vn fragmẽt des prieres qui se faisoyent anciennement en la celebration de la Cene du Seigneur, pour l'action de graces apres la Communion. Et Dieu a voulu que cela soit demeuré en leur Messe, pour les confondre. Partãt ces Moynes deuoyent plustost penser à leur Messe qu'à l'ancien heretique Nestorius, pour le conioindre auec Caluin, parce qu'il reiette leur Concomitance. Car pour cela Caluin ne separe pas la Personne de Christ, comme faisoit Nestorius: mais il monstre le droit vsage de la Cene du Seigneur Iesus Christ, auquel mesme ces Moynes feroyent aussi ceste reproche, s'ils osoyent, parce qu'instituant ce Sacremẽt, il dit separément: *Ceci est mon Corps*, &, *ceci est mon Sang*. Aussi, dit-il, *prenez*, *mangez*, & ne dit pas, voyez-le prendre à vn autre, & l'adorez. Nous adorons donc Iesus Christ en mãgeant sa chair, & buuant

buuant ſon ſang:&l'adorons,non ſous des elemens corruptibles, mais en eſprit & verité, comme il nous eſt commandé: & partant ne pouuons eſtre accuſés d'Idolatrie:Mais que les Moynes regardent s'ils en peuuent dire autant en bonne conſcience. *Iean.4.*

Finalement,parce qu'ils diſent, que tout Ieſus Chriſt eſt ſous l'vne des deux eſpeces,voire ſous vne chacune partie d'icelles, voulans auſſi entendre ſa diuinité: nous leur demandons, ſi la Diuinité de Ieſus Chriſt eſt ſous leſdites eſpeces (comme ils parlent) ſelon ſa preſence diuine, ſelon laquelle il eſt par tout, & ſouſtient tout. S'ils le diſent,cela ne ſeruira de riẽ à leur intention:car elle eſt auſſi biẽ ailleurs rempliſſant & contenant toutes choſes. Si ce n'eſt de ceſte preſence, & que ce ſoit de la preſence de ſa grace (comme parlent les Theologiens) cela n'eſt pas propre au pain:mais appartiẽt ſeulement aux hommes fideles, ainſi que l'Eſcriture l'enſeigne.Partant ceſte preſence de la Diuinité de Ieſus Chriſt ne peut appartenir aux eſpeces dont les Moynes parlent. S'ils diſent que la Diuinité de Ieſus Chriſt eſt auec ſon humanité par Concomitance,ils ſont heretiques, comme Neſtorius & ſes ſemblables. *Ephe.3.*

D'auãtage,ils diſent:Sous vne chacune partie d'icelle: ayans eſgard à la fraction qu'ils font en leur Meſſe. Sur quoy nous aduertirons les lecteurs, que ceſte fraction-là n'a rien de commun auec celle dont parle l'Euangeliſte, diſant que *Ieſus Chriſt print du pain,& le rõpit:*

ni auec

ni auec celle qui a eſté en vſage en l'ancienne Egliſe, quand le pain eſtoit rompu en pluſieurs pieces, leſquelles eſtoyent donnees aux fideles cõmuniquans. Comme auſſi Ieſus Chriſt rompit le pain pour eſtre diſtribué à ſes diſciples, & l'ayant rompu, dit, *ceci eſt mon Corps.* Or en l'Egliſe Romaine, ils penſent que le pain n'eſtoit pas tranſſubſtantié encores quand Ieſus Chriſt le rompit, mais quand il dit, *ceci eſt mon corps.* Et partant ils ne s'accordent pas auec Ieſus Chriſt, veu qu'en leur Meſſe ils rompent l'hoſtie apres auoir prononcé les paroles qu'ils appellẽt Sacramentales. Nous demãdons dõc, en vertu dequoy ils font ceſte fraction: ce n'eſt pour en donner aux autres: car le Preſtre ſeul mãge toutes les trois parts qu'il a faites. Ioinct que quand ils communient le peuple (comme ils diſent) ils ne font point de fraction. Qu'ils aduiſent donc quel fondement ils pourront prẽdre, veu que Ieſus Chriſt dit: *faites ceci.* Car quant à nous, nous affermons, que rompre le pain, & ne le diſtribuer, c'eſt ouuertement ſe moquer de la fraction: ainſi qu'il eſt aiſé à voir par les teſmoignages de l'Eſcriture: *le pain que*
1. Cor. 10. *nous rompons*, dit S. Paul, *n'eſt-ce pas la communion du Corps de Chriſt? Car nous qui ſommes pluſieurs, ſommes vn pain & vn corps, d'autant que nous ſommes tous participãs d'vn meſme pain.* Au reſte, pourquoy faut-il que le Preſtre prenne le Corps de Ieſus Chriſt à trois fois? quel commandement? quelle parole? quel exemple en ont-ils en toute l'Eſcriture? Car nous ne demand

mandons par ici que c'eſt qu'ils rompent apres leur Tranſſubſtantiation,& ſi les ſeuls accidés ſont rompus ſans matiere, deſquelles choſes nous auons deſia parlé cy deuant, & auons ouï les irreſolutions de leurs Docteurs là deſſus: ſeulement nous aduertirons les lecteurs, que ceſte fraction qui eſt en la Meſſe, eſt vn vieil fragment de ce qui ſe faiſoit en l'ancienne Egliſe, lors que le pain ſacré eſtoit rompu & diſtribué à chacun ſelõ l'inſtitution de Ieſus Chriſt. Et de faict,il y a en la Meſſe pluſieurs tels fragmens couſus auec les nouuelles additions de l'Egliſe Romaine, qui a, par ce moyen, aboli la vraye celebration de ce ſainct Sacrement, eſtant la Meſſe rapetaſſee de tant de pieces, qu'à peine y peut-on recognoiſtre quelque choſe du premier drap.

ARTICLE XIX.

Ie confeſſe que la grace du ſainct Eſprit nous eſt donnee pour batailler Chreſtiennement, quãd nous ſommes oincts au front du ſainct Chreſme, auec les ſainctes paroles que l'Eueſque ſeul doit prononcer, en adminiſtrant le ſainct Sacrement de Confirmation. Et pource i'abiure les Nouatiens, Donaſtites, & Pretendans, qui ont eu le ſainct Chreſme en execration.

Eſa. 26. 5. 1. Ioan. 2. 20. 27. Cypr. de Chr. Fab. Euſe. melchi. ad Epiſt. 1. Clemens Ep. 3. Aug. in C. Io. Trac. 3. Theodo. de Fab. hær. li. 3. Opt. li. 2.

RESPONSE.

Les Moynes, pour prouuer leur Confirmation, alleguent le xxvj. chap. d'Eſaïe, Mais c'eſt par erreur: car il n'eſt là parlé d'aucune onctiõ. Et peut eſtre vouloyent-ils cotter le c. lxj. où il y a ces mots: *L'Eſprit du Seigneur eſt ſur moy, il m'en*

Eſa. 61.

m'en a oinct, il m'a enuoyé pour Euangeliz er aux affligés, &c. qui eſt vn paſſage appartenant proprement a Ieſus Chriſt: comme lui-meſme l'expoſe en l'Euangile ſelon ſainct Luc. Et n'eſt pas la queſtion d'vne onction exterieure, mais de l'onction interieure: c'eſt à dire, des dõs & graces du ſainct Eſprit, qui ont eſté en Ieſus Chriſt en toute abondance & plenitude. A ceſte cauſe l'Apoſtre aux Hebrieux cite le Pſalme xlv. en ces mots: *Dieu ton Dieu t'a oinct d'huile de lieſſe par deſſus tes compagnons :* & applique celà à Ieſus Chriſt. Or nous liſons bien en l'Euangile, que Ieſus Chriſt a eſté baptizé d'eau au fleuue du Iordain: mais nous ne liſons en aucune part, qu'il ait eſté oinct de ce Chreſme de Cõfirmation que ces Moines veulent tirer de l'Eſcriture, mais ils ne peuuent, encor qu'ils la preſſent & deſtournent de ſon vray ſens autant qu'ils peuuent. En fin ils alleguent ce qui eſt dit en la premiere Epiſtre de S. Iean : *Vous auez*, dit-il, *l'onction de par le ſainct Eſprit, & cognoiſſez toutes choſes.* Item, *l'onction que vous auez receuë de lui, demeure en vous, & n'auez point de beſoin qu'on vous enſeigne: ains comme la meſme onction vous enſeigne toutes choſes, & eſt veritable, & n'eſt point menſonge : & comme elle vous a enſeignés, vous demeurerez en lui.* Leſquelles paroles ne peuuent eſtre entẽdues du Chreſme de l'Egliſe Romaine. Car elles ſignifient notamment & expreſſement le don & efficace du ſainct Eſprit, qui imprime en nos cœurs la certitude de la foy: comme il eſt dit là, que ceſte onction

Luc.4.

Hebr.1.

1.Ioan.2.

Ib.

eſt

est du sainct,&,qu'elle enseigne toutes choses. Ce qui se peut aussi recueillir par les paroles de S. Paul,quand il dit ainsi, escriuant aux Corinthiens : *Celui*, dit-il, *qui nous conferme auec vous en Christ,& qui nous a oincts,c'est Dieu:lequel aussi nous a seellés, & nous a donné les arres de l'Esprit en nos cœurs.* Voila quelle est nostre vraye Confirmation. Et partant le passage allegué de S. Iean, ne sert de rien au Chresme de ces Moynes. Or par ceste façō de parler S. Iean & S. Paul ont voulu faire alluſion aux anciēnes ceremonies de la Loy, lors que les Roys & les Sacrificateurs estoyent consacrés par vne onction exterieure & visible, laquelle estoit figure de la plenitude de grace qui deuoit estre en nostre Seigneur Iesus Christ, comme le nom de Christ, c'est à dire, *oinct*, le monstre assez. Et partant les Apostres en leur priere disent ainsi: *Herodes & Ponce Pilate se sont assemblés contre ton sainct Fils Iesus que tu as oinct.* Et ailleurs, S. Pierre dit, que *Dieu a oinct Iesus Christ du sainct Esprit & de vertu.* Tellement que la verité de ceste ancienne ceremonie a esté accomplie en Iesus Christ:dont nous sentons aussi le fruict par la sanctification de son Esprit. C'est pourquoy S. Pierre dit en son Epistre, que *les fideles sont la generation esleuë, la sacrificature royale,la gent saincte,& le peuple acquis.*

2.Cor.1.

Act.4.

Act.10.

1.Pet.2.

Proposons dōc ceste raison contre le Chresme & la Confirmation pretendue Sacrement par les Moynes. Si les passages qu'ils ont allegués s'entendent de l'onction spirituelle, c'est à dire

à dire, des dõs & graces du sainct Esprit (comme nous auons monstré, & ils ne l'oseroyent nier) & ceste onction spirituelle a esté figuree sous la Loy par l'onction materielle & exterieure. Il s'ensuit que les Chrestiens ne doiuẽt pas reprendre l'onction materielle, veu que ce seroit retourner aux figures de la Loy: & par mesme moyen renoncer à la venue de Iesus Christ, & à la clarté de l'Euangile: Ce qui nous est tresexpressement defendu par S. Paul. Partãt S. Augustin a tresbien dit, que Iesus Christ a changé l'onction charnelle en spirituelle.

Coloss. 2.

Orat. aduer. Iud. c. 4.

Or combien que les Anciens ayent parlé de l'onction, toutesfois il ne faut pẽser que ce soit ce Sacrement de Cõfirmation duquel les Moynes parlent ici: mais c'estoit vne onction qui de leur temps se faisoit en l'administration du Bapteſme, comme nous auõs dit cy dessus. Ce que ne pouuons approuuer, ny ensuiure, ainsi qu'il a esté dit: & toutesfois cela a esté bien esloigné de ce que l'Eglise Romaine tiẽt auiourd'hui du Sacrement de Cõfirmation, comme ils parlent. Et pour faire toucher au doigt combien ils sont differens d'auec les anciens en cest endroit: quand les Scholastiques veulent assigner la difference entre l'onction qu'ils font au Bapteſme, & celle de leur Confirmation: ils disent qu'au Bapteſme on oinct le sommet de la teste, pour mõstrer que les Chrestiens sont la Royale Sacrificature de laquelle parle sainct Pierre: & qu'en la Confirmation on oinct le front, pour signifier par là, que le Chrestien doit cõbattre pour

Thom. in 3. Sent. D. 7. q. 3.

1. Pet. 2.

pour defendre ceſte dignité. Au cõtraire, quãd les Anciens parlẽt de l'onction qu'ils faiſoyent au Bapteſme, ils alleguent ceſte raiſon, que c'eſtoit à fin que le Chreſtien ſe preparaſt à luicter & combattre contre le Diable (faiſant alluſion aux anciens Athletes qui s'oignoyent auant que venir au combat) & meſmes S. Auguſtin dit, que le Bapteſme eſt comme vne marque & liuree que Dieu donne aux Chreſtiens, pour combattre ſous ſon enſeigne. C'eſt, dit-il, ceſte marque que Ieſus Chriſt a cõmandé d'eſtre imprimee és ſoldats qui deuoyent eſtre aſſemblés en ſon camp: diſant, *allez, baptizez les gens au nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit.* Et vn peu apres: Ne ſçais-tu pas, dit-il, que la marque, ou, eſcharpe condamne le Soldat, qui abandonne ſon Capitaine pour aller à l'Ennemi, & honore celui qui combat vaillammẽt? Que donques les Moynes ne ſe vantent plus tant de l'authorité des Anciens, pour defendre leur Confirmation, laquelle a beſoin elle-meſme de quelque autre cõfirmation, & preuue que celle que les Moynes produiſent ici.

Conc. ſup. Geſt. cum. Emerito.

Or ils monſtrent aſſez combien d'inconueniens aduiennent lors qu'on ne ſe contente de l'ordonnance de Dieu, quand il s'agit de ſon ſeruice. Car ils requierent notamment, que l'Eueſque adminiſtre la Confirmation, & non autre: & toutesfois ils permettent meſmes aux Laics, voire aux femmes, de baptizer: & n'ont pas honte de dire en leurs liures, que la Confirmation eſt plus digne que le Bapteſme.

Quant

Quant à nous, passans outre les inuentions humaines, qui ne peuuent qu'obscurcir la pureté du seruice de Dieu, nous nous arrestons à l'institution du Baptesme telle que les Escrits des Apostres la nous proposent: & escoutons volontiers ceste sentence de S. Cyprien, qu'il ne faut pas regarder ce que les hommes ont fait deuant nous, mais ce que Iesus Christ, qui est deuant tous, a fait, & a commandé d'estre fait. Et pour le regard des enfans, lors qu'ils sont capables d'instruction, nous approuuons la façon de les instruire & catechiser selon la parole de Dieu: à fin qu'ils sachent pourquoy ils ont esté baptisés: & soyent ployés de bonne heure à l'obeïssance de celui au Nom duquel ils ont receu le Baptesme. Ceste façon est plus ancienne que la Confirmation des Moynes, & a son fondement en la parole de Dieu, & mesmes ne peut apporter qu'edification à l'Eglise.

li. 2. Epist. 3.

ARTICLE XX.

Aug. in do nat. l. 1. c. 1. & in petil. l. 2. c. 104.

Ie confesse que les Ordres sont vn Sacrement entier, auquel on reçoit en diuers degrés la grace de Dieu, pour exercer diuinement les offices en l'Eglise Chrestienne, selon qu'ils sont commis en vne chacune fonction tant aux Ordres Mineurs, que Maieurs. Et pource ie deteste les Pretendans, qui les reiettent, combien que Caluin les confesse Sacremens.

lib. 4. c. 14. Sect. 20. & l. 4. ca. 19. Sec. 28. & sur la 1. à Tim. 4. 14.

RESPONSE.

Ils retournent derechef à calomnier Iean Caluin, comme ils ont fait cy dessus en l'article ix. où nous auons conuaincu leur impuden-

ce

ce par les propres paroles de Caluin, qu'ils citoyent eux-mesmes. Au reste, nous ne disputõs du mot, mais de la chose. Nous auons prouué audit Article ix. qu'il n'y a que deux Sacremẽs communs à toute l'Eglise Chrestiẽne, desquels Dieu se sert pour nous asseurer de sa grace à salut en nostre Seigneur Iesus Christ. Et l'auons prouué tant par la parole de Dieu, que par le tesmoignage des Anciens. Quant à Caluin, il a quelque fois parlé (non des Ordres, comme ces Moynes lui imposent) mais de l'Imposition des mains, qui estoit en vsage, mesmes du temps des Apostres, en l'election des Pasteurs de l'Eglise, laquelle ceremonie il n'improuue pas, moyennant qu'on n'y attache aucune superstition. Mais tout cela ne sert de rien au propos de ces Moynes, attendu qu'on ne voit rien en l'Eglise Romaine de la vraye & legitime Election Ecclesiastique, qui est escrite en la parole de Dieu. Sur quoy faut noter, que les Anciens parlãs des charges Ecclesiastiques, mettoyent difference entre Chirotonie, & Chirothesie. La premiere, comprenoit l'examẽ de vie & des mœurs, & le consentement de l'Eglise, & toutes choses requises pour estre legitimemẽt installé & establi au Ministere Ecclesiastique. L'autre, estoit l'imposition des mains, lors que le personnage legitimement esleu & approuué, estoit cõsacré en sa charge, auec prieres à Dieu pour lui: ausquelles estoit adioustee l'Impositiõ des mains par les Pasteurs de l'Eglise, à fin qu'il entendist, par ceste ceremonie, qu'il estoit con-

sacré à Dieu, pour postposer toutes choses à la fidele execution de sa charge : & auec cela, il estoit recommandé à Dieu par les prieres publiques de l'Eglise. A ceste cause S. Augustin dit ainsi : Qu'est-ce autre chose l'imposition des mains, que la priere sur vn homme? Et cela est reduit en leurs Canons. Voila ce qu'on en recueille, tant par les exemples des Apostres, que par l'vsage de l'Ancienne Eglise, pendant qu'elle a iouï en ceſt endroit de quelque pureté, au lieu des abus qui depuis sont suruenus en l'Eglise, tant par l'ambition des vns, que par l'ignorance des autres. Dequoy donc sert aux Moynes d'alleguer ceste ancienne façon de l'Eglise, d'imposer les mains, puis qu'ils n'ont rien de tout ce qui doit preceder? où est l'examen de vie & de mœurs? où est l'approbation & consentement de l'Eglise, & en general, tout ce qui appartient à l'ancienne Chirotonie? Cela defaillant, à quel propos l'Imposition des mains? C'est autant comme si quelqu'vn vouloit commencer à bastir par le toict, auant que poser les fondemens, & se vantoit d'auoir vne maison bien bastie. Or l'Eglise Reformee ne condamne pas le droit & legitime vsage de ceste ceremonie en l'Election Ecclesiastique : mais elle reiette les abus qui ont aussi esté introduicts en l'Eglise Romaine en ceſt endroit.

can. manus 1. q. 1

Quant au Chresme, dont ils vsent aussi en leurs Ordres, cela est hors de la doctrine de l'Euangile, & de tout exemple de la primitiue

Eglise

Egliſe. Et de ce nous auons deſia parlé au precedent Article. Vray eſt que les Anciens commẽçans deſia à ſe detraquer de la pureté Apoſtolique, introduirent vne onction au Bapteſme (comme il a eſté dit en ſon lieu) & c'eſt cela dont parle ſainct Auguſtin contre Petilian, au lieu que les Moynes ont cotté, qui ſe ſont trompés, eſtimans qu'il parlaſt de leurs Ordres. Mais le Chreſme des Ordres a eſté inuẽté long temps apres. Quand il n'y auroit autre choſe, quelle arrogãce ſera-ce de vouloir plus dignement eſlire les hommes és charges Eccleſiaſtiques que Ieſus Chriſt n'a fait, ni ſes Apoſtres? Ieſus Chriſt a-il oinct les Apoſtres? Les Apoſtres ont-ils oinct les Paſteurs & Diacres qu'ils ont eſleus & eſtablis en leurs charges? Sainct Paul donne la reigle des Elections, eſcriuant à Timothee, & à Tite, & meſmes il fait mention de l'Impoſition des mains: mais a-il iamais parlé de ce Chreſme? Partant (s'il y eſchet excuſe) les Moynes nous excuſeront, ſi nous ne voulons eſtre plus ſages que les Apoſtres, laiſſans à l'Egliſe Romaine vne telle ſageſſe, c'eſt à dire, vne treſignorante & intolerable audace, d'oſer corrompre la pureté du ſeruice de Dieu, par les inuentions humaines. 1. Timot. 3. 4. 5. Tit. 1. 7.

Nous adiouſterõs encores vn mot, pour mõſtrer les contradictions monachales: Ils diſent, que les Ordres ſont vn Sacrement entier. Premierement, quelle ignorance eſt-ce d'appeller vn Ordre, Sacrement? Ordre en ceſte matiere, c'eſt vn degré & office Eccleſiaſtique:

comme le Maistre des Sentences est contraint
Lib.4.sent. Dist.24. de definir. Qui a donc iamais ouï dire (sinon à l'Eglise Romaine) que les offices Ecclesiastiques de l'Eglise Chrestienne soyent Sacremẽs? Nous lisons que l'office d'Aaron estoit vne ancienne figure qui representoit Iesus Christ. Qu'est-ce donc qui nous est figuré auiourd'hui, & signifié par l'office d'enseigner en l'Eglise? Faut-il retourner aux Anciennes figures du Vieil Testament, pour dire que Iesus Christ n'est pas venu : comme fait l'Eglise Romaine, qui pour cest effect a remis en vsage l'ancienne onction d'Aaron, en proposant son Chresme? Si donc la charge n'est pas vn signe, ce n'est pas vn Sacrement, si nous ne voulons abuser du mot : comme quelquefois S. Augustin prend le mot de Sacremẽt, pour vne charge sacree, ainsi qu'il appert au passage contre les Donatistes, que les Moynes ont cotté. Mais quand il parle du Sacrement en sa vraye signi-
In Ioan. Tract. 80. ficatiõ, il dit ainsi : Que la parole soit adiousteé à l'element, & il sera fait Sacrement. Si les Moynes voulans corriger la sotte façon de parler de l'Eglise Romaine, exposent leur dire en ceste façon, qu'ils appellent Sacrement la ceremonie par laquelle ils establissent les personnes en leurs Ordres ou degrés Ecclesiastiques, nous demandons tesmoignage de l'Escriture pour confirmation de leur dire : Parce que c'est à Dieu seul à faire & instituer les Sacremens, comme il a esté dit ailleurs. D'auantage, puis qu'en toutes leurs charges & ordres il

y a differẽtes ceremonies, nous voudrions ſçauoir pourquoy ils diſent que les Ordres enſemble ſont vn Sacremẽt entier. Qu'ils confeſſent donc la verité, & dient franchement, qu'en leurs Ordres ils ont fait ſept Sacremẽs, leſquels auec les autres ſix, font trezé. Et par ainſi ils ne ſçauent encore bien ordonner leurs Ordres, ne bien conter tous les Sacremens de leur Egliſe. S'ils ne nous veulent croire, qu'ils eſcoutent leur Maiſtre des Sentẽces, lequel n'eſtant gueres plus habile que ſes diſciples, en ceſt endroit, appelle les Ordres, Sacremens, en nombre pluriel, vſant de ces mots: Ces Ordres, dit-il, ſont appellés Sacremens, parce qu'en les receuãs, vne choſe ſacree, c'eſt à dire, la grace eſt conferee, laquelle eſt figuree par les choſes qui y ſont faites. Voila qu'il en dit: & par ce moyen met en pieces ce Sacrement, que les Moynes penſoyent eſtre tout entier, ainſi qu'ils l'ont propoſé en ceſt Article. Pour la fin, ſi la doctrine de leur Maiſtre eſt vraye, & que la choſe ſignifiee ſoit la grace, & le ſigne ſoit la ceremonie qui y eſt faite, ainſi qu'il dit: puis que l'ordre ou degré Eccleſiaſtique n'eſt la grace, ne la ceremonie, il faut confeſſer, que l'Ordre n'eſt pas Sacrement. *lib. 4. Sẽt. D. 24. C. ſi autem.*

ARTICLE XXI.

Ie confeſſe le Mariage eſtre vray Sacrement, par lequel l'homme & la femme legitimement aſſemblés ſont conioincts par le Preſtre inſeparablement, en receuans vne grace ſpeciale, pour ſe pouuoir ſainctement acquitter de la charge, & *Eph. 5. 31. 32. Matth. 19. 6. 1. Cor. 7. 7. 11.*

difficultés dudit mariage. Et pource ie deteſte ceux qui le deſlient, ou empeſchent, ou qui nient que ce ſoit vn ſainct Sacrement.

RESPONSE.

Nous nous esbahiſſons pourquoy ils ont mis ce Sacrement de Mariage, qu'ils appellent, ſi pres de leur autre Sacrement des Ordres: veu que ſelon leur doctrine, ce ſont deux Sacremens incompatibles. Car ils defendent le Mariage à ceux qui veulent paruenir à leurs Ordres, comme vne choſe qui en eſt indigne. Voila donc deſia vne contradiction en leur Doctrine Sacramentaire: attendu que ſi le Mariage eſt Sacrement, il doit eſtre de telle nature, qu'il puiſſe compatir auec les autres. Or attendant qu'ils ſe reſoluent là deſſus, nous leur dirons, que nous recognoiſſons le Mariage pour vne treſſaincte ordonnance de Dieu. Mais, ſi nous ne voulons par trop abuſer du mot de Sacremẽt, il n'y a point de raiſon de donner ce nom-là au mariage. Car Dieu ne nous veut pas aſſeurer de ſa grace par le mariage, comme par vn ſigne: mais l'inſtitution ſe voit au ij. chap. de Geneſe, & le legitime vſage d'icelui eſt expoſé ſouuentesfois en l'Eſcriture. Les Moynes cottent vn paſſage de l'Epiſtre aux Epheſiens, où l'ancien tranſlateur a traduit ce mot *Myſterium*, *Sacrement*, au lieu de retenir le mot de *Myſtere*, ou, d'vſer du mot, *ſecret*, qui eſt la propre ſignification de ce mot-là. Partant il ne faloit faire vn Sacrement nouueau ſur vn paſſage tranſla

Gen.2.
Coloſſ.3.
1.Pet.3.
Epheſ.5.

translaté improprement: Ioinct que ce n'estoit l'intention du translateur, lequel en d'autres passages a bien vsé de ceste mesme traduction: & si pour cela n'a pas voulu faire des nouueaux Sacremens. Comme en ceste mesme Epistre: *pour nous donner*, dit-il, *à cognoistre le Sacrement de sa volonté.* Il y a plus: Car au passage qu'ils alleguent, l'Apostre dit, que *ce Mystere est en Iesus Christ, & en l'Eglise. C'est*, dit-il, *vn grand Mystere: or ie dy, en Christ, & en l'Eglise.* Voila ses mots. Vray est que l'vnion de Christ & de l'Eglise est accomparee souuent au mariage: mais s'il faloit faire autant de Sacremens qu'il se trouue de telles similitudes, il y auroit vne infinité de Sacremens: au lieu que S. Augustin dit, qu'il y en a peu en l'Eglise Chrestienne.

Eph.1.

Ephes.5.

Cantic.1.2. &c.
2.Cor.11.
Apoc.21.
Epist.118. De Doctr. Chr.l.3.c. 9.

Or il semble que les Moynes regardent à quelque autre chose, quand ils adiousteent, que ceux qui sont mariés reçoiuent vne grace speciale. Si c'est pour cela qu'ils l'appellent Sacrement, nous demandons où est le signe exterieur de ceste grace: veu que sans signe le Sacrement ne peut estre. Finalement, puis que vn homme de bien, s'il est appellé à quelque charge ciuile, se doit asseurer que Dieu lui assistera de sa grace, voire mesmes qu'à quelque vocation & estat que nous soyons appellés, nous deuons auoir ceste mesme confiance: faudra-il pour cela faire autant de Sacremens en l'Eglise, qu'il y a de sortes d'estats & vocations en ce monde?

Iac.5.14. 15. Cal.l.4.c. 19. & in harm.

Ie confesse l'extreme Onction vray Sacrement en remission du reliqua des pechés, administré aux malades qu'on voit estre en danger de leur vie. Et pource ie deteste les Pretendans, qui l'ont impugné, & dit n'estre Sacrement que temporel seulement.

RESPONSE.

Iac.5.

Pour preuue de leur extreme Onction, ils alleguent l'Epistre de S. Iaques, en ces mots: *Y a-il quelqu'vn d'entre vous malade? qu'il appelle les anciens de l'Eglise, & qu'ils prient pour lui, & qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur.* De ces paroles ils veulent tirer leur Sacrement: mais ils ne regardent pas ce qui suit apres au texte: *Et la priere de foy sauuera le malade, & le Seigneur le releuera.* Par ces paroles il appert que sainct Iaques en ce passage entend parler de la façon qui estoit pour lors en l'Eglise, d'oindre les malades d'huile, à fin qu'ils fussent gueris: & pourtant il dit, que le Seigneur releuera le malade. Car lors le don de guerison estoit en l'Eglise, comme

1.Cor.12.

aussi plusieurs autres dons miraculeux, ainsi que sainct Paul tesmoigne en l'Epistre aux Corinthiens. Et les Apostres vsoyent souuent de certains signes, pour soulager la foy des malades, & les rendre plus capables du miracle,

Marc.6.

comme en leur imposant les mains, & en les oignãt d'huile. De ceste onction parle S.Marc, quand il dit ainsi, parlant des Apostres: *Ils ietterent hors beaucoup de diables*, dit-il, *& oignirent d'huile plusieurs malades, & les guerirent.*

Ce

Ce qui ſert de treſ-claire expoſition à ce paſſage de S. Iaques. Or nous n'auons plus ce don de gueriſon en l'Egliſe, ſoit par l'ingratitude des hommes, ſoit que Dieu en ait voulu enrichir l'Egliſe primitiue ſeulement, comme auſſi de pluſieurs autres miracles, pour ſeruir aux commencemens de l'Egliſe Chreſtienne: ainſi que les anciens Docteurs ont eſtimé. Partant le dire de S. Iaques ne peut eſtre tiré en conſequence, ſinon qu'on vouluſt auſſi faire vn Sacrement de l'Impoſition des mains ſur les malades, parce qu'il eſt dit en S. Marc: *ils mettront les mains ſur les malades, & ſeront gueris.* Sans qu'il nous faille parler de pluſieurs autres ſignes & applications exterieures, dont Ieſus Chriſt & les Apoſtres ont vſé en faiſant les miracles.

Chriſ. in Pſ. 142. & in Matth. hom. 33.

Marc. 16.

Quant à ce qu'ils veulent appliquer à la ſanté de l'ame ce que S. Iaques dit de la ſanté du corps, & faire ſeruir à cela le ſigne de l'huile, cela s'appelle faire des Sacremens à ſa fantaſie, au lieu de les trouuer faits en la parole de Dieu. Et de faict, qu'ils reſpondent, ſi l'huile commune eſt Sacrement en ceſte extreme onction: Ils diront que non: Car il y a beaucoup de myſteres à le faire. Il eſt donc fait Sacremẽt lors qu'il eſt conſacré, comme ils diſent. Où eſt donc le teſmoignage de ceſte conſecration en l'Eſcriture? Item, puis qu'en l'extreme onction ils ne conſacrent pas l'huile, mais l'appliquent, il s'enſuit que l'extreme onction n'eſt pas Sacrement: voire ſelon leurs reigles meſmes. S'ils diſent

diſent que l'Onction eſt Sacrement, & non pas l'huile, qui eſt la matiere du Sacremẽt: nous en dirons autant de l'eau du Bapteſme. Car l'ablution eſt autre choſe que l'eau. Or S. Auguſtin dit, que la parole ſoit adiouſtee à l'element, & il eſt fait Sacrement: Et les Scholaſtiques ont ordinairement ceſte ſentence en la bouche.

In Ioan. Tract. 80.

lib. 4. Sẽt. diſt. 3. Can. Poſthæc.

En ſomme, il faut, ou que leur onction ſoit ſans huile, ou ſi l'onction eſt Sacrement, que l'huile le ſoit auſſi: & ils ne prouueront iamais ny l'vn ny l'autre par l'Eſcriture ſaincte.

Ils alleguent, que S. Iaques veut qu'on prie pour le malade, diſant, que *s'il a commis peché, il lui ſera pardonné*. Il eſt vray: Mais cela eſt attribué à la priere de foy: car il dit, *la priere de foy ſauuera le malade*. Et S. Iaques dit cela notamment, parce que les maladies aduiennent ſouuent pour certaines fautes que nous commettons, cõme dit S. Paul: & deſquelles Dieu nous veut aduertir, & retirer par ce moyen. Or S. Iaques veut qu'on prie pour le malade, à fin que Dieu lui pardonnant les pechés qui auroyent eſté commis, la conualeſcence du malade s'en enſuiue. Et partant il veut que librement les fautes ſoyent cõfeſſees, à fin que de plus grande affection on prie pour la remiſſion d'icelles: & qu'ainſi on ſoit gueri. Ce qu'on peut aiſément voir par les paroles meſmes de S. Iaques: Car parlant du malade, *S'il a commis des pechés*, dit-il. Or eſt-il certain que nous commettons ordinairement beaucoup de fautes. Mais il eſt parlé des pechés pour leſquels le malade ſentoit

1. Cor. 11.

toit en sa conscience qu'il estoit visité de la main de Dieu. En somme, il n'y a rien en ce passage qui puisse seruir à l'extreme Onction de ces Moynes. Car l'Apostre parle de la santé du corps: & eux, de la santé de l'ame: voire mesmes ils parlent du reliqua des pechés, comme s'il estoit ici question d'vne Chãbre des comptes. L'Apostre parle d'vn don miraculeux qui estoit en l'ancienne Eglise, & qui n'est plus auiourd'hui: & eux, d'vne chose qu'ils veulent estre Sacrement ordinaire en l'Eglise Chrestienne. L'Apostre parle de l'huile commune dont les malades estoyent oincts au nom du Seigneur, pour estre gueris: & eux, d'vne huile consacree auec infinies superstitions, voire iusques là, qu'ils lui attribuent des oreilles pour ouïr leur salutation, quand se mettans à genoux deuant, ils lui disent ainsi: *Aue sanctum oleum*, c'est à dire, Dieu te gard saincte huile. Finalement, l'Apostre parle de l'assemblee de ceux qui auoyent charge en l'Eglise, & qui d'vn commun accord prioyent Dieu pour la conualescence du malade: & l'extreme Onction de ces Moynes n'est autre chose, sinon vn grand amas de ceremonies & de mines faites par vn Prestre auec infinies croix sur le malade, ou plustost, sur le mourant, lui voulans faire acroire qu'il ira en paradis par ces façons de faire exterieures, ausquelles les poures ignorans attachent leur salut. Partant Thomas a raison, de dire, que la forme du Bapteſme & de l'Eucharistie, est en l'Escriture: mais quant à la forme des autres

In 4. Sent. di. 23. q. 4.

Sacre

Sacremens, elle n'y eſt point, & meſmes la forme de ceſte extreme Onction. Que donc les lecteurs iugent, ſi c'eſt à bon droit que les Moynes nous deteſtent, & ſi pluſtoſt nous ne deuõs pas deteſter leurs erreurs, voire la malice de la pluſpart d'eux, qui ſouſtenans leurs abus contre leurs propres conſciences, detiennẽt la verité en iniuſtice, comme dit S. Paul.

Rom. 1.

ARTICLE XXIII.

Ie confeſſe que les Sacremens de Penitence, de Mariage, de l'Euchariſtie, & de l'Extreme Onction aucunefois ſe peuuent reiterer, non pour leur imperfection, ny de la grace ou benefice qui eſt dõné, ains ſeulement à cauſe de noſtre imperfection & condition. Et pource ie deteſte la preſomptueuſe perfection controuuee par les Donatiſtes, & Anabaptiſtes, qui n'en reiterent que la memoire, comme la Penitence de Caluin, qui n'eſt que memoire du Bapteſme.

ARTICLE XXIIII.

Hier. in Iouinian. Aug. here. 82. Cal. li. 4. c. 15. Sect. 3.

Comme ie confeſſe le Bapteſme ne ſe pouuoir reiterer: auſſi ie deteſte Iouinian, & Caluin, qui tiennẽt que la pureté du Bapteſme dure touſiours, & qu'elle ne peut eſtre ſurmontee d'aucune macule, ains qu'elle abolit & nettoye toutes nos ſouilleures & immondicités.

ARTICLE XXV.

Ie cõfeſſe que les ſaincts Sacremẽs de Bapteſme, de Confirmation, & des Ordres, pour leur inſtitution, perfection, & effect, ne ſe doiuent reiterer. Et que celui qui ſciemment les reitere, peche grandement.

RESP

Ils parlent ici du Sacrement de Penitence, & en l'article xiij. cy dessus ils ont parlé du Sacremẽt de Confession, & n'ont cotté aucun passage de l'Escriture, pour monstrer que Confession & Penitence soyent, ou vn, ou deux Sacremens. Et par ainsi nous les renuoyons à ce qui a esté cy deuant proposé par nous, & confermé par bonnes & suffisantes raisons: qu'il n'appartient qu'à vn seul Dieu d'instituer des Sacremens: & que nous sçauons par l'Escriture saincte tout ce que Dieu a institué pour nostre salut. Quant à la reiteration des Sacremẽs qu'ils ont inuentés, nous n'en sommes pas en peine: veu qu'il est impossible de reiterer ce qui n'est pas. Quant au Sacrement de la saincte Cene, nous en approuuons l'vsage ordinaire en l'Eglise, moyennant que ce soit selon l'institution de Iesus Christ.

Quant au Mariage, nous en auons parlé cy deuant: & approuuons la reiteration d'icelui, non comme d'vn Sacrement, mais comme d'vne ordonnance de Dieu, tãt pour auoir lignee, que pour empescher toutes paillardises & ordures, & en general parce que Dieu a creé la femme pour estre en aide à l'hõme. Mais quant à la doctrine des Moynes, elle se contredit ouuertement en cest endroit. Car l'Eglise Romaine ne reçoit à estre Prestre vn homme qui aura esté marié deux fois, & qui sera bigame, ainsi qu'on l'appelle. S'il n'y a faute en ceste reiteration de mariage, pourquoy reiettent-ils celui qui aura esté marié deux fois? Car ils ne reiettent *Genes. 2.*

tent

tent ceux qui ont reiteré ou leur Penitence, ou l'Euchariſtie, ou leur extreme Onction. S'il y a faute, pourquoy la permettent-ils, & en font ici vn Article de leur foy. Partant ils feront tresbien de deteſter leur preſomptueuſe perfection, auſſi bien que celle des Donatiſtes & Anabaptiſtes, deſquels ils parlẽt. De noſtre part, nous condamnons la preſomption des vns & des autres.

Quant à ce qu'ils diſent de la Penitence de Caluin, c'eſt à dire, la doctrine qu'il traicte ſur ceſte matiere (laquelle veritablement n'eſt pas celle des Moynes, & n'a rien de commun auec eux, ni en doctrine, ni en l'effect d'icelle) & lui impoſent auoir dit, que la Penitence n'eſt autre choſe, que la memoire du Bapteſme: ils ſe monſtrent tels qu'au parauant, aſſauoir, impudens calomniateurs: au lieu que parlans de Penitence, ils ſe deuoyent, pour le moins, repentir de leurs calomnies precedentes. Car Caluin ne dit oncques cela: & auſſi n'en cottent ils aucun paſſage: bien a-il dit, que pour eſtre touſiours aſſeurés de la remiſſion de nos pechés, il nous faut recourir à la memoire du Bapteſme. Et a traitté de la Penitence ſuiuant les paſſages expres de l'Eſcriture, enſeignant, qu'elle eſt engendree en nous par le ſainct Eſprit, lors qu'il nous donne vne vraye foy, nous faiſant tellemẽt deſplaire en nous-meſmes, que nous nous repoſons entierement en la miſericorde de Dieu. Ce qui eſtant viuement imprimé en nos cœurs, produit vne vraye amour de ſainteté

Videant Monachi Cal. li. 3. c. 3

&

& iuſtice, & vne mortification de nous-meſmes, laquelle ſe monſtre par ſes effects exterieurs, pour l'edification de nos prochains. En ſomme, il enſeigne, que pour ſe bien repentir, il faut vrayement participer à la mort & reſurrection de Ieſus Chriſt. Voila le ſommaire de la doctrine de Caluin, laquelle il conferme clairement par la parole de Dieu, au lieu que les Moynes fondent toute la penitence des hommes en leurs merites & ſatisfactions: & partãt mettent les conſciences en perpetuelle doute de leur ſalut: veu que nul ne ſe peut promettre d'auoir eſté contrit ſuffiſamment, d'auoir confeſſé tous ſes pechés, & d'auoir entieremẽt ſatisfait pour iceux.

Quant à la pureté du Bapteſme, qui dure touſiours (comme ils diſent que Caluin enſeigne, & cottent le lieu) voici quelles ſont ſes paroles: La pureté de Ieſus Chriſt, dit-il, nous eſt offerte au Bapteſme, & elle a touſiours vigueur, touſiours dure, & ne peut eſtre ſurmontee d'aucune macule, ains elle abolit & nettoye toutes nos ſouillures & immondicités. Voila ce qu'il en dit: & monſtre puis apres qu'il ne faut prendre occaſion de là de pecher, veu qu'vn tel benefice n'eſt dõné qu'à ceux qui gemiſſent ſous le faix de leurs pechés. Ici donc les Moynes, (laiſſans Caluin à part) aduiſeront s'ils ont rien à dire contre la pureté de Ieſus Chriſt. Et pour mieux eſtre inſtruits à l'aduenir, conſidereront ces teſmoignages de l'Eſcriture, à fin d'entendre que c'eſt de la vertu & efficace du Bapteſme

Cal. li. 4. c. 15. Sect. 3.

me, & pour cognoistre que la memoire & le fruict d'icelui doit durer tout le temps de nostre vie.

Rom.6. *Nous qui sommes morts à peché, comment viurons-nous encores en icelui? Ne sçauez-vous pas que nous tous qui auons esté baptisés en Iesus Christ, auons esté baptisés en sa mort? Nous sommes donc enseuelis auec lui en sa mort par le Bapteſme, à fin que comme Christ est resuscité des morts par la gloire du Pere, nous aussi pareillement cheminions en nouueauté de vie.*

Ibid. Item: *Si nous sommes entés auec lui à la conformité de sa mort, nous le serons aussi à la conformité de sa resurrection.*

Gal.3. *Vous tous qui estes baptisés, auez vestu Christ.*

Col.2. *Estans enseuelis auec lui par le Bapteſme, en qui aussi vous estes ensemble resuscités par la foy de l'efficace de Dieu, &c.*

Eph.5. *Iesus Christ s'est liuré pour son Eglise, à fin que il la sanctifiast, la nettoyant par lauement d'eau par la parole, à fin qu'il se la rende vne Eglise glorieuse, n'ayant point de tache, ni ride, ni autre telle chose, mais qu'elle soit saincte, & irreprehensible.*

Tit.3. *Dieu nous a sauués, non point par œuures de iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde, par le lauement de la regeneration, & renouuellement du S. Esprit.*

1.Pet.3. *A quoy respond maintenant le Bapteſme qui nous sauue.*

1.Cor.12. *Nous sommes tous baptisés en vn Esprit, pour estre vn corps.*

Si donc le Bapteſme est vn Sacrement de mort

mortification, repentance, & regeneration, pour cheminer en nouueauté de vie, ne faut-il pas que son fruict s'estéde sur toute nostre vie? Si par le Bapteſme nous sommes entés en Ieſus Christ, est-ce pour vn moment, & non pluſtoſt à fin que continuellement nous tirions nostre vie de lui, tout ainſi que le greffe tire sa vie du tronc où il est enté? Si nous auons veſtu Christ par le Bapteſme, est-ce pour le deſpouiller en vn inſtant, pluſtoſt que de nous en couurir tout le temps de nostre vie, pour nous repreſenter auec aſſeurance deuant Dieu, eſtans reueſtus de la pureté & iuſtice de Ieſus Christ? Si Ieſus Christ laue son Egliſe par le Bapteſme, pour la rendre ſans macule, ne faut-il pas que le fruict du Bapteſme dure iuſques à l'entiere conſommation & perfection de l'Egliſe? Si nostre ſalut eſt attribué au Bapteſme, n'eſt-il pas neceſſaire que ſa vertu dure iuſques à l'accompliſſemẽt de nostre ſalut, qui eſt la vie eternelle? Si par le Bapteſme nous ſommes vnis à Ieſus Christ, & inſerés en ſon corps, n'eſt-ce pas pour touſiours? *Si* donc *nous auons communion auec lui,* (dit ſainct Iean) *ſon ſang nous nettoye de tout peché.* Car le meſme ſang qui nous a laués au Bapteſme, eſt celui qui nous laue touſiours, eſtant le ſang de la nouuelle alliance eſpandu pour la remiſſion de nos pechés. Or le Bapteſme eſt vn gage treſcertain de ceſte alliance: & par ainſi il faut qu'il nous reuiẽne en memoire, pour nous fortifier en l'aſſeurance de la remiſſion de nos pechés. Et ſi le fruict de la Circonciſion ſous

1. Ioan. 1.

Deuter. 30. &c.

la Loy s'eſtẽdoit à toute la vie des anciens Peres (ainſi qu'il eſt eſcrit) combien plus auiourd'hui le Bapteſme? Et pour ne nous eſlargir d'auantage en ce diſcours: ſi les Moynes penſoyent à ce qu'eux-meſmes diſent en ces Articles, ils entendroyent beaucoup mieux ceſte matiere, qu'ils ne font. Car en diſant que leurs pretendus Sacremens ſe peuuent reiterer, ils adiouſtent incontinent, que ce n'eſt pour aucune leur imperfection, ni de la grace, ou benefice qui y eſt dõné: & meſmes ils attribuent perfection aux Sacremens qui ne ſe reiterent point. Dont il faut conclurre, que la grace & benefice qui eſt donné au Bapteſme, n'ayant beſoin de reïteration, dure touſiours: qui eſt, en ſomme, ce que Caluin enſeigne, & qui s'enſuit du dire de ces Moynes, ſans qu'ils y penſent. Les meſmes ont dit en l'Article xiij. ci deſſus, que leur Chreſme, qu'ils adiouſtent au Bapteſme, eſt donné à fortification, & partãt ſon effect doit touſiours durer: n'eſtant aucunemẽt conuenable, que la force nous faille au milieu de la courſe, ſans qu'il ſoit beſoin alleguer le formulaire de leur Bapteſme, où les Parrins reſpondent pour l'enfant qui eſt baptizé, qu'il renonce au diable, & à ſes œuures: ce qui ne peut eſtre reſtraint au temps de l'adminiſtration du Bapteſme: mais eſt neceſſaire que cela ſoit ramenteu à l'enfant quand il ſera en aage: à fin que penſant à ſon Bapteſme, il ſente toute ſa vie le fruict du Sacrement qui lui a eſté donné vne fois. Meſmes les Parrins reſpondent, qu'il croit

croit le Symbole de Apoſtres, & partant la remiſſion des pechés: Ce qui ne s'entend pas ſeulement de la remiſſion du peché originel, mais de tous les autres que nous commettons apres le Bapteſme, & qui nous ſont pardonnés par Ieſus Chriſt, comme dit ſainct Iean en ſon Epiſtre. 1. Ioan. 1. & 2.

Voila comment les Moynes combattent contre Caluin, & pour Caluin tout enſemble. Et nous font reſouuenir de ceſte belle ſentence de ſainct Irenee, quand il dit, que la preuue eſt vraye, & à laquelle on ne peut contredire, qui eſt tiree du dire des aduerſaires. lib. 4. c. 14. adu. hær.

ARTICLE XXVI.

Ie croy que l'Eſprit de noſtre Seigneur, qu'il recommanda entre les mains de Dieu ſon Pere, deſcendit apres ſa mort aux enfers, pour en deliurer les Ames là detenues, ſelon la diſcretion de ſa miſericorde, iuſtice, & ſapience. Et ie deteſte l'impieté de Caluin, & de ſes complices, qui meſchamment maintiennent, que la deſcente de noſtre Seigneur aux enfers eſt vne fable des Anciens Docteurs: Et enſeignent effrontément, que les Peres n'eſtoyent point en Chartre ou priſon, comme dit ſainct Pierre. Zachar. 9. 21. 1. Pet. 3. 19. & 4. 6. Cal. l. 2. ca. 16. Sect. 9. 1. Pet. 3. 14

RESPONSE.

Pluſieurs anciens ont ordinairement expoſé l'Article du Symbole des Apoſtres, où il eſt dit, que Ieſus Chriſt eſt deſcendu aux enfers, d'vne deſcente reelle de l'ame de Ieſus Chriſt: ce qui les a ſouuent amenés à des perplexi-

tés fort grandes, à cause des absurdités qui suiuent ceste opinion-là. Et combien qu'ils se soyent efforcés de les resoudre, si est-ce que (à le dire franchement) les Lecteurs demeurent irresolus. Qu'on voye ce que S. Augustin en a escrit à Dardanus, pour accorder auec la reelle descente aux enfers, ce que Iesus Christ dit au Brigand, *Tu seras auiourd'hui auec moy en Paradis*: & on trouuera veritable ce que nous disons. Telles difficultés ont esté cause que d'autres Anciens ont obmis ceſt article, de la descende aux enfers, en recitant le Symbole des Apostres. *En l'Eglise Romaine* (dit S. Cyprien) *& és Eglises d'Orient, ceſt article, de la descente aux enfers, n'est contenu au Symbole: toutesfois la signification du mot semble estre de mesme que ce qui est dit, qu'il a esté enseueli.* Et S. Chrysostome en la premiere exposition qu'il fait sur le Symbole, le recite ainsi: Crucifié, mort, & enseueli, le tiers iour resuscité des morts. En la seconde exposition sur ledit Symbole, il fait mention de la Descēte aux enfers, mais il la raporte à la vertu miraculeuse de Iesus Christ, faisant resusciter plusieurs morts, ainsi qu'il est dit au xxvij. chap. de sainct Matthieu. Or ceux qui obmettoyent anciennement ceſt article, se fondoyent sur ce qui est escrit en sainct Paul, en ces termes: *Ie vous ay baillé ce que i'auoye aussi receu: que Christ est mort pour nos pechés, selon les Escritures, & qu'il a esté enseueli, & qu'il est resuscité le troisieme iour.*

Epist.57.

Cypr.aut. Ruff. apud Cypr. in Symbo.expos.

In Symb. Tom.5.

1.Cor.15.

Quant

Quant à nous, on a peu recueillir de ce que nous auõs traitté ci dessus en l'Article vij. que nous retenons cest Article: combien que nous ne l'entendions pas comme la pluspart de Anciens, que les Moynes suiuent en cest endroit. Car voyans que les mesmes Anciens ne se peuuent bonnement desuelopper des difficultés qui accompagnent leur interpretation, nous auons mieux aimé nous tenir à ce qui est ferme, & qui est expressement fondé en l'Escriture, que de tenir pour vn Article de foy, ce qui nõ seulement ne se peut prouuer par la parole de Dieu, mais aussi attire apres soy des absurdités qui sont fort grandes.

Nous disons donc (quãt à ce qui touche l'estat des ames des Anciẽs decedés sous le Vieil Testament) que les ames de ceux qui estoyent morts en la foy du Messias à venir, asçauoir, nostre Seigneur Iesus Christ, ont senti abondamment le fruict de la mort & passion d'icelui: Ce qui est aisé à recueillir par ce qui est dit en S. Iean, *qu'Abraham a veu le iour de Iesus Christ, & s'en est esioui.* Et Iacob proteste, en mourant, *qu'il a attendu le Salut du Seigneur:* ioint ce qu'en dit amplement l'Apostre aux Hebrieux, & autres lieux semblables: & telle a esté l'opinion de S. Irenee, & autres Anciens. Comme au contraire, la damnation des infideles a esté d'autant plus confermee, que les seuls fideles ont iouï d'vne si grande benediction. Pour ce faire, nous tenons qu'il n'a esté besoin, & mesmes n'a esté conuenable, que l'ame de Iesus

Ioan.8.

Gen.49.

Heb.11.

Libr.4.aduer.her.

Christ descendist reellement aux enfers. Car quant aux damnés, falloit-il que l'ame de Iesus Christ allast iusques à eux, pour leur faire entendre qu'ils n'auoyent point de part au benefice de sa Passion? Et quant aux ames des bien-heureux, qui ont receu augmentation de ioye par la mort de Iesus Christ, cela s'est fait par la vertu diuine d'icelui, par laquelle il communique ses graces & benefices, ainsi que l'Escriture tesmoigne. Et si Abraham, comme nous auõs dit, si long tẽps auant la natiuité de Iesus Christ a senti desia le fruict de sa venue, & s'en est esiouï (ce qui ne s'est peu faire que par vne puissance diuine operante en lui.) qui niera qu'il ait senti ceste mesme puissance, voire auec plus d'efficace, apres que Iesus Christ a eu respãdu son sang pour la redemptiõ de l'Eglise? Si la foy du Cẽtenier est tant louee en l'Euangile, pour auoir creu que Iesus Christ pouuoit guerir son seruiteur sans qu'il entrast sous son toict: quelle raison y a-il de dire qu'il ait falu que l'ame de Iesus Christ soit allee reellement aux ames des anciens fideles, pour leur faire amplement sentir le fruict de sa Passion? S. Matthieu recite, que lors que Iesus Christ rendit l'Esprit, les monumens s'ouurirent, & plusieurs corps des saincts se leuerẽt. Cela fut-il fait par la descente de l'ame de Iesus Christ, plustost que par sa vertu diuine? Il y a plus: Car comme c'est vne chose tres-absurde d'enuoyer l'ame de Iesus Christ au lieu des damnés (comme font les Moynes, & toutesfois en ont accu-

Ioan.8.

Matth.8.

Matth.27.

sé

ſé Caluin, cy deſſus, Article vij. auſſi eſt-ce vne choſe tresfauſſe, de dire, que les ames des Anciens bien-heureux fuſſent és enfers. Car, comme dit ſainct Auguſtin, le mot *d'enfer* ne ſe prend point en bonne part en toute l'Eſcriture: Voulant dire, qu'il ne peut ſignifier le lieu des bien-heureux: & c'eſt ce qui le trauaille tant en ceſte queſtion, comme nous auons dit. *Ad Dard. Epiſt. 57.*

Mais il n'y a rien de plus clair, que ce que Ieſus Chriſt dit lui-meſmes de Lazare, duquel l'ame fut recueillie au ſein d'Abraham auant ſa mort & paſſion, ainſi qu'il eſt recité en l'Euangile: qu'Abraham reſpondit au Riche qui eſtoit en enfer, *ſouuienne-toy*, dit-il, *que tu as receu tes biens en ta vie, & Lazare ſemblablement les maux, & maintenant il eſt conſolé, & tu es tourmenté: & outre tout cela, il y a vne grande abyſme entre vous & nous, &c.* Voila donc la ſeparation des lieux qui eſt treſgrande, dont celui des damnés eſt appellé, *enfer*: & celui des bien-heureux eſt là nommé, *le Sein d'Abraham*: auquel les ames des Anciens bien-heureux eſtoyent recueillies. *Luc. 16.*

Et meſmes il eſt dit, que le riche eſtant en *enfer*, eſleua ſes yeux, pour voir Lazare, qui eſtoit en repos: tellement que ceci ne peut permettre qu'on die, que l'ame de Ieſus Chriſt ſoit deſcendue au ſein d'Abraham, ſinon que, peut eſtre, les Moynes vueillent qu'on deſcende en haut, & qu'on mõte en bas. Nous ſommes dõc fondés ſur l'expreſſe parole de Dieu, à laquelle

ils contrediſent expreſſerent : aſçauoir, quand Ieſus Chriſt dit au Brigand, *tu ſeras auec moy en Paradis:* Ce qui ne ſe peut entendre proprement que de ſon ame: Car ſon Corps fut au Sepulchre, & ſa Diuinité eſt touſiours par tout. Or Ieſus Chriſt veut ſignifier qu'il changeroit de condition, & qu'au lieu des tourments qu'il ſouffroit, il ſeroit bien toſt en lieu de repos, & beatitude : & partant cela s'entend de ſon ame : comme auſſi bien toſt apres il dit, *Pere, ie remets mon Eſprit en tes mains : & diſant cela, il rendit l'Eſprit.* Si donc le dire des Moynes eſtoit vray, il faudroit, que, remettre ſon ame és mains de Dieu, ſignifiaſt deſcendre en enfer: & que enfer ſignifiaſt Paradis: toutes leſquelles & ſemblables expoſitiõs nous laiſſons à ces Moynes, cõme leur eſtans familieres, & cõuenables.

Luc. 23.

Ibidem.

Voyons maintenant les paſſages de l'Eſcriture, ſur leſquels ils fondent leur opinion. Ils cottent le lieu de Zacharie, où il dit ainſi, ſelon l'ancienne traduction: *Or toy, au ſang de ton Alliance, tu as retiré les priſonniers du puis où il n'y auoit point d'eau.* Les Moynes par ce mot de *puis*, entendent enfer, & par les priſonniers, ils entendẽt les ames des Peres que Ieſus Chriſt en a retirees. Mais nous leur demandons, pourquoy donc ils chantent ſi ſouuent ces mots: *In inferno non eſt redemptio.* C'eſt à dire, qu'il n'y a point de redemption en enfer. Comme auſſi on applique à cela ce que dit Eſaïe, parlant des mal-heureux, que *leur ver ne mourra point, & leur feu ne ſera point eſteint.* Ceux donc qui

Zachar. 9.

Eſa. 66.

qui estoyent en enfer, comment en ont-ils esté deliurés? Partant ils deuroyent plustost entendre ce passage comme S. Hieroſme, qui dit, que Iesus Christ par son sang nous a deliurés des peines eternelles: c'est à dire, nous a gardé d'aller en Enfer. Et S. Augustin en parle ainsi: le Prophete, dit, il, en Esprit de prophetie a parlé de la remission des pechés par le sang de Iesus Christ. Voila donc ce passage osté aux Moynes par les mains de S. Augustin, & de S. Hieroſme. Et s'il y a encores ce poinct à considerer, qu'en exposant ce lieu de Zacharie, des ames des anciens peres, qu'ils disent auoir esté en Enfer, ils renuersent leur opinion, sans y penser. Car notamment le Prophete dit, que ceste deliurance dont il parle, a esté faite *par le sang de l'alliance*, & ne dit pas, par la descente reelle de l'ame de Iesus Christ, mais seulemẽt, que les captifs ont senti le fruict du sang de l'alliãce. Qui est pour reuenir à ce que nous en auons tantost dit: tellement que ce tesmoignage de Zacharie exposé, mesmes comme les Moynes veulent, abbat leur opinion, & establit la nostre.

In *cap.* 9. Zachar.

De ciui. D. li. 18. c. 35.

Ils en ameinent vn autre, de la premiere Epistre de S. Pierre, dont voici les mots: *Iesus Christ*, dit-il, *mortifié en chair, mais viuifié par l'Esprit, par lequel aussi estant parti, il a presché aux esprits qui estoyent en chartre. Comme ainsi soit qu'ils fussent iadis desobeissans, quand la patience de Dieu attendoit vne fois és iours de Noé, lors que l'Arche s'appareilloit, en laquelle petit nombre, assauoir, huict personnes furent*

1. Pet. 3.

rent sauués par eau, &c. Ce sont les paroles de S. Pierre, selõ la commune traduction, desquelles ces Moynes veulent tirer la descente reelle de l'ame de Iesus Christ aux Enfers. Certes voici vne merueilleuse exposition de ce passage, que l'ame de Iesus Christ soit allee prescher en Enfer à ceux qui y estoyent en prison. Ce que les Moynes mesmes ne croyent pas : sçachans bien, (ou pour le moins ils le doiuẽt sçauoir) que le lieu de la predication de l'Euangile est en terre, & non pas aux Enfers. Il y a encor vne autre fort grande absurdité : c'est qu'il s'ensuiuroit, que l'ame de Iesus Christ n'auroit retiré d'Enfer que les ames de ceux qui auoyẽt esté desobeissans & rebelles du temps de Noé. Tellement que l'Eglise Romaine auroit esté grandement trompee iusques à present, ayant creu qu'Adam, Seth, Noé, Abraham, & les autres bons Peres ont esté retirés d'Enfer par ceste descente de l'ame de Iesus Christ, & toutesfois il n'en seroit rien, selon ce passage, qui ne parle que de ceux qui ont esté rebelles du tẽps de Noé. Finalement, si par le mot *d'Esprit*, ils entendent l'ame de Iesus Christ, qu'ils nous exposent comment Iesus Christ a esté viuifié par son ame auant sa resurrection. En somme, si ces nouueaux Professeurs, au lieu de tant abiurer & anathematizer Theodore de Beze, & ses escrits, y eussent leu l'exposition de ce passage, ils eussent finalement entendu qu'il peut estre commodément exposé du temps de Noé, quãd
2. Pet. 2. Noé, heraut de Iustice, (comme l'Escriture le nomme

nomme) annonçoit à ceux de ſon temps le iugement de Dieu, qui deuoit auenir par le deluge, & l'annonçoit par l'Eſprit de Chriſt, lequel meſmes auãt ſa manifeſtation en chair a touſiours eſté par ſon Eſprit diuin le cõducteur de l'Egliſe, ainſi que les Anciens Docteurs meſmes ont enſeigné. Ieſus Chriſt donc par ſon Eſprit, & par le Miniſtere de Noé a anciennemẽt preſché à ceux dont les Eſprits ſont à preſent en chartre, ou, en priſon, c'eſt à dire, ſouffrent les peines deuës à leur incredulité & rebellion. Que donc les Moynes, auec diſpenſe, ou autrement, ne facent point de difficulté de voir ceſte expoſition de Theodore de Beze, & bien poiſer ſes raiſons: à fin qu'ils apprennent à laiſſer les damnés en Enfer, & à chercher le droit chemin pour aller en Paradis. Le chemin nous eſt monſtré par la parole de Dieu, & non par les inuentions des hommes, entre leſquelles nous comtons l'Article de la reelle deſcente de l'ame de Ieſus Chriſt aux Enfers, que les Moynes ont voulu preſentement eſtablir, mais ils n'ont peu. Et quant à Iean Caluin, nous auons dit comment il expoſe ce qui eſt dit au Symbole des Apoſtres, de la deſcente de Ieſus Chriſt aux Enfers: voyez ci deſſus l'Article ſeptieme.

Iren. li. 3. adu. hær. c. 20. & li. 4. Atha. cõt. Ar. or. 4. et de vnit. Deit. lib. 6.

ARTICLE XXVII.

Ie croy que noſtre Seigneur eſt reſſuſcité le troiſieme iour, enrichi par effect de diuines qualités, ſans changer de la verité du corps humain. Dont ie deteſte Eutyche, & Caluin. Car Eutyche a tellement

lement maintenu la gloire de la resurrection, qu'il a obscurci la verité de la chair: & Caluin & Iouinien maintiennẽt tellement la verité de la chair, qu'ils destruisent la puissance de la gloire des corps bien heureux. Et pour ce maintiennẽt que la Vierge a esté ouuerte sensuellement, c'est à dire, à la façon ordinaire des autres femmes pour enfanter: & que la pierre du Monument s'est retiree, ou amollie, à celle fin que le Corps de nostre Seigneur ressuscitast: & que les portes ont esté ouuertes, à celle fin que nostre Seigneur entrast à ses disciples.

Com. in Matth. c. 1. & 28. & in Luc. 1. et 2. Ioan. 20.

Cal. l. 4. c. 17. Sect. 29

ARTICLE XXVIII.

Ie croy que comme nostre Seigneur a ressuscité le premier, sans plus mourir, ainsi il a monté le premier d'entre les hommes au ciel par mutation de lieu, où il reside d'vne façon propre seulement aux bien-heureux. Et de ce lieu-là indicible viendra iuger les morts & les vifs. Et parce ie anathematise les Pretendans, qui maintiennent les ames des saincts Peres auoir eu la beatitude auant l'ascension de nostre Seigneur. I'abiure l'impieté de Brence, & Eutiches, qui veulent que l'humanité de nostre Seigneur ordinairement soit par tout. Et ie renonce, au contraire, l'heresie des Pretendans, qui auec Nestore nient que l'humanité de nostre Seigneur puisse estre, selon qu'il lui plaist, en diuers lieux.

1. Cor. 15. 20. 23. Ps. 67. 19. Ephe. 4. 8. Act. 1. 9. et 10. Marc. 16. 19. Eph. 4. 10.

RESPONSE.

Puis qu'ils confessent, que les diuines qualités desquelles l'humanité de Iesus Christ a esté enrichie, n'ont changé la verité du Corps humain, il faut dõc qu'abiurans les erreurs d'Eutyches

tyches, qui ostoit la verité du Corps de Christ, ils abiurent quant & quant leur Transsubstantiation, laquelle abolit & destruit la verité du corps humain: voulans que le Corps de Iesus Christ soit en plusieurs & diuers lieux tout à vn coup: comme aussi ils le repetét en l'article xxviij. Or nous auons amplement refuté cest erreur ci dessus és Articles ij.iij.& iiij.& prions le lecteur de se ressouuenir des choses qui y ont esté deduites & alleguees.

Ils calomnient Caluin, à leur façon accoustumeee: Car il parle des qualités, puissance,& gloire des corps bien-heureux, tout ainsi qu'il se trouue en l'Escriture. Mais ces resueurs trouuent mauuais quand on prefere la verité de Dieu aux songes des hommes. Si nous les appellons resueurs, ce n'est sans raison, veu que pour monstrer que Caluin destruit la puissance des corps glorieux, ils alleguent la natiuité de Iesus Christ: cõme si lors de sa natiuité il auoit desia vn corps glorieux, contre toute l'Escriture & tous les Anciens. Car aussi n'eust-il peu mourir: attendu qu'estre impassible, & immortel, ce sont qualités qui necessairemẽt cõuiennent à vn corps glorieux. Et partant S. Iean dit de Iesus Christ prescha nt en terre, qu'il n'estoit pas encores glorifié. *Ioan.7.*

Quant à la natiuité de Iesus Christ, nous sçauons que plusieurs des Anciens mesmes ont creu qu'elle a esté faite miraculeusement. Il y a aussi des Anciens qui tiennent le contraire: & mesmes S. Cyprien, cõme aussi plusieurs Theologiens *Cy. in sym. Apost.*

Luc.2. logiens modernes: parce que S. Luc notammẽt applique à la saincte Vierge les mots qui estoyent en la Loy, touchant la sanctification du premier nay. Or parce qu'il n'est pas dit en Leuit.12. l'Escriture, que Iesus Christ soit né miraculeusement, & que la virginité est considerée en la conception: il nous suffit de croire que Iesus Christ ayant esté conceu du sainct Esprit au ventre d'vne Vierge, a esté formé & nourri en vne Vierge, & est né d'vne Vierge, quand son temps d'enfanter fut venu, comme dit l'Euangeliste, & a succé le laict d'vne Vierge, laquelle nous croyons estre tres-heureuse, ainsi qu'en parlent Elizabeth, & celle d'entre le peuple qui dit à Iesus Christ: *Bien heureux est le ventre qui* Luc.11. *t'a porté, & les mammelles que tu as succees.* Telle a esté aussi la foy de Caluin, qui n'a point vsé des mots desquels ces Moynes impudés vsent.

Quant à la pierre du sepulchre, Caluin n'en parle pas au lieu qu'ils cottent, mais ailleurs: & ne decide rien quant au moyen, se contentant de dire, que tous empeschemens ont cedé au Corps de Iesus Christ en sa resurrection: soit que la pierre ait esté miraculeusement roulée Matth.28. par l'Ange (comme aussi S. Matthieu le dit notammẽt) soit par autre façon à nous incognue. Epist.3. Car, comme dit sainct Augustin, si tu cerches le moyen, ce n'est plus miracle. Et de faict, leur Epist. 83. & 97. Pape Leon n'est pas esloigné de ce que nous en disons.

Epist.3. De Trin. lib.3. S. Augustin dit le mesme de l'entree de Iesus Christ à ses disciples, les portes estans fermees

mees: comme auſſi S. Hilaire & Iuſtin Martyr: *Quæſt.117* aſſauoir, que miraculeuſement Ieſus Chriſt fit voye à ſon Corps pour entrer en la chambre, les portes eſtans fermees. Et de faict, le mot Grec κεκλεισμένων, dont vſe S. Iean, ne ſignifie pas preciſement que lors que Ieſus Chriſt entra, les portes fuſſent fermees, mais qu'elles auoyent eſté fermees: eſtant vn participe du paſſé, & non du preſent: ainſi que ceux qui entendent la langue peuuent aiſement iuger.

On ſe pourroit esbahir pourquoy ces Moynes recerchent ces choſes: Mais ils en declarent aſſez la raiſon, quand ils diſent, qu'vn corps peut eſtre en deux lieux en meſmes tẽps: c'eſt à dire, qu'ils mendient par tout quelques pieces ramaſſees, pour ſouſtenir leur Tranſſubſtantiation: & voudroyent, s'il leur eſtoit poſſible, ruïner la verité du Corps de Ieſus Chriſt, pour baſtir leurs ſonges. Partant il faut monſtrer en brief, que les choſes ſus alleguees ne peuuent aucunement ſeruir à leur intention.

Premierement, ils confeſſent que les choſes ſuſdites ont eſté faites par miracle (auſſi eſt-il dit en S. Iean, que Ieſus fit pluſieurs autres ſignes, comptant ceſte entree miraculeuſe pour vn.) Dont nous concluons, qu'il ne faut inferer de ces miracles-là aucune choſe qui contienne contradiction. Car nous auons deſia al- *Ioan.20.* legué ci deuant vne reigle tiree de la parole de Dieu, & de tous les Anciens, & meſmes propoſee par leurs docteurs Scholaſtiques: qu'en vne cõtradiction il n'y peut auoir miracle qui ſoit de

de Dieu. Parce que le miracle, eſt de verité, & la contradiction, de menſonge : le miracle eſt de puiſſance, & la contradiction d'impuiſſance. Tellemẽt que Thomas afferme, qu'il ne ſe peut faire, par aucun miracle, qu'vn animal raiſonnable & mortel ne ſoit vn homme, ainſi que nous auons dit en quelqu'autre endroit. Et ſainct Auguſtin dit, qu'és miracles nature n'eſt point aneantie. Or eſt-il, que faire qu'vn corps ſoit en pluſieurs lieux tout à vn coup, c'eſt lui oſter ſa quantité, & ſes dimenſions, & partant c'eſt vouloir dire, qu'il n'eſt plus corps. Car tout ainſi que qui diroit qu'vn Eſprit a quantité & dimenſion corporelle, ceſtui-la diroit, qu'vn Eſprit eſt, & qu'il n'eſt pas, tout enſemble: auſſi quand les Moynes veulẽt qu'vn corps ſoit ſans quantité & dimenſion corporelle, ils veulent qu'vn corps ſoit ſans eſtre corps. Certes ces miracles de contradiction ne ſont pas de Dieu, mais ſont miracles d'impuiſſance, comme il a eſté dit. Et cela ſe verifie tresbien en ces Moynes, leſquels ne pouuãs par aucune raiſon maintenir leur Tranſſubſtantiation, ſe contentent de dire, qu'elle ſe fait par miracle : qui eſt veritablement vne reſponſe d'impuiſſance.

In 1. Sent. diſtin. 42. &c.

De cur. pro mort. ger. c. 16.

Mais il y a bien plus : car les miracles qu'ils nous obiectent en ceſt article, renuerſent entierement leur doctrine. Car nous leur demandons : ſi quand Ieſus Chriſt naſquit, ſon Corps eſtoit en meſme temps au ventre de la ſaincte Vierge, & hors icelui : ſi quand il reſſuſcita, ſon Corps eſtoit au ſepulchre, & dehors le ſepulchre

chre : si quand il entra vers ses disciples, son Corps estoit hors la chãbre, & dedans la chambre ensemblement: il est certain que non. Car ce seroit naistre, & ne naistre pas: resusciter, & ne resuscíter pas : entrer, & demeurer dehors (qui est vne façon de discourir Monachale.) Tant y a qu'ils veulent faire accroire que le Corps de Iesus Christ est en mesme temps au ciel & en leur autel, & qu'il se retrouue sous les especes du pain & du vin, sans partir du ciel, où l'Escriture dit qu'il est.

D'auantage, il s'ensuiuroit qu'il y auroit en leur Transsubstantiation vn mouuemẽt local: Ce que Thomas craint, & deteste infiniment, ainsi que nous auons declaré ci dessus, & non sans cause. Car s'il y a mouuement local, la Transsubstantiation n'est plus: & faut necessairement donner quantité & dimẽsion au corps: dont s'ensuiuroit qu'vn mesme corps ne pourroit en mesme temps courir en infinis lieux, & tresdistãs les vns des autres. Ce que preuoyant Thomas, grand patron & aduocat de la Transsubstantiation, a tres-expressemẽt defendu d'y admettre aucun mouuement local, & changemẽt d'vn lieu en vn autre. Toutesfois, les exemples sus mentionnés, & l'argument des Moynes nous tirent là, qui par ce moyen ruinent ce qu'ils veulent bastir.

Or, ce qui est encor le pis pour eux: c'est, que posé le cas que le Corps de Christ eust passé au trauers de la pierre du sepulchre, & au trauers des portes fermees, sans solution de cõtinuité,

comme ils disent : encores, di-ie, que tout cela fust vray, (qui n'est pas) si est-ce qu'il ne s'ensuiuroit de cela, que le Corps de Iesus Christ puisse estre en diuers lieux tout ensemble. La raison est, que les Anges peuuent bien apparoir de ceste façon, & toutesfois nul ne dit onques qu'ils fussent en mesme instant en diuers lieux. Au contraire, toute la Theologie enseigne que les Anges sont en lieu Definitiuemẽt. Comme pour exemple: Quand l'Ange apparut à S. Pierre en sa prison, les portes estoyent fermees : & neantmoins pour cela nons ne dirons pas que ceſt Ange fust en mesme temps ailleurs. Mais quand il emmena sainct Pierre, il est dit, que les portes s'ouurirẽt d'elles-mesmes: nõ pour donner issue à l'Ange, qui est d'vne nature spirituelle, mais à cause de S. Pierre. Car l'Ange ne sçauoit pas le secret de ces Moynes, de faire passer vn corps à trauers des portes, sans solution de continuité: Partãt tout ce qu'ils disent ne sert qu'à ruiner la verité du Corps de Iesus Christ, le conuertissant en nature spirituelle, & ne sert de rien à leur Trãssubstantiation. Car il ne s'ensuiuroit pour cela, que le Corps fust en plusieurs lieux tout ensemble: c'est donques vn argument de ruine, sur lequel on ne peut rien bastir.

Act. 12. Ibid.

Pour conclusion, nous les prions de considerer eux-mesmes, cõbien ces exemples qu'ils alleguent leur sont cõtraires. Car il n'est pas seulement question de sçauoir comment le Corps de Christ entre sous les especes, mais commẽt il y

il y est present. Or est-il que Iesus Christ estãt né, estant sorti du monument, estant entré vers ses disciples, fut visible & maniable. Car il dit lui mesme à ses disciples: *tastez-moy, & voyez: car vn esprit n'a ni chair ni os.* Par ainsi il s'ensuiuroit de ces exemples, que si le Corps de Christ estoit present à l'autel, on le verroit manifestement. Ce qui toutesfois n'est pas. Mais s'ils accomparent sa presence à ce seulement qui est dit, que Iesus Christ entra vers ses disciples, il faut donc qu'ils changent de façon de parler, & qu'ils ne disputent plus de la presence du Corps de Christ, mais de son entree: Car entrer en vn lieu, n'est pas y estre present. C'est donc ce que nous respondons à ces Articles, ausquels les Moynes pensans combattre Iean Caluin, se sont combattus eux-mesmes. Luc. 24.

Quant à Brence & Eutyches, nous louons la declaration que les Moynes font, de n'adherer à leurs opiniõs. Mais nous sommes marris, qu'apres auoir si solemnellemẽt abiuré l'Vbiquité, ils y retombent incontinent. Car c'est tout vn, de dire, qu'vn Corps soit en mesme temps en lieux innumerables, & de dire, qu'il soit par tout. La raison est, que rien ne peut estre en mesme tẽps en plusieurs lieux, qui ne soit Dieu: & Dieu est par tout. Ce que nous auons prouué amplement cy dessus en l'Article ij. & auons ouï ce que nos anciens Peres en tiennent. Partant que les Moynes, se reconcilient à Brence, & Eutyches, & leur baillent la main, comme à leurs Compagnons, au lieu de les abiurer: Au-

tremẽt, nous leur reprocherõs, ce qui a eſté dit par quelqu'vn : i'ay iuré de bouche, mais mon cœur n'a pas iuré pourtant. Et certes les Trãſſubſtãtiateurs & Vbiquitaires s'accordẽt tous en ce poinct, aſſauoir, que les vns & les autres deſtruiſent la verité du Corps de Ieſus Chriſt. Et ne ſert de rien aux Moynes, de dire, que Brence croit que le Corps de Ieſus Chriſt eſt ordinairemẽt par tout. Car s'il oſte la verité du corps ordinairemẽt, & les Moynes l'oſtent extraordinairemẽt & par miracle: il n'y a point de differẽce en la choſe, mais aux moyẽs ſeulemẽt. Car quoy que ce ſoit, la verité du corps eſt abolie: ſoit ordinairemẽt, ſoit extraordinairement.

Quant à la beatitude des Anciens auant l'Aſcenſion de Ieſus Chriſt, laquelle les Moynes nient, nous les renuoyons à ce qui eſt dit au xvj. chap. de l'Euangile ſelon S. Luc, touchant Lazare, duquel l'ame fut portee au Sein d'Abraham, auant l'Aſcenſion de Chriſt. *Lazare*, dit-il, *maintenant eſt conſolé*. Et Ieſus Chriſt dit au Brigand: *tu ſeras auiourd'hui auec moy en Paradis*. Suiuant cela S. Auguſtin dit ainſi : Par la foy de Ieſus Chriſt, dit-il, ces iuſtes ont eſté ſauués, leſquels ont creu en lui deuant qu'il vinſt en chair : & autres lieux ſemblables. Mais puis qu'ils ne croyent ni à Abraham, ni meſmes à Ieſus Chriſt, nous abiurons & deteſtons leur incredulité, & erreur: & croyons que combien que la beatitude des Anciens ſoit accreuë par la reſurrection de Ieſus Chriſt & ſon Aſcẽſion au ciel, toutesfois elle ne laiſſoit pas d'eſtre au-

Luc.16.

Luc.23.

Ad Optat. Ep.157.

para

parauant: attẽdu que Paradis n'a peu estre que le lieu de Beatitude & de repos.

ARTICLE XXIX.

Ie croy que nostre Seigneur a esté plein de science dés son incarnation, & qu'il n'a rien ignoré. Et pource ie deteste les Valentiniens, dits Guenots, Arriens, Ignoittes, Bucere, Caluin, & semblables Pretendans, qui lui ont attribué ignorance, contre la dignité & office de sa diuine personne.

Es. 11. 2. 3. Ioan. 1. 14. Ire. l. 1. c. 17 Grego. li. 8. Ep. 42. Bucce. Cal. in Luc. c. 2. 52. Luc. 1. 35.

RESPONSE.

Ce que nous croyons de la Personne de Iesus Christ, & de la verité des deux natures, & de l'vnion personnelle d'icelles, est amplement contenu en nostre confession de foy, articl. xiiij. & xv. En quoy ces Moynes n'ont rien trouué à redire, & partant nous pourrions passer outre le present Article. Mais parce qu'ils reprennent calomnieusemẽt I. Caluin, sur l'exposition que il a faite d'vn passage de l'Euãgile selon S. Luc, & voudroyent faire entendre qu'il a attribué quelque ignorãce à la Personne de Iesus Christ, nous auõs bien voulu ici declarer l'opinion de ce personnage, duquel la memoire nous est heureuse, pour sa grande pieté, & admirable erudition: & pour ceste mesme raison ne leur peut estre que tresennuyeuse.

Premierement, il faut sçauoir, qu'il n'est ici questiõ de l'ame cõsideree en son essence, pour sçauoir si elle peut croistre, ou non: & autres questions, où il y a plus de curiosité, que d'vtilité. Mais ce que nous discourrons de l'ame, pour la defense de Caluin, deura estre entendu

de l'ame considerée en son corps, duquel elle est la forme, & auquel estant, elle desploye ses facultés. Nous respondons donc pour I. Caluin, qu'il n'a rien de commun auec les anciens heretiques, lesquels il a refutés par ses doctes escrits, toutes les fois que l'occasion s'en est presentee: & mesmes ceux qui nioyent absolument que Iesus Christ sceust toutes choses. Mais cela n'empesche pas qu'il ne faille discerner selon laquelle des deux natures on parle de Iesus Christ: qui est vne reigle receuë de tous les Theologiens, tant anciens que modernes. Comme pour exemple: Il est tresçertain que Iesus Christ est Eternel: & est non moins vray, que Iesus Christ est né d'vne Vierge, quand l'accomplissement des temps est venu. Tous les deux se disent d'vne mesme Personne: assauoir, le premier, selon la nature diuine: le second, selon la nature humaine. Suiuant cela Caluin dit que ces paroles de S. Luc: *Le petit enfant croissoit, & se fortifioit d'esprit.* Item: *Iesus s'auançoit en sapience, & en stature, & en grace enuers Dieu & les hommes*, se doiuent entendre, non de la nature diuine, mais de l'humaine nature de Iesus Christ. Qu'y a-il en cela à reprendre? Certes combien que S. Augustin en parle diuersement, si est-ce qu'en vn endroit il rapporte ce passage à la nature humaine, & à l'ame de Iesus Christ. Les Scholastiques ont affermé que l'ame de Iesus Christ dés sa cõception a esté remplie des graces de Dieu parfaitemẽt: voire mesme que Iesus Christ au ventre de sa mere estoit

Luc. 2.

De Gen. ad lit. l. x. c. 17.

In Lõb. l. 3. Sen. dist. 13 & 14.

desia

desia homme parfait & accompli. Caluin n'a pas creu cela, adiouſtant plus de foy à ce que dit l'Apoſtre aux Hebrieux, que *Ieſus Chriſt a eſté ſemblable à nous en toutes choſes excepté peché*: & à ce qui eſt dit ailleurs, *Qu'il s'eſt aneanti ſoy-meſme, ayāt pris la forme de ſeruiteur*: Ioint les ſuſdites paroles de S. Luc, qui ſont ſi claires, que c'eſt en vain que Lombard s'efforce de les obſcurcir. Faut-il donc, pour cela, que Caluin ſoit declaré heretique? Le meſme docteur Pierre Lōbard allegue l'opinion de S. Ambroiſe, contraire à la ſienne, & taſche de la pallier tant qu'il peut, & d'eſchapper de ces paroles que S. Ambroſe allegue d'Eſaïe, *auant que l'enfant ſçache reprouuer le mal, & eſlire le bien, &c.* Mais ceux qui ont des yeux & du iugement, cognoiſſent facilement ce qui en eſt. Faudra-il donc auſſi que S. Ambroiſe ſoit heretique? Les paroles de S. Ambroiſe ſont telles, *Et Ieſus* (dit S. Luc) *s'auançoit en aage, ſapience, & grace enuers Dieu & les hommes.* Comment s'auançoit la ſapience de Dieu? Que l'ordre des paroles le t'enſeigne. L'auancement & progres eſt de l'aage, & de la ſapience humaine. Partāt il a mis au deuant ce mot *d'aage*, à fin que tu ſaches que cela a eſté dit ſelō la nature humaine de Chriſt. Car l'aage n'eſt point de la diuinité, mais du corps. Si dōc il s'auançoit en l'aage d'hōme, il s'auāçoit auſſi en la ſapience d'homme. Et vn peu apres: à fin que nous ſachions que S. Luc parloit ſelon la nature humaine de Ieſus Chriſt, il a mis au parauant ces mots: *Or*

Heb.2.et 4

Phil.2.

Luc.2.

Lib.3. Sen. di.13.c.alibi.

Ibid.

Eſa.7.

De Incarn. ſacram.c.7

Luc.2.

l'enfant croiſſoit & ſe fortifioit, & eſtoit rempli de ſapience, & la grace de Dieu eſtoit auec lui. Ce mot d'enfant, eſt vn nom d'aage humain, & la vertu de Dieu ne pouuoit eſtre fortifiee. Et Dieu ne peut croiſtre, ni la hauteſſe de ſa ſapience: & la plenitude de la diuinité ne peut eſtre remplie. La ſapience donques qui eſtoit remplie, doit eſtre entendue de la ſapience de la nature humaine. Car cõment euſt eſté rempli celui qui eſt deſcẽdu en terre, à fin de rẽplir toutes choſes? &c. Ie ne diuiſe point Chriſt, quand ie diſtingue la ſubſtance de ſa chair, & la ſubſtãce de ſa diuinité: mais i'annonce vn Ieſus Chriſt auec le Pere, & le ſainct Eſprit. Voi-
Lib. 3. adu. hær. c. 10. la ce que S. Ambroiſe en a creu, & enſeigné,
Ioan. 2. Et (pour ne nous eſtendre plus auãt en ce propos, touchant l'opinion des Anciens) S. Irenee alleguant ces paroles de S. Iean: *Il ne lui eſtoit point de beſoin qu'aucun lui rẽdiſt teſmoignage de l'homme: car il ſçauoit ce qui eſtoit en l'homme:* il le rapporte à la nature diuine de Ieſus Chriſt.

Les Moynes diſent que Ieſus Chriſt n'a rien ignoré dés ſa cõception: Ce que Caluin a confeſſé. Car Ieſus Chriſt dés ſa cõception eſt vray Dieu, & vray homme. Mais s'ils veulent attribuer cela à ſa nature humaine, qu'ils nous diẽt
Marc. 13. donc pourquoy Ieſus Chriſt eſtant en terre, a dit, que *les Anges ne ſçauoyent pas l'heure du dernier iour, non pas meſme le Fils.* En ſomme, nous laiſſons à iuger à ceux qui liſent la parole de Dieu auec reuerẽce, ſi ceſte expoſitiõ des Scho
Luc. 2. laſtiques les contentera. *Le petit enfant croiſſoit*

& ſe

& se fortifioit d'Esprit. Item: *Iesus s'auançoit en sapience & en stature, ou, aage, & en grace enuers Dieu, & enuers les hommes:* (dit S. Luc) c'est à dire, selon les Scholastiques, que Iesus Christ faisoit proffiter & auancer les autres: ou, qu'il sembloit que Iesus Christ proffitast & auançast en sapience. Mais quoy? sembloit-il seulement que Iesus Christ s'auançast aussi en aage, & en stature corporelle? car ces deux sont ioints ensemble: & S. Ambroise presse ceste raison. Car cela ne se faisoit-il pas vrayement? Estoit-ce quelque illusion pour trõper les yeux des hommes? Qu'on arreste maintenant sa foy sur telles expositions. Au cõtraire, il n'y aura point d'absurdité en ce que dit Caluin: que Iesus Christ s'est voulu abbaisser iusques là, pour accomplir nostre salut, que de prendre nostre nature, & les infirmités d'icelle, qui sont sans peché: tellement que la diuinité a operé en l'humanité, & l'a illustree selon le progres de son aage, combien que ç'ait esté tresexcellemmẽt auprix des autres hommes. Thomas mesmes est contraint de confesser que la science de l'ame de Iesus Christ n'est pas creüe en cognoissance, mais en certitude d'experience: & toutesfois il dit, que l'ame de Christ a esté glorifiee dés sa conception, & le corps apres la resurrection. Qu'on iuge de telles absurdités. Car les Scholastiques ne nient pas en general qu'il y ait eu quelques infirmités en l'ame de Christ, sans peché, toutesfois: asçauoir, d'estre contristee, & de sentir douleur, d'autant que l'ame sent par le corps

In 3. Sent. D. 14. q. 5. Ibid. q. 6.

corps disent-ils. Commẽt donc estoit-elle lors glorifiee? D'auantage, pourquoy font-ils difficulté d'y adiouſter encores ce que dit S. Luc? Car ſi l'ame ſent par le corps, ne faut-il pas auſſi qu'elle ſe ſerue de l'apte diſpoſitiõ du corps, pour faire ſes fonctions naturelles? Or eſt-il aiſé à voir, que ceſte diſpoſition ne vient pas du premier iour: ainſi que le progres qu'on voit en la cognoiſſance des enfans le monſtre aſſez. Nous pouuons meſmes cognoiſtre cela, parce que nous ne liſons pas, que Dieu ait fait luire des traits de ſes graces ſingulieres en Chriſt auant l'aage de douze ans: & lors ils furent extraordinaires, pour commencer à faire entendre, qu'il y auoit en lui quelque choſe par deſſus la nature humaine. Et quãt il entra en l'execution de ſa charge, lors Dieu fit paroiſtre en lui la plenitude des graces de ſon Eſprit, lequel deſcendit ſur lui, en forme de Colombe. Quant on n'a gardé ceſte moderation, on eſt venu en fin iuſques à faire des liures fabuleux de l'enfance de Ieſus Chriſt, qui ſont meſmes condamnés és Decrets de l'Egliſe Romaine. Or ſi le dire des Scholaſtiques eſtoit vray, il s'enſuiuroit, que l'ame de Chriſt auroit eſté plus infirme en la plenitude de ſon aage, que lors qu'il eſtoit encore au vẽtre de la ſaincte Vierge: auquel temps il eſt certain qu'il n'y a point eu de triſteſſe en l'ame de Ieſus Chriſt, comme elle y a eſté puis apres, ainſi qu'il l'a teſmoigné luimeſmes. Il s'enſuiuroit auſſi, que ſi l'ame de Chriſt a tout ſçeu dés ſa conception, qu'elle

Can. Sancte, Diſ. 15.

Matt. 26.

n'a

n'a pas discouru & raisonné : & partant que ce n'auroit pas esté vne vraye ame humaine : & en fin il faudroit tomber en l'heresie ou d'Apollinaire, qui mettoit la diuinité pour l'ame en Iesus Christ, ou des Monothelites, qui ne distinguoyent pas la volonté du Verbe, d'auec la volonté de la nature humaine de Iesus Christ.

Partãt ce que dit Caluin n'est pas cõtre la dignité de Iesus Christ, ne cõtre ce que dit l'Ange à la saincte Vierge, *ce qui naistra de toy Sainct, s'appellera le Fils de Dieu.* (cõme ces Moynes lui obiectent faussemẽt) tout ainsi que ce n'est cõtre sa dignité de s'estre aneãti, & d'auoir pris nostre nature : voire d'auoir souffert mort & passion pour nous acquerir salut. Aussi n'est-ce pas contre son office, cõme les mesmes Moynes disent (parlans d'vne chose laquelle veritablement ils n'entẽdent pas) veu que son office portoit de prendre sur soy nos infirmités, &, comme disent les Theologiens, la peine de nos pechés sans la coulpe. Les passages qu'ils alleguẽt, ne seruẽt aucunemẽt à leur intẽtion. Au passage d'Esaïe il est dit ainsi : *il sortira vn ietton du troc d'Isai, & vn surgeon croistra de sa racine, & l'Esprit du Seigneur reposera sur icelui, l'Esprit de Sapiẽce & d'entendemẽt, l'Esprit de conseil, & de force, l'Esprit de science, & de crainte du Seigneur, &c.* Ce que nous croyons estre dit de Iesus Christ, & appartenir à l'execuciõ de sa charge : comme il est adiousté apres : *il iugera les poures en iustice, &c.* & cela est conforme à ce qui est dit par le mesme Prophete ailleurs : *l'Esprit du*

Luc. I.

Es. II.

Es.61. *du Seigneur est sur moy, il m'a oinct, il m'a enuoyé pour Euangelizer aux affligés, &c.* Ce que Iesus Christ expose de soy-mesme : & tout cela ne

Luc.4. cõtreuient à ce que dit S. Luc, que *l'Enfant Iesus croissoit & se fortifioit d'Esprit.* Car comme la force du corps estoit necessaire pour pouuoir Euangelizer & prescher, aussi estoit-il requis que Iesus Christ en son enfance fust fortifié en esprit, ainsi qu'a dit S. Luc. Par ainsi ce que dit le Prophete n'empesche pas ce qui est conuenable au progres de l'aage selon la verité de la nature humaine, & ses naturelles proprietés.

Ioan.1.14. L'autre passage est de sainct Iean, qui dit ainsi : *Ceste Parole a esté faite chair, & a habité entre nous, & auons contemplé sa gloire, comme de l'Vnique du Pere, plein de grace, & de verité.* Lesquelles paroles ne soulagent en rien l'opinion des Moynes: Car nous ne doutons pas que Iesus Christ ne soit plein de gloire, de grace, & de verité. Mais s'ils veulent restreindre cela à sa nature humaine, & le lui accommoder dés sa conception, ils repugnent manifestement aux paroles de S. Iean, qui parle de la Personne. D'auantage, qu'ils nous dient, si Iesus Christ auant sa natiuité a peu estre contéplé des hommes, & a habité entre les hommes, ainsi que l'Euangeliste dit, parlant non du temps de la conception, mais de l'ample manifestation de Iesus Christ : comme ses paroles y sont toutes expresses. En somme, Caluin a creu, & enseigné, que Iesus Christ est plein de toute Sapience, & science : Car il est vray Dieu, vrayement

par

parfait, voire la meſme perfection: & que meſmes ſa nature humaine a eſté, & eſt enrichie de Sapience & ſcience en toute perfection, & autant que la verité d'icelle nature & ſes limites l'ont peu & le peuuent porter pour demeurer vraye nature humaine. D'autant que la verité de la nature humaine n'a peu eſtre englou tie de la diuinité, & que la perfection de la creature, ne peut eſtre la perfection du Createur.

ARTICLE XXX.

Ie croy & reçoy au nombre des Eſcritures canoniques toutes celles que l'Egliſe Chreſtienne tient, & a publiees par ſainct Innocent premier, par Sozime, & par ſainct Gelaſe, & par ſainct Auguſtin, & autres au Concile troiſieme de Carthage, de Florence, & de Trente. Et proteſte ne ſuiure d'oreſenauant le Canon des modernes Iuifs, ni des Marcionites, ni des Manicheens, ny des Seueriẽs, ny des Arriens, ny des Proteſtans, ni des Pretendans, ny d'autres ſectaires de quelque nom qu'ils ſoyent, ny leurs verſions, ains ſeulement la vulgate edition.

Innoc. Epi. 3. ca. 7. Sozim. in reſp. ad afr. Gelaſ. ex Conc. Rom. Conc. 3. Carth. C. 47. in decret. Eugẽ. ſeſſ. 3. Aug. l. 2. de doct. Chr. c. 8.

RRTICLE XXXI.

Les liures auſquels ie croy expreſſement ſont Geneſe, Exode, Leuitique, Nombres, & Deuteronome, les Iuges, Ruth, les quatre liures des Roys, deux des Paralipomenes, comme ſupplemens des diuines Chroniques, vn d'Eſdras, vn de Nehemias, dit le ſecõd d'Eſdras, Tobie, Iudith, Eſther, Iob, cent cinquante Pſalmes dits de Dauid, les Prouerbes, l'Eccleſiaſte, les Cantiques de Salomon, le

le liure de Sapience, l'Ecclesiastique, Esaïe, Ieremie, ses Lamentations, Baruch, Ezechiel, Daniel, Osee, Ioel, Amos, Abdias, Ionas, Micheas, Nahum, Habacuc, Tsophonie, Aggee, Zacharie, Malachie, & deux des Machabeans selon leurs membres & parties, comme ils sont en la vulgate edition. Semblablement ie croy aux quatre Euangelistes sainct Matthieu, sainct Marc, sainct Luc, & sainct Iean, ie reçoy les Actes des saincts Apostres, les Epistres de sainct Paul, vne aux Romains, deux aux Corinthiens, vne aux Galatiens, vne aux Ephesiens, vne aux Philippiens, vne aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothee disciple, vne à Tite disciple, vne à Philemon disciple, & vne aux Hebrieux. Ie croy aussi les Epistres Catholiques, vne de S. Iaques, deux de S. Pierre, & trois de S. Iean, & vne de S. Iude, auec l'Apocalypse ou reuelation de sainct Iean l'Euangeliste, selon qu'il est contenu en la vulgate edition, dont vse la saincte Eglise Catholique & Romaine.

ARTICLE XXXII.

Act. 19. 19 Socr. l. 1. hist. c. 6.

Ie proteste & promets mettre entre vos mains, tous liures censurés & defendus, de quelque subiect qu'ils traittent, que ie puis auoir en ma puissance, sans m'en reseruer aucun, iurant presentement, que d'oresenauant ne liray ny retiendray aucun escrit prohibé par la sainte Eglise Romaine, ou par les prelats Ecclesiastiques, ou par les facultés de Theologie communiantes auec ladicte saincte Eglise. Et promets aussi de ne frequenter, ny ne fauoriser les ennemis & heretiques, ou condamn

damnés par ladite saincte Egliſe Romaine.

RESPONSE.

Nous auons declaré en noſtre Confeſſion de foy, quels liures nous tenons pour Canoniques, en l'article troiſieme, c'eſt à dire, ceux dont nous ne pouuons douter qu'ils n'ayent eſté dictés par le ſainct Eſprit, & appartiennent à l'Eſcriture, que ſainct Paul appelle diuinement inſpiree. Quant aux liures du Nouueau Teſtament, nous en ſommes d'accord. Noſtre different eſt de ceux du Vieil Teſtament, parce que nous faiſons diſtinction entre les Canoniques, & ceux qui ſont vulgairement appellés Apocryphes: leſquels, toutesfois, ont eſté en eſtime & recõmandation enuers les Chreſtiens, tant à cauſe des belles & notables ſentences qui ſe trouuent en quelques vns d'iceux, que pour certaines hiſtoires memorables, la cognoiſſance deſquelles peut apporter fruict & vtilité à l'Egliſe. Ceci deſplaiſt aux Moynes, & partant ils nous appellent nouueaux Iuifs, & commandent de nous tenir à ce qui en a eſté ordonné par certains Papes, & meſmes au recit qui en eſt fait par S. Auguſtin. 2. *Tim.* 3.

Si on demande pourquoy l'Egliſe Romaine ſe formaliſe tant, pour donner authorité aux liures Apocryphes, il faut entendre, que ce n'eſt pas pour les choſes qui ſont excellemment bien deduites contre l'idolatrie, tant au liure de la Sapience, qu'au liure de Baruch, (car les Moynes voudroyent bien que telles ſentences fuſſent effacees) mais c'eſt ſeulement pour *Sapiẽt.* 13. 14. *&c. Bar.* 6. 2.

pour retenir vn passage du second liure des Machabees, mal traduit, & encor plus mal entendu: & s'en seruir pour defendre leur Purgatoire: n'ayans rien trouué és liures Canoniques qui face pour eux en cest endroit.

Pour respondre donc à ce qu'ils nous obiectent de leurs Papes, & du Concile de Carthage (car quant au Concile de Trente, il est encores trop ieune, & trop mal receu pour meriter d'estre allegué) leur intétion a esté, de reciter les liures qu'on pouuoit lire publiquemẽt en l'Eglise: (Parce que la corruption estoit si grande, qu'on auoit commencé d'y lire toutes sortes d'homelies, sans discretion) & non pour se seruir esgalemẽt des vns & des autres à confermer les articles de nostre foy, quand il en faloit disputer à bon escient. Et pour prouuer nostre dire, nous alleguerons ce qu'en dit S. Cyprien, ou Ruffin, sur l'exposition du Symbole. Car apres auoir recité les mesmes liures du Vieil Testament, qui sont specifiés en nostre Confession de foy: voila, dit-il, les liures que nos Peres ont compris au Canon (c'est à dire, ont estimé estre Canoniques) desquels ils ont voulu que les cõfirmations ou preuues de nostre foy fussent tirees. Toutesfois, il faut entendre, qu'il y a d'autres liures que nos predecesseurs ont appellés non Canoniques, mais Ecclesiastiques. Comme, la Sapience de Salomon, & celle Sirach, le liure de Tobie, de Iudith, & les liures des Machabees: lesquels tous ils ont biẽ voulu estre leus en l'Eglise, mais non

Cypr. in exp. Symb.

alleg

allegués en authorité, pour la confirmation de noſtre foy. Voila ce qu'en dit S. Cyprien, & meſmes il dit, que de ſon tẽps on liſoit auſſi vn liure nommé *Liber Paſtoris*, publiquement en l'Egliſe: qui depuis a eſté expreſſement condamné & defendu, ainſi qu'il appert par ce qui en eſt recité au Decret. D'auantage. Sainct Hieroſme (qui eſtoit le mieux entendu qui fuſt de ſon temps en l'intelligence des liures du Vieil Teſtamẽt) en parle de ceſte façon: L'Egliſe, dit-il, lit bien les liures des Machabees, mais elle ne les reçoit pas pour Eſcritures Canoniques. Et pour venir à ſainct Auguſtin, il recite voirement les Apocryphes entre les Canoniques: mais il prend le mot, Canonique, plus generalement: aſſauoir, pour les liures qu'il eſtoit permis de lire en l'Egliſe: non pas qu'il vouluſt que tous fuſſent de meſme authorité, ainſi qu'on peut voir par ce qu'il dit lui-meſmes au paſſage cotté par les Moynes: Celui, dit-il, qui auec diligence veut vaquer à l'eſtude & recerche des Eſcritures Canoniques, tiendra ce moyen, qu'il preferera celles qui ſont receües de toutes les Egliſes Catholiques, à celles qui ne ſont pas receües de toutes: & de ceſtes-ci, il preferera encor celles qui ſerõt receües de plus d'Egliſes, & de plus grande authorité. Et en vn autre endroit: Ceſte Eſcriture, dit-il, qui eſt appellee des Machabees, les Iuifs ne la tiẽnent pas comme la Loy & les Prophetes, & les Pſalmes, leſquels le Seigneur approuue comme ſes teſmoings, diſant: il faloit que

Lib.

Ca. ſancta. D. 15.

In lib. Sapient.

Aug. de doct. Chr. l. 2. c. 8.

Cõt. Gaud. lib. 2. c. 23.

tout ce qui eſt eſcrit de moy en la Loy, & és
Luc.24. Prophetes, & és Pſalmes, fuſt accõpli. Mais elle a eſté receuë de l'Egliſe, non inutilement, ſi elle eſt leuë ou oüie ſobrement, & ſingulierement à cauſe de l'hiſtoire des Machabees, qui comme vrais Martyrs, ont tant ſouffert pour la Loy de Dieu. Ce ſont les paroles de ſainct Auguſtin, qui nous font d'autant plus esbahir de l'impudente ignorance de ces Moynes, qui appellent le Canon des liures du Vieil Teſtament tel que nous le receuons auec l'ancienne Egliſe, l'appellent, di-ie, le Canon des modernes Iuifs. Comme s'il n'auoit pas eſté neceſſaire de prẽdre de l'Egliſe ancienne d'Iſrael le nombre des liures Canoniques, voire par l'approbation expreſſe de Ieſus Chriſt, comme a dit ici ſainct Auguſtin, que le Seigneur les a approuués comme ſes teſmoings. C'a eſté donc treſignoramment parlé à ces Moynes, de dire, les Iuifs modernes, au lieu qu'ils deuoyent dire, le Canon des liures de l'ancienne Egliſe ſous le Vieil Teſtament, leſquels ont eſté approuués par Ieſus Chriſt, comme ſes propres teſmoings.
In pſal.56. Cõtr. fauſt. Manich. l. Et de faict, le meſme S. Auguſtin a dit en quel-
12.c.23. que lieu autant elegãment que veritablement: que les Iuifs ont eſté faits nos Libraires, & qu'eux ne voulans faire leur proffit de leurs propres liures, ne font que ſe laſſer en les portant, & nous y proffitõs en les liſant. Certes ce n'eſt pas ſans cauſe que Dieu conſerue encores auiourd'hui la nation Iudaïque au monde: à fin (outre pluſieurs autres raiſons qu'on peut

alleg

alleguer) que la verité & certitude des liures du Vieil Testamẽt soit mise deuãt les yeux d'vn chacun, pour confondre tous les Atheistes & contempteurs de Dieu, dont auiourd'hui le monde est rempli: voire iusques aux Moynes, encor qu'ils dient qu'ils sont hors du monde.

Il y a encores vne fort grande ignorance Monachale en ceci, qu'ils veulẽt tirer de leurs Conciles l'authorité des liures du Vieil Testament. Qu'ils disent donc, si l'ancienne Eglise d'Israel n'a pas esté conduite par l'Esprit de Dieu, pour recognoistre & receuoir les liures Canoniques de l'Escriture? Ils ne l'oseroyent nier. Dont nous concluons, que ceux qu'elle n'a point recognus de son temps pour Canoniques, ne l'estoyent pas: & partant ne le peuuent estre auiourd'hui. Car l'Esprit de Dieu ne contredit pas à soy-mesme: & les liures qui n'ont esté dés leur cõmencement Canoniques, ne le peuuent deuenir auec le temps. Or nous mettons difference entre les Iuifs qui ont reietté Iesus Christ, & la vraye Eglise de Dieu qui a esté sous l'ancien Testament. Cela suffira pour nostre responce: sans qu'il nous faille alleguer les raisons qui en sont discouruës plus amplement par sainct Hieroſme: comme de ce que l'original de ces liures Apocryphes n'est point en Hebrieu, & autres raisons desduites à ce propos.

Voyez Athanase au symbol. qui mesme ne fait mẽtion des liures des Machabees.

Quant à la vulgaire version, à laquelle seule les Moynes iurent de se tenir, & abiurent toutes les autres, c'est pour le cõble de leur ignorance

rance. Car outre ce que ceux qui entendent les langues voyent aisément plusieurs fautes qui sont en ceste vulgaire Edition dõt ils parlent, il n'y a point de raison, voire c'est vn blaspheme, d'attribuer à vn translateur plus d'authorité qu'à l'original mesme, que nous sçauons auoir esté escrit par l'inspiration & certaine conduite de l'Esprit de Dieu. Sainct Augustin, & S. Hieroſme sont bien d'autre aduis, qui conseillent de regarder soigneusement aux Originaux tant Hebrieux que Grecs, pour auoir meilleure & plus asseuree intelligence des lieux de l'Escriture.

Epist. 108. *In Ioan. tract.* 3. *de doct. chr. l.* 2. *cap.* 10. *Hier. de op. gen. interp. in c.* 3. *Malach. Epist. ad Aug.*

Finalement, quand ils veulent qu'on iure, de ne voir les liures qu'ils appellent censurés: nous confessons voirement que c'est ci l'article le plus importãt pour la manutention de leurs erreurs: & leur conseillons de le compter pour vne cautelle de leur Messe, voire la principale. Car puis qu'ils sont du nombre de ceux qui aiment plus les tenebres que la lumiere (comme disoit Iesus Christ) & que la lumiere est celle qui manifeste tout (ainsi que dit sainct Paul:) il ne faut trouuer estrange s'ils condamnent les liures par lesquels leurs erreurs sont descouuerts & condamnés. Partant il ne faloit accomparer les liures de l'Eglise Reformee aux liures des Payens, contenans choses curieuses, dont il est parlé aux Actes des Apostres, au passage qu'ils ont cotté. Car tels liures sont bannis de nostre Eglise, & sont logés en la leur: voire au Conuent des Moynes, qui les gardent

Ioan. 3. *Eph.* 5.

Act. 19.

aussi

aussi diligemment, comme malheureusement ils ont fait brusler, & font tous les iours, non seulement de bons liures pleins de sainctes instructions pour cognoistre Dieu, & le seruir, mais aussi la Bible-mesme, qui contient la pure & sacree parole de Dieu. Cependant, ces bons Abiureurs se donnent d'autant plus de licence de mentir, & de calõnier, imposans à Iean Caluin, à Theodore de Beze, & generalement à l'Eglise Reformee, des choses où ils ne penserent iamais: & sont si estourdis, qu'ils cottent les passages de leurs liures, lesquels pourtant ils ne veulẽt pas qu'on voye. Car nous sçaurions volõtiers, pourquoy dõc, & à quelle fin ils les ont cottés. Or quant à nous, nous sommes de contraire aduis: Car nous desirons que tout le mõde voye l'Escrit de ces Moynes: & exhortons vn chacun de le biẽ poiser, pour mieux cognoistre la legereté, & peu de valeur de tout ce qui y est contenu: estans tresaises que la publication de leurs Liures publie l'ignorance de leurs personnes, & la fausseté de leur Doctrine.

ARTICLE XXXIII.

Ie Confesse la Foy, sans laquelle nous ne pouuons plaire à Dieu, estre vn don de sa grace, illuminant diuinement l'ame à entendre, & fortifiant icelui entendement, pour s'asseurer des mysteres diuins reuelés de Dieu: laquelle foy est formee par vne saincte affection de la volonté meüe du sainct Esprit, & est absolüe par charité. Et pource i'abiure l'asseurance particuliere des Pretendans, qui par presomption entreprend s'asseurer de son Elec-

Heb.11.6. Rom.10. 10.1.Cor. 13.7. Gal.5.6.

Ction, perseuerãce en grace, & salut en particulier, entreprenant sur les secrets iugemens de Dieu, iugeant soy-mesme, & sondant le cœur humain contre l'Escriture.

RESPONSE.

Ce que nous tenons de la foy, de la source, proprieté, & effects d'icelle, est amplement contenu en nostre Confession de foy, depuis le xviij. article, iusques au xxiij. Les Moynes proposent ici vne maniere de definition, pour faire entendre que c'est que foy: & en parlent si obscurement, que leur definition est moins intelligible, que ce qu'ils veulent definir. Nous reciterons ici quelques vnes de leurs principales fautes, qui pourra donner plus facile accez à cognoistre les autres.

Premierement, ils ne definissent pas ce qui est le principal de la foy, c'est à dire, la confiance que nous auons és promesses de Dieu en Iesus Christ: lesquelles vn chacun des fideles embrasse & reçoit, & les applique à soy-mesme par la foy que le S. Esprit engendre en lui. Or ceste foy est celle par laquelle S. Paul dit que nous sommes iustifiés: & allegue à ce propos ce que l'Escriture tesmoigne d'Abraham, qu'il a creu à Dieu, & lui a esté imputé à iustice. Car la vraye foy ne croit pas seulement en general les mysteres diuins reuelés de Dieu (comme parlent ces Moynes (mais les approprie aussi aux fideles, pour en receuoir le fruict. Comme pour exemple: Ce n'est pas assez que ie croye que Iesus Christ est venu au monde, qu'il y a

Rom. 4.

souff

souffert mort & passion, qu'il est resuscité, & mõté au Ciel: car ceste foy historiale ne me sauuera pas. Mais auec la cognoissance, il faut adiouster la cõfiance: par laquelle ie croye que Iesus Christ est venu au monde, est mort, resuscité, & monté au Ciel pour moy, entant qu'il m'a par ce moyen acquis salut, & vie eternelle. *Le Fils de Dieu m'a aimé, & s'est baillé soy-mesme pour moy, dit sainct Paul.* C'est la foy dont Habacuc parle, disant, que *le iuste viura de sa foy:* duquel la sentence est souuent alleguee par sainct Paul.

Iac.2.

Gal.2.

Hab.2.
Rom.1.
Gal.3.

La seconde faute des Moynes, est, en ce que ils disent, que la foy est formee par vne saincte affection de la volonté meüe du sainct Esprit. Car ces mots, outre ce qu'ils sont trop generaux, ne sont pas propres pour declarer la nature de la vraye foy, qui consiste en cognoissance & confiance, ainsi que nous auons dit: desquelles deux procede vne saincte affection enuers Dieu. Ce que Thomas a aucunement entendu, disant ainsi: La foy, dit-il, est en cognoissance, comme dit sainct Augustin: toutes les autres vertus consistent en l'affection. D'auantage, ce n'est pas assez dit, que la volonté est meüe du sainct Esprit. Car nostre volonté n'est pas comme vne matiere dont la foy soit engendree: Mais la foy est vn don de Dieu, comme sainct Paul dit, *qu'il nous est donné de croire:* & ceste foy est engẽdree par le S. Eprit, qui reforme en nous l'entendement, & la volonté pour y imprimer la foy, par laquelle nous sommes

In 3. Sen. D. 24. q. 5.

Phil.1.

rendus agreables à Dieu. Et nommement l'Escriture enseigne, que la foy est vne reuelation du sainct Esprit, pour nous dõner à cognoistre qu'elle ne naist pas de nous, ni en tout, ni en partie: mais qu'elle vient d'ailleurs: comme dit sainct Paul, *Dieu vous doint*, dit-il, *l'Esprit de Sapience, & de reuelation, pour auoir cognoissance de lui* (asçauoir) *les yeux de vostre entendement illuminés, à fin que vous sachiez quelle est l'esperance de sa vocation.* C'est pourquoy les Scholastiques mesmes, encores qu'ils ayent corrompu ceste partie de Doctrine, neantmoins appellẽt la foy, vne vertu infuse & Theologique. Car Thomas dit ainsi: Les vertus Theologiques, dit-il, sont ainsi appellees, parce qu'elles sont creées en nous de Dieu seul. Ces Moynes aussi l'ont cuidé dire, parlans du don de la grace de Dieu, & de l'illumination diuine: mais la suite de leur propos ne s'entretient pas auec ce commencement.

Matth.16. & 11. &c.

Ephes.1.

La troisieme faute est, en ce qu'ils afferment, que la foy est absoluë par charité. Car si la foy est formee par le S. Esprit, illuminant l'entendement, & mouuant la volonté (comme ils disent, mais ils ne s'entendent pas eux-mesmes) est-elle dõc formee, sans estre absoluë, c'est à dire, paracheuee autant qu'il faut pour estre vne vraye foy? Qu'est-ce à dire, qu'vne chose soit formee? n'ont-ils pas encor appris en leur eschole, que la forme donne l'estre? Partant cõbien que Thomas n'a gueres bien veu clair en ceste matiere, si est-il cõtraint de parler ainsi: Toutes les

In 3. Sẽt. D. 23. q. 5.

vertus

vertus Theologiques, dit-il, ſont enſemblemẽt infuſes en nous, & l'vne ne precede pas l'autre en temps: mais il faut cõſiderer l'ordre de chacune ſelon la nature d'icelle : & partant la foy, quant à ſa nature, eſt deuant toutes les autres vertus. Voila ce qu'il en dit. Partant, veu qu'en la definition des choſes on regarde leur nature, les Moynes ne doiuent pas cõfondre la Charité auec la Foy. Nous ſçauõs biẽ que les Scholaſtiques parlent de la foy informe & formee, parce qu'il eſt dit par S. Paul, que *ne Circõciſion, ne Prepuce ne vaut aucune choſe en Ieſus Chriſt, mais la Foy ouurãte par Charité.* Galat. 5. Mais certes c'eſt impropremẽt parlé, s'ils veulent dire, que, d'autant que la Foy & la Charité ſont enſemble en l'œuure, l'vne ſoit la forme de l'autre. Car l'eſſence, & la nature de la choſe, doit eſtre conſideree deuãt ſon effect. Quoy qu'il en ſoit, voila les Moynes en combat auec ceux de leur Eſchole : veu qu'ils diſent, que la Foy eſt formee par vne ſaincte affection de la volõté meuë du ſainct Eſprit, & eſt abſoluë par Charité : Et les Scholaſtiques diſent, que la Foy eſt formee par charité. Il y a encor plus: C'eſt que ceſte ſaincte affection de volõté ne peut eſtre ſans dilection enuers Dieu, qui eſt la premiere & principale partie de Charité. En ſomme, s'il y a difference & diſtinction entre la Foy, l'Eſperance, & la Charité (comme tous l'accordent, encores que pour le regard de l'effect il n'y ait pas ſeparation) &, ſi meſmes les Scholaſtiques nomment ces trois vertus, Theologiques & infuſes, il n'y a point

a point de raison de mettre l'vne des vertus pour la forme de l'autre : sur tout quand il est question de definir icelles vertus, & descrire ce qui appartient à leur nature.

Partant, nous ne dissimulerons pas, que non seulement les Moynes, mais aussi les Scholastiques leurs maistres (auec lesquels ils ne s'accordét gueres bien en leurs façons de parler, ainsi que nous auõs veu) n'ont traitté de la Foy ainsi qu'il faloit: parce qu'ils n'ont cõsideré en icelle que l'vne de ses parties, qui est la Cognoissance: & ont laissé l'autre principale partie, qui est la Confiance : tellement que ceste obmission a causé de grãds erreurs où les Sholastiques sont tombés, & y font tõber plusieurs autres apres eux. Representons-nous donc ce qui est dit tãt
Ps.2.31.17 56.&c. souuent es Psalmes, de la Confiance des fideles, pour mieux signifier la verité de leur Foy. Principalement souuenons-nous de ce que dit
Eph.3. S. Paul, que *par Iesus Christ nous auons hardiesse, & accés en confiance par la Foy que nous auons en lui.* Or nous auons ceste confiance quand nous croyons non seulement en general que Christ est mort, mais qu'il est mort pour nous, sentans l'application de ce benefice à nous-mesmes par l'operation & efficace du sainct E-
Rom.4. sprit. Auſſi S. Paul dit ailleurs, que *nous croyons en Dieu par Iesus Christ, lequel a esté liuré pour nos pechés, et est resuscité pour nostre iustification.*
Gal.2. Et aux Galates, *Ie vi*, dit-il, *en la Foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & s'est baillé soy-mesme pour moy.* C'est donc ceste Foy, par laquelle le sainct

Esprit

Esprit nous approprie l'effect des promesses de l'Euangile. Partant l'Apostre dit aux Hebrieux: *vous auez*, dit-il, *receu auec ioye le rauissemẽt de vos biens, cognoissans en vous-mesmes, que vous auez vne meilleure cheuance és Cieux, & qui est permanente. Ne iettez point donc au loing vostre confiance, laquelle a grande remuneration.* Car comme ainsi soit que Dieu nous ait donné son Fils (ainsi que lui-mesme dit) *à fin que quicõque croit en lui, ne perisse point, mais ait la vie eternelle.* Il s'ensuit que la Foy est l'instrument qui apprehende & reçoit ce qui nous est donné, veu que nostre salut prouient de ce que le Fils vnique du Pere, qui nous est donné, est receu: estãt icelle reception le moyen de nostre salut, qui ne pourroit estre, si le don estoit seulement offert, & non receu. Or est-il receu, quand il est appliqué à celui qui le reçoit, & qui par ce moyen entre en la possession d'icelui: ainsi qu'il nous faudra dire plus amplement és Articles xliij. xliiij. ci apres.

Heb. 10.

Ioan. 3.

L'ignorance de ces choses est cause que ces Moynes abiurent l'asseurance particuliere, par laquelle les fideles s'asseurent de leur election. Car ne prenans la Foy que pour la cognoissance des Mysteres diuins, lesquels ils croyẽt estre vrays en general: & ne venans point iusques à ceste certitude & cõfiance que l'Esprit de Dieu imprime particulieremẽt és cœurs des fideles: ce n'est de merueilles, s'ils ne sçauent que c'est de l'asseurãce particuliere des enfans de Dieu.

Tant y a, qu'ils ne sentent pas la contradiction

ction en laquelle ils tõbent. Car ils disent, que la grace de Dieu nous donnant la Foy, fortifie l'entẽdement, pour s'asseurer des Mysteres diuins. Si dõc elle nous asseure en general, pourquoy non plustost en particulier? veu mesmes qu'ils adiousten t, que la Foy est formee par vne saincte affection. Où sera l'affection, si le fidele ne s'applique en particulier les promesses generales? Croira-il asseurémẽt & auec affection, que Iesus Christ est mort, mais non pour lui? qu'il y a vne Eglise, mais qu'il n'en est pas? qu'il y a vne remissiõ des pechés, mais nõ des siens? qu'il y aura vne resurrection de la chair en vie eternelle, mais non de la sienne? Quelle bestise est cela? Nous maintenons donc, qu'il n'y peut auoir asseurance auec affection, que l'asseurance ne soit aussi particuliere: & que la doute particuliere oste l'affection.

Partant nous opposons à cest erreur des pretendus Catholiques, les passages suiuans:

Rom.5. *Estãs iustifiés par Foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ: par lequel aussi nous auons eu accez par Foy à ceste grace en laquelle nous nous tenõs fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu.*

Rom.8. *Vous auez receu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions, Abba, Pere. Le mesme Esprit rend tesmoignage auec nostre esprit, que nous sommes enfans de Dieu: & si nous sommes enfans, nous sommes donc heritiers.*

Heb.6. *A fin que nous ayons ferme consolation, nous qui auons nostre refuge à obtenir l'esperance qui*

nous

nous est proposee, laquelle nous tenons comme vne Ancbre seure & ferme de l'ame, & penetrant iusqu'au dedans du voile, &c.

Qui intentera accusation contre les esleus de Dieu? Dieu est celui qui iustifie, &c. Ie suis asseuré que ne mort, ne vie, ni Anges, ne principautés, ne puissances, ne choses presentes, ne choses à venir, ne hauteſſe, ne profondeur, ni aucune creature, ne nous pourra separer de l'amour de Dieu qu'il nous a portee en Iesus Christ nostre Seigneur. Rom.8.

Loué soit Dieu, qui nous a esleus en Iesus Christ deuant la fondation du monde. Eph.1.

Celui qui nous conferme auec vous en Christ, & qui nous a oincts, c'est Dieu: lequel aussi nous a seellés, & nous a donnés les arres de l'esprit en nos cœurs. 2.Cor.1.

Allons donc auec asseurance au Throsne de grace, &c. Heb.4.

Auquel ayans creu, vous estes seellés du sainct Esprit de la promesse: lequel est arre de nostre heritage insques à la Redemption de sa possession acquise, à la louange de sa gloire. Eph.1.

Christ est cõme Fils sur sa maison, duquel nous sommes la maison, si nous retenons ferme iusqu'à la fin, l'asseurance & la gloire de l'esperance: & Heb.3.

plusieurs autres lieux semblables. Voire iusques là, que S.Paul ne veut douter de l'election de ceux qui tesmoignent auoir receu l'Euangile par vraye Foy. Mesmes c'est merueilles qu'ils ne prennent garde à ceste sentence de Pierre Lombard, (cõbien qu'elle n'expose suffisammẽt la doctrine de la iustification) disant: 1.Thess.1. &c. Lib.3.Sent. dist.23.

que

que croire en Dieu, est adherer à Dieu, & estre incorporé en ses mẽbres : or cela ne peut estre sans estre asseuré de son salut. Et de faict, ou nous croyons vrayement que Iesus Christ est mort pour nous, ou non. Ceux qui ne le croyẽt, ne lui appartiennent pas, & sont indignes du nom de Chrestien. Ceux qui le croyent, sont donc asseurés de leur election. Car ceux qui croyent vrayement que Iesus Christ est mort pour eux, ont la vie eternelle, comme l'Escriture le dit. Autrement, si nous n'auons ceste certitude & asseurance, en quelle perplexité faut-il que soyent nos cõsciences, estans incessamment en doute, & par consequent en crainte & frayeur du iugement de Dieu cõtre nous? Or S. Paul dit, que par le moyen de la Foy nous auons paix & repos en nos consciences, ainsi qu'il a esté veu ci dessus, estant certain que la doute en chose de si grande importance, ne peut estre sans vne extreme perplexité. Certes la doute est contraire à la Foy, & partant qui veut establir l'vne, ruine l'autre necessairemẽt. D'auantage, quand Dauid prononce, que celui est bien-heureux, auquel les pechés sont pardõnés, (ce que S. Paul applique à la iustice que nous auons par la Foy en Iesus Christ) il monstre bien qu'il faut que nous en soyons asseurés en nostre conscience. Autrement, ce seroit vne felicité malheureuse, d'estre bien-heureux sans le sentir: & vne cõtradiction manifeste, de sentir sa felicité, & d'estre en doute si on l'a. Ce n'est donc sans cause que S. Iaques accompare

Rom.10. *Ioan.5.* *Rom.5.* *Ps.32.* *Rom.4.* *Iac.1.*

la

la doute & desfiance au flot de la mer qui est agité & demené ça & là. Et telle est la Foy de ces Moynes, qui abiurét, à leur condamnation (s'ils ne se repentent) l'asseurance de salut que les fideles ont en nostre Seigneur Iesus Christ.

Mais voici qu'ils obiectent: Premierement, que nous sommes presomptueux, de nous asseurer de nostre election, perseuerance, & salut. Nous respondons, que si nous fondions nostre election, perseuerance, & salut en nos merites (comme ils font) que nous serions voirement tres-presomptueux. Mais nostre asseurãce n'est pas fondee en nous, mais en nostre Seigneur Iesus Christ, qui nous est donné pour Sauueur, & lequel nous recognoissons & receuons pour tel, & ce par la Foy que son Esprit imprime en nos cœurs. Puis donc que l'Esprit de Dieu est Esprit d'humilité, & non de presomption: ces Moynes ne sont pas tant iniurieux cõtre nous, que blasphemateurs contre l'Esprit de Dieu. Par ainsi nous deuons bien prendre garde à ce que dit S. Iean en son Epistre: *Qui croit au Fils de Dieu*, dit-il, *il a le testmoignage de Dieu en soymesme. Qui ne croit point à Dieu, il l'a fait menteur: car il n'a point creu au testmoignage que Dieu a testmoigné de son Fils: & voici le testmoignage, assauoir, que Dieu nous a donné la vie eternelle, & ceste vie est en son Fils.* Si dõc ces Moynes tiennent à humilité, de ne croire fermement au testmoignage de Dieu, nous leur laissons ceste arrogante, infidele, & vrayement Monachale humilité. 1. Ioan. 5.

Ils

Ils nous obiectent encores, que nous entreprenons sur les secrets iugemens de Dieu, nous iugeans nous-mesmes, & nous fondans, contre l'Escriture. A quoy nous respondons: que nous croyons ce qui nous est reuelé par l'Euangile, par lequel nous cognoissons le Mystere de nostre salut: qui veritablement nous seroit tousiours caché, s'il ne nous estoit reuelé. Tout ainsi que le poure criminel ayant sa grace par le benefice de son Prince, quand elle lui est notifiee, il cognoit lors ce que son Prince a determiné en son conseil, pour ce regard: & ne peut estre accusé, ou de presomption, acceptant la liberalité de son Prince, (cõbien qu'il s'en sentiroit indigne) ou d'auoir entreprins sur le conseil priué d'icelui: ains au contraire, n'acceptãt sa grace, & reuocant en doute la liberalité de son Prince, il seroit à bon droit reputé, non seulement presomptueux, mais aussi ennemi de sa propre vie.

Autãt en faut-il dire en la question presente. Car nostre grace nous est presentee en Iesus Christ, pour nous deliurer de la condemnation de mort eternelle, en laquelle nous sommes naturellement. Et quãt à nous iuger nous-mesmes, & à sonder nos cœurs, nous auons desia assez declaré, que nostre asseurãce n'est pas fondee sur nous-mesmes, ou sur quelque perfection que nous sentions en nos cœurs, mais en la seule grace de Dieu par Iesus Christ: la pureté & entiere perfection duquel efface les defauts que nous sentõs en nous, & esquels nous

nous

nous desplaisons, & lui en demandons pardon continuellement.

Au reste, c'est vne trop lourde ignorance à ces Moynes, de penser, qu'il ne nous soit pas loisible de sonder nos cœurs: veu qu'au cõtraire il nous est commandé de nous esprouuer à bõ escient: à fin que recognoissans nos defauts, nous ayons d'autant plus recours à la misericorde de Dieu. Et ne nous est pas defendu de sentir en nous la Foy que Dieu nous dõne, ains au contraire, cela nous est commandé tresexpressemẽt: ainsi que S. Paul dit aux Corinthiẽs: 2. Cor. 13. *Experimentez-vous vous-mesmes*, dit-il, *si vous estes en la Foy, esprouuez-vous vous-mesmes. Ne vous cognoissez-vous point vous-mesmes (assauoir) que Iesus Christ est en vous, sinon que vous soyez reprouués*, Et ailleurs, Le mesme Apostre 1. Cor. 11. commande à vn chacun de s'esprouuer soymesme auãt que s'approcher de la saincte Table du Seigneur. Et cela n'est pas sonder les cœurs, comme il est dit, que *Dieu est le seul scrutateur des cœurs*. Car premierement, nous ne 1. Reg. 8. nous meslons pas de sonder les cœurs des autres: & puis, nous ne sondons pas les nostres mesmes, ainsi que Dieu les sonde. Car combien qu'il soit dit, que nul ne sçait les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui (ainsi que S. Paul en parle) si est-ce que Dieu 1. Cor. 2. cognoist mieux nos cœurs que nous-mesmes, & c'est lui qui sondant nos cœurs, les nous fait sonder, & nous fait cognoistre ce qui y est, & (comme disoit quelques fois S. Augustin) nous

monstre à nous-mesmes. Voila pourquoy en ce mesme lieu S. Paul dit, *Que nous auons receu l'Esprit de Dieu, à fin que nous cognoissions les choses qui nous sont donnees de Dieu.* Partãt ces Moynes nous pensans accuser de presomption, ont accusé & descouuert leur ignorance & erreur, voire si ouuertement, qu'il ne nous faut ia sonder leurs cœurs & entendemens, pour la cognoistre.

ARTICLE XXXIIII.

Rom.10. 17. *Ie confesse, que la Foy a pour son obiect toute diuine verité, & qu'elle est substantee par la parole de Dieu, soit qu'il promette, qu'il commande, qu'il menace, ou qu'il pardõne. Et parce ie deteste Caluin, qui maintient que les menaces de Dieu esbranlent la Foy, & que toute la saincte parole n'est pas pour l'establir.*

Cal.lib.3. c.2.sect.7.

RESPONSE.

Parce que Iean Caluin n'a besoin d'autre defence, que celle de ses propres escrits (comme nous auons desia dit assez de fois) nous nous contenterons de reciter ici fidelement ses paroles, à fin que chacun voye la malice Monachale de ces calomniateurs.

Caluin donc parlant de la Foy, non de ceste nue cognoissance que les Moynes tiennent pour leur Foy (de laquelle nous auons parlé ci dessus, & auons refuté leur erreur en l'Article precedent) mais de la Foy en Iesus Christ, de laquelle parle S.Paul, quand il dit, *qu'on croit de cœur à iustice, & qu'on fait confession de bouche à salut:* parlant, di-ie, de ceste foy, c'est à dire, de

Rom.10.

re,de la vraye Foy, vse de ces mots, au liure que les Moynes ont cotté.

Mais d'autant que le cœur de l'homme n'est point confermé en Foy par vne chacune parole de Dieu, il faut encor cercher que c'est que la Foy regarde propremẽt en la parole. C'estoit vne voix de Dieu celle qui fut dite à Adam: tu mourras de mort. C'estoit vne voix de Dieu qui fut dite à Cain: le sang de ton frere crie à moy de la terre. Mais toutes telles sentẽces ne pouuoyent sinon esbrãler la Foy, tant s'en faut qu'elles fussent pour l'establir. Nous ne nions pas, ce pendant, que l'office de la Foy ne soit de donner consentement à la verité de Dieu toutesfois & quantes qu'il parle, & quoy qu'il die, & en quelque maniere que ce soit. Mais nous cerchons à present que c'est que la Foy trouue en icelle parole, pour s'appuyer & reposer. Voila ce que dit Caluin: qui expose assez clairemẽt son intention, & conuainq manifestement ces Moynes de calomnie & de mensonge. Or l'obiect de la Foy c'est Christ & ses benefices, comme nous declarerons cy apres plus amplement és Articles xliij.xliiij. *Lib.3.Inst. Chr.cap.2. sect.7.*

ARTICLE XXXV.

Ie croy la Foy suiure la verité des œuures de Dieu, les cognoistre & les receuoir, non pas qu'elle les face. Comme elle croit la creation du monde, la resurrection, & l'incarnation, la iustification, l'Eucharistie, & semblables mysteres, cõbien que ie confesse qu'elle est partiale & necessaire cause qu'ils sont cognus, administrés, & receus en salut. *Heb.1.3.*

2.Tim.2. 17.18. Cal.de Euchar.& in Vestph. & Hessus. *Et pource i'abiure l'heresie d'Hymnee, & de Philet, & de Caluin, qui disent la Foy faire les choses realement demeurantes absentes estre presentes : & que les choses de fait separees de lieu, sont ensemble en verité, sans bouger d'vn lieu, pource que l'on les croit : car nous disons qu'il n'est licite de croire cela, si Dieu ne le dit expressement en son Eglise.*

RESPONSE.

Ces abiureurs voudroyent faire accroire que I.Caluin a estimé que le Corps de Iesus Christ (duquel ils entendẽt parler en cest Article, cõbien qu'ils parlent generalement) est au Ciel & en terre corporellemẽt, sans bouger d'vn lieu: qui seroit tomber en leurs propres erreurs, lesquels il a diligemment & tresdoctement refutés : tant s'en faut qu'il y vouluſt adherer. Bien a-il dit, que par Foy nous participõs reellemẽt au Corps de Iesus Christ qui est au Ciel, parce que la Foy ne peut estre empeschee par la distance des lieux, &, comme il dit en son Institution, que la Foy reçoit ce que nostre entendement ne peut conceuoir: d'autãt que le S.Esprit vnit vrayement les choses qui sont separees. Ce sont ces mots. Mais pour n'entrer plus auãt en la defence de Caluin (qui n'en a aucun besoin) & pour laisser Hymenee & Philete auec ces Moynes qui les ont ici appelés sans raison : voici ce qui est contenu en nostre Cõfession de Foy, touchãt ceste matiere, en l'Article

Inst.Christ. lib.4. c.17. sect.10.

» xxxvij. Nous croyons que tãt en la Cene qu'au
» Bapteſme Dieu nous donne reellement & par effect

effect ce qu'il y figure,&c.Or les Moynes pren « nent *reellement*, pour charnellement & corporellement : & nous le prenons pour,veritablement, à fin qu'il ne semble qu'au lieu de la verité & de l'effect nous mettions imagination, ou nue pensee, ainsi que nous le declarons en l'article xxxvj. de nostre Confession. Par ainsi nous maintenõs qu'il ne faut pas que le Corps de Iesus Christ parte du Ciel pour faire que nous en iouïssions par Foy,par l'efficace & vertu du S.Esprit:Laquelle iouïssance est d'autant plus reelle &vraye,qu'elle est faite par l'operation du S. Esprit. Car si pour voir le soleil il ne faut, ou, que le soleil descẽde en terre, ou,que nostre œil monte au Ciel:mais nostre œil illuminé par les rayons du Soleil,estẽd sa veuë iusques là, & le voit reellemẽt & vrayemẽt, nonobstant la distãce des lieux: à plus forte raison, nous voyõs spirituellemẽt & par Foy le Corps de Iesus Christ estãt au Ciel, lequel par ce moyen est present aux yeux de nostre Foy, & en iouïssons spirituellement,combien que corporellement il soit auCiel,& nous soyons corporellement en terre. Or s'ils l'aiment mieux en- *Epi.3*
tendre de S.Augustin que de nous, voila commẽt il a vsé de ceste similitude:L'ame dit-il, ne voit elle pas le Soleil auCiel? Vit-elle pour cela au Ciel, veu que le sens n'est pas sans la vie? *cont.Faust. lib.33.*
En vn autre lieu,parlant de ceste matiere,il dit ainsi:Il se faut, dit-il,approcher de Christ,non de nostre chair,mais du cœur:non de la presence du corps,mais de la puissance de la Foy,ainsi

In Ioan. tract.50. que le Centenier. Au reſte, il faut entendre le mot, reellemẽt, en ceſte queſtion, ſelõ la nature & proprieté de ce dont on parle. Quãd on parle de la preſẽce reelle & corporelle du Corps de Ieſus Chriſt, elle ne peut eſtre ailleurs qu'au Ciel. Car la nature d'vn vray corps, tel que celui de Ieſus Chriſt, requiert cela, & ne ſouffre qu'vn corps ſoit reellemẽt, & corporellemẽt preſent en diuers lieux en meſme temps: ainſi que nous auõs maintenu, & prouué cy deſſus. Mais ſi on demãde commẽt le Corps de Ieſus Chriſt peut eſtre preſent à noſtre ame: veu que noſtre ame eſt d'vne nature ſpirituelle, & partant du tout incapable à receuoir corporellement vn corps (autrement elle ne ſeroit plus ame.) Certes il faut dire de toute neceſſité, qu'vne telle preſẽce ne peut eſtre que ſpirituelle. Cõme auſſi l'Apoſtre dit, que *Ieſus Chriſt habite en nos cœurs par foy*, & les Anciẽs l'ont ainſi entẽdu: meſme S. Auguſtin en parle ainſi: Qui croit en Ieſus Chriſt, touche Ieſus Chriſt. Non que le Corps de Ieſus Chriſt ſoit changé en Eſprit, mais parce que la nature de l'ame eſt ſpirituelle, cõme auons dit. Pareillement, ſi on demande cõment vn corps peut eſtre conioinct à vn autre corps, il ſera facile à reſpõdre que telle cõionction eſt corporelle: mais la conionction du Corps de Ieſus Chriſt auec noſtre ame, ne peut eſtre corporelle: autremẽt il faudroit que noſtre ame fuſt vn corps: & partãt vne telle conionction eſt ſpirituelle: & ne laiſſe pas d'eſtre reelle & vraye. Voire d'autãt plus vraye qu'il n'eſt pas ici queſtion

Eph.3. Serm. de temp.152. Ber.in Vig. nat.Ser.6. &c.

ſtion de l'œuure de nature, mais de l'efficace & vertu du ſaint Eſprit, duquel les œuures ne peuuent eſtre que treſvrayes, encor qu'elles ſoyent treſadmirables. Il y a auſſi à conſiderer en ce ſainct Myſtere, que combien que le Corps & le Sãg de Chriſt nous ſoyent propoſés pour nous amener à la memoire & conſideration de ſa mort, & de tout ce qu'il a accompli en ſa nature humaine pour noſtre redẽption: ſi eſt-ce que il nous faut venir à la ſource de noſtre vie, qui eſt la diuine vertu de Ieſus Chriſt, ainſi qu'il dit lui-meſme, parlant de ce Myſtere, que *c'eſt l'Eſprit qui viuifie*. Or nous ſauons que la diuinité n'eſt encloſe ni enfermee en aucun lieu. Mais comme elle eſt par tout, & contient tout, auſſi elle habite és fideles d'vne preſence ſpeciale, que les Theologiens appellẽt, *preſence de grace*, laquelle, ſans doute, a vne treſgrande efficace alors que les fideles communiquent par vraye foy au Sacrement de la ſaincte Cene. Sur quoy nous auons grandement à nous esbahir de la doctrine de l'Egliſe Romaine: car ils enſeignẽt qu'en ce ſainct Sacrement eſt auſſi la Diuinité de Ieſus Chriſt, mais par Concomitãce, à cauſe du Corps (dequoy nous auons traitté ci deuãt) pourquoy ne diſent-ils pluſtoſt, que la Diuinité de Ieſus Chriſt, qui n'abandonne iamais l'humanité (encor que l'humanité ne ſoit par tout) eſtant preſente à noſtre ame, la rend vrayemẽt participante du corps & du ſang d'icelui, pour, par ce moyen, nous faire iouïr de la vie eternelle? Les Moynes diſent, que la foy ne fait les œu Ioan. 6.

ures de Dieu, mais les cognoit & reçoit: & que elle eſt la cauſe partiale & neceſſaire, par laquelle l'Euchariſtie & ſemblables Myſteres ſont cognus, adminiſtrés, & receus en ſalut: (ce ſont leurs paroles) Qu'ils cõfeſſent donc auec nous, que la foy eſt ceſte cauſe partiale, ou pluſtoſt, l'inſtrument duquel l'Eſprit de Dieu ſe ſert, pour faire que le Corps de Ieſus Chriſt ſoit preſent à noſtre ame, & ſoit receu par elle, ſans qu'il faille, pour cela, qu'il ſoit corporellement preſent en terre. Car, peut eſtre n'eſtiment-ils pas que le ſainct Eſprit, & la foy puiſſent eſtre empeſchés par la diſtãce des lieux: ſi toutesfois ils ſçauent que c'eſt que Foy. Mais nous craignons, que comme en ce Sacrement ils propoſent vn Pain, qui n'eſt plus pain, & vn Corps, qui n'eſt plus corps: auſſi ils parlent d'vne Foy, qui ne ſoit pas foy, mais vne ſimple & nue imagination, qui voltige en leur cerueau, ſans aucun fondemẽt. Mais s'ils s'entendent eux-meſmes, ils diſent, ſans y pẽſer, ce que nous diſons.

Heb.11.3. Ils ont voulu alleguer ce qui eſt dit en l'Epiſtre aux Hebrieux, que *par foy nous entendons que les Siecles ont eſté ordonnés par la parole de Dieu*: ce qui eſt bien vray. Mais ils deuoyent regarder le commencement de ce Chapitre, pour y voir la confirmation du dire de Caluin,

Ib.ver.1. & la refutation de leur erreur: *La foy*, dit l'Apoſtre, *eſt vne ſubſiſtance des choſes qu'on eſpere, & demonſtrance des choſes qu'on ne void point.* Et

Ib.ver.26. là deſſus, il allegue la foy des Anciens, & meſme de Moyſe, qui prefera l'opprobre de Chriſt

aux

aux threſors d'Egypte. Que donc nos Moynes nient (s'ils oſent) que Ieſus Chriſt ait eſté preſent à la foy de Moyſe, combien que fort long temps apres Ieſus Chriſt ait eſté manifeſté au monde: & qu'ils nous expoſent le ſens de ces mots dont vſe l'Apoſtre, quand il dit, que *la foy eſt vne ſubſiſtance des choſes qu'on eſpere.* Item, qu'ils declarent de quels yeux Abraham a veu le iour de Ieſus Chriſt, & s'en eſt eſiouï: & de quelle bouche les Anciens Peres ſous l'ancien Teſtament ont mangé vne meſme viande ſpirituelle, & ont beu d'vn meſme bruuage ſpirituel que nous, ainſi que dit S. Paul, ſuiuant meſme l'expoſition de S. Auguſtin. Et ſur tout cela qu'ils apprennent comment il faut entendre ce que dit S. Iean en ſon Apocalypſe, que *Ieſus Chriſt a eſté occis dés la fondation du mõde.*

Ioan.8.

1.Cor.10.

In pſ.77.

Apoc.13

Pour la fin, ils diſent qu'ils n'eſt licite de croire que les choſes de faict ſeparees de lieu, ſont enſemble en verité ſans bouger d'vn lieu: ſi Dieu ne le dit expreſſement en ſon Egliſe. Or par ce que Dieu a dit à ſon Egliſe ce qui eſt neceſſaire pour le ſalut d'icelle, & comme dit S. Auguſtin, ce qui ne peut eſtre ignoré ſans danger, eſt treſclairement contenu en l'Eſcriture: qu'ils nous monſtrent donc où c'eſt que Dieu a dit expreſſement, qu'en la Cene du Seigneur le Pain perd ſa ſubſtãce, & retient ſes accidens: que ceſte ſubſtance du Pain eſt conuertie au Corps de Chriſt: que ce Corps y eſt ſans ſa quãtité & ſes dimenſions, & ſans ſes autres accidens: que ce Corps eſt en meſme tẽps au ciel, & en

De pecc. mer. & rem. l. 2. c. vlt.

en lieux innumerables en la terre:& choſes ſemblables : que tant s'en faut qu'elles ayent eſté dites expreſſement, que pluſtoſt le Seigneur a dit expreſſement tout le cõtraire. Item, s'ils ne veulent que les choſes ſeparees de lieu ſoyent enſemble en verité : pourquoy donc trouuent-ils licite qu'vne meſme choſe ſoit en lieux diſtans & ſeparés, comme ils diſent que le Corps de Ieſus Chriſt eſt: ou, qu'ils produiſent quelque raiſon, pour mettre difference entre ces deux, eſquels nous voyons vne meſme raiſon : non pas raiſon de verité, mais raiſon d'abſurdité.

Finalement, comme nous auons expoſé l'opinion de Caluin en ceſt article, nous leur demandons auſſi de noſtre part l'expoſition d'vne priere qu'ils font en leur Meſſe, qui contient ces mots: Nous te ſuppliõs, Dieu tout puiſſant, commande que ces choſes ſoyent portees par les mains du S. Ange en ton haut Autel, en la preſence de ta diuine Maieſté. Qu'ils nous declarẽt qui ſont ces choſes que l'Ange doit porter au ciel: & ſi elles y ſont portees reellement, & veritablemẽt: &, comment il eſt poſſible que elles ſoyent en leur Autel, & neantmoins ſoyẽt portees ailleurs, & ſoyent preſentes reellement au ciel comme en terre: & ſi ces choſes peuuẽt eſtre portees ſans mouuement local : & comment il ſe pourra faire en vn tel mouuement, que la choſe parte d'vn lieu, & toutesfois n'en bouge. D'auantage, nous leur demandons l'expoſition de ces Canons, qui ſont en leur decret (& que nous leur auõs deſia oppoſés ci deſſus)

Miſſa. Supplices te rogamus &c.

Can. Paulus. Can. Quid ſit ſanguis. de conſ. di. 2.

où

où il est dit, que celui qui doit estre conioint au Corps de Iesus Christ, en la perception de l'Eucharistie, est raui en ce mesme instant iusques au ciel, pour y receuoir de la main de Iesus Christ sa chair & son sang. Que donques ils pensent à ces choses, & mettẽt peine à s'accorder entre eux-mesmes, plustost que de cercher çà & là de petis fragmens, & morceaux des escrits de Caluin, lesquels ils veulent plustost calomnier, que les bien entendre : & les peuuent plustoft mordre, que les bien digerer.

ARTICLE XXXVI.

Ie confesse les pechés estre distincts, selon la trãsgression, les vns mortels, comme, desir de paillarder: les autres veniels, comme l'esmotion à paillardise, sans le desir & consentement. Et pource ie deteste la doctrine des Pretendans, qui ont dit tous les pechés des esleus estre veniels, & tous ceux des reprouués estre mortels.

Eccle.19.1. Matt.5.19 Prouer. 24.6. Psal.31.6. Cal.l.2.c.8. Sect.59.

RESPONSE.

Les Moynes parlent d'vne mesme chose en cest Article, & au xxxix. encor qu'il y ait de la contrarieté en leur doctrine: parce qu'ils tiennent ici la Concupiscence pour peché veniel: & là ils afferment qu'elle n'est aucunement peché, si on parle proprement. Partant il nous faut refuter leurs erreurs. Mais parce que selon leur coustume ils attaquent nommément Caluin, il ne faut autre chose, pour les refuter, que reciter ses paroles au lieu qu'ils cottent.

Que les enfans de Dieu recognoissent, dit-il, que tout peché est mortel, veu que c'est rebellion

Cal.l.2.c.8 Sect.59.

lion contre la Loy de Dieu, laquelle neceſſairement prouoque ſon ire: veu que c'eſt tranſgreſſion de la Loy ſur laquelle eſt denõcee la mort eternelle, ſans exception aucune. Touchãt des pechés que commettent les ſaincts & fideles, ils ſont bien veniels, mais c'eſt de la miſericorde de Dieu, & non pas de leur nature.

Voila qu'il en dit : ce qui eſt ſuffiſant pour fermer la bouche à ces calomniateurs, qui non ſeulement recitent à demi les choſes qu'ils veulent reprendre, mais auſſi s'efforcent de tirer les mots en autre ſens, qu'ils n'ont eſté dits.

Quant à la diſtinction des pechés Veniels & Mortels dont ils parlent, & au ſens qu'ils en parlent, nous ne la pouuons approuuer. Car combien que l'Eſcriture enſeigne qu'il y a vn peché, qui eſt, comme d'vne façon peculiere, appellé peché à mort : aſſauoir, le peché contre
Matth. 12. le S. Eſprit, duquel il eſt nommément parlé en l'Euangile : toutesfois, nous ſommes auſſi aduertis, que tous pechés eſtans conſiderés en eux-meſmes, meritent la mort (combien que les pechés ne ſoyent eſgaux, ny leurs peines eſgales) & partant qu'il eſt neceſſaire, pour noſtre ſalut, qu'ils nous ſoyent pardonnés par la miſericorde de Dieu.

Pour entendre cela, il nous faut noter, que comme pour accomplir la Loy, il ne ſuffit de ne faire pas ce qu'elle defend, mais il faut auſſi faire ce qu'elle commande : auſſi que ceux-là ſont deſobeïſſans à la Loy, non ſeulement qui font ce qu'elle defend, mais qui ne font pas ce qu'elle

qu'elle commande. La raiſon eſt, que c'eſt vne meſme Loy: & vn meſme Legiſlateur, qui veut autant eſtre obeï en ce qu'il commande, qu'en ce qu'il defend. Et partant le Pſalmiſte nous voulant recommander l'obeïſſance que nous deuons à Dieu, & ayant dit, que ceſtui-là eſt heureux, qui ne ſuit pas le train & façon de viure des meſchans, adiouſte incontinent, qu'il a ſon cœur en la Loy de Dieu, & qu'il y medite iour & nuict: à fin de produire des fruicts ſelon icelle. Et en vn autre lieu, *fuy le mal*, dit-il, *& fay le bien*. Or ſainct Iean dit, ſur cela, que *celui qui fait peché, fait iniquité, & qu'iniquité eſt ce qui eſt contre la Loy*. Dont il s'enſuit que les pechés qu'ils appellent Veniels, ſont faits contre la Loy: ce qu'auſſi ils ne nient pas, quād ils les appellent pechés. D'auātage, ſainct Iacques dit, que *celui qui a failli en vn poinct, eſt coulpable de tous*. Maintenant donc eſcoutons la ſentence qui eſt prononcee contre les tranſgreſſeurs de la Loy, & recitee par l'Apoſtre S. Paul:

Pſe.1. Pſ.34. 1.Ioan.3. Iac.2.

Maudit eſt quiconque n'eſt permanent en toutes les choſes qui ſont eſcrites au liure de la Loy, pour les faire. Gal.3. Deut.27.

L'ame qui pechera, icelle mourra. Ezech.18.

L'eſguillon de la mort, c'eſt peché. 1.Cor.15.

Les gages du peché, c'eſt la mort: & autres lieux ſemblables. Dont nous concluons, que ſi les pechés ſont balancés ſelon la iuſtice de Dieu, combien que les vns ſoyēt plus grands que les autres: ſi eſt-ce qu'il n'y en a point qui ſoyent Rom.6.

petis

petis: puis que par iceux celui qui est Tres-grãd, voire qui est Eternel, est offensé: & partant la peine deüe iustemeut au peché, est eternelle. Et parce que pour exẽple les Moynes ont choisi le peché de paillardise, & content pour vn peché Veniel, l'esmotion à paillardise, qui est, disent-ils, sans desir & consentement: qu'ils respondẽt, si vne telle esmotion est contre la Loy, ou non. Si elle n'est contre la Loy, ce n'est donc pas peché, & toutesfois ils l'appellent peché. Si elle est contre la Loy, elle merite donc en soy la mort eternelle, suiuant la sentence qui en a esté prononcee.

Voire, mais, diront-ils, ce n'est ni l'acte, ne le desir & consentement: ce qui est defendu par la Loy. Nous respõdons deux choses, En premier lieu, quand Dieu dit en sa Loy: *Tu ne conuoiteras point:* il ne condamne pas seulement le desir auec consentement (car cela est desia compris és autres commandemens, suiuant l'exposition qui en a esté donnee par Iesus Christ) mais aussi ces premiers mouuemens qui procedent de la corruption & peruersité de nostre nature. Tesmoin ce qui est declaré par sainct Paul, quand il dit, que *la chair conuoite contre l'Esprit: tellement que nous ne faisons pas ce que nous voulons.* Et en vn autre lieu: apres auoir proteſté, que ce commandement, *Tu ne cõuoiteras point:* lui auoit fait de plus pres cognoistre les defauts qui estoyent en lui: adiouste ces mots: *Ie trouue*, dit-il, *quand ie vueil faire le bien, que le mal gist en moy. Car ie pren plaisir à la*

Exod.20.

Matth.5.

Gal.5.

Rom.7.

Loy

Loy de Dieu, quant à l'homme de dedans, mais ie voy vne autre Loy en mes membres, bataillant contre la Loy de mon entendement, & me rendant captif à la Loy de peché, qui eſt en mes membres. Et vn peu apres : *Ie ſers donc de l'entendement à la Loy de Dieu, mais de la chair, à la Loy de peché.* Par ces paroles ſainct Paul monſtre euidemment, que non ſeulement ces eſmotions, dont les Moynes parlent, mais auſſi la tardiueté de noſtre nature, & les empeſchemens que nous ſentons en nouſ-meſmes, pour ne rẽdre à Dieu la prompte & entiere obeïſſance que nous lui deuons, ſont appellés peché, & condamnés par ce fondement, *Tu ne conuoiteras point.* Car il n'eſt aucunement vray-ſemblable que S. Paul parle là du deſir de pecher auec conſentement de la volonté, veu qu'il dit, qu'il vouloit faire le bien, & qu'il prend plaiſir à la Loy de Dieu, quant à l'homme interieur: eſtant tout certain, que le deſir auec conſentement de volonté, ne peut eſtre de bien & de mal faire, tout enſemble. Ioinct qu'on ne cõuoite point ſans deſirer, & que l'eſmotion telle que nos Moynes deſcriuent, aſſauoir, qui ſoit du tout ſans deſir & affection, ne peut iamais eſtre : & le mot meſme d'eſmotion le ſignifie aſſez. Mais il ſemble que les Moynes ne ſentent pas quand ils ſont eſmeus.

Certes ſi l'eſmotion eſt la ſource des pechés mortels, il n'y a point de raiſon de dire, qu'elle n'eſt pas peché mortel elle-meſme: eſtãt icelle vn certain effect de la corruption de noſtre

ſtre nature, par laquelle la mort eſt entree au monde.

En ſecond lieu, nous reſpondons, que ce n'eſt aſſez de ne faire pas ce qui eſt defendu : car il faut faire ce qui eſt commandé, ſuiuant ce que nous auons dit. Or eſt-il que Dieu commande que nous l'aimiõs de tout noſtre cœur, de toute noſtre ame, de toute noſtre penſee, ainſi que dit Ieſus Chriſt. Dont S. Auguſtin tire ceſte cõcluſion: Tandis qu'il y a en nous, dit-il, quelque reſte de concupiſcence, Dieu n'eſt pas aimé de toute noſtre ame. Car la chair ne conuoite point ſans l'ame, combien qu'il ſoit dit, que la chair conuoite, par ce que l'ame conuoite charnellement. Puis, ayant dit que nous aimerons Dieu de tout noſtre cœur en la vie eternelle, il vſe de ces mots: Pourquoy ceſte perfection ne ſera-elle commandee à l'homme, combien que nul ne l'ait en ceſte vie? Car on ne court iamais bien, ſi on ne ſçait iuſques où il faut courir. Ce ſont ſes paroles. Veu donc que ces eſmotions dont les Moynes parlent, occupent, ſi non toute noſtre ame & penſee, au moins partie d'icelle, pour ne pouuoir pleinemẽt adherer à Dieu: il s'enſuit, qu'elles nous gardent d'aimer Dieu comme il nous eſt commandé : & partant ſont autant de trãſgreſſions contre la Loy, deſquelles le ſalaire eſt la mort, comme nous en auons ouï la ſentence ci deſſus. Partant ſainct Auguſtin diſoit ainſi : La Loy dit, *Tu ne conuoiteras point* : à fin que cognoiſſans que nous ſommes malades de ceſte maladie, nous cerchions la

Matth. 22. De perfect. Iuſtit. cõtr. Celeſt.

De nup. & conc. l. 1. c. 29.

la medecine de grace : & que nous entendions par ce commandement, où c'eſt que nous deuons aſpirer en ceſte vie mortelle, & où c'eſt que nous paruiendrons en la felicité eternelle.

Sur quoy nous ſommes contraints de deplorer la dangereuſe ignorance de telles gens, qui par leur doctrine donnent couuerture au peché, tant qu'ils peuuent, au lieu qu'on ne ſçauroit trop vſer de bons remedes pour le reprimer. Certes c'eſt tout ainſi comme d'vn arbre ſouſtenu & nourri de ſes racines, entre leſquelles celles qui ſemblent les plus petites, ſont les premieres à tirer le ſuc de la terre, pour l'enuoyer au tronc. Auſſi ces premiers mouuemens de peché, qui ſemblent en apparence eſtre ſi peu de choſe, ſont ceux qui nourriſſent & font croiſtre les pechés en nous. Partant voulons-nous faire mourir le tronc, & les branches? taſchõs de couper à bon eſcient les premieres racines: & ne faiſons pas comme les Moynes, qui par ce beau nom de peché veniel, font ſemblãt de vouloir retrancher le peché, mais (pour dire ce qui en eſt) c'eſt auec vn couſteau de plõb, & non pas auec le glaiue que la parole de Dieu nous preſente pour ceſt effect.

Nous confeſſons que les anciens ont vſé de ce nom, Veniel : mais ce n'a eſté, ni en tel ſens, ni pour en tirer la conſequence que ces Moynes font. Car ils appelloyent Veniels, les pechés qui n'eſtoyent pas commis publiquement & auec le ſcandale de l'Egliſe, pour leſ-

quels, selon l'ancienne Discipline Ecclesiastique, il faloit faire reparation deuãt tous. Mais ils ne nioyent pas, que de leur nature ils meritent la mort, selon le iuste iugement de Dieu: & neantmoins ne sont imputés à ceux qui par vraye foy recourans au sang de Iesus Christ, en demandent pardon à Dieu: Ce que nous entendrons mieux par les paroles de S. Augustin, disant ainsi: Il y a, dit-il, vne penitẽce des bons & humbles fideles, qui leur est ordinaire, en laquelle, frappans nostre poictrine, nous disons: *pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Puis il adiouste: Si tels pechés sont en grand nõbre, dit-il, ils nous peuuent autant opprimer, comme quelque grand peché. Car quelle difference y a-il, si on fait naufrage, estant submergé tout d'vn coup par vn grand flot, ou si cela se fait, l'eau entrant peu à peu dedans le Nauire, iusqu'à ce qu'il coule au fonds? C'est donc ce qu'il en dit, pour nous faire entẽdre, que les pechés qui semblent petis en apparẽce, sont d'autant plus dangereux, que moins on y prend garde ordinairemẽt. Voila donc ce que nous tenons des pechés, qui tous de leur nature meritent la mort, mais nous sont faits veniels par la misericorde de Dieu, qui les nous pardonne. Ceste doctrine est aussi loin des calomnies Monachales, comme elle est au dessus de toutes leurs obiections: ayant vn tresferme & asseuré fondement en la parole de Dieu, duquel la grace reluit, non pas en la diminution des pechés

Epist. 108.

(com

(comme les Moynes enseignent) mais en la vraye recognoissance d'iceux.

ARTICLE XXXVII.

Ie confesse qu'Adam a esté creé sain, & sainct en son ame, & au corps ayant pouuoir ne pecher point, s'il eust voulu, & de paruenir auec tels dons de Dieu à salut. Parquoy ie anathematize Caluin, qui escrit, que combien que l'homme fust demeuré en son integrité, que ce neantmoins sa condition estoit trop basse, pour pouuoir paruenir à Dieu.

Gen. 1.26. Colos. 3.10.

Cal. l. 2. C. 12. Sect. 16.

RESPONSE.

S'il estoit aussi difficile de calomnier vne rare vertu, que de l'imiter, ces Moynes ne parleroyent pas si souuent de Caluin comme ils font. Nous sommes tous d'accord, qu'Adam a esté creé en innocence & droiture, & qu'il en est descheu par sa faute. Dequoy donc sert-il à ces Abiureurs, de disputer de ce qui eust esté si Adam n'eust pas peché? Voire mesmes de fonder vn Article de foy sur vne condition, & sur vn, si, qui ne fut onques, qui n'est pas, & qui ne sera iamais? Partant nous laissions ceste foy mal conditionnee, & digne de ces nouueaux Professeurs de foy, sans en parler d'auantage, n'estoit qu'ils ont recerché vne occasion de calomnier les escrits de Iean Caluin, sous couleur de ceste Article. Car ils voudroyent faire accroire qu'il a esté aussi ignorant qu'eux, parlãt des moyens par lesquels Adam eust deu paruenir à salut, s'il fust demeuré en son integrité. Comme si n'ayant point de peché, il eust

eu besoin d'estre sauué comme nous. Et certes ils meritoyent d'auoir le foüet en leur eschole & par leur Maistre des Sentences, qui se
l.2.Sen. D. 20. garde bien de parler ainsi : mais dit, qu'Adam, s'il n'eust pas peché, en fin eust esté transferé en vn estat plus grand & meilleur. Caluin donc, au passage qu'ils ont cotté, ne veut pas entrer en vne question curieuse, touchant Adam, au cas qu'il eust perseueré en son innocence (laissant telles curiosités au Maistre des Sentences, & aux Docteurs Contemplatifs) mais pour amplifier la grace que Dieu a faite au genre humain, quand il a enuoyé son Fils vnique au monde, & a voulu qu'il vestist nostre nature, il dit, que par ce moyen-là nous sommes plus approchés de Dieu, que si Adam fust demeuré sans peché: D'autant que n'ayant le Mediateur que nous auons, il n'eust iamais peu paruenir à vne si grande vnion auec la nature Diuine, comme est celle que nous auons par le moyen de Iesus Christ, qui a adioinct à soy nostre nature en vnion de Personne. Et que telle ait esté l'intention de Caluin, il sera facile à iuger par ses paroles, qui sont telles:

Inst. Chr. l. 2. C. 12. Sect. 1. Il ne restoit nul remede, que tout ne fust desesperé, sinon que la Maiesté mesme de Dieu descendist à nous, puis qu'il n'estoit pas en nostre pouuoir de monter à icelle. Parquoy il a fallu que le Fils de Dieu nous fust fait Immanuel, c'est à dire, Dieu auec nous, voire à telle condition, que sa Diuinité & la nature des hommes fussent vnies ensemble : autre-

ment

ment, il n'y euſt point eu de voiſinage aſſez prochain, ne d'affinité aſſez ferme, pour nous faire eſperer que Dieu habitaſt auec nous. Car nos ordures, & ſa pureté faiſoyent vn trop grand diuorce. Encor que l'homme fuſt demeuré en ſon integrité, ſi eſt-ce que ſa condition eſtoit trop baſſe, pour paruenir à Dieu: combien moins s'eſt-il peu eſleuer en tel degré, apres s'eſtre plongé, par ſa ruïne mortelle, en la mort & aux Enfers? Voila les mots de Caluin, ſelon la verſion Françoiſe: & en l'original Latin il y a encores ces mots: *Sine Mediatore*: c'eſt à dire, que n'ayant le Mediateur que nous auons, il n'euſt peu paruenir à Dieu en tel degré comme noſtre nature eſt paruenue par l'vnion qu'elle a auec la Diuinité en la Perſonne de Ieſus Chriſt. Car la propre ſignification de ce mot, paruenir, doit eſtre bien poiſee. Le ſens donc de Caluin eſt treſclair, & conforme à ce que dit l'Apoſtre aux Hebrieux, que *le Fils Eternel de Dieu n'a pas pris les Anges, mais a pris la Semence d'Abraham en vnion de Perſonne.* Et par ce moyen noſtre nature eſt approchee de Dieu beaucoup plus pres que la nature Angelique, combien qu'elle ſoit treſ-heureuſe. Mais ces Moynes, à qui l'enuie de calomnier a bandé les yeux, n'ont peu voir vne choſe qui toutesfois eſt aſſez claire de ſoy, & ont penſé que ces mots, de paruenir à Dieu, dont vſe Caluin, ſignifiaſſent paruenir à ſalut, comme ſi Adam demeurant en ſon integrité, euſt eſté eſloigné de Dieu, & Heb. 2.

de ſon ſalut : c'eſt à dire, euſt eſté ſans peché & pecheur tout enſemble, (car on ſçait aſſez que le mot de ſalut emporte) qui eſt vne lourdiſe autant digne de ces Moynes, qu'eſloignee de l'intention de Caluin : lequel n'a voulu autre choſe, qu'oppoſer la baſſe condition de l'homme, voire en ſa premiere creation, à la grandeur de la treſ-haute Maieſté de Dieu. Or ſi ces Moynes liſoyent auſſi ſouuent l'Eſcriture Saincte, comme, peut eſtre, ils diſent leurs Heures, ils auroyent veu ces belles ſentences

Iob.4. en Iob : *Il ne trouue point fermeté en ſes ſeruiteurs, & inge folie eſtre en ſes Anges, combien plus en ceux qui demeurent és maiſons d'argile?* Iob.15. Ité: *Il ne trouue point fermeté en ſes Saincts, & les Cieux ne ſont point nets deuant lui :* & autres ſemblables. Au reſte, pour voir ce que Caluin a creu de l'integrité d'Adam, & de l'excellence en laquelle il a eſté creé, nous prions les Lecteurs de lire le xv. chap. du premier liure de ſon Inſtitution : où ils trouueront plus d'inſtruction, qu'és Anathemes vains & ridicules de ces Moynes, & qu'en toutes leurs calomnies, par leſquelles ils n'effaceront iamais la lumiere de la verité : mais leur aduiendra ce qui ſe dit en commun prouerbe : que les Chiens abbayent la Lune. Car ils ne feront, par toutes leurs calomnies, que ſe rompre la teſte en vain, & à ceux qui les orront.

ARTICLE XXXVIII.

Rom.5.12. *Ie croy par le peché actuel du premier homme, le pe*

le peché originel auoir eſté transfus & deriué en tous par origine naturelle, & particulierement propre à vn chacun en naiſſant naturellement, ſinon que Dieu ait voulu en exempter aucun. Par ce peché, nous ſommes ennemis de Dieu, priués de Iuſtice originelle, & enclins à mal, & de nous impotens à operer ſainctement: donc nous auons beſoin du Bapteſme, par lequel le peché originel eſt proprement remis en l'homme regeneré. Et parce ie deteſte les Pelagiens, qui l'ont nié, & attenué, & au contraire les Pretendans, qui l'exagerent, renforcent auec les Origeniſtes, au grand rabais & iniure de la treſ-efficace grace de noſtre Mediateur.

Cal.2.ca.1. & 2.ac.3. Inſtitut. Epiph.hær 64.

RESPONSE.

Parlans du peché originel qui eſt propre à vn chacun, ils adiouſtent ceſte exception: ſinon, diſent-ils, que Dieu en ait voulu exempter aucun. Or parce qu'ils parlent de la façon de naiſtre, qui eſt naturelle, ceſte exception n'a point de lieu. Car la Sentence generale en a eſté prononcee par S. Paul, diſant, que *par vn homme le peché eſt entré au mõde, & par le peché la mort: & ainſi*, dit-il, *la mort eſt paruenue ſur tous les hõmes en condamnation.* En quoy Ieſus Chriſt n'a peu eſtre compris, d'autãt qu'il n'a pas eſté conceu à la façon ordinaire des hommes, mais ſupernaturellement, par la vertu du ſainct Eſprit. Et partant ceſte exception eſt non ſeulement inutile, mais auſſi erronee. Car la où il appert de la volonté de Dieu par ſa parole, il ne faut pas imaginer vne volonté contraire à icelle. Mais

Rom.5.

nos Moynes, ne l'osans franchement dire, veulent neantmoins entendre, que la saincte Vierge mere de Iesus Christ a esté conceuë sans peché originel: erreur vrayemẽt Monachal, & qui desia a esté refuté ci dessus en l'Article v. que nous prions les Lecteurs de reuoir pour ceſt effect.

Quant à ce que ces bons aduocats de peché nous accusent, de trop exaggerer le peché originel, ils tesmoignẽt par là qu'ils n'ont encores appris combien le peché est desagreable à Dieu, puis qu'ils n'en veulent parler qu'à demi bouche, & sont bien esloignés de sainct Paul, qui gemissant en soy-mesme, pource qu'il sentoit en soy le reste de nostre corruption naturelle, s'escrioit ainsi: *Las! moy homme miserable, qui me deliurera du corps de ceste mort!* Rom. 7. Ces messieurs le reprendroyent volontiers de trop exaggerer vne chose qui leur semble fort legere. Quant à nous, nous parlons du peché originel apres l'Escriture saincte, & auec tous les bons Theologiens. Si donc ce peché a attiré sur tous hommes la condemnation de mort eternelle: s'il fait que nous tous naissons enfans d'ire: si par lui tous les hommes meurent en Adam: s'il est cause que l'affection de la chair est mort: si c'est la source des œuures de la chair, qui sont, adultere, paillardise, souilleure, dissolution, idolatrie, querelles, meurtres, & choses semblables, comme dit S. Paul en plusieurs lieux: nous concluons auec ce que le mesme Apostre dit aux Romains, que *il faut*

Rom. 5. Eph. 2. 1. Cor. 15. Rom. 8. Gal. 5. Rom. 3.

que

que toute bouche soit fermee, & que tout le monde soit coulpable deuant Dieu. Et suiuant cela, qu'il faut aussi que la bouche de ces Moynes, flatteurs & fauteurs du peché, soit fermee à leur confusion, & à la gloire de Dieu. Car tant s'en faut que nous cõsentions auec les Origenistes, ou que nostre Doctrine rabaisse la grace de Dieu, qu'au contraire plus nous recognoissons la grandeur du peché originel, & plus nous admirons & celebrons le benefice de nostre Seigneur Iesus Christ, qui non seulement ne nous impute la coulpe qui nous en reste, mais, par sa singuliere misericorde, & par le merite de l'effusion de son precieux sang, nous laue de tous nos pechés, comme dit S. Iean: à fin que le dire de S. Paul soit accompli, que *où le peché a abondé, la grace y a encores plus abondé.*

1. Ioan. 1. Rom. 5.

ARTICLE XXXIX.

Ie Confesse la concupiscence estre vn mal, vne imperfection, vn vice, & obliquité, ou gauchisseure en l'appetit sensuel contre la seigneurie de l'ame, et contre la Loy de Dieu, laquelle cõcupiscence, apres la regeneration, n'est aucunement peché propremẽt, si le consentemẽt de la portion superieure de l'ame n'y intervient. Et pource i'abiure la Doctrine des Pretendans, qui au grand preiudice & deshõneur de l'efficace grace de nostre Seigneur, & au grand establissement du regne de peché, la maintiennent proprement peché és fideles, aussi bien qu'és infideles: se faisans, ce neantmoins, faussement à croire que ceste concupiscence proprement, selon eux peché, n'est plus ainsi reputé peché au vray iugement de

Rom. 7. 10. 11. 12. 23. Rom. 7. 17. 20. 22. 25. Sectarii de peccato, de concupiscẽtia, & de iustificat.

de Dieu.

RESPONSE.

Nous auons aduerti en l'Article xxxvj. que les Moynes ne s'eſcoutent pas bien eux-meſmes en ces deux Articles: Parce que là parlans des mouuemens à peché, ſans que le conſentement y ſoit adiouſté, ils les appelloyent pechés veniels: & maintenant ils font grand ſcrupule de les appeller ſeulement Pechés. Et là deſſus ils abiurent noſtre Doctrine, par ce que nous ne croyons pas comme eux: ne conſiderans pas que veu les contrarietés qui ſont en leurs paroles, nous ne ſçauriõs eſtre auec eux, que nous ne leur ſoyons contraires. Or c'eſt peu de choſe qu'ils ſe contrediſent, car cela leur eſt aſſez ordinaire: mais le pis eſt, qu'ils contrediſent à la parole de Dieu: Ce qui nous ſera aiſé à cognoiſtre, ſi nous nous ſouuenons des choſes qui ont eſté traitees prochainement tant de la concupiſcence, ſur l'Article xxxvj. que du peché originel en l'Article precedent.

Ils conſiderent la concupiſcence en deux façons: aſſauoir, deuant la Regeneration, & apres la regeneration. Et ſemble, ſelõ l'ordre de leurs paroles, qu'ils appellẽt celle qui precede la regeneration, mal, imperfection, vice, obliquité, gauchiſſeure: vſans de tant de mots, non pour exaggerer (comme ils nous reprochoyent en l'Article precedent) mais pour diminuer le peché, autant qu'ils peuuent: pour preuue de leur obliquité & gauchiſſeure, ils alleguent & cottent le vij. cha. de l'Epiſtre aux Romains, treſ-

Rom. 7.

mal

mal à propos, selon leur coustume: sur tout s'ils parlent des hõmes non regenerés. Car là sainct Paul parle de la concupiscence qui reste apres la regeneration, comme il est tout euident par ces paroles: *Ie prẽs*, dit-il, *plaisir à la Loy de Dieu, quant à l'homme interieur, mais ie voy vne autre Loy en mes membres bataillant contre la Loy de mon entendemẽt, & me rendant captif à la Loy de peché, qui est en mes mẽbres.* Et ailleurs: *la chair*, dit-il, *conuoite contre l'Esprit: & l'Esprit contre la chair, & ces choses sont contraires l'vne à l'autre, tellement que vous ne faites pas tout ce que vous voulez.* C'est dõc mal à propos, d'alleguer le dire de S. Paul, comme s'il parloit des concupiscences qui sont és hommes non regenerés. C'est aussi tresmal fait, de vouloir pallier la concupiscence de ceux qui ne sont pas regenerés, en l'appellant obliquité, ou gauchisseure. Car S. Paul les desment haut & clair, en disant, que *l'affection de la chair est mort: que nous sommes morts en nos pechés auant la regeneration:* & autres lieux qui se rapportẽt à cela, & qui monstrent le miserable estat de l'homme auãt qu'il soit regeneré, estant esclaue de Satan, sous le ioug de peché, & seruitude de la mort: bref, estant tel que les hommes sont descrits selon leur nature corrompue. Et ne sert de rien de dire que la concupiscence est le commencemẽt du peché. Car tout ainsi qu'en vn grand feu & fort embrasé on ne sçauroit discerner vne estincelle: aussi en la nature vicieuse de l'homme auant sa regeneration, ne pensons pas que la concu Rom. 3.

concupiſcence ſoit quelque petite eſtincelle, veu que c'eſt pluſtoſt comme vne fournaiſe qui iette bien loin ſes flãmes, leſquelles ne ſeroyẽt grandes au dehors, ſi l'embraſement au dedans n'eſtoit grand, & de cela nous auons deſia parlé au precedent Article, traittant de la nature du peché originel.

Si contre le texte du preſent Article, & contre l'ordre de leurs paroles, ils veulẽt dire, que ce qu'ils appellent obliquité & gauchiſſeure, eſt la cõcupiſcence qui reſte en l'homme apres ſa regeneration: pourquoy donc afferment-ils que la cõcupiſcence eſt vice, mal, obliquité, & gauchiſſeure, & nient quand & quand, qu'elle
1. Ioan. 3. ſoit proprement peché? Vn vice, vn mal, & ſe deſtourner du biẽ, n'eſt-ce pas vn peché, à par-
1. Ioan. 3. ler proprement? Sçauent-ils parler plus proprement que S. Iean, qui dit, que *peché eſt ce qui eſt contre la Loy?*

Ce qu'ils diſent de la ſeigneurie de l'ame, eſt ambigu. Et combien que les Anciens parlent quelquesfois ainſi, neantmoins cela reſſent par trop la Philoſophie Morale des Payens: Veu qu'il eſt certain que toutes les parties de l'ame ont eſté corrompues & infectees par le peché.
Ioan. 3. Partãt Ieſus Chriſt dit, que *ce qui eſt né de chair,*
Rom. 8. *eſt chair: & ce qui eſt né de l'Eſprit, eſt Eſprit.* Et
Ibid. quand S. Paul condamne noſtre nature vicieuſe, il dit, que *l'affectiõ de la chair eſt inimitié contre Dieu:* vſant d'vn mot Grec φρόνημα, qui ſignifie vne affection guidee par la conduite de l'entendement & de la raiſon. Il faut donc que

nous

nous soyons regenerés en toutes les parties de nostre ame, ainsi que le mot de *Regeneration* l'emporte: & lors le sainct Esprit est celui qui a la seigneurie en nous, & nous renge & ploye à l'obeissance de Dieu. C'est ce que dit S.Paul. que *si par l'Esprit nous mortifions les faits de la chair, nous viurons.* Item, que *si l'Esprit de Dieu, qui a ressuscité Iesus des morts, habite en nous, Dieu viuifiera nos corps mortels, à cause de son Esprit habitant en nous.* Item: que *nous sommes faits serfs à iustice:* & plusieurs autres passages conformes à cela. Et n'y a doute qu'entre les infirmités qui restent aux regenerés, il n'y en ait beaucoup qui appartiennent proprement à l'entendement & au discours: comme est l'inclination à doutes, desfiances, murmures contre Dieu, & choses semblables. Rom.6.

Pour monstrer qu'apres la regeneration, la concupiscence n'est pas peché, ils produisent le mesme passage de l'Epistre aux Romains, qu'ils ont allegué au commẽcement de leur Article, lors qu'ils vouloyent prouuer que la concupiscence est vn mal & vn vice: tellement qu'ils font seruir ce passage pour affermer & nier vne mesme chose. Car ce qui est mal & vice, doit estre appellé peché, à parler proprement: & ia ci dessus en l'Article xxxvj. nous auons prouué, que la concupiscence est peché: voire par ce mesme passage de S.Paul qu'ils alleguẽt, où l'Apostre fait mention expresse de ce commandement de la Loy, *Tu ne conuoiteras point.* Et à fin d'apprendre à parler proprement, comme Rom.7.23.

Rom.7.20 me sainct Paul, voila ce qu'il en dit : *Si ie fay ce que ie ne veux point, ce n'est plus moy qui le fay, mais le peché qui habite en moy.* Parquoy si quelque fois on trouue és Anciens docteurs, que la concupiscence qui reste apres la Regeneration n'est pas peché, il faut entendre que c'est d'autant que par la grace de Dieu, elle n'est pas imputee. Car, comme dit S. Augustin, c'est n'auoir pas le peché, que de n'estre pas coulpable du peché. Au reste, ces Moynes se deuroyent ressouuenir de l'exposition que les Docteurs donnent aux paroles de Iesus Christ, disant à sainct Pierre : que celui qui est laué, n'a besoin sinon de lauer les pieds, exposant cela des infirmités qui accompagnent mesmes les regenerés tãdis qu'ils sont en ce monde. Dont nous concluons deux choses : premierement, puis que telles infirmités ont besoin d'estre lauees, que ce sont donc des ordures, c'est à dire, des pechés, veu que le peché est la souilleure de l'ame. Secondement, que ces ordures-là doiuent estre aussi lauees par Iesus Christ, comme ce fut lui qui laua les pieds à ses Apostres. Tellement que tous les pechés, tant auant la Regeneration, qu'apres, sont laués & pardõnés par le seul merite de nostre Seigneur Iesus Christ. Mais peut estre que ces Moynes donneront plus de lieu aux paroles de S. Augustin, qu'aux nostres. Et partant qu'ils escoutent ce qu'il en dit, pour exposer les susdites paroles de Iesus Christ: Que pensez-vous, dit-il, mes freres, sinon que l'homme est tout laué au sainct Bapteſme, tant

De nupt.et concup.lib. 1.c.26.

Ioan.13.

In Ioann. hom.56.

les

les pieds, que tout le reſte? Mais parce que viuant en ce monde,& paſſant par les affaires de ceſte vie,on marche ſur la terre,certes les affections humaines, ſans leſquelles nous ne viuons pas en ceſte vie mortelle, ſont comme les pieds : & ces affections-là nous touchent de ſi pres, que ſi nous diſons que nous n'auõs point de peché, nous nous trompõs nous-meſmes,& verité n'eſt point en nous, ainſi que dit ſainct Iean en ſon Epiſtre. Parainſi celui qui intercede pour nous (aſſauoir Ieſus Chriſt) nous laue tous les iours les pieds. Et nous-meſmes confeſſons tous les iours, que nous auons beſoin de lauer les pieds, c'eſt à dire, de biẽ dreſſer les pas ſpirituels de nos ames : quand nous prions ainſi, *Pardonne-nous nos offenſes, comme nous pardõnons à ceux qui nous ont offenſés.* Car,comme il eſt eſcrit, ſi nous confeſſons nos pechés, certainement celui qui a laué les pieds de ſes diſciples eſt fidele & iuſte pour nous pardonner nos pechés, & nous nettoyer de toute iniquité, &c. Voila ce qu'en dit S. Auguſtin, qui ſçauoit parler plus proprement des infirmités qui nous reſtent apres la Regeneration,que ne font ces Moynes:leſquels nous exhortõs,qu'au lieu que ordinairemẽt ils n'ont point de honte de calomnier les gens de bien, ils apprennent pluſtoſt à n'auoir point de honte de retracter leur fauſſe doctrine, pour ſe ranger à ce qui eſt enſeigné en l'Eſcriture. *I.Ioan.I.*

Pour preuue de leur façon effrontee de calomnier, nous produiſons ce qu'ils diſent en la fin

fin du preſent Article, aſſauoir, que nous diſons que la Concupiſcence eſt proprement peché és fideles, auſſi bien qu'és infideles : Ce qui eſt vne calomnie manifeſte, & de laquelle ſe ſentans conuaincus, ils n'ont oſé cotter aucun lieu qui ſeruiſt de preuue à leur accuſation. Ioinct qu'ils nous accuſent de dire vne contradiction : aſſauoir, que la concupiſcence des regenerés eſt peché, comme celle des infideles, & cependant, qu'elle n'eſt pas imputee aux regenerés. Si donc elle eſt imputee aux infideles (comme il eſt tout certain) comment dirions-nous qu'elle eſt és regenerés auſſi biẽ qu'és infideles ? Nous quittons telles contradictions à ces Moynes, ſans vouloir entreprendre ſur ce qui leur appartiẽt propremẽt. Or ils adiouſtent que nous nous faiſons fauſſement accroire que ceſte cõcupiſcence n'eſt plus reputee peché au iugemẽt de Dieu : Ce que toutesfois toute leur Eſchole enſeigne, ſuiuant le dire de S. Auguſtin : Combien dit-il, que la concupiſcence demeure, toutesfois elle n'eſt point imputee à peché. Item : En ceux qui ſont regenerés, la coulpe de la cõcupiſcence qui demeure de reſte, eſt pardonnee, tellement qu'elle n'eſt pas imputee à peché. La concupiſcence de la chair eſt pardonnee au Bapteſme, non pas qu'elle ne ſoit, mais parce qu'elle n'eſt pas imputee à peché. Voila ce qu'il en dit. Partant s'il faut que le peché ſoit, à fin qu'il ſoit pardonné : & que apres la remiſſion, le peché n'eſt plus, non pas pour ſon regard, mais d'autãt que la coulpe n'eſt pas impu

Lomb. Sen. li. 2. di. 32.
Auguſt. de nupt. et cõcup. libr. 1. c. 32.
Ib. c. 26.

imputee en condamnation, il s'enſuit que nous n'eſtabliſſons point le regne de peché, puis que nous tenõs qu'il eſt aboli par l'infinie grace & miſericorde de Dieu, & qu'il n'y a ne contradiction, ne repugnance en ce que nous diſons: mais qu'il y a faute de ſcience & de conſcience en ceux qui nous reprennent ſans raiſon, & nous calomnient fauſſement en ceſt endroit.

ARTICLE XL.

Ie confeſſe la iuſtice des fideles ſaincte, & parfaite ici, ſelon que Dieu la requiert de noſtre fragilité, combien que ſi on la parangonne à celle de Dieu, ou des Anges, ou d'Adam en l'eſtat d'innocence, ou des bien-heureux au ciel, elle eſt imparfaite. Et parce ie deteſte les Proteſtans, Pretendans, & Anabaptiſtes, qui imaginent Dieu ici requerir de nous vne iuſtice autant parfaite, & exacte que au ciel.

4. Reg. 20. 3. Eſa. 38. 3. Pſ. 7. 11. Pſ. 63. 11. Pſ. 119. 1. Pſ. 124. 3. 4 Tract. de Iuſtic.

RESPONSE.

Les Theologiens prennent ce mot de Iuſtice autrement que les Philoſophes Moraux: car l'Eſcriture Saincte ne nous propoſe que deux ſortes de Iuſtice: l'vne par la Loy, & l'autre par la Foy. Pour auoir la Iuſtice de la Loy, il la faut accomplir en toutes ſes parties: autrement la Loy maudit ceux qui ne perſeuerent conſtamment en toutes les choſes qui y ſont eſcrites, pour les faire: comme S. Paul l'allegue du Deuteronome: & de là conclud, que *ceux qui ſont des œuures de la Loy*, c'eſt à dire, qui veulent eſtre iuſtifiés par la Loy, *ſont ſous malediction:* parce qu'ils ne peuuent accomplir ce qui y eſt

Rom. 3. Gal. 4. Deut. 27.

commandé. Quãt à la Iuſtice qui eſt par la Foy, elle prouient de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui nous pardonne nos pechés, & nous couure de ſa parfaite Iuſtice, laquelle il nous impute. Si donc les Moynes parloyent de la Iuſtice que les fideles ont en Ieſus Chriſt, elle ne peut eſtre que parfaite: parce que le merite de Ieſus Chriſt eſt parfait, & ſa iuſtice treſ-parfaite: & ne nous eſt pas imputee à demi, mais entierement. Et partant, (comme dit S. Paul) *eſtans iuſtifiés par Foy, nous auons paix enuers Dieu.* Voire tellemẽt, (dit-il ailleurs) que *nul ne nous peut accuſer, puis que Dieu eſt celui qui nous iuſtifie.*

Rom. 5.

Rom. 8.

Mais ſi ces Moynes parlent de la Iuſtice ſelon la Loy, comme il eſt aiſé à iuger, par les paſſages qu'ils ont cottés: leur Doctrine eſt fauſſe, & treſpernicieuſe: laquelle eſt entierement renuerſee par les paſſages ſuiuants:

Eccl. 7. *Il n'y a, certes, homme Iuſte en la terre qui face bien, & qui ne peche.*

Prouer. 20 *Qui eſt-ce qui peut diſe, i'ay purgé mon cœur: ie ſuis net de mon peché.*

Pſ. 130. *O Seigneur, ſi tu prens garde aux iniquités, qui eſt ce qui ſubſiſtera? Mais il y a pardon vers toy, à fin que tu ſois craint.*

Pſ. 143. *N'entre point en iugement auec ton ſeruiteur, car nul viuant ne ſe pourra iuſtifier en ta preſence.*

Rom. 3. Gal. 2. *Nulle chair ne ſera iuſtifiee deuant lui par les œuures de la Loy.*

Iob 9. *Comment eſt-ce que l'homme ſeroit iuſtifié auec Dieu? s'il veut diſputer contre lui, il ne lui pourra reſpondre de mille choſes l'vne.*

Si

Si ie me veux iustifier, ma bouche me condamnera. Ibid.

Où est donc la vantance? elle est forclose. Par quelle Loy? est-ce des œuures? non, mais par la Loy de la Foy. Et autres lieux semblables. Rom.3.

C'est donc mal parlé à ces Moynes, de dire, que la iustice des fideles est parfaite ici, selon que Dieu la requiert de nostre fragilité, s'ils mettent ceste perfection en nos œuures. Car combien que les fideles facét des bonnes œuures, si est-ce qu'ils ne fondent pas leur iustice en icelles, mais en la seule misericorde de Dieu, & en la Remission de leurs pechés par Iesus Christ. Ioinct ce que le mesme Apostre dit ailleurs: *Car*, dit-il, *ce qui estoit impossible à la Loy (d'autant qu'elle estoit foible en la chair) Dieu ayant enuoyé son propre Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, a condamné le peché en la chair, à fin que la iustice de la Foy fust accomplie en nous, qui ne cheminõs point selon la chair, mais selon l'Esprit.* Et en somme, toute l'Epistre aux Romains, & celle aux Galates ne contiennent autre Doctrine: pour nous enseigner, que cognoissans par la Loy ce que nous deuõs à Dieu, & recognoissans l'impuissance & misere de nostre nature, nous ayons tout nostre refuge à la grace de celui *qui estoit en Christ se reconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits*: ainsi que dit l'Apostre. Ce que S. Augustin a declaré en ceste maniere: La iustice, dit-il, de Dieu est sans la Loy, laquelle iustice Dieu par l'Esprit de grace donne au croyant sans aide Rom.8. 2.Cor.5. De spir. & lit.c.9.

de la Loy, c'eſt aſſauoir, n'eſtant point aidé de la Loy. Car Dieu monſtre à l'homme par la Loy l'infirmité d'icelui, à fin que recourant à ſa miſericorde par la Foy, il ſoit gueri. Item: Dieu dit par la Loy des œuures: Fay ce que ie commãde: & par la Loy de la Foy on dit à Dieu: Donne ce que tu commãdes. Et ſuiuant cela le meſme S. Auguſtin auoit accouſtumé de faire ceſte belle priere à Dieu: Seigneur, dõne ce que tu commandes, & commande ce qu'il te plaira. C'eſt la raiſon pourquoy en vn autre lieu il nie treſueritablement ce que ces Moynes affermẽt treſfauſſement: aſſauoir, que la iuſtice des fideles ſoit parfaite en ce monde: & vſe de ces paroles: En ceſte vie laborieuſe, dit-il, & pleine de tant de calamités, il n'y a homme ſi iuſte, qui s'oſe dire parfait: ce que l'Apoſtre atteſte eſtre vray, quand il dit ainſi: *Non que i'aye deſia apprehendé, ou que ie ſoye parfait.* Et ailleurs, l'Apoſtre ſe dit imparfait, & parfait: imparfait, en penſant à ce qui lui defaut à iuſtice, dont il deſire encores la plenitude, ayant faim & ſoif d'icelle: parfait, d'autant qu'il n'a pas honte de confeſſer ſon imperfection, & aſpire & s'auance à ſa perfection. Et S. Ambroiſe: Par cela, dit-il, eſt declaré le ſalut qui deuoit aduenir aux hommes par vn ſeul Seigneur, aſſauoir, Ieſus Chriſt, qui ſeul a peu eſtre iuſte, & eſt né d'vne Vierge, & n'a point eſté ſuiet à l'originelle corruption, de laquelle parloit Dauid, qu'on penſoit eſtre plus iuſte que les autres: *voici*, dit-il, *i'ay eſté conceu en iniquité.* Qui eſt donc celui qui

Ibid. c. 13.

Confeſſ. lib. 10. c. 29.

De Geneſ. ad lit. lib. 3 c. 15.

Id. de pecc. mer. remiſ. l. 2. c. 7. & c Phil. 3.

cont. 2. Epi. Pelag. l. 3. c. 7.

De arc. no.

qui se pourra dire estre iuste, sinõ qu'il soit deliuré des liens de nostre corruption naturelle? Tous estoyent sous peché depuis Adam, & la mort regnoit sur tous. Que cestui-la se presente deuant la face de Dieu, qui est seul iuste, duquel sans exception on peut dire, qu'il n'a pas peché par ses leures, & qu'il n'a point fait de peché. Voila ce qu'ils en disent: à quoy nous nous deuons plustost arrester, qu'à l'imaginaire perfection de ces Moynes, qui sont d'autãt plus imparfaits, qu'ils pensent estre parfaits en ce monde. Et de faict, comment est-ce qu'ils disent que nostre Iustice est ici parfaite (entendant la perfection de nostre vie, pendant que nous sommes ici bas) veu que la conscience (ie parle de ceux qui en ont) nous tesmoigne à toutes heures, que nous sommes poures pecheurs, & que nous sommes tels que l'Escriture nous descrit en tãt de passages? Si donc ils ont quelque conscience, qu'ils l'escoutent, & elle parlera pour nous, & debatra nostre cause contre eux-mesmes.

D'auantage, ils commettent vne faute treslourde, de constituer nostre iustice en la saincteté de nostre vie, attendu qu'il faut que la iustice precede les bonnes œuures, tant s'en faut que nous soyons faits iustes par icelles. Car comment aimons-nous Dieu (qui est la racine de toutes bonnes œuures) sinon d'autant qu'il nous a aimés premierement? (ainsi que sainct Iean en parle) Et comment nous peut-il aimer en nostre iniustice, lui qui estant souueraine- 1. Ioan. 4.

ment iuſte, ne peut ſinon haïr l'iniquité & l'iniuſtice? Ne faut-il pas neceſſairemẽt qu'il nous regarde en ſon Fils, duquel la Iuſtice & les Merites nous recõcilient à Dieu? Certes tout ainſi qu'vn arbre ne peut faire de bõs fruicts, ſi premierement il n'eſt bon : auſſi nul ne peut faire
Matth.7. & 12. les fruicts de iuſtice, s'il n'eſt premierement iuſtifié. Qui fait que l'Apoſtre dit aux Epheſiens, que
Ephe.2. *nous ne ſommes pas ſauués par les œuures: par ce*, dit-il, *que nous ſommes ſon ouurage, eſtans creés en Ieſus Chriſt à bonnes œuures que*
Ioan.15. *Dieu a preparees, à fin que cheminions en icelles.* Ce qui nous eſt auſſi monſtré en la ſimilitude de la vigne, quand Ieſus Chriſt dit, que ſi nous voulons porter fruict, il faut que nous ſoyons en lui, tout ainſi que le ſarment eſt au ſep, duquel il tire ſa nourriture & ſubſtance. Or nous ne pouuons eſtre inſerés en Ieſus Chriſt, & vnis à lui, que par la Foy, par le moyen de laquel le nous ſommes iuſtifiés, c'eſt à dire, reputés iuſtes, ainſi qu'il nous faudra dire amplement par ci apres. Ils ont donc mal entendu le mot de Iuſtice, quand nous parlons de la iuſtice des fideles, veu que leur ſanctification procede de leur Iuſtification, & non au contraire: & (comme les Anciens ont dit) les bonnes œuures ſuiuent l'hõme iuſtifié, & ne precedent pas l'homme pour le iuſtifier. Et meſmes ce mot de Fideles, le leur deuoit faire entendre, s'ils y euſſent penſé à bon eſcient. Car, à parler proprement & ſelon l'Eſcriture (& non ſelon la couſtume des Moynes) la iuſtice des fideles eſt la iuſtice par

par foy, de laquelle l'Apoſtre parle & traitte fort amplement en l'Epiſtre aux Romains: ce qui eſt auſſi expoſé par S. Auguſtin, diſant ainſi: Quand l'Apoſtre enſeigne que l'homme eſt iuſtifié gratuitemẽt par foy ſans les œuures de la Loy, que veut-il entendre autre choſe, diſant gratuitement, ſinon que les œuures ne precedent pas la iuſtification? Et deſia ci deſſus nous auons ouï les paroles du maiſtre des Sentẽces, diſant, que par la foy, le meſchant eſt iuſtifié, à fin que par apres, icelle foy commẽce d'operer par dilection. En outre, ceſte façon de parler dont ils vſent, n'eſt pas aſſez ouuertemẽt expliquee, requerir de noſtre fragilité, car Dieu requiert de nous ce qui lui eſt deu: & pardonnant à noſtre fragilité, nous donne ce que nous lui deuons. C'eſt donc mal penſé à eux, que nous deuions moins à Dieu pour eſtre fragiles: veu que noſtre fragilité ne diminue rien de noſtre debte, mais accroit noſtre obligation enuers Ieſus Chriſt, qui a ſatisfait au iugemẽt de Dieu pour nous. Cela donc n'ayant eſté bien entẽdu par les nouueaux Profeſſeurs (leſquels, à ce que il ſemble, ne cognoiſſent autre iuſtice que celle qu'ils ont veuë en la Philoſophie Morale des autheurs profanes) eſt cauſe, qu'apres auoir mis differẽce entre la iuſtice d'Adam, celle des bien heureux au Ciel, & celle qu'ils diſent que les fideles ont ici, ils veulẽt conclurre de là, que Dieu ne requiert de nous en ceſte vie ce qu'il a requis d'Adã: qui eſt vne faute par trop euidente. Car il faut mettre difference entre ce qui eſt

De ſpir. & lit. c. 26.

Sent. lib. 3. diſt. 23.

iuſtemẽt deu,& ce qui eſt liberalement quitté. Pourquoy donc Dieu ne requerra-il de nous ce qu'il a requis d'Adam? ne ſommes-nous pas creatures de Dieu comme Adam ? ne ſommes-nous pas ſucceſſeurs d'Adam, eſtãs ſes enfans, ſa race & poſterité? Qui a iamais eſtimé que la debte ſoit amoindrie par la poureté du debiteur?ſi nous ne ſommes heritiers des graces & richeſſes excellentes qu'Adam a euës au commencement,&leſquelles il a perdues par ſa faute:nous ne laiſſons pas de lui ſucceder en ſa poureté,& neantmoins,en ſon deuoir d'obeiſſance enuers Dieu,puis que nous lui ſuccedons en ſa nature. Qu'ainſi ſoit,Dieu ne requiert-il pas de nous en ſa Loy , que nous l'aimions de tout noſtre cœur, force, & penſee? que requeroit-il d'auantage d'Adam?Si nous le pouuons moins faire , le deuons-nous moins ? S'ils diſent, que Dieu nous pardonne, c'eſt tresbien dit:mais la Remiſſion emporte neceſſairemẽt la debte:car ce qui n'eſt deu,ne peut eſtre quitté,ne remis.

Matth.22

Partant , quand ils nous deteſtent , & nous conioignent auec les Anabaptiſtes,ils ſe monſtrent eux-meſmes deteſtables en leur impudẽte calomnie:veu qu'il n'y a que les Docteurs de l'Egliſe Reformee qui ayent renuerſé les erreurs des Anabaptiſtes,& notãment touchant leur fantaſtique & imaginaire perfection : qui eſt auſſi vn erreur commun à ces Moynes,ainſi qu'ils l'ont declaré en l'Article preſent: Ioinct leur fauſſe doctrine des œuures de Supereroga tiõ,&de leurs vœux Monaſtiques,qu'ils mettẽt

au

au dessus de la Loy de Dieu en degré de perfection : & sont si stupides, qu'ils ne sentent pas, que detestans les Anabaptistes en cest endroit, ils se detestent aussi eux-mesmes.

Finalement, Ceste façon de parler n'est pas receuable, que Dieu requiert vne iustice de ceux qui sont au ciel, ausquels Dieu donne le comble de la felicité à laquelle ils aspiroyent estans en ce monde : & ne seroyent au ciel, s'ils n'eussent esté reuestus de la parfaite iustice de Iesus Christ.

Les passages qu'ils alleguent ne sont à propos, & ne les eussent allegués, s'ils eussent entendu la façon de parler de l'Escriture, qui est, d'appeller Iustes ceux qu'on voit s'estudier à iustice & saincteté, & par là, tesmoigner que Dieu leur a fait misericorde, & qu'ils sont au nombre de ses enfans. Mais ce n'est pas à dire qu'il y ait vne iustice parfaite en leurs œuures. Aussi le mot de Perfection, en l'Escriture, quād il est attribué aux hommes, signifie integrité & rōdeur : & est opposé à l'hypocrisie : tāt s'en faut qu'il faille, par cela, penser qu'il y ait des hommes parfaicts en ce monde, puis qu'il est commandé à tous de dire : *pardonne-nous nos offenses*. Qu'ainsi soit, les passages qu'ils amenent le monstrent assez. Ezechias dit, qu'il *a cheminé en verité, & en cœur entier*. Mais il n'a pas esté parfait pour cela : car vn peu apres, il dit lui-mesmes, que *Dieu a ietté tous ses pechés derriere son dos*. Dauid dit, que *Dieu est son bouclier, lequel sauue ceux qui sont droits de cœur* : comme de faict

4. *Reg.* 20. 3.
Es. 38. *&c.*
Matth. 6.
Es. 38.
Ib.
Ps. 7.

faict il l'eſtoit, & partant allegue la iuſtice de ſa cauſe deuant Dieu : mais il n'eſtoit pas parfait pour cela, teſmoin les grands pechés, où il eſt tombé: tellement qu'il prie le Seigneur, *de n'entrer point en iugement auec lui*, ſe ſentant conuaincu de ſon iniuſtice. Et, pour monſtrer que ce mot de Iuſte ſe rapporte ordinairement à ce qu'on en iuge par les œuures, ſans qu'il ſignifie perfection deuant Dieu, Salomon dit, *qu'il y a tel iuſte qui perit en ſa iuſtice*. Et ailleurs il eſt dit, *que la iuſtice du iuſte ne le deliurera au iour qu'il aura forfait*.

Pſ.143.

Eccl.7.

Ezech.18. & 33.

Partant, quant à nous, ſuiuant l'Eſcriture, nous faiſons diſtinction entre la Sanctification & la Iuſtification (ce qu'il nous faudra declarer plus amplement ci apres) & recognoiſſons, que n'ayans de nous-meſmes que toute iniuſtice & impureté, nous ne pouuons auoir autre Iuſtice qui ſoit receuë de Dieu, que celle de Ieſus Chriſt, laquelle eſt entiere & parfaite, & nous eſt donnee & imputee par la grace de Dieu, & receuë par foy qui eſt engendree en nos cœurs par ſon Eſprit, lequel nous regenere & ſanctifie. Et neantmoins, confeſſons, que pour raiſon de nos defauts, & de la foibleſſe & corruption qui reſte en noſtre nature, noſtre ſanctification n'eſt pas accomplie, mais imparfaite en la vie preſente: & toutesfois, conduits & fortifiés par le ſainct Eſprit, nous aſpirons à ceſte perfection de plus en plus, à laquelle finalement nous paruenons, alors (comme dit ſainct Paul) que nous ſommes deliurés du corps de ceſte mort,

Rom.7.

mort, estans recueillis en la vie celeste & eternelle. Et de ceste imperfection nous en alleguerons deux raisons: La premiere est, que nous ne faisons pas tout le bien que nous deuons & voudrions faire (ainsi que dit le mesme Apostre.) La seconde, que le bien mesmes que nous faisons par l'efficace du sainct Esprit, se ressent neantmoins tousiours de l'imperfection & tardiueté de nostre nature. Tellement que nous mettons toute l'esperance de nostre iustice & sanctification, voire de nostre salut, en la seule misericorde de Dieu, pour l'amour de Iesus Christ nostre Sauueur, *qui nous a esté fait iustice, sanctification, & redemption* (ainsi qu'il est escrit) par le merite & benefice duquel nous auons entiere remission de nos pechés. Partant nous concluons auec Dauid: Que *bien heureux est l'homme duquel les pechés sont pardonnés, & auquel le Seigneur n'impute l'iniquité.*

Ib.

1. *Cor.* 1.

Ps. 32.

ARTICLE XLI.

Ie croy les commandemens de Dieu ne pouuoir sainctement estre accomplis par les forces de nature ou de la Loy. Et parce i'anathematize les Iuifs, les Payens, & les Pelagiens, qui ont tenu le contraire.

Ioan. 15. 5. *Rom.* 10. 11. 12.

ARTICLE XLII.

Aussi ie croy, que les fideles preuenus du mouuement du sainct Esprit, & enrichis de nouuelles forces infuses au liberal Arbitre, & apres iustifiés en foy par grace, accompliſſent franchement, aisément, & entierement lesdits Commandemens de

Matt. 5. 2. 17. 20. *Matth.* 11. 30. 1. *Ioan.* 5. 2. 3.

de Dieu. Et pource ie deteſte tous Pelagiens, Proteſtans, & Pretendans, qui, au preiudice de l'energie & efficace grace en la regeneration Chreſtienne, maintiennent qu'il eſt impoſſible de les accomplir autrement, que naturellement, ou imputatiuement.

RESPONSE.

S'eſtans fait ouuerture par le precedent Article à la doctrine de la Iuſtification, ils commencent par la condemnation des erreurs des Iuifs, Payens, & Pelagiens: & ſeroit à deſirer, que comme ils les abiurent de bouche, ils en fuſſent auſſi eſloignés par effect. Mais la deduction de ceſte matiere mõſtrera ouuertement, qu'il y a fort peu de difference entre eux tous en ceſt endroit. Et de faict, les paſſages qu'ils alleguent ici contre nous, de S. Matthieu, de l'Epiſtre de S. Iean, & des Pſeaumes, ont eſté autresfois oppoſés à S. Auguſtin par l'heretique Celeſtius, compagnon de Pelagius, qui maintenoit, que la iuſtice de l'homme eſtoit parfaite en ceſte vie: & que nous pouuons accomplir les commandemens de Dieu franchement, aiſément, & entierement: qui eſt l'opinion de ces Moynes en termes expres. Et ce que nous diſons, tant des obiections de Celeſtius, que des reſponſes de S. Auguſtin, ſe peut voir au liure de la Perfection de Iuſtice qu'il a fait contre Celeſtius.

In oper. Aug. Tom. 7.

Or ceſte façon de parler ne doit eſtre tolerée, quãd ils diſent, que nous ne pouuons ſainctement accomplir les cõmandemens de Dieu par

par les forces de nature, & de la Loy. Car il faut dire absolumẽt, que nous ne pouuons aucunement accomplir les Commandemens de Dieu par les forces de nature. Vray est qu'il semble qu'il y a eu és infideles quelques traits, qu'on appelle de vertu: cõme de temperance és vns, & de iustice és autres. Mais il faut faire difference entre la Loy sacree de Dieu, & la philosophie Morale contenue és liures d'Aristote, de Ciceron, & leurs semblables. Sur quoy nous pouuons dire (à nostre grand regret) que les Scholastiques se sont tãt amusés à voir ces liures-là, qu'ils en ont corrompu la Doctrine tant de la foy, que des bonnes œuures. Voire tellement (comme il se verra par leurs escrits) qu'ils alleguent plus souuent les Ethiques d'Aristote, que Moyse en la Loy, ou Iesus Christ en l'Euangile. C'est donc merueilles que ces Moynes abiurent ainsi les Payens, par les escrits desquels les Scholastiques iurẽt en leurs disputes, & s'y fondent plus qu'en la parole de Dieu, ainsi que sçauent ceux qui ont frequenté leurs Escholes. Mais nos Moynes ont dit ceci par vne figure Monachale, qui s'appelle hypocrisie.

Examinons de plus pres ce qu'ils adiouſtẽt, quand ils parlent des nouuelles forces infuses au Franc Arbitre. Car, par ces paroles, ils attribuent au Franc Arbitre quelques forces pour aider de nostre costé à nostre Iustificatiõ: Ce qui contrarie à ces passages expres de l'Escriture:

Ioan.5. *En verité ie vous di, que l'heure vient, & eſt deſia, que les morts orrõt la voix du Fils de Dieu, & ceux qui l'auront ouïe, viuront.*

Coloſſ.2. *Quand vous eſtiez morts en pechés, & un prepuce de voſtre chair, il vous a viuifiés enſemble auec lui, vous ayant pardonné tous vos pechés.*

Epheſ.2. *Dieu qui eſt riche en miſericorde, par ſa grande charité, de laquelle il nous a aimés, du temps meſme que nous eſtions morts en pechés, nous a viuifiés enſemble par Ieſus Chriſt, par la grace duquel vous eſtes ſauués.*

Rom.8. *La penſee ou affection de la chair eſt mort.*

Ioan.3. *Qui n'eſt nay derechef, ne peut voir le Royaume de Dieu.*

Ezech.11. & 36. *I'oſteray leur cœur de pierre hors de leur chair, & leur donneray vn cœur de chair.* Et autres ſemblables. Dont il appert, que tout ainſi que le mort n'a aucune force en ſoy pour aider à ſe reſuſciter: auſſi l'homme n'a aucune force de ſoy, pour aider à ſa Iuſtification & Regeneration: comme auſſi le mot de *Regeneration* l'emporte aſſez, d'autant qu'il exclud tout ce qui eſt de noſtre premiere generation, quand il eſt queſtion de noſtre ſalut. Et partant *Ieſus Chriſt* (dit ſainct Iean) *a donné d'eſtre enfans de Dieu à ceux qui croyent en ſon Nom, leſquels ne ſont point nais de ſang, ne de volonté de la chair, ne de volonté de l'homme, mais ſont nais de Dieu.* Et ces Moynes meſmes vſent en ceſt Article du mot de *Regeneration*, qui les confond aſſez, s'ils entendoyent ce qu'ils diſent, & la ſignification des mots dont ils vſent.

Ioan.1.

Auſſi

Aussi n'est-ce pas parler proprement, quand ils disẽt, que les fideles sont iustifiés en foy par grace: au lieu que pour parler ouuertement auec l'Escriture, il faloit dire, qu'ils sont iustifiés par foy & par grace. D'autant que comme la grace est la principale cause de nostre Iustification, aussi la foy est l'instrument ou moyen pour receuoir & apprehẽder la Iustice de Christ qui nous est offerte & donnee, & par laquelle nous sommes iustifiés. Il faut dõc que les Moynes corrigent leur façon de parler, & se conforment au langage de l'Escriture. Car voici comment elle en parle:

Vous estes sauués de grace par la foy. *Ephe.2.*

La iustice est de Dieu par la foy. *Phil.3.*

Nous concluons donc, que l'homme est iustifié par foy. *Rom.3. Rom.5.*

Estans donc iustifiés par foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ. *Act.15.*

Ayant purifié leurs cœurs par foy, &c. Partant leur Maistre des Sentences disoit mieux qu'eux en l'vne de ses opinions: On peut dire autrement, que nous sommes iustifiés par foy, dit-il, parce que par la foy de la mort de Iesus Christ nous sommes purgés de nos pechés: dont l'Apostre dit, que la iustice de Dieu est par la foy de Iesus Christ. *lib.3.Sent. d.19.*

C'est aussi vne autre faute, voire des plus lourdes, quand ils afferment, que les fideles accomplissent franchement, aisément, & entieremẽt les Cõmandemens de Dieu. Car combié que l'Esprit de Dieu inspire en nous ce que

nous

nous auons de bonne volonté, pour seruir à Dieu: si est-ce qu'il faut tousiours mettre difference entre l'œuure de l'Esprit de Dieu en nous, & la tardiueté, voire repugnance, qui reste en nostre nature: qui nous empesche de nous acheminer à l'obeissance de Dieu auec telle & si grande promptitude que nous deuons. Ce que nous aimons mieux declarer par les paroles de S. Paul, que par les nostres:

Gal. 5. *La chair conuoite contre l'Esprit, & l'Esprit contre la chair: & ces choses sont contraires l'vne à l'autre: tellement que vous ne faites point tout ce que vous voulez.*

Rom. 7. *Ie pren plaisir à la Loy de Dieu, quant à l'homme de dedans: Mais ie voy vne autre Loy en mes membres, bataillant contre la Loy de mon entendement, & me rendant captif à la Loy de peché qui est en mes membres. Las! moy homme miserable! qui me deliurera du corps de ceste mort?* Voila comment S. Paul en parle: qui deuroit faire rougir de honte ces Moynes (s'il y auoit encor en eux quelque reste de honte) de trouuer si aisé ce que sainct Paul a trouué si difficile: & de penser faire franchement & aisément ce que ce sainct Apostre confesse ne pouuoir faire que auec grand combat & difficulté: tellement qu'il gemit en son infirmité, au lieu que les Moynes brauét en leur presomption & arrogance. Mais la raison est, que telles gens n'entrent point au combat que S. Paul a senti en ceste vie, & partant ne peuuent sçauoir les difficultés qui y sont. Or nous auons desia traitté amplement de

de ceſte matiere ſur les Articles 36. & 39. Comme auſſi nous auons refuté ce qu'ils diſent ici, que les fideles accompliſſent entierement les Commandemens de Dieu: ainſi que nous priõs les lecteurs de reuoir en l'Article quarãtieme.

Sur la fin, quand ils nous obiectẽt, que nous diſons eſtre impoſſible d'accomplir les Commandemens de Dieu autremẽt que naturellement ou imputatiuement: C'eſt premierement vn menſonge fort impudent, de nous impoſer, que nous eſtimons les Cõmandemens de Dieu pouuoir eſtre accomplis naturellemẽt: veu que nous combattons tout au contraire: ainſi qu'il eſt meſmement apparu par ceſte diſpute. Auſſi ne diſons-nous pas que nous accompliſſons les Commandemẽs de Dieu imputatiuement (car cela contiendroit vne contradiction: laquelle, dés pieça, nous auons laiſſee à ces Moynes, comme leur appartenant, & leur eſtant plus propre & familier que leur froc meſme) mais nous croyons, auec ſainct Paul, & diſons apres lui, *qu'à celui qui n'œuure point, ains croit en celui qui iuſtifie le meſchant, ſa foy lui eſt reputee à iuſtice:* Rom. 4. qui ſont les propres mots de l'Apoſtre: lequel ces Moynes deteſtẽt en nos perſonnes, & nous les deteſtons en leurs erreurs.

Ils alleguent ce que dit Ieſus Chriſt, *qu'vn ſeul poinct de la Loy ne paſſera, que toutes choſes ne ſoyent faites.* Matt. 5. 18 Mais ils ne conſiderent pas ce qui eſt dit au verſet precedent, combien qu'ils le cottent: *Ne penſez pas*, dit-il, *que ie ſoye venu pour abolir la Loy, ou les Prophetes. Ie ne* Ib. v. 17.

suis point venu pour les abolir, mais pour les accomplir. Il y a donc trop grande difference entre Iesus Christ, & nous. Car il a accompli la Loy, & a accompli les Propheties, faisant l'œuure de nostre Redemptiõ predit & promis par icelles: & nous en receuons le fruict par la foy, que l'Esprit de Dieu imprime en nos cœurs. Et quant à la Loy, combien que la maledi-ction d'icelle soit ostee, pour le regard des fideles, toutesfois sa substance & vray vsage leur en demeure, pour y mediter, & estre la reigle de leur vie.

Matt. 5. 20. Ils produisent aussi ce qui est dit, que *celui qui aura fait les Commandemens de Dieu, & les aura enseignés aux hommes, sera tenu grand au Royaume des Cieux.* Mais nous ne nions pas que les fideles, conduits par le sainct Esprit, ne facent les Commandemens de Dieu, entant qu'ils aspirent à son obeissance, selon la grace que Dieu leur fait: mais ce n'est pas à dire qu'ils les accomplissent entierement: tes-*Rom. 7.* moin ce que sainct Paul (qui est du nombre de ceux qui ont fait & enseigné) a confessé franchemẽt, de l'imperfection qu'il sentoit en soy-mesme, ainsi que nous auõs tantost ouï: neantmoins nos defauts nous sont pardonnés par le merite de la parfaite iustice de Iesus Christ, ainsi que nous auons dit ailleurs. Et pour monstrer que toutes les fois qu'on voit en l'Escriture ces mots, *faire les Cõmandemens de Dieu*, il ne faut pas imaginer quelque perfection és hommes pour cela: nous voyons mesmes ceste façon

façon de parler au regard des infideles. Comme quand S. Paul dit, que les Gẽtils qui n'ont point de Loy, font naturellement les choſes qui ſont de la Loy: & autres ſemblables lieux. Rom. 2.

Les deux autres paſſages qu'ils alleguent, s'expoſent eux-meſmes. Car quãd Ieſus Chriſt dit, que *ſon ioug eſt aiſé, & ſon fardeau leger*; il en dit la raiſon és verſets qui ſont precedents: *Venez à moy*, dit-il, *vous qui eſtes trauaillés, & chargés, & ie vous ſoulageray: prenez mon ioug ſur vous, & apprenez de moy que ie ſuis debonnaire, & humble de cœur: & vous trouuerez repos à vos ames.* Par où nous entendons, que ſi le ioug de Ieſus Chriſt eſt aiſé, ce n'eſt pas de la force qui ſoit en nous, mais de la grace de celui qui le nous met ſur la teſte, & qui nous donne tellement ſon fardeau, qu'il a pris le noſtre ſur ſoy: & parce moyen a effacé nos pechés & defauts, ayant reſpãdu ſon ſang pour nous. Bref, ceſte facilité ne vient pas de noſtre force, mais de ſa grace, nous imputãt ſa iuſtice, & ne nous imputant nos defauts & imperfections. Et partãt il declare, que nous ſerõs touſiours chargés & trauaillés, iuſques à ce qu'il nous ſoulage, & qu'ainſi nous trouuions repos en nos ames: nõ pas en nouſ-meſmes (cõme les Moynes cuident) mais en ſa miſericorde & bõté. Pareillement S. Iean dit, que *c'eſt l'amour de Dieu, que nous gardions ſes Commandemens, & que ſes Commandemens ne ſont point griefs*: adiouſtant conſequemment apres: *Car*, dit il, *tout ce qui eſt nay de Dieu, ſurmonte le monde, & ceſte* Matth. 11. Ib. v. 28. 29. 1. Ioan. 5. Ib.

est la victoire qui a surmonté le monde, assauoir, nostre foy. Voila donc comment sainct Iean expose son dire, attribuant la facilité des Commandemens à la foy : laquelle reçoit la Iustice de Christ, ensemble la remission de nos fautes. Car ce n'est pas sans cause que ce mesme Apostre disoit ainsi : *Si nous disons que nous n'auons point de peché, nous nous seduisons nous-mesmes, & verité n'est point en nous. Si nous confessons nos pechés, il est fidele & iuste pour nous pardonner nos pechés, & nous nettoyer de toute iniquité.* Item : *Si nous cheminons en lumiere, comme lui est en lumiere, nous auons communion l'vn auec l'autre, & le sang de son Fils Iesus Christ nous nettoye de tout peché.* Voila les propres paroles de sainct Iean, qui est vne sentence prononcee clairement contre l'erreur de ces Moynes: veu qu'il parle des fideles qui cheminent en lumiere, & qui neantmoins ont tousiours besoin que le sang de Iesus Christ les nettoye de tout peché. Et parce (cõme nous auons dit au commencement de ceste Article) que les Pelagiens obiectoyent ces mesmes passages à sainct Augustin: comme aussi ce qui est dit au Psalme, de *ceux qui sont immaculés en la voye :* nous representerõs ici la respõse de S. Augustin, pour fortifier la nostre. Il obiecte, dit-il, (parlant de l'heretique Celestius) que le ioug de Iesus Christ est aisé, & son fardeau leger. Item, que les Commandemens de Dieu ne sont point griefs. Par ces tesmoignages nous deuons estre edifiés, pour aspirer à la grace de Dieu, laquelle

1. Ioan. 1.

Ib.

De perf. Iust. cont. celest.

igno

ignorent ceux qui veulent eſtablir leur iuſtice, &c. Il dit auſſi au meſme lieu, qu'il n'y a point d'abſurdité d'appeller purs, ceux qui aſpirãs à la perfection que nous aurõs apres ceſte vie, ſont ſans crime ſcandaleux, & qui diſent continuellement, *pardonne-nous nos offenſes*. En ſomme, nous exhortons ces Profeſſeurs, à ce que conſiderans les paſſages qu'ils nous obiectent, & oyans les meſmes teſmoins qu'ils produiſent pour nous, contre eux-meſmes, ils ayent honte de ſuiure l'erreur, & vſer des argumẽs des Pelagiens, & apprennẽt pluſtoſt de recognoiſtre & confeſſer auec nous, que la perfection de l'homme Chreſtiẽ cõſiſte en la Remiſſion de ſes pechés. Car ceſte ſentẽce de S. Auguſtin parlãt de l'hõme regeneré & iuſtifié par foy, eſt bien remarquable: La vertu, dit-il, qui eſt en l'hõme iuſte, peut eſtre nõmee parfaite, moyẽnãt qu'à ceſte perfectiõ appartiẽne la cognoiſſance de ſon imperfectiõ enverité, & la cõfeſſiõ en humilité. *Ib.* *Contr. duas Ep. pelag. l. 3. c. 7.*

ARTICLE XLIII.

Ie confeſſe noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, à l'image duquel nous ſommes iuſtifiés, iuſte, d'vne iuſtice informante, & nõ imputatiue. Et abiure Butzcer & les Pretendans en ceſt article. *Rom. 8. 24* *Ioan. 1. 14. 16.* *Bucer. in Luc. c. 2. & in Ioã. 1. 14.*

ARTICLE XLIIII.

Ie confeſſe la grace de Dieu eſtre non ſeulement vne faueur diuine, dont Dieu de ſa bonté infinie, & indicible miſericorde nous pourſuit gratuitement outre le cours & cooperation naturelle, contre l'impieté de Pelage: & dis ceſte grace eſtre non ſeulemẽt vn reſpect, dõt Dieu nous pardonne & fa- *Brẽt. hom. 12. in Ioan.* *Ioan. 1. 16. 17.*

uorise en contemplation de la foy, & deuotion enuers nostre Seigneur Iesus Christ: mais aussi ie croy icelle grace estre vn mouuement du sainct Esprit infus en nous, & formant nouuelles & diuines forces, qualités & ornemens dont nous sommes formellement iustifiés & rendus idoines à bien faire, & meriter par l'aide de ceste grace. Parce ie deteste Pelage, & les Pretendans, ennemis de l'efficace grace du Nouueau Testament, tant recommandee par S. Paul, constamment defendue par l'Eglise contre les Ebionites & faux Apostres, & par sainct Augustin contre les Pelagiens, qui l'ont voulue restraindre à vne cooperation naturelle de Dieu, & à la seule remission des pechés, ou à vne faueur hors de nous, que les Pretendans nomment relatifs & imputatifs, & les Pelagiens la nommoyent concurrence de Dieu naturelle, en impugnant l'energie de la grand grace Euangelique, dont nous sommes sanctifiés, renouuellés, & aidés à bien faire, comme expressement refere S. Augustin.

Ps. 58. 11. Rom. 5. 5. Ps. 93. 17. 18.

Ioan. 1. 17. Rom. 4. Gal. 3. Act. 15.

Aug. Ep. 120. ca. 37. & de gratia christ. c. 30. 36. 47. Celestin. pap. ad Gal. Episc. c. 10. Conc. milenuit. can. 3. 5.

RESPONSE.

Ceſt argument des Moynes eſt ſi cornu, que ils meritent d'eſtre renuoyés à l'alphabet de leur Eſchole. Car voici, en ſomme, leur beau diſcours: L'Apoſtre dit, que nous deuons eſtre conformes à l'image de Ieſus Chriſt. Il nous faut donc eſtre iuſtifiés à ſon image. Or eſt-il que Ieſus Chriſt eſt iuſte d'vne iuſtice informante, & non imputatiue (diſent-ils) partant ils concluent, que nous ne ſommes pas iuſtifié de la iuſtice imputatiue, comme ils parlent, & com

comme nous disons, imputee, lors que par foy nous apprehẽdons Iesus Christ mort pour nos pechés, & resuscité pour nostre iustice, ainsi que dit sainct Paul.

Pour mõstrer les enormes erreurs de cest Argument, Nous disons premierement, que s'il auoit lieu, il faudroit par vne mesme conclusion affermer des choses qui sont tresfausses, & en nier d'autres, qui sont tresvrayes. Car voici qu'on pourroit dire, selon leur argument: Puis qu'il nous faut estre iustifiés à l'image de Iesus Christ, & que la iustice de Christ n'est pas venue d'ailleurs que de lui-mesmes (car il estoit non seulement homme, mais aussi vray Dieu, & partant source de toute perfection & iustice) à ceste cause nostre iustice ne viẽt d'ailleurs que de nous-mesmes, & ne vient pas de Iesus Christ, mais de la perfection de nostre nature. Item, il faudroit dire aussi, que comme l'innocence & pureté de Iesus Christ a esté parfaite dés sa premiere conception, que la nostre doit estre semblable: Et que comme Iesus Christ a accompli toute iustice, sans qu'il en eust aucun besoin, pour son regard, cela doiue aussi estre dit de nous: Qui sont des erreurs si estranges, qu'on a mesmes horreur d'y penser. Et toutesfois voila la façon de raisonner & discourir dont ces Moynes vsent. Mais si le Dieu de ce monde ne les auoit aueuglés quand ils lisent l'Escriture, ils auroyent facilemẽt veu au mesme passage qu'ils alleguent, le contraire de leur intention. Car voici les paroles de *Rom. 4.*

Rom.8. S. Paul en ce lieu-là : *Ceux*, dit-il, *que Dieu a parauant cognus, il les a predeſtinés à eſtre faits conformes à l'image de ſon Fils : à fin qu'il ſoit le premier nay entre pluſieurs freres. Et ceux qu'il a predeſtinés, il les a auſſi appellés : & ceux qu'il a appellés, il les a auſſi iuſtifiés : & ceux qu'il a iuſtifiés, il les a auſſi glorifiés.* Par ces paroles, nous voyons en quoy cõſiſte ceſte Conformité dont il parle: aſſauoir, en la participation de ſa gloire qui ſera parfaitement accomplie en nous au dernier iour, lors que nous ſerons du tout paruenus à la meſure de la parfaite ſtature de Eph.4. Philip.3. Chriſt, & que nos corps meſmes ſerõt rendus conformes au corps glorieux d'icelui, comme il eſt dit ailleurs. Partant, de vouloir conclurre de là, que nous ſommes iuſtifiés à l'image de Ieſus Chriſt, c'eſt renuerſer du tout ce paſſage. (& de faict, l'Eſcriture ne parle pas ainſi) Car il faudroit auſſi cõclurre, que nous deurions eſtre appellés à ſon image: & toutesfois il eſt tout notoire, que Ieſus Chriſt n'a eſté appellé, ne iuſtifié comme nous ſommes : mais au contraire, nous ſommes appellés & iuſtifiés par ſa vertu.

De pecc. merit. l.1.c. 14. Ce que ſainct Auguſtin expoſe ainſi : La iuſtification, dit-il, de laquelle Ieſus Chriſt iuſtifie le meſchant, n'eſt pas propoſee pour imiter, car Ieſus Chriſt ſeul peut cela. Partant, quiconques oſe dire, ie te iuſtifie, il faut qu'il die conſequemment, croy en moy. Voila ce que ſainct Auguſtin en a enſeigné. Que donc les Moynes accordent à ceci ce qu'ils diſent, que nous ſommes iuſtifiés à l'image de Ieſus Chriſt.

D'auan

D'auantage, ils alleguent ce qui eſt dit en S.Iean, que *Ieſus Chriſt eſt plein de grace, & de verité: & que nous auons receu de ſon abondance, & grace pour grace.* Ce qui eſt treſ-vray. Mais cela n'empeſche pas que ceci ſoit vn effect de ſa grace, quand il nous impute ſa iuſtice gratuitement, à fin de nous iuſtifier deuant Dieu, & lui eſtre agreables par ce moyen. Et de faict, S. Auguſtin expoſant ce paſſage de S.Ieã: Qu'auõs-nous receu, dit-il? la remiſſion des pechés, à fin d'eſtre iuſtifiés par Foy. *Ioan.1.* *Tract.3. In Ioan.*

Vray eſt que pour reigler noſtre vie, nous nous deuons propoſer l'exemple de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: aſſauoir, és choſes eſquelles il veut que nous l'imitions (ainſi que l'Eſcriture l'enſeigne) mais cela ne ſe rapporte pas à la iuſtification des fideles, par laquelle ils ſont reconciliés à Dieu par la Foy qu'ils ont en Ieſus Chriſt, & de laquelle S.Paul parle tant de fois, quand il dit, *que nous ſommes iuſtifiés par Foy:* Mais il ſe rapporte à la ſainteté de vie des fideles, qui leur eſt dõnee par le S.Eſprit, & dõt noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt la vraye reigle & exemple, voire la ſource. Ceſte Sainteté (qui eſt auſſi appellee Iuſtice) eſt tellemẽt commencee & auãcee en la vie preſente, qu'elle ne peut eſtre accomplie qu'en la vie eternelle: ſuiuant ce qui eſt declaré en l'Eſcriture, & teſmoigné par les Anciens docteurs de l'Egliſe. Partant ces Moynes ne pouuoyent rien alleguer plus propre pour ſe refuter eux-meſmes. Car ſi la iuſtification des fideles cõſiſte en la ſainteté de *Ioan.13. 1. Iean. 2. &c.*

vie

vie qui eſt en eux (comme ils diſent) & que ceſte ſaincteté ne peut eſtre parfaite qu'apres la mort (cõme l'Eſcriture dit,& nos Peres le teſmoignent, voire noſtre experience & cõſcience nous en rẽdent conuaincus) il s'enſuiuroit, que les fideles ne ſeroyent iuſtifiés qu'apres la mort. Cela,di-ie,s'enſuiuroit par le dire de ces Moynes, qui enſeignent en ceſt Article d'Abiuration, que nous ſommes iuſtifiés à l'image de Ieſus Chriſt.Or eſt-il que la iuſtice de Ieſus Chriſt a eſté, & eſt parfaite en lui, ce que nul Chreſtien n'oſeroit nier,& partant il faudroit, que pour eſtre iuſtifiés à ſon image noſtre iuſtice & ſaincteté fuſt parfaite en nouſ-meſmes: c'eſt à dire, que nous fuſſions deſpouillés de ce corps mortel,pour eſtre entieremẽt conioincts à Dieu en la vie bien-heureuſe.

A fin donc de ne tomber en l'erreur des Moynes,&au piege qu'ils ont ici tendu ſous vne obſcurité &ambiguité de paroles,ie prie les lecteurs,de conſiderer,que combien que les fideles ne peuuent eſtre reconciliés à Dieu, & apprehẽder parFoy leur iuſtice en IeſusChriſt, qu'ils n'aiment la iuſtice & ſaincteté de vie: toutesfois,il y a difference entre laReconciliation des fideles auec Dieu, &,leur ſaincteté de vie: car ils ne ſont pas recõciliés à Dieu,par ce qu'ils s'eſtudient à ſaincteté (attẽdu que la Reconciliation preſuppoſe inimitié entreDieu & nous, & telle inimitié eſt cauſee par le peché, contraire à ſaincteté & iuſtice) mais pluſtoſt, ils s'eſtudient à ſaincteté, par ce qu'ils ſont recon

conciliés à Dieu. Or noſtre reconciliation auec Dieu encloſt ceſte iuſtificatiõ, de laquelle nous diſputons à preſent: Parce que nous ne pouuõs eſtre recõciliés à Dieu, que Dieu ne nous aime (car le mot de Reconciliation emporte cela) & Dieu ne peut rien aimer qui ſoit iniuſte: veu qu'il hait toute iniuſtice & iniquité, cõme dit Dauid, & que nous auons ia monſtré cy deſſus. *Pſalm.5.* Il faut donc qu'il nous aime en Ieſus Chriſt, *par la mort duquel nous ſommes recõciliés à Dieu* (dit S. Paul) *eſtãt Mediateur entre Dieu & nous*, voire *le moyen & le prix de noſtre Reconciliation.* *Rom.5. 2.Cor.5. 1.Tim.2.* Il s'enſuit donc, que lors nous ſommes reconciliés à Dieu, quand il ne nous regarde pas en ce qui eſt de nouſmeſmes, où il n'y a que tout peché: mais il nous regarde en ſon Fils, où il n'y a que toute Iuſtice. Nous produirons ſeulemẽt vn paſſage de S. Paul, pour l'eſclairciſſemẽt de ce que nous diſons: *Dieu*, dit-il, *nous a recõciliés à ſoy par Ieſus Chriſt, & nous a donné le Miniſtere de Reconciliation. Car Dieu eſtoit en Chriſt ſe reconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits, & a mis en nous la parole de Reconciliation. Nous ſommes donc ambaſſadeurs pour Chriſt, comme ſi Dieu exhortoit par nous: nous ſupplions pour Chriſt, que vous ſoyés reconciliés à Dieu. Car il a fait celui qui n'a point cognu peché, eſtre peché pour nous, à fin que nous fuſſions iuſtice de Dieu en lui.* En ceſt excellẽt paſſage nous voyons principalement trois choſes: La premiere, que nous ſommes reconciliés à Dieu par vn ſeul Ieſus Chriſt. La ſeconde, que ceſte recon

conciliation se fait en telle sorte, que nos pechés ne nous sont point imputés, & la Iustice de Christ nous est imputee: ce qu'il signifie, quand il dit, *que nous sommes iustice de Dieu en Iesus Christ.* La troisieme: que Dieu a ordonné le Ministere de l'Euangile, à fin que receuans par Foy Iesus Christ, qui nous y est presenté auec tous ses biens, nous soyons vrayement reconciliés à Dieu. C'est, en somme, ce que nous disons, que la iustice de Iesus Christ apprehendee par Foy, nous est imputee, à fin que nous soyons iustifiés: suiuãt ce qui est dit par S. Paul, *Qu'estans iustifiés par Foy, nous auons paix enuers Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur.* Et de faict, sur quoy se reposera nostre cõscieãce, pour subsister deuant Dieu, & auoir paix auec lui, si ce n'est sur la Iustice de Iesus Christ? parlons mesmes des plus auancés en saincteté: est-il possible qu'ils s'appuyent sur leur iustice propre, pour sentir vrayement en leur ame la douceur de ceste paix enuers Dieu? Quand S. Paul pense aux restes de peché qui estoyent en lui, & qu'il lui falloit combattre continuellement, il s'escrie, qu'il est miserable. Il estoit donc necessaire qu'il cerchast ailleurs qu'en soy mesme la cause du repos de sa conscience, de sa paix enuers Dieu, de sa Iustice & de son salut. Or il l'a trouuee en la Iustice de Iesus Christ, c'est à dire, au merite de sa Mort & Passion, & en l'Obeissance qu'il a rendue à Dieu pour nous. Ce n'est pas à dire que les fideles puissent estre iustifiés par Foy, que quand & quand ils n'aimẽt celui

Rom. 5.

celui qui les iuſtifie, & aſpirent à ſon obeiſſance, ſelon la grace que Dieu leur fait: mais ils ne ſont pas iuſtifiés pour ceſt amour enuers Dieu, ne pour leur obeiſſance enuers ſes Commãdemens: veu qu'au contraire, ce qu'ils aimẽt Dieu, c'eſt parce qu'ils ſont perſuadés qu'il les aime en ſon Fils: & partant qu'il les iuſtifie en lui: car autrement, il ne les aimeroit pas, comme nous auons dit ci deſſus. C'eſt la doctrine de l'Apoſtre S.Paul, quãd il dit ainſi: *La charité de Chriſt nous eſtreind: tenans pour reſolu, que ſi vn eſt mort pour tous, tous auſſi ſont morts, & il eſt mort pour tous, à fin que ceux qui viuẽt, ne viuẽt plus d'ores en auant à eux-meſmes, mais à celui qui eſt mort & reſuſcité pour eux.* Par ces paroles S.Paul monſtre, que la ſainɛteté de vie procede de l'aſſeurãce que nous auons que Ieſus Chriſt eſt mort pour nous. Or croire, eſt eſtre aſſeuré que Ieſus Chriſt eſt mort & reſuſcité pour nous: c'eſt, apprehẽder par Foy la Iuſtice de Ieſus Chriſt, par laquelle nous ſommes iuſtifiés: ainſi qu'il eſt eſcrit ailleurs, que *Ieſus Chriſt eſt mort pour nos pechés, & reſuſcité pour noſtre iuſtification.* Nous diſons dõc, que noſtre Recõciliatiõ auec Dieu, & noſtre Iuſtification a inſeparablement conioincte la Regeneration, & Sanctification de vie, mais que pour cela on ne peut cõclurre, ou que ces deux ſoyent vne meſme choſe, ou que la Iuſtification, de laquelle nous parlons, procede de la ſainɛteté de noſtre vie. 2.Cor.5. Rom.4.

A cauſe de ceſte conionɛtion ſi eſtroite, les Anciẽs docteurs ont quelquesfois cõpris ſous la

la Iuſtification tout ce qui appartient à la Regeneration & ſainćteté de vie des fideles. Et
Rom.8. meſmes S. Paul ne fait point de difficulté de dire, que *ceux que Dieu a iuſtifiés, il les a glorifiés:* & par cela il n'exclud pas la ſainćteté des fideles, & toutes les choſes en general appartenantes à leur courſe, iuſques à ce qu'ils paruiennét à la couronne de gloire qui leur eſt appreſtee au ciel, mais il s'eſt contenté de propoſer la Iuſtification, par ce que les autres choſes qui concernent l'eſtat & deuoir des fideles, s'en enſuiuent neceſſairement. Ainſi faut-il entédre ces paſſages: *Qui croit en lui, a la vie eternelle.* Item,
Ioan.3. *Qui oit ma parole, & croit à celui qui m'a enuoyé,*
Ioan.5. *a vie eternelle, & ne viendra point en condemna-*
Matt.28. *tion, mais eſt paſſé de mort à vie.* Item, *qui croira, & ſera baptizé, ſera ſauué*, & autres ſemblables: par leſquels il ne faut pas entendre, que ceux qui croyent à la predication de l'Euãgile, paruiennent à ſalut, ſans aimer Dieu & leurs prochains, & ſans aſpirer à iuſtice & ſainćteté (comme il y a eu quelques anciens heretiques, qui penſoyent que les hommes ne pouuoyent eſtre damnés, moyennant qu'ils euſſent cognoiſſance de Ieſus Chriſt, & fuſſent baptizés, quelques pechés qu'ils cõmiſſent, leſquels ont
Ench.c.67 eſté refutés par S. Auguſtin) mais parce que l'amour enuers Dieu & nos prochains, & la reformation de noſtre vie, ſuit neceſſairemẽt la Foy de ceux qui croyent vrayement en l'Euangile: à ceſte cauſe Ieſus Chriſt a parlé principalemẽt de croire. Et toutesfois, *Croire*, ne ſignifie pas aimer

aimer Dieu & ſon prochain : Et, aimer Dieu & ſon prochain, ne ſignifie pas Croire: Car la Foy a ſa proprieté: & la Charité, la ſienne: & l'inſeparable conionction des deux, ne cõfond leurs diſtinctes proprietés. Ainſi il eſt dit ailleurs: *Qui aime ſon prochain, a accõpli la Loy*: non pour exclurre la premiere Table de la Loy, qui eſt la principale partie d'icelle: Mais cela eſt dit, parce que la vraye amitié enuers nos prochains eſt conioincte à l'amour que nous portons à Dieu, & en procede : veu que pour bien aimer nos prochains, il les faut aimer pour l'amour & affection enuers Dieu, & nõ d'vne affection charnelle & vitieuſe. *Par ceci* (dit S. Iean) *nous cognoiſſons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu, &c.* Et pour reuenir à la Foy & Charité, tout ainſi que la lumiere de la flãme n'eſt pas ſa chaleur, & ſa chaleur n'eſt pas ſa lumiere, encor que les deux ſoyent en la flamme inſeparablement : & la flamme ne luit pas parce qu'elle a chaleur, & ne bruſle pas, parce qu'elle a lumiere, mais chacune a ſa proprieté : Ainſi eſt-il de la Foy, & de la charité: combien qu'il n'y ait ſimilitude aſſez propre pour repreſenter ſuffiſamment ce myſtere.

Rom. 13.

1. Ioan. 5.

Nous auons bien voulu dire ces choſes vn peu plus amplement, à fin que ce que nous entendons par ce mot de *Iuſtification* en la matiere que nous traittons, ne puiſſe eſtre ignoré de perſonne. Vray eſt que ce meſme mot de Iuſtification a des ſignifications diuerſes (car il ſignifie quelques fois teſmoignage & approbation

bation de Iuſtice, & choſes ſemblables) Mais nous affermons, que quand il eſt parlé de la Iuſtification que les fideles ont par foy, il faut rapporter cela, nõ à noſtre ſainɛteté, mais à noſtre Reconciliation auec Dieu, & la remiſſion de nos pechés par Ieſus Chriſt, duquel, pour ceſt effect, la Iuſtice nous eſt imputee. Cela appert manifeſtement par ces paroles de ſainct Paul: *Qui intentera accuſation contre les eſleus de Dieu? Dieu eſt celui qui iuſtifie: Qui ſera celui qui condamnera? Chriſt eſt celui qui eſt mort, &, qui plus eſt, reſuſcité: lequel auſſi eſt à la dextre de Dieu, & qui fait auſſi requeſte pour nous.* Nous voyons en ce paſſage, que la Iuſtification dont nous parlõs, eſt oppoſee à l'Accuſation & Condamnation: & que la Iuſtification eſt fondee ſur la Mort & Reſurrection de Ieſus Chriſt, & non ſur la Sainɛteté de vie des fideles. Car ſi la Iuſtification ſuiuoit la ſainɛteté de vie, pourquoy eſt-ce que S. Paul parleroit d'Accuſer, & de Condamner? Certes on accuſe & condamne les pecheurs, & non les iuſtes. Auſſi S. Paul en ſa reſponſe n'allegue pas la ſainɛteté de vie des Eſleus, & ne dit pas que leur ſainɛteté les iuſtifie, mais il dit, que c'eſt Dieu: & adiouſte la cauſe de leur Iuſtification: aſſauoir, la Mort & Reſurrection de celui qui eſt noſtre Mediateur enuers Dieu: qui n'eſt pas mort pour les iuſtes, mais pour les pecheurs: lui Iuſte (dit S. Pierre) pour les iniuſtes, qui d'eux-meſmes, & en eux-meſmes pouuoyent iuſtement eſtre accuſés & condamnés par le iugement de Dieu. Or ſont-ils

Rom. 8.

1. Petr. 3.

ils iustifiés & absous, d'autant que ce que Iesus Christ a fait, leur est imputé, quand ils l'acceptét par Foy. Voila quãt au mot de Iustificatiõ sur le suiet & matiere que nous traittons: & nous nous asseurons, que ceux qui ne sont du tout ennemis de la verité, confesseront que nous croyons & parlons ainsi que l'Escriture nous enseigne.

Et par ce que nos Theologiens vsent aussi souuent du mot de *Sanctification*, nous en dirons vn mot, à fin d'oster toute occasion à ces Moynes, & à leurs semblables, de les calõnier. Nos Theologiens donc enseignent selon l'Escriture, que le sainct Esprit, qui engendre en nous la Foy, pour apprehender & accepter le Merite de la Mort & Passion de Iesus Christ & sa Iustice, à fin qu'elle nous soit imputee pour estre gratuitemẽt iustifiés, & recõciliés à Dieu: le mesme Esprit, di-ie, nous sanctifie, c'est à dire, nous Regenere en nouueauté de vie, nous faisant renoncer à nous-mesmes, allumant en nos cœurs l'amour enuers Dieu & nos prochains, & nous faisant aspirer (selon la grace que Dieu nous fait) & nous auancer de iour en iour à la saincteté & Iustice à laquelle les enfans de Dieu sont appellés. Et combien qu'elle soit commencee en nous en ceste vie, toutesfois, comme desia nous auons dit, elle ne sera parfaitement accomplie, qu'en la vie eternelle. Voila ce que nos Theologiens entendent par ce mot de Sanctification, & qui est conforme à tout ce que l'Escriture enseigne de la Saincte-

Rom.6.19. té des fideles,& des bonnes & saincctes œuures
2.Cor.7.1. par lesquelles il faut qu'ils marchent aspirans
1.Thes.4.3 au but qui leur est proposé. Ce mesme mot de
1.The.5.23 *Sanctifier* se prend aussi en l'Escriture pour pu-
Rom.3.23. rifier & nettoyer:comme quand il est dit,Heb.
Eph.4.ver. 9.que le sang des taureaux & des boucs *sanctifioit* les souillés.Itẽ, *nous sommes*, dit l'Apostre, Heb. 10. *sanctifiés par l'oblation vne fois faite du Corps de Christ*. Item : *Iesus,à fin qu'il sanctifiast le peuple par son sang, a souffert hors la porte :* & autres semblables. En ce sens le mot de *Sanctifier* signifie lauer & nettoyer, & se rapporte à la Remission de nos pechés, qui ne doit estre confondue auec la saincteté de vie des fideles.

Aussi le mot de *Regeneration*,& les mots qui s'y rapportent, qui sont en l'Escriture, & dont les Theologiens vsent souuent, doiuent estre bien entẽdus. Car ils signifient premierement ceste faueur de Dieu enuers nous, qui nous a deliurés de la puissance des tenebres, & nous a transportés au Royaume du Fils de sa dilection (comme dit sainct Paul) & d'enfans d'ire nous a faits enfans de Dieu. A ceste signification se doiuent principalement rapporter les passages suiuans : *A tous ceux qui l'ont receu, il leur a dõné ce droict,d'estre faits enfans de Dieu, assauoir, à ceux qui croyent en son Nom : lesquels ne sont point nais de sang,ni de volonté de la chair, ni de volonté de l'homme:mais sont nais de Dieu.*

Colos.1.

Ioan.1.

Loué soit Dieu le Pere de nostre Seigneur Iesus Christ, qui par sa grãde misericorde nous a regenerez en esperance viue par la Resurrection de Iesus

Iesus Christ, d'entre les morts. Il nous a engendrez de son propre vouloir, par la parole de Verité, à fin que fussions comme premices de ses creatures : & autres semblables. Aussi ce mesme mot de *Regeneration*, & autres qui s'y rapportẽt, sont pris generalement pour l'estat & tout le cours de la vie conuenable aux fideles, qui estans nais de Dieu, doiuẽt touſiours croistre en pieté & ſainctẽté, iusques à ce qu'ils soyent parfaitement accõplis en la vie eternelle. En ce sens les passages suiuans doiuent principalement estre pris, & entendus: 1.Petr.1. Iac.1.

Vous qui m'auez suiui en la Regeneration, quand le Fils de l'homme sera assis au throne de sa Maiesté, vous aussi serez assis, &c. Matth.19.

Si aucun est en Christ, il est nouuelle creature. Les vieilles choses sont passees: voici toutes choses sont faites nouuelles : & le tout est de Dieu qui nous a reconciliés à soy par Iesus Christ. 2.Cor.5.

Combien que nostre homme exterieur se dechet, l'homme interieur est renouuellé de iour en iour. 2.Cor.4.

Cheminez en nouueauté de vie. Rom.6.

Desirez, comme enfans n'agueres nais, le laict d'intelligence, & qui est sans fraude, à fin que vous croissiez par icelui. &c. 1.Petr.2.

Il nous a sauuez, non point par œuures de Iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde, par le lauement de Regeneration, & renouuellement du sainct Esprit. En ce passage le mot de Regeneration signifie principalement ceste faueur de Dieu qui change nostre miserable condition à vne condition bien-heureuse: ainsi Tit.3.

que le mot de lauement le monſtre, autrement il y auroit contradiction, de dire, que nous ne ſommes pas ſauués par nos œuures, &, que nous ſommes ſauués par la ſainɛteté de vie qui eſt en nous. Car eſtre ſauués par noſtre ſainɛteté de vie, c'eſt eſtre ſauué par nos œuures: ainſi que nous l'expoſerons encor plus amplement. Toutesfois l'Apoſtre adiouſte le *Renouuellement du ſainɛt Eſprit*, pour monſtrer, qu'eſtans faits enfans de Dieu, nous ſommes changés, non ſeulement de condition (eſtans faits d'enfans d'ire, enfans de Dieu, & eſtans paſſés de mort à vie) mais auſſi nous ſommes changés & Reformés en nouueauté de vie par le ſainɛt Eſprit. Ceci donc ſoit dit de la ſignification des mots, pour rendre l'intelligence des choſes plus aiſee, quand les mots ſeront bien & proprement entendus.

Ioan.5.

Maintenant il faut eſplucher ce qu'ils entendent par ceſte grace informãte, laquelle ils attribuent à Ieſus Chriſt. Car c'eſt-ci la couſtume des Moynes, de cacher leurs erreurs ſous vne ambiguité & obſcurité de paroles. Le maiſtre de leur eſchole Pierre Lombard parlãt des vertus, qu'il dit informer l'ame, vſe de ces mots: Il appert, dit-il, que la charité eſt le S. Eſprit, qui informe & ſanɛtifie les qualités de l'ame, à fin que d'icelles l'ame ſoit informee, & ſanɛtifiee. Voila ce qu'il en dit. Et eſt aiſé à cognoiſtre, que ce poure homme a eſté merueilleuſemẽt empeſché ſur ce poinɛt de Doɛtrine: tellemẽt qu'apres auoir propoſé diuerſes queſtions

Lib.2.Sen. diſt.27.ca. cum ergo.

ſtions,il dit (car ce ſont ſes mots) qu'il en laiſſe le iugement aux lecteurs:ayant haſte, dit-il, de paſſer outre. Peut eſtre auſſi que nos Moynes, pour la haſte qu'ils auoyent de paſſer à vn autre Article, n'ont pas eu le loiſir de nous bien expliquer leur intention. Tant y a, que (pour ne nous eſloigner de leur mot) ils n'ont pas eſté aſſez bien informés de l'intention de leur Maiſtre:puis qu'il attribue au ſainct Eſprit la vertu d'informer les qualités de l'ame. Car nul ne doute, que la Iuſtice de Ieſus Chriſt, cõſideree ſelon ſa nature humaine, n'ait eſté vne qualité de ſon ame, voire treſparfaite qualité. Dont il s'enſuiuroit (ſelon le dire de Lombard) qu'elle a eſté informee par le ſainct Eſprit. Comment donc eſt-ce que les Moynes l'appellent informante?

D'auantage,ils diſent en l'Article xliiij. que le mouuement du ſainct Eſprit infus en nous, forme les qualités dont nous ſommes formellement iuſtifiés: & en l'Article xlv. ils diſent, que nous ſommes iuſtifiés proprement & formellement par la grace de Dieu,y entreuenant le Liberal Arbitre. Ici ils maintiennent que la Iuſtice de Ieſus Chriſt eſt informante. Qui eſt-ce qui de ces façõs de parler differentes, obſcures,& enueloppees puiſſe tirer quelque reſolutiõ? Certes ſi par la Iuſtice de Ieſus Chriſt Informante,ils entendent,que ſa Iuſtice eſt la forme de la Iuſtice qu'ils diſent eſtre en nous: il faut donc que ſa Iuſtice ſoit reellement en nous, pour eſtre forme de la noſtre. Et là deſſus nous

leur demandons auec toute leur Eſchole, que deuiendra ceſte ſentẽce que leurs compagnons ont tant de fois reiteree en leurs diſputes: aſſauoir, Que la forme ne ſort point de ſon ſubiet? Comment ſe peut-il faire, que la propre Iuſtice de Ieſus Chriſt ſoit auſſi en nous reellement, & qu'vne qualité (comme on dit) indiuidue ſoit en pluſieurs & differents ſubiets? on dira bien en general, que pieté, foy, vertu, & choſes ſemblables, ont eſté en S. Paul, en S. Pierre, & autres fideles: mais perſonne (s'il n'a eſté inſenſé) ne dit onques, que la pieté de S. Pierre ait eſté la propre pieté de S. Paul: comme auſſi S. Paul n'a pas eſté iuſtifié par la foy de S. Pierre, mais par la ſienne. Et quant à Ieſus Chriſt, les qualités & dons habituels qui ſont en lui, ne peuuent non plus eſtre formellement en nous, que nous ne pouuons eſtre Ieſus Chriſt.

En outre, il nous faut conſiderer en la matiere que nous traittons, la Iuſtice de Chriſt, non entant qu'il eſt la meſme Iuſtice, veu qu'il eſt Dieu, mais entant qu'il eſt Mediateur entre Dieu & nous: comme S. Paul dit, *qu'il nous a eſté fait Iuſtice.* Or la Iuſtice de noſtre Mediateur & Redempteur conſiſte en ce qu'il a accompli toutes les choſes neceſſaires à noſtre Iuſtice, vie, & ſalut. Car en ſa vie il a accompli la Loy: en ſa Mort il a effacé le peché: en ſa Reſurrection il a vaincu la mort & les enfers: toutes leſquelles choſes eſtoyent neceſſaires pour nous acquerir Iuſtice & ſalut. Si donc la Iuſtice de Ieſus Chriſt ne peut eſtre ici conſideree

1. Cor. 1.

ſans

ſans ces choſes, il s'enſuiuroit, pour auoir en nous reellement la Iuſtice de Ieſus Chriſt, que reellement auſſi nous aurions accompli la Loy, ſatisfait au Iugement de Dieu, effacé le peché: & en ſomme, que nouſmeſmes ſerions morts, & reſuſcités pour nous ſauuer, qui ſeroit autant de blaſphemes, que de mots. Voila où reuient le formellement de ces Moynes: qui voirement ont ceſte qualité Monachale, d'eſtre menteurs & blaſphemateurs formellemẽt. Il y a plus: Car quand meſme nous conſidererons la Regeneration & ſainɛteté qui eſt és fideles, ſi eſt-ce que nous ne pouuons dire, qu'ils ſoyent pour ce regard iuſtifiés formellement. La raiſon eſt, que rien ne peut eſtre formellement, qui n'ait parfaitement toutes les choſes requiſes à ſa definition, & le mot de, forme, le declare aſſez, ainſi que ces Moynes doiuent auoir appris en leur eſchole: car la forme de la choſe infere ſa perfection. Et de faiɛt, vn homme ne peut eſtre formellemẽt prudent, ſi la definition de prudence ne lui cõpete: autrement, il ſeroit prudent ſans prudence. Or eſt il que la definition de Iuſtice comprend l'entier accompliſſement de tout ce qui nous eſt commandé: veu que *celui qui faut en vn poinɛt de la Loy, eſt coulpable de tous*, dit S. Iaques. Maintenãt oyõs ce qui eſt dit en l'Eſcriture: *Il n'y a homme qui ne peche.* Item, *Si nous diſons, que nous n'auons point de peché, nous nous ſeduiſons nouſ-meſmes, & verité n'eſt point en nous.* Ioinɛt qu'il eſt commandé à tous les fideles qui ſont au monde, de

Iac.2.

1.Reg.8.

1.Ioan.1.

Matth.6. dire toute leur vie, *Pardonne-nous nos offenses:*
Esa.64. Et ce que dit le Prophete, que *Toutes nos iustices*
Psal.130. *sont cõme le drap souillé.* Si dõc celui qui faut en vn poinct, est coulpable de tous, & n'y a hõme qui ne faille, & qui puisse en soy-mesme subsister deuant le Iugement de Dieu (ainsi que dit Dauid) commẽt donc serons-nous iustifiés formellement en nous-mesmes? Dirons-nous qu'estre formellement iustifié, c'est, estre coulpable de tous les poincts de la Loy? pouuons-nous estre formellement iustifiés d'vne iustice commẽcee, & non parfaite? Si cela estoit, nous serions iustes & iniustes tout ensemble. Vray est que l'Escriture appelle les fideles iustes & saincts, non pour dire qu'ils ayent quelque Iustice formee en eux, de laquelle ils soyent formellement iustifiés, comme ces Moynes parlẽt: mais d'autant que premierement les Merites de Iesus Christ leur sont imputés: Secondemẽt, par ce qu'ils aspirẽt à saincteté de vie: & combien qu'il y ait beaucoup de defauts en eux: toutesfois, leurs pechés leur sont pardonnés, & leurs imperfections ne leur sont imputees: suiuant ce qui est escrit, *Si nous confessons nos pechés, il est fidele & iuste pour nous pardonner nos*
1.Ioan.1. 1.Ioan.2. *pechés, & nous nettoyer de toute iniquité:* Item, *si nous auons peché, nous auons vn Aduocat enuers*
1.Petr.1. *le Pere, assauoir, Iesus Christ le Iuste: car c'est lui qui est l'appointement pour nos pechés.* Item: *esleus en sanctification de l'Esprit pour obeir, & estre arrouses du sang de Iesus Christ.* Et ailleurs: *Qui se-*
Rom.8. *ra celui qui condamnera? Christ est celui qui est*

mort

mort, & qui plus est, est resuscité, lequel aussi est à la dextre de Dieu, & qui fait aussi requeste pour nous. Item, *Iesus est entré au ciel, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu.* Heb.9. Par lesquels passages il appert, que le fruict de l'Interceſſion de Iesus Christ, & l'Application de sa mort & de sa Iustice ne nous est pas seulement necessaire quand nous commençons à croire en lui, mais s'estend à tout le cours de nostre vie: à fin que nous & nos bonnes œuures procedantes de l'Esprit de Dieu, besongnãt en nous, lui soyent agreables, nonobstant les imperfections qui sont en nous.

C'est ce que l'Escriture nous enseigne, au lieu de la Iustice informante & formellement faite que les Moynes ont imaginee: lesquels sont bien esloignés de ceste belle sentence de S.Bernard, quand il dit ainsi en la priere qu'il fait à Iesus Christ: Seigneur, n'ayes memoire des pechés de ma ieunesse, & de mes ignorances, & me voila iustifié: Seigneur, condui-moy en ta voye: & me voila sanctifié. Mais si ton sang n'intercede pour moy, ie ne suis pas sauué. *In Cantic. Ser.32.* Or pour laisser aux Moynes leur maniere de parler trop philosophique sans nous y amuser d'auantage, nous disons, suiuant le langage de l'Escriture, que nous sommes iustifiés, non de nostre iustice, mais de la Iustice de Iesus Christ, qui nous est imputee: ainsi qu'il appert par les passages suiuans:

Vous estes sauués de grace par la foy, & cela non point de vous, c'est don de Dieu, non point Ephes.2.

par

par œuures, à fin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouurage, estans creez en Iesus Christ à bonnes œuures, que Dieu a preparees, à fin que cheminions en icelles. Nous voyons par ces paroles, premierement, qu'il n'y a rien de nous qui precede nostre iustification: veu mesmes que par icelle nous sommes creés en Iesus Christ: & rien ne peut aider à la creation de soy-mesme. Secondement, que nos bonnes œuures sont fruicts & effects de nostre iustification: car il faut estre creé, auant que faire les bonnes œuures. Or nous sommes creés en Iesus Christ, quand nous sommes iustifiés par lui. Ce qui se verra encores manifestement par les passages qui s'ensuiuent:

Rom.5. *Estans iustifiez par foy, nous auons paix enuers Dieu.*

2.Cor.5. *Dieu estoit en Christ se reconciliant le monde, ne leur imputant leurs forfaits.*

Rom.3. *Nous concluons donc, que l'homme est iustifié par foy, sans les œuures de la Loy.*

Gal.3. *Or que par la Loy nul n'est iustifié enuers Dieu, il appert. Car le iuste viura de foy, & la Loy n'est point de la foy: mais l'homme qui fera ces choses, viura en icelles.*

Rom.10. *Christ est la fin de la Loy en iustice à tout croyant.*

Eph.1. *A la louange de la gloire de sa grace, de laquelle il nous a rendus agreables en son bien-aimé.*

Ib. *Tous ceux qui sont des œuures de la Loy, sont sous malediction. Car il est escrit: maudit est quiconque n'est permanẽt en toutes les choses qui sont escri*

escrites au liure de la Loy, pour les faire.

Qui nous a sauués, & appellez par sa saincte vocation, & non point à cause de nos œuures : mais par son arrest & grace, laquelle nous est donnee en Iesus Christ. 2.Tim.1.

Si Abraham a esté iustifié par les œuures, il a dequoy se vanter, mais nõ pas enuers Dieu. Mais que dit l'Escriture : Abraham a creu à Dieu, & il lui a esté imputé à iustice. Or à celui qui œuure, le loyer n'est point imputé pour grace, mais pour chose deüe : mais à celui qui n'œuure point, ains croit en celui qui iustifie le meschant, sa foy lui est reputee à iustice. Rom.4. Gen.15.

Comme par la desobeïssance d'vn homme, plusieurs ont esté rendus pecheurs : aussi par l'obeissance d'vn plusieurs seront rendus iustes. Rom.5.

Pour demonstrer sa iustice au temps present, à fin qu'il soit iuste & iustifiant celui qui est de la foy de Iesus. Rom.3.

Estans iustifiez gratuitement par sa grace, par la redemption qui est en Iesus Christ. Ib.

Qui intentera accusation contre les Esleus de Dieu? Dieu est celui qui iustifie, qui est celui qui condamnera? Christ est celui qui est mort, & qui fait requeste pour nous, &c. Rom.8.

Par icelui vous est annoncee la remission des pechez, & de tout ce dequoy n'auez peu estre iustifiez par la Loy de Moyse : quiconque croit en lui, est iustifié. Act.13.

Il a fait celui qui n'a point peché, estre peché pour nous, à fin que nous fussions iustice de Dieu en lui. (notez, *En lui.*) 2.Cor.5.

Estans

Rom.5. *Estans iustifiés en son sang, nous serons deliurés d'ire par lui.*

Rom.3. *Estans gratuitement iustifiez par sa grace, par la Redemption qui est en Iesus Christ, que Dieu a ordonné de tout temps pour Propitiatoire par la foy au sang d'icelui.*

1.Ioan.4. *En ceci est la charité, non point que nous ayons aimé Dieu : mais pource qu'il nous a aimez, & a enuoyé son Fils, pour estre appointement pour nos pechés.*

Gal.3. *Christ nous a rachetez de la malediction, quand il a esté fait malediction pour nous.*

Rom.4. *David declare la beatitude de l'homme à qui Dieu alloüe Iustice sans œuures.*

Phil.3. *Que ie soye trouué en icelui n'ayant point ma Iustice qui est par la Loy, mais celle qui est par la foy de Christ, la Iustice qui est de Dieu par la foy.*

Et plusieurs autres passages, qui sont de mesmes. Dont nous concluons, que puis que nos bonnes œuures ne peuuẽt preceder la foy (car ce qui est fait sans foy, est peché, & nul ne peut plaire à Dieu sans foy, ainsi qu'il est escrit) & puis que nous sommes iustifiés par la foy en Iesus Christ, nous concluons, di-ie, que nous sommes rendus iustes: tant, par ce que nos pechés ne nous sont point imputés, qu'aussi parce que l'Obeïssance & Iustice de Christ nous est imputee.

Rom.14. Heb.12.

Ceci se pourra facilement comprendre par la similitude d'vn debteur qui seroit reduit à extreme poureté, & duquel la debte auroit esté acquittee par vn autre, à la charge que le deb

debteur acceptaſt ce benefice. Car combien que le debteur n'ait payé de ſes propres deniers, neãtmoins en vertu du payemẽt fait par celui qui a payé pour lui, il demeure entierement quitte enuers ſon creancier, moyennant qu'il accepte le payement fait pour lui. Semblablement, parce que Ieſus Chriſt a payé pour nous, c'eſt à dire, a fait pour nous tout ce qui eſtoit requis à noſtre Iuſtification, ayãt accompli la Loy, & ayant ſatisfait au iugement de Dieu pour nous, à fin de nous reconcilier à Dieu, à la charge que nous l'acceptiõs par foy, (ainſi que nous auons veu és paſſages ci deſſus) il s'enſuit que nous ſommes vrayement iuſtifiés de la Iuſtice de Chriſt, laquelle nous acceptons par foy.

Ceſte ſimilitude eſt contenue en l'Eſcriture, en termes expres, non ſeulement quand nos pechés ſont appellés *debtes*, mais auſſi par ceſte ſentence de S. Paul: *Quand vous eſtiez morts en vos pechés, & au prepuce de voſtre chair, il vous a viuifiés enſemble auec lui: vous ayant pardonné tous vos pechés: en ayant effacé l'obligation qui eſtoit contre nous, &c.* Auſſi les mots de *Racheter*, & de *Redemption*, tant de fois propoſés en l'Eſcriture, nous meinent là. Par ceſte ſimilitude la choſe nous eſt comme repreſentee deuãt les yeux. Car puis que neceſſairement il y a cõformité, & correſpondance entre le payement & l'acquit, il nous faut conclurre, que comme Ieſus Chriſt noſtre Mediateur & pleige enuers Dieu, a ſatisfait à ſon Iugemẽt pour nous, d'autant

Matth. 6.

Col. 2.

tant que de sa pure grace & liberalité, il s'est fait debteur : non qu'il le fust en soy, ou de soy (car il est mort, lui Iuste, pour les iniustes, ainsi qu'il est escrit) mais d'autant que nos pechés lui estoyent imputés comme à nostre pleige, pareillement nous sommes acquités enuers
1.Pier.3. Dieu : non que nous ayons payé, ou en nous-mesmes, ou de nous-mesmes: mais d'autãt que le payement fait par Iesus Christ, c'est à dire, sa Mort & Passion, son Obeissance & ses Merites nous sont imputés & alloüés. Or ce benefice est receu & apprehendé par Foy, quand nous croyons vrayement, & nous asseurons non seulement que Iesus Christ est mort & resuscité, mais qu'il est mort & resuscité pour nous.

La Iustice donc de Iesus Christ est nostre, parce qu'elle nous est donnee par imputation: mais elle n'est pas en nos œuures : car alors ce ne seroit pas la Iustice de Iesus Christ, mais la
Rom.4. nostre. C'est ce à quoy tend S. Paul, disant, que *la foy en celui qui iustifie le meschant, est reputee à*
Epist.106. *iustice*, comme nous auõs veu. Partant (comme
Sup.Cant. Ser.6. in 3.sent. dit S. Augustin) le meschant, auant qu'estre iustifié, qu'est-il autre chose que meschant? & vn
D.18. q.6. peu apres: Qui croit en lui, ne sera point cõfus: ceste est la iustice par la foy, par laquelle nous croyons que nous sommes iustifiés, c'est à dire, faits iustes par la grace de Dieu par Iesus Christ nostre Seigneur, à fin que nous soyons trouués en lui n'ayans point nostre iustice qui est par la Loy, mais celle qui est par la foy de
Sup. Cant. Iesus Christ. Et sainct Bernard dit ainsi : Seigneur

gneur, chanteray-ie mes iuſtices ? pluſtoſt i'auray ſouuenance de ta ſeule Iuſtice : car icelle-meſme eſt la mienne, parce que Ieſus Chriſt m'eſt fait iuſtice de par Dieu. C'eſt pourquoy ſainct Auguſtin oppoſe tant ſouuent aux Pelagiens le ſalut des petis enfans qui meurent auant l'aage de diſcretion: car quels merites peuuent-ils auoir, que par imputation ? Et faict, Thomas a eſté eſmeu de ceſt argument.

Et pour faire toucher au doigt la verité de ceſte doctrine : que les Moynes reſpondent, ſi la remiſſion des pechés n'eſt pas le premier & principal poinct de noſtre Iuſtification : voire qui l'encloſt neceſſairement ? ſuiuant ce que ſainct Paul enſeigne, vſant du teſmoignage de Dauid. S'ils ne l'oſent nier, qu'ils nous dient donc, s'il faut que nous reſpandions noſtre ſang, à fin que nos pechés nous ſoyent pardonnés : ou pluſtoſt, ſi l'effuſion du ſang de Ieſus Chriſt ne nous eſt pas imputee ? Car qu'eſt-ce à dire, que *Ieſus Chriſt a porté nos pechez en ſon corps : que la correction de noſtre paix eſt ſur lui : qu'en ſa playe nous auons gueriſon :* ſinon que ſa Mort & Paſſion nous eſt imputee à iuſtice ? *Rom. 4. Pſ. 32. I. Pet. 2. Eſa. 53.*

I'ay dit, que noſtre Iuſtice eſt neceſſairement encloſe en la Remiſſion de nos pechés, ſuiuant ce dire de S. Auguſtin, Noſtre iuſtice en ceſte vie, dit-il, conſiſte en la Remiſſion de nos pechés, & non en la perfection de nos vertus. Et autre part il dit ainſi : Tous les Commandemẽs de Dieu ſont tenus & reputés pour eſtre faits, *De Ciuit. D. l. 19.*

quand

Retract.li. 1.c.19. quand Dieu nous pardonne ce que nous ne les auons pas faits : ce que ie prie les Lecteurs de bien considerer, comme le poinct qui contient l'entiere decision de ceste question que nous traittons: & pour ceſt effect poiſer diligemmẽt les raiſons ſuiuantes:

Premierement, la *Iuſtification* eſt oppoſee à la *Condemnation*: ainſi que nous auons monſtré par ci deuant, alleguans ces mots de l'Apoſtre: *Qui intentera accuſation contre les eſleus de Dieu ? Dieu eſt celui qui iuſtifie, Qui ſera celui qui condamnera ? &c.* A ce propos auſſi le meſme Apoſtre oppoſe ailleurs le miniſtere de Iuſtice au miniſtere de Condamnation: faiſant comparaiſon de la Loy auec l'Euangile. Il s'enſuit donc que quand Dieu nous iuſtifie, il ne void en nous que condemnation, tant s'en faut que ce ſoit quelque Iuſtice & ſainɛteté inherente en nous: tellemẽt que noſtre Iuſtification eſt noſtre Abſolution. Partãt nos pechés nous eſtans pardonnés, nous ſommes tenus deuant Dieu comme n'eſtans plus pecheurs. Or n'eſtre point pecheur, c'eſt eſtre iuſte: veu le ſubiect duquel nous parlons. Voila pourquoy S. Paul ne fait point de difficulté de cõclurre, que ceux là ſont tenus pour iuſtes, auſquels les pechés ne ſont point imputés: & dit ainſi, *Dauid declare la beatitude de l'homme à qui Dieu alloüe Iuſtice ſans œuures, diſant: Bien-heureux ſont ceux auſquels les iniquités ſont remiſes, & deſquels les pechés ſont couuerts. Bien-heureux eſt l'homme auquel le Seigneur n'aura point imputé le peché.* Il

Rom.8.

2.Cor.3.

Rom.4.

s'en

s'enſuit neceſſairement de ce paſſage, que, n'imputer point le peché, c'eſt alloüer ou imputer Iuſtice: autrement, l'argument de l'Apoſtre ſeroit defectueux. Nous voyons donc ici premierement, que la Iuſtice eſt imputee: ſecondemẽt, qu'elle eſt imputee ſans nos œuures. Partãt ce n'eſt pas noſtre iuſtice & ſaincteté inherente qui nous eſt imputee (car noſtre iuſtice ne pourroit eſtre ſans nos œuures) c'eſt donc l'obeiſſance de Ieſus Chriſt, & ſes benefices qui nous ſont imputés: & n'y a rien qui ſe puiſſe dire au contraire, ſinon qu'on veuille tergiuerſer. Partant ceſte ſentence de S. Ambroiſe eſt treſloüable: Ie me glorifieray en Dieu par Ieſus Chriſt, dit-il. Ie ne me glorifieray pas d'eſtre iuſte, mais ie me glorifieray de ce que i'ay eſté rachetté: de ce que Ieſus Chriſt eſt mon Aduocat enuers ſon Pere, & de ce que le ſang de Ieſus Chriſt a eſté reſpandu pour moy. *De Iacob. & beat. vit.*

D'auantage, ſi Ieſus Chriſt effaçoit tellemẽt les pechés, qu'il ne nous imputaſt pas la iuſtice par meſme moyen: il s'enſuiuroit, qu'il n'auroit pas pleinemẽt ſatisfait à Dieu pour nous. Car noſtre deuoir & obligation enuers Dieu, n'eſt pas ſeulement de ne faire pas le mal, mais auſſi de faire le bien: & ſommes tenus d'accomplir ſa Loy: ce que ne pouuãs faire, Ieſus Chriſt l'a accomplie pour nous, & l'accompliſſemẽt de la Loy fait par Ieſus Chriſt, nous eſt imputé, comme ſi nous-meſmes l'auions fait, à fin d'en eſtre acquités deuant le iugement de Dieu, & eſtre iuſtifiés, & aggreables à Dieu en ſon bien

Ephes.1. Matth.3. Matth.5. Rom.10. aimé, dit S.Paul. C'est pourquoy Iesus Christ dissoit, qu'il lui falloit accõplir toute Iustice: Item, qu'il est venu pour accõplir la Loy. Et ailleurs, *De tout ce dequoy n'auez peu estre iustifiez par la Loy de Moyse, quiconque croit en lui, est iustifié.* Item, *Christ est la fin de la Loy en iustice à tout croyant.* Item, *Iesus Christ fait sous la Loy, à fin qu'il rachetast ceux qui estoyent sous la Loy.* Et ailleurs: *Vn seul poinct de la Loy ne passera, que toutes choses ne soyent faites.* Et S. Paul dit, *Abolissons nous la Loy par la Foy? ains nous establissons la Loy:* assauoir, d'autant que par Foy nous receuons Iesus Christ, qui a accompli la la Loy pour nous. Car comme le peché est la transgression de la Loy, aussi la Iustice (parlant proprement) est l'accomplissement de la Loy: lequel n'estant en nous, ny par nous, doit estre cerché en Iesus Christ. Voila pourquoy S. Augustin disoit ainsi: Tous ceux qui sont iustifiés par Iesus Christ, sont iustes: non pas en eux, mais en lui. Vray est que les fideles doiuẽt cheminer en l'obeissance de Dieu, mais ce n'est pas pour estre iustifiés deuant Dieu, veu que nous le sommes sans œuures, cõme Dauid, & S. Paul le nous ont dit ci dessus.

Ibid. Galat.4. Matth.5. Rom.3.

Tract.3.in Ioan.

C'est aussi pourquoy Dauid demandant la Remission de son peché: *Laue moy*, dit-il, *Seigneur, & ie seray plus blanc que neige*, c'est à dire, qu'il seroit tenu pour iuste deuant Dieu par sa seule grace & misericorde, & non pour auoir en soy ceste parfaite & accomplie pureté. Car lui-mesme disoit ainsi ailleurs: *N'entre point en*

Psalm.51.

iuge

iugement auec ton seruiteur: d'autant que nul viuant ne sera iustifié deuant toy. Et de faict, S. Paul tire de ce passage, la Iustification de la Foy, contre la fausse opinion de ceux qui vouloyent estre iustifiés par leurs œuures. Psal. 143. Galat. 2.

C'est aussi la raison pourquoy l'Escriture appelle Iesus Christ *le Iuste*, quand elle parle du merite de sa Mort & Passion. *Nous auons*, dit S. Iean, *vn Aduocat enuers le Pere, assauoir, Iesus Christ le Iuste: car c'est lui qui est l'appointement pour nos pechez.* Par ces paroles il monstre euidemmẽt, que la Iustice de Iesus Christ, vient en cõpte en la remissiõ de nos pechés. Et de faict, l'Escriture a de coustume de comprendre sous la Mort & Resurrection de Iesus Christ toutes les choses qu'il a accomplies pour nostre salut. Act. 7. 1. Ioan. 2. Act. 26. &c.

En outre, S. Paul enseigne, que nous sommes reconciliés à Dieu par la Mort & Passion de Iesus Christ, ce qui ne peut estre que nous ne soyons iustifiés en lui, ainsi que nous apprenons par les paroles de l'Apostre, quand il dit, *Estãs maintenant iustifiez en son sang, nous serons deliurez d'ire par lui. Car si lors que nous estions ennemis, nous auons esté recõciliez à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plustost estans desia reconciliez, nous serons deliurez par sa vie.* Rom. 5.

Ici nous voyons, premierement par ceste façon de parler *estre iustifiez en son sang*, que la remission de nos pechés ne peut estre sans nostre Iustification: Secondement, nous voyons que selon le langage de S. Paul, *Estre iustifiez au sang de Christ*, &, *estre reconciliez à Dieu par*

la mort de Iesus Christ, est vne mesme chose. Et de faict (comme desia ci dessus nous auons dit) nous ne pouuons estre reconciliés, que Dieu ne nous aime: & il ne peut aimer l'iniustice: dont il s'ensuit qu'il nous aime en Iesus Christ, qui lui a rendu toute obeissance pour nous.

Galat.3. Aussi nous deuons bien prendre garde à ce que S. Paul dit aux Galates: *Christ nous a rachetez de la malediction de la Loy, quād il a esté fait pour nous malediction, &c. Afin que la benediction d'Abraham aduinst aux Gentils par Iesus Christ, &c.*

Si on demande, quelle est ceste malediction, le mesme Apostre respōd ainsi: *Maudit est quiconque n'est permanēt en toutes les choses qui sont escrites au liure de la Loy, pour les faire.* Cōment donc peut estre ostee ceste malediction, sinon que la Loy soit accomplie parfaitement? Partant si Iesus Christ nous a retirés de la malediction de la Loy, il l'a donc parfaitemēt accomplie. S'il nous a rachetés de ceste malediction, il a donc payé pour nous ce que nous deuions. Car le rachet ne peut estre sans payemēt: & s'il a payé pour nous, il faut dōc que ce qu'il a fait pour nous racheter de la malediction de la Loy, nous soit alloüé & imputé deuant Dieu. Autrement, ceste Redēption seroit inutile pour nostre regard: & ne seroit pas Redēption, & n'aurions pas esté rachetés de la malediction de la Loy: contre ce que dit S. Paul. D'auātage, nous ne pouuons estre deliurés de malediction, sans estre benis, c'est à dire, aimés de Dieu, pour auoir

auoir salut en Iesus Christ, selon la promesse faite à Abraham. Car il n'y a point de milieu entre benediction & maledictiõ, en cest endroit: veu que n'estre plus maudit de Dieu, c'est estre benit de lui. Or Dieu ne peut benir l'iniustice, & partant il nous benit en Iesus Christ, comme dit ici l'Apostre. Consequemment il faut que nous disions, que nous ne pouuõs estre absous de nos pechés par la remission d'iceux, & estre deliurés de malediction, que nous ne soyons quand & quãd benis de Dieu, & iustifiés. Or est il, que nul n'oseroit nier que nos pechés nous sont pardonnés, quand la mort de Iesus Christ nous est imputee: il faut donc aussi conclurre, que nous sommes iustifiés deuant Dieu, d'autãt qu'il nous impute la Iustice de Iesus Christ, & son obeissance.

Finalement, il faut diligemment considerer ce que dit S. Paul aux Romains, *Ce n'est pas ainsi du benefice, comme de ce qui est entré par vn qui a peché. Car la coulpe est d'vn forfait à condemnation: mais le don est de plusieurs forfaits à Iustification.* Ici nous voyons deux choses: La premiere, que la Iustification est opposee à la Condemnation (comme desia nous auons veu ci dessus) tellement que nous pouuons dire, auec l'Escriture, que nous sommes iustifiés de nos forfaits par le merite de Iesus Christ: ce qui ne peut estre que par imputation de Iustice. La seconde, qu'il nous faut mettre grande difference entre Adam, & Iesus Christ, suiuant ce que l'Apostre en discourt amplement en ce lieu-là. Car nous Rom. 5.

tirons tellement noſtre condemnation d'Adam, que la cauſe en eſt en nous, & de nous, & l'iniuſtice eſt noſtre, car elle eſt en noſtre corruptiõ naturelle. Mais noſtre iuſtification viẽt d'ailleurs que de nous: aſſauoir, de Ieſus Chriſt, par lequel nous ſommes iuſtifiés, quand ſes Merites nous ſont imputés. Or ceſte imputation eſt vn ſingulier don de Dieu, car c'eſt l'application de la Mort & Reſurrectiõ de Ieſus Chriſt. Partant l'argument des Contraires (comme on dit en l'eſchole) n'eſt pas bon ici pour prouuer que la cauſe de noſtre Iuſtification eſt en nous, comme la cauſe de noſtre Condemnation. Car en tels arguments il faut que toutes choſes ſoyent en tout & par tout correſpondantes: ce qui n'eſt pas ici, ainſi que les mots de l'Apoſtre, *Coulpe*, & *Don*, le declarent aſſez. La coulpe, eſt de nous, & le Don, d'ailleurs.

C'eſt merueilles, que ces Moynes haïſſent tant le mot, *d'Imputation*, & appellent, par moquerie, noſtre Iuſtice *Imputatiue*: veu que leur Pape en ſes Indulgences diſtribue (comme il dit) les merites des Saincts, & leurs œuures, qu'il appelle de Supererogation, à ceux qui lui donnẽt de l'argent: & veut dire, en ſomme, que les merites des Saincts leur ſont imputés. Cependant ne veulent pas qu'on die, que la Iuſtice & les Merites de Chriſt nous ſoyent imputés à Iuſtice: & priſent plus leurs blaſphemes & reſueries, que la doctrine expreſſément contenue en la parole de Dieu. Meſmes ils ſeroyẽt bien empeſchés de reſpondre à ce que dit leur

Maiſt

Maistre Pierre Lombard : que ce mot de *Iuste* est entendu en deux façons : car il signifie ou celui qui est innocent : ou celui qui a l'exercice des vertus. Or nous ne pouuons estre iustifiés, par ce que nous auons l'exercice des vertus: veu que sainct Paul dit, que Dieu iustifie le meschant : ainsi qu'auons allegué ci dessus. Il s'ensuit donc, qu'estans iustifiés, nous sommes innocens : ce qui ne peut estre sans Imputation: veu que nous sommes pecheurs,& condamnés en nous-mesmes. Tellement que quand l'Escriture dit, que le peché n'est pas imputé, elle dit, par mesme moyen, que l'innocence est imputee : qui est pour reuenir à ce que nous auons dit, que la Remission des pechés enclost l'Imputation de Iustice, de laquelle il est parlé en l'Escriture. Et certes si les Moynes l'ont veuë, ils y ont apperceu ce que nous disons, ou bien ils monstrent qu'ils ne l'ont iamais voulu voir, en la voyant : attendu que ces mots y luisent si clairement, qu'il faut estre aueugle, pour ne les voir pas : *La Iustice est imputee sans œuures.* Ibid.

Sent. l. 2. d. 3.

Rom. 4.

remission des pechez enclost l'imputation de iustice

A fin que la Iustice leur fust aussi imputee, assauoir, à ceux qui croyent : ausquels il sera aussi imputé, assauoir, à nous qui croyons en celui qui a resuscité des morts nostre Seigneur Iesus, qui a esté liuré pour nos pechés, & resuscité pour nostre Iustification: comme aussi sainct Augustin l'expose par ces paroles : Il est dit, *Ils seront iustifiés* : comme s'il disoit, Ils seront tenus pour iustes : ils seront reputés iustes. Ioinct ce qui est dit tant de fois en l'Escriture, que nous som- *De Spir. & lit.*

Ibid.

mes iuſtifiés en Ieſus Chriſt, & par Ieſus Chriſt. Et n'eſt pas dit, en nous, ne par nous, pour monſtrer qu'il faut cercher hors de nous la cauſe de noſtre Iuſtification. Or ſi nous ſommes iuſtifiés par ce qu'vn autre a fait, aſſauoir, Ieſus Chriſt, il faut donc neceſſairement que cela nous ſoit imputé: ce qui n'empeſche pas que nous n'en ſentiõs le fruict, encor que la cauſe ſoit hors de nous. A quoy ſe doit auſſi rapporter ce qui eſt dit par S. Paul: *A celui qui n'œuure point, ains croit en celui qui iuſtifie le meſchant, ſa foy lui eſt reputee à Iuſtice.* Rom. 4. Qui n'eſt autre choſe que ce qui eſt dit ailleurs, *que nous ſommes iuſtifiés par la foy en Ieſus Chriſt.* Ib. Eph. 2. Item, *que nous ſommes ſauués de grace par la foy, & cela nõ point de nous, car c'eſt don de Dieu, non point par œuures, à fin que nul ne ſe glorifie.* Car commẽt eſt-ce que la foy en Ieſus Chriſt, mort, & reſuſcité pour nous, nous eſt imputee à Iuſtice? N'eſt-ce pas à cauſe de l'obiect de la foy, qui eſt Ieſus Chriſt, auquel nous auons noſtre Iuſtice? Le Croire, entant que c'eſt vne œuure, merite-il que nous ſoyons iuſtifiés? L'equité & parfaite Iuſtice de Dieu, à laquelle il faut pleinement ſatisfaire, peut-elle porter cela? Ce n'eſt donc pas l'Action, ou œuure de noſtre foy, c'eſt à dire, noſtre Croire, qui nous iuſtifie: mais c'eſt celui en qui nous croyons. Car nommément il eſt dit, que ce n'eſt pas par œuures que nous ſommes iuſtifiés: & par ainſi nos Actions ſont excluſes, pour n'attribuer point à la dignité d'icelles la cauſe de noſtre Iuſtification. Au reſte,

il ne

il ne faut entẽdre ce mot, d'œuures, tant seulement des œuures exterieures : mais aussi, voire principalement, des œuures interieures. Et de faict, on mesure l'œuure exterieure par l'interieur de l'ame, comme S. Paul dit: Que la fin du Commandement, est charité de cœur pur, & de bonne conscience, & de foy non feinte. Voila pourquoy Moyse disoit ainsi : *Ce n'est point pour ta Iustice, ne pour la Droiture de ton cœur, que tu entres en leur pays :* c'est à dire, en la terre de Promissiõ, qui estoit figure de la vie eternelle. Quand donc il est dit, que nous sommes iustifiés par foy, il faut necessairement entendre par le mot de foy, celui qui est apprehendé par foy, assauoir, Iesus Christ, que nostre foy regarde, dit S. Augustin: Ce que S. Paul declare ainsi: *La Iustice qui est par la foy, que dit-elle? La parole est pres de toy, en ta bouche, & en ton cœur: c'est la parole de foy, laquelle nous preschons. Car si tu confesses le Seigneur Iesus de ta bouche, & que tu croyes en tõ cœur que Dieu l'a resuscité des morts, tu seras sauué.* Par cela nous voyons que l'Euangile & Iesus Christ est l'obiect de la foy. Dont s'ensuit, qu'estre iustifié par la foy en Iesus Christ, c'est estre iustifié par Iesus Christ, receu & apprehendé par foy. Comme aussi c'est le langage accoustumé de l'Escriture. Car quãd il est dit, que nous sommes sauués par la foy, & que Dieu purifie nos cœurs par foy, ce n'est pas à dire, que l'œuure de nostre foy nous sauue, ou nous purifie: veu qu'il n'y a qu'vn seul Sauueur, & duquel le sang nous nettoye de tout peché: mais

Matth.22.
1.Tim.1.
Deut.9.
De Trin.l. 14.c.8.
Rom.10.
Eph.2.
Act.15.

mais c'eſt pour monſtrer, que nous ſommes ſauués & purifiés par Ieſus Chriſt, lequel nous apprehẽdons par foy, auec ſes merites, & ce qu'il a fait pour noſtre ſalut & pureté. Nous cõſiderons donc en la foy, la proprieté qu'elle a d'accepter & receuoir ce qui nous eſt preſenté en Ieſus Chriſt, & à ceſte cauſe l'Eſcriture attribue à la foy, ce qui eſt propre à Ieſus Chriſt. Voila pourquoy nos Theologiens accomparent la foy à vn inſtrument: non que ce ſoit comme la ſcie d'vn charpẽtier, ou la truelle d'vn maçon, mais comme la main, ou l'œil, & choſes ſemblables: par ce que la foy eſt le moyen par lequel nous receuons & apprehendons ce qui nous eſt offert en Ieſus Chriſt. La Foy n'eſt pas ce qui eſt creu, dit S. Auguſtin, mais elle regarde ce qui eſt creu. Cela eſt euidemment ſignifié par ceſte façõ de parler, aſſauoir, *Par la foy*: A quoy eſt conforme ce que dit ſainct Paul, *que Chriſt nous a rachetez de la malediction de la Loy, &c. à fin que la benediction d'Abraham aduinſt aux Gentils, par Ieſus Chriſt, à fin que nous receuions la promeſſe de l'Eſprit par foy*: Notez ces mots, *receuions par Foy*. Et au meſme lieu, *l'Eſcriture a tout enclos ſous peché, à fin que la promeſſe par la foy de Ieſus Chriſt, fuſt donnee à ceux qui croyent*. La foy donc eſt le moyen par lequel nous receuõs les benefices de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. D'auantage, l'Eſcriture dit, que Dieu nous a donné ſon Fils: que noſtre Iuſtification & ſalut ſont dons de Dieu en Ieſus Chriſt, voire procedans de ſa ſeule grace. Ie dem

De Trin. l. 14. c. 8.

Gal. 3.

demande donc, S'il ne faut pas receuoir ce qui eſt donné, pour en ſentir le fruict? Or n'y a-il autre moyen de receuoir noſtre Iuſtice & ſalut en Chriſt, ſi ce n'eſt par la Foy: Ce que Ieſus Chriſt declare lui-meſme, en diſant: *Ie leur ay donné les paroles que tu m'as donnees, & les ont receuës: & ont vrayement cognu que ie ſuis iſſu de toy, & ont creu que tu m'as enuoyé.* Voila comment nous receuõs les paroles de Ieſus Chriſt, en croyant en lui. Item, *A tous ceux qui l'ont receu, il leur a donné ce droict, d'eſtre faits enfans de Dieu, aſſauoir, à ceux qui croyent en ſon Nom.* Ieſus Chriſt donc eſt receu par foy. Et ailleurs l'Apoſtre parlant de noſtre Iuſtification par la foy en Ieſus Chriſt: *Ceux*, dit-il, *qui reçoiuent l'abondance de grace, & du don de Iuſtice, regneront en vie par vn, aſſauoir, Ieſus Chriſt.* Item, *Ie m'eſiouï, voyant la fermeté de voſtre foy, que vous auez en Chriſt. Ainſi donc que vous auez receu le Seigneur Ieſus Chriſt, cheminez en lui.* Itẽ, *Quãd vous auez receu la predicatiõ de la parole de Dieu, vous l'auez receuë, non point comme parole des hommes, mais ainſi qu'elle eſt veritablement, comme parole de Dieu, laquelle auſſi beſongne en vous qui croyez.* Et ailleurs, *Si aucun vous euangelize autrement que ce que vous auez receu, qu'il ſoit maudit.* Que les Moynes donc aduiſent s'il y a autre moyen pour receuoir ces choſes, que la foy. Car quant à nous, nous n'en trouuons point d'autre en l'Eſcriture. Et quant aux Anciens, nous voyons en leurs eſcrits de tresbelles ſentences, qui ſont pour confirmer

Ioan.17.

Ioan.1.

Rom.5.

Col.2.

1. Theſſ.2.

Gal.1.

ce

ce que nous en disons. Que veut la Loy ? (dit S. Chrysostome) faire l'hõme iuste : voire, mais elle ne peut: car nul ne l'a accomplie, mais Iesus Christ nous fait receuoir cela par la foy, &c. Si tu crois en Iesus Christ, tu as accompli la Loy, &c. Il n'est possible d'estre iustifié par la Loy, sinon qu'on ait accõpli tous les Commandemẽs d'icelle. Or n'y a-il aucun homme qui le puisse faire: parquoy ceste Iustice de Christ entreuiẽt pour nostre iustification. Lui-mesme ailleurs: Ceste iustice n'est pas des œuures, mais de Dieu: veu qu'il est necessaire qu'aucune macule ne soit trouuee en nous. Or la iustification est faite par grace, par laquelle tout peché est aboli. Et S. Ambroise dit ainsi: Quiconque confesse ses pechés à Dieu, est iustifié. Et ceste sentence est fort recommandee: La Foy, dit S. Aug. impetre ce que la Loy impere: c'est à dire, commande. Ceci se peut entendre facilement, par la similitude proposee par l'Escriture, de laquelle nous auons parlé ci dessus. Car si quelqu'vn veut liberalement payer les debtes d'vn autre, à la charge que le debteur veuille accepter ce bien-fait, il est certain que lors le debteur est quitte de ses debtes, quand il accepte le payemẽt fait pour lui. Semblablement nous sommes absous & iustifiés deuant le Iugement de Dieu, quand nous acceptons la Satisfaction que Iesus Christ a faite pour nous: Et le moyen de l'accepter, c'est la Foy: assauoir, quand nous croyons, & sommes asseurés par l'efficace du sainct Esprit, que Iesus Christ est mort, & resuscité

In epist. ad Rom. hom. 17.

In 1. ad Cor. hom. 11

In Psal. 118. serm. 3.

De grat. et lib. arb.

ſcité pour nous. Ce n'eſt pas donc l'œuure de noſtre Foy, qui nous iuſtifie, mais c'eſt celui qui eſt receu & apprehendé par Foy, comme nous auons dit. Meſmes tãt s'en faut, que l'œuure de noſtre Foy nous iuſtifie, que meſmes il nous faut ſentir l'infirmité d'icelle, & demander à Dieu, qu'il pardonne à nos defauts, & augmente ſa grace en nous, à l'exemple de ceux qui ont ſainctement prié, en diſant: *Ie croy, Seigneur, ſubuien à mon incredulité.* Item: *Augmente-nous la Foy.* Comme auſſi Ieſus Chriſt reprend les ſiens, d'auoir la Foy petite. S. Pierre s'enfonce en l'eau, à meſure que ſa foy diminue. Le Pſalmiſte cõfeſſe, que ſes pieds lui ont preſque failli, eſtant esbranlé par la proſperité des meſchans. En ſomme, ce n'eſt pas ſans cauſe, que S. Paul prie Dieu pour les Epheſiens, à fin qu'il leur donne l'Eſprit de ſapience, de reuelation, & de cognoiſſance: non qu'ils fuſſent ignorãs, ou infideles, mais d'autant que durant leur vie ils auoyent beſoin de croiſtre touſiours en foy, & és graces que Dieu communique à ſes enfans. Voila comment Dieu conduit, fortifie, & auance les ſiens, iuſques à ce que finalement il accomplit ſon œuure en eux en perfection, lors qu'il les fait iouïr du comble de leur felicité en la vie eternelle. *Nous cognoiſſons en partie*, dit S. Paul: *mais quand la perfection ſera venue, lors ce qui eſt en partie, ſera aboli. Quand i'eſtoye enfant, ie parloy comme enfant, ie iugeoye comme enfant, mais quand ie ſuis deuenu homme, ce qui eſtoit d'enfance, s'en eſt allé.*

Marc.9. Luc.17. Matth.8. Luc.12. Matt.14. Pſ.73. Eph.1. 1.Cor.13.

Il

Il y a donc és fideles vn commencement, vn progres, & vne perfection: assauoir, apres ceste vie. Et combien (comme on pourroit dire) que l'entendement de l'homme, à comparaison des choses materielles, est simple, & indiuisible, & que tout l'entendement cognoist ce qu'il cognoist, toutesfois, il y a grande difference, de dire, que tout l'entendement cognoist, &, que l'entendement cognoist tout. Car la nature de l'entendement humain n'empesche pas que Dieu n'augmente les vertus celestes & diuines qu'il met en lui, & qu'en cela il n'y ait vn progres & auancement. Cela se void mesmes és sciences que les hommes acquierent par leur labeur. Car combien que tout l'entendement comprenne les rudimens de la science, si ne la comprend-il pas toute du premier coup. Et mesmes en vne science les vns sont plus auancés que les autres. C'est donc à bon droict que l'Apostre disoit aux Philippiens, qu'il louoit Dieu, *de ce* (dit-il) *que vous estes venus à la communion de l'Euangile, depuis le premier iour, iusques à maintenant, estant asseuré, que celui qui a commencé ceste bonne œuure en vous, la parfera iusqu'à la venue de Iesus Christ.* A ceste cause S. Iaques dit, que *toute bonne donation, & tout don parfait est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres, enuers lequel il n'y a point de mutation & d'ombrage de changement.* Ne voulant dire par cela, que les dons de Dieu, qui sont parfaits, au regard de lui, soyent aussi parfaits en nous. Car l'experience nous rend assez conuaincus de

Philip. 1.

Iac. 1.

nos

nos imperfections. Mais outre ce que Perfection, en l'Escriture, signifie souuent Integrité, qui est opposee à hypocrisie, il entend que Dieu paracheue en fin son œuure en ses enfans, parce qu'il est tousiours semblable à soy mesme, & n'est subiet à aucune mutation. Comme aussi il est dit ailleurs, que les dons & vocation de Dieu sont sans repentance. Item, que Dieu ne delaisse point l'œuure de ses mains. Tout ainsi dõc que le mal vient de nous, aussi tout le bien qui est en nous, procede du Pere des lumieres, qui accomplit finalement ses graces en ses Esleus : Ce que S. Iaques signifie, quand il dit apres : *Il nous a engendrez de son propre vouloir, par la parole de verité, à fin que fussions comme premices de ses Creatures.* Certes l'enfant engendré n'est pas incontinent homme fait, mais il faut qu'il croisse iusques à la perfection de son aage. Partant S. Paul veut, que nous croissions en tout en celui qui est le chef, assauoir, Christ: voire *iusques à ce*, dit-il, *que nous nous rencontrions tous en l'vnité de la Foy, & de la cognoissance du Fils de Dieu en homme parfait, à la mesure de la parfaite stature de Christ.* Reuenons donc à ceste conclusion, que ce n'est l'œuure de nostre Foy, ne la perfection d'icelle, qui nous iustifie, (tãt s'en faut que ce soit les œuures de la Loy, ou la Iustice & saincteté de vie inherente en nous) mais c'est nostre Seigneur Iesus Christ, que nous apprehendons par Foy, & duquel l'obeissance & le sacrifice fait en la croix pour nous, nous est imputé à Iustice. Bref, la ve

Rom.11. Psal.138.

Ephes.4.

rité

rité de nostre doctrine sera aisément cognuë, si seulement nous voulons entẽdre la difference qu'il y a entre ces façons de parler de l'Escriture. *Ceux qui mettent en effect la Loy, seront iustifiés : Le Seigneur condamne le meschant, & iustifie le iuste:* & autres semblables, (qui signifient la Iustice là où elle est, & ainsi qu'elle est) bien differentes de ceste façon de parler: *A celui qui n'œuure point, ains croit en celui qui iustifie le meschant, sa Foy lui est imputee à Iustice*, qui signifie Imputation de Iustice. Qu'on pense diligemment à ceste diuersité, & on entendra facilement la differẽce qui est entre la Iustice inherente en nous (comme on l'appelle) & la Iustice imputee, de laquelle nous parlons.

Rom.2. 1.Reg.8. Rom.4.

En somme, il faut que nous soyons iustifiés, ou par la Iustice de Iesus Christ, ou par la nostre. Ce ne peut estre par la nostre, sans effacer toute l'Escriture saincte. C'est dõc par celle de Iesus Christ. Or est-il que la Iustice de Iesus Christ ne peut estre nostre Iustice, si ce n'est par imputation. Car autrement il faudroit que nous-mesmes fussions Iesus Christ. Il faut dõc necessairement reuenir à la Iustice de Iesus Christ imputee aux croyans, qui par ce moyen sont iustifiés deuant Dieu. Ce qui est tresclairemẽt exposé par S.Paul, disant: *Or que cela ait esté imputé à iustice à Abraham, n'a point esté escrit seulement pour lui, mais aussi pour nous, ausquels il sera imputé, assauoir, à nous qui croyons en celui qui a resuscité des morts nostre Seigneur Iesus, lequel a esté liuré pour nos pechés, & est resuscité*

Rom.4. 23 24.25.

ſuſcité pour noſtre iuſtification. Partãt pour eſtre iuſtifiés, il ne faut pas que nous-meſmes mourions en la Croix, & reſuſcitions le troiſieme iour : car Ieſus Chriſt a fait ces choſes : mais il faut qu'elles nous ſoyent imputees, & alloüees deuant Dieu, pour en ſentir le fruict. Car auſſi ont-elles eſté faites pour nous. C'eſt ce que dit S. Paul, que *Dieu nous donnant ſon Fils, nous a donné toutes choſes auec lui* : car poſſedans Ieſus Chriſt, par Foy, nous poſſedons auſſi ſes merites: aſſauoir, ce qu'il a fait & accompli pour noſtre ſalut. Et parce que nous auons veſtu Ieſus Chriſt (comme le meſme Apoſtre dit ailleurs) il s'enſuit, que Dieu, pour nous auoir agreables, ne nous regarde pas en nous-meſmes, mais en Ieſus Chriſt, *qui eſt noſtre Iuſtice* (dit le Prophete) *& qui nous a eſté fait de par Dieu, Iuſtice*, ainſi que dit S. Paul. Les Scholaſtiques meſmes confeſſent que Ieſus Chriſt a merité pour nous la vie eternelle, & qu'il a eſté fait obeiſſant à Dieu pour nous, & qu'il a porté noſtre peine: Comment ſe peut faire cela ſans imputation?

Rom. 8.

Galat. 3.

Ierem. 23. 1. Cor. 1.

lib. 3. Sent. diſt. 18. & 19.

Or cela n'empeſche pas qu'il ne nous faille faire les bõnes œuures, veu que ce ſont des effects neceſſaires de noſtre iuſtification par Foy, autant que Dieu nous en fait la grace. Mais il faut touſiours retenir, que nous faiſons les bonnes œuures, non pour eſtre iuſtes, mais comme eſtans iuſtifiés: ainſi que deſia nous auons ſouuent reiteré par ci deuãt. C'eſt ce que dit S. Auguſtin : Les merites des iuſtes, c'eſt parce qu'ils

Epiſt. 105.

ſont iuſtes: mais il n'y a point eu en eux de merites, à fin qu'ils fuſſent iuſtes. Car ils ont eſté faits iuſtes, quād ils ont eſté iuſtifiés, voire gratuitement par la grace de Dieu. Item: les merites ne precedēt pas celui qui eſt à iuſtifier, mais ſuiuent celui qui eſt iuſtifié. Maintenāt il nous faut examiner ce qu'ils diſent de la iuſtification de la Foy.

De lit. & ſpir.

Ils vſent d'vn amas de beaucoup de paroles, pour en fin reuenir là, que nous ſommes formellemēt iuſtifiés. Et en premier lieu ils diſent, que la grace de Dieu eſt vne faueur diuine, procedant de la bonté gratuite de Dieu, outre le cours & cooperation naturelle, contre Pelage. C'eſt à dire, qu'ils ne s'entendent pas eux-meſmes: & eſtans Pelagiēs, condamnēt Pelage, ſans y penſer. Car ils diſent, apres leur Maiſtre des Sentences, que le Franc Arbitre coopere auec la grace pour noſtre iuſtification. Et de faict, pourquoy mettēt-ils ici ces mots de cooperatiō naturelle? Car il faut qu'il y ait quelque choſe pour cooperer auec icelle. Si dōc noſtre nature coopere, à quel propos diſent-ils, outre le cours & cooperation naturelle? Pourquoy auſſi vſent-ils de ce mot, *gratuitement*? Si elle ne coopere pas, qu'ils renoncent donc à ce qu'ils diſent autrepart de la cooperation du Frāc Arbitre. Mais c'eſt la couſtume des heretiques, de cacher leurs hereſies ſous l'obſcurité & ambiguité des mots dont ils vſent, voulans, & n'oſans dire leurs erreurs.

Ils adiouſtent, qu'ils croyent que la grace

ce de Dieu n'eſt pas ſeulement vn reſpect dont Dieu nous pardonne & fauoriſe en contemplation de la Foy & deuotion enuers noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Sur quoy nous diſons qu'ils combattent cõtre leur ombre, veu que perſonne ne dit cela qu'eux-meſmes: encores ne l'euſſent-ils pas dit, s'ils euſſent entendu les mots deſquels ils vſent. Mais telles gens qu'eux ſe contentent ordinairement d'vn bruit de paroles, ſans aucune ſignification qui ſerue à leur propos. Car qui diroit iamais, que la grace de Dieu fuſt vn reſpect dont Dieu nous pardõne? veu que c'eſt la meſme grace qui nous pardonne. Le reſpect pour lequel vne choſe eſt faite, eſt-ce ce qui fait la choſe? ont-ils veu auſſi en noſtre Confeſſion de Foy, que Dieu nous pardonne nos pechés en contemplation de la Foy, & deuotion enuers Ieſus Chriſt? Qu'on liſe depuis l'article xvij. iuſques au xxiij. de noſtre Confeſſion, où il eſt amplement parlé de ceſte matiere, pour voir s'il y a choſe qui approche de ce que les Moynes diſent ici. Or ſi nous croyons cela, nous croiriõs la iuſtification par nos œuures: aſſauoir, par l'œuure de noſtre Foy, & de noſtre charité enuers Ieſus Chriſt. Et ce ſeroit retomber en l'erreur propre de l'Egliſe Romaine. Et de faict, voici les mots de leur Maiſtre des Sentences: Quand on dit que la Foy merite iuſtification, & vie eternelle, on entend cela eſtre dit pour ceſte raiſon, qu'elle merite ces choſes par l'acte d'icelle. Voila le dire de leur Maiſtre, lequel ils abiurent, ſans y

li. 2. Sent. diſt. 27. C. cum ergo.

penſer. Quãt à nous, nous affermons, apres l'expreſſe parole de Dieu, que nous ſommes iuſtifiés par Foy, nõ par la vertu ou merite d'icelle: qui eſt vn erreur que S. Auguſtin a condamné, & à bon droict (car commẽt eſt-ce qu'vne ſeule vertu nous pourroit iuſtifier, veu que la Iuſtice requiert vne totale obeiſſance?) Mais par ce qu'elle reçoit la Iuſtice de Ieſus Chriſt, qui nous eſt offerte par la predication de l'Euangile, ainſi que nous auons dit ci deſſus. Tout ainſi donc que la main qui reçoit le threſor donné, n'enrichit pas, mais c'eſt le threſor: & la bouche qui prend la viande, ne nourrit pas, mais c'eſt la viande: auſſi n'eſt-ce pas la Foy, ne l'œuure, ou action d'icelle qui nous iuſtifie (à parler propremẽt) mais c'eſt la Iuſtice de Ieſus Chriſt, de laquelle nous ſommes iuſtifiés. Et toutesfois il eſt dit, que nous ſommes iuſtifiés par Foy, attribuant l'effect à l'inſtrumẽt & moyen, ſelon la façon ordinaire non ſeulement de l'Eſcriture, mais auſſi du langage accouſtumé entre les hommes. Il y a vne façon de parler és Actes des Apoſtres, qui peut ſeruir à l'intelligence de ceci, quand S. Pierre dit, que *le Nom de Ieſus Chriſt auoit gueri le boiteux par la Foy:* & que *la Foy l'auoit gueri.*

De præd. San. l. 1. c. 2

Act. 3.

Ils diſent par apres, qu'icelle grace eſt vn mouuement du ſainct Eſprit infus en nous, & formant nouuelles & diuines forces, qualités, & ornemens dõt nous ſommes formellement iuſtifiés, & rendus idoines à bien faire, & meriter par l'aide de ceſte grace. Et ont tiré ceſte opinion

Vide li. 2. Sent. diſt. 26. & ibi. Thom. q. 1. 2. 3. 4.

nion du bourbier des Scholastiques, lequel encores ils brouillent de plus en plus.

Ici nous prions les lecteurs, de considerer les absurdités & cõtradictions où les Moynes s'en ueloppent. Car, en somme, c'est autant que s'ils disoyent, que la grace de Dieu nous iustifie, par ce qu'elle nous rend idoines à nous iustifier nous-mesmes par nos merites : c'est à dire, que Iesus Christ nous a rachetés, à la charge de nous racheter nous-mesmes. Il nous a iustifiés, pourueu que nous nous iustifions : & que tout cela nous vient de sa grace, pourueu que nous le meritiõs. N'est-ce pas fouler aux pieds la grace de Iesus Christ? laquelle neantmoins ces impudens hypocrites font semblant de vouloir exalter, sur la fin de cest Article. Au reste, ils ne nous disent pas que c'est de ces nouuelles qualités: Si ce sont vertus, si c'est la Foy, ou quelque autre chose: & se contentent de parler si generalement, & obscurement, que personne ne les puisse entendre. Que donques ils ayent honte, de ce que traittans la Iustification en cest Article xliiij. ils n'ont daigné nommer seulemẽt la Foy, par laquelle, toutesfois, l'Escriture dit expressement, que nous sommes iustifiés: mais ils ont voulu monstrer, que l'infidelité n'a rien de commun auec la Foy. Qu'on regarde aussi de pres l'opinion de Pelagius, & on trouuera, qu'il n'y a rien à dire, en effect, entre lui & les Moynes. Car il attribuoit la grace de Dieu à ce que Dieu donnoit à la nature pour la fortifier, à fin de se iustifier par ce moyen: qui est vn bref som

maire de la Religion de nos Moynes : lesquels pensent assez euiter le soupçon d'estre Pelagiens, quand ils auront fait semblant d'estre d'autre opinion que lui. Mais, certes, il aduient en ceſt endroit ce qui se voit ordinairement entre les Moynes, & nommément les Mendians: qui sont bien differens en apparence, en la diuersité des couleurs, & autres bigerreries de leurs habits : mais en fin ils s'accordent tous à la Beface.

Maintenant reuoyons leurs paroles de plus pres:Ils disent que la grace de Dieu est vn mouuement du sainct Esprit infus en nous. Nous ne voulons ici alleguer les diuerses significations de ce mot Grace. Car tous les dons de Dieu sont appelés *graces de Dieu:* mais puis que nous traittõs de la grace iustifiante, il faut sçauoir comment ce mot doit estre entendu, pour ce regard. Partant nous prions les Lecteurs de peser les passages ci dessus allegués, pour auoir la vraye cognoissance & intelligence du mot de *grace* en ceſt endroit, comme:

Epheſ. 1. *Vous estes sauuez de grace par la foy, & cela non point de vous, c'est don de Dieu : non point*

Rom. 4. *par œuures, à fin que nul ne se glorifie.* Item, *à celui qui œuure, le loyer ne lui est point reputé pour grace, mais pour chose deüe. Mais à celui qui n'œuure point, ains croit en celui qui iustifie le meschant, sa foy lui est reputee à Iustice.*

Ibidem. *Il nous sera alloüé à nous qui croyons en celui qui a resuscité des morts nostre Seigneur Iesus, lequel a esté liuré pour nos pechez, & est resuscité*

té pour noſtre Iuſtification.

Si c'eſt par grace, ce n'eſt plus par les œuures: autrement grace n'eſt plus grace: mais ſi c'eſt par les œuures, ce n'eſt plus grace: autrement œuure n'eſt plus œuure. Rom.xi.

Eſtans iuſtifiez gratuitement par ſa grace, par la redemption qui eſt en Ieſus Chriſt. Et autres lieux ſemblables: qui nous monſtrét, que la grace de Dieu, par laquelle nous ſommes iuſtifiés, eſt l'infinie & incomprehenſible miſericorde de Dieu enuers nous, qui eſt oppoſee à tous les merites & œuures des hommes, eſquelles n'y a que toute perdition, quant à eux: à fin que la miſericorde reluiſe en la miſere. En ſomme, le mot de *grace* mõſtre que noſtre ſalut eſt gratuit. Il ne faut donc reſtreindre la grace au mouuement de l'Eſprit de Dieu infus en nous (comme ils parlét:) car cela appartient à la foy que l'Eſprit de Dieu engendre en nous, pour nous faire apprehẽder la Iuſtice de Ieſus Chriſt. Mais il faut monter plus haut, & conſiderer que Dieu nous a ſauués par ſa grace, lors qu'il nous a dõné ſon Fils, qui eſt mort & reſuſcité pour nous, voire, pour nous, ſes ennemis, dit S. Paul: à fin que la grace ſoit plus euidente. Auſſi Dieu nous ſauue par ſa grace, quand il nous applique le benefice de Ieſus Chriſt, quand il nous illumine par ſon Eſprit: quand par icelui il cree en nous vne vraye foy, qui reçoit les benefices à nous conferés par Ieſus Chriſt. Bref, la miſericorde de Dieu, eſt la ſource: & les graces & dons de Dieu qui en decoulent, ſont les ruiſſeaux. Rom.3. Rom.5.

Au reſte, ceſte façon de parler, Infus en nous, doit eſtre ſoigneuſement examinee, ſans nous arreſter beaucoup à ce que les Scholaſtiques traittent des vertus Theologales, leſquelles ils diſent eſtre infuſes en nous.

1. Ioan. 1. Ioan. 6. Gal. 2. Eph. 3. Nous ſommes vrayement & treſeſtroittement cõioincts à Chriſt, qui demeure en nous, & nous en lui: qui vit en nous, qui habite en nos cœurs par foy (ainſi que l'Eſcriture l'enſeigne) mais Ieſus Chriſt n'eſt pas pour cela reellement infus en nous, ne la Iuſtice qui eſt Inherente en lui. Car en ce myſtere les Theologiens ont touſiours dit, qu'il y a Conionction & Conformité, & non transfuſion & confuſion de ſubſtãce, & indiuidues qualités d'icelle. Partant, quand il eſt parlé des dons de Dieu, & des graces qu'il nous communique, il faut ſoigneuſement regarder iuſques où nous pouuons dire, qu'elles ſont Infuſes en nous. Quand

Ioel. 2. il eſt parlé, en Ioël, des dons du S. Eſprit: *Ie reſpandray, dit le Seigneur, mon Eſprit ſur toute*

Act. 2. *chair:* S. Pierre dit, que cela fut accompli lors que les Apoſtres receurent lẽs dons miraculeux du S. Eſprit: & partant ils ne doiuent eſtre mis au rang des vertus & qualités ordinaires qui ſont és enfans de Dieu: Neantmoins, ces dons ont eſté és Apoſtres, non pour y eſtre enclos, mais pour eſtre eſpandus par tout le mon-

Ioan. 7. de, ainſi que Ieſus Chriſt auoit dit: *Qui croit en moy, comme dit l'Eſcriture, il decoulera fleuues d'eau viue de ſon vẽtre. Or diſoit-il cela de l'Eſprit que deuoyent receuoir ceux qui croiroyent en lui.*

Car

Car le S. Esprit n'estoit point encor donné, parce que Iesus n'estoit point encor glorifié. Aussi Dieu espand sur ses fideles les dons ordinaires de son Esprit, comme S. Paul le tesmoigne, disant, que *la benignité de Dieu nous a sauuez, non par œuures de Iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde par le lauement de Regeneration, & renouuellement du S. Esprit, lequel il a espandu abondamment en nous par Iesus Christ nostre Seigneur.* Tit. 3. Cela monstre, que les dons du S. Esprit sont és fideles, d'autant que le sainct Esprit, par son efficace & vertu, les engendre en eux, voire abondamment, dit S. Paul. A quoy est conforme ce que disoit Iesus Christ à la Samaritaine, *L'eau que ie lui donneray, sera faite en lui eau sail lante en vie eternelle:* Ioan. 4. entendant par ce mot d'eau, le S. Esprit espandu en nous abondamment, ainsi que dit l'Apostre. Et S. Augustin exposant ce Don, dit que c'est le S. Esprit: comme aussi fait S. Irenee. Et de faict, le mesme Esprit qui opere en nous, & nous arrouse de l'abõdance de ses dons & graces, ne commence pas seulemẽt, mais continue son œuure en nous iusques à ce qu'il l'ait entierement accomplie: suiuant ce qui est dit, que *Dieu opere en nous & le vouloir & le faire, selon son bon plaisir.* Et ailleurs: *Le Dieu de paix vous parface en toute bonne œuure, pour faire sa volõté: faisant en vous ce qui est agreable deuant lui, par Iesus Christ.* Et à Timothee: *Garde le bon depost par le S. Esprit qui habite en nous.* Or entre les dons du S. Esprit, & les ruisseaux qui decoulẽt de ceste source, nous deu

In Ioan. tr. 15. *Adu. hær. lib. 3. c. 19.* *Phil. 2.* *Heb. 3.* *2. Tim. 1.*

deuons mettre le premier en ordre, la Foy, qui
est vn don de Dieu, voire des plus excellens:
Eph.1. comme il est dit par S. Paul, que *nous croyons par l'operation de la puissance de la force de Dieu.*
Rom.5. Et de faict, le mesme Apostre dit ailleurs, que *l'amour de Dieu est espandu en nos cœurs par le S. Esprit, qui nous a esté donné:* c'est à dire, que le S. Esprit nous fait croire, & nous asseurer, que Dieu nous aime en Iesus Christ son tresscher Fils.

Le Renouuellement de nostre vie, dit S. Au-
De Trinit. lib.4. gustin, commence par la foy, veu que l'on croit en celui qui iustifie le meschant. Ce que les Scholastiques mesmes n'ont pas ignoré: car voila comment Thomas en parle: La Foy, dit-il, l'Esperance, & Charité sont ensemble quant au temps: mais la Foy est la premiere, quant à l'ordre: comme a esté desia dit ci deuãt. Et parce que le sainct Esprit commence son œuure en nous par la Foy: les Theologiens, tant Anciens que modernes, appellent quelques fois la Foy, la mere & racine des bõnes œuures, & l'accom parét à vne fontaine, de laquelle les bõnes œuures decoulent: par ce que la fontaine est premiere en ordre que le ruisseau. Mais ils n'entendent pas par cela, que la Foy engendre d'elle-mesme les bonnes œuures (ainsi que les Phi losophes Moraux ont dit, que les actions vertueuses procedent de l'habitude de vertu) attẽdu que ce seroit faire tort au S. Esprit, lequel proprement est source & fontaine des bonnes œuures. Partant le mesme Esprit qui nous fait

croire

croire en Dieu, nous fait aimer Dieu, nous fait esperer en Dieu, & opere en nous les actions de Regeneration, Mortification, Viuification, & saincteté, par son efficace & vertu, suiuant ce que nous auons allegué de sainct Paul : lequel, à ce propos, disoit ailleurs, *qu'il ne viuoit plus, mais que Christ viuoit en lui : Et ce que ie vi maintenant en la chair*, dit-il, *ie vi en la Foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & s'est donné soy-mesme pour moy*. Monstrant par cela, qu'au milieu de ceste vie corporelle, nous auons vne vie spirituelle en Christ, lequel vit en nous, & habite en nous par la Foy que nous auons en lui. Autrepart l'Apostre parle ainsi aux Hebrieux : *Le Dieu de paix*, dit-il, *vous parface en toute bonne œuure, pour faire sa volonté, faisant en vous ce qui est agreable deuant lui, par Iesus Christ : auquel soit gloire és siecles des siecles*. A ce propos est dit ailleurs : *Que Dieu fait en nous, & le vouloir, & le faire, selon son bon plaisir*. Et Dauid prie ainsi : *Ne me reiette point de deuant ta face, & ne m'oste point ton sainct Esprit*. Et S. Paul admonneste les Thessaloniciens, *De n'esteindre point l'Esprit*. Il y a infinis lieux semblables : Et mesmes les Moynes le confessent sans y penser, quand ils parlent du mouuement du S. Esprit.

Rom.5. *Gal.2.* *Heb.13.* *Phil.2.* *Psal.51.* *1.Thes.5.*

Ils adiouſtent, que ce mouuement de l'Esprit de Dieu forme nouuelles & diuines forces, qualités, & ornemens. Ces mots, *de nouuelles forces*, ressentent tousiours la Moynerie. Car par iceux les forces naturelles sont presupposees, qui toutesfois ne viennent point en compte

pte en noſtre Iuſtification. Car il faut bien pè-
Ibidem. ſer ces mots de S. Paul, *Lors que nous eſtions ennemis*, dit-il, *nous auons eſté reconciliés à Dieu par la Mort de ſon Fils.* Partant, il n'y a qu'inimitié auant la Reconciliation: & nous ſommes reconciliés par Ieſus Chriſt, quand nous ſommes iuſtifiés en lui. Dont s'enſuit, qu'auant noſtre iuſtification, toutes les forces de noſtre nature ne peuuent rien que mal faire.

Or à fin que nul n'abuſe du mot de *Qualité*, & autres ſemblables, nous en dirons vn mot, pour l'aduertiſſement des Lecteurs. Ceſte ſen-
Aduerſ. Hermog. & De anima. tence de Tertullien a eſté bien receuë & loüee de toute l'Antiquité, quand il a dit, que les Philoſophes ont eſté les Patriarches des heretiques. Non qu'il ait voulu oſter l'vſage de la Philoſophie: (lequel, à la verité, eſt treſgrand) mais il en a voulu retrãcher l'abus. Et de faict, comme il a eſté deſia remarqué ci deſſus, il faut cõfeſſer, que les Scholaſtiques, pour auoir trop deferé à la Philoſophie Morale des Payés, ſont tombés en pluſieurs erreurs, & nommément touchant le Franc Arbitre, & la Iuſtification. Puis donc que l'Eſcriture eſt la reigle de toute verité & droiture és choſes qui concernẽt noſtre ſalut, il faut reigler la Philoſophie par l'Eſcriture, & non au contraire. Ainſi les plus doctes Theologiens l'ont prattiqué, qui n'ont point fait de difficulté d'vſer de quelques mots puiſés de la Philoſophie, ſans toutesfois s'y aſtreindre: voulans que les mots ſeruiſſent aux choſes, & non les choſes aux mots. Pour exem

ple, ils ont bien dit, que la Foy, & autres vertus engẽdrees en nous par le sainct Esprit, sont Qualités: Mais ils n'entendent pas cela comme les Philosophes, quand ils parlent des vertus Morales, lesquelles ils disent estre qualités, & habitudes acquises par frequentes actions precedentes: & que les Actions vertueuses procedent de la Qualité & Habitude de vertu qui est en nous. Car les Theologiens enseignent, que la Foy & autres vertus spirituelles, sont qualités supernaturelles, qui nous sont dõnees de Dieu: & partant ne peuuent & ne doiuent estre reiglees selon les Categories d'Aristote: lesquelles sont encloses dedans les bornes du discours naturel: & aidẽt excellẽment à le former & reigler. Mais les Theologiens, qui passent outre les bornes & limites de la nature, disent, que l'Esprit de Dieu, qui a formé les vertus en nous, voire, qui les y entretient & augmente, produit aussi & dirige les actions vertueuses. Et parce qu'en icelles actions vertueuses des Chrestiens, il y a de l'empeschement, à cause des restes de peché qui sont en nous, il est necessaire que l'Esprit de Dieu nous fortifie en ce combat, & nous face vaincre, non par nostre force, mais par la sienne. Toutes lesquelles choses ont esté incognues aux Philosophes moraux. Vray est, qu'en la Philosophie l'Art de bien discourir ne s'esloigne pas de ce que nous disons: car il enseigne, que pour faire de bons & certains discours, il faut necessairement suiure les Principes de la Science laquelle on

traitte, & se reigler par là. Concluons donc, que les vertus des fideles sont qualités supernaturelles, allumees en nous, & entretenues par le sainct Esprit, sans la grace & operation duquel elles sont esteinctes, & sans effect. A quoy se rapporte ce que dit l'Apostre aux The. *N'esteignez point l'Esprit*, comme desia nous auons dit ci dessus. Ces Moynes font semblant de cõsentir à ceci, quand ils disent, *diuines qualités*: mais, en fin, ils attribuent la pluspart de ces qualités, qu'ils appellent diuines, aux forces naturelles de l'homme. Tant y a, que c'est vne trop lourde ignorãce, d'appeller nostre Iustification en Christ, vne Qualité qui soit en nous. Car ce mot, *en Christ*, tant de fois reiteré en l'Escriture, monstre assez le contraire: veu qu'estre en Christ, & estre en nous, sont choses differentes. *A fin*, dit S. Paul, *que ie soy trouué en Christ, n'ayant point ma Iustice qui est par la Loy, mais celle qui est par la Foy de Christ*. Certes si Dieu nous aime en son Fils, & pour l'amour de son Fils, il s'ensuit que la cause de l'amour que Dieu nous porte est hors de nous, combien que nous en sentions le fruict: ce que S. Augustin a tresbien entẽdu, quand il dit ainsi: Tu ne peux estre iuste, sinon en te tournant vers vne Iustice permanente, de laquelle si tu t'approches, tu es iuste. Où est donc ceste Iustice? la chercheras-tu en terre? Ia n'aduienne. Passe outre, va trouuer la Fontaine de Iustice, là où est la Fontaine de Vie. Or ce seroit tresmal discouru, si on disoit, que toutes les choses qui nous

1. Thess. 5.

Phil. 3.

In Ps. 61.

sont

ſont proffitables, ſont qualités en nous : la Sacrificature de Ieſus Chriſt, & ſon Interceſſion nous proffitent tellement, que tout noſtre ſalut vient de là : & neantmoins ces choſes ſont en Chriſt, & nō pas en nous. L'amour que Dieu nous porte en Ieſus Chriſt, n'eſt pas vne qualité en nous, & toutesfois c'eſt la ſource de noſtre ſalut. Par Foy les fideles obtiennēt les promeſſes de Dieu : mais pour cela nous ne dirons pas, que toutes les promeſſes de Dieu ſoyent qualités en nous. Par Foy nous ſommes rachetés : par Foy nous ſommes ſauués : par Foy nous auons la vie eternelle : par foy nous ſommes aſſis és lieux celeſtes en Ieſus Chriſt : & ces choſes ne ſont pas des qualités formees & inherentes en nous : vray eſt qu'elles nous ſont donnees, & ſont noſtres, entant que nous en ſentons le fruict : mais toutes les choſes qui ſont noſtres, ne ſont pas qualités en nous-meſmes. Ieſus Chriſt nous eſt donné, & eſt noſtre : toutesfois, il n'eſt pas vne qualité en nous : auſſi ſon Eſſence n'eſt, ne confuſe auec la noſtre, ne transfuſe en la noſtre : comme ci deuant nous auons dit. Bref, (à fin que nous eſclairciſſions noſtre dire par quelque ſimilitude) Si vn Roy aime les enfans d'vn ſien ſeruiteur, duquel il aura cognu la prudence, hardieſſe, & autres vertus conuenables à ſon ſeruice, en cōſideration deſquelles il fait du bien à ſes enfans : nous dirons que les vertus du pere, & ſes merites proffitent aux enfans, & que la cauſe de ceſte amitié & faueur n'eſt pas aux enfans, mais au pere, encor

Heb.11.

Ephe.2.

encores qu'ils s'en ressentent. Semblablement, si nous cerchons où est la cause de nostre Iustification, nous la trouuerons en Iesus Christ,& non pas en nous : qui,toutesfois,receuons, par ce moyen, la vie qui nous a esté acquise par nostre Seigneur Iesus Christ:&, qui,pour la nous acquerir, estant vray Dieu,a pris forme de seruiteur,dit S.Paul. *Philip.2.*

Ils disent aussi, que de ces diuines forces & qualités nous sommes iustifiés formellement: qui n'est autre chose que retomber en leur obscurité & ambiguité de paroles. Et nous voudrions sçauoir en quelle conscience ils font iurer ces Articles, non seulement aux idiots & ignorans, mais aussi à ceux qui sont versés és lettres : dont il y a peu, ou point,qui les entendent. Qu'eux-mesmes nous exposent que c'est, que d'estre formellement iustifiés. S'ils prennẽt *formellement* pour *vrayement*, nous ne le nions pas:mais leur façõ de parler est impropre. Car, à parler proprement, puis que la forme est la perfection de la chose, il s'ensuit, que pour estre formellement iustifiés, il faut que toutes les parties necessaires à vne parfaite iustice soyent en nous. Or est-il que ceste formelle & parfaite Iustice ne peut estre en nous en la vie presente, ainsi que nous auõs prouué ci dessus. Tellement que nous ne serions iustifiés qu'au Ciel. Mais on voit bien qu'ils n'osent dire *essentiellement* auec Osiander : combien qu'ils croyent vne mesme chose auec lui.

D'auantage, ils se contredisent manifeste-

ment

ment, quand ils adiouſtent, que nous ſommes rendus idoines à bien faire, & meriter par l'aide de ceſte grace. Car ſi ce mouuemẽt du S. Eſprit, qu'ils diſent eſtre la grace iuſtifiante, nous iuſtifie formellement: à quel propos adiouſtent-ils qu'il nous rend idoines à bien faire & meriter? vne aptitude à faire quelque choſe, eſt-ce le parfait accompliſſement d'icelle? Comment accorderont-ils vne perfection auec le commencement? A quel propos auſſi le mot de *meriter*? S. Paul oppoſe la grace & le merite, de telle ſorte que l'vn deſtruit l'autre: comme nous l'auõs veu és paſſages prochainemẽt allegués. Comment donc eſt-ce que la grace engendrera le merite, (ainſi qu'ils diſent,) veu qu'elle le deſtruit, ainſi que dit S. Paul? n'eſt-ce pas faire vne guerre ouuerte à ce ſainct Apoſtre, & oſer deſpiter la ſacree parole de Dieu, pour eſtablir l'abominable fauſſeté de leur doctrine? Et s'ils auoyent des yeux, ne verroyent-ils pas qu'ils ne ſe peuuent accorder auec eux-meſmes? Car ſi c'eſt la grace qui forme ces diuines forces & qualités dõt nous ſommes iuſtifiés (ainſi qu'ils diſent) c'eſt donc la grace qui nous iuſtifie formellement, par le moyen de ces qualités. Comm̃ẽt donc nous rend-elle idoines à bien faire, & meriter auec elle? Si elle fait tout ſans nous, comment faiſons-nous quelque choſe auec elle? En ſomme, apres auoir parlé magnifiquemẽt de la grace de Dieu, & des forces diuines qu'elle forme en nous, voire tellement, qu'il ſemble qu'ils vueillent attribuer toute noſtre iuſtifica- *Rom. 11.*

tion à la grace de Dieu: tout ſoudain ils ſe deſdiſent,& d'vne grace font vne demi grace: le ſupplement de laquelle il faudra chercher en nous. Et ce pendant ils n'ont point de honte de parler de la cõcurrẽce naturelle des Pelagiens, & de l'erreur des Ebionites, & faux Apoſtres, blaſmans ſeulement le nom,& retenans la choſe. Car quant à ce *relatif* & *imputatif*, dont ils gazouillent, ſans ſçauoir ce qu'ils diſent, il ne ſe trouuera pas que nous en parlions de ceſte façon, & ſi cruement. Bien diſons-nous, que noſtre iuſtice ſe rapporte au merite de Ieſus Chriſt, la Iuſtice duquel nous eſt imputee. Mais eux, qui referent & imputent tout à eux-meſmes, pour eſtre iuſtifiés, ne peuuent comprendre, & moins encores gouſter ceſte doctrine. Tant y a, que les mots *d'imputer*, *allouër*, & autres dont nous vſons, ſe trouuent en l'Eſcriture: mais on n'y trouuera pas ceſte *iuſtice informante & informee, & formellement faite*, que les Moynes eux-meſmes ont formee, & tiree du fonds de leurs Cloiſtres. Et quant à la faueur hors de nous (comme ils parlent) nous confeſſons que la faueur & grace de Dieu reluit veritablement en nous, alors que par icelle nos pechés nous ſont pardonnés, & la Iuſtice de Ieſus Chriſt nous eſt imputee: voire comme ſi nous-meſmes auions enduré ce que Ieſus Chriſt a ſouffert pour nous: & comme ſi nous-meſmes auions accompli la Loy, qu'il a accomplie pour nous. Partant, quiconque nie l'imputation de Iuſtice, nie ce que S. Paul afferme: aſſauoir, que

Ieſus

Iesus Christ a souffert, & accõpli la Loy pour nous. Car puis qu'il a souffert ce que nous deuions soufftrir, & a fait ce que nous deuions faire, comment pouuons-nous iouïr de ce benefice, que par imputation? Or nous ne nions pas, que la grace de Dieu & son Esprit ne soit en nous, puis que nous en sommes participans: ainsi que l'Escriture saincte le tesmoigne. 1. Cor. 15. 10. Gal. 4. v. 6. Ephe. 1. 8. Rom. 5. v. 5.

En somme, pour coupper broche à toutes leurs tergiuersations, & pour mettre bas entierement leurs façons de parler estranges & monstrueuses, il faut considerer les raisons suiuantes:

Premierement, il est necessaire que ces deux sentences soyent vrayes, estãs toutes deux procedees de l'Esprit de Dieu: l'vne est de S. Paul, disant, *Qu'estans iustifiez par Foy, nous auons paix enuers Dieu*: l'autre est de Dauid, priant *que Dieu n'entre point en iugement auec lui, parce que nul viuant ne sera iustifié deuant Dieu.* Or est-il certain que Dauid parle d'vne iustice qui soit en l'homme, & qui le rende iustifié formellement (ainsi que nos Moynes parlent, & que Dauid nie estre en nous.) Il faut dõc que sainct Paul ne parle pas de ceste Iustice-la. Qui est donc la iustice qui nous fait auoir paix enuers Dieu, c'est à dire, qui le rend appaisé & satisfait enuers nous? Sont-ce ces qualités & ornemens dont nous sommes rẽdus idoines à bien faire? ainsi que nos Moynes ont songé. Et quoy? Dieu donc, qui est souuerainemẽt iuste, seroit-il appaisé d'vne aptitude à biẽ faire? l'Escriture par- Rom. 5. Psal. 143.

le bien autrement, quand le Prophete dit, que
Esa.53. *la correction de nostre paix est sur Iesus Christ:* quand S.Paul afferme que *Iesus Christ est nostre*
Ephes.2. Coloss.1. *paix: qu'il a fait la paix par le sang de sa croix:* & choses semblables. Ioinct que nous n'aurons iamais repos en nos consciences, si nous nous appuyons sur les forces que nous sentirons en nous. Car nostre conscience nous redarguera tousiours de nos pechés, de defauts & imperfections, comme il a esté dit ci deuant. Partant il faut cercher hors de nous la cause de nostre paix enuers Dieu: ainsi que S.Paul dit, *qu'estans iustifiés par foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ.* Et ailleurs: que *nous*
Rom.5. *sommes rendus agreables en son bien aimé.* Item:
Ephes.1. *pour monstrer l'abondante richesse de sa grace par*
Ephes.2. *sa benignité enuers nous en Iesus Christ.*

Partant, nous pouuons affermer, que ceux qui nient nostre iustification gratuite par la Iustice de Christ, à nous imputee & acceptee par Foy, ceux-là nient, que Dieu soit souuerainement Iuste, & souuerainement misericordieux: veu que ces deux choses ne se peuuent accorder, pour le regard de nostre Iustification, ailleurs qu'en Iesus Christ.

Or nous parlerons en l'Article suiuant de leur contradiction, veu que là ils disent que l'homme par la grace informante se prepare à sa propre Iustification. Maintenant examinons en bref les passages de l'Escriture dont ils abusent.

Pour prouuer que la grace de Dieu, par laquelle

quelle nous sommes iustifiés, est vn mouuemẽt du sainct Esprit infus en nous: ils alleguent ces mots du Psalme, selon l'ancienne Translation. *Mon Dieu, sa misericorde me preuiendra.* Et par là ils deuoyent cognoistre, que ce mouuement du sainct Esprit en nous, est vn effect de sa misericorde, laquelle nous preuient par ce moyen là, nous faisant viuement apprehender nostre iustice en la remission de nos pechés. Ce que S. Augustin declare ainsi sur l'exposition de ce lieu du Psalme qu'ils alleguent. Ie ne presumeray rien de moy, dit-il. Car qu'ay-ie apporté de bien, à fin que tu me fisses misericorde, & que tu me iustifiasses? Qu'as-tu trouué en moy, sinon des pechés tant seulement. Il n'y a rien en moy de toy, sinõ la nature que tu as creée: tout le reste ce sont mes pechés, que tu as effacés. Ie ne me suis pas premierement leué pour aller à toy, mais tu es venu pour me resueiller. *Car sa misericorde me preuiendra.* Deuant que ie face aucun bien, sa misericorde me preuiendra. Que respõdra ici le miserable Pelagius? Voila ce que dit S. Augustin: suiuant lequel nous pouuons aussi dire: Que respondront ici ces miserables Moynes, nouueaux Pelagiens, qui ont allegué ce passage à leur confusion? *Psal.58.* *In Psal.58.*

Ils alleguent aussi ce passage de l'Epistre aux Romains: *Esperance ne confond point, pour autãt que l'amour de Dieu est espãdue en nos cœurs par le sainct Esprit qui nous a esté donné.* C'est à dire, que l'Esprit de Dieu imprime en nos cœurs vne asseurance que Dieu nous aime. Et la rai- *Rom.5.*

son est adiouſtee au verſet ſuiuāt : aſſauoir, que *Ieſus Chriſt eſt mort pour nous.* Or l'Apoſtre ne parle pas là du commencement de noſtre Iuſtification, mais de l'aſſeurance que nous auons eſtans iuſtifiés en Ieſus Chriſt. Et pource il dit, que *l'Eſperance du fidele ne confond point.* Cela donc ne ſert aucunement au propos des Moynes, qui nous veulent ici deſcrire les premiers traits & commencemēs de noſtre Iuſtification: pluſtoſt cela confond leur Formelle iuſtification, attendu que la cōfiance des fideles eſt ſeulement en l'aſſeurance qu'ils ont que Dieu les aime en Ieſus Chriſt. Et le commēcement d'vne Iuſtification douteuſe & incertaine (telle que ces Moynes veulent) eſt contraire à la confiance dont parle S. Paul.

Pour prouuer que l'Eſprit de Dieu forme en nous nouuelles & diuines forces, qualités & ornemens, ils cottent ces mots du Pſalme: *Si le Seigneur ne m'euſt eſté en aide, peu s'en falloit que non ame n'habitaſt au lieu de ſilence. Si ie diſoye, mon pied eſt gliſſé, Seigneur, ta benignité m'a ſouſtenu.* Et cela eſt dit, non pas d'vn homme qui commence à auoir des premiers mouuemens pour eſtre iuſtifié, mais d'vn homme regeneré, & qui neantmoins eſt tellement combattu de tentations, qu'il confeſſe, que ſi Dieu ne l'euſt ſouſtenu, il fuſt trebuſché. Ce qui refute manifeſtement leur erreur, touchant ceſte formelle iuſtification, & leur merite. Car ce n'a pas eſté la iuſtice formelle, ou le merite du Pſalmiſte qui l'a ſouſtenu, mais la ſeule aide de Dieu

Pſ. 94. 17. 18.

Dieu. Et ce passage est tresbeau pour monstrer, que les fideles regenerés ont tousiours besoin de nouueau secours prouenant de la grace de Dieu, à fin d'estre soustenus en la Foy, & en son seruice. Comme ailleurs le Psalmiste prie Dieu de dresser ses pas. *Psal.119.*

Pour prouuer que nous sommes formellement iustifiés, & rendus idoines à bien faire, ils cottent ces mots de l'Euangile : *La Loy a esté donnee par Moyse : la grace & la verité est faite par Iesus Christ.* Mais ce qu'ils disent, & qu'ils veulent prouuer, est autant à propos, & a autant d'affinité & conuenance auec ce passage, que leur capuchon auec vne Couronne Imperiale. Car là il est parlé de la conference du Vieil & du Nouueau Testament: & est dit, que Iesus Christ a accompli ce qui auoit esté promis. Or puis que la grace est faite par Iesus Christ, il ne faut donc pas attribuer nostre iustice à nos merites. *Ioan.1.*

Ils alleguẽt aussi le iiij.ch. de l'Epistre aux Romains, & le iij. de l'Epistre aux Galates, & le xv. des Actes des Apostres, sans designer les paroles: aussi ne pouuoyent-ils tirer de là, sinõ la refutation de leur erreur. Cõme on peut voir par les sentẽces suiuãtes: *A celui qui n'œuure point, mais croit en celui qui iustifie le meschant, sa Foy lui est reputee à iustice. Abraham a creu à Dieu, & il lui a esté imputé à iustice. Ceux qui sont de la Foy, sont benits auec le fidele Abraham.* *Rom.4.* *Ibidem.* *Galat.3.*

Nous croyons que nous serons sauués par la grace du Seigneur Iesus Christ. Dieu a purifié

Act.15. *nos cœurs par foy, &c.* Ce sont, en somme, les preuues que les Moynes ont pensé alleguer pour eux. Mais parce que la parole de Dieu est vraye en tout & par tout, elle ne peut seruir à le confirmation du mẽsonge. Concluons donc par les paroles de S. Augustin : Quand le coulpable est condamné, dit-il, c'est la Iustice de Dieu incoulpable: quãd le coulpable est Iustifié, c'est la grace de Dieu ineffable. Et ailleurs: L'homme n'est pas fort par ses propres forces, mais il est asseuré par le pardon & misericorde de Dieu. Et en vn autre lieu il rapporte nostre Iustification à la remission de nos pechés: & ailleurs: Si, dit-il, Iesus Christ n'est pas mort en vain, il s'ensuit que le meschant ne peut estre iustifié qu'en lui seul: & que croyant en celui qui iustifie le meschant, sa foy lui est imputee à Iustice. Voila ce qu'il en dit.

Ibid.

Ad Art. ful. imp. art.2. contr. Iulia.l.2.

Ibidem. De natur. & grat. c. 1.

Quant au mot *Relatif*, lequel les Moynes condamnent, ils monstrẽt par cela, qu'en ceste matiere ils n'entendent ne les choses, ne les mots. Car s'ils n'osent nier ce que sainct Paul afferme, assauoir, que c'est Dieu qui iustifie, il faut qu'ils confessent qu'il y a Relation entre Dieu Iustifiãt, & les fideles Iustifiés: sinon qu'ils vueillent estre renuoyés à l'Alphabet de leur Eschole. D'auantage, s'ils croyent (ce que toute l'Escriture enseigne) que Iesus Christ est mort pour nos pechés, & resuscité pour nostre Iustificatiõ : que nous sommes iustifiés au sang de Christ, que nous sommes faits iustes en lui, iustifiés par lui: Item, que nous sommes iustifiés

Rom.8.

par

par foy: que la foy nous est imputee à Iustice, & que la foy a pour son obiect Iesus Christ, & l'obeissance qu'il a rendue à Dieu pour nous. En somme, si la Iustice nous est imputee sans œuures, & que c'est vn don de Dieu procedant de sa pure grace & liberalité: s'ils croyent que Iesus Christ a satisfait pour nos pechés, ayant effacé en la croix l'obligation qui estoit contre nous: & s'ils ne peuuent ignorer que l'acquit se raporte au payement: Si, di-ie, ils recognoissent toutes ces choses, qu'ils apprennent donc qu'il y a Relation en cest endroit: & que nostre Iustification ne peut estre entendue sans la Iustice & obeissance parfaite que Iesus Christ a rendue à Dieu pour nous. Partant nos Moynes se trompent, quand ils pensent que nous attribuons nostre Iustification à quelque Relation imaginaire, au lieu que nous la fondons sur Iesus Christ, *qui nous a esté fait de par Dieu, Sapience, Iustice, Sanctification, & Redemption.* 1.Cor.1.

Nous prions les Lecteurs trouuer bon que nous ayons traitté le poinct de nostre Iustification plus amplement que les autres poincts de nostre Religion: par ce que c'est vne doctrine tres-necessaire, & principalement requise pour nostre salut.

ARTICLE XLV.

Ie croy que nous sommes iustifiez proprement & formellement par la grace de Dieu, y interuenant le Liberal Arbitre, que le sainct Esprit preuient sans nostre action, lui donnant d'enhaut nouuelles vertus, sans lesquelles il est inepte à salut. 2.Cor.3.5. 1.Cor.6.11. Zach.1.3. Ioan.15.5.

Mais

Rom.5.5. Rom. 4.7. Tit.3.5.6. Rom.8.26 Ioan.3.7. Apo.22.11. 1.Ioan.3. 19.20. 21. 1.Io.4.17. 1.Io.5.2.3. Aug.Ep. 46.47.& Tract. 53. in Ioan.Cle mẽs Rom. recog.l.3.6 Galat.3. Theo.l.de fab.hæret. Aug.hær. 54. Epiph. cõt. Aglaophõ.

Mais ayant receu ces forces diuines, se prepare volontairement à la grace iustifiante, qui consiste en grace informante en la remission des pechez, en la renouation du vieil homme, & en l'aide du sainct Esprit, dont l'homme se prepare à sa propre iustification, non en la meritant. Aussi par l'aide de la grace cooperante, il ouure sainctement, pour augmenter la iustification encommencee : tellement que telles actions de l'homme en foy par grace regeneree, sont proprement meritoires de vie eternelle, & peuuent soustenir le iugement de Dieu. Et pource ie deteste Manichee, & les Pretendans, nyans le Liberal Arbitre, impugnans l'efficace des merites, auec Simõ Magus, & rabaissant l'energie de la grace, auec les faux Apostres, & Pelagiens, pour introduire vne folle opiniõ, en lieu de la vraye foy, auec Ætius, dit Atheiste, & preschans vne Iustice Imputatiue auec les Origenistes.

RESPONSE.

Maintenant les Moynes sont apres à aneantir la Iustification gratuite, tant qu'ils peuuẽt, en magnifiant le franc Arbitre. Et parce que la Iustification de la foy est si clairemẽt proposee en l'Escriture, qu'elle se fait voir du premier coup, ils espandent vne obscurité de paroles, comme vne fumee, pour l'obscurcir. Mais pour cela les passages de la parole de Dieu, touchant ce poinct, ne laissent pas d'estre clairs, faciles, & tresaisés à entendre : & toute l'obscurité & les tenebres leur demeurent.

Voici, en somme, ce qu'on peut descouurir de l'Enigme de leur Article, & ce qu'on peut presu

presumer de leur intention: Que le franc Arbitre entreuient en nostre Iustification: lequel estant preuenu, & fortifié par le sainct Esprit, se prepare volontairement à la grace iustifiante: & par l'aide de la grace cooperante, augmente la iustification commencee par bonnes œuures faites en foy, & meritoires de la vie Eternelle: iusques à pouuoir soustenir le iugement de Dieu. C'est à dire, en bon françois, que l'hõme s'aide de son costé à estre premieremẽt iustifié: & puis qu'en fin il merite la vie eternelle par ses œuures, deuant le iuste iugement de Dieu.

Pour descouurir la fausseté de ceſt Article, quelque entortillé qu'il soit, nous produirons premierement ce que l'Escriture enseigne, de ce qu'ils appellent Liberal Arbitre, assauoir, de l'entendement & volonté de l'homme, & quel il est auant la Iustification & Regeneration: pour voir s'il nous peut aider à estre iustifiés: Puis nous verrons, si apres nostre Iustification, nous pouuons meriter la vie eternelle, & soustenir le iugement de Dieu, comme ils disent.

Quant à l'entendement de l'homme, l'Escriture nous enseigne, que (lors principalement qu'il est question de la vie eternelle) il est aueugle, iusques à ce qu'il soit illuminé par le sainct Esprit: ainsi qu'on iugera aisement par les testmoignages suiuans:

Toute l'imagination des pensees de l'homme, n'est autre chose que mal en tout temps. Gen.6.

La conception du cœur de l'hõme est mauuaise. Gen.8.

Il n'y a nul qui entende. Ps.53. Rom.3.

L'hom

1.Cor.2. *L'homme naturel ne comprend point les choſes qui ſont de Dieu.*

Rom.8. *La penſee ou intelligence de la chair, eſt mort.*

Ioan.3. *Ce qui eſt nay de chair, eſt chair: & ce qui eſt nay de l'Eſprit, eſt eſprit.*

Ibidem. *Qui n'eſt nay derechef, ne peut voir le Royaume de Dieu.*

Ioan.1. *Qui ne ſont point nais de ſang, ne de volonté de la chair, ne de la volonté de l'homme: mais ſont nais de Dieu.*

2.Cor.3. *Non point que ſoyons ſuffiſans de penſer quelque choſe de nous, comme de nous-meſmes: mais noſtre ſuffiſance eſt de Dieu.*

Col.1. *Il nous a deliurez de la puiſſance des tenebres, & nous a tranſportez au Royaume de ſon treſcher Fils.*

Luc.4. *Pour publier deliurance aux captifs, & aux aueugles recouurement de veüe.*

Epheſ.4. *Ayans leur penſee obſcurcie de tenebres, eſtrangez de la vie de Dieu, à cauſe de l'ignorance qui eſt en eux.*

Pſal.36. *Par ta clarté nous voyons clair.*

Ioan.3. *L'homme ne peut receuoir aucune choſe, s'il ne lui eſt donné du Ciel.*

Matth.16. *La chair & le ſang ne le t'a pas reuelé, mais mon Pere qui eſt és Cieux.*

Deut.9. *Le Seigneur ne vous a point donné cœur pour cognoiſtre.*

Ierem.24. *Ie leur donneray cœur pour me cognoiſtre.*

1.Cor.2. *Nul n'a cognu les choſes de Dieu, ſinon l'Eſprit de Dieu.*

Ibidem. *Dieu les nous a reuelees par ſon Eſprit.*

Nul

Nul ne cognoiſt le Pere, ſinon le Fils, & celui auquel le Fils le voudra reueler. Matth. 11.

Que ſoyez renouuellez en l'eſprit de voſtre entendement. Eph. 4.

Et autres lieux ſemblables.

Quant à la volonté de l'homme, voici ce que l'Eſcriture en dit:

Le cœur eſt deceuable, & peruers plus que toutes choſes: Qui le cognoiſtra? Ierem. 17.

Nous auons conuerſé és concupiſcences de noſtre chair, executans les deſirs de la chair, & de nos penſees, & eſtions de nature enfans d'ire, comme les autres. Eph. 2.

Oſtez le vieil homme, quant à ſa conuerſation precedente, lequel ſe corrompt par les concupiſcences qui ſeduiſent. Epheſ. 4.

Quand nous eſtions en la chair, les affections de peché auoyent vigueur en nos membres, pour fructifier à la mort. Rom. 7.

Ie mettray ma Loy en eux, & l'eſcriray en leur cœur. Ierem. 31.

I'oſteray le cœur de pierre hors de leur chair, & leur donneray vn cœur de chair. Ezech. 11. & 36.

De laquelle le Seigneur ouurit le cœur, pour entendre aux choſes que Paul diſoit. Act. 16.

Nul ne peut venir à moy, ſi le Pere qui m'a enuoyé ne le tire: Et Pluſieurs autres paſſages à ce meſme propos. Ioan. 6.

Puis donc qu'auant la foy, & ſelon la corruption de noſtre nature, l'entendement des hommes eſt aueuglé, & obſcurci de tenebres, pour ne pouuoir cognoiſtre & diſcerner les choſes de leur ſalut: & leur volonté eſt peruertie, endurcie

durcie, & corrompue par les affectiõs charnelles qui dominẽt en eux: il s'enſuit, que les hommes n'ont rien en eux, & d'eux-meſmes dont ils s'aident en façon que ce ſoit pour encliner, ſe diſpoſer, conuertir, & acheminer à la cognoiſſance de Dieu. Voila pourquoy il eſt dit en l'Eſcriture, que nous ſommes morts en noſtre nature vicieuſe & corrõpue: & partant qu'il nous faut eſtre regenerés & creés en Ieſus Chriſt: Ce qui couppe iuſques aux plus profondes racines tout ce que l'ignorance Monachale a mis en auant, pour nous recommãder le franc Arbitre, auquel, & à toute ſon excellence, nous oppoſons ce que dit Ieſus Chriſt: *Quiconque fait peché, eſt ſerf de peché. Si le Fils vous affrãchit, vous ſerez vrayement francs*, dit-il. Et ce que dit S. Paul, que *nous ſommes ſerfs de peché, ſi nous lui obeiſſons*: & ailleurs, que *là où eſt l'Eſprit de Dieu, là eſt liberté.*

Eph.2. *Ioan.8.* *Rom.6.* *2.Cor.3.*

Partant, ce que diſent ces Moynes, eſt contre l'Eſcriture: Aſſauoir, que le franc Arbitre ayant receu les forces diuines, ſe prepare volontairement à la grace iuſtifiante: veu qu'il faut attribuer à l'Eſprit de Dieu le changement, preparation, & diſpoſition de noſtre volonté de mal à bien, & tout ce qui eſt de bon en ce changement: & non à la volonté meſme. Car combien que ſelon la naturelle faculté de vouloir, la volonté ſoit libre: & que la contrainte ſoit oppoſee à la volonté: ſi eſt-ce que l'homme conſideré en ſa nature, ſe plait tant au mal, & l'appette (non par contrain

trainte, car cela ne se peut, mais tresuolontiers) que sa volonté est toute serue & esclaue de peché: & pource il faut que l'efficace du sainct Esprit nous face cognoistre le bien, & le nous face vouloir, sans que cela, ni en tout, ni en partie, puisse estre attribué à ce franc Arbitre que ces Moynes ont en si grande recommandation. Car ceste voix de S. Paul doit tousiours resonner à nos oreilles: *Qu'as-tu, que tu n'ayes receu?* 1. Cor. 4. Partant si Lazare mort ne s'est preparé, ou aidé pour estre resuscité: & si les yeux des aueugles que Iesus Christ, a illuminés, ne se sont peu preparer, ou aider en cela: mais tant la resurrection, que l'illumination a esté purement & simplement l'œuure de la grace de Iesus Christ: autant en faut-il dire de l'entendement & volonté de l'homme: veu les passages si expres qui ont esté produits ci deuant, pour monstrer, qu'auant la grace de Dieu nous sommes morts & aueugles, & qu'icelle grace nous a resuscités, regenerés, viuifiés, & illuminés, cõme l'Escriture en parle. Et de faict, si le Franc Arbitre se prepare, c'est ou deuãt la foy, ou apres. Si c'est deuãt la foy, l'homme ne peut lors, que pecher, comme l'Escriture l'enseigne. Or se preparer à bien faire, n'est pas peché. Si c'est apres la foy, alors l'hõme est iustifié, cõme sainct Paul dit. Où sera donc le temps, & le lieu de ceste preparation Monachale? Pour faire dõc euanouïr ce songe de Preparation, duquel les Moynes deçoiuẽt ceux qui sont vrayement mal preparés, & se laissent tromper à leur escient

escient : oyons ce qu'en dit S. Augustin, vsant de ces paroles: La volonté ne peut estre dite libre, tandis qu'elle est subiecte aux cupidités, liee & vaincue par icelles. Et ailleurs: Les hommes se trauaillent pour trouuer en nostre volonté que c'est qui est bõ, & qui soit du nostre, & ne nous soit pas dõné de Dieu. Et ie ne sçay comment cela se puisse trouuer. Car voici que dit l'Apostre: qu'as-tu, que tu n'ayes receu? & si tu l'as receu, pourquoy te glorifies-tu, comme si tu ne l'auois pas receu? Et vn peu apres: Si nous n'obtenons, que, non seulemẽt la liberté naturelle de la volonté de pouuoir estre flechie & tournee ça & là, doit estre comptee entre les biens que Dieu a faits à nostre nature, dont l'homme mauuais peut mal vser: mais aussi que la bonne volonté, qui est desia entre ces biens-là dõt l'vsage ne peut estre mauuais, est de Dieu: Si, di-ie, nous n'obtenons cela, ie ne sçay comment nous pourrons defendre ce qui est dit: *Qu'as-tu, que tu n'ayes receu, &c.* Il reste donc, que nous ayons de Dieu la volonté qui est bonne: autrement, quãd nous sommes iustifiés par lui, ie ne sçay de quel autre don nous iouïssons: & pour ceste cause, comme i'estime, il est escrit: *La volõté est preparee par le Seigneur.* Et en vn autre endroit: Le premier hõme, dit-il, vsant mal de son franc Arbitre, se perdit, & perdit quand & quand son franc Arbitre. Car comme celui qui se tue, est viuant quand il se tue, & ne vit plus quãd il s'est tué: & ne se peut resuscitet, apres qu'il s'est tué: ainsi par le peché

Epist.144. ad Anast.

De peccat. merit. libr. 1. c. 18.

1. Cor. 4.

Enchir. ad Laur. c. 30.

ché le franc Arbitre a esté perdu. Puis il adiouste, que la liberté à biẽ faire ne peut venir que de celui qui a dit: *Si le Fils vous deliure, vous serez vrayement deliurés.* Ioan. 8. Voila ce qu'il en dit. Vray est que souuẽt on trouue és Anciens, que Dieu aide nostre volonté. Mais il ne faut pour cela estimer, qu'il y ait quelque chose en nostre volonté, qui s'aide pour vouloir le bien. Car si mesmes nous parlons ainsi entre les hommes, & disons, que quelqu'vn nous aura aidé & secouru, encores que de nostre costé nous ne nous y soyons aidés: combien plus faut-il ainsi entendre l'aide, non pas des hommes, mais de Dieu enuers les hommes? Partant Dieu nous aide en nous regenerant, en nous iustifiant, en nous sauuant: & neantmoins nostre regeneration, iustification, & salut est l'œuure de sa seule grace & bõté. Aussi les Anciens ont parlé du franc Arbitre: mais ils ont entẽdu par ce mot, la faculté naturelle de Vouloir, laquelle ne peut estre que libre: autrement, ce ne seroit pas Volõté, si elle estoit forcee, veu l'oppositiõ qui est entre Cõtrainte, & Volõté. Car, estre cõtraint, c'est, ne vouloir pas. Ce que nous entendrons aisément par les paroles de S. Bernard: Le vouloir, dit-il, est en moy par le franc Arbitre. Ie ne di pas, Vouloir le bien, ou vouloir le mal: mais ie di, simplement Vouloir. Car vouloir le bien, c'est vn auancement & proffit: Vouloir le mal, c'est vn defaut. Mais vouloir simplement, c'est ce qui proffite, ou qui defaut. Item: Ceste liberté est, nõ de peché, mais de necessité, & cõtrain- *De grat. et lib. arbit.*

te. Item, le franc Arbitre a eu besoin d'vn Liberateur, pour estre deliuré, & affranchi: nõ de necessité, mais de peché, auquel il estoit tombé volontairement, & partãt librement. Voila son aduis, lequel il auoit tiré de S. Augustin, ainsi qu'on peut iuger par ses paroles: La doctrine de la Grace n'oste pas le franc Arbitre, c'est à dire, que la volonté n'est pas ostee, mais l'excuse de ceux qui ne veulent pas entẽdre & sçauoir: car leur ignorance n'est pas excusee. Et vn peu apres: Il est dit au Prophete, *Ie feray que vous ferez*, par cela la Volonté n'est pas ostee, mais elle est changee de mauuaise en bonne.

De grat. et lib. arbit.

Ibidem.

Ezec. 36.

Et pour mieux entendre ces choses, voyons maintenant que c'est de nostre intelligence & volonté, apres que Dieu nous a illuminés par la foy, & nous a regenerés par sa grace. L'Escriture donc nous enseigne, que Dieu nous ayant dõné son Esprit, par l'efficace duquel vne vraye foy est imprimee en nos cœurs, ne nous laisse pas à la conduite de nous-mesmes, par ce que nous retõberions incontinẽt en nostre premiere misere: mais nous cõduit, dresse, redresse, soustient & fortifie de plus en plus par ceste mesme grace, & par ce mesme Esprit habitant en nous: à fin que marchãs par le chemin des bonnes œuures, & nous auançans en saincteté & iustice, nour paruenions finalemẽt à ceste parfaite felicité qui est au ciel, à laquelle nous aspirons estans en terre. Et ce que nous disons, se pourra facilement apperceuoir par les passages suiuans:

Par

Par la grace de Dieu, ie suis ce que ie suis: et sa grace qui est enuers moy, n'a point esté vaine, ains i'ay trauaillé plus qu'eux tous: toutesfois, non pas moy, mais la grace de Dieu qui est auec moy. 1.Cor.15.

Si l'Esprit de celui qui a resuscité Iesus des morts, habite en vous: celui qui a resuscité Christ des morts, viuifiera aussi vos corps mortels, à cause de son Esprit habitant en vous. Rom.8.

Ne sçauez-vous pas que vous estes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous? 1.Cor.3.

Garde le bon depost par le sainct Esprit qui habite en nous. 2.Tim.1.

Nul ne peut dire Iesus, estre Seigneur, sinon par le sainct Esprit. 1.Cor.12.

Le premier homme Adam a esté fait en ame viuante, & le dernier Adā (assauoir, Iesus Christ) a esté fait en Esprit viuifiant, &c. 1.Cor.15.

Celui qui nous conferme auec vous en Christ, & qui nous a oincts c'est Dieu, lequel aussi nous a seellés, & nous a donné les arres de l'Esprit en nos cœurs. 2.Cor.1.

Ayans creu à l'Euangile, vous estes seellés du sainct Esprit de la promesse, lequel est arrhe de nostre heritage, iusqu'à la redemption de sa possession acquise, à la louange de sa gloire. Ephes.1.

Le Seigneur vous doint les yeux de vostre entendement illuminés, à fin que sçachiez quelle est l'esperance de sa vocation. Ibidem.

Nous sommes transformés en la mesme Image, comme par l'Esprit du Seigneur. 2.Cor.3.

Il vous doint, que soyez corroborés de force en l'homme Interieur: & que Christ habite en vos Ephes.3.

cœurs par foy.

Ibidem. A celui qui par la puissance qui besongne en nous, peut faire en toute abondance plus que tout ce que nous demandons, ou pensons, soit gloire en l'Eglise en Iesus Christ, &c.

Eph.5. Le fruict de l'Esprit gist en toute debonnaireté, iustice, & verité.

Gal.5. Si nous viuons d'Esprit, cheminons aussi d'Esprit.

Eph.4. Ne contristez point le sainct Esprit, par lequel vous estes signez pour le iour de la Redemption.

Eph.6. Soyez forts au Seignenr, & en la puissance de sa force.

Rom.16. A celui qui est puissant de vous confermer selon mon Euangile, soit honneur & gloire, &c.

Phil.1. Celui qui a cõmencé ceste bonne œuure en vous, la parfera iusqu'à la iournee de Iesus Christ.

Col.1. Nous ne cessons de prier pour vous, & demander que soyez remplis de la cognoissance de la volonté d'icelui, en toute sapience & intelligence spirituelle: à fin que cheminiez dignement selon le Seigneur, en lui plaisant entierement, fructifians en toute bonne œuure.

1.Thess.5. Le Dieu de paix vous vueille sanctifier entierement, & tout vostre esprit & ame & corps soit conserué sans reproche à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ. Celui qui vous appelle, est fidele, qui aussi le fera.

Rom.15. A fin qu'abondiez en esperance, par la puissance du sainct Esprit.

Philip.2. C'est Dieu qui fait en vous & le vouloir, & le faire selon son bon plaisir.

Les

Les pas de l'homme ſont addreſſez par le Seigneur, & ſa voye lui plaiſt. S'il vient à tomber, il ne ſera point briſé: car le Seigneur le ſouſtient. Pſal. 37.

Le Seigneur face encliner noſtre cœur à ſoy, & nous face cheminer en toutes ſes voyes & garder ſes Commandemens. 1. Reg. 8.

Encline mon cœur à tes teſmoignages: deſtourne mes yeux, qu'ils ne regardent vanité: viuifie-moy en tes voyes, &c. Pſal. 119.

Enſeigne-moy à faire ta volonté, car tu es mon Dieu, que ton bon Eſprit me conduiſe en la terre droite. Pſal. 143.

O Dieu, cree en moy vn cœur net, & renouuelle dedans moy vn Eſprit droit: ren-moy la lieſſe de ton ſalut, & que l'Eſprit franc me ſouſtienne, &c. Pſal. 51.

Il y a infinis autres paſſages, tendans à ceſte meſme fin, pour nous enſeigner, que comme la grace de Dieu cõmence ſon œuure en nous, elle le continue & le paracheue, à fin (comme il eſt eſcrit) que celui qui ſe glorifie, ſe glorifie au Seigneur: & que nous ayons la meſme aſſeurance qu'a euë Dauid: *Le Seigneur*, dit-il, *parfera pour moy: Seigneur, ta benignité dure eternellement. Tu ne laiſſeras point l'œuure de tes mains.* 1. Cor. 1. Pſal. 138.

Parquoy nous deteſtons la doctrine de ces Moynes, qui diſent, que par la grace cooperante nous faiſons des œuures proprement meritoires de vie eternelle. Car ſi Dieu nous fait entendre ſa volonté: s'il ploye nos cœurs à ſon obeiſſance: s'il fait en nous & le vouloir & le faire: s'il nous redreſſe quand nous tombons: s'il

nous fortifie quād nous perseuerōs: où est donc nostre merite ? Dieu veut exalter sa grace en nous sauuant: & ils la veulēt deprimer en se glorifiāt. Qui doute que pour meriter il faut entierement accomplir la Loy ? Car qui faut en vn poinct, faut en tous, dit sainct Iaques: or qui est coulpable de tout, que merite-il? Et qui est celui d'entre les hommes qui accomplit toute la Loy? *Si tu prēs garde aux iniquités, Seigneur, qui est-ce qui subsistera ?* dit Dauid. Et partant S. Paul enseigne, qu'en l'homme regeneré *la chair conuoite contre l'Esprit, & l'Esprit contre la chair: tellement*, dit-il, *que ces choses sont contraires l'vne à l'autre.* Et ailleurs : *Ie pren plaisir à la Loy de Dieu, quant à l'homme de dedans : mais ie voy vne autre Loy en mes membres, bataillant contre la Loy de mon entendement, & me rendant captif à la Loy de peché, qui est en mes membres.* Dont il appert, que mesme és bonnes œuures que nous faisons, il y a tousiours de nostre defaut, pour ne les faire si bié que nous deurions: voire iusques là, qu'il est dit de S. Pierre, qu'on le meneroit où il ne voudroit pas, parlant de son martyre: qui est, toutesfois, la plus excellente œuure que l'homme face. Partant ce n'est pas sans cause, si le Prophete dit, que *toutes nos iustices sont comme le drap souillé.* Car encores qu'il y ait pureté en ce qui procede de l'Esprit de Dieu, si est-ce que nous y meslons tousiours de nos impuretés. Et par ainsi, reiettans la fausse & Monachale Doctrine du Merite des œuures, nous protestons, nous vouloir perpetuelle

Iac.2. Ps.130. Gal.5. Rom.7. Ioan.21. Esa.64.

tuellement tenir à ceſte ſaine & veritable Doctrine de ſainct Paul, diſant ainſi: *Il nous a ſauués, non point par œuures de iuſtice que nous ayons faites, mais ſelon ſa miſericorde, par le lauement de la regeneration, & renouuellement du ſainct Eſprit, lequel il a eſpandu abondamment en nous par Ieſus Chriſt noſtre Sauueur: à fin qu'eſtans iuſtifiés par la grace d'icelui, nous ſoyons heritiers ſelon l'eſperance de vie eternelle.* Item: *Si c'eſt par grace, ce n'eſt plus par les œuures: autrement, grace n'eſt plus grace. Mais ſi c'eſt par les œuures, ce n'eſt plus grace: autrement, œuure n'eſt plus œuure.* Item: *A celui qui œuure, le loyer n'eſt point reputé pour grace, mais pour choſe deuë.* Item: *vous eſtes ſauués de grace par la foy, & cela non point de vous, c'eſt don de Dieu: non par œuures, à fin que nul ne ſe glorifie.* Item: *le ſalaire de peché, c'eſt la mort: & le don de Dieu, c'eſt vie eternelle par Ieſus Chriſt noſtre Seigneur.* Que donc ces Moynes trauaillent tant qu'ils voudront, ſi ne pourront-ils iamais faire accorder leur merite auec ces paſſages, ſi clairs & ſi expres, que toutes gens de bien doiuent bannir la doctrine du Merite, non ſeulement de leur cœur, mais auſſi le nom meſme de leur bouche. Car tant s'en faut qu'il ſe trouue en l'Eſcriture, que meſmes on y trouue tout ce qui eſt contraire à ce qu'on veut entendre ſous ce nom-là.

Rom.11. *Rom.4.* *Epheſ.2.* *Rom.6.* *Heb.13. v. 16.*

Vray eſt que les Anciens en ont vſé: & l'Egliſe Romaine a pris occaſion de là, d'empoiſonner les hommes de ceſte fauſſe opinion de

Merite. Mais les Moynes n'ont voulu prendre garde au sens auquel les Anciens prenoyent ce nom-là. Car *Merite*, en la bouche & en la plume des Anciens Docteurs, sur ceste matiere, n'est autre chose qu'vne bõne œuure, & agreable à Dieu. Et en leur façon de parler, *meriter*, c'est faire bien, & estre agreable à Dieu. Comme mesme l'ancien translateur au chap. 13. de l'Epistre aux Hebrieux en a vsé, pour signifier, plaire à Dieu: car tel est le sens du mot Grec, que la version Syriaque traduit par le mot, *plaire*. Et de faict, les Anciẽs ont assez declaré leur intẽtion, assauoir, que nos bonnes œuures sont dons de Dieu, qui gratuitement les nous dõne, & les recompense gratuitemẽt. S. Augustin exposant ces mots en S. Iean: *grace pour grace*: dit que nous meritõs Dieu par foy: c'est à dire, que nous lui sommes agreables. Et que telle soit son intention, on le cognoist parce qu'il adiouste apres: La grace, dit-il, est ainsi nommee, parce que nous indignes auons receu la remission de nos pechés. Qu'est-ce à dire, grace gratuitemẽt dõnee, non rẽdue: Si elle t'estoit deüe, c'est salaire rendu, non grace donnee. Et puis apres: Parce que la foy est aussi grace, la vie eternelle est grace, pour grace, dit-il. Et en vn autre lieu: Nous cerchons le merite de la misericorde, & ne le trouuõs pas, car il n'y en a point, à fin que le grace de Dieu ne soit aneãtie, si elle est rẽdue aux merites, & nõ dõnee gratuitemẽt. Bref, ces sentẽces se trouuẽt souuẽt en S. Augustin, que nos Merites ne sont autre chose, que Dons de Dieu

In Ioan. Tract. 3.

Epist. 105. ad Sixtũ.

De grat. et lib. Arb. li. 6. c. 7. &c.

In Psal. 137.

Dieu, & que Dieu recõpensant nos merites, ne fait autre chose que couróner ses propres dõs. Et entre autres passages, il fait ceste priere à Dieu, prenãt occasiõ du Psalme qu'il exposoit: *Seigneur, ne desprise point les œuures de tes mains.* Ie ne di pas, ne despriſe point les œuures de mes mains, ie ne me vante pas de mes œuures. I'ay cerché le Seigneur, & n'ay point esté deceu, toutesfois, ie ne recommãde pas les œuures de mes mains. I'ay peur que quand tu les auras regardees, tu n'y trouues plus de pechés, que de merites. C'est ceci que ie demãde specialemẽt, que ie di, que ie desire d'obtenir: *ne despriſe point les œuures de tes mains:* regarde en moy ton œuure, & non pas le mien. Car si tu regardes le mien, tu le condamnes. Si tu regardes le tien, tu le couronnes. Car quelles bõnes œuures que i'aye, elles sont bonnes de par toy. Et partãt elles sont pluſtoſt tiennes, que miennes. Car i'oy ce que dit ton Apostre: *Vous estes sauuez de graee par Foy, & cela non point de vous, c'est don de Dieu, non par œuures, à fin que nul ne se glorifie, &c.* Partant, soit en ce que nous sommes hommes, soit en ce que nous sommes conuertis de nostre impieté, estans iustifiés, *ô Seigneur, ne despriſe point les œuures de tes mains.*

De grat. et lib. arb. Conf. lib. 9. c. 13.

De Eccles. dogm. c. 32.

De Trinit. lib. 13.

In Ps. 137.

Ephe. 2.

Voila ce qu'en disoit ce bon Docteur, qui nous doit assez seruir d'exposition, pour le mot de *merite*, duquel il a vsé auec les autres Anciens, ne pensans pas qu'il viendroit apres lui des faux docteurs qui abuseroyent de ce nom, pour establir vne doctrine qui a esté pernicieuse à

lib. 1. Retr. c. 3.

se à l'Eglise de Dieu. C'est la raison pourquoy nous ne voulõs auiourd'hui vser de ce mot-là, pour l'attribuer aux bõnes œuures : voyans les grands maux qui sont aduenus pour le frequẽt vsage d'icelui : & suiuons en cela l'exemple de S. Augustin, qui s'est volontiers abstenu des mots desquels on auoit accoustumé d'abuser.

Ps.143.& c Retr.lib.1. c.1.

Ceste doctrine pourra encor estre esclaircie par les paroles de S. Bernard : Il est necessaire, dit-il, de croire, premierement, que tu ne peux auoir la Remission de tes pechés, sinon par la grace de Dieu, qui les te pardõne: secondemẽt, que tu ne peux rien auoir de bonne œuure, si aussi lui-mesme ne le te donne: finalement, que tu ne peux meriter la vie eternelle par aucunes œuures, si elle ne t'est aussi dõnee gratuitemẽt.

In Annun. B. Mariæ, serm.1.

Et ailleurs: Ce n'est point nostre esprit: mais c'est l'Esprit de Dieu qui opere en nous la repentance: Il admoneste, il esmeut, il enseigne. Quãd donc tu sentiras en ton cœur quelque inclination au bien, rẽds-en graces à Dieu, & au S. Esprit. Et S. Ieã Chrysostome dit ainsi, Les gages de peché, c'est la mort, dit l'Apostre, & le don de Dieu, c'est la vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur : monstrant par cela, qu'ils ne sont pas deliurés par eux-mesmes : & que ce qu'ils ont receu, ne leur estoit pas deu, & n'est point le salaire & retribution de leurs labeurs: mais que toutes ces choses leur ont esté donnees de grace. voila comment ils en parlent.

In die Pẽt. serm.1.

In epist. ad Rom. hom. 12.

Rom.6.

Ceci seruira aussi pour renuerser le comble de l'erreur abominable de ces Moynes, quand ils

ils disent, que nos bonnes œuures ne sont seulement meritoires, mais aussi qu'elles peuuent soustenir le iugement de Dieu. Que dõc Dauid les condamne, quand il prie ainsi : *N'entre point en iugement auec ton seruiteur, car nulle chair ne sera iustifiée en ta presence.* Que S. Augustin les confonde par la priere excellente que nous venons de reciter, & par vn autre non moins digne d'estre rameteuë. Tu me viuifieras, Seigneur, pour l'amour de ton Nom. Non point à nous, Seigneur, mais à ton Nom donne gloire. Tu me viuifieras pour l'amour de ton Nom en ta Iustice, & non en la mienne : non par ce que i'ay merité, mais parce que tu fais misericorde: car si ie produisoy mon merite, ie ne meriteroy riẽ enuers toy, que supplice. Et de faict, s'il estoit ainsi que ces Moynes disent, dequoy dõc nous sert IesusChrist qui intercede pour nous, dit S. Paul? & partant nous ne pouuõs estre accusés, ne condamnés deuant le iuste iugement de Dieu. C'est lui (comme il est dit ailleurs) par lequel nous osons, auec confiance, nous presenter au throne de grace : c'est lui qui est l'appointement pour nos pechés : qui comparoit pour nous deuant la face de Dieu, qui nous nettoye de tout peché par son sang: bref, c'est lui cõtre la Maiesté & throne duquel ces Moynes s'esleuent, auquel neantmoins ils sont assubiettis, & deuant lequel il faut qu'ils comparoissent. Or nous desirõs que Dieu leur face la grace de tellemẽt recognoistre leurs fautes & erreurs, qu'estans despouillés de la presomptueuse confiance de

Ps.143.

In Ps.142.

Rom.8.

Hebr.4.

1.Ioan.2.

Hebr.9.

ce de leurs œuures, ils recourent entierement à la grace de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui ſeul a peu ſouſtenir le iugement de Dieu pour nous.

Il reſte maintenant de reciter ici quelques vnes des plus groſſieres cõtradictions qui ſont en ceſt Article, ne nous voulans amuſer à les reciter toutes.

La premiere contradiction, quand ils diſent, que nous ſommes proprement & formellemẽt iuſtifiés par la grace de Dieu, y interuenant le FrãcArbitre. Car ils preſuppoſent que ce *Frãc*, ou, comme ils diſent ineptement, ce *liberal arbitre*, ſoit auant la Iuſtification. Or eſt-il qu'auant qu'eſtre iuſtifiés, nous ſommes ſerfs & eſclaues de peché. Où eſt donc ceſte liberté & franchiſe, pourquoy il faille vſer d'vn nom ſi braue, cõme ceſtui-là? veu meſmes que le Maiſtre des Sentences eſt contraint de confeſſer, qu'il n'y a en effect autre liberté, que d'eſtre exempt de cõtrainte: parce que l'homme peche volontairemẽt, ſans y eſtre forcé. Sera-ce point donc vn ſerf, pluſtoſt qu'vn Franc Arbitre? Il y a plus: car meſmes apres la Regeneratiõ, ſainct Paul confeſſe, qu'il ſent vne Loy en ſoy qui le rend *captif* à la Loy de peché, qui eſt en ſes membres: parlant de ce qui reſte de noſtre naturelle corruption, qui nous retient & empeſche de rendre à Dieu le prompt & entier ſeruice que nous lui deuons. Où logerons-nous dõc ce franc Arbitre, s'il ne trouue place en noſtre nature, ni deuant, ni apres la Iuſtification & Regener

lib. 2. Sent. diſt. 25.

Rom. 7. 23.

generation? Et s'il n'eſt point, comment entreuiendra-il pour nous iuſtifier? Nous n'auons donc autre liberté, que celle qui conſiſte en la grace de Dieu.

La ſeconde contradiction, Quand ils diſent, que le franc Arbitre entreuient ſans noſtre action. Car nous demandons que c'eſt à dire *entreuenir*? veu que entreuenir, eſt faire, &, faire, n'eſt pas ſans action. Leur Maiſtre definit tellement le franc Arbitre, que ce ſoit vne faculté: Comment donc ſe preparera vne faculté ſans agir? S'ils entendent que le ſainct Eſprit reforme noſtre entendement & volonté, c'eſt treſineptement parlé: comme ſi on diſoit, que nous entreuenons à noſtre iuſtification, quand nous ſommes iuſtifiés. Car entreuenir à vn biẽ fait, n'eſt pas dit de celui qui reçoit le biẽ fait, mais des cauſes, moyens & inſtrumens par leſquels le bien fait eſt conferé. Partant, quoy qu'ils diſent de la Grace, ce n'eſt que pour coulorer leur erreur. Car ils entendent que leur franc Arbitre s'aide de ſon coſté, tellement que la Iuſtification ne vienne de la ſeule grace de Dieu: & ſignifient aſſez cela, par ce mot, *d'entreuenir*, & *de nouuelles vertus*, qui en preſuppoſe d'autres.

La troiſieme contradiction, quand ils diſent, que le ſainct Eſprit preuient le franc Arbitre, & que neantmoins le franc Arbitre ſe prepare. Car que fait le ſainct Eſprit, en le preuenant, s'il ne le prepare? Le ſainct Eſprit le preuient-il ſans rien faire en lui? S'il y fait quelque choſe, ne le prepare-il pas, pour le moins: puis qu'ils

veu

veulent que ceſte preparation ſoit auant toutes choſes? Mais cõme ils imaginent vn entreuenir ſans action : auſſi forgẽt-ils, vn preuenir, ſans rien faire. Qu'ils fueillettẽt les Liures des Anciens, & ils trouueront ceſte Sentence reiteree infinies fois : Que la volonté eſt preparee du Seigneur. Quelle eſt auſſi ceſte façon de parler : que le franc Arbitre eſt inepte à bien faire, auant qu'il ſoit preuenu du S. Eſprit ? au lieu qu'ils doiuent dire, qu'il eſt eſclaue de peché, corrompu, perdu, courant apres le mal, & ne pouuant ne cognoiſtre, ne choiſir, ne vouloir le bien. Voila ce beau Liberal Arbitre que nos Moynes ont ſi grand peur d'offenſer : par ce, peut eſtre, qu'il a eſté ſi liberal enuers eux, de leur auoir departi la plus grand part de ſon ignorance & corruption.

La quatrieme contradiction, en ce qu'ils diſent, que la grace iuſtifiante conſiſte en grace informante, en la remiſſion des pechés, en la renouation du vieil homme, & en l'aide du ſainct Eſprit, dont l'homme ſe prepare à ſa propre iuſtification ſans merite. Et neãtmoins, aidé de la grace coõperante, il augmente ſa iuſtification encommencee, tellement que telles œuures faites par l'homme regeneré en foy, meritent la vie eternelle.

Voila ce qu'ils maiutiennent : qui n'eſt autre choſe qu'vn meſlange d'erreurs & de contradictions. Car c'eſt autãt comme s'ils diſoyent, que l'homme ſe prepare pour eſtre iuſtifié, à fin qu'il ſe prepare pour ſe iuſtifier. Selon leur doctrin

ctrine,l'Esprit de Dieu preuient le franc Arbitre:c'est à dire,l'homme ayant le franc Arbitre (combien qu'ils en parlẽt de telle façon,qu'on diroit que c'est vne personne à part) & ce franc Arbitre, c'est à dire,l'hõme, se prepare par son franc Arbitre à la grace iustifiante. Et puis par l'aide du sainct Esprit,ce mesme homme se prepare pour se iustifier. Finalement, par la grace cooperante, il se iustifie soy-mesme par ses œuures meritoires,qu'ils disent estre à l'espreuure du iugement de Dieu.Ne semble-il pas que ces Moynes nous veulent ici depeindre les crotesques qu'ils ont en leurs entendemens, & nous faire ouïr les resueries de quelque melancholique,plustost qu'vne decision deTheologie?D'auantage, si la grace iustifiante consiste en ces quatre poincts qu'ils recitent,& notammẽt en l'aide du sainct Esprit:pourquoy disent-ils,que par ceste aide l'homme se prepare à sa propre iustification?Car c'est auoir la Iustification, & ne l'auoir pas: attendu qu'ils mettent l'aide du sainctEsprit pour vne partie de laIustification. Item: pourquoy mettent-ils seulemẽt la grace cooperante apres ceste preparation? veu que si l'homme se prepare par son franc Arbitre,aidé de la grace de Dieu (comme ils disent) il y a aussi vne grace cooperante en la preparation dont ils parlent.

La cinquieme contradiction, quand ils parlent de la Iustification commencee, & neantmoins ils afferment,que nous sommes iustifiés formellemẽt, ainsi que nous auons veu en l'Article

ticle precedent, & ici meſmes ils parlent de la grace informante. Qui plus eſt, ils diſent que nos œuures peuuent ſouſtenir le iugement de Dieu. Nous demandons donc, ſi la grace iuſtifiante, & la grace informante, ſont deux graces, dont l'vne conſiſte en l'autre? Item: ſi nous ſommes iuſtifiés à demi? attendu que la iuſtification qui n'eſt entiere, n'eſt pas iuſtification. Or ne veulent-ils pas que la Iuſtice de Ieſus Chriſt nous ſoit imputee, mais que nous ayons formellement & proprement la iuſtice en nous meſmes: partant nous concluons formellemẽt, & propremẽt, qu'il faut donc que nous ſoyons entierement & parfaitement iuſtes, pour eſtre iuſtifiés. Et puis que cela ne ſe peut faire en ce monde, il s'enſuiuroit, que iamais les fideles ne
Rom.5. ſont iuſtifiés en la terre. Mais S. Paul les deſ-
Rom.10. ment en infinis paſſages, diſant, *qu'eſtans iuſtifiés par Foy, nous auons paix enuers Dieu: qu'on croit de cœur a iuſtice, & qu'on fait confeſſion de bouche à ſalut: la parole*, dit-il, *eſt pres de toy, en ta bouche, & en ton cœur: c'eſt la parole de Foy, laquelle nous preſchons. Car ſi tu cõfeſſes le Seigneur Ieſus de ta bouche, & que tu croyes en ton cœur que Dieu l'a reſuſcité des morts, tu ſeras ſauué.* Par ces paroles, S. Paul ne differe pas noſtre Iuſtification iuſques à l'autre mode: mais il parle de l'inſtant meſme auquel le fidele reçoit par vraye Foy le merite de Ieſus Chriſt, qui lui eſt
Luc.23. preſenté en la predication de l'Euangile. Comme auſſi le brigand ouït ceſte parole de Ieſus Chriſt: *Tu ſeras auiourd'hui auec moy en Paradis*

dis. Leur principal erreur est dóc en ceci, qu'ils ne distinguent pas comme il faut, entre Iustification & Iustice, c'est à dire, Saincteté, qui est le fruict & effect de la Iustification. D'auãtage, c'est vne contradiction, de dire, que les œuures faites pour augmẽter la iustification commencee, puissent soustenir le iugemẽt de Dieu. Car il faut estre entierement parfait, pour le soustenir. Voire mesmes les Anges ne sont pas nets en sa presence, comme il est escrit. Or ce qui est commencé, n'est pas parfait. Iob. 4. et 15

Le viuant (dit S. Augustin) peut estre se pourra iustifier deuãt soy-mesme, mais non pas deuant toy, Seigneur. Comment deuant soy? se plaisant en soy-mesme, & te desplaisant. Or nul viuant ne sera iustifié deuant toy. N'entre donc point en iugement auec moy, Seigneur mon Dieu. Si ie me veux faire accroire que ie suis droit, tu tireras de ton thresor vne reigle, & m'appliqueras à icelle, & ie seray trouué tors, & iniuste. N'entre point donc en iugement auec ton seruiteur. In Psal. 142.

La sixieme contradiction, Quand ils attribuent le salut aux œuures meritoires de l'homme regeneré en Foy. Car la Foy & le merite des œuures ne peuuent demeurer ensemble, cõme nous auõs desia prouué ci dessus: & notammẽt par ces paroles expresses de S. Paul: *Si c'est par les œuures, ce n'est plus grace.* Or est-il que la Foy est de la seule grace de Dieu, cõme ces Moynes n'oseroyent nier. Partant nous leur demandõs, si l'homme peut estre regeneré sans Foy. Ils di- Rom. 11.

sent ici, que non. Dont nous concluons, que l'homme ne pouuant estre regeneré en Foy, que ce ne soit vne vraye Foy, & que la où est la vraye Foy, la Iustification y est, (comme toute l'Escriture saincte le dit) il s'ensuit que l'homme ne peut estre regeneré, qu'il ne soit iustifié: au lieu que ces Moynes veulent que la Regeneration ne soit qu'vn commencement de Iustification. En somme, la source de leur erreur est, qu'ils n'entendent ce que nous auons desia dit, & exposé amplement, assauoir, qu'il faut mettre difference entre Iustification, & Sanctification. Car tãt s'en faut que nous facions des bonnes œuures pour estre iustifiés, que nous ne les sçaurions faire bonnes & agreables à Dieu, si nous ne sommes iustifiés: veu qu'elles sont les fruicts de nostre Iustification, ainsi que nous auons dit ailleurs, apres S. Paul & nos Anciens Peres. Car l'Apostre enseigne que *nous sommes sauués de grace par la Foy, non point de vous* (dit-il) *c'est don de Dieu, non par œuures, à fin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouurage, estãs creés en Iesus Christ à bonnes œuures que Dieu a preparees, afin que cheminios en icelles.* Ce que S. Augustin a ainsi exposé: L'Apostre, dit-il, parle de la Iustification de laquelle Iesus Christ iustifie le meschant, laquelle il n'a pas proposee pour estre imitee, car lui seul peut cela. Item, Nul ne vit iustement, s'il n'est premierement iustifié.

Ephes. 2.

De pecc. mer. li. 1. c. 14. In Psalm. 109. Et ad Simpl. li. 1. quæst. 2. lib. 3. Sent. dist. 23. c. Aliud.

Finalement, monstrons la contradiction qui est entre ces Moynes, & leur Maistre des Sentences

tences: Car voila ce qu'il dit de la Iuſtification: Par ceſte Foy, dit-il, le meſchant eſt iuſtifié, à fin que par apres icelle commence d'operer par dilection. Voila ce qu'il dit, & qui condamne entierement l'opinion de nos Moynes. Item, le franc Arbitre, dit-il, ne peut vouloir & faire le bien, s'il n'eſt deliuré, & aidé par la grace. Or les Moynes ne parlent point de ceſte deliurance, de peur de faire preiudice à la liberté de leur franc Arbitre: & ſe contentent de dire, qu'eſtãt aidé par la grace, il ſe prepare. Or leur maiſtre dit, qu'il eſt deliuré, à fin, dit-il, qu'il vueille le bien: & eſt aidé, à fin qu'il le face. Car, comme dit l'Apoſtre, ce n'eſt ne du voulant de vouloir, ne du courãt de courir: c'eſt à dire, *ouurer*: mais c'eſt de Dieu faiſant miſericorde, qui fait en nous le vouloir & le bien faire, duquel la grace n'eſt point appellee, ou prouoquee par la volonté ou operation de l'homme: mais icelle grace preuient la volonté, la preparant, à fin qu'elle vueille le bien: & eſtant preparee, l'aidant, à fin qu'elle le face. Ce ſont les propres mots du maiſtre des Sentẽces: lequel, combien qu'il s'eſt eſloigné de la pureté de l'Eſcriture en la pluſpart de ce qu'il traite de ceſte matiere, ſi eſt-ce qu'il n'eſt encores ſi impudent que ces Moynes ſont.

li. 2. Sent. diſt. 25. c. Ex prædictis. c. liber tas.

Rom. 9.

Voyons maintenant les paſſages qu'ils alleguent, pour mettre fin à ce diſcours:

Telles choſes auez-vous eſté aucuns: mais vous en eſtes laués: mais vous eſtes ſanctifiés: mais vous eſtes iuſtifiés au nom du Seigneur Ieſus, & par

1. Cor. 9.

l'Esprit de nostre Dieu, dit S. Paul. Et de cela les Moynes concluent, que nous sommes proprement & formellement iustifiés par la grace de Dieu. Si cela est ainsi, il faut donc qu'ils cõfessent, que nostre formelle iustice gist en la remission de nos pechés: Car c'est ce dequoy il parle là: & ne veut pas dire, qu'ils soyent iustifiés par leurs bonnes œuures: car il les reprend du mal qu'ils faisoyent lors. *Vous faites*, dit-il, *iniure & dommage, & mesmes à vos freres.* Tellement que ce passage est tresspropre pour renuerser ceste formelle Iustification, maintenue par les Moynes. Ioinct qu'il dit, *qu'ils auoyent esté iustifiés au nom du Seigneur Iesus.* Ce qui emporte necessairement l'imputation de iustice, laquelle, toutesfois, nos Moynes reiettent de tout leur pouuoir.

Pour monstrer que le Franc Arbitre est preuenu du sainct Esprit, sans nostre action, ils al-
Zachar. 1. leguẽt ces paroles de Zacharie: *Retournez-vous vers moy, dit le Seigneur, & ie me retourneray vers vous.* Qui est vn passage, lequel, tout au contraire, nous est ordinairement obiecté par les autres Moynes, voulans dire, que nous preuenons aucunemẽt la grace de Dieu, comme il sembleroit par ce passage, si le mot de *retour*, ou, *conuersion* n'estoit entendu comme il faut: assauoir, que Dieu se retourne vers nous, en nous faisant sentir le fruict de nos prieres: & que nous nous sommes retournés vers lui, quand auec vraye Foy & repẽtance nous auõs imploré sa misericorde: lesquelles deux ne vien

nent

nent pas de nous, mais de la grace de Dieu, ainsi qu'il est dit ailleurs : *Conuerti-moy, Seigneur, & ie seray conuerti.* Ier. 31. Ce passage donc n'est aucunement à leur propos.

Ils alleguent aussi ce qui est dit en S. Iean : *Sans moy vous ne pouuez rien faire :* & ce que dit S. Paul, que *nous ne sommes pas suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes, mais que nostre suffisance est de Dieu.* Ioan. 15. 2. Cor. 3. Lesquels deux passages ioincts ensemble, refutent clairement l'opinion des Moynes. Car Iesus Christ veut monstrer par la similitude du Sarment, tirant sa substance de la vigne, qu'il faut que nous tirions nostre vie de lui, pour non seulement ne pouuoir bien faire sans lui, mais aussi, pour ne pouuoir autrement bien faire, que par lui. Et sainct Paul monstre, que Dieu ne nous preuient pas seulement pour commencer aucunement le bien en nous, mais qu'il le parfait lui-mesme. Veu qu'vn simple commencement, n'est pas ceste suffisance que nous auons de Dieu, de laquelle l'Apostre parle.

Pour prouuer que la grace iustifiante consiste en grace informante, ils produisent ce passage de S. Paul : *Esperance ne confond point, pour autant que l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le sainct Esprit qui nous a esté donné.* Rom. 5. Mais sainct Paul ne parle pas de ce qui iustifie l'homme, mais de ce qui procede de nostre iustification. Car voici ce qu'il en dit : *Estans donc iustifiés par Foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ, par lequel* Ibidem.

aussi nous auons accez par Foy à ceste grace, en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu. Voila donc ce qu'il dit, pour aneantir du tout l'opinion erronee de ceste formelle iustice. Car quand l'Esprit de Dieu imprimant en nos cœurs la certitude de nostre Iustificatiõ en Iesus Christ, nous asseure en nos cõsciences que Dieu nous aime, & fait par ce moyen que nous l'aimons: nostre confiance n'est pas en ce que nous aimons Dieu (comme si c'estoit vn merite pour nous reposer là dessus, veu que nous deuons assez sentir & recognoistre nos imperfections & defauts, mesmes en cest endroit) mais en ce que Dieu nous aime en son Fils nostre Seigneur, qui est le fondement de nostre asseurance.

Rom.4. Ils alleguent aussi ce que dit S. Paul aux Romains: *Dauid declare la beatitude de l'homme à qui Dieu impute iustice sans œuures, disant: Bien heureux sont ceux desquels les iniquitez sont remises, &c.* Ce qui est entierement contre la formelle iustification de ces Moynes, & conferme de mot à mot nostre Doctrine de la Iustification faite par imputation. Autant en est-il du passage à Tite, qu'ils cottent, où il est dit, que *Dieu nous a sauuez, non par œuures de iustice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde par le lauement de regeneration, & renouuellement du sainct Esprit, &c. à fin qu'estans iustifiez par la grace de Iesus Christ, nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle.* Ce passage

Tit.3.

ſage donc ruïne l'opinion de ceſte formelle iuſtice & du merite: veu qu'il dit que ceux qui par foy apprehendans Ieſus Chriſt, ſont baptiſés, ſont ſauués: & ne dit pas que la grace de Dieu conſiſte en ce qu'elle nous diſpoſe pour nous ſauuer nous-meſmes, ainſi que ces Pelagiens iurent ici, en leur abiuration de la vraye foy.

Ce qu'ils mettent en auant de ſainct Paul, *Rom. 8.* diſant, que *Dieu qui ſonde les cœurs, cognoiſt quelle eſt l'affection de l'Eſprit, car il fait requeſte pour les Saincts, ſelon Dieu*, ne ſert de rien à leur propos, & meſmes y eſt tout contraire: Car il parle du deſir que nous auons de la vie eternelle, pour la certitude de noſtre eſperance. Et ceſte certitude n'eſt pas fondee ſur quelque iuſtice que nous ſentions en nous. Mais, comme il eſt adiouſté incontinent apres, *Qui intentera accuſation contre les eſleus de Dieu? Dieu eſt celui qui iuſtifie, qui ſera celui qui condamnera? Chriſt eſt celui qui eſt mort, & reſuſcité, qui eſt à la dextre de Dieu, & fait auſſi requeſte pour nous.* Voila ſur quoy ſainct Paul veut que nous ſoyons aſſeurés de noſtre ſalut, & non ſur la preparation volontaire à la grace iuſtifiante, conſiſtant en grace formante, & ſur la grace cooperante, & autres badineries de ces Moynes, qui penſent que leur fauſſeté ſera bien cachee, moyennant qu'ils la couurent & enueloppent de mots obſcurs, ambigus, entortillés, & non entendus, ne de ceux qui les iurent, ne de ceux qui les font iurer.

Pour monſtrer que nous ouurons ſaincte-

ment, à fin d'augmenter la iuſtification commencee, ils alleguent ce que dit ſainct Iean en
1. Ioan. 3. ſon Epiſtre: *Qui fait iuſtice, eſt iuſte, comme icelui, aſſauoir, Ieſus Chriſt, eſt iuſte.* Dont nous concluons tout le contraire de ces Moynes: car ſi nous ſommes iuſtes comme Ieſus Chriſt, noſtre iuſtice n'eſt donc pas demie, ou commencee. Car s'ils veulent dire cela de la Iuſtice de Ieſus Chriſt, ils ſont abominables blaſphemateurs. Il faut donc neceſſairement que ſa Iuſtice nous ſoit imputee, à fin que nous ſoyons iuſtes comme lui. D'auantage, cheminer en iuſtice, & faire de bonnes œuures, à l'exemple de Ieſus Chriſt, eſt vn teſmoignage que Dieu nous a iuſtifiés, & receus pour agreables en ſon Fils. Car, comme il a deſia eſté dit, il faut eſtre iuſte, auant que faire les œuures de Iuſtice. Partant noſtre Iuſtification eſt la ſource de nos bonnes œuures, leſquelles Dieu nous donne, nous pardonnant nos defauts & imperfections, & ayant nous & nos œuures agreables, non pour la dignité de nous & de nos œuures, mais pour l'amour de ſon Fils, par la Iuſtice duquel nous ſõmes iuſtifiés.
in ep. Ioan. Tract. 4. Parquoy S. Auguſtin eſt bien eſloigné d'eux, expoſant ainſi ce paſſage de S. Iean; *nous ſommes*, dit-il, *iuſtes comme il eſt iuſte.* Il eſt iuſte en perpetuité immuable: & nous ſommes iuſtes en croyant en celui que nous ne voyons point, à fin que nous le voyons.
Apoc. 22. Ils alleguent auſſi, pour meſme effect, ce qui eſt dit en l'Apocalypſe; *qui eſt iniuſte, ſoit iniuſte*

iuſte encore:& qui eſt ſalle,ſoit ſalle encore:& qui eſt iuſte, ſoit iuſtifié encore: Par leſquelles paroles S. Iean veut dire,que comme les meſchãs continuent en leur meſchanceté,& en leurs ordures,auſſi faut-il que les gẽs de bien continuent en la grace que Dieu leur a faite, teſmoignans leur iuſtification par bonnes & ſainctes œuures. Combien donc que deuant Dieu nous ſoyons iuſtifiés par ſa ſeule grace en noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſi eſt-ce qu'il faut auſſi que nous ſoyons iuſtifiés deuant les hommes, c'eſt à dire, que les hommes voyent par nos bonnes œuures que nous ſommes iuſtifiés, & receus pour agreables deuant Dieu:& ce mot de Iuſtifier ſe prẽd en meſme ſignification en l'Epiſtre de S. Iaques. Or que tel ſoit le ſens de S. Iean, *Iac.2.* il appert aſſez par l'oppoſitiõ de la Iuſtification des gens de bien,& de l'iniuſtice de meſchans, aſſauoir,de leurs mauuaiſes œuures, & de l'impureté d'icelles,ainſi que S. Iean le declare manifeſtement, par ce qu'il adiouſte: que Dieu rendra à vn chacun comme ſera ſon œuure. Et pour oſter toute opinion de la iuſtice &du merite des œuures,il adiouſte ces mots: *qui a ſoif, vienne, & qui veut, prenne de l'eau de vie pour neant.* *Apoc.22. v.17.*

D'auantage,ils veulent prouuer que les œuures de l'homme regeneré ſont meritoires de la vie eternelle, par ces paroles de S. Iean, en ſon Epiſtre: *A ceci cognoiſſons-nous que nous ſommes de verité,& aſſeurerons nos cœurs deuant lui. Que ſi noſtre cœur nous condamne, Dieu certes* *1.Ioan.3.*

eſt

est plus grand que nostre cœur, & cognoit toutes choses. Si nostre cœur ne nous condamne point, nous auons asseurance enuers Dieu. Nous respondons, qu'il n'y a ici vn seul mot du Merite pre-
Ibid. v.18. tendu par les Moynes : mais que S. Iean veut dire, que nous deuons aimer nos freres, non de langue, mais en verité, & d'vne vraye affection, ainsi qu'il dit au verset qui est precedét: & pour ce faire, il nous exhorte à nous sonder interieurement. Par ce que Dieu voit clair en nos plus profondes pensees : & s'il y a de l'hypocrysie en nous, il n'y a doute que Dieu ne la cognoisse. Au contraire, si nos consciences nous rendent tesmoignage que nous aimons nos freres d'vne droicte affection, ce nous sera vn tesmoignage à nous-mesmes, que nous auons apprehendé comme il faut la cognoissance de verité. Voila le sens de sainct Iean, qui ne fortifie en rien l'opinion des Moynes. Car Meriter, est autre chose, que seruir de tesmoignage pour nous asseurer de plus en plus de la
Ibid. v. 13. verité de nostre foy. Et mesmes pour monstrer sur quoy est appuyee nostre vraye asseurance deuant Dieu, il adiouste incontinent apres, *voici son commandement, que nous croyons au Nom*
Ibid. v.24. *de son Fils Iesus Christ, & aimions l'vn l'autre,*
1. Ioan. 4. *comme il nous en a donné commandement.* Item: *par ceci nous cognoissons qu'il demeure en nous, par l'Esprit qu'il nous a donné.*

Finalement, à fin de prouuer cest erreur insupportable, que nos œuures peuuét soustenir le iugement de Dieu : ils mettent en auant ces

paro

paroles de S. Iean: *En ceci eſt accomplie la charité de Dieu enuers nous, à fin que pour le iour du iugement nous ayons aſſeurance, que nous ſommes en ce monde tels qu'il eſt.* Nous reſpondons, que S. Iean ne veut pas dire, que nous ayons ici vne perfection ſemblable à celle de Dieu. Car nous ſçauons que cela eſt du tout impoſſible, & les Moynes meſmes l'ont nié ci deſſus en l'article xl. Mais il dit, que l'amour que Dieu nous porte, nous donne aſſeurance pour le iour du iugement: & qu'icelle amour ſe void manifeſtemẽt és benefices ſpirituels qu'il nous communique par ſa grace: entre leſquels il faut premierement compter la foy, qui fait que Dieu eſt en nous, & nous en lui. *Par ceci cognoiſſons-nous que nous demeurons en lui*, dit-il, *qu'il nous a donné de ſon Eſprit.* Item: *nous auons cognu & creu la charité que Dieu a enuers nous.* Cela donc renuerſe le Merite: veu que nos bonnes œuures viennent du ſainct Eſprit qui nous eſt donné. Auſſi dit-il incontinent apres, *Dieu eſt celui qui nous a aimez le premier.* Or ne nous peut-il aimer, ſinon qu'il nous regarde en ſon Fils. Car tandis qu'il nous regardera en nouſ-meſmes, cõme il eſt ſouuerainement iuſte, il ne peut aimer l'iniquité, ainſi que dit Dauid. Et c'eſt, en ſomme, ce que nous diſons de la Iuſtice de Ieſus Chriſt, qui nous eſt imputee, en faueur de laquelle Dieu nous aime, & nous recognoit pour ſes enfans. Et de faict, nous voyons clairement en Ieſus Chriſt, que Dieu eſt ſouuerainemẽt iuſte, & ſouueraine ment

Ibid. v. 19.

Pſal. 5.

1.Ioan.4. v.9. ment misericordieux. C'est ce que dit S. Iean en ce mesme lieu : *En cela est manifestee la charité de Dieu enuers nous, que Dieu a enuoyé son Fils vnique au monde, à fin que nous viuions par lui.*

1.Ioan.5. Ils adiousten à mesme fin ce qui est dit en la mesme Epistre : *Par ceci nous cognoissons que nous aimons les enfans de Dieu, quand nous aimons Dieu, & gardons ses Commandemens. Car c'est l'amour de Dieu, que nous gardions ses Commandemens, & ses Commandemens ne sont point griefs.* Que les Lecteurs iugent, s'il y a en ce passage vne seule lettre qui tende à la resuerie de ces Moynes, en ce qu'ils afferment que nos bonnes œuures peuuent soustenir le iugement de Dieu. Au reste, pour monstrer comment les Commandemens de Dieu nous sont faciles, escoutons ce qu'il adiouste consequemment, & que nos Moynes ont laissé en la plume, sans le cotter, & pour cause. *Car*, dit-il, *tout ce qui est nay de Dieu, surmonte le monde : & ceste est la victoire qui a surmonté le monde, assauoir, nostre foy.* Voila donc comment le monde est surmonté, ainsi que sainct Iean enseigne, par le tesmoignage duquel les Moynes aussi sont surmõtés, auec leurs mensonges & erreurs.

Ibi.v.5.

Partant ce que nous auons declaré, tant de la verité de nostre doctrine, que de l'erreur des Moynes, monstrera assez que Manichee & Simon Magus ne sont rien, aussi peu que les faux Apostres & Pelagiens, ausquels nous renuoyons ces Moynes, ensemble auec leur Ætius,

dit

dit Atheiſte:& deſirons la conuerſion de leurs perſonnes,& l'abolition de leurs erreurs.

ARTICLE XLVI.

Ie croy ce monde & Purgatoire eſtre lieux de Chaſtiment temporel aux Penitens : Paradis & Enfer lieux de remuneration eternelle. Et pource ie deſtete les Origeniſtes, Pelagiens, Æriens, & Pretendans, qui ſentent au contraire : car les Origeniſtes introduiſent vn Enfer temporel: les Pelagiens imaginent deux ſortes de Paradis, les Æriens & Pretendans nient le Purgatoire apres la mort.

I.Cor.3. 12.13.14. 15.19. Matt.5.25. Matth.25. 46. Aug.hær. 43. Aug.de pecc.mer. l.1.c.26. et lib.hypog. c.5. & ſer. 14. de ver. Ap. Aug. hær.53.

RESPONSE.

Nous declarõs en noſtre Confeſſion de foy Article xvij. que nous ne recognoiſſons autre lauement de nos pechés, que Ieſus Chriſt : & partant en l'Article xxiiij. d'icelle nous tenons le Purgatoire pour vne illuſion & tromperie: comme de faict l'experience a monſtré, qu'au feu de ce fourneau les plus grandes richeſſes de l'Egliſe Romaine ont eſte forgees. Or nous produirons les teſmoignages de l'Eſcriture ſur leſquels noſtre Doctrine eſt fondee touchant la purgation de nos pechés : puis nous refuterons brieuement l'erreur de ces Moynes:

Bien-heureux eſt celui duquel la tranſgreſſion eſt pardonnee, & le peché eſt couuert. Bien-heureux l'homme auquel le Seigneur n'impute point l'iniquité. Pſal.32.

Par ſa playe nous auons gueriſon. Le Seigneur a ietté ſur lui l'iniquité de nous tous. Eſa.53.

Par vne ſeule oblation il a conſommé à perpetuité Heb.10.

tuité ceux qui ſont ſanctifiez.

Ioan.1. *Voici l'Agneau de Dieu, qui oſte le peché du monde.*

1.Ioan.1. *Son ſang nous nettoye de tout peché. Si nous confeſſons nos pechez, il eſt fidele & iuſte pour nous pardonner nos pechez, & nous nettoyer de toute iniquité.*

Heb.1. *Ayant fait par ſoy-meſme la purgation de nos pechez.*

Eph.1. *Par le ſang duquel nous auons redemption, aſſauoir, la remiſſion des pechez, ſelon les richeſſes de ſa grace.*

Col.1. *En qui nous auons deliurance par ſon ſang, aſſauoir, remiſſion des pechez.*

Rom.8. *Il n'y a nulle condamnation en ceux qui ſont en Ieſus Chriſt.*

Apoc.7. *Qui ont laué leurs longues robes, & les ont blanchies au ſang de l'Agneau.*

Eph.5. *Chriſt s'eſt liuré pour l'Egliſe, à fin qu'il la ſanctifiaſt, la nettoyant par lauement d'eau par la parole, à fin qu'il ſe la rende vne Egliſe glorieuſe, n'ayant point ne tache ne ride.*

Apoc.1. *A celui qui nous a aimez, & nous a lauez de nos pechez par le ſang d'icelui, ſoit gloire à touſiourſmais.*

Apoc.14. *Bien-heureux ſont ceux qui meurent au Seigneur: car ils ſe repoſent de leurs labeurs, & leurs œuures les ſuiuent.*

Eſ.44. *I'ay effacé tes iniquitez, comme la nuee.*

Ier.50. *On cerchera l'iniquité d'Iſrael, & le peché de Iuda, & ne ſera point trouué: car ie pardonneray à leurs iniquitez.*

Tu

Tu me laueras, & ie seray plus blãc que neige. Psal.51.

Quand vos pechez seroyent rouges comme la graine, ils seront blanchis comme la neige. Es.1.

Iesus Christ s'est donné soy-mesme en rançon pour toutes gens : & plusieurs autres lieux a ce propos. Dont nous concluons, que nous ne pouuõs estre purgés & nettoyés de nos pechés par autre chose, que par le sang de Iesus Christ. Et mesmes, veu que ceux qui meurent, ont foy en Iesus Christ, ou ne l'ont pas : certes s'ils l'ont, ils sont iustifiés, & ont paix enuers Dieu, dit sainct Paul : & partant n'ont que faire en Purgatoire. S'ils ne l'ont pas, les Moynes mesmes leur ferment la porte de leur Purgatoire. Outreplus, quand sainct Paul parle de l'estat des morts, & du deuoir des viuans, il ne fait aucune mention de ce Purgatoire, & ne recommande pas que les viuãs prient pour les morts, & choses semblables, mais il nous rameine à l'esperance de la Resurrection : & mesmes parlant du dernier iour, dit, que ceux qui resterõt lors, seront rauis ensemble és nues au deuant du Seigneur. Or s'il n'y a point de Purgatoire pour ceux-là, pourquoy en y auroit-il pour les autres? Qui plus est, les Moynes veulent, que le Purgatoire soit vn lieu de peine tẽporelle. Or est-il, que l'Escriture enferme en ceste vie toutes les choses temporelles : ce que S. Augustin a exprimé par ces paroles : Ce monde, dit-il, enclost toutes les choses temporelles, & transitoires. Partant nous disons, à bon droict, que **l'inuention du Purgatoire a esteint** en l'Eglise Romaine

1.Tim.2. Rom.10. Rom.4. Rom.5. 1.Thess.4. Ibid. De vera relig.c.38.

Romaine l'vn des principaux Articles de nostre foy, touchant la Remission des pechés : & a priué la pluspart du monde de l'entiere & seu le consolation que les poures consciences peuuent auoir, quãd elles sont angoissees par l'apprehension du iugemẽt de Dieu. Ce que les autheurs & architectes du Purgatoire ayans bien recognu, & faisans accroire, qu'on pouuoit adoucir & abbreger les peines de leur Purgatoire, en donnant de l'argent: ils ont par ce moyen attiré à eux vne grande partie des biens & richesses de toute la Chrestienté. Et n'est besoin d'alleguer aucune preuue de ceci, veu que la chose est és yeux de tout le monde. Mais le pis est, que plusieurs de ceux qui le voyent, ne le veulent pas voir.

Or pour venir aux paroles de nos Moynes: Ils croyẽt, disent-ils, que le Purgatoire est vn lieu de chastimẽt temporel aux penitens. Sur quoy nous leur demandons, comment cest Article se peut accorder auec le precedent, auquel ils disoyent, que les fideles sont formellement iustifiés : voire tellement, que leurs œuures meritoires peuuent soustenir le iugement de Dieu. Et maintenant ils veulent que les fideles, auec leur iustice formelle, soyent rostis en Purgatoire, pour y estre chastiés. Est-ce dõc ainsi qu'ils soustiennent le iugemẽt de Dieu? Vray est qu'il faut entendre (ce que nos Moynes n'osent dire, par ce qu'ils sont naturellement honteux & craintifs, comme l'on voit) que si on leur compte de l'argent, & qu'on leur dõne des rentes

tes, seigneuries, & possessions, ils addouciront le chastiment. C'est pourquoy on dit coustumierement en l'Eglise Romaine, que pour tirer les ames de Purgatoire, il faut faire chanter les Prestres. Et de faict, il y a long temps, que pendant que les autres pleurent, ils chantét voirement, & rient: & au milieu de leur graisse, & de leurs delices, se mocquent de la simplesse de ceux qu'ils ont degraissés & apouris.

Au reste, puis que tout chastiment est fait pour la correction qui s'en doit ensuiure, que ces Moynes nous disent où ils ont trouué, que on se doiue corriger & deuenir meilleur en l'autre monde. C'est ici (disoit S. Chrysostome) où est le temps de la luicte & du combat: l'autre vie est le temps de la Couronne & du prix. Partant si le Purgatoire est pour chastier, il faut donc qu'il soit en ce monde. Car hors de ce monde les hommes ne peuuent plus estre chastiés: veu qu'ils ne peuuent plus estre corrigés. Nous n'entrerons en plus ample discours sur ceste matiere, en laquelle nous ne voyons aucune difficulté. Toutesfois, si les Lecteurs en veulent voir vne dispute plus ample, nous les prios de lire ce que les Docteurs de l'Eglise Reformee en ont amplement escrit. *De laza. hom. 2.*

Examinons maintenant les passages que les Moynes tirent par force en leur Purgatoire, les destournans de leur vray & naturel sens:

Si aucun bastit sur ce fondemẽt, or, argent, pierres precieuses, bois, foin, chaume: l'œuure de chacun sera manifestee, dit S. Paul: *car le iour la declare* *1. Cor. 3.*

clarera, d'autant qu'elle sera manifestee par le feu: & le feu esprouuera quelle sera l'œuure d'vn chacun. Si l'œuure d'aucun qui a edifié dessus, demeure, il en receura salaire: si l'œuure d'aucun bruſle, il fera perte: mais il sera sauué, toutesfois, ainsi comme par le feu.

In.1.Cor. c.3.

Nous respondons, auec S. Ambroise, qu'il est là question de ceux qui preschent l'Euangile, lesquels sainct Paul aduertit de faire comme les bons architectes, qui ayans posé vn bon fondement, ne bastissent rien dessus qui y repugne. Or est-il que Iesus Christ est le fondement de la predicatiõ de l'Euãgile: dõt il s'ensuit, que il ne faut proposer ne receuoir aucune Doctrine qui repugne à nostre Seigneur Iesus Christ. Et partant ne faut receuoir ce Purgatoire que les Moynes ont mis en auant: & neantmoins font semblant de vouloir retenir le fondement de Iesus Christ, ce qui n'est pas: veu qu'ils renuersent, entãt qu'en eux est, le fruict de sa Mort & Passion: ainsi qu'on peut recueillir par les passages que nous auons recités presentement, pour preuue de nostre Doctrine, touchant la Purgation de nos pechés. Et à fin que les Moynes sentent que ce passage de S. Paul n'a rien de commun auec leur Purgatoire, nous en deduirons ici briefuement quelques raisons:

1. Sainct Paul vse de ce mot, *feu*, par similitude: comme aussi tout le passage est de mesme. Mais les Moynes par le feu de Purgatoire entẽdent vn vray feu. Par ainsi l'vn ne cõuient point auec l'autre. Car si le feu de Purgatoire

est

eſt celui duquel S. Paul parle, c'eſt donc vn feu par ſimilitude tant ſeulemẽt: dequoy nos Moynes ſeroyent fort marris: & aiment beaucoup mieux prendre les choſes ſelon la lettre: teſmoin l'or, l'argent, & les pierres precieuſes que leur Purgatoire leur a apportees.

II. S. Paul dit, que le bois, foin, & chaume ſeront bruſlés par ce feu duquel il parle. Mais les Moynes veulent que non ſeulement la matiere, mais auſſi les ouuriers ſoyent iettés au feu de Purgatoire.

III. Sainct Paul veut que tout paſſe par ce feu qu'il entend: Mais les Moyes ne veulẽt que les bonnes œuures y paſſent, ains ſeulemẽt les mauuaiſes. Tant y a, que S. Paul ne dit pas ſeulement, que le feu eſprouuera le bois, foin, & chaume, mais il dit, qu'il eſprouuera auſſi l'or, l'argent, & les pierres precieuſes. Sur quoy nous ne nous pouuons aſſez esbahir du diſcours que les Moynes ont fait ſur ce paſſage. Car au lieu que c'eſt le propre de l'or, & de l'argent, de demeurer au feu ſans y eſtre cõſumés: & au cõtraire, le bois, foin, & chaume n'y peuuent demeurer, qu'ils n'y ſoyent conſumés incontinent: les Moynes nous veulent faire accroire que les pechés, qu'ils accomparent au bois, foin & chaume, demeurent fort long temps au feu de Purgatoire: & les bonnes œuures, qui ſont accomparees à l'or, & à l'argẽt, n'y peuuẽt demeurer.

IIII. Sainct Paul dit, que ce feu dont il parle, rendra l'œuure d'vn chacun manifeſte: mais le Purgatoire des Moynes eſt caché au

centre de la terre (comme ils disent) & partant ne peut rendre les œuures d'vn chacun manifestes, veu qu'il ne l'est pas lui-mesme: aussi est-il malaisé de trouuer ce qui n'est point.

En somme, puis que S. Paul parle du feu par similitude, ainsi que nous auons veu: puis qu'en ses paroles il n'y a rié qui se puisse rapporter au Purgatoire: puis que notamment S. Paul parle là de ce qui se fait en ce monde (ainsi qu'il appert par ce qui s'ẽsuit: *que nul*, dit-il, *ne s'abuse. Si aucun d'entre vous cuide estre sage en ce mõde,* *Ibid. v. 18.* *qu'il soit fait fol, à fin qu'il soit sage.*) Nous concluons, que la verité de ce passage de S. Paul n'a rié de cómun auec le mensonge du Purgatoire.

Matth. 5. Ils alleguent vne autre similitude de l'Euangile, où Iesus Christ commande à vn chacun, de s'accorder bien tost auec son aduerse partie, de peur d'estre mis en prison, *Ie te dy en verité* (dit Iesus Christ) *que tu ne sortiras de là, iusques à ce que tu ayes rendu le dernier quadrin.*

In Matth. hom. 16. Nous respondõs, auec S. Chrysostome, qu'il est là parlé d'vne vraye prison, & accoustumee entre nous: sans qu'il nous faille entendre ce mot allegoriquement du Purgatoire, comme les Moynes enseignent. Et cela se void tresmanifestement en S. Luc, recitant ceci mesme: *Luc. 12.* *Quand tu vas au Magistrat auec ton aduerse partie, mets peine en chemin d'estre deliuré de lui.* Au reste, s'ils veulent que nostre aduerse partie soit le diable, & que Dieu soit le Iuge, & le Purgatoire soit la prison (selon leur allegorie) il s'ensuiura, qu'il nous faut accorder

der auec le diable. Item : qu'il faudra satisfaire au diable, & nõ à Dieu:car on satisfait à sa partie,& non au Iuge. Item : qu'il faut satisfaire pour tous nos pechés:car il est dit,*iusqu'au dernier quadrin* (ce que toutesfois l'Eglise Romaine n'entend : car elle n'enuoye en Purgatoire que les pechés veniels) Finalement, il s'ensuiura,contre leur propre opinion,qu'estre en Purgatoire, n'est pas satisfaire à Dieu. Car nul ne paye sa partie pour demeurer en prison:& faut que le payement vienne d'ailleurs. Ioint que la prison ne doit seruir de peine, ainsi que mesmes les Iurisconsultes ont recognu.

En fin, ils s'essayent de ramasser quelques sentences des Anciens, comme si de leurs tẽps le traffic de leur Purgatoire estoit desia en vsage. Mais outre ce que la seule parole de Dieu est la reigle de nostre foy, & comme ils ont allegué de S. Paul, il ne faut pas mettre du foin &du chaume,c'est à dire,des resueries des hommes sur vn si precieux fondement : ceux qui voyent leurs liures,cognoissent assez,que de ce temps-là on disputoit : Si, à cause de ce que S. Pierre escrit, de la derniere fin de ce monde, qui doit aduenir par feu, il y aura au dernier iour quelque purgation par feu, par laquelle il faille qu'on passe. Et plusieurs l'ont pensé, toutesfois, comme vne opinion probable, & non comme vn Article de foy: tellement que S. Auguſtin en parle ainsi : Cela, dit-il, n'est pas incroyable,& peut estre sceu,ou ignoré. Et en vn autre lieu:peut estre,dit-il,est il vray.Monstrãt

2.Pet.3.

Enchir.c. 68.c.69.et de ciuit.D. l.21.c.26.

assez combien il estoit loin de ces Moynes, qui mettẽt le Purgatoire pour l'vn des principaux Articles de leur religion : cõme à la verité c'est l'vne des principales colomnes de leur Eglise, appuyee sur infinies fondations, obits & mortuaires, qui monstrent, voiremẽt, que les Moynes, en ceste matiere, ont esté mieux resolus, & plus sçauans que sainct Augustin, voire à leur proffit, & au dommage de toute la Chrestienté.

Mais si nous voulons escouter les Anciens, parlans apres la parole de Dieu, de la vraye Remission de nos pechés, certes ils nous diront tout le contraire de ce que les Moynes enseignent de leur Purgatoire. Car voila comment ils en parlent:

Enchir. C. 115. de uerb. D. ser. 37. de uerb. D. ser. 31. De Trin. l. 4. c. 2.

S. Augustin, Ici est, dit-il, toute la remission des pechés. *Item*, Iesus Christ prenant sur soy la peine de nos pechés, & non la coulpe, a effacé la coulpe de nos Pechez, & la Peine. *Item*: Nous ne sommes pas ici sans peché, mais nous en sortirons sans peché. *Item*, La seule purgation des pecheurs est le sang du Iuste, assauoir, Iesus Christ.

Serm. de temp. 232.

Lui-mesme ailleurs: Freres, que personne ne se trõpe. Car il y a deux lieux, & n'y en a point vn Troisieme pour aucun. Celui qui ne sera digne de regner auec Iesus Christ, sans aucune doute, il perira auec le diable.

Contr. Demet. l. 4. Ep. 4.

S. Cyprien, Quand nous serons partis de ce monde, il ne reste plus de lieu de penitence, ni d'effect de satisfaction.

S.

S. Gregoire Nazianzene, Ici auons-nous le remede, tandis que nous viuons. Car quand noſtre derniere fin eſt venue, il ne reſte qu'vne perpetuelle priſon, aſſauoir, pour ceux qui n'auront eu le remede en ceſte vie. *Carm. de Reb. ſuis.*

S. Baſile, Le temps de ceſte vie eſt temps de penitence. Soudain que nous en ſommes partis, toute puiſſance de bien faire nous eſt oſtee. *Lui-meſme*: Comment eſt-ce que l'ame pechereſſe ſe doit approcher de Dieu? En croyant fermement que la purgation de ſes pechés a eſté faite par le ſang de Ieſus Chriſt. *In moral. Reg. 1. C. 2. 5.* *Reg. Bre. Int. 10. & 13.*

S. Ambroiſe, Quand le iour de la mort viendra, nous irons ſans crainte à l'aſſemblee des ſaincts, à nos peres, & aux precepteurs de noſtre foy: tellement que combien que les œuures nous defaillent, la foy nous aidera: l'heritage nous defendra, &c. Adorons Ieſus Chriſt, à fin qu'il nous die: Ne craignez point pour les pechés du monde: ie ſuis la Remiſſion des pechés. *De bono mort.*

S. Bernard, Si ie ne te laue, dit Ieſus Chriſt, tu n'auras point de part auec moy. Ceſtui-la eſt laué, qui n'a pas les grãs pechés: duquel la teſte, c'eſt à dire, l'intention: & la main, c'eſt à dire, l'œuure & la cõuerſion eſt nette. Mais tãdis que nous cheminons en la pouſſiere de la vie preſente, nos pieds, qui ſont les affectiõs de l'ame, ne peuuẽt eſtre nets entierement: veu que quelquefois nous donnons trop de lieu à la vanité, à la volupté, & à la curioſité: comme il eſt dit, que nous tous offenſons en pluſieurs choſes: *In Cœna Dom. ſerm. Ioan. 13.* *Iac. 3.*

toutesfois, que personne ne soit nõchalant. Car il est impossible d'estre sauué auec ces pechés-là: & est impossible qu'ils soyẽt effacés, sinõ par Iesus Christ. Finalement, si on peut cueillir des Roses parmi des Espines: nous pouuõs aussi mettre en auant ce qu'en dit Pierre Lombard Maistre de leur Eschole, en ces termes: Tout ainsi qu'anciennement ceux qui regardoyent au Serpent d'airain esleué, estoyent gueris de la morsure des Serpens: Semblablement, si par le droit regard de la foy, nous regardons à Iesus Christ, qui pour nous a esté pendu au bois, nous sommes deliurés des liens du diable, c'est à dire, des pechés: voire tellemẽt, que mesmes apres ceste vie il ne trouue en nous aucune chose qu'il punisse. C'est ce qu'il en dit, & qui est veritable. Partant nous deuons preferer ceste verité à tous ses autres mensonges, & aux resueries de ces Moynes, qui debattent si opiniastrement la cause de leur Purgatoire, pour le souci qu'ils ont, non de ce qui se fait en l'autre mõde, mais de ce qu'ils ont à faire en cestui-ci.

Lib. 3. Sen. d. 19. C. nunc.

ARTICLE XLVII.

Ie confesse que le Chrestien enrichi de l'Esprit de Dieu, peut legitimemẽt voüer, & accomplir ses vœux par la grace de Dieu. Parquoy i' Anathematize les Iouiniens, & Pretẽdans, qui en cest article repugnent à toute l'Eglise de Dieu, & à sa parole.

Ps. 75. 12.

Hier. In Iouin.

RESPONSE.

Les Moynes retenus de quelque cõsideratiõ, n'ont osé en ceste Article parler ouuertement des vœux Monastiques, desquels, toutesfois, ils font

font si grand cas, qu'ils y establissent vne perfection, voire telle, qu'apres auoir recité neuf ordres des Anges, ils voudroyent estre comptés pour le dixieme ordre Angelique. Tant y a, que ils se contentent de dire ici en general, que le Chrestien enrichi de l'Esprit de Dieu, peut legitimement voüer. Mais par ce que ce mot de *voüer* se peut prendre en beaucoup de façons, nous leur dirons seulement, que le Chrestien enrichi de l'Esprit de Dieu, ne vouëra iamais rien contre la parole de Dieu: & ne voüera iamais par superstition, ne pour merite. Et partãt ne fera iamais vœux Monastiques, & autres infinis qui sont en l'Eglise Romaine, en laquelle plusieurs, notamment les Moynes, ne se soucians point du vœu general qu'ils ont fait en leur Bapteſme (qui est de seruir à Dieu en pureté) cerchent tous les iours de nouueaux moyens de seruir à Dieu à leur fantasie. Comme si Dieu prenoit plaisir à cela qu'il condamne si expressement en sa Parole. Partant si on leuoit le masque à tant de Moynes qu'il y a au monde, on verroit manifestement, que la chose principale que voüent les Moynes, est d'estre nourris, & ne rien faire: lequel Vœu ils n'accomplissent que trop.

Certes ceste sentence de S. Augustin est veritable: Quiconque, dit-il, veut bien penser ce qu'il voüera au Seigneur, & quels vœux il lui rendra, qu'il se voüe soy-mesme, & se rẽde soy-mesme: c'est ce qui est requis & demandé, car il est deu: comme il est dit, Rendez à Dieu les *In Ps. 116.* *Matth. 22.*

Serm. 7. de aduent. Dom. les choſes qui ſont à Dieu. Lui-meſme ailleurs: Peut eſtre me demanderez-vous, que c'eſt que vous deuez auiourd'hui voüer, & rendre. Car il y en a qui vouënt de l'huile, de la cire, de ne boire vin quelques annees, de ieuſner en certain temps, de ne manger point de chair. Ce n'eſt pas là le tresbõ vœu: Dieu te choiſit toy-meſme: offre-lui ton ame par bonnes mœurs, par penſees chaſtes, & par œuures fructueuſes, ſe deſtournãs du mal, & ſe cõuertiſſans au bien.

Ils ſe ſont aduiſés de citer vn paſſage des Pſalmes, où il eſt ainſi dit: *Vouëz, & rendez au Seigneur.* *Pſalm. 75.* Par leſquelles paroles le Pſalmiſte ne permettoit pas à ceux de ſon temps (lors que les vœux eſtoyent meſmes vne partie de la pedagogie de la Loy) de vouër ce qui leur viendroit à la teſte: mais ſeulemẽt de faire les vœux qui auoyent expres fondement en la parole de Dieu: & ſur tout, vne publique & ſolennelle action de graces à Dieu, de laquelle il eſt parlé en ce Pſalme qu'ils alleguent, & en pluſieurs autres: meſmes quand il eſt dit, *ſacrifie louange au Seigneur, & rens tes vœux au Treshaut,* *Pſa. 50.* dit Dauid. En ſomme, nous condãnons tous vœux qui n'ont fondement en l'Eſcriture, & qui ſont faits auec ſuperſtition, & opinion de Merite. Si Iouinian a creu, comme nous diſons, il n'a peu eſtre tenu pour heretique en ceſt endroit.

ARTICLE XLVIII.

2. Theſſ. 2. 15. Augu. Epiſt. 118. Chryſ. in 2. *Ie confeſſe les traditions Eccleſiaſtiques, tant en la doctrine qu'és Sacremens, & aux mœurs, qui ont communement eſté receuës en l'Egliſe comme confor*

conformes à la saincte parole de Dieu: comme sont le sainct Chresme, l'Imposition des mains, l'eau au vin au sacrifice Euangelique, la benediction de l'eau, signe de croix, la profession, abiuration, & Parrins au sainct bapteſme, & autres semblables, d'ont l'on vſe preſque en tout & par tout, le plus ſouuent és Egliſes. Dont en ceſt Article, ie deteſte les erreurs, & calomnies de la Religion Pretendue Reformee. ad Theſ. 2. 15.

RESPONSE.

Parce que les Moynes ont desia parlé de leurs Traditions, tout au commencement en l'Article ij. nous ne redirons ici les raisons par lesquelles nous les auons refutés: & nous suffira de prier les Lecteurs, de se les representer en ceſt endroit: à fin de ne les ennuyer de redites. Là aussi ils verront l'exposition du passage de l'Epistre aux Thessaloniciens, que les Moynes auoyent allegué, & lequel ils repetent encores ici, voire tresmal à propos. Car là ils vouloyent faire accroire, que leurs traditions estoyent Apostoliques: & ici ils parlent plus generalemẽt des Traditions Ecclesiastiques, c'est à dire, celles que l'Egliſe Romaine a receuës, & approuuees. Or nous n'estimons pas qu'ils soyent tant hebetés, ou qu'ils pẽsent que les autres le soyẽt iusques là, de croire que les Apostres ont ordonné le sel, crachat, & le Chresme dont ils vsent en baptizant. Item, leur eau benite, les Luminaires, & autres tels fatras, ausquels S. Paul ne pensa iamais: & partant ils font grand tort à ce passage de l'Apostre, d'en abuser de telle façon. Mais les passages qui doiuent estre pro- 2. Theſſ. 2.

pre

prement appliqués aux Traditions de l'Eglise Romaine, sont ceux-ci:

Matth.15. *Ils m'honnorent pour neant, enseignant pour Doctrine commandement d'hommes.*

Ibidem. *Pourquoy outrepassez-vous les Commandemens de Dieu, par vostre tradition?*

Matt.16. *Donnez-vous garde du leuain des Pharisiens & Sadduciens: c'est à dire, de leur Doctrine & traditions.*

Galat.3. *Combien qu'vn accord, ou testament soit d'vn homme: s'il est confermé, nul ne le casse, ou y adiouste.*

Coloss.2. *Que nul ne vous butine par la Philosophie & vaine deception, selon la tradition des hommes.*

Ibidem. *Si vous estes morts auec Christ, quant aux rudimens du monde, pourquoy vous charge-on d'ordonnances, comme si vous viuiez au monde? assauoir, ne mãge, ne gouste, ne touche point: toutes lesquelles choses par les commandemens & doctrines des hommes perissent par l'vsage: qui ont, toutesfois, quelque forme de sapience en deuotion volontaire, & humilité d'esprit, & en ce qu'elles n'espargnent le corps, & n'ont esgard au rassasiement d'icelui.*

1.Timot.4. *L'Esprit dit notamment, qu'és derniers temps aucuns se reuolteront de la Foy, s'amusans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables: enseignans mensonge en hypocrisie: estans cauterisés en leurs propres consciences, defendans de se marier, commandans de s'abstenir des viandes que Dieu a creées pour en vser auec action de graces.*

Iac.4. *Il y a vn seul Legislateur, qui peut sauuer & destruire*

ſtruire.

Paiſſez le troupeau de Chriſt, non point comme ayans ſeigneurie ſur les heritages du Seigneur. Et autres de meſme ſens : l'intelligence deſquels nous fait condamner les traditions Eccleſiaſtiques dont ces Moynes parlent. Car l'Egliſe n'a pas la charge de faire & eſtablir vn ſeruice de Dieu à ſa poſte : mais il lui eſt commandé d'obeir aux Commandemens qui ſont contenus en la parole de Dieu. C'eſt pourquoy elle eſt appellee l'Eſpouſe de Ieſus Chriſt: non pour commander, mais pour obeir en toute reuerence à ſon Eſpoux. En fin, la ſeule experience les deuroit conuaincre: veu que l'Egliſe Romaine eſt accablee de telles traditions, ne pouuant plus eſtre retenue, depuis qu'elle s'eſt laſché la bride à vne telle licence. Or c'eſt pitié de voir les contrarietés qui ſont en ces traditions Eccleſiaſtiques. Car les Anciens en auoyent que ceux-ci n'ont pas : & les vns ont condamné les autres, ainſi qu'on voit par la lecture de leurs liures: tellement que ce ſont pluſtoſt contradictions, que traditiõs. Et de faict, S. Auguſtin ſe plaignoit de ſon temps, qu'on faiſoit plus de cas de telles traditiõs, que de la parole de Dieu: Il ſemble, dit-il, que la condition des Iuifs ſoit meilleure, deſquels les charges eſtoyent cõtenues en la Loy : & ne procedoyent pas de l'orgueil & preſomption des hõmes. C'eſt ce qu'il en dit. Comme de vray l'orgueil des hommes s'eſt tant auancé en ceſt endroit, pour s'eſtre deſtourné de ce Cõmandement qui doit touſiours

I. Petr. 5.

Ad Ianuar. Ep. 119.

Prou.30. iours retentir à nos oreilles : *N'adiouste point à ses paroles, de peur que tu ne sois trouué menteur.* C'est donc ce que nous auons encores voulu dire des Traditions mensongeres, que les Moynes appellent Ecclesiastiques, outre les choses que nous en auons desia dites par ci deuant. Car quant à S. Augustin, & Chrysostome, qu'ils nous obiectent, leur intention n'est pas de parler de l'Eau benite, & choses semblables, mais des obseruations Ecclesiastiques, qui ont fondement en la parole de Dieu, & ont eu lieu en l'Eglise de tout temps.

ARTICLE XLIX.

Exod.20.9 10. Leuit. 23. 27.29. Leuit.18.6. Augu. Ep. ad Casul. Luc.10.16. Heb.13.17. Cal.li. 4.c. 12. Sect.14 17. Augu. Ep. 74. 86. Eus. lib.5. hist. Eccl.c. 17. Augu. hær.25.53.

Ie confesse que le Sabbath, ou Feste, ieusne, & Mariage sont du droict diuin, cõbien que le tẽps, & la façon & les degrés, ne soyent point determinés expressement au Nouueau Testament: & que nous soyons exempts des Loix tẽporelles du Vieil Testament. Et pource a esté laissé de Dieu en la puissance de l'Eglise, de determiner & prescrire le iour de feste, de ieusne, & les degrés de mariage: tellemẽt que celui qui y contreuient, resiste à Dieu. Et pource i'abiure les Manicheans, & Montanistes, les Encratistes, les Æriens, & Pretendans, qui ont presumé blasmer, & changer les festes, les ieusnes, & les degrés du mariage ordonnés par l'Eglise, & en dresser nouuelle police, & en enseigner nouuelle doctrine.

RESPONSE.

Le Sabbath est tellement du droict diuin, qu'il appartiẽt aux ceremonies de la Loy, pour la pluspart : dont la substance nous est demeuree

ree en Iesus Christ. Et partant du temps des Apostres ce iour-là fut changé au iour suiuãt, qui est le Dimanche, comme il se void par ce que S. Iean recite en son Apocalypse. S. Paul aux Colossiens dit ainsi : Que *nul ne vous condamne en mãger & en boire, ou en distinction d'vn iour de feste, ou de nouuelle Lune, ou de Sabbaths: lesquelles choses sont ombre des choses qui estoyẽt à venir, mais le corps en est en Christ.* Ce qui toutesfois n'empesche pas que pour l'ordre Ecclesiastique il n'y ait certains iours ordõnés pour ouïr la parole de Dieu, faire les prieres, & generalement ce qui concerne l'exercice de la Religion Chrestienne: moyennãt que ce soit sans imposer ioug aux consciences, & sans ceremonie ou superstition. Cela nous fait condamner la multitude des festes de l'Eglise Romaine, inuentees pour transporter aux Saincts trespassés l'honneur qui appartient à vn seul Iesus Christ : sans qu'il nous soit besoin de faire vn long recit des Idolatries & dissolutions qui sont toutes euidẽtes en la celebration de leurs festes: dont vn de leurs Docteurs nommé Gerson, a esté contrainct de se plaindre en vne sienne Epistre.

Apoc.1.
Colos.2.

Or ce que nous auons dit, de n'imposer ioug aux cõsciences, & oster toute ceremonie & superstition, nous le requerons aussi du Ieusne : à fin que ce soit vn Ieusne vrayement Chrestien: & en louons autant le vray & legitime vsage, comme nous condamnons l'abus du Ieusne qui est en l'Eglise Romaine, où il n'y a que superstition

ſtition, & opinion de merite. C'eſt là où, en fin, la couſtume ancienne de ieuſner en certains temps & en certains iours a amené les hommes. Ce qui nous doit ſeruir d'exemple auiourd'hui, pour n'approuuer tout ce que meſmes les Anciẽs ont fait en ceſt endroit. Encor qu'il ſoit bien eſloigné du comble des ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine : qui ne defend pas moins eſtroitemẽt l'vſage de la chair, & quelques autres viandes en certains temps: comme ſi nous eſtions encores au Iudaïſme.

Quant aux degrés du Mariage prohibés & defendus en la Loy de Dieu, cela ne doit eſtre rapporté aux ceremonies Legales, ne auſſi tenu pour vne ſimple police, ou comté pour vne Loy temporelle du Vieil Teſtament (ainſi que nos Moynes cuident) mais doit eſtre recognu pour vne appendice de la Loy Morale. Car celui qui a defendu l'adultere, & la paillardiſe, a defendu auſſi l'Inceſte. Et de faict, le Seigneur a voulu declarer ce qui doit meſme eſtre eſcrit en noſtre nature, lors qu'il a defendu certains degrés en la conionction du mariage. Le dire dõc de ces Moynes eſt du tout faux : aſſauoir, que combien que le mariage ſoit du droict Diuin: toutesfois, parce que les degrés du mariage ne ſont point expreſſement determinés au Nouueau Teſtamẽt: qu'à ceſte cauſe, Dieu a laiſſé en la puiſſance de l'Egliſe d'en determiner, & les preſcrire. Car les degrés qui ſont defendus en la Loy de Dieu, n'ont point eſté reuoqués, ou abolis par le Nouueau Teſtament : Et partant durent

durent encores,& dureront à iamais.Car Dieu a voulu faire parler la nature meſme,en faiſant telles prohibitions.Et ces Moynes,ſans y penſer,en l'Article liij. ci apres le confeſſent aſſez, quand ils le rapportẽt à la nature : dont il s'enſuit,que le Pape n'a riẽ à voir là deſſus.Parquoi quand S. Paul condamne le Corinthien inceſtueux,il ne fait pas là vne Loy nouuelle appartenante au Nouueau Teſtamẽt:mais il eſt fondé ſur ce qui eſt expreſſement contenu en la parole de Dieu,& eſt tellement graué en noſtre nature,que les Payens meſmes en ont horreur. S. Auguſtin donc parlant de ces degrés defendus , condamne ouuertement ces Moynes, quand il dit ainſi: Telles choſes ſont ici defendues:& ceci doit eſtre auſſi gardé ſous le Noueau Teſtament , ſous lequel l'obſeruation des ombres & figures anciennes eſt oſtee.Puis dõc que ces Moynes confeſſent,que le mariage eſt du droict Diuin,il n'y a nulle raiſon de donner ceſte puiſſance à l'Egliſe, d'ordonner touchant les degrés defendus.Sur tout,quand il eſt queſtion de lier la conſcience. Car quant à l'autho rité du Magiſtrat , aſſauoir , ſi pour la police il peut faire quelques defenſes de mariage entre certaines perſonnes , c'eſt vne autre queſtion, & qui n'eſt pas du contenu en ceſt Article.

1. Cor. 5.

Quæſt. ſup. Leuit. 64.

Ils alleguẽt ce qui eſt dit en S.Luc: *Qui vous oit,il m'oit: qui vous reiette,me reiette :* Et ce qui eſt en l'Epiſtre aux Hebrieux : *Obeiſſez à vos conducteurs,& vous y ſoumettez : car ils veillent pour vos ames.* Comme ſi ces paſſages dõnoyent

Luc. 10.

Heb. 13.

authorité à l'Egliſe d'adiouſter à la parole de Dieu ce qui lui ſemblera bon. Or il eſt là parlé des bons Paſteurs & Miniſtres de l'Egliſe, leſquels faiſans leurs charges, doiuent eſtre ouïs & obeïs : non pour le regard de leurs perſonnes, mais parce qu'ils annoncent la parole de Dieu, & non leurs inuentions & fantaſies. Partant quand Ieſus Chriſt enuoye ſes Apoſtres, il leur cómande *d'enſeigner, de garder tout ce*, dit-
Matth.28. il, *que ie vous ay commandé*. Car Dieu n'eſt pas ouï, par ce que les Paſteurs parlent, mais parce qu'ils annoncét la parole de Dieu: comme il eſt dit ailleurs, *que Dieu exhorte par eux*. Puis dõc que les Apoſtres n'ont pas fait de nouueaux degrés de conſanguinité defendus, outre ceux qui ſont contenus en la Loy de Dieu, ç'a eſté vne arrogance intolerable aux Eueſques de Rome, de s'attribuer vne telle authorité. Auſſi leur inconſtãce en ceſt endroit a bien teſmoigné de quel eſprit ils eſtoyent menés. Car au commencement il y auoit ſept degrés defendus : puis on eſt venu à quatre, ainſi que ceux qui en voudront prendre le loiſir, le pourront
In 4. lib. Sent. diſt. 49.q.4. voir en la diſpute que Thomas en fait: où, entre autres choſes, pour monſtrer que le quatrieme degré eſt biẽ aſſigné, il allegue qu'il y a quatre Elemens. Voila, certes, de belles raiſons, pour impoſer ioug aux conſciences. Mais ſi les hommes ſe vouloyẽt deſſiller les yeux, ils verroyent incontinent la cauſe principale de telles defenſes : aſſauoir, à fin que pour en obtenir licence, on donne de l'argent au Pape, dont il a plus de

soing, que du droict Diuin, & Naturel tout ensemble. Lesquels tous deux, de nostre temps, sous Gregoire xiij. ont esté violés par des licences Papales en des mariages incestueux, dõt la defense est contenue en termes expres en la parole de Dieu. Que ces Moynes donc ayent honte d'alleguer ces paroles de Iesus Christ: *Qui vous oit, il m'oit: qui vous reiette, il me reiette:* puis que les Papes en sont venus là, que qui les oit, n'oit plus le Seigneur: mais oit le contraire de ce qui est contenu en sa Parole.

Partant nous n'auons rien de commun auec les Manicheens, Encratistes, & autres heretiques, & nous asseurons, que qui regardera l'Eglise Romaine de bien pres, trouuera plustost qu'elle n'est pas beaucoup esloignee de ces heresies-là.

ARTICLE L.

Ie confesse, que le seruice diuin fait publiquement en langue Latine par l'Eglise, ne contreuient à la discipline de prier, referee par S. Paul, ains s'accorde à ce qu'il en dit aux Corinthiens: & parce ie renonce aux Arriens, Pretendans, & autres Anciens & modernes sectaires, qui ont tenu, & pratiquent par orgueil & ignorance le contraire en leurs assemblees. 1. Cor. 14. 16. 29. Conc. Laod. Can. 59.

RESPONSE.

Ces Moynes sont si impudens, de vouloir faire iurer, que S. Paul n'a pas dit ce qu'il a dit. Car voici les paroles de l'Apostre: *Si vous ne prononcez de vostre langue parole signifiante, comment entendra-on ce qui se dit? Car vous serez* 1. Cor. 14.

parlans en l'air. Item: *Si tu benis d'esprit, celui qui est du simple populaire, comment dira-il, Amen, à ton Action de graces ? car il ne sçait que tu dis. Vray est que tu rends bien graces, mais vn autre n'en est pas edifié.* Item, *Si toute l'Eglise s'assemble en vn, & tous parlẽt langages, & le commun peuple ou infideles y entrent, ne diront-ils point que vous estes hors du sens?* Item, *S'il n'y a point d'interpreteur, qu'il se taise en l'Eglise, & qu'il parle a soy-mesme, & à Dieu.* Quand donc les Moynes disent, que ces paroles ne sont expresses cõtre la façon accoustumee en l'Eglise Romaine, (où tout le seruice, qu'ils appellent, se dit en Latin, auec quelques mots Grecs & Hebraiques, aussi peu bien dits, que nullement entẽdus) Ils sont du nõbre de ceux dont Esaïe parle, disant: *Malediction sur ceux qui disent le mal estre bien, & le bien estre mal: qui mettent tenebres pour lumiere, & lumiere pour tenebres: qui mettent chose amere pour chose douce, & la douce pour l'amere.* Car veritablement ils monstrent qu'ils n'ont ni entendemẽt, ni yeux, ne goust. Et sont marris que tous les autres n'ont vne si bestiale stupidité comme eux. Certes il n'y a personne de iugement qui ne deplore vn aueuglement si grand que cestui-là, quand les vns ne sçauent ce qu'ils disent, & les autres escoutẽt, sans entendre: tellement que cõme les vns sont muets en parlãt, aussi les autres sont sourds en oyant. Puis donc que les paroles de l'Apostre y sont formelles, & la raison si euidẽte que rien plus, certes ces Moynes eussent plustost fait de faire

iurer

iurer, qu'on effaceroit desormais ce chap.xiiij. de l'Epistre aux Corinthiens, auquel il est parlé de ces choses, sans y auoir esgard: puis que cela condamne les façons de faire de leur mere saincte Eglise.

Mais quand l'Apostre n'en auroit iamais parlé, la chose ne parle-elle pas assez d'elle-mesme? Ne faut-il pas que nous prions auec Foy? la Foy sera-elle sans intelligence? Cõment pourras-tu demander de bon cœur quelque chose, si tu n'entens ce que tu demandes? Si ce qu'ils disent est bon, pourquoy ne veulent-ils qu'on l'entende? S'il n'est pas bon, pourquoy le disent ils donques? Est-ce sans cause que Dieu donna le don des langues aux Apostres, & à vne partie des Docteurs de l'Eglise de ce temps-là? N'estoit-ce pas à fin que les hommes estans par ce moyen enseignés & instruits en la cognoissance de Dieu, apprinssent aussi à prier Dieu, chacun en sa propre langue? Or s'il eust falu retenir vne lãgue entre toutes les autres, pourquoy seroit-ce la langue Latine? Certes il eust esté plus conuenable de prier en langage Syriaque, comme nous sçauons que Iesus Christ parloit quand il a dicté l'Oraison Dominicale, & nous a commãdé de prier ainsi. Mais nous ne voyons pas que les Grecs ayent prié en Syriaque, ou en Hebrieu, ou en Latin, ou que les Latins ayent prié en Grec: pourquoy donc faudra-il que toutes les autres nations du mõde priẽt en Latin? Ne voit-on pas que cela prouient de l'extreme ambition de l'Eueſque de Rome, qui a voulu

monſtrer par cela, la domination qu'il veut auoir ſur toutes les Egliſes du monde? Les prieres & Liturgies des Egliſes Grecques ſont en Grec, & non en Latin: & ne ſe trouuera onc perſonne qui les ait condamnees pour cela. Encor ces Moynes ſont ſi beſtes, d'alleguer le Cõcile de Laodicee, duquel les deciſions ſont en Grec, & ne les a-on en Latin, que par traduction.

Can. 59. Qui plus eſt, ils citent ce Concile à fauſſes enſeignes. Car voici quels ſont les mots: Il ne faut pas dire és Temples certains Pſalmes vulgaires, cõpoſés par quelques perſonnes particulieres: Ne lire les liures qui ne ſont pas Canoniques: mais ſeulement ceux qui ſont Canoniques du Vieil & Nouueau Teſtament. Voila la determination dudit Concile ſur ceſt Article. Et puis il recite quels ſont leſdits liures Canoniques, qui ſont les meſmes que nous recitons en noſtre Confeſſion de Foy: reiettant du Canõ les meſmes liures Apocryphes que nous reiettons, & dont nos Moynes nous ont repris, ainſi qu'auõs dit ci deſſus en l'Article xxx. C'eſt donc vne grande malice, ou vne treſlourde ignorance à ces Moynes, d'auoir, ou ſi mal entẽdu le Canon du Concile de Laodicee, ou l'auoir corrompu ſi malicieuſement: ce qui ſe voit aiſement par le texte Grec dudit Concile.

Or chacun ſçait que l'eſtendue de l'Empire Romain a rendu autresfois la langue Latine plus cognue. Mais il n'y a aucune raiſon, pour cela, d'introduire des prieres publiques en l'Egliſe, telles que le peuple ne les puiſſe entẽdre: ſans

sans qu'il nous faille alleguer, que mesmes à Rome la langue Latine a esté changee, & n'a peu retenir pour soy, ce qu'elle a voulu donner à tous les autres.

Finalement, puis que ces bons Latins veulẽt qu'on confesse que les paroles de S. Paul s'accordent à la façon de faire de l'Eglise Romaine, ils deuoyent dõc proposer le moyen de cest accord, pour le faire entẽdre à ceux qu'ils font iurer. Mais, peut estre, par ce qu'ils ont escrit ces Articles en François, ils ont eu peur de faire tort au Latin de l'Eglise Romaine.

ARTICLE LI.

Ie confesse que nostre Seigneur a estably vn ordre, & mission perpetuelle, & ordinaire en son Eglise: donc ie deteste les Manicheans, Protestans, & Pretendans, qui sans expresse Escriture, & promesse de Dieu manifeste, ont introduit nouueaux Prophetes, & Apostres.

Ioan. 20. 28. Rom. x. 19. Eph. 4. 11. 12. Aug. in Ep. fund.

RESPONSE.

Il appert par le xx. chap. de S. Iean, allegué par les Moynes, que Iesus Christ a enuoyé ses Apostres pour prescher par tout le monde: S'ils prennent cela pour vne vocation ordinaire, ils monstrent qu'ils sont ignorans extraordinairement. Et de faict, cela fascheroit fort au Pape, qui se dit successeur des Apostres, de sortir de Rome, pour aller preseher par le monde. Mais tant s'en faut que lui, ses Cardinaux, Archeuesques, Euesques, & Curés prescheñt par

Ioan. 20.

tout, qu'ils ne preſchent nulle part. S. Paul, au
Epheſ.4. paſſage de l'Epiſtre aux Epheſiens recite les vocations que Dieu a miſes en ſon Egliſe, pour l'inſtruction d'icelle, diſant ainſi : *Il a donné les vns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Euangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saincts, pour le Miniſtere, pour l'edification du Corps de Chriſt.* Deſquelles vocations les vnes ont eſté propres pour poſer les premiers fondemens de l'Egliſe Chreſtienne : & les Paſteurs & Docteurs ont eſté eſtablis comme ordinaires en l'Egliſe. Nous
Rom.10. confeſſons auſſi auec ſainct Paul, qu'on ne doit preſcher ſans eſtre aſſeuré de ſa legitime vocation. Mais il n'y a rien en tous ces paſſages, ne contre nous, ne pour l'Egliſe Romaine.

Nous n'introduiſons point de nouueaux Prophetes & Apoſtres (comme ces Moynes diſent :) mais nous auons en nos Egliſes des Paſteurs & Docteurs en la vocation dót ſainct Paul a parlé aux Epheſiens : eſleus ſelon la forme qui eſt preſcripte en la parole de Dieu, & exerçans leurs charges conformement à icelle, ſelon la grace que Dieu leur fait. Qu'on liſe ce qui eſt eſcrit és Epiſtres à Timothee, & à Tite, qu'on eſpluche diligemment la pratique de l'ancienne Egliſe, recitee par S. Luc és Actes des Apoſtres : & nous eſperons qu'on trouuera que nous taſchons à nous y réger de tout noſtre pouuoir. S'ils cuident qu'on ne puiſſe legitimement annoncer la parole de Dieu, ſans l'authorité d'vn Eueſque, ſans auoir ſes ordres

de

de lui, ſans en eſtre touché, graiſſé, tondu, ou raſé, & choſes ſemblables (que les Moynes tiennēt pour eſſentielles à vne telle vocatiō) qu'ils nous monſtrēt cela par la parole de Dieu. Mais ils ne l'ont peu faire iuſques à preſent, & ne le feront iamais. S'ils penſent auſſi que la forme exterieure de l'Egliſe doiue touſiours demeurer de meſme façon, & qu'il ne puiſſe aduenir, que ceux qui tiendront les lieux des charges Eccleſiaſtiques, y ſoyent paruenus par mauuais moyens, & en portent le ſeul nom ſans effect, renuerſans, par ce moyen, l'ordre de l'Egliſe, la trop longue & trop pernicieuſe experience des choſes qu'on voit de ſi long temps en l'Egliſe Romaine, les deſment aſſez. S'ils croyent que lors qu'vne telle confuſion aduient en l'Egliſe, Dieu ne puiſſe ſuſciter, quand il lui plaiſt, des moyens tels que ſa Prouidēce trouue bons & propres pour reſtablir l'ordre qui auroit eſté renuerſé, & remettre en lumiere les beaux & excellens ornemēs de l'Egliſe: Si, di-ie, ils dient que Dieu ne le puiſſe, ou ne le vueille, ils blaſphemēt contre ſa Toute-puiſſance: ils font tort à ſa bonté, & à la verité infallible de ſes promeſſes: ils effacent les exemples qui ſont tous euidens en l'Eſcriture, de ce qui eſt aduenu anciennement, ſoit des corruptions de l'Egliſe, ſoit du reſtabliſſement d'icelle: ils nient les predictions contenues en l'Euangile, des grans changemens qui deuoyent aduenir en l'Egliſe. Toutes leſquelles choſes ſeront plus amplemēt diſcourues ſur les derniers Articles de ceſte

Pro

Profession d'abiuration de foy. Partãt, que ces Moynes ne s'abusent pas iusques là, de penser que la forme de vocation qui est en l'Eglise Romaine, soit vne vocation ordinaire. Car, à parler proprement, rien n'est ordinaire en l'Eglise qui est contre l'ordre que Dieu y a estably.

Et pour mieux cognoistre au vray ce que nous disons: que les Moynes produisent, s'il y a en l'Eglise Romaine vn seul traict de ce qui est requis en la parole de Dieu, pour rendre legitime vne vocation Ecclesiastique. Où est l'Election? où est l'examen de Doctrine? l'approbation des mœurs? le cõsentemẽt de l'Eglise? Descendons encor plus bas, & venons à leurs propres Canõs. Oserõt-ils nier, que par les propres Loix aduoüees & ratifiees par eux-mesmes, ils ne soyent tous descheus du droict de legitime vocation? Si ceux qui par argent, ou faueur des Princes paruiennẽt à l'estat d'Euesque, ne sont point Euesques, & n'ont aucun droict d'instituer d'autres Euesques, comme il est expressement contenu és anciens Canons: Si l'Euesque ne peut estre esleu sans Synode, & s'il est esleu autrement, son election est nulle: Si ceux qui vendent & achetent les Ordres ne peuuent estre Prestres, ainsi que disent les mesmes Canons: Si les Schismatiques n'ont aucun droict en l'Eglise (comme les mesmes Canons ordonnent) Et toutesfois le Pape Eugene ayant esté condamné pour Schismatique au Concile de Basle, est neantmoins demeuré au Papat: & sous son authorité sont venus tous les Papes, Euesques

Can. Apost. 29. & 30.

cõcil. chalced. Can. 2. Conc. Antioch. c. 29. & 19. Concil. Basil.

ques,& Prestres iusques à present: Si,di-ie,toutes ces choses sont vrayes: si telles sont leurs propres Loix & Canons,(cé qu'ils n'oseroyent nier) où sera dõc vn seul Eueſque, ou Prestre en toute l'Egliſe Romaine, qui ait legitime vocation? Et quand il n'y auroit autre choſe,la primauté de l'Eueſque deRome(de l'authorité de laquelle toutes leurs vocations dependent) eſtant vne vſurpation cõtre l'expreſſe parole de Dieu(ainſi que les Proteſtans,& generalement ceux de l'Egliſe Reformee ont verifié par leurs eſcrits, & dont nous dirons quelque choſe ci apres en l'Article lx.) il s'enſuit que leurs vocatiõs ſont illegitimes:& qu'on doit dire d'eux ce que ces Moynes diſent fauſſement de nous: aſſauoir, qu'en l'Egliſe Romaine on introduit autant de nouueaux & faux Apoſtres, qu'on y eſlit de Papes. Au reſte, nous ne demanderons point ici aux Moynes quelle vocation ils ont d'enſeigner, voire ſelon leurs Profeſſions & vœux Monaſtiques: car nous ne les voulons tant empeſcher pour ce coup: & ne leur obiecterons que iuſqu'à Gregoire premier, les Moynes n'ont eſté tenus du Clergé de l'Egliſe Romaine, ainſi qu'il appert par ces paroles de Gregoire: L'ordre Eccleſiaſtique, dit-il, & la reigle Monaſtique s'empeſchent l'vn l'autre: ſeulement nous les renuoyons au paſſage de ſainct Paul, qu'ils ont penſé alleguer contre nous, pour s'y voir condamner, auec leur Pape, & tous ceux de ſon Clergé. Car puis que ſainct Paul recitant l'ordre lequel ces Moynes diſent

disent & maintiennent deuoir estre perpetuel & ordinaire en l'Eglise, ne parle que des Apostres, Prophetes, & Euangelistes (lesquels nous sçauons auoir esté au commencement de l'Eglise Chrestienne) ausquels il adiouste seulemẽt les Pasteurs, & Docteurs : nous concluons, que le Pape, les Cardinaux, Archeuesques, & toutes ces Legions de Moynes (dont en plusieurs endroits la terre est couuerte) n'appartiennent aucunement à l'ordre qui doit estre ordinaire en l'Eglise. Car S. Paul n'en fait point de mention, parlant de ce que Iesus Christ a ordonné pour l'assemblage des Saincts, pour l'œuure du Ministere, pour l'edification de l'Eglise, iusqu'à l'entiere perfection & accomplissement d'icelle, comme S. Paul le dit. Et quant aux Pasteurs, & Docteurs, attendu que les Euesques, ne les Curés ne sçauent que paistre eux-mesmes des reuenus de leurs Eueschés & Cures, ne peuuent enseigner les autres, & ne veulent eux-mesmes estre enseignés, nous disons aussi, qu'ils ne sont compris au rang des Pasteurs & Docteurs desquels S. Paul a parlé, que nos Moynes ont ici appellé, pour les condãner.

Eph. 4.

Matth. 16. 19. Matth. 18. 18. 2. Cor. 2. 6. 1. Cor. 4. 1. 2. Cor. 3. 6. Ambr. l. 1. de pœnit. c. 7.

ARTICLE LII.

Ie confesse l'vsage des Indulgences, par lesquelles sont remises les peines temporelles, qui restoyẽt apres l'entiere & gratuite remission de la coulpe & peine eternelle, estre conformes à l'Escriture, soit que l'on les confere par auctorité des Clefs Ecclesiastiques, ou par commutation de l'vn biẽ pour l'autre, ou par dispẽsation du Threſor Ecclesiasti-

que

que: car la vertu & efficace de tout cela vient de nostre Seigneur Iesus Christ. Donc i'abiure les Novatiens, Protestans, & Pretendans, qui tiennent du contraire.

RESPONSE.

La distinction Monachale, de Peine & de Coulpe, a esté vne inuention fort propre pour bastir là dessus la doctrine des Indulgẽces: c'est à dire, pour amasser force argẽt, par ce moyen-là. Car si on prend garde à toutes les parties de l'Eglise Romaine, & à tout ce qui concerne l'exercice de leur Religion, on trouuera que rien ne s'y fait sans argent. Mais c'est à telle condition, que ceux qu'ils appellent Ecclesiastiques, prennent tout, & ne donnent rien. Neantmoins ces Moynes veulent que l'on confesse que tout cela est conforme à l'Escriture. Or s'ils entendoyent que leur façon de faire est conforme à ce qui est dit en l'Escriture, que le Temple de Dieu a esté pollu & profané par les vendeurs & acheteurs, nous n'y contredirions pas beaucoup: combien que ceste marchandise-là fust plus loyale que celle des Moynes. Mais par ce qu'ils veulent faire accroire au monde, que leurs mensonges sont conformes à la verité de Dieu, ils nous faut monstrer le contraire. *Matt. 21. Luc. 19. Ioan. 2.*

Premierement, ils tiennẽt pour conclu, sans l'auoir prouué, qu'apres l'entiere & gratuite remission de la Coulpe & de la Peine eternelle, les peines temporelles restent. Et ne disent aucune raison de cela, & moins cottent-ils aucun

cun passage pour coulorer vne si grande absurdité. Partant il la nous faut refuter en peu de paroles.

Nous auons ouï ci dessus, parlant du Purgatoire, les passages de l'Escriture tresexpres, par lesquels il appert que Iesus Christ est la vraye, seule & parfaite remission de nos pechés : tellement qu'il *n'y a point de condamnation à ceux qui sont en Iesus Christ : Qu'il ne reste mesmes aucune accusation contre les Esleus de Dieu.* (Or il n'y a point de legitime peine, sans accusation, & condamnation) *Que nos pechés sont effacés comme la nuee. Qu'ils sont iettés au fonds de la mer : Qu'ils sont blanchis comme neige. Que Dieu nous pardonnant nos pechés, ne s'en ressouuient plus. Que si nous confessons nos pechés, le sang de Iesus Christ nous nettoye de toute iniquité, & nous pardonne tous nos pechés :* Et choses semblables. Dont il faut conclurre, que pardonnant les pechés, il oste non seulement la Coulpe, mais aussi la Peine : veu que mesmes on ne sçauroit comprendre que c'est que la peine du peché, sans la coulpe d'icelui. Partant ils accuseroyẽt Dieu d'iniustice, de requerir vne peine, là où il n'y auroit point de coulpe. Car la peine ne peut estre iuste, que pour raison de la coulpe : tellement que la coulpe estant ostee, la peine seroit iniuste. Or Dieu est iuste, & veritable : & les Moynes sont menteurs & blasphemateurs, entant qu'ils nient la Iustice de Dieu, & sa grace. La Iustice, quãd ils veulent qu'il punisse sans coulpe : la grace, en ce qu'ils

Rom.8.
Ibid.
Es.44.
Mich.7.
Es.1.
Ps.51.
Es.43.
1.Ioan.1.et 2.

qu'ils pensent que pardonnant les pechés, il retient & reserue la peine. Or nos pechés sont appellés *debtes:* & mesmes en l'Oraison Dominicale : pour nous faire entendre, que Dieu nous quittant nos pechés, n'en demande plus de satisfaction. Car ce seroit remettre & retenir tout ensemble: contradiction autant esloignee de la nature de Dieu, que propre & familiere aux Docteurs de l'Eglise Romaine.

Ils disent, que Dieu remet bien la peine eternelle, mais non pas la temporelle: en quoy premierement ils contredisent à eux-mesmes, disans, que les peines temporelles restent apres l'entiere & gratuite remission de la coulpe. Car si la remission est entiere, pourquoy donc redemande-il la peine temporelle? Ceste peine-là ne vient-elle pas d'vne coulpe, pour estre iuste peine? Or la remission de la coulpe est entiere (disent ils, & il est vray) partant la peine temporelle ne peut estre redemandee. D'auantage, si la remission est gratuite (commme ils l'affermẽt) d'où vient ceste peine temporelle qui reste à payer pour satisfaction de nos pechés? En somme, c'est autãt que s'ils disoyent, que Dieu nous quitte tout, à la charge que nous en payons vne partie.

Il y a encores vne autre cõtradiction en leur doctrine. Car ils ont dit en l'Article xxxvj. que il y a des pechés Mortels, & des Veniels: entendãs par les Veniels, ceux qui ne meritent pas la mort eternelle, & partãt meritẽt seulemẽt des peines tẽporelles. Si ainsi est, cõmẽt se pourra-il

faire

faire, que la coulpe des pechés veniels soit remise, & non la peine ? veu que la coulpe de ces pechés-là ne contient & n'emporte autre chose, que les peines tẽporelles, ainsi qu'ils disent. Or est-il notoire, que Iesus Christ oste la coulpe de tous les pechés, comme dit S. Iean, que *son sang nous nettoye de toute iniquité, & qu'il est l'appointement pour nos pechés, & pour ceux de tout le monde :* aussi ne disent-ils pas le contraire en cest Article. Qu'ils nous exposent donc comment il sera possible de remettre la coulpe des pechés veniels, & en retenir le peine.

1. Ioan. 1. & 2.

Mais qu'est-il de besoin de si long discours? Quelle bestise, ou plustost blaspheme est ceci, de dire que Iesus Christ est suffisant pour effacer les peines eternelles que nous meritons par nos pechés, & cependant n'efface pas les temporelles? Celui qui fait le plus, ne fera-il pas le moins? Quand sainct Pierre & Esaïe disent, que Iesus Christ a porté nos pechés, c'est à dire, non la coulpe, mais la peine, y a-il quelque exception? Quand sainct Paul dit, que Dieu nous donnant son Fils, nous donnera toutes choses auec lui, a-il excepté la remission des peines temporelles ? oyons donc ceste sentence de sainct Augustin, tant celebree par tous les bons Theologiens, disant, que Iesus Christ receuant, non la coulpe de nos pechés, mais la peine, a effacé & la coulpe & la peine d'iceux. Ce que le maistre des Moynes voulant suiure, Iesus Christ, dit-il, a pris nostre simple, qui est la peine, à fin qu'il consumast nostre double: qui est la

1. Pet. 2. Esa. 53.

Rom. 8.

De verb. Dom. Ser. 37.

Lib. 3. Sẽt. D. 15. C. illud.

eſt la peine,& la coulpe.

Au reſte, comment peut-on ouïr patiemment ce que diſent les Moynes, que Dieu retient la peine téporelle:&,que lePape la remette & quitte par ſes Indulgences?Certes,ſi Dieu la retient,il ne veut donc pas qu'elle ſoit remiſe. A quel propos donc l'Indulgence du Pape? N'eſt-il pas dit de Ieſus Chriſt, qu'il a la Clef de Dauid, qui ouure, & nul ne ferme : qui ferme, & nul n'ouure ? y a-il creature au monde qui puiſſe condamner, quand Dieu abſoudra? ou qui puiſſe abſoudre, quand Dieu condamnera? Partant S.Cyprien dit tresbien, quand il parle de la remiſſiõ des pechés en ces mots:Ceſtui-là ſeul peut pardõner les pechés, qui a porté nos pechés,& a ſouffert pour nous.Le ſeruiteur ne peut pas remettre par ſon Indulgence ce qui a eſté commis contre le maiſtre. C'eſt ce qu'il en dit. *Apoc.3.* *Serm.de lapſis.*

L'occaſion que les Moynes prennent, non tant pour ſe tromper eux-meſmes, que pour tromper les autres, eſt, que combien que Dieu nous pardonne nos pechés, nous ne laiſſons pas,toutesfois, de ſouffrir les peines temporelles:c'eſt à dire,les calamités qui accompagnent la vie preſente, cõme ſont maladies, douleurs, angoiſſes,neceſſités,& choſes ſemblables: voire la mort meſmes, de laquelle les fideles ne ſont pas exempts.Ioinct que Dieu a chaſtié Dauid,les enfans d'Iſraël, & pluſieurs autres fideles.Et iugent de cela, que Dieu redemande encor de nous les peines de nos pechés, qui ſont

temporelles. Mais ils ne sçauent distinguer, entre la peine du peché, & le chastiment de correction, ou l'espreuue de la foy, & exercice de la vertu: desquels chastimens, espreuues, & exercices l'Escriture parle ainsi:

Pſ.94. *Bien heureux est celui que tu auras chastié & instruit.*

Pſ.119. *Il m'a esté bon d'auoir esté affligé, pour apprendre tes Commandemens.*

Pro.3. *Le Seigneur chastie celui qu'il aime.*

Heb.12. *Dieu nous chastie pour nostre proffit, à fin que*

Ibidem. *nous soyons participans de sa saincteté.*

Iac.1. *Bien heureux est l'homme qui endure tẽtation: car quand il aura esté esprouué, il receura la couronne de vie.*

A fin que l'espreuue de vostre foy, beaucoup plus precieuse que l'or (qui perit, & toutesfois est esprouué par le feu) vous tourne à honneur, louange, & gloire. Et autres lieux semblables. Ce que nous aimons mieux exposer par les paroles des anciens Docteurs, que par les nostres.

l.4. Ep. 4. Le Seigneur (dit sainct Cyprien) nous chastie, à fin qu'il nous amende: & nous amende, à fin qu'il nous sauue. Dieu (dit sainct Iean Chrysostome) impose peine, non point comme redemandant le supplice qui est deu à nos pechés: mais nous corrigeant pour l'aduenir. Si quelqu'vn demande (dit S. Augustin) pourquoy apres la remission des pechés, nous souffrons les peines de ceste vie: nous respondons, qu'auant la remission, ce sont supplices, ou peines des pecheurs: mais apres la remission, ce sont com

De pœnit. & Conf.

De pecc. merit. et remiſſ. l. 2. c. 34.

Ibidem.

combats & exercices des iuſtes. Quãt à Dauid (dit le meſme Docteur) on dira tresbien que l'effect de la menace qui lui auoit eſté faite, s'en eſt enſuiui: à fin qu'en ceſte humilité, l'afflictiõ de Dauid fuſt exercee & eſprouuee. Voila ce qu'en diſent les Anciens, ſuiuant la parole de Dieu, & cõtre l'inuention des Moynes. Partãt, veu que les peines temporelles ne ſont appliquees aux fideles, que pour leur amendement & correction à l'aduenir, ou pour leur eſpreuue & exercice de leur foy: & qu'en Purgatoire (qui eſt le principal ſuiet des Indulgences Papales) toutes ces choſes ne peuuẽt auoir lieu: il s'enſuit que c'eſt vne pure reſuerie, d'appliquer telles Indulgences aux ames des fideles, apres leur mort. Quant à ceſte vie, l'experience ſeule monſtre aſſez que le Pape ne ſçauroit par ſes Indulgences deliurer les hommes de maladie, & autres peines tẽporelles: & moins encor pourroit-il les garantir de la mort. Car s'il auoit ceſte authorité, il ſe donneroit le premier ceſte Indulgence à lui-meſme. Par ainſi, puis que les Indulgences ne ſont propres ni en ceſte vie, ni apres, nous laiſſons à la ſubtilité de ces Moynes, de leur aſſigner vn logis autrepart.

Or à fin de deſcouurir à ceux qui ſont ignorans, & neantmoins deſirent ſçauoir d'où eſt peu venir ce mot *d'Indulgence*, nous leur en dirons la premiere ſource & origine en peu de paroles. On voit par la lecture des Anciens, que de leur temps la Diſcipline Eccleſiaſtique a eſté fort rigoureuſement exercee. Car com- *Vid. Cypr. in Epiſt. Aug. in Enchir. &c.*

me les pechés se desbordoyent impetueusement, ils ont taſché de les retenir & reprimer par ce moyen. Ceux donc qui estoyent excommuniés, & qui desiroyent se reconcilier à l'Egli se, & auoir sa paix (qui estoit leur façon de parler) auoyent certain temps à eux prefix, pour s'humilier deuant toute l'Egliſe auec larmes, habits de dueil, & quelques autres façons de faire. Et lors que les conducteurs de l'Egliſe ap perceuoyent, par ces teſmoignages exterieurs, la repentance des excommuniés, qu'ils appelloyent *Penitens*, ils auoyent accouſtumé ſouuentesfois d'abbreger le temps qui leur auoit eſté preſcrit, ainſi qu'il ſembloit eſtre expediét pour l'edification de l'Egliſe, & le ſalut des Penitens: & appelloyent cela, *indulgence*.

Vide Syn. Nicæn. C. Quicũque cum omni timore, & lachrymis, &c.

Nous ne voudrions auiourd'hui approuuer toutes ces anciennes façõs en tout & par tout: mais nous pouuons bien dire, que les Indulgences des Papes n'ont rien de commun auec l'ancienne Diſcipline, ayans introduit ſous vn meſme nom vne choſe du tout contraire. Car il eſtoit lors queſtion des viuans, & de l'edification de l'Egliſe: mais les Papes ont tranſporté leurs Indulgences aux morts, pour monſtrer, tant par cela, que par infinis autres argumens, que l'ancienne Diſcipline eſtoit morte.

Regardons maintenant aux paſſages de l'Eſcriture, deſquels ces Moynes ſe veulent couurir. Ils propoſent trois vſages, ou pluſtoſt trois abus de leurs Indulgences. Le premier eſt, par la puiſſance des Clefs. Le ſecond, par commutation

tation d'vn bien en vn autre. Le troiſieme, par la diſpenſation du threſor Eccleſiaſtique. Il ſemble qu'on voye ici des banquiers auec le iect & la plume, au lieu des Theologiens.

Pour prouuer donc la puiſſance de leurs Clefs, ils alleguẽt ces deux Paſſages de S. Matthieu : *Ie te donneray les Clefs du Royaume des Cieux : & quoy que tu lies en terre, ſera lié és Cieux : & quoy que tu deſlies en terre, ſera deſlié és Cieux.* Item : *Ie vous di en verité, que quoy que vous liés ſur la terre, ſera lié au Ciel.* Matth. 16. Matth. 18.

Nous reſpondons, qu'il eſt là parlé du Miniſtere Euangelique, ſoit pour annoncer la parole de Dieu, ſoit pour l'appliquer particulieremẽt en l'obſeruatiõ de la Diſcipline de l'Egliſe. Car il en faut touſiours reuenir là, que Ieſus Chriſt eſt celui qui a la Clef, pour ouurir & fermer ſelon ſa ſaincte volonté, comme il eſt dit en l'Apocalypſe : & que c'eſt lui qui deſlie les captifs par ſa parole, comme il dit lui-meſme. Mais il a enuoyé les Apoſtres, & enuoye encores auiourd'hui des vrais Paſteurs en l'Egliſe, pour, par la predication de l'Euangile ouurir les Cieux aux fideles, & repentans : & fermer les Cieux aux infideles & obſtinés. Ce que ſainct Paul expoſe par ces paroles : *Dieu manifeſte par nous l'odeur de ſa cognoiſſance en tous lieux. Car nous ſommes bonne odeur de Chriſt à Dieu, en ceux qui ſont ſauués, & en ceux qui periſſent : c'eſt aſſauoir, odeur de mort à mort, à ceux-ci : & odeur de vie à vie, à ceux-là. Et qui eſt ſuffiſant pour ces choſes?* Item : *Dieu nous a donné le Miniſtere* Apoc. 3. Luc. 4. 2. Cor. 2. 2. Cor. 5.

de reconciliation. Car Dieu estoit en Christ se reconciliant le monde, en ne leur imputãt point leurs forfaits: & a mis en nous la parole de reconciliatiõ. Nous sommes dõc Ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit par nous. Par cela S. Paul expose tresclairement que c'est que la puissance des Clefs en l'Eglise : tellement qu'elles ne conuiennent aucunement à la Serrure des Indulgences Papales, quoy qu'ils facent, & qu'ils tournẽt & remuẽt ces passages tant qu'ils voudront: sinon qu'on vueille dire que les Moynes ferment les Cieux, & ouurent les Enfers à ceux qui obstinément suiuent leurs erreurs.

Le second abus des Indulgences est, ce qu'ils appellent, commutation de l'vn bien pour l'autre: & citent ce passage de S. Paul, lors que parlant du Corinthien incestueux, qu'il auoit ordonné deuoir estre liuré à Satan, & qui s'estoit repenti, & humilié: *il suffit à celui qui est tel, de ceste reprehension faite par plusieurs, tellement qu'au contraire vous lui deuez plustost pardonner, & le consoler.* Voila ce qu'il en dit. Et c'est merueilles comment ces nouueaux changeurs ont osé si impudemment changer & conuertir les paroles de sainct Paul en vn sens du tout contraire. Car quel bien est-ce d'estre liuré à Satan? Si ce poure pecheur a preuenu ce grand mal par vne vraye repentance, il faut dire que le changement a esté en lui, dont par apres l'abolition de la peine s'en est ensuiuie, Dieu lui faisant misericorde. Mais qu'y a-il de semblable aux Indulgences du Pape? Partant (à fin

2. Cor. 2.

de

de desployer la mercerie de ces Moynes, de laquelle ils n'osent monstrer ici qu'vn petit eschantillon) ceste commutation d'vn bien pour vn autre est, de donner aux Prestres, au lieu des peines tẽporelles qu'il faudroit souffrir, disent-ils, en Purgatoire : donner, di-ie, des chasteaux, rẽtes, reuenus, or, & argent, fonder des Messes, Anniuersaires, & generalement changer tout son bien, ou la pluspart, aux chant des Messes, au son des cloches, à la fumee des torches, c'est à dire, en somme, changer l'air en or : qui est vne cõmutation fort desauantageuse pour ceux qui n'ont que de l'air, pour recompense des richesses qu'ils laissent au Clergé de l'Eglise Romaine : pour le faire viure à son aise, & le deliurer lui-mesme des peines tẽporelles : lesquelles, par vne triste commutation, ils laissent à leurs enfans & heritiers qu'ils ont appouris par telles prodigalités. Mais, pour n'entrer plus auant à particulariser les abus des Moynes, & de leurs adherans (car ce seroit vouloir nager en vn abysme) on voit, en somme, que le changement du Corinthien dont parle S. Paul, a esté premierement & principalement fait en sa personne : que ç'a esté par bonnes & vifues remonstrances tirees de la doctrine & Ministere Euangelique : qu'il n'estoit point en Purgatoire pour y souffrir quelques peines temporelles : & partant que ceste exemple est autant à propos des Indulgences Papales, que qui voudroit cercher Rome à Corinthe.

Le troisieme abus des Indulgences est, la

diſpenſation du Threſor Eccleſiaſtique. Et ne faut entendre par cela les richeſſes du Clergé Papal, ou des Moynes: car c'eſt vn Threſor qu'ils ne diſpenſent qu'à eux-meſmes. Mais tout ainſi qu'ils ont baſti en leurs ſonges & imaginatiõs vn Purgatoire, cõme vn grand edifice, auec toutes ſes appartenances: auſſi ont-ils fait vne arche imaginaire, où ils mettẽt (diſent-ils) les œuures de Supererogation, c'eſt à dire, quand on a plus fait, & mieux ſerui à Dieu qu'on ne doit: deſquelles œuures, auec le ſang des Martyrs, ils ont cõpoſé ce Threſor de l'Egliſe: Nous ne nous arreſterons ici à mõſtrer l'enormité de l'erreur tant des œuures de Supererogation (veu nos pechés & imperfections dont nous auons parlé ci deuant) que de ce qu'ils abuſent du ſang des Martyrs, pour lui attribuer ce qui eſt propre au ſang de Ieſus Chriſt: ſeulement nous orrons de quel paſſage de l'Eſcriture ils s'efforcent de tirer ce Threſor Eccleſiaſtique.

1. Cor. 4. 2. Cor. 3. Ils produiſent ces paſſages de ſainct Paul: *Que l'homme eſtime de nous, comme des Miniſtres de Chriſt, & diſpenſateurs des Secrets de Dieu.* Item: *Dieu nous a rendus ſuffiſans Miniſtres du Nouueau Teſtament, non pas de lettre, mais d'Eſprit.*

Nous reſpondons, que quand les Moynes veulẽt accommoder ces paſſages à leurs Indulgẽces, ils ſont treſmauuais & treſinſuffiſans diſpenſateurs de la parole de Dieu, de laquelle ils n'entendẽt ne la lettre, ne l'Eſprit. Et n'y a doute, que Dieu, qui eſt le iuſte vengeur de ſa paro-

le,

le, ne leur face rendre compte vn iour de telles & si manifestes profanations d'icelle. Car qui seroit si aueugle, de ne voir là, qu'il est question du Ministere du Nouueau Testament, assauoir, de la predication de l'Euangile, par laquelle les Secrets & les Mysteres de la cognoissance de Dieu & de nostre salut (comme dit l'Escriture) nous sont descouuerts & dispensés? Encores sont-ils si deshontés, de dire, que la vertu & efficace de leurs songes viét de nostre Seigneur Iesus Christ: abusans ainsi vilainemét du Nom auquel il faut que tout genouil se ploye au Ciel & en terre, commme dit S. Paul.

Quant au passage qu'ils alleguent de S. Ambroise, il ne fait rien pour eux, mais au cõtraire: car S. Ambroise reprend les Nouatiens, de ce qu'ils cõdamnoyent la penitence publique. Vous ne pouuez, dit-il, souffrir les larmes de ceux qui pleurent, se repentãs de leurs pechés: vos yeux ne peuuent porter les habits vils & contemptibles de ceux qui sont en dueil pour leurs pechés. C'est ce que dit S. Ambroise, ayãt esgard aux façons de faire de son temps, pour le regard de ceux qui faisoyent Repẽtance publique deuant toute l'Eglise, laquelle ils auoyent publiquement offensee, comme nous auons touché au commencement de cest Article, où aussi nous auons dit, que les Indulgences du Pape n'ont rien de commun auec l'ancienne discipline de l'Eglise. *De pœnit. li. 1. c. 7.*

Mais pour mettre fin à ce discours, nous pouuons, en vn mot, renuerser leurs Indulgences, par

par les passages qu'eux-mesmes ont allegués.

Ils disent au commencement de leur Article, que leurs Indulgences ne sont que des peines temporelles apres l'entiere & gratuite remission des pechés. Or est-il que tant les clefs donnees au Ministere Euangelique en l'Eglise, & la puissance de lier & deslier, que la remonstrance faite par la parole de Dieu au Corinthien incestueux, & la dispẽsation des Secrets de Dieu par la predication de l'Euangile: toutes ces choses, di-ie, concernent l'entiere & gratuite Remission des pechés, & notamment de la coulpe d'iceux. Partant ceste puissance des Clefs, ceste commutation & dispẽsation qu'ils nous proposent, n'appartiennent aucunement à leurs Indulgences. Bien est vray qu'ils les appellent proprement Indulgences, selon la signification du mot. Veu que c'est vn moyen pour lascher la bride aux hõmes à tout peché, sous esperance que le Pape se monstrera indulgent en leur endroit, moyennant qu'ils se monstrent prodigues au sien.

ARTICLE LIII.

Heb.13.4. *Ie confesse le sainct Mariage honnorable entre*

Leui.18.6. *toutes personnes, où il n'y a aucun empeschement, à cause de consanguinité, ny à cause de profession,*

1. Timoth. 5.11.12. *ny à cause d'impuissance, ny à cause de Religion, ny à cause de seruitude, ny à cause de promesse faite à vn autre, ny à cause d'office, ny à cause d'autre*

Aug. hær. Encrat. Manich. & Iouin. *empeschement interiecté par nous, ou par vne puissance superieure. Et cõme ie reprouue les Taciens, les Encratites, les Manicheans, & autres, qui par*

vne

vne fausse opinion de Religion ont condamné le Mariage entre tous: aussi i'abiure les Epicuriens, Nicolaites, Iouiniens, & Pretendans, qui l'ont permis à tous sans discretion entiere des exceptions cy dessus nommees, que l'Escriture, raison, Religion, & nature ont enseignés à tout le monde: & en special i'abhorre le controuué Mariage des Prestres, des Moynes, des Religieux, & de ceux qui ensemble se disent Ministres du diuin Euangile, & sont ensemble seruiteurs du monde par la femme. Ausquels Ministres Euangeliques la chasteté est annexe comme chose decente à la perfection et excellence du Ministre Chrestien. 1.Cor.7. 32.33. Tit.1.&

RESPONSE.

L'intention des Moynes en ceſt Article, eſt de condamner l'vſage du Mariage entre ceux du Clergé de l'Egliſe Romaine, & entre les Moynes & Moyneſſes. Et ne ſe voulans contenir és bornes de leur Religion pretendue Catholique, ils s'eſtendent iuſques à ceux de l'Egliſe Reformee, & condamnent le Mariage des vrais Miniſtres & Paſteurs de l'Egliſe. Or parce que le paſſage de l'Epiſtre aux Hebrieux, où il eſt dit, que le Mariage eſt honnorable entre tous, eſt vne ſentence prononcee haut & clair contre leur opinion: ils s'efforcent, au commencement, de l'interpreter: y adiouſtans vn grand Rolle d'exceptiõs. Partãt au lieu que l'Apoſtre dit, que le Mariage eſt honnorable entre tous, ils veulent monſtrer que le Mariage n'eſt honnorable entre tous. Car au langage de ces Moynes, contredire à l'Eſcriture, eſt interpreter l'Eſcri Hebr.13.

ſcriture. Examinons donc les exceptions qu'ils propoſent.

Ils exceptent la conſanguinité, dont nous auons parlé ci deſſus art. xlix. & auons refuté les additions que l'Egliſe Romaine a faites, pour impoſer ioug aux conſciences, outre ce qui eſt contenu en la Loy de Dieu. Et ne falloit alleguer ceſte exception: veu que l'Apoſtre parle du Mariage legitimement contracté: autrement, ce n'eſt pas mariage. Ce que nous diſons auſſi, quand il y a impuiſſance: ou quand il y a vne promeſſe contraire precedente, & faite legitimement. Auſſi ne voulons-nous ici diſputer iuſques où le Magiſtrat ciuil peut ordõner en ceſte matiere pour la police, ſans s'eſtendre iuſques à la conſciẽce. Partãt il reſte à ſçauoir, ſi leur profeſſion, qu'ils appellent, & la Preſtriſe qui eſt en l'Egliſe Romaine, peuuent legitimement empeſcher le mariage.

Premierement, nous condamnons & leur façon de Preſtriſe, & toutes leurs Profeſſions, dont il y a autant de ſortes, qu'il y a d'eſpeces de Moynes. Et tãt s'en faut que nous voulions debatre, ſi telles profeſſions ſont capables du mariage, ou non: que nous maintenõs qu'elles ne doiuent point eſtre du tout: & de diſputer du mariage, de ce qui n'eſt pas, ce ſeroit vne diſpute vrayement Monachale. Auſſi ne voulons-nous ici repeter ce que nous auons dit ailleurs, qu'ils ſe contrediſent vilainement, defendans à leurs Preſtres le Mariage, qui eſt vn Sacrement de leur Egliſe.

Quant

Quant au passage de S. Paul, qu'ils produisent pour maintenir leur cause: voici ces mots, parlant des vefues qui estoyent anciennement esleuës pour seruir aux poures: *La vefue soit enrolee, n'ayant pas moins de soixante ans: qui ait esté femme d'vn mari, ayant tesmoignage d'auoir fait bonnes œuures: si elle a nourri ses enfans, si elle a logé les estrangers, si elle a laué les pieds des saincts, si elle a subuenu aux affligés, si elle a soigneusement suiui toute bonne œuure. Mais refuse les vefues qui sont plus ieunes: car quand elles se sont laschè la bride contre Christ, elles se veulent marier, ayans leur condamnation, entant qu'elles ont faussé leur premiere Foy.* 1. Tim. 5.

Voila ce que sainct Paul en dit. En quoy nous voyons que l'Apostre n'assigne point de saincteté à la viduité, & ne condamne pas le Mariage (veu que ceste parole dure touſiours, *il n'est pas bon que l'homme soit seul: faisons-lui vne aide semblable à lui.*) Mais a esgard à la charge qui estoit pour lors, de seruir aux poures: qui ne pouuoit estre commodement exercee par vne femme liee à vn mary: d'autant qu'il euſt fallu neceſſairement qu'elle euſt manqué, ou au deuoir de sa charge (à laquelle elle deuoit continuellemẽt vaquer) ou au deuoir enuers son mari, & sa famille. A ceste cause S. Paul ordonne, que les vefues ne fussent esleuës en telle charge auant l'aage de soixante ans: non seulement parce qu'elles estoyẽt hors d'aage de se marier, mais auſſi d'autant qu'on pouuoit mieux iuger de leur suffiſance & vertu. Voire mais, diſent-ils Geneſ. 2.

ils, l'Apoſtre condamne les vefues qui eſtans plus ieunes ſe vouloyent marier. Nous le cõfeſſons, non pas que ce fuſt mal fait de ſe marier:
Ibid. v.14. car il dit apres, *Ie veux donc que les ieunes ſe marient, qu'elles procreent lignee, qu'elles gouuernent le meſnage, & qu'elles ne donnent aucune occaſion à l'aduerſaire de mal dire. Car deſia aucunes ſe ſont deſuoyees apres Satan.* Mais il les condamne de ce qu'elles auoyẽt riblé cõtre Chriſt: & qu'elles s'eſtoyent deſuoyees apres Satan: voire tellement, qu'elles auoyent quitté leur premiere Foy, c'eſt à dire, la Religion Chreſtienne. Ce qu'il dit ſi manifeſtement, que c'eſt merueilles que ces Moynes ne l'ayent voulu voir. Car il aſſigne ceſte raiſon de leur condamnation: *parce*, dit-il, *qu'elles ont fauſſé leur premiere Foy*. Or il n'y a point de raiſon de rapporter ceſte premiere Foy à la promeſſe de ſeruir aux poures (que les Moynes appellent vœu) attendu que la premiere Foy eſt celle dont elles auoyent fait profeſſion en receuant le Bapteſme: & partant eſt appellee, premiere. Pour obuier donc à tous ces inconueniens, S. Paul defend d'eſlire des vefues pour le ſeruice des poures, qui n'ayent atteint l'aage de ſoixante ans.

Maintenant, que les Lecteurs iugent quelle apparence de raiſon il y a ſur l'exemple des vefues qui ſeruoyent anciennement aux poures, & qui pour la raiſon de leur charge, ne deuoyẽt eſtre mariees: de fonder ce beau vœu de continence des Preſtres, Moynes, & Moyneſſes de l'Egliſe Romaine: de fonder, di-ie, ſur l'exemple

des

des femmes, vne reigle pour vne infinité d'hõmes : sur l'exemple des femmes seruans aux poures, vne reigle pour gens qui ne seruent de rien aux poures, qui apouriſſent les riches, & qui meſmes, pour la pluſpart font vœu d'eſtre poures, à fin d'eſtre nourris, & ainſi d'eſtre pluſtoſt ſeruis, que de ſeruir: ſur l'exemple des femmes vefues, fonder vn veu de virginité : Bref, à l'exemple des vefues aagees de ſoixante ans, enfermer des filles de dix, voire de cinq ou ſix ans, pour demeurer là toute leur vie ſans ſe marier. Voila, toutesfois, ce que nos Moynes ont allegué, pour toutes raiſons, à fin de faire d'autant mieux paroiſtre, qu'ils ne ſçauent que c'eſt que de raiſon. Or puis que la propre experience de leurs ordures, dont le monde eſt infecté, ne peut tant ſur eux, que de leur faire voir & recognoiſtre ce qui eſt és yeux, & en la cognoiſſance d'vn chacun : nous les laiſſons en leur aueugliſſement. Par ainſi, quand ils nous abiurent, de ce que le Mariage eſt permis en l'Egliſe Reformee, outre les exceptions qu'ils ont forgees, & adiouſtees à la parole de Dieu (& neantmoins ſont ſi impudens, de dire, que l'Eſcriture, raiſon, Religion, & nature les ont enſeignees) nous abiurons leur defenſe de mariage, & toutes les ordures qui s'en ſont enſuiuies contre l'Eſcriture, raiſon, Religion, & nature : attendans que Dieu leur face ſentir par ſon iugement, ce qu'ils nè veulent recognoiſtre par ſa Parole.

Specialement, ils abhorrẽt, diſent-ils, le mariage

riage de ceux qui se disent Ministres du diuin Euangile,& sont ensemble seruiteurs du monde par la femme : ausquels Ministres Euangeliques la chasteté est annexe comme chose decente à la perfection & excellence du Ministre Chrestien.

A quoy nous respondons, que les Ministres &Pasteurs de l'Eglise Reformee sont voiremẽt Ministres du diuin Euãgile,& Ministres Chrestiens,& neantmoins,ceux qui le veulent estre, sont legitimement mariés : & ne seruent poïnt au monde pour cela, & ne font rien contre la chasteté Chrestienne,ainsi que les Moynes leur obiectent faussement.

Ils mettent en auant ce que S. Paul dit aux
1.Cor.7. Corinthiens : *Ie voudroy, que fussiez sans solicitude. Celui qui n'est pas marié, a souci des choses qui sont du Seigneur, comment il plaira au Seigneur. Mais qui est marié, a souci des choses de ce monde, comment il plaira à sa femme.* Mais puis qu'il ne parle pas en ce lieu là des Ministres de l'Eglise, plus que des autres: il faudroit, suiuant la conclusion de ces Moynes, que personne ne se mariast. Or S. Paul auoit esgard aux ordinaires persecutions de l'Eglise, qui estoyent pour lors, & partant donne ce conseil, que ceux qui auoyent le don de continence, feroyent mieux
Ibid.v.7. de s'abstenir du mariage, pour estre plus à deliure : veu mesmes la circonstance du temps. Car ce sont ses paroles : *Vn chacun a son propre dõ de Dieu : l'vn en vne maniere, & l'autre en vne au-*
Ibid.v.6. *tre.* Et par apres, *I'estime que cela est bon, pour*

la

la neceſſité preſente, entant qu'il eſt bon à l'homme d'eſtre ainſi. Item : *Si la vierge ſe marie, elle n'a point peché : toutesfois, tels auront tribulation en la chair : & ie vous eſpargne.* Item : *ie voudroy que fuſſiez ſans ſolicitude.* Nous confeſſons donc, que ce conſeil de S. Paul doit eſtre ſuiui en general de ceux à qui il peut eſtre cõuenable, ſelon l'intention de l'Apoſtre : lequel, toutesfois, n'a voulu pour cela contraindre perſonne, ainſi qu'il le declare en ce meſme lieu, en termes expres. *Ie di ceci pour voſtre commodité, non point pour vous enlacer :* au lieu que l'Egliſe Romaine a tant oſé, d'enlacer les conſciences, & leur impoſer ioug en ceſt endroit. Parquoy il nous faut tourner ce paſſage cõtre ceux qui l'ont allegué : & dire, que puis que S. Paul n'a point fait vne Loy, mais a donné conſeil, ſingulieremẽt pour les circonſtances du temps, à ce que ceux qui auoyent ce don de Dieu, d'eſtre continens, en vſaſſent pluſtoſt que d'aſpirer au mariage : les laiſſans, neantmoins, en la liberté de ſe marier ou non, ſans eſtraindre & lier leur conſcience. A ceſte cauſe, les Miniſtres de l'Euangile ont ceſte meſme liberté que les autres : veu que S. Paul parle generalement, & ne fait point vne reigle à part pour les Miniſtres de l'Egliſe.

Ibid. v. 28. *Ibid. v. 32.* *Ibid. v. 35.*

Auſſi alleguent-ils ce que le meſme Apoſtre dit à Tite, parlant du Paſteur de l'Egliſe, en ces mots : *faiſant recueil volontiers aux eſtrangers, amateur des bons, ſage, iuſte, ſainct, attrempé.* Et veulent conclurre par cela, que la chaſteté eſt decente, & conuenable à la perfection & excel

Tit. 1.

excellence du Ministre Chrestien.

Sur quoy nous confessons, que la chasteté doit estre annexee : & est non seulemẽt decente, comme ceux-ci parlent, mais du tout requise à tous Chrestiẽs: entre lesquels les Ministres Euãgeliques doiuent tellemẽt reluire en saincteté & vertu, qu'ils puissent esclairer aux autres. Mais puis que ces Moynes sont si impudens, d'opposer la Chasteté au Mariage (qui est, neantmoins, son principal ornement & vertu, veu que l'Apostre appelle *le Mariage, la couche sans macule*) nous concluons, qu'ils ne sçauent que c'est ne de Chasteté, ne de Mariage. Et de faict, ils le monstrẽt bien, quand ils disent, que l'homme marié sert au monde par la femme: dont s'ensuiuroit, qu'il ne sert pas à Dieu, veu qu'on ne peut seruir à deux maistres si contraires. Nous abiurons donc & detestons ces blasphemes Monachaux contre le Mariage, qui est vne saincte & sacree ordonnance de Dieu, proposee par sa bouche, & honnoree de la presence de Iesus Christ : comme de mesme nous detestons leur Pape Syricius, qui escriuant aux Eueſques d'Espagne, appelle le Mariage souillure & pollution charnelle. Partant, à ces abominables & detestables paroles nous opposons l'expresse parole de Dieu, par laquelle l'vsage du mariage est permis aux Ministres de l'Euangile.

Heb.13.

Genes.2.
Ioan.2.

1.*Tim.3.* *Il faut* (dit S. Paul) *que l'Eueſque ſoit irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme, veillant, ſobre, &c. conduiſant honnestement ſon meſnage, ayant ſes*

ſes enfans ſubiets en toute reuerence. Car ſi quelqu'vn ne ſçait conduire ſon meſnage, comment aura-il ſoing de l'Egliſe de Dieu? Item, *Il faut que les Diacres ſoyent graues, &c. Semblablemẽt il faut que leurs femmes ſoyent honneſtes, non meſdiſantes, ſobres, loyales en toutes choſes, &c.* Et ailleurs: *que tu conſtitues des Anciens par les villes, comme ie le t'ay ordonné. S'il y a quelqu'vn qui ſoit irreprehenſible, mari d'vne ſeule femme, ayant enfans fideles, non accuſés de diſſolution, &c.* Et en vn autre endroit: *N'auons-nous pas puiſſance de mener par tout vne femme ſeur, ainſi que les autres Apoſtres, & les freres du Seigneur, & que Cephas?* Parquoy le meſme Apoſtre, preuoyant les maux qui deuoyent aduenir à l'Egliſe, dit ainſi: *Or l'Eſprit dit notamment, qu'és derniers temps aucuns ſe reuolteront de la Foy, s'amuſans aux Eſprits abuſeurs, & aux doctrines des Diables: enſeignans menſonge en hypocriſie, eſtãs cauteriſés en leurs propres conſciences, defendans de ſe marier, &c.* Nous laiſſons donc aux Moynes ceſte doctrine des Diables, que S. Paul a condamnee de ſa bouche: & ſuiuons la doctrine celeſte, & veritable, ainſi qu'elle eſt contenue en la parole de Dieu. Et au lieu que ces Moynes nous ont fauſſement conioincts auec les Manicheans, Taciens, & Encratites: nous les renuoyons iuſtemẽt ſous l'enſeigne de ces heretiques-là: nous fondans ſur les paroles expreſſes de S. Paul. Et ne leur ſert de rien, de vouloir mettre ceſte difference entre eux & les anciens heretiques qui ont condamné le ma-

Ibidem. *Tit. 1.* *1. Cor. 9.* *1. Tim. 4.*

riage : assauoir, que ceux-ci condamnoyent le mariage entierement entre toutes personnes, comme si de soy-mesme il estoit mauuais : & que l'Eglise Romaine n'en defend que l'vsage à certaines personnes, comme sont les Prestres & les Moynes. Ceste excuse, di-ie, est de nulle valeur. Car plusieurs peuuent tomber en vne mesme faute : & partant estre subiets à mesme reprehension. Et ceux-là n'approuuent pas le mariage, qui le condamnẽt en l'estat, vocation, & personnes qu'ils estiment estre les plus excellentes. Mesmes qui considerera de pres les paroles de S. Paul, trouuera qu'elles conuiennent mieux à l'Eglise Romaine, qu'aux Encratites, & Taciens. Car outre l'hypocrisie dont il fait mẽtion (qui est la principale partie de l'Eglise Romaine, dequoy les Moynes font Foy, sans qu'il nous faille trauailler d'en aller chercher des preuues plus loin) il parle notamment en ce passage de *defendre*, & *commander*. Chose peu conuenable à ces Anciens heretiques, qui estoyent vne sorte de Moynes retirés à part, & n'ayans aucune dignité ou authorité en l'Eglise. Mais cela conuient trop mieux aux Papes, Archeuesques, & Euesques, lesquels abusans de l'authorité qu'ils ont vsurpee, ont defendu le Mariage aux Moynes, & au Clergé. Il y a plus, car quand les Docteurs de l'Eglise Romaine disent, que condamnans le mariage des Prestres, ils ne condamnent pas la chose en elle-mesme, mais seulement l'vsage : ils descouurent bien fort leur ignorance. Car veu que le Mariage est

vne

vne institution,ou ordonnance,il ne peut estre consideré sans vsage : Ce qu'ils entendroyent, s'ils n'auoyent oublié les premiers rudimẽs de leur Eschole.Partãt,c'est comme s'ils disoyent, que le Mariage,pour le regard mesme des Prestres , est vne bonne ordonnance en soy , mais qu'il est mauuais aux Prestres d'en vser. Qu'on iuge là dessus , si ceste façõ de parler peut estre soustenue , ou approuuee par gens qui sçauent que c'est qu'Ordonnance,ou,Institution:& cognoissent la definition de ce mot-là, & voyent clairement que les Moynes disent , que le Mariage est bon,& n'est pas bon tout ensemble.

Au reste nous n'ignorons pas que l'ancienneté a beaucoup,& nous osons dire,trop deferé à la Virginité,& au Celibat.La raison estoit, que comme les hommes se ressentans encores de la Polygamie, & de la paillardise des Payens (qui leur estoit si familiere,que les Apostres,au Concile de Ierusalem,leur en firẽt vne expresse defense, comme recite S.Luc) estoyent fort addonnés à toutes sortes de dissolutions,& impudicités: ceux qui s'en vouloyẽt retirer à bon escient, choisissoyẽt vne extremité toute contraire , s'abstenans mesmes du mariage : pour mieux faire paroistre leur temperance.Ceux-là donques estoyent admirés comme des Anges, & eu esgard aux souilleures , & vilenies qui estoyent par trop vulgaires en ce temps-là. Et, comme les hommes aspirẽt volontiers aux choses qu'ils voyent estre en plus grand estime , & recommandation,le mõde a esté bien tost peu- *Act.15.*

plé de personnes qui faisoyent estat de viure en virginité,& continence, & dont la chasteté n'a duré que bien peu : comme l'experience l'a monstré.Partant,qu'on voye les liures des Anciens , où les Moynes de ce temps-là sont descrits,& on trouuera que les Moynes de l'Eglise Romaine n'ont rien de semblable aux Anciés Moynes,fors que le nom.Tãt y a,que nonobstant ceste trop grande affectation de Virginité, & Celibat (que Dieu a maudite auec le temps, ainsi que l'on voit auiourd'hui, & les Moynes-mesmes en sont conuaincus en leurs cõsciences) les Anciens furent long temps sans vser de ceste extreme rigueur dont on a vsé depuis : ains estoit loisible, mesmes aux vierges, qu'ils appelloyent sacrees,de se marier,plustost que d'estre en dãger de cõmettre vne meschanceté & vilenie. Car voila comment S. Cyprien en parle:Si elles ne veulent,ou ne peuuent perseuerer, il vaut mieux qu'elles se marient, que d'estre precipitees au feu par leurs delices. Et quant au mariage des Prestres, on voit par les anciennes histoires, que fort lõg tẽps apres les Apostres il estoit en vsage : voire mesmes que lors du Concile de Nicee, comme desia on taschoit de defendre le mariage aux Prestres : il y fut, toutesfois, resolu & arresté, qu'il ne leur seroit point defendu:comme il est recité en l'histoire Tripartite. Aussi Eusebe citeClemẽt, disant,que nos Peres ont refuté les heretiques, ennemis du Mariage,alleguãt,que les Apostres auoyent esté mariés, mesmes S.Pierre.Et recite l'hi

Augu. de Mor. Eccl. Cath.

Epist. II.

Hist. Eccl. l.3.c.30.

te l'hiſtoire de la femme de S. Pierre, qui ſouffrit martyre pour le nom de Ieſus Chriſt, & fut exhortee à conſtance par ſon mari. Que donc ces Moynes oſent dire qu'ils ne ſe ſont pas detraqués depuis ce temps-là, ayans trouué mauuais ce que le plus celebre Concile de la Chreſtienté (apres celui des Apoſtres) auoit trouué bon. Sans qu'il nous faille alleguer la poſſeſſion que l'Egliſe Greque a retenue en ceſt endroit. Partant, en faueur de ces Moynes, nous conclurrons ceſt Article par là où ils l'ont commencé, aſſauoir, par ce paſſage de l'Apoſtre aux Hebrieux : *Le mariage eſt honnorable entre tous, & la couche ſans macule : mais Dieu iugera les paillards, & les adulteres.* A plus forte raiſon ceux qui font encor pis. *Heb.13.*

ARTICLE LIIII.

Ie confeſſe les SS. Synodes & Conciles eſtre conduits du ſainct Eſprit, s'ils ſont legitimement aſſemblés, & ſi l'Egliſe Romaine auec les autres de ſa communion y accordent. Et pource ie reiete le premier Concile de Carthage, le Concile d'Arimimo, les dix Conciles des Arriens, & tous autres auſquels l'Egliſe Romaine, & celles de ſa communion n'ont conſenti. *Ioan.14. 16. Ioã.16. 13.*

ARTICLE LV.

Ie croy leſdits Conciles auoir bien examiné le ſens de l'Eſcriture ſaincte, & fidelement defini de la Doctrine, & des mœurs que les bons Chreſtiens doiuẽt ſuiure. Et par ainſi, qu'il n'eſt licite à aucun, en particulier, ſous pretexte de l'Eſcriture, ou autremẽt, de prononcer au contraire. Que s'il y *Pſ.88.6.*

a quelque chose à redire, ou obscur en ce qui est de faict, & gist en experience, ie croy que c'est à la mesme Eglise de l'expliquer, & y respondre, & non à aucun particulier, & encore moins à ceux qui sont separés de l'Eglise. Et parce nous detestõs la presomption des Pretendans, qui reprennent, censurent, ou reiettent, à leur plaisir, la definition desdits Conciles par leur particuliere exposition de l'Escriture, & intelligence des articles de la Foy Chrestienne.

RESPONSE.

Il est maintenant question des Conciles de l'Eglise, & de l'authorité d'iceux. Nos Moynes pretendent que la validité des Conciles depẽd du consentement & authorité de l'Eglise Romaine: & nous reiettons ceste authorité Papale, & ce qui en depend, comme chose controuuee contre Dieu: & affermons, que toutes assemblees de personnes qui se disent Ecclesiastiques, ne sont pas pourtant vrais Conciles: attẽdu que ni les quatre cẽs Prophetes, ausquels vn seul Michee s'est opposé, ni les Sacrificateurs, Scribes, & Pharisiens assemblés pour condamner Iesus Christ, ne doiuent estre nommés vrais Conciles, ne recognus pour tels. Au contraire, nous disons, que tous bons & legitimes Conciles, c'est à dire, les sainctes & solennelles Assemblees des vrais Pasteurs, & conducteurs de l'Eglise, ne peuuent & ne doiuent rien conclurre, decider, & determiner, que selon & suiuant la parole de Dieu: laquelle ils se doiuent touſiours proposer pour reigle, à fin d'estre asseurés

1. Reg. 22.

Mat. 27.

seurés par ce moyen-là, qu'ils sont assemblés au nom de Iesus Christ, & qu'il est au milieu d'eux par l'assistance & conduite de son Esprit. *Matth.18.* Pour preuue de nostre dire nous alleguons le Concile des Apostres, premier Concile Chrestien, tenu en la ville de Ierusalem, auquel la parole de Dieu a esté alleguee, & suiuant icelle les decisions ont esté faites. *Act.15.* Voila donc vn patron de tous les bons Conciles de l'Egliſe, tellement que ceux qui s'en esloignent, ou qui ont vne autre reigle & patron que cestui-là, doiuēt estre tenus pour faux Conciles. Or comme les bons Conciles sont Assemblees de bons Pasteurs, pour chasser les loups (ainsi que disent les Anciens) aussi les faux Conciles sont assemblees de loups; pour deuorer les brebis, & dissiper le troupeau.

A cela sont conformes les passages qu'ils alleguent de S. Iean: assauoir, *Ie prieray le Pere, & il vous donnera vn autre Consolateur, pour demeurer auec vous eternellement: l'Esprit de verité, que le monde ne peut receuoir, pource qu'il ne le voit, & ne le cognoit, &c.* Item, *Quand cestui-là sera venu, l'Esprit de verité, il vous conduira en toute verité, &c.* Par ces paroles nous voyons que l'Esprit de Dieu a esté en la bouche & au cœur des Apostres, lesquels nous ont enseigné toute verité en l'Escriture saincte, dictee par le S. Esprit, comme ils auoyent esté conduits en toute verité par le mesme Esprit: tellemēt que nous nous deuons tenir à leur Doctrine, & nous conformer à leur exemple, vn chacun selon *Ioan.14.* *Ioan.16.*

lon ſa charge & vocation. Par ainſi nous condamnons tous les Conciles eſquels les erreurs des Arriens, Eutycheens, & autres heretiques ont eſté ſouſtenus & approuués: & les condamnons, nõ point ayans eſgard ſi l'Egliſe de Rome y a eſté, ou non : & ſi elle y a eu le degré qu'elle y pretendoit, ou non: mais ayans eſgard à la parole de Dieu, qui condamne ce qui a eſté approuué par ces Conciles:

Comme auſſi nous n'approuuons pas la determination du Concile de Carthage, tenu du temps de S. Cyprien, pour rebaptiſer ceux qui auoyent eſté baptiſés par les heretiques : & ſuiuant cela, nous deteſtons ces Moynes, & leurs adherans, qui ne font point de difficulté de rebaptiſer ceux qui ont eſté baptiſés és Egliſes Reformees: ſous couleur qu'ils les appellẽt heretiques, auſſi fauſſement, comme veritablement ils le ſont eux-meſmes.

Vide Allia cenſ. Gerſon. &c.

Et ſur ce poinct nous voulons bien aduertir ces Moynes, qu'ils font tort à l'Egliſe Gallicane (qui a touſiours tenu que le Concile eſt par deſſus le Pape) quand parlans des Conciles, ils preferent euidemment l'Egliſe Romaine à celles de ſa communion : au lieu que, ſuiuant la Proteſtation de l'Egliſe Gallicane, toutes les autres Egliſes aſſemblees en Concile doiuent iuger tant du Pape, que de toute l'Egliſe de Rome. Mais les Moynes, qui changent à toutes heures de païs, comme beſtes paſſageres, n'ont pas voulu prendre garde à cela, aimans la ſeule grandeur du Pape, laquelle ils procurent, quelque

que dommage qui en puisse reuenir à la Frãce.

Or parce que les passages qu'ils ont allegués ne parlent point de l'Eglise Romaine, & que les Moynes ne mettent rien en auant de la parole de Dieu, pour confermer ceste authorité qu'ils veulent estre particuliere à ceste Eglise-là, nous ne nous estendrons plus outre en ce propos : apres leur auoir dit, que puis qu'il appert par leurs propres allegations, que l'authorité & validité des Cõciles despend de l'Esprit de verité : il s'ensuit que l'Eglise Romaine n'a rien de commun en ceci, puis qu'elle est transportee par l'esprit d'erreur, & de mensonge, qui est contraire à l'Esprit de verité.

Ils passent plus outre au suiuant Article, & disent, que les Conciles approuués par l'Eglise Romaine, ont si bien examiné le sens de l'Escriture, qu'ils ont decidé de la Doctrine, & des mœurs fidelement. De sorte, qu'il n'est loisible à vn particulier de pronõcer au cõtraire, nõ pas mesmes sous pretexte de l'Escriture. Et s'il y a quelque obscurité en ce qui est de faict & d'experience, que c'est à la mesme Eglise de l'expliquer, & y respondre. Pour tout cela, qui contiẽt en soy toutes les colomnes sur lesquelles l'Eglise Romaine est appuyee, ils alleguent vn passage des Psalmes, où il est dit, que *la verité de Dieu est en la cõgregation des Saincts*. Or nous ne demanderons point, si le Psalmiste, en ceste endroit, entend plustost parler des Cieux, que de la terre. Car nous sçauõs, quoy qu'il en soit, que la verité de Dieu est en son Eglise: voire tellement *Psal. 88.*

lement, que la verité eſt vne marque infallible, pour pouuoir recognoiſtre la vraye Egliſe, & la diſcerner d'auec la fauſſe : tellement que S. Auguſtin expoſant ce paſſage, & l'accommodant à ceux qui annoncent purement l'Euangile: Tout ce, dit il, qu'ils preſchent, eſt de par toy, & de toy: & par ainſi ils preſchent auec confiance: car ils cognoiſſent celui qu'ils preſchẽt, & ne peuuent rougir de ce qu'ils ont preſché. Suiuant donc ceſte belle ſentẽce du Pſalmiſte, & l'aduis de S. Auguſtin là deſſus, nous tenõs la vraye Egliſe eſtre l'aſſemblee des Saincts, en laquelle reſonne la pure predication de l'Euangile : & confeſſons, par meſme moyen, que l'Egliſe Romaine n'eſt pas ceſte aſſemblee des Saincts dont il eſt parlé au Pſalme, veu que la pure predication de l'Euangile en eſt bannie. Et en ce que nous diſons, il n'y a rien d'obſcur, ou de faict, ou d'experience (comme nos Moynes parlent) car il ſeroit à deſirer, que leurs erreurs & corruptions ne fuſſent ſi groſſieres & maniables qu'elles ſont. Et n'vſons point de particuliere interpretation (comme ils nous reprochẽt) car toutes nos interpretations ſont fondees, non ſur quelque volonté, ou paſſion particuliere, mais ſur l'Eſcriture ſaincte, qui eſt vn moyen que S. Pierre propoſe, pour euiter les particulieres interpretations : ce qui eſt auſſi recognu en leurs Decrets. Car quãd nous auons requis la Reformation de l'Egliſe contre les abus, ſuperſtitions, & idolatries de l'Egliſe Romaine, on ne peut dire que ç'ait eſté

In Pſ.88. conc.1.

2.Pet.1.

Can.relatũ Diſt.37.

ou

ou ambition, ou volupté, ou auarice qui nous ait meus à cela. Au contraire, on ne peut dire que l'Egliſe Romaine ſoit retenue d'autre choſe, que de ſon ambition, auarice, & delices, pour ne vouloir entendre à aucune reformation. Elle eſt donc meuë de ſon intereſt particulier, & non pas nous, qui auons ſeulement le deſir de la gloire de Dieu, de l'edification de l'Egliſe, & de noſtre ſalut: teſmoins les feux, les glaiues, & toutes ſortes de cruautés, par où nous auons paſſé depuis ſeptante ans, & où nous ſommes encores, par les menées & prattiques des Moynes, autant ennemis de la paix, & du repos public de ce Royaume, que d'vne vraye reformation de l'Egliſe. Ainſi la guerre leur eſt pour Concile, & les coups d'eſpees pour deciſions. Or nous confeſſons, en ceſt endroit, que tels Conciles viennent de l'authorité du Pape, & de ceux qui ſont de ſa cõmunion (comme parlent ces Moynes) & (comme nous diſons) de ſa Ligue & conſpiration. Et ne faut qu'ils nous reprochent, que c'eſt vn particulier qui s'oppoſe à leur Egliſe (ainſi qu'il eſt contenu au preſent Article) Car ce ſont des Royaumes, des Principautés, des Republiques, c'eſt la plus grand part de la Chreſtienté, non ſeparés de l'Egliſe, comme diſent ces Moynes, mais vrais membres de la vraye Egliſe: & partant ne pouuans ſouffrir la domination de l'Eueſque de Rome, vſurpee cõtre la parole de Dieu, cõtre l'exẽple des Apoſtres, contre l'vſage de la primitiue Egliſe, cõtre l'authorité du Magiſtrat, & nommé

mémẽt des Empereurs, Roys, & Princes, qu'ils s'efforcent de fouler aux pieds de plus en plus. Sous laquelle domination toutes sortes d'abus, d'erreurs, de corruptions sont maintenues, defendues, authorisees. Tant s'en faut qu'on doiue attendre quelque Reformation de ce costé-là. Et pour reuenir au Concile, le ciel & la terre sont tesmoins, auec quelle instance les Princes & Potẽtats qui desirẽt vne vraye Reformation en l'Eglise, l'ont demandé, il y a plus de soixante ans. Moyennant que ce fust vn bon & legitime Concile, qui ne dependist point d'vn homme, ou d'vn Siege: mais auquel personnes capables, & gens de pieté & doctrine fussent assemblés, pour y conclurre par la parole de Dieu, & pouruoir des remedes conuenables au restablissement & Reformation de l'Eglise. Mais le Pape & ceux de sa Ligue ne veulent point d'autres Conciles que ceux où les seules parties soyent iuges: & où les accusés puissent prononcer leur absolution: ce qu'ils ont euidemment declaré au Concile de Constance, où ils firent brusler Iean Hus, n'ayans autre moyen de soudre les argumens qu'il auoit proposés contre leurs erreurs. Voila comment l'Eglise Romaine examine bien & fidelement le sens de l'Escriture, ainsi que nos Moynes disent en cest article. Mais cela s'appelle exposer les hõmes au feu, & non pas, exposer l'Escriture. Or combien que ceux du Concile de Trente ayent fait semblãt d'auoir honte d'vne telle perfidie: toutesfois l'experience a assez monstré qu'ils sont

tou

touſiours preſts de faire encores pis.

Quant à ce qu'ils afferment, qu'il n'eſt licite de s'oppoſer aux Conciles, ſous pretexte de l'Eſcriture, nous les rẽuoyons à ce dire de S. Auguſtin tant celebre entre les gens doctes, lors que diſputant contre vn heretique Arrien nommé Maximin, qui s'aidoit du Concile d'Arimin, pour prouuer ſon erreur: Maintenant, dit-il, ie ne te doy point oppoſer le Concile de Nicee, ne toy à moy le Concile d'Arimin, pour en faire vn preiugé. Ie ne defere à l'authorité de ceſtui-ci, & tu ne deferes à l'authorité de ceſtui-là. Partant, que la raiſon combatte contre la raiſon, par l'authorité des Eſcritures. Voila que dit S. Auguſtin, qui ne craignoit pas la touche, comme ces Moynes. *Contr. Maxim. Lib. 3. c. 14.*

ARTICLE LVI.

Ie proteſte ne communiquer ni conſentir aux erreurs des Patriarches de Conſtantinoble, qui maintiennent fauſſement ſous le nom de l'Egliſe Grecque (combien que pluſieurs Grecs n'y conſentent) enſeignans que le Benoiſt ſainct Eſprit ne procede point du Fils, ains ſeulement du Pere. Qui excommunient, auec Montanus, les troiſiemes ou quatriemes Nopces: Qui tiennent noſtre S. pere le Pape ne preſider en l'Egliſe vniuerſelle, que de droict Eccleſiaſtique. Qui ne permettent à aucun ſeculier faire office de Preſtre, s'il ne fait office de mari, prenant ſeulement vne vierge à femme. Qui rebaptiſent ceux qui ont eſté baptiſés des Latins en premiere perſonne. Qui tiennent auec les Iuifs n'eſtre licite ieuſner les Samedis de Careſme, non *Leo 9. cõtr. errores græcorum. Sigeb. anno 1048.*

non plus que les Dimanches : Qui disent, auec les Iuifs, que le commandement de s'abstenir de sang & de chair suffocquee, est perpetuel. Qui enseignẽt que nostre Seigneur fit sa Pasque le troisieme iour de Mars, contre la Loy de Moyse. Qui disent l'Eucharistie ne deuoir estre consacree qu'en pain leué. Qui denient la saincte communion aux femmes, pour l'impureté naturelle des moys, ou pour le temps d'enfanter, mesmes en danger de leur vie. Pour lesquels erreurs ie confesse que folement ils se sont retranchés de l'Eglise Catholique, & non elle d'eux. Et parce la legitime succession des Eueſques y est faillie par plusieurs annees, & non en la Catholique, comme faussement pretend Caluin & ses complices : laquelle Eglise Catholique est preste de les reunir à soy, comme elle a fait plusieurs fois, quand ils voudront renoncer leurs erreurs, ainsi qu'ont fait tous les autres Patriarches de la Chrestienté.

Cal.l.4.In stit.c.2. Sect.2.

RESPONSE.

Nos Moynes se sont aduisés de comprendre les Egliſes Grecques en ceste disputе, sans qu'il en fust grand besoin : puis qu'en ce Royaume ils ne sont que trop empeschés pour ce regard: tant s'en faut qu'il leur faille aller en Orient, pour y attaquer des ennemis. De nostre part, nous n'approuuons non plus les corruptions & erreurs des Grecs, que celles des Latins : & partant ne voulons entrer en plus long discours pour ce faict. Bien dirons-nous ce mot, que comme nous croyons que les Grecs s'estãs destournés de la parole de Dieu, & des enseignemens

gnemens de leurs anciens Pasteurs, faillent en l'Article de la Trinité, touchant la Personne du sainct Esprit, & en quelques autres poincts (non pource que l'Eglise Romaine le dit, mais d'autant qu'ils contreuiennent à la parole de Dieu.) Aussi sçauons-nous, que les Moynes reprennent és Grecs des choses qui sont fort loüables. Pour exemple, nous produirons l'article par lequel ils condamnẽt la primauté du Pape sur toutes les Eglises : comme aussi ils ne s'y sont iamais assuiettis, ni selon le droict diuin, ni selon le droict Ecclesiastique: cõme ces Moynes parlent. Ne voulans aussi oublier ce que nos Moynes ont obmis, qu'ils ne recognoissent ne la Transsubstantiation, ne le Purgatoire à la façon de l'Eglise Romaine: ne la defense du Mariage aux Prestres, ne les Statues & Images esleuees, & autres choses semblables : combien qu'ils ne laissent pas d'auoir beaucoup d'erreurs & superstitions. Et quant au pain leué dõt ils vsent en leur Communion, si les Moynes n'y trouuent autre chose à redire, il leur eust esté meilleur de s'en taire du tout. Car par là ils mõstrent que l'vsage du pain leué en la Cene est tresancien, & n'y a aussi aucune raison suffisante pour le condamner. De nostre part, nous l'approuuons, & l'ensuiuons en ce Royaume: combien que nous ne voulons pour cela condamner l'vsage du pain non leué, l'estimãt estre chose indifferente, moyennant qu'on n'y attache aucune superstition. Vray est que Iesus Christ vsa du pain sans leuain, à cause de la feste de

Paſques, & de la ceremonie de la Loy, qui requeroit lors qu'il n'y euſt aucun leuain en tout le païs de Iudee. Mais ceſte ceremonie a eſté abolie par la mort & reſurrection de Ieſus Chriſt, & la ſubſtance ſpirituelle nous en eſt demeuree : ainſi que l'Apoſtre dit aux Corinthiens. 1.Cor.5.

Or de ce long narré des Moynes nous recueillõs, que ſi les Egliſes Grecques, qui ont eſté plantees & arrouſees par les Apoſtres meſmes, enrichies de tant de graces de Dieu, ornees de tant de doctes Eueſques & Paſteurs, honnorees de tant de Martyrs: Si, di-ie, elles ſont tombees en de grandes corruptions, ainſi que nos Moynes leur obiectẽt (qui ne voyent que trop clair és fautes d'autrui, & ſont aueugles és leurs) Il ne faut pas trouuer eſtrange, ſi l'Egliſe Romaine en a fait autãt, voire pis: car elle ne peut pretendre aucun priuilege qui lui ſoit peculier, pour ne faillir point, ainſi que l'experience n'a que trop monſtré. Et s'il eſt ainſi que les Egliſes Grecques ſont deſcheües du droict de la legitime ſucceſſion des Eueſques (comme nos Moynes diſent) Nous concluons, que par vne meſme, voire plus forte raiſon, ceſte pretendue legitime ſucceſſion d'Eueſques eſt pieça eſteinte en l'Egliſe Romaine. Sur quoy les Moynes s'abuſent, quand ils penſent que Caluin ait nommé l'Egliſe Catholique, parlant de l'Egliſe Romaine, & monſtrant par raiſons euidentes & neceſſaires, que la vraye & legitime ſucceſſion n'y eſt pas : veu qu'il eſtoit aſſez bien informé

formé, que l'Egliſe Romaine n'eſt pas l'Egliſe Catholique. Mais nous parlerons plus amplement de la ſucceſſion Eccleſiaſtique, ſur la fin de ces Articles.

ARTICLE LVII.

Ie croy que les Saincts qui ſont au Ciel prient pour nous en general & particulier: & qu'il les faut prier, ſans laiſſer de faire oraiſon & aumoſnes pour les treſpaſſés, car autrement nous ne retiendriõs pas entieremẽt la cõmunion des Saincts. Et pource ie reiette les erreurs des Saduceans, Epicureans, Manicheans, Eunoniẽs, Vigilãtiens, Arriens, Æriens, Turcs, & Pretendans, qui tiennent le contraire.

Gen. 48. 16. Pſ. 131. 10. Eſ. 37. 35. Apoc. 2. 26. 27. 28. Aug. hær. 53.

RESPONSE.

Ils mettent trois choſes en ceſt Article: L'vne, que les Saincts qui ſont au Ciel prient pour nous en general & en particulier. L'autre, qu'il les faut prier. La troiſieme, qu'il ne faut point laiſſer de faire oraiſons, & aumoſnes pour les treſpaſſés, c'eſt à dire, de fournir tous les iours aux Moynes & Preſtres dequoy chanter force Meſſes: & ne ſe laſſer non plus de donner, que les Moynes ſe laſſent de prendre & de chanter.

Quant au premier poinct, Nous ne nous deuons enquerir curieuſement de l'eſtat des fideles que Dieu a retirés de ce monde: veu que nous nous deuons contenter de ce que l'Eſcriture nous en a declaré: laquelle doit borner toutes nos curioſités. Or eſt-il que l'Eſcriture nous enſeigne, que ceux qui meurent au Seigneur, ſont biẽ-heureux: ſe repoſent de leurs trauaux: &c.

Apoc. 14. Luc. 23. Phil. 1. 2. Cor. 5. 1. Theſ. 4.

ſont en Paradis auec Ieſus Chriſt, iouïſſans de la vie Eternelle, & d'vne felicité inenarrable, & incomprehenſible, attendans la bien-heureuſe reſurrection des morts. C'eſt, en ſomme, ce que l'Eſcriture nous en enſeigne.

Mais les Moynes ne ſe contentans de cela, mettent en auant, que les Saincts prient pour nous, & non ſeulemẽt en general, mais auſſi en particulier. Ce qui ne ſe peut faire ſans leur attribuer la cognoiſſance de toutes les choſes, tant generales, que particulieres, qui ſe font au monde. C'eſt à dire, en peu de paroles, ſans les faire Dieu. Sinon que, peut eſtre, ils ſoyent de l'aduis d'vn Cordelier nommé Benedicti, qui a fait imprimer vn liure à Lyon, depuis deux ans, intitulé, la ſomme des pechés, qu'il a dedié à la Vierge Marie, autant indignemẽt, qu'impudemment: lui addreſſant vne lettre miſſiue, & affermant, que les morts nous peuuent faire tenir de leurs lettres, & nous à eux: Moyne, certes, digne d'auoir reellement, & ſans aucune feinte, tous les ſtigmates de leur S. François. Que donc ces Moynes aduiſent, s'ils ſe veulent aider de ceſte opinion-là. Car quant à vn miroir qu'ils ont forgé par imagination, auquel ils veulent que toutes choſes ſoyẽt deſcouuertes & repreſentees aux Saincts: ç'a eſté le ſonge de quelque Moyne febricitant, & rien plus. Car il n'y a point de miroir au ciel qui face les creatures eſtre Dieu: & la fruition & contemplation de Dieu rend les ames tresheureuſes, mais elle ne les fait pas Dieu. Ce que l'vn de

leurs

leurs Docteurs Scholastiques, appellé Occam, a bien recognu, quand il a dit ainsi : La creature n'a pas en Dieu vn estre reluisant, ou representatif en l'Essence, tout ainsi qu'en vn miroir : comme quelques vns ont faussement imaginé. Et vn peu apres il allegue, que les Anges ignorent beaucoup de choses, & toutesfois voyent Dieu. *In lib. 4. sent. q. 13.*

D'auantage, puis que par leur confession mesme, les Saincts ne peuuent cognoistre les affaires de ce monde, sinon que Dieu les leur face cognoistre, quelle sottise sera-ce de penser, que Dieu fait entẽdre aux Saincts que nous les prions, à fin qu'ils le prient pour nous? que n'allons-nous tout droit à Dieu, par la voye qu'il nous a ordonnee pour ceste effect? Or combien que les Saincts n'ignorent pas qu'il y a vne Eglise en terre, de laquelle ils desirent le salut, veu qu'ils desirent infiniment la gloire de Dieu, desirent aussi le comble de nostre Redemption & deliurãce (lequel desir S. Paul attribue aux creatures en general) neantmoins, ce que les Moynes leur attribuent vne particuliere cognoissance des choses de ce monde, contreuient manifestement à ce que l'Escriture en dit: *Les viuans* (dit le sage) *sçauent qu'ils mourront: mais les morts ne sçauent rien. Aussi leur amour, leur haine, leur enuie est ia perie & n'ot plus nulle part au monde de ce qui se fait sous le soleil.* Item: *Abraham ne nous a point sçeus, & Israël ne nous a point cognus* (dit Esaïe.) Partant Olda Propheteſse fit entendre au Roy Iosias, que la *Rom. 8.* *Eccl. 9.* *Esa. 63.* *2. Reg. 22.*

ruïne de Ierusalem & de Iudee aduiendroit apres sa mort : Dieu le voulant espargner, à fin qu'il n'en cognust rien. *Pource que tu t'es humilié deuant l'Eternel, ie te recueilliray auec tes peres, dit le Seigneur, & seras recueilli en tes sepulchres en paix: & tes yeux ne verront point tout ce mal que ie fay venir sur ce lieu-ci.* Suiuant cela, Ezechias ayant ouï vne Prophetie tendant à la mesme destruction de Ierusalem, desire qu'elle aduienne apres sa mort, à fin qu'il n'en puisse sçauoir les particularités. Et certes ceux qui attribuent ceste cognoissance particuliere aux ames bienheureuses, leur souhaittét plustost diminution de beatitude, qu'accroissement. Car estant la condition de l'Eglise telle, d'estre continuellement agitee en ce monde, & combatue de tant & si grãdes afflictions, quel besoin est-il, que ceux que Dieu a desia retirés de ce combat, pour les mettre en repos, ayent vne particuliere cognoissance de ces choses? Telle est l'opinion, & tels sont les arguments de S. Augustin sur ceste matiere : Iosias, dit-il, fut asseuré de tellement reposer en paix, qu'il ne verroit point ces maux-là. Partant les esprits des trespassés sont là où ils ne voyẽt pas toutes les choses qui aduiennent aux hõmes en ceste vie. Car commẽt seroyent-ils meslés parmi les miseres des viuans, s'ils reposent en paix, ainsi qu'il fut promis à Iosias, & sont deliurés des maux, pour n'en auoir ne la passiõ, ne la compassion ? Voila ce que sainct Augustin en disoit.

Esa.39.

De cur. pro mort. ger. c.13.

Soph.3.v.9. Ps.50. v.15. 1.Cor. 1.v.2.

Maintenant les Moynes passent plus outre, &

& disent, qu'il nous faut prier les Saincts. A quoy nous respondons, que la priere & inuocation est vne partie du seruice qui est seulement deu à Dieu, voire la principale: & partant ne peut & ne doit estre attribuee à aucune creature. Vray est que la priere mutuelle que nous faisons les vns pour les autres, cognoissans mutuellement nos necessités, est voiremẽt vn office de charité, qui ne doit estre obmis entre les Chrestiens: veu que mesmes S. Paul a souuent requis les Eglises, de prier Dieu pour lui, à fin qu'il sentist de plus en plus la benediction de Dieu en l'execution de sa charge. Mais, comme nous auons tãtost dit, ceste communication ne dure plus auec ceux qui sont retirés de ce mõde pour estre en repos & beatitude auec Dieu. Si donc il nous faloit prier les Saincts, il faudroit aussi qu'ils nous ouïssent, & qu'ils cognussent nos cœurs, à fin de nous exaucer, & pouuoir iuger de la droiture de nos prieres. Car autremẽt, ce seroit vne chose frustratoire, de les prier. Ioinct qu'estans Esprits, ils ne pourroyẽt ouïr autrement: suiuant ce que dit S. Cyprien, que Dieu estant Esprit, oit la voix de l'ame plustost que du corps. Or est-il que l'Escriture enseigne, qu'il n'y a qu'vn seul Dieu, qui cognoisse les cœurs des hommes, & qui les sonde. Ce que mesmes ces Moynes ont allegué ci dessus en l'Article xxxiij. & l'ont maintenant oublié. De ceci les passages sont tous expres:

Coloss.4.
2.Thes.3.

1.Reg.8.

Toy seul cognois le cœur de tous les fils des hommes.

1.Sam.16. *L'homme voit ce qui est deuant les yeux, mais le Seigneur voit au cœur.*

Ps.44. *C'est lui qui cognoit les secrets du cœur.*

Ps.7. *Dieu qui est iuste, esprouue les cœurs.*

1.Chr.28. *Le Seigneur sonde tous les cœurs, & entẽd toutes les imaginations des pensees.*

Ierem.11. *A toy, Seigneur, qui es iuste Iuge, & esprouues les reins & le cœur, i'ay declaré ma cause.*

Ierem.17. *Le cœur est deceuable, & peruers plus que nulle chose, qui le cognoistra? ie suis le Seigneur qui sonde le cœur, & esprouue les reins, & qui donne à chacun selon sa voye, & selon le fruict de ses inuentions.* Et plusieurs autres passages, nommément ce que dit S. Paul, parlant de la priere

Rom.8. des fideles: *Celui qui sonde les cœurs, cognoit quelle est l'affection de l'esprit:* Parquoy, si les Saincts bien-heureux voyent & sondent nos cœurs & pensees, (comme il faudroit necessairement, à fin qu'ils nous peussent exaucer) il s'ensuiuroit, qu'ils seroyent Dieu. Ce que desia nous auons dit, quand nous auons parlé de ce miroir imaginatif, auquel les Moynes veulent que toutes choses soyent representees aux Saincts. Comme aussi ils appliquent ce mesme miroir, pour leur faire cognoistre les cœurs des hõmes, parce qu'vn de leurs Papes a dit: Qu'ils voyent celui qui voit tout. Or cest argument Papal est tresinepte. Car s'il s'ensuit de là, que les Saincts voyent tout, il s'ensuiura aussi qu'ils peuuẽt tout: parce qu'ils voyent celui qui peut tout. Item, qu'ils sont infinis, & sont par tout: car ils voyent celui qui est infini, & qui est par

tout

tout. Item : qu'ils ſont eternels, parce qu'ils voyent l'Eternel. En ſomme, qu'ils ſont tout, & qu'ils ſont Dieu, parce qu'ils voyent celui qui eſt tout, & qui eſt Dieu. Qui ſont tous blaſphemes dignes des Papes & des Moynes, mais treſindignes des Saincts bien heureux, deſquels la ſeule felicité conſiſte à glorifier Dieu, pluſtoſt qu'à le deſpouiller de ſa gloire, pour s'en reueſtir. Que dirõs-nous auſſi des Anges, qui voyẽt touſiours celui qui voit tout, & neantmoins ne ſçauent pas l'heure du dernier iour, comme Ieſus Chriſt teſmoigne? Et le Scholaſtique Occam a vſé de ceſt argument, cõme nous auons dit, refutant l'opinion du Pape Gregoire en ceſt endroit. Qu'eſtimerõs-nous auſſi des ames des Martyrs, qui demãdent, iuſques à quand le Seigneur differera de venger leur ſang, ainſi qu'il eſt dit en l'Apocalypſe? Certes la veüe & contẽplation de la gloire de Dieu, dont les Saincts iouïſſent, eſt ſelon la capacité de la nature humaine: & en ſont tellemẽt & ſi parfaitement rẽplis, que la plenitude eſt ſelon leur meſure. Car s'ils cõprenoyent Dieu entierement, il ne ſeroit pas infini, & incõprehenſible. Partãt il faut que il y ait differẽce entre celui qui glorifie, & ceux qui ſont glorifiés: & entre celui qui remplit de gloire, & ceux qui en ſont remplis. *Nous le verrons comme il eſt*, dit S. Iean : mais pour cela nous ne ſerõs pas ce qu'il eſt. Or les Moynes en leur argument diſcourent tout ainſi que ſi quelqu'vn vouloit conclurre, parce qu'vne phiole ſeroit toute pleine de l'eau de la mer, que pour cela

Marc.13.

Apoc.6.

1.Ioan.3.

cela elle contiendroit toute l'eau de la mer, & ſeroit eſpandue au long & au large comme la mer. Qui ſont des abſurdités fort conuenables à ceux qui laiſſent le chemin de la verité de Dieu, pour ſuiure les inuentions des hommes. Nous deuons donc retourner leur propre argument contre eux en ceſte façon: Puis que les Saincts voyent Dieu tel qu'il eſt, ils voyent donc en lui ceſte volonté qu'il nous a declaree en ſa Parole, aſſauoir, de ne mettre noſtre fiance en aucune creature, & de n'auoir autre Mediateur entre lui & nous, qu'vn ſeul Ieſus Chriſt: de n'attendre en nos prieres faueur & efficace d'ailleurs que de lui, & de n'inuoquer autre que lui, eſtant l'Inuocation faite en Eſprit, vn ſeruice qui appartient proprement à Dieu. Les Saincts, di-ie, voyent cela en Dieu, & pourtant s'y rendent conformes. Or que telle ſoit la volonté de Dieu, il appert manifeſtement par les paſſages ſuiuans:

Pſalm.50. *Inuoque-moy au iour de ton affliction, ie t'exaucerai, & tu m'en feras honneur.* Et en Sophonie:
Soph.3. *à fin qu'ils inuoquent tous le nom du Seigneur, & qu'ils le ſeruent, &c.*

1.Tim.2. *Il y a vn Dieu, & vn Mediateur entre Dieu & les hommes, aſſauoir Ieſus Chriſt homme.*

Ioan.14. *Quoy que vous demandiez en mon Nom, ie le feray, à fin que le Pere ſoit glorifié par le Fils. Si vous demandez quelque choſe en mon Nom, ie le feray.*

Ibidem. *Nul ne vient au Pere, ſinon par moy.*

Ioan.16. *En verité ie vous di, que toutes choſes que vous deman*

demanderez au Pere en mon Nom, il les vous donnera.

Par lui nous auons tous deux en vn Esprit, acces au Pere. Ephes.2.

Par lui nous auons hardiesse & acces en confiance par la Foy que nous auons en lui. Ephes.3.

Il peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui, tousiours viuant, pour interceder pour eux. Heb.7.

Nous n'auons point vn souuerain Sacrificateur, qui ne puisse auoir compassion de nos infirmités. Allons donc auec asseurance au Throne de grace, à fin que nous obtenions misericorde, & trouuions grace, pour estre aidés en temps opportun. Hebr.4.

Nous auons vn tel souuerain Sacrificateur, qui est assis à la dextre du siege de la Maiesté de Dieu és cieux: Ministre du Sanctuaire, & vray Tabernacle que le Seigneur a planté, & non point l'homme. Hebr.8.

Car Iesus n'est point entré aux lieux saincts faits de main, mais au Ciel mesme, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu. Hebr.9.

Si aucun a peché, nous auons vn Aduocat enuers le Pere, assauoir, Iesus Christ le iuste. Car c'est lui qui est l'appointement pour nos pechés. 1.Ioan.2.

Christ est celui qui est mort, & qui plus est, ressuscité: lequel aussi est à la dextre de Dieu, & qui fait aussi requeste pour nous. Rom.8. Et autres passages de mesme sens, par lesquels nous apprenons deux choses: l'vne, que toute l'efficace & vertu de nos prieres depend d'vn seul Iesus Christ: & que partant c'est lui seul que nous deuons recog

cognoistre pour Aduocat & Interceſſeur enuers Dieu. L'autre eſt la raiſon pourquoy Ieſus Chriſt donne efficace à nos prieres, aſſauoir, parce qu'il eſt mort, reſuſcité, & monté aux Cieux pour nous, comme noſtre ſouuerain Sacrificateur: dont il faut conclurre, que comme lui ſeul eſt mort pour nous, lui ſeul auſſi donne vertu à nos prieres, pour eſtre agreables deuãt Dieu.

Et de faict, pourquoy ne ſe contentent-ils de Ieſus Chriſt qui nous eſt donné pour Interceſſeur ſi expreſſemẽt en l'Eſcriture, & en cerchẽt d'autres, dont l'Eſcriture ne parle point? lui qui eſt tout parfait, a-il beſoin de compagnons? S'ils diſent qu'ils ſont indignes de s'addreſſer à Ieſus Chriſt, à cauſe de leurs pechés, S. Iean reſpond à cela, nous propoſant que Ieſus Chriſt eſt mort pour nos pechés. Penſons-nous que les Saincts nous aiment tant que celui qui a mis ſa vie pour nous? n'eſt-ce pas lui qui appelle, non les iuſtes & dignes, mais ceux qui ſont trauaillés, & chargés de la peſanteur de leurs fautes? Certes c'eſt vne ſotte allegation, de ne s'oſer preſenter au Medecin, parce qu'on eſt trop malade: au lieu que le ſentiment de noſtre mal nous y doit pluſtoſt faire aſpirer. Parquoy S. Auguſtin a tresbien dit, expoſant ces paroles de S. Iean, nous auõs vn Aduocat: il ne dit pas, vous auez, ou, vous m'auez, ou vous auez Ieſus Chriſt: mais il dit, nous auons vn Aduocat Ieſus Chriſt: ſe mettant du nombre. Et ailleurs: Ton Sauueur dit, tu ne peux aller, pour

Ioan.15.13.

Matth.11.

In Ep. Io. Tract.1.

In Ioan. Tr.22.

pour viure, qu'à moy : & n'y peux aller que par moy.

Nous disons donc, apres la parole de Dieu, que nous ne pouuons, ne deuons addresser nos prieres aux Saincts trespassés, parce que la communication mutuelle entre eux & nous est ostee par la mort, & qu'ils ne peuuent cognoistre les affaires de ce monde, & moins encores les cœurs & desirs des hommes, ne leurs prieres par mesme moyen. Ioinct que l'Eglise Romaine veut qu'on prie les Saincts, s'appuyant sur le merite & intercession d'iceux, cõme nottammẽt toutes leurs prieres le portent : qui est vn blaspheme contre Iesus Christ, qui ne peut non plus auoir de compagnons en son Intercession, qu'en sa Sacrificature, de laquelle l'Intercession est vn necessaire effect. Puis donc que la priere sans Foy est peché, comme aussi tout le reste qui est fait sans Foy, ainsi que dit S.Paul : & que la priere faite en doute ne peut rien obtenir, comme S.Iaques enseigne: & que la Foy ne peut estre fondee que sur la parole de Dieu (tesmoin ce qu'en dit l'Apostre) puis qu'il ne nous est commandé de prier les Saincts trepassés, ou prier Dieu par leur intercession & merite: ains au contraire, nous est tresexpressement commandé de prier Dieu au Nom de Iesus Christ, qui nous a esté donné du Pere pour Mediateur, Aduocat, & Intercesseur, il s'ensuit, que la doctrine de l'Intercessiõ des Saincts ne doit estre receuë en l'Eglise, comme derogeante à la Maiesté de Dieu, & à l'office de nostre

Rom.14.

Iac.1.

Rom.10.

ſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

Il faut maintenant examiner les paſſages de l'Eſcriture, ſur leſquels ces Moynes veulent fonder leur opinion.

Gen.48. Ils alleguent ces mots de Iacob, parlant des enfans de Ioſeph: *Mon nom, & le nom de mes peres Abraham, & Iſaac, ſoit reclamé ſur eux.* Mais comment eſt-ce qu'ils entendent ce paſſage? Car s'ils l'entendent de l'Inuocation, quel ſens ſera ceſtui-ci? que Iacob prie ou deſire qu'on le prie apres ſa mort, pour les fils de Ioſeph. Pourquoy en veut il eſtre prié? & pourquoy ſeulement pour les fils de Ioſeph? Voila, certes, de bons & fideles interpreteurs de l'Eſcriture. C'eſt donc par faute d'entendre la façõ de parler des ſainctes lettres, & l'appliquer à la circonſtance de ce paſſage. Car il veut dire, que combien que ces enfans-là fuſſent nais en Egypte, neantmoins ils ſeroyent tenus de ſa propre famille: comme de faict il aduint, quand Ephraim & Manaſſé tindrent meſme rang que les propres enfans de Iacob, & ont conſtitué deux lignees en Iſraël: qui a eſté vn don fait à Ioſeph par Iacob ſon pere: veu qu'autrement Ioſeph & les ſiens n'euſſent eſté comptés que pour vne lignee. Ioinct auſſi qu'Ephraim & Manaſſé eſtans du nõbre des enfans d'Abraham, Iſaac & Iacob, eſtoyẽt par meſme moyen compris en l'alliance, & participans de la promeſſe de Dieu faite à Abraham, & à ſa poſterité: de laquelle Ieſus Chriſt a eſté le fondement: ainſi qu'enſeigne la ſaincte Vierge en ſon Cãtique. Luc.1.

Il y

Il y a vne façon de parler en Esaïe, qui se rapporte à ceste-ci, quand il est dit, que *le nom du mari est reclamé sur la femme.* Mais quand cela est rapporté à la priere, il n'est iamais attribué à autre qu'à Dieu, duquel, *le Nom est inuoqué sur nous*, ainsi que dit l'Escriture : c'est à dire, que nous le reclamons en toutes nos necessités, & mettons entierement nostre fiance en lui. Or que ce passage de Genese doiue estre ainsi entendu, il appert en ce que la chose est aduenue selon nostre interpretation: & ce qu'ils entendét, n'aduint onques au milieu du peuple d'Israël. Car il ne se trouuera point, qu'on ait prié Abraham, Isaac, & Iacob, ne pour les enfans de Ioseph, ne pour autre quelconque. Et cela deuroit faire rougir de honte ceux qui s'appellét Chrestiens : attendu que lors qu'on estoit sous les ombres de la Loy, & que Iesus Christ nostre Mediateur & Intercesseur n'estoit encores manifesté, il ne se trouue personne qui ait prié Abraham, Isaac & Iacob, ou les Patriarches, ou les Prophetes decedés : mais tous les fideles de ce tẽps-là se sont addressés à Dieu, par vn seul Messias. Et maintenant, apres vne si ample manifestation de Iesus Christ, apres son commandement si expres, de prier en son Nom, apres vne promesse si claire, de donner effect à nos prieres : on ne s'est contenté de lui, & s'est-on addressé aux Saincts trespassés: voire à plusieurs qu'on a sanctifiés à sa poste, & qui, peut estre, sont tourmentés és enfers. *Esa.4.* *Dan.5.*

Ils produisent aussi ce qui est dit au Psalme: *Psal.132.*

Pour

Pour l'amour de Dauid ton seruiteur, ne destourne ta face de ton Oinct. C'est à dire, que Dieu fist sentir à Salomon le fruict de la promesse faite à Dauid, comme il adiouste au verset suiuant, en ces termes : *le Seigneur a iuré en verité à Dauid, & ne s'en desdira point, disant : ie mettray du fruict de ton ventre sur ton Throne.* Or il ne se faut arrester ici en la personne de Dauid, mais il le faut considerer comme figure de nostre Seigneur Iesus Christ, ainsi qu'il est enseigné en l'Escriture, & que tous les bõs Theologiens recognoissent : suiuant ce que dit le Prophete, *Ie feray germer à Dauid le germe de iustice :* & ailleurs, *Ils seruiront au Seigneur leur Dieu, & à Dauid leur Roy que ie leur susciteray :* & plusieurs autres passages. Mais il ne faut entrer plus auant en ce discours, veu que S. Pierre luimesme a interpreté de Iesus Christ le propre passage qu'ils nous obiectent : ainsi que S. Luc le recite aux Actes des Apostres. Et de faict, c'est lui auquel Dieu a donné le throne de Dauid son pere, pour regner eternellement, ainsi que l'Ange dit à la saincte Vierge.

Ier. 33.23. & 30.

Luc.1.

Act.2.

Luc.1.

Nous respondons le mesme à ce qu'ils alleguent d'Esaïe, où il est dit, que *le Seigneur gardera Ierusalem, pour l'amour de lui-mesme, & pour l'amour de Dauid son seruiteur.* Car les promesses particulieres faites en faueur de Ierusalem, se doiuent rapporter à l'Eglise, dont Ierusalem a esté la figure, comme l'Escriture l'enseigne, appellant l'Eglise de ce nom-là : tellement que ces mots du Psalme second : *i'ay constitué*

Esa.37.

Hebr.12. Galat.4.

mon

mon Roy sur Sion ma saincte montagne: S. Augustin les expose de Iesus Christ, figuré par Dauid, & de l'Eglise, figuree par Ierusalem. Au reste, des promesses particulierement faites à Abraham, Isaac, Iacob, & Dauid, desquelles Iesus Christ est le fondement, tant s'en faut qu'on puisse recueillir l'Interceſſiō des Saincts, qu'au contraire, cela nous renuoye à vn seul Iesus Christ. Et que les Anciens Peres du Vieil Testament l'ayent ainsi entendu, il appert en ce que iamais ils n'ont prié Dauid, ni Abraham, ne les autres, combien qu'ils se soyent ramenteus les promesses que Dieu leur auoit faites en faueur de toute l'Eglise. Et c'est merueilles que ces Moynes soyent si subtils, d'auoir entendu, que les Peres anciens deuoyent faire vne chose qu'ils n'ont iamais faite: encores qu'ils eussent continuellement ces passages de l'Escriture deuant les yeux. Voire mesme les Moynes ne prient pas Dauid nommément en leurs Letanies, & ne font mētion d'Abraham, Isaac, & Iacob, que fort peu: n'appliquans à eux-mesmes les passages sur lesquels ils fondēt l'Interceſſion des Saincts. Or si du temps que les promesses estoyent nommémēt faites à Abraham, Isaac, & Iacob, & à Dauid, les Anciēs ne les ont iamais priés: combien moins deuons-nous auiourd'hui prier les Saincts trespassés, veu que toutes les promesses sont clairement & expressement rapportees à vn seul Iesus Christ, auquel nous sçauons qu'elles ont esté verifiees, & accomplies? *In Psal. 2.*

Apoc.2. Ils mettent encor en auant ces mots de l'Apocalypse : *A celui qui vaincra, & gardera mes œuures iusqu'à la fin, ie lui donneray puissance sur les peuples, & il les gouuernera auec vne verge de fer, & seront brisés comme les vaisseaux du potier: comme i'ay aussi receu de mon Pere, & lui donneray l'estoile du matin.* Mais cest argumẽt est fort nouueau, de tirer l'Interceſſion des Saincts, de ce que leurs ennemis seront brisés. Car ce n'est pas tout vn, de vaincre ses ennemis, & d'estre prié de ses amis: sinon que, peut estre, ces Moynes veulẽt dire, que ceux qui prient les Saincts, sont leurs ennemis: cõme de faict nous voyons en l'Escriture, que les excellens seruiteurs de Dieu, & notamment les Apostres, comme aussi les Anges, ont eu à tresgrãd desplaisir, quãd on s'est voulu, tant peu que ce soit, attacher à eux, pour en diminuer ou obscurcir la gloire de Dieu. Et est certain qu'ils briseront voirement leurs ennemis, & se leueront vn iour en iugement deuant Dieu, contre ceux qui obstinémẽt leur veulent attribuer ce qui appartient à la seule Maiesté de Dieu, & à l'office d'vn seul Iesus Christ. Car ce n'est pas sans cause que sainct Augustin a si expressement declaré, que les Chrestiens ne font aucunement seruice aux morts pour Religion. Quant à ce passage de l'Apocalypse, S. Iean ne veut dire autre chose, sinon que les fideles qui perseuereront constamment en la Foy, & au seruice de Dieu, serõt participãs de la victoire de Iesus Christ, auquel seul il appartient proprement d'auoir vne verge

Act. 10. et 14. Apoc. 19. & 22.

De ver. relig.

ge de fer, pour briser ses ennemis: ainsi qu'il est predit au second Psalme, & entendu par tous les Theologiens. Il est dit aussi au chapitre suiuant de l'Apocalypse, en mesme sens: *qui vaincra, ie le feray soir auec moy en mon throne: ainsi que i'ay vaincu, & suis assis auec mon Pere en son throne.* Or si ces Moynes pensent par cela, que les Saincts doiuent oster à Iesus Christ ce qui est propre à son office, & les faire ses compagnons (comme de faict ils font:) nous leur opposons ce qui est dit: *Ie suis l'Eternel, dit le Seigneur, ie ne donneray point ma gloire à vn autre.* Nous sommes dõc enseignés par ces passages, que les bien-heureux sont participans de la gloire & felicité de Iesus Christ, assauoir, selon leur qualité, & selon le degré de la creature enuers le Createur: Ce qui est declaré au mesme liure, quand il est dit, que *toutes les creatures font hommage à celui qui est assis au throne, & à l'Agneau, & lui rendent honneur, louange, gloire, & puissance.* Partãt les Saincts ne seront iamais Dieu, ne Mediateurs entre Dieu & les hommes: car, comme dit sainct Paul: *Il y a vn Dieu, & vn Mediateur entre Dieu & les hommes, Iesus Christ homme.*

Psalm. 2.

Apoc. 3.

Esa. 42. & 48.

Apoc. 5.

1. Tim. 3.

Finalement, ils parlent des oraisons, & aumosnes pour les trespassés. Ce qu'ils ne veulent point qu'on laisse en arriere: ainsi qu'ils disent nommément en leur Article: assauoir, pour l'interest particulier qu'ils y ont. Mais c'est merueilles, qu'en cest endroit eux-mesmes ont laissé d'alleguer des passages de l'Escriture. Et

par cela nous iugeons qu'ils en ſont du tout deſgarnis : puis qu'ils n'en ont oſé cotter vn ſeul, pour le corrompre & en abuſer, comme ils font ordinairement de tous les autres. Cela fera que nous ne ſerons longs en ceſt endroit. Ioinct que cy deſſus en refutant leur ſonge du Purgatoire, nous auons amplement declaré qu'il n'y a que deux lieux apres ceſte vie, Paradis, pour les bien-heureux, & enfer, pour les damnés : Et que ceſte vie eſt le temps auquel il faut faire les aumoſnes, & autres tels exercices de charité.

Or il n'y a point de raiſon, de prier ne pour les vns, ne pour les autres, deſquels nous ne pourrions, ou augmenter le repos, ou diminuer la peine. Par ainſi, nous rappellerons encor ici la reigle que nous auons deſia propoſee contre la Priere & Interceſſion des Saincts : aſſauoir, que toute priere faite ſans Foy, eſt peché : & que la Foy ne peut eſtre que par la parole de Dieu, qui eſt ſon vray obiect. Dõt s'enſuit, que n'eſtant faite aucune mention en la parole de Dieu de ceſte priere imaginaire pour les morts, elle ne peut, & ne doit eſtre en la bouche des fideles. Mais voici vne raiſon qu'ils alleguent, tant pour l'interceſſion des Saincts, que pour la priere pour les morts : Autrement, diſent-ils, nous ne retiendrions pas entierement la communion des Saincts.

Quant à l'Interceſſion des Saincts, ce n'eſt qu'vn vain ſubterfuge. Car ils veulent qu'on les prie, non pour entretenir noſtre communion

nion auec eux, mais à fin qu'ils dõnent vigueur ànos prieres par leurs merites, qui eſt manifeſte mẽt deſroger à la dignité de Ieſus Chriſt, ainſi qu'il a eſté declaré. Au reſte, pourquoy ne pouuons-nous autrement retenir l'entiere commu nion des Saincts? Les Apoſtres ne retenoyent-ils pas la communion des Saincts, qui toutesfois ne prierent iamais ne les morts, ne pour les morts? Eſtes-vous plus amateurs de la commu nion des Saincts que les Apoſtres: vous qui ne demandez, & ne procurez autre choſe que la diſſipation des Saincts, & la ruïne de l'Egliſe de Ieſus Chriſt, par vos monopoles & conſpirations? C'eſt merueilles de la ſuperſtition des hommes: & combien ſous vn voile d'humilité elle eſt arrogante. Les Apoſtres ont fait ſouuẽt mẽtion de ceux qui eſtoyent decedés: & ſainct Paul en fait vn diſcours tout entier, enſeignãt les Theſſaloniciens comment ils ſe deuoyent conſoler, quãd Dieu retiroit leurs freres de ce monde: & parle de l'eſtat d'iceux autant qu'il nous eſt expedient d'en ſçauoir. Et ce pendant, ne dit rien de ceſte Interceſſion, ne de ceſte priere pour les morts. Sçauez-vous donc quelque choſe que S. Paul ait ignoree? Tant y a qu'en ce paſſage, S. Paul monſtre, que la communion des Saincts n'eſt pas oſtee par la mort: & pour raiſon, n'allegue pas la priere des morts pour nous, ou la noſtre, pour eux: pluſtoſt il allegue l'eſperance de la reſurrection, & l'vnion que nous auons en Ieſus Chriſt. Pareillement l'Apoſtre aux Hebrieux deſcriuant la

1. *Theſ.* 4.

Heb. 12.

communion des Saincts: *Vous estes venus*, dit-il, *à la Cité du Dieu viuant, à la Ieruſalem celeſte, & aux milliers d'Anges, & à l'aſſemblee des premiers nais, qui ſont eſcrits és cieux, & à Dieu, qui eſt iuſte iuge de tous, & aux Eſprits des iuſtes ſanctifiés, & à Ieſus Mediateur de la nouuelle Alliance, & au ſang eſpandu proferãt meilleures choſes que celui d'Abel.* Voulant dire par cela, que ceux qui ont la vraye cognoiſſance de l'Euangile, ſont par le moyen d'icelle, vnis & conioincts aux Eſprits meſmes des bien-heureux, par le lien d'vne meſme foy, ayãs vn meſme Dieu, vn meſme Sauueur, vn meſme heritage & ſalut dont les bien-heureux treſpaſſés iouïſſent, & les fideles viuans en terre y aſpirent. Or tant s'en faut que l'Apoſtre die, que les Saincts en vertu de ceſte communion ſont nos Mediateurs, qu'au contraire, il nous renge tous tant morts que viuans, ſous vn meſme Mediateur Ieſus Chriſt, qui ſeul a reſpandu ſon ſang pour tous. Auſſi peu dit il qu'il nous faille prier pour les morts qui ſont és peines de Purgatoire (comme ces nouueaux Cõmunicateurs ont reſué) car il ne propoſe autre communion des fideles viuans en terre auec les treſpaſſés, ſinon auec ceux qui ſont bien-heureux, & qui eſtans recueillis au Ciel, iouïſſent de la felicité eternelle. Il eſt auſſi dit en vn autre paſſage, que *Dieu a tout recueilli en Chriſt, tant ce qui eſt és cieux, que ce qui eſt en terre.* Et ailleurs: *eſtans ſoigneux*, dit S. Paul, *de garder l'vnité d'eſprit par le lien de paix. Il y a vn corps & vn eſprit, comme auſſi*

Epheſ. 1.
Epheſ. 4.

aussi vous estes appellés en vne esperance de vostre vocation. Il y a vn Seigneur, vne foy, vn Bapteſme, vn Dieu & Pere de tous, qui eſt ſur tous, & parmi tous, & en vous tous. Voila donc la cõmunion des Saincts, assauoir, vn meſme Dieu, meſme Religion, meſme eſperãce, meſme ſalut: en ſomme, que toute l'Egliſe eſt vn corps ſous vn ſeul chef Ieſus Chriſt, ainſi que l'Eſcriture l'enſeigne. Or de ceſte cõmunion des Saincts, les effects ne peuuent pas eſtre meſme en tous tẽps, ni enuers tous. Car S. Paul exerçãt ſa charge en ce mõde, vouloit qu'on priaſt pour lui: & ceſte priere eſtoit vn effect de la cõmunion des Saincts. Maintenant qu'il eſt en repos, ayant paracheué ſa courſe (cõme il le dit lui-meſme) qui prieroit particulierement pour lui, ſeroit ridicule: encor qu'il allegaſt cent fois la communion des Saincts. Nous en diſons autant de donner l'aumoſme, de viſiter les malades, & les priſonniers, & autres exercices de charité, que les Saincts bien-heureux ne peuuẽt plus faire. Et ne faudroit conclurre par cela, qu'il n'y ait point de communion entre eux & nous. Car ſi nous auons cõmunion auec les fideles qui ſont treſ eſloignés de nous en ce monde, & leſquels nous ne viſmes, & ne cognuſmes onques particulierement, & neantmoins leur ſommes conioincts par l'vnion de la foy, qui eſt vn lien qui nous fait auoir cõmunion l'vn auec l'autre (cõme dit ſainct Iean.) A plus forte raiſon nous auons communion auec les Saincts treſpaſſés, combien que nous ne les puiſſions plus voir: ni

Col. 4.

1. *Tim.* 4.

1. *Ioan.* 1.

exercer en leur endroit, ou eux au noſtre, les particuliers offices de charité. Quant à donner aumoſne pour les morts, à fin que cela leur ſerue, nous ne trouuons aucune apparẽce de charité en cela: car la charité requiert, que nous dõnions l'aumoſne à ceux qui ſont poures, & auec leſquels nous auons communion en ceſte vie: ce qui n'a rien de ſemblable à l'opinion de ces Moynes, leſquels, en ſouſtenant ceſt erreur, ont plus d'eſgard aux viuans, qu'aux morts: ainſi que deſia nous auons dit par ci deuant.

Ils alleguent S. Auguſtin, du tẽps duquel la priere pour les morts eſtoit deſia accouſtumee: Ce que nous confeſſons: mais nous ne faiſons point de difficulté de dire, que c'eſtoit ſans fondement: & que s'il euſt preueu les enormes abus qui ſont decoulés de ceſte ſource, il n'y a doute qu'il s'y fuſt oppoſé de tout ſon pouuoir. Mais ne pouuant voir de ſi loing, il s'eſt laiſſé emporter à la couſtume. Et de faict, il eſt aiſé à voir, qu'il eſtoit aſſez irreſolu là deſſus, quand il dit ainſi: Pour les mors, qui ſont treſ-bons, ce ſont actions de graces: pour ceux qui ne ſont pas du tout mauuais, ce ſont propitiations: pour ceux qui ſont treſmauuais, ce ſont conſolations des viuans: à fin, ou qu'iceux ayent pleine remiſſion, ou, plus tolerable damnation. Voila ce qu'il dit. Que donc nos Moynes deliberent, s'ils voudroyent auiourd'hui maintenir cela: & ſi ce n'eſt pas proprement ce que S. Iaques defend en la priere, quand il accompare vne telle incertitude au flot de la mer

De cur. pro mort ger. & Enchir. C. 110.

Iac. 1.

mer agité de vent, & demené. Item: S'il eſt raiſonnable de prier pour les damnés, voire pour la remiſſion de leurs pechés, ou pour eſtre damnés plus tolerablemẽt: & ſi c'eſt vn bon moyen pour conſoler les viuãs: veu qu'il eſt contraire à la conſolation que S. Paul propoſe aux Theſſaloniciens. Item: quel ſens aura ceſte priere: Que Dieu deliure de mort eternelle les treſpaſſés: c'eſt à dire, qu'on rend graces à Dieu, de ce que ces morts-là ſont en Paradis. Les autres Anciens en ont parlé auec quelque peu plus de reſolution: diſans ſeulement, qu'on rendoit graces de la beatitude que Dieu auoit donnee à ceux qui eſtoyent decedés. La raiſon eſt, dit Epiphanius, parce qu'on croit, que ceux qui ſont morts, viuent auec Dieu, & que les fideles qui reſtent en ceſte vie, teſmoignent par là l'eſperance qu'ils ont de paruenir à vn tel repos, apres auoir acheué leur peregrination. Que ſignifient les hymnes? dit S. Chryſoſtome: Ne rendons-nous pas graces à Dieu, de ce qu'il a ia couronné celui qui eſt mort, & le retient auec ſoy, eſtant deliuré, & quitte de tous labeurs? Toutes ces choſes ſont de ioye. Ce ſont les paroles de ce Docteur: qui ſont fort eſloignees de l'opinion des Moynes. Car elles renuerſent le Purgatoire de fons en comble: en conſideration ſeulement duquel, ceux de l'Egliſe Romaine prient pour les treſpaſſés. Le meſme Chryſoſtome recite ce verſet du Pſalme qu'on auoit accouſtumé de chanter à l'enterrement des treſpaſſés: *Mon ame, retourne à*

1. *Theſſ.* 4.

hær. 75.

Ad pop. Antioch. hom. 79.

Ibidem. Pſ. 116.

ton

ton repos, car le Seigneur t'a fait du bien. Lequel verset les Prestres chantent auiourd'hui faisans les obseques des Trespassés:& cuident, neantmoins,prier pour vne ame qui est en leur Purgatoire : comme si au milieu d'vn feu, tel que les Moynes descriuent, vne ame estoit en repos. Mais Dieu a voulu qu'ils puissent estre redargués par leurs ceremonies mesmes.

Cõfess. lib. 9.c.12. Et quant à S. Augustin, combien qu'apres la mort de sa mere, il vsa de quelque maniere de prier pour elle, la se proposant deuãt les yeux, comme representee deuant le iugement de Dieu : toutesfois, il ne pensoit pas qu'elle fust en tourment.Car voici sa priere:Seigneur,n'entre point en iugement auec elle : que ta misericorde surmonte la rigueur de ta iustice : & ie suis asseuré que desia tu as fait ce que ie te demande : mais reçoy l'oblation volontaire de ma bouche, &c. elle ne respondra pas, qu'elle ne doit rien, mais elle respõdra, que ses debtes ont esté payees par celui auquel nul ne sçauroit rendre ce que lui, ne deuant rien, a rendu pour nous. Voulant dire par cela, que les pechés de sa mere estoyent effacés par le sang de Iesus Christ.

Il ne se faut donc armer de ceste ancienne coustume, de prier pour les morts : laquelle ayant esté introduite sans fondement, se doit oster auec tresbon fondement:veu les abus qui sont prouenus d'vne telle inuention. Et si l'Eglise Romaine s'y oppose, qu'elle nous die dõc pourquoy elle n'a retenu ceste ancienne façon

de

de prier, pour la Vierge Marie, pour les Patriarches, Prophetes, Apoſtres, & Martyrs, qui eſtoit ordinaire en l'Egliſe: ainſi qu'on voit és Liturgies des Anciens. Partant on ne nous peut condamner, ſi nous tenans à la pureté contenue en l'Eſcriture ſaincte, nous retranchons ce que les Anciens, ſans y penſer, ont laiſſé couler en l'Egliſe: qui eſtoit (pour n'en rien diſſimuler) des reſtes du vieil Paganiſme, lequel n'euſt pas ietté tant de branches qu'on voit encores auiourd'hui, ſi toutes les racines en euſſent eſté bien & profondement couppees, & arrachees. Et nos Moynes, qui nous conioignent impudemment auec les Turcs, y deuroyent penſer mieux qu'ils ne font.

ARTICLE LVIII.

Ie confeſſe que les aſſemblees & Pelerinages de tout tẽps pratiquees aux ſepulchres, Chaſſes, & Reliques des Saincts, ſont religieuſes, & cõformes à la parole de Dieu, qui opere où il veut, cõbien il veut, par qui il veut, comme il veut, & quand il veut. Et par ce i'abiure ce que diſent les Iuifs, Payens, Vigilantiens, & Pretendans contre ceſt article.

I. Cor. 12. 12. *Amb. Ser.* 91. *Aug. Ep.* 137.

RESPONSE.

Ceſt Article eſt vne dependance de l'autre, & vne preuue treſſuffiſante de ce que nous auons dit, que lors que nous nous deſtournons de la parole de Dieu, il faut neceſſairement que nous tombions en de grands erreurs, & qui ſe font plus grands de iour en iour, quand au lieu, de les corriger, on les ſouſtient. L'abus des Pelerinages, ſepulchres, Chaſſes, & reliques eſt

ſi ap

si apparent, que nous ferions tort aux yeux des hommes, si nous les voulions descouurir d'auantage. Toutesfois, pour faire plaisir à ces Moynes de Bourdeaux, autheurs de ces Articles d'abiuration, nous leur representerõs vne piece du sainct Suaire (comme ils parlent) dont ceux de Cahors leurs voisins se vantent: assauoir, qu'en leur Processional il y a ceste priere, laquelle ils chantent ordinairemẽt: *Sancte Sudari, ora pro nobis*, c'est à dire, Sainct Suaire, prie pour nous. Item: *Sudarium Christi, liberet nos à peste, & à morte triſti.* C'est à dire, le suaire de Christ nous deliure de peste, & de mort triste. Car ces bonnes gens aimẽt mieux vne ioyeuse vie, qu'vne triste mort. Et en l'Abbaïe de Fons, au mesme païs, ils se vantent d'auoir la nappe qui estoit sur la table lors que Iesus Christ fit la Cene: & partant font ceste priere: *ora pro nobis sanctiſſima Dei mappa.* C'est à dire, tressaincte nappe de Dieu, prie pour nous. Quelles idolatries sont cela? y a-il eu rien de semblable au Paganisme? Que donc les lecteurs iugent où c'est que la superstition ameine les hommes: Superstition, di-ie, nee de leur ignorance, nourrie par l'auarice des Prestres, esleuee, accreüe, & extremement desbordee par les inuentions des Moynes. Entre toutes ces inuẽtions nous pouuons bien compter ces beaux Pelerinages & assemblees, que souuent le Magistrat ciuil a esté contraint de defendre, pour les exces, abus, & dissolutions qui s'y commettent. Et ne sert de rien d'alleguer l'an

l'antiquité là dessus. Car encor que ie ne debatte point de la validité des miracles que les Anciens disent auoir esté faits és sepulchres des Martyrs, à fin que cela seruist à l'instruction des Payens qui restoyent encores lors au milieu des Chrestiens: certes les mesmes Anciens ont tousiours enseigné, de leur temps, qu'il se falloit garder de transferer aux Martyrs ce qui appartient seulemẽt à Dieu. Et parce que desia déslors il s'y commettoit des abus, ils ont taſché de les reformer. Mais s'ils ne l'ont peu faire lors que les abus commençoyent seulement d'estre, que feroyent-ils maintenant, en ce desbordement qui est si grand en l'Egliſe Romaine? Auiourd'hui non seulement on y prie les Saincts, mais chacun Sainct a son office & proprieté. L'vn guerit d'vn mal, l'autre d'vn autre. Et n'y a estat, ville, famille, & maison qui n'ait vn Sainct particulier pour son patron. Et non seulement cela: mais les diuers lieux dediés à vn mesme Sainct, ont aussi leurs proprietés particulieres; tellement qu'ils ne faut plus dire qu'en l'Egliſe Romaine on prie les Saincts; mais qu'on prie les lieux dediés aux Saincts, & les os des Saincts, ou, les os premiers trouués, qu'on appelle, les os des Saincts. Car on sçait assez les abus qui s'y commettent. Qui plus est, ceste particuliere assignation de lieux, contredit à ce qu'ils disoyent en l'Article precedent: que les Saincts ont cognoissance de toutes choses, tant en general, qu'en particulier. Car si cela estoit vray, pourquoy donc faut-il qu'on

qu'on les aille prier pluſtoſt en vn lieu, qu'en vn autre? ſi les hommes ne prenoyent plaiſir à ſe creuer les yeux eux-meſmes, ne verroyent-ils pas, que ceſte diuerſité de lieux n'a eſté inuentee que par l'auarice des Preſtres & Moynes, qui par telles pratiques ont dreſſé comme des canaux, pour faire venir l'eau en leur moulin? Voila pourquoy il y a ſouuẽt de treſgrands proces entre ces gens-là, pour leurs Reliques. Et faut, en fin, pour les appointer, donner trois ou quatre teſtes, & vne douzaine de bras, & autant de iambes à vn corps. Monſtrans par là, qu'ils ont plus de zele au feu de leur cuiſine, qu'aux cendres des Martyrs.

Il ne faut donc ici alleguer l'Ancienneté: car combien que déſlors ce fuſt vne inuention des hommes, ſi eſt-ce que ce qu'on fait auiourd'hui eſt tout autre que ce qu'on faiſoit anciennement. Et qu'ainſi ſoit, voila ce que S. Auguſtin en dit: Nous ne faiſons point de temples, ne Preſtriſe, ne ſacrifices, ni autres ſeruices pour Religion, aux Martyrs: car ils ne ſont pas nos Dieux: mais leur Dieu eſt le noſtre. Vray eſt que nous honnorons leurs memoires, comme de ſaincts hõmes de Dieu, qui ont cõbatu pour la verité iuſques à la mort de leurs corps, à ce que la vraye Religion fuſt cognuë, les fauſſes Religions eſtans conuaincues. Puis il adiouſte, que ce qui ſe faiſoit és ſepulchres des Martyrs, eſtoit pour rendre graces à Dieu, qui les auoit courõnés de tant de victoires, & pour s'accourager à l'imitation de leur vertu. Et ne dit pas

De ciuit. D. 8. c. 27.

que

quẽ ce fuſt pour les prier, encore moins leurs os & leurs cendres: mais il dit ainſi, Ayans inuoqué à noſtre aide le vray Dieu. En fin il conclud, qu'ils n'attribuoyent point aux Martyrs les honneurs diuins: & partant ils ne les prioyent point, comme font les Moynes. Car la priere faite en eſprit, eſt vn ſeruice diuin, fait & exhibé à celui qu'on prie: & les Moynes ne ſçauroyent nyer cela. Cependant, nous ne voulons du tout approuuer les commencemens qui eſtoyent meſmes du temps de ſainct Auguſtin: puis qu'ils ont eſté ſuiuis de ſi grands inconueniens. Et ne doutons pas, que s'il les euſt preueus, il ne ſe fuſt mieux efforcé pour y donner ordre. Car meſmes parce que deſia dés lors il s'y commettoit des abus, voila comment il en parle: Nous n'offrons aucun ſacrifice aux Martyrs, ou aux ſainctes ames, ou aux Anges: & ſi quelqu'vn tombe en ceſt erreur, il eſt corrigé par ſaine doctrine: à fin, ou qu'il s'amende, ou s'il ne le fait, qu'on ſe donne garde de ſon erreur. Et apres auoir parlé des yurongneries qui ſe commettoyent és ſepulchres des Martyrs: c'eſt autre choſe, dit-il, ce que nous enſeignons, & ce que nous ſouffrons: autre eſt ce que nous deuõs cõmander, & ce qui nous eſt commandé de corriger, & ce que nous ſommes contraincts de tolerer, iuſqu'à ce que le puiſſions corriger. Voila ce qu'il dit. Et partant ce n'eſt ſans cauſe que nous condamnons telles choſes, puis que toutes les remõſtrances & corrections des anciens Paſteurs n'ont peu

Cõt. Fauſt. Man. l. 20. c. 21.

empeſc

empeſcher les idolatries qui ſont, en fin, prouenues des commencemens qu'ils ont par trop tolerés : ſous eſperance d'amendemens, de laquelle ils ont eſté fruſtrés. Car auſſi veritablement, veu la naturelle inclination des hommes à idolatrie & ſuperſtition, il y auoit plus à craindre, qu'à eſperer.

Act.10. *Act.14.* Or iugeons maintenant, ſi ſainct Pierre, qui n'a voulu ſouffrir vne reuerence exceſſiue de Corneille: & ſainct Paul, qui a deſchiré ſon veſtement, voyant les Lycaoniens le vouloir adorer, pourroyét approuuer qu'vne infinie multitude de perſonnes ſoit proſternee à genoux és temples faits en leur nom: voire faire l'honneur à leurs os & cendres, qu'eux viuans n'euſſent iamais voulu endurer eſtre fait à leurs perſonnes. Nous vſons d'autant plus volõtiers de ces exemples, que ſainct Auguſtin, au lieu que nous auons tantoſt allegués a propoſés: pour monſtrer que l'intention des Anciens n'a iamais eſté de faire à la memoire des Martyrs le moindre ſeruice de ceux qui leur ſont faits auiourd'hui. Si dõc le Roy Ezechias a eſté loué de ce qu'il a briſé le ſerpent d'airain, qui auoit eſté dreſſé par l'expres commandemẽt de Dieu, par ce que le peuple en abuſoit à Idolatrie : à plus forte raiſon faut-il auiourd'hui oſter les abus qui ſont ſuruenus en l'Egliſe, ſous pretexte de la memoire des Martyrs: deſquels nous ne pourrions ſouhaiter Reliques ne memoriaux ſi excellens, que leurs eſcrits, & ſingulierement des Apoſtres : comme auſſi S. Pierre declare,

2. Reg.18.

qu'il

qu'il vouloit laisser ces Reliques-là pour l'instruction des Eglises: disant, qu'il leur escriuoit si soigneusemẽt: *à fin*, dit il, *qu'apres mon depart, vous ayez souuenance de ces choses*. Ceste doctrine est plus asseuree, que celles de nos Moynes, qui disent, que mesmes les Chasses sont Religieuses, & les Sepulchres sont Religieux: pour faire entendre par là à tous ceux qui en iugeront sans passion, que leur Religion est pieça morte & enseuelie: Et partant, qu'il la faut chercher és chasses & sepulchres, & non ailleurs.

Il semble aussi qu'ils se veulent ouuertemẽt mocquer de la parole de Dieu, quand pour preuue de leurs Reliques ils alleguent ces paroles de S. Paul: *Ce seul & mesme Esprit, fait toutes ces choses: distribuant particulierement à vn chacun selon qu'il veut.* 1. Cor. 12. Dont ils concluent, que leurs chasses, pelerinages, & reliques sont conformes à la parole de Dieu, qui opere où il veut, combien il veut, par qui il veut, comment il veut, & quand il veut. Ce sont leurs paroles. Mais, certes, leurs chasses & pelerinages n'ont rien de commun auec le passage de sainct Paul: qui parle des dons de l'Esprit de Dieu, qui estoyent extraordinaires & miraculeux en ces premiers temps, pour l'edification de l'Eglise: & estoyent, non point és morts, mais és viuans. Car il traite en ce chap. des vertus, dons de gueriſon, diuersités de langues, Propheties, & autres semblables dons spirituels. Si donc les Moynes veulent rapporter ce passage aux Saincts trespassés, pour dire qu'ils ont le

don de gueriſon: il faut auſſi qu'ils ayent le don des langues, & qu'ils reuiennent encores en terre, pour edifier l'Egliſe par leur labeur: ou que les Moynes facent parler & prophetiſer leurs chaſſes & ſepulchres. Quant à nous, nous iugeons de ce que Dieu veut, non par ce que les hommes veulent, mais par ce que lui-meſme nous en a declaré en ſa Parole: où il n'eſt fait aucune mention ne de chaſſes, ne de reliques. Bien y eſt-il dit expreſſemẽt, que nul n'a cognu le ſepulchre de Moyſe: & ce fut pour oſter toute occaſion d'idolatrie au peuple d'Iſrael: comme les doctes Theologiens l'ont entendu.

Deut.34.

ARTICLE LIX.

Ie confeſſe que les images Chreſtiennes ne ſont Idoles, & que l'vſage d'icelles eſt conforme aux ſainctes Eſcritures: & pour ce, ie renõce à tous les erreurs des Iuifs, Marcioniſtes, Manicheans, de Xenas, des Pretendans, & tous autres Briſ'images.

Exod.25. 18. Eſa.1.9.19 Syn. nicen. 2.act.2.

RESPONSE.

C'eſt vne choſe qui eſt grandement à deplorer, qu'apres que par la predication de l'Euangile, les Images des Payens ont eſté abolies, & l'Egliſe a eſté ſans Images plus de cinq cẽs ans: qu'en fin ſous couleur de la Religion Chreſtienne, elles ayẽt eſté remiſes par ceux qui ſe diſent Chreſtiens, & ſucceſſeurs des Apoſtres. Encores eſt-ce vne choſe plus à deplorer, qu'il ſe trouue auiourd'hui des hommes qui maintiennent ceſt abus auec ſi grande opiniaſtreté. Car que dira-on de ces Moynes, qui appellent leurs

Ima

Images, Chreſtiennes? & meſmes veulent faire à croire, que leurs Images ne ſont pas Idoles: pour corrompre, non ſeulement les choſes, mais auſſi les mots? Car Idole, vient du Grec, &, Image, du Latin: & l'vn & l'autre mot eſt pris pour vne meſme choſe: ainſi que ſçauent ceux qui ſont, tant peu que ce ſoit, verſés en ces deux langues. Partant, ſi ces Moynes ſont Idolatres en Grec, à peine pourront-ils eſtre Chreſtiens en Latin, ni en François: ſinon, peut eſtre, qu'ils ſoyent Chreſtiens, comme ils diſent que leurs Images ſont Chreſtiennes: ſuiuãt la ſentence qui en eſt donnee au Pſalme, quand il dit, que ceux qui font les Images, & qui s'y fient, ſont ſemblables à elles. *Pſal.115.*

A fin donc de briſer ces Images auec le marteau de la parole de Dieu: Nous dirons, premierement, qu'eſtant queſtion du ſeruice de Dieu, il n'a eſté licite d'introduire les Images en l'Egliſe, ſans auoir fondement expres en la parole de Dieu. Nous dirons, ſecondement, que puis que les Images ſont treſexpreſſemẽt & treſclairement prohibees en la parole Dieu, ç'a eſté vne preſomptiõ intolerable, de dreſſer ceſte façon de ſeruir à Dieu cõtre ſon expreſſe volõté, & contre l'vſage des Apoſtres, & de toute l'ancienne Egliſe. Et pour eſclarcir la verité de noſtre dire, nous propoſerons les paſſages ſuiuãs:

Tu ne te feras Image taillee, ne ſemblance quelconque des choſes qui ſont là ſus au ciel, ne ci bas en la terre, ni és eaux qui ſont deſſous la terre. Tu ne t'enclineras à icelles, & ne les ſeruiras. Exod.20.

Deut.4. *Vous prendrez bien garde pour vos ames que vous n'auez veu aucune similitude au iour que le Seigneur vostre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du feu, à fin que ne vous corrompiez, & que ne vous faciez Image taillee, representation de toute pourtraiture.*

Leuit. 26. *Vous ne vous ferez point d'idoles, ne d'Image taillee: & ne vous dresserez statue, & ne mettrez pierre de representation en vostre terre, pour vous encliner à icelle.*

Deut.12. *Vous demolirez leurs autels, & desfromprez leurs statues, & brusterez au feu leurs bois: vous despecerez les Images de leurs dieux, & perdrez leur nom de ce lieu: vous ne ferez point ainsi au Seigneur vostre Dieu.*

Ibid.v.30. *Ne t'enquiers point de leurs dieux, disant: Comment ont serui ces gens à leurs dieux? & ie feray ainsi. Tu ne feras point ainsi au Seigneur ton Dieu.*

Hab.2. *Malediction sur celui qui dit à la pierre muette: resueille-toy. Enseignera-elle? voici, elle est couuerte d'or & d'argent, & n'y a aucun esprit dedans.*

Ibidem. *Que proffite l'image taillee? C'est vne fonte, & chose enseignant mensonge.*

Ier.10. *En ce poinct ils se sont abbrutis, & font folement, que le bois est instruction de vanités.*

Deut.16. *Tu ne planteras point de bosquage de quelques arbres aupres l'autel du Seigneur ton Dieu, lequel tu feras: & ne t'esleueras Image. Car le Seigneur ton Dieu hait cela.*

1.Cor.10. *Que ne soyez idolatres, comme aucuns d'eux.*

Mes

Mes bien aimés, fuyez arriere de l'idolatrie. Ibidem.
Enfans, gardez-vous des Idoles. 1. Ioan. 5.

Ces passages, & infinis autres qui se voyent en l'Escriture, declarẽt ouuertement, que Dieu a les Images en abomination. Et ne sert de rien de dire, que les Idoles sont Payennes, & que les Images sont Chrestiennes. Car l'Escriture vse de mots qui comprennent l'idole, l'image dressee, l'image peinte, & generalement toute effigie qu'on voudroit proposer pour le seruice de Dieu.

Aussi peu sert d'alleguer, que Dieu condamnoit les Images des Payens, & non pas les leurs: veu qu'au contraire, il condamne les vnes par les autres. Car le Seigneur ne defend pas seulement d'adorer Iupiter, ou Mercure, ou leurs Images: mais il defend aussi à son peuple d'ensuiure les Payens en cest endroit, & de dresser des Images pour son seruice: quand il dit, *Vous ne ferez point ainsi au Seigneur vostre Dieu.* Il ne dit pas, à Iupiter, ou à Mercure: mais il parle de soy-mesme, & declare, qu'il ne veut point qu'on mesle les Images en son seruice: *d'autant qu'il hait cela.* Et mesme quand Moyse leur ramentoit, que lors que Dieu donna sa Loy en Horeb, ils n'auoyent point veu de similitude, à fin de ne faire aucune image. Il n'estoit pas question des dieux des Payens: mais Moyse veut declarer, que Dieu a voulu oster toute occasiõ à son peuple de faire aucune image à son honneur. Autrement, le premier & le ij. Commandement n'en feroyent qu'vn. Com-

me aussi ceux de l'Eglise Romaine ont tant osé, que d'oster & effacer le second Commandemẽt, par ce qu'il condamne si euidément leurs images. Qui est vn attentat horrible & intolerable, & duquel les autheurs & fauteurs rendront comte au iuste iugement de Dieu. Et cependant nos Moynes ne cessent de nous conioindre effrontément, c'est à dire, Monachalement, auec les Manicheens, & autres anciens heretiques: au lieu qu'ils deuroyent eux-mesmes pleurer, & se repentir d'estre compagnons de l'audace presomptueuse des Manicheẽs, qui ostoyent & effaçoyent de l'Escriture saincte ce qu'il leur plaisoit.

Qu'ils n'excusent point aussi les Images, pour dire, qu'ils ne les adorent pas comme Dieu. Car il est defendu de s'encliner deuant elles: & y a ces deux choses, *s'encliner, & les seruir*: qui toutes deux sont defendues. Parquoy quand le Seigneur dit à Elie, qu'il y en auoit en Israël qui conseruoyent la vraye doctrine, il dit nom-
1. *Reg.* 19. mément, *qu'ils n'auoyent point ployé le genouil deuant Baal.* Pensent-ils aussi que les Payens ayẽt iamais creu, que les images de leurs dieux fussent leurs dieux-mesmes, ou que l'image de Iupiter, fust Iupiter? Car il appert assez par ce
Act. 19. que dit le greffier d'Ephese, aux Actes des Apostres, que les Payens mettoyent difference entre leur deesse Diane, & l'image d'icelle: ioinct
In Ps. 114. ce qu'en dit sainct Augustin, recitant les excuses des Payens, qui se pensoyent estre les plus habiles. Nous n'adorons (disoyent-ils) l'image,

ou

ou quelque diuinité qui ſoit en l'image, mais en ceſte effigie & repreſentation corporelle, nous voyons le ſigne de la choſe que nous deuons adorer. Ce ſont les mots des Payens, recités par S. Auguſtin, & refutés tout enſemble: qui, nonobſtant toutes leurs excuſes, les condamne, d'auoir changé la gloire de Dieu incorruptible, à la reſſemblance de l'homme corruptible: & d'auoir adoré & ſerui la creature, en delaiſſant le Createur: ainſi que S. Paul en parle en l'Epiſtre aux Romains. *Rom. 1.* Et de faict, ſi les Moynes & leurs adherans n'adorent les Images: pourquoy donc ſont-ils à genoux deuant? Pourquoy, ayans les yeux fichés en l'image, ils lui diſent leur Pater noſter? Dequoy ſeruent les chãdelles preſentees aux images? Pourquoy baiſe-on les images, ainſi que faiſoyent les anciens idolatres? auſquels on diſoit (comme recite le Prophete) *Qu'on baiſe les veaux.* *Oſee. 13.* Ioinct, qu'on ſçait aſſez que le baiſer a eſté, & eſt vn ſigne d'hõmage. Pourquoy auſſi les veſt-on ſomptueuſement és iours de leurs feſtes? A quel propos fait-on cẽt lieües pour voir vne image, dont on aura cent pareilles, ou en ſa parroiſſe, ou en ſa maiſon? d'où viẽt que les plus vieilles, les plus noires, & enfumees ont plus de vertu? eſt-ce qu'elles ayẽt plus d'experiẽce que les autres? Pourquoy auſſi les porte-on aux Proceſſiõs? ſi ce n'eſt par ce qu'elles ne peuuẽt pas marcher d'elles-meſmes, comme il eſt dit au Pſeaume. D'auantage, comment appellera on l'image que les Preſtres & Moynes font à Dieu le Pe-

re, lui donnant vne barbe grise, vn manteau, & vne couronne imperiale ? sera-ce vne superstition, ou vne idolatrie, ou vn sacrilege? Ces miserables & endurcis, serõt-ils tousiours si sourds, de ne pouuoir ouïr ce que Dieu crie si hautement par son Prophete ? *A qui me ferez-vous semblable, dit le Seigneur.* Que dirons-nous aussi des monstrueuses images & infames, lesquelles ces bons aduocats maintiennent comme les autres? le cheual de S. George est adoré auec son maistre : le pourceau a sa part des chandelles aussi bien que S. Antoyne : le lyon est honnoré auec sainct Marc: le veau, auec S. Luc : le bœuf & l'asne, auec l'image de la Vierge Marie & de Ioseph : en somme, tout y est plein de bestes. Et, ce qui est encor pis, le diable est esleué en monstre, aussi bien que S. Michel: & les poures bigots ne sont pas moins à genoux deuãt l'vn, que deuant l'autre. Allez donc maintenant, & defendez vos Images par vos subtiles dinstinctions : ou plustost, ayez honte de vostre honte. Et pensez vne fois à ceste sentence de Iesus Christ, *que les vrais adorateurs adorent en Esprit & verité.*

Esa. 40.

Ioan. 4.

Car d'alleguer d'oresenauãt, apres vostre Pape, que les Images sont les liures des ignorans, n'est que trop refuté par l'extreme ignorãce qui est aduenue au peuple par ce moyen. Dieu veut qu'on parle, & qu'on presche, pour enseigner les ignorans, & non pas qu'on leur propose des images muettes, qui ne peuuẽt enseigner: ainsi que nous auons tantost ouï du Prophete.

Gregor.

Oyons

Oyons maintenant les passages de l'Escriture dont ils abusent. Car pour maintenir les images, qu'ils appellent Chrestiennes, ils alleguẽt les Cherubins qui estoyent sur le Propiciatoire du temps de Moyse: c'est à dire, des figures que le peuple ne voyoit iamais, tant s'en faut qu'il en peust abuser: estant chose toute notoire, que selon la Loy, le Propiciatoire estoit enclos au lieu qui estoit appellé Tressainct, où iamais personne n'entroit, que le souuerain Sacrificateur, vne fois l'an, & non plus. Le peuple donc qui oyoit lire en la Loy, que le Propiciatoire estoit couuert des aisles de deux Cherubins: estoit enseigné par là, premierement, que la Maiesté de Dieu est incõprehẽsible, à fin de ne s'en representer aucune figure, ou image, non pas mesmes l'entendement & pensee. Puis aussi aprenoit par là, qu'il estoit encores sous les ombres de la Loy, attẽdant l'ample & claire manifestation de Iesus Christ, qui est le vray Propiciatoire de l'Eglise: ainsi que l'Apostre aux Hebrieux le declare assez. Maintenant donc que Iesus Christ est reuelé, & les anciennes figures de la Loy ont pris fin, &, comme dit sainct Paul, nous contemplons le Seigneur à face descouuerte: quelle ignorance est-ce, de nous remettre au deuãt les choses qui appartenoyent aux ceremonies & pedagogie de l'Ancien Testamẽt, pour nous mõstrer cõment nous nous deuons conduire sous le Nouueau, apres l'ample manifestatiõ de Iesus Christ? Mais il vaut mieux declarer ceci par les paroles de S. Augustin, que par

Heb.2.

Exod.25.

Heb.9.

2.Cor.3.

Quæst.sup. Exod.l.2. c.105.

par les nostres. Car parlant du Propiciatoire, & des Cherubins: c'est, dit-il, vn grand Sacremẽt, ou, Mystere. Car d'autant que ceux-là mesmes qui s'auancent en la crainte de Dieu, ne peuuent entierement accomplir la Loy, le Propiciatoire est par dessus. Car il est necessaire que Dieu nous soit propice, & que sa misericorde soit au dessus de son iugemẽt. Et les deux Cherubins qui couuroyẽt le Propiciatoire de leurs ailes, l'honnoroyent en le couurant: parce que ces mysteres estoyent là: c'est assauoir, la Loy, la manne, & la verge d'Aaron: & se regardoyent l'vn l'autre: pour monstrer la conuenance du Vieil & du Nouueau Testament. Par ces paroles de S. Augustin, on pourra encores mieux cognoistre le peu d'apparence qu'il y a, de remettre en auant l'exemple des Cherubins, pour couurir, non le Propiciatoire, selon la Loy, mais l'abus des images introduit en l'Eglise contre la Loy, & cõtre l'expresse defense que Dieu en a faite en sa Parole. Tellement que nous pouuons bien dire, apres Esaïe, que c'est la couuerture qui couure les natiõs, iusqu'à ce que Dieu l'oste par la predication de l'Euangile.

Esa.25.

Esa.19. Ils se veulent aussi seruir de ceste Prophetie qui est en Esaïe: *En ce iour-là, il y aura vn autel au Seigneur au milieu du pais d'Egypte: & vn tiltre du Seigneur aupres de ses limites.* Comme si par ces paroles le Prophete vouloit predire les images de l'Eglise Romaine. Qui est vne chose si ridicule que riẽ plus. Car outre ce que, si ceste Prophetie eust esté touchãt les Images, elle

elle euſt deu eſtre accomplie du temps des Apoſtres, & de la primitiue Egliſe, durãt laquelle on n'ouït onques parler d'images dreſſees entre les Chreſtiens. Il y a encor ceſte abſurdité, qu'à peine prouueront-ils qu'en Egypte il y ait iamais eu images, comme en l'Egliſe Romaine. Or le paſſage d'Eſaïe eſt aſſez clair: d'autant que parlant de la predication de l'Euangile, qui deuoit retentir en Egypte, il la ſignifie ſous la figure du ſeruice accouſtumé en la Loy. Et partant il parle d'vn autel, dõt l'vſage eſtoit lors. Et ne dit rien des images, comme nos Moynes penſent. C'eſt pourquoy au precedent verſet il dit, *qu'en Egypte on parleroit le langage de Chanaam*: c'eſt à dire, qu'on y receuroit la doctrine qui eſt enſeignee en l'Egliſe de Dieu: par ce que les Iſraëlites qui eſtoyent lors en la terre de Chanaam, eſtoyent l'Egliſe du Seigneur. Et Zacharie dit en meſme ſens, que Egypte & les autres nations celebreroyẽt la feſte des Tabernacles. Au reſte, ce mot *de tiltre*, ou, *Monioye, ou enſeigne*, dont vſe le Prophete, ne ſignifie pas, Image, mais vn ſigne & marque, pour monſtrer qu'ils ſeroyent ioincts en meſme Religion auec les vrais Iſraëlites. Et à ceſte cauſe, il fait mention des limites d'Egypte, où couſtumierement telles Mon-ioyes eſtoyent dreſſees. Adiouſtant auſſi ces mots: *& ſera*, dit-il, *en ſigne & en teſmoignage au Seigneur des exercites en la terre d'Egypte*. Ceux donc de l'Egliſe Reformee ont, à bõ droict en ce temps, comme au milieu d'Egypte, dreſſé le pur ſeruice de Dieu: & teſmoi

Ibid. v. 18.

Zach. c. 14.

moigné publiquement par leur profession exterieure, qu'ils sont, par la grace de Dieu, deliurés de toute superstitiõ & idolatrie. Mais nos Moynes se sont mescontés en alleguant ce passage: & deuoyẽt plustost faire leur proffit de ce qui est dit au mesme chap. qu'ils ont cotté: assauoir, que *le Seigneur ferout trebuscher les images d'Egypte.* Ce qui aduiendra aussi à celles de l'Eglise Romaine, quand il plaira à Dieu. Et ne seront garanties par le second Concile de Nicee, duquel se vantent nos Moynes, autãt pernicieux, que le premier a esté vtile à la Chrestienté. Et de faict, les crimes enormes de ceux qui le procurerẽt, les sottes raisons qui y furẽt alleguees, & les grands iugemens de Dieu qui s'en ensuiuirent, ont assez tesmoigné, combien on doit adiouster de foy à vn tel Concile. Or puis qu'ils aiment plus les Conciles que la parole de Dieu, ils deuoyent, pour le moins, deferer quelque chose au Concile Elibertin, lequel resista vertueusement à ceux qui vouloyent déslors introduire les images en l'Eglise. Deuoyent aussi faire quelque cas de l'ancie Euesque Epiphanius, qui rompit l'image du Crucifix qui estoit à l'entree d'vn temple, disant que cela estoit indigne des Chrestiens. Comme aussi Origene a bien dit, que les images des Chrestiens sont les Chrestiens mesmes. Et Lactance afferme, qu'il n'y a point là de vraye Religion, où les images sont dressees pour Religion. Sans qu'il nous faille dire, que le Cõcile tenu à Frãcfort, sous Charles maigne, n'approuue pas le

Esa.19.v.1

Conc. Elib.can.36.

In Epist. Epiph.

Cõtra Celsum lib.8.

Inst.li.2.c.19.

Con

Concile second de Nicee, tenu sous l'imperatrice Irene, allegué par les Moynes: au contraire, defendit de porter honneur aux images, de les vestir, de leur offrir & presenter chandelles allumees, & encensemens, de s'agenouiller ou descouurir la teste deuant elles: ledit Concile fut tenu enuiron l'an 793.

ARTICLE LX.

Ie croy vne saincte Eglise, visible, Catholique, & Apostolique, esparse par l'vniuers, qui communique en foy & mœurs auec l'Eglise Romaine, dõt nostre S. P. le Pape est le premier & superieur officier au Ministere ordonné de nostre Seigneur Iesus Christ. Et pource ie deteste toutes assemblees, communions, & doctrines contreuenantes, en quelque sorte que soit, aux sainctes definitions d'icelle.

Syn. Constan. Act. 1 Eph. 4. Genes. 13. 15. Pſ. 44. 17.

RESPONSE.

Combien que ces Moynes Abiureurs ayent assez declaré és Articles precedens, qu'ils sont fort incõsiderés en leurs discours, si est-ce que maintenãt ils ont eu vne bonne consideration, de conioindre ceſt article, de l'Eglise, au precedent article, des Images. Car tout ainsi qu'ils ont laissé la doctrine de l'Euangile annoncee par les Apostres, & seellee du sang des fideles Martyrs de Iesus Christ, & se sont cõtentés de leurs images, aussi n'ont-ils que l'image de l'Eglise, ayans perdu la vraye substance d'icelle. Ils disent donc trois choses en ceſt article:

I. Qu'il y a vne Eglise, Saincte, visible, Catholique, Apostolique, esparse par l'vniuers.

II. Que

II. Que ceſte Egliſe communique en Foy & mœurs auec l'Egliſe Romaine: c'eſt à dire, auec l'Egliſe de Rome.

III. Que le Pape eſt premier & ſuperieur officier de l'Egliſe au Miniſtere ordonné de noſtre Seigneur IeſusChriſt. Il nous faut briefuement examiner tous ces trois poincts.

Quant au premier, il faut, auant toutes choſes, entẽdre le ſens, & la ſignification des mots. Car ceſte ſentence de S. Hilaire eſt treſueritable : Des paroles, on vient au ſens: du ſens, à la raiſon: de la raiſon, à la verité. Ce mot dõc, d'Egliſe, ſignifie l'aſſemblee, & multitude des fideles: laquelle eſt accomparee à vn corps, dont Ieſus Chriſt eſt le chef : à vne maiſon, dont Ieſus Chriſt eſt le fondement: & à vne eſpouſe, de laquelle Ieſus Chriſt eſt l'Eſpoux. Partant l'Egliſe de Dieu ſignifie proprement les eſleus : attendu qu'autres ne peuuent eſtre ne le corps, ne la maiſon, ne l'eſpouſe de Ieſus Chriſt. Comme auſſi l'Apoſtre dit, que tout le Corps de IeſusChriſt prend accroiſſement de lui en charité: Et que Ieſus Chriſt ſanctifie ſon Egliſe glorieuſe : & que nous ſommes ſa maiſon, ſi nous perſeuerons iuſques à la fin. Ioinct ce qui eſt declaré en l'Apocalypſe: qu'il n'entrera en la cité deſcendant du ciel, que ceux qui ſont eſcrits au liure de vie de l'Agneau. Et ces Moynes meſmes le confeſſent (ſans y penſer) quand ils appellent l'Egliſe, *Saincte* : conformement au Symbole : ce qui appartient aux Eſleus, ſelon l'Eſcriture.

Epeſ.4. *Coloſſ.2.* *1.Cor.12.* *1.Cor.3.* *Ioan.3.* *Apoc.21.* *Epheſ.5.* *Epheſ.4.* *Epheſ.5.* *Hebr.3.* *Apoc.21.*

Le

Le mot de, *Catholique*, (c'est à dire, vniuerselle) ne se trouue pas en l'Escriture. Mais, pour signifier toute l'Eglise, l'Escriture saincte vse simplement du mot *d'Eglise*: & quelque fois elle la comprend sous le nom de *Ierusalem*. Comme S. Paul, quand il dit, que la haute Ierusalem est franche, laquelle est mere de nous tous. Et semble qu'il ait pris ceste façon de parler des Anciens Prophetes, & singulierement d'Esaïe: lequel parlant de l'Eglise vniuerselle, où non seulement les Iuifs, mais aussi les Gentils deuoyent estre recueillis: *Leue toy*, dit-il, *sois illuminee, & on t'appellera Cité du Seigneur, Sion du Sainct d'Israël.* Et ailleurs: *Ierusalem, i'ay constitué des gardes sur tes murailles tout le iour & toute la nuict: iamais ils ne se tairont.* Et suiuant cela, il est parlé en l'Apocalypse de la Saincte Ierusalem descendant du Ciel: entendant par cela l'Eglise vniuerselle parfaitement accomplie. Et l'Apostre aux Hebrieux addressant son propos à ceux qui ayans receu l'Euãgile par vraye Foy, s'estoyent incorporés en l'Eglise vniuerselle: *vous estes*, dit-il, *venus à la mõtagne de Sion, à la Cité du Dieu viuant, à la Ierusalem celeste, &c.* Or nos Peres, pour mieux exprimer cela (singulierement apres que par la predication de l'Euangile, l'Eglise qui estoit au parauãt enclose en la nation des Israëlites, fut esparse & espandue par tout le monde) ont vsé du mot, *Catholique*, c'est à dire, vniuerselle: comprenant par ce mot tous les fideles esleus, depuis le commencement du monde, iusqu'à la fin. Par

Rom. 8. v. 26. Ephes. 1. 4. 18. Ephe. 4. v. 12. 13. Col. 1. v. 12 1. Thess. 3. v. 13. 2. Thess. 1. 10. Galat. 4. Esa. 60. Esa. 62. Apoc. 21.

ainsi

ainſi, il ſera bon que nous l'entédions des Anciens meſmes, deſquels auſſi le mot de, Catholique, eſt venu iuſques à nous.

In Pſal. 90 *Sainct Auguſtin*: Le corps de ce chef, aſſauoir, Ieſus Chriſt, eſt l'Egliſe: non pas celle qui eſt en ce lieu: mais qui eſt en ce lieu, & par tout le mõde: ni celle qui eſt en ce temps: mais depuis Abel iuſqu'à ceux qui naiſtront iuſqu'à la fin, & croiront en Ieſus Chriſt: tout le peuple des Saincts appartenant à vne Cité, laquelle Cité *In Pſ. 62.* eſt le Corps de Chriſt. *Et ailleurs*: Il eſt noſtre chef, nous ſommes ſes membres: toute ſon Egliſe qui eſt eſpandue par tout, eſt ſon corps, dont il eſt le Chef: non ſeulemẽt les fideles qui ſont à preſent, mais auſſi ceux qui ont eſté deuant nous, & ceux qui ſerõt apres nous iuſqu'à *De catech. rud.* la fin du mõde. *Et ailleurs*: Les citoyens de Ieruſalem celeſte ſont tous les hõmes ſanctifiés, qui ont eſté, qui ſont, & qui ſeront. *Le meſme,* *In Pſal. 36* Tous les iuſtes, dés le commencemẽt du monde ont eu Ieſus Chriſt pour Chef: à fin qu'il fuſt le Chef de toute la cité de Ieruſalem: eſtans compris en ce nombre tous les fideles depuis le commencement, iuſqu'à la fin.

L. 1. Ep. 3. *Sainct Cyprien*, Ceux-là ſont l'Egliſe, qui demeurent conſtamment en la maiſon de Dieu. *De vnit. Eccl.* *Et ailleurs*: l'Eſpouſe de Chriſt ne peut eſtre corrompue: elle eſt entiere & pudique: elle ne cognoit qu'vne maiſon, & garde la chaſteté coniugale par vne ſaincte pudicité. C'eſt celle qui nous garde à Dieu, & qui prepare au Royaume celeſte les enfans qu'elle a engendrés.

Sainct

Sainct Hierome: L'Eglise, qui est la congregation de tous les Saincts, est appellee Colomne & fermeté de verité, selon l'Eternelle fermeté qu'elle a au Seigneur. *Et ailleurs*: L'Eglise Catholique du Vieil & Nouueau Testament afferme vne prouidence, & ne separe point pour raison du temps, ceux qui sont ioincts en mesme condition: nous sommes tous edifiés sur le fondement des Apostres & Prophetes. *In Iob. c. 26* *In c. 4. Ep. ad Gal.*

Epiphane, Ma Colombe, ma parfaite: c'est à dire, l'Eglise Catholique, qui est la Saincte Espouse de Iesus Christ. *Contr. hær. hær. 35.*

Sainct Chrysostome, I'ay espousé, dit l'Eglise, vn celeste Espoux, par la Loy, par les Prophetes, &c. Elle ne se veut point adioindre à vn autre. *Et ailleurs*: L'Eglise est le Tabernacle que le Seigneur a fiché, & non pas l'homme: elle fuit de lieu en autre, mais elle ne fuit pas de pieté en impieté. *Homil. de virt.* *Homil. in Psal. 114.*

Sainct Ambroise: Quand l'Apostre dit, toute l'Eglise, il entend tout ce qui est au Ciel & en terre. *Item*: L'Eglise est la mere de tous les viuans, maison spirituelle, & cité qui viura eternellement, car elle ne peut mourir. *In. ca. 1. Ep. ad Ephes.* *In 2. c. Luc.*

Sainct Bernard: Il nous a esleus, dit S. Paul, deuãt la creation du monde, &c. Il n'y a doute que ces choses ne soyent dites de tous les Esleus de Dieu: or les Esleus de Dieu sont l'Eglise. C'est ce que les Anciens disent pour exposer ce mot, *Catholique*. *Sup. cant. Serm. 78.*

L'Eglise est aussi appellee *Apostolique*, lequel mot fut mis en vsage au commencement, pour

signifier les Eglises esquelles les Apostres auoyent le plus resídé : & qui à ceste occasion estoyent appellees Eglises Apostoliques. Depuis ce nom *Apostolique* a esté mis pour plus ample declaration de ce mot, *Eglise Catholique:* à fin qu'on entendist que la vraye Eglise est celle qui est entierement fondee sur la doctrine des Apostres : & qu'on reiettast par ce moyen tous ceux qui se voudroyent attribuer le nom d'Eglise à fausses enseignes. Ce que nous pourrons entendre par ce que Tertullien en dit: Tãt & de si excellentes Eglises sont vne Eglise, dit-il: assauoir, la premiere Eglise fondee par les Apostres, de laquelle toutes les autres sont prouenues. Ainsi elles sont toutes premieres, & toutes Apostoliques, quand toutes approuuẽt vne mesme vnité. Item: Ie suis heritiere des Apostres (dit l'Eglise) ie tiens ce qu'ils ont laissé, ordonné, & adiuré par Testament. Item, A quoy cognoit-on ceux qui sont estrangers, & ennemis des Apostres, sinon par la diuersité de doctrine que chacun d'iceux a forgee de sa teste, ou l'a receuë contre les Apostres?

De Præscr. hæret.

Ibidem.

Voila donc ce que nos Peres ont creu de l'Eglise Catholique, & Apostolique : & ce qu'ils ont principalement entendu par ces mots. Dõt il est facile à iuger, comment l'Eglise est esparse par tout le monde: non qu'il faille pour estre l'Eglise Catholique & Apostolique, qu'elle soit receuë de tout le mõde (car Iesus Christ regnera au milieu de ses ennemis iusques au dernier iour : ainsi que dit S. Paul apres Dauid) ou qu'il faille

1. Cor. 15. Psal. 110.

faille qu'elle comprenne la pluſpart du monde (car elle ne l'a pas fait du temps des Apoſtres & Martyrs, lors qu'elle floriſſoit le plus: & nous voyons auiourd'hui, auec treſgrād regret, que la pluſpart du monde eſt pleine d'erreurs, non ſeulement de Mahomet, mais auſſi de pluſieurs autres) Mais nous diſons, que l'Egliſe eſt eſparſe par tout le mōde, parce qu'elle n'eſt plus reſtrainte à vn peuple, comme elle a eſté autrefois: ains ſans diſtinction de lieux, & de perſonnes, l'Euangile eſt purement annoncé où, quād, & comment il plaiſt à Dieu. C'eſt la raiſon que S. Auguſtin en allegue, vſant de ces mots: L'Egliſe du Dieu viuant, qui eſt la colomne, & fermeté de verité, eſt eſpādue par toute la terre, à cauſe de l'Euangile, lequel, ainſi que dit S. Paul, eſt preſché entre toute creature qui eſt ſous le ciel. Par cela ceſt ancien Docteur nous monſtre, que ſi nous voulōs trouuer l'Egliſe de Dieu en terre, il faut venir où l'Euangile de Ieſus Chriſt eſt preſché purement, & non où les traditions & commandemens, c'eſt à dire, les ſonges & menſonges des hommes, ſont publiés, maintenus, & authoriſés: leſquels eſtans ordinairement eſpandus par tout le monde, ne ſont pas l'Egliſe Catholique pourtant.

contr. lit. petil. l. 2. c. 103.

Col. 1. 6. 23

Voyons maintenāt, ſi nos Moynes ont bien dit, que l'Egliſe Catholique eſt viſible. Car ſi l'Egliſe Catholique ſignifie les vrays fideles & eſleus qui ont eſté, qui ſont, & qui ſeront, il faudroit que ces Moynes euſſent les yeux merueilleuſement aigus & clair-voyans, s'ils peuuent

voir ceste Eglise Catholique, ainsi que les anciens Symboles l'ont proposee, & que nos Peres l'ont recognuë. Qu'ils disent donc, si les Apostres & Martyrs qui sont au ciel appartiennent à l'Eglise Catholique, ou non. S'ils ne l'osent nier: de quels yeux dõc les voyent-ils? forgeront-ils point quelque nouueau miroir en terre, auquel nous puissions voir les Saincts qui sont au Ciel: tout ainsi qu'ils en ont forgé vn au ciel, par le moyen duquel ils disent que les Saincts voyent tout ce qui se fait en terre? Dirõt-ils qu'il y a deux Catholiques, contre la signification du mot, & contre ce qui est dit notamment au Symbole du Concile de Nicee: *Ie croy vne saincte Catholique & Apostolique Eglise?* il faut donc necessairement faire difference entre l'Eglise Catholique, & l'Eglise visible. Car les Eglises visibles, ce sont les particulieres: comme estoyent du temps des Apostres, l'Eglise des Corinthiens, des Ephesiens, Philippiens, & autres semblables. Telles Eglises dõc sont particulieres, & visibles, & en icelles il y peut auoir, & y a coustumierement des hypocrites, & reprouués, qui n'appartiennent point à ceste Eglise Catholique, laquelle nous confessons au Symbole estre *saincte*, & de laquelle
August. in Ioan. Tr. 3. aussi les anciens ont parlé, ainsi que nous auõs oui. Et de là vient ceste sentence: Que plusieurs sont en l'Eglise, qui ne sont pas de l'Eglise: & comme disoit S. Iean, *ils sont sortis d'entre nous, mais ils n'estoyent pas des nostres.* Par ainsi ce
1. Ioan. 2. stile accoustumé entre ceux de l'Eglise Romaine

ne, quand ils nomment l'Egliſe Catholique, Apoſtolique Romaine, eſt vn erreur autant groſſier, comme il eſt par trop vulgaire. Car cela ne peut non plus s'accorder & conuenir, que qui diroit general & particulier, viſible & inuiſible tout enſemble. Ce qui a fait que ces Moynes n'ont oſé parler ainſi en leurs articles: mais fuyans l'abſurdité du mot, ils n'ont pas laiſſé de tomber en l'abſurdité de la choſe.

Car pour venir au ſecond poinct de ceſt Article, ils maintiennent que l'Egliſe Catholique communique en Foy & mœurs auec l'Egliſe Romaine: tellement qu'à leur dire, l'Egliſe Romaine eſt la reigle de l'Egliſe Catholique: Choſe non ſeulemẽt treſindigne, mais auſſi treſabſurde. Et de faict, n'eſt-ce point aſſubiettir l'Egliſe de Dieu, qui eſt l'Eſpouſe de Ieſus Chriſt, à la volõté & determinatiõ d'vn certain nombre de gens, qui ſeront à Rome? Ceſte Egliſe Romaine, qu'ils appellẽt, eſt-elle l'vn des membres de l'Egliſe Catholique, ou non? Si elle ne l'eſt, elle n'eſt donc pas Egliſe, mais eſt vn conuenticule d'infideles, eſtant hors de l'Egliſe que nous confeſſons au Symbole. S'ils diſent qu'elle en eſt vn des membres, il faut donc que le mẽbre ſoit ſubiet au corps, & le particulier au general: & ne faire pas comme ces Moynes, qui mettẽt la charrue deuãt les bœufs, ainſi qu'on dit en commun prouerbe. Partant ſi l'Egliſe Romaine veut prouuer qu'elle eſt vraye Egliſe, il faut qu'elle monſtre qu'elle a communion auec la vraye Egliſe, qui eſt l'Egliſe Catholi-

que, & non au contraire, comme ces Moynes cuident : lesquels ont oublié qu'ils estoyent en Frãce, quad ils ont dressé ces Articles: veu que les Theologiens François ont touſiours souſtenu que le Concile est au dessus du Pape. D'auantage, pour cognoistre l'Egliſe Catholique, c'est à dire, la vraye espouſe & le Corps de Ieſus Chriſt, il faut venir à la parole de Dieu, qui est comme l'ame de l'Egliſe. Car puis que l'Egliſe est la multitude des fideles, & les fideles ſont ainſi appellés, à cauſe de leur Foy, & que la Foy ne peut eſtre que par la parole de Dieu: il s'enſuit, que ceſte Parole est la vraye marque, pour cognoiſtre & diſcerner la vraye Egliſe d'auec la fauſſe. Et parce que ce poinct doit eſtre principalement conſideré en ceſte matiere, nous propoſerons les paſſages ſuiuans, à fin d'en eſtre entierement eſclaircis.

Alliacenſis. Gerſon. &c.

Epheſ. 2. *Vous n'eſtes plus eſtrangers & forains, mais combourgeois des ſaincts, & domeſtiques de Dieu, edifiés ſur le fondement des Apoſtres, & des Prophetes, eſtant Ieſus Chriſt la maiſtreſſe pierre du coin: en qui tout le baſtiment adiouſté enſemble, ſe leue, pour eſtre vn temple ſainct au Seigneur: en qui vous auſſi eſtes enſemble edifiés pour eſtre vn tabernacle de Dieu en eſprit.*

1. Tim. 3. *A fin que tu ſçaches comment il faut conuerſer en la maiſon de Dieu, qui eſt l'Egliſe du Dieu viuant, colomne & fermeté de verité.*

Heb. 3. *Ieſus Chriſt eſt comme le Fils ſur ſa maiſon, duquel nous ſommes la maiſon, ſi nous retenons ferme iuſques à la fin, l'aſſeurance & la gloire de*

l'eſpe

l'esperance. Partant, comme dit le sainct Esprit: si auiourd'hui vous oyez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs, &c.

Duquel vous approchans, de lui, di-ie, qui est la pierre viue, reiettee des hommes, mais esleüe & pretieuse enuers Dieu: aussi comme pierres viues, estes edifiés pour maison spirituelle, & saincte Sacrificature, pour offrir sacrifices spirituels, agreables à Dieu par Iesus Christ. 1. Pet. 2.

A fin que suiuans verité auec charité, nous croissions en tout en celui qui est le chef, assauoir, Christ, duquel tout le corps bien adiousté, & serré ensemble, par toutes les iointures, prend accroissement, &c. Eph. 4.

Il me monstra la grande Cité saincte de Ierusalẽ descendant du ciel, &c. Et le mur de la Cité auoit douze fondemens, & en iceux les noms des douze Apostres de l'Agneau. Apoc. 21.

Ie suis le bon Pasteur, & cognoy mes brebis, & suis cognu des miennes. I'ay aussi d'autres brebis qui ne sont point de ceste bergerie, il me les faut aussi amener, & orront ma voix, & y aura vne bergerie, & vn Pasteur. Ioan. 10.

Puis donc que par ces tesmoignages de l'Escriture il appert, que l'Eglise de Dieu est fondee sur la doctrine des Apostres & Prophetes, & partant est la colomne & fermeté de verité: & que pour estre la maison de Dieu, c'est à dire, son Eglise, il nous faut perseuerer en l'obeissance de sa Parole, & en l'esperãce que nous auons en icelle: puis qu'il faut suiure la verité, si nous voulõs appartenir au corps de Iesus Christ:

& faut ouïr sa voix, si nous voulons estre de ses brebis : il s'ensuit, que pour discerner l'Eglise Catholique d'auec toutes les fausses assemblees, qui neantmoins s'attribuent le nom d'Eglise, il faut venir à la vraye preuue & marque d'icelle, qui est la parole de Dieu. Et qu'ainsi soit, les noms qui sont dõnés à l'Eglise, le monstrent assez. Car elle ne peut estre le corps de Christ, & receuoir la vie de lui, comme de son chef, si elle n'est vnie à lui : elle ne peut estre la maison de Dieu, bastie & fondee sur Iesus Christ, qu'elle ne s'appuye du tout sur son fondement : elle ne peut estre l'espouse de Christ, sans estre vrayemẽt, voire d'vn lien inseparable cõiointe auec lui. Bref, elle ne peut estre le troupeau de Iesus Christ, sans estre assuiettie & rengee à sa conduite. Or est-il que nostre vnion auec Iesus Christ, nostre appui en lui, & nostre obeissance enuers lui, ne peuuent estre que par le moyen de sa Parole, & de son Esprit. Il faut donc necessairement venir à la parole de Dieu, pour nous faire recognoistre l'Eglise Catholique : à fin de n'estre trompés d'vn faux masque d'Eglise : comme nous seriõs sans doute, si nous nous contentions d'ouïr ce que l'Eglise Romaine se vante d'estre, sans sçauoir ce qu'elle est veritablement. Voila pourquoy S. Paul aduertissoit les Eglises, de discerner les faux Apostres d'auec les vrais : veu que Satan se transfigure en Ange de lumiere. Et partant il protestoit aux Galatiens, que ceux qui annoncent autre doctrine que celle qu'il leur auoit preschee

2. Cor. 11.

Gal. 1.

chee, estoyent maudits.

Or que tel ait esté l'enseignement de nos Peres, il est assez euident par ces paroles de S. Augustin, lequel disputant de la vraye Eglise, dit ainsi: N'oyons point ces paroles, ie di ceci, tu dis cela: Mais oyons plustost ceci: ainsi dit le Seigneur. Il y a des Saincts liures, à l'authorité desquels nous cõsentons & les vns & les autres: Nous croyons ce qui y est dit, nous nous y assubiettissons. Cerchons là l'Eglise: examinons là nostre cause. *Et vn peu apres*: Ie ne veux point monstrer l'Eglise par enseignemens humains, mais par oracles diuins. *Le mesme*: Voici les Escritures communes, voici où nous auons cognu Iesus Christ, voici où nous auons cognu l'Eglise. *Item*: Vn chacun de nous cerche l'Eglise, non en nostre iustice, mais és Saincctes Escritures. *Et ailleurs*: Il ne faut pas adiouster foy, mesmes aux Euesques Catholiques, s'ils sont tellement trompés, que de croire quelque chose contre l'Escriture saincte. *Le mesme*: Contre les tromperies & erreurs, Dieu a voulu mettre vne fermeté és Escritures, contre lesquelles nul Chrestien n'ose parler.

De vnit. Eccl. contr. petil. c. 3.

Ibidem.

Epist. 166.

Epist. 48.

De vnit. Eccl. c. 10.

In Ioan. Epist. Tract. 2.

S. Ambroise, La foy est le fondement de l'Eglise. *Item*: il faut quitter ceste Eglise-là, qui reiette la foy, & ne retient pas le fondement de la predication des Apostres.

In Luc. l. 6 c. 9.

S. Hierome, Ie desire entrer en l'Eglise par les Escritures saincctes. *Lui-mesme*, L'Eglise n'est pas sortie de ses limites: assauoir, des saincctes Escritures. *Et ailleurs*: Là est l'Eglise, où est

In Psal. 5. In C. mi- che. In Ps. 133.

est la vraye foy : l'Eglise ne consiste pas és pa-
In 1. ad Timoth. rois, mais en la verité des articles de la Reli-
gion. *Item :* la seule verité soustient l'edifice de
l'Eglise.

Contr. oës hær. *S. Athanase,* L'Eglise Orthodoxe lisant droi-
tement les Escritures, & les examinant dili-
gemment, s'est edifiee sur la pierre.

In Matth. hom. 46. *S. Chrysostome*, L'Eglise est Ierusalem, dont
les fondemens sont posés sur les Escritures.

Or quand la clarté de tant de passages nous
defaudroit, il y a vne raison, qui deuroit esmou
uoir les plus ignorans. Car puis qu'il faut que
Matt. 28. la vraye Eglise dure tousiours, suiuant ce qui
est dit : *Ie suis auec vous iusques à la consommation du monde*, il la faut donc cognoistre par v-
ne chose qui soit certaine & immuable. Et par
consequent, il ne se faut arrester ni aux temps,
ni aux lieux, ni aux personnes, veu que toutes
ces choses sont suiettes à ordinaires mutatiõs.
Mais il faut venir à la parole de Dieu, de la-
quelle il est dit, *qu'elle demeure eternellement:*
Es. 40. *voire la parole de l'Euangile, qui nous a esté an-*
1. Pet. 1. *noncée*, dit sainct Pierre. Dont nous recueil-
lons, que la parole de Dieu est la mesure & rei-
gle à laquelle l'Eglise doit estre mesuree, rei-
glee, & recognue pour vraye Eglise. Au con-
traire, si nous voulons croire ces Moynes, il
faudra dire que l'Eglise de Rome est aussi la
mesure de soy-mesme : estant la mesure de tou-
tes les Eglises : ce qui ne peut estre. Car, com-
me dit Tertullien, nul n'est tesmoing pour soy-
mesme. Par ainsi, quand nos Moynes veulent
con

conclurre, que l'Egliſe Romaine eſt vraye Egliſe, pour ce qu'elle eſt Egliſe Romaine, certes, ceſte façon de raiſonner eſt par trop deſraiſonnable, voire treſinepte, & ridicule : c'eſt à dire, vrayement Monachale.

Et quant à la conformité en foy, & mœurs auec l'Egliſe de Rome, dont nos Moynes parlent, cela mõſtre qu'ils ſont fort mauuais Theologiens, en quelque ſens qu'ils prennent ce mot, de *mœurs*, ſoit pour couſtume (ce qui ſeroit dit improprement) ſoit pour la conuerſation & la vie. Car ne les couſtumes, ne les mœurs de ceſte Egliſe-là, ne peuuent eſtre la reigle de l'Egliſe Catholique: & les autres Moynes ne voudroyent maintenir ceſt erreur. Mais il faut que ceux qui ont dreſſé les Articles de ceſte Profeſſion, trouuent quelque choſe és mœurs de l'Egliſe de Rome, qui leur ſoit ſpecialement agreable. De noſtre part, nous eſtimons treſheureux ceux qui n'ont aucune communion auec elle, voire telle qu'elle eſt auiourd'hui, ni en ſa foy, ni en ſes mœurs.

Et à fin qu'on ſçache que ce n'eſt pas dés ceſte heure que l'Egliſe Romaine eſt horriblemẽt corrompue, qu'on voye ce que S. Bernard en a eſcrit de ſon temps, comme nous auõs dit en noſtre Preface. A quoy nous adiouſterons encores ce qu'il dit des Prelats d'icelle Egliſe: Voyez, dit-il, cõment ils marchẽt en pompe, ornement, & bigerreries d'habits: d'où vient telle abondance, telle lueur d'habits, tels exces de viandes, tel amas de vaiſſelle d'or & d'argent, *Sup. Cant. ſerm. 77.*

sinon des biens de l'Eglise? Cependant l'Eglise est delaissee poure, nue, miserable, deschiree, herissee, passe, & sans sang. Ce n'est pas maintenant orner l'Espouse, mais la despouiller: ce n'est pas la garder, mais la perdre: ce n'est pas la defendre, mais c'est l'exposer à tous dangers: ce n'est pas l'instituer, mais la prostituer: ce n'est pas paistre le troupeau, mais le tuer, & deuorer. Où sont ceux d'entre les conducteurs & Prelats de l'Eglise, qui n'ayent plus de soin de vuider les bourses, que d'arracher les vices?

Or ce seroit peu de chose, que ceux qui doiuent veiller sur nous, ne nous gardassent pas, si aussi ils ne nous perdoyent. Voila comment S. Bernard depeignoit l'Eglise Romaine de ses viues couleurs.

Venons au troisieme poinct de cest article, où nos Moynes disent, que leur sainct pere le Pape est le premier & superieur officier de l'Eglise Catholique, au Ministere ordonné de nostre Seigneur Iesus Christ. Ici les Moynes ne parlent pas si magnifiquement de leur Pape, que les autres ont accoustumé, quand ils le disent estre le chef, & fondement de l'Eglise: ains se contentent de l'appeller *Officier*. Et, peut estre, seront ils censurés par les Iesuites (qui sont les principaux & iurés satellites du Pape) de n'auoir pas assez dit. Mais quand ils adiouſtent, qu'il est premier & superieur: encores qu'ils n'ayent osé toucher ceste chorde que bié peu, si est ce qu'on entend facilement, qu'ils veulent par là establir la primauté du Pape: la-

quelle

quelle a desia esté refutee par tant de doctes escrits, qu'il ne nous est besoin d'en entrer, pour ceste heure, en long discours. Aussi n'en alleguent-ils aucune raison, & ne cottent aucun passage de l'Escriture, qui puisse seruir à ceste pretendue Primauté: c'est à dire, à la principauté, Royaume & Empire de l'Eueſque de Rome: ou plustost à son iniuste domination, qu'il a de tout son pouuoir vsurpee sur les Empereurs, Roys, & Princes de la terre. Nous nous contenterons donc de lui opposer les passages suiuans:

Les Princes des nations les maistrisent, & les grans vsent d'authorité sur iceux, dit Iesus Christ à ses Apostres: *mais il ne sera point ainsi entre vous: ains quiconques voudra estre grand entre vous, soit vostre valet: & quiconque voudra estre premier entre vous, soit vostre seruiteur.* Matt. 20.

Rendez à Cesar les choses qui sont à Cesar: & à Dieu celles qui sont à Dieu. Matt. 22.

Ie prie les Anciens qui sont entre vous, moy qui suis Ancien auec eux, (dit S. Pierre) *& tesmoing des souffrances de Christ: qui suis aussi participant de la gloire laquelle sera reuelee: paissez le troupeau de Christ, qui vous est commis, en ayans esgard sur icelui, non par contrainte, mais volontairement: non point pour gain deshonneste, mais d'vn prompt courage: & non point comme ayans seigneurie sur les heritages du Seigneur, mais tellement que soyez exẽple du troupeau: & quand le principal Pasteur apparoistra, vous receurez la couronne incorruptible de gloire.* 1. Pet. 5.

Soyez

1.Pet.2. *Soyez ſuiets à tout ordre humain* (dit S. Pierre) *pour l'amour de Dieu: ſoit au Roy, comme au ſuperieur : ſoit aux Gouuerneurs, comme à ceux qui ſont enuoyés de par lui.*

Act.3. *Ie n'ay ni or ni argent* (dit S. Pierre deſauoué par le Pape) *mais ce que i'ay, ie le te donne.*

Allez (dit Ieſus Chriſt à ſes Apoſtres) *& endoctrinez toutes gens, les baptiſans au Nom du Pere, & du Fils, & du ſainct Eſprit, & les enſeignans de garder tout ce que ie vous ay commãdé.*

Par ces paſſages, il appert euidemment, que les Miniſtres de l'Egliſe Chreſtienne n'ont aucune ſeigneurie ou domination, ne les vns ſur les autres, ne tous enſemble, ou aucun d'eux ſur toute l'Egliſe. Tellement que comme entre les Apoſtres, deſquels Dieu s'eſt ſerui au commencement pour fonder l'Egliſe Chreſtienne, l'vn n'auoit aucune ſuperiorité ſur l'autre (comme auſſi Ieſus Chriſt le leur auoit defendu : ioinct ce que S. Paul dit de ſon eſgalité auec les autres Apoſtres.) Pareillement entre les Paſteurs ordinaires de l'Egliſe, vn Eueſque ou Paſteur ne peut pretendre aucune domination ou ſuperiorité ſur vn autre Paſteur de l'Egliſe.

Matt.20. Gal.1.et 2. 2.Cor.11.

Et combien que la diſtinction des dignités Eccleſiaſtiques n'a que trop toſt commencé en l'Egliſe, puis qu'elle y a amené vne ſi horrible cõfuſion: ſi eſt-ce que les Anciens ont eux-meſmes recognu la verité de ce que nous diſons maintenant. Car voila ce qu'ils en ont dit:

De vnit. Eccl. *S. Cyprien*, L'Epiſcopat (dit-il, parlant du Miniſtere Euangelique) eſt vn, duquel chacun Eueſq

Eueſque tient vne partie auec le droict entier dudit Epiſcopat. *Item:* nous deuons garder l'vnité de l'Egliſe, nous principalement qui ſommes Eueſques, & qui preſidons en l'Egliſe de Dieu: à fin que nous monſtrions par là, que l'Epiſcopat eſt vn, & indiuis. *Et ailleurs:* L'Egliſe de Chriſt diuiſee parmi le mõde en pluſieurs parties, eſt vne Egliſe: & ſemblablement l'Epiſcopat, ou Miniſtere, qui eſt eſpandu ça & là par vne multitude accordante de pluſieurs Eueſques, eſt vn Epiſcopat. *Le meſme:* A vn chacun Paſteur certaine portion du troupeau eſt aſſignee, laquelle il regiſſe, & gouuerne, ayant à rendre compte à Dieu de ſes actions. Partant il ne faut pas que ceux ſur leſquels nous preſidons, courent çà & là, pour rompre, par ces artifices, l'vnion & concorde des Eueſques. *Ibidem. l. 4. Epi. 2. De vnit. Ecc.*

S. Auguſtin, expoſant ces mots du Pſalme: *les filles des Rois l'ont delecté:* voila, dit-il, Rome, voila Carthage, voila pluſieurs autres Cités: ce ſont comme les filles des Rois, & ont delecté leur Roy en l'honneur d'icelui: & de toutes eſt faite comme vne Royne, de laquelle il eſt dit, *la Royne eſt à ta dextre, &c.* *In Pſ. 44.*

S. Hierome, De quelque lieu que ſoit l'Eueſque, ou de Rome, ou de Conſtantinople, ou de Rhege, ou d'Alexandrie, il eſt de meſme merite, & de meſme Miniſtere, ou office. *Ad Euag.*

Nous voyons donc que ce que ces Moynes diſent, eſt tresfaux: aſſauoir, que le Pape, c'eſt à dire, l'Eueſque de Rome, ſoit premier, & ſuperieur officier au Miniſtere ordonné de noſtre

Seigneur Iesus Christ: veu que ceste superiorité est defendue par Iesus Christ mesmes, en termes expres: & que S. Pierre la condamne tellement, qu'il ne veut pas que les Pasteurs de l'Eglise recognoissent autre Chef ou principal Pasteur, qu'vn seul Iesus Christ: ainsi qu'il nous a enseigné par ses paroles. Et de faict, les anciens Euesques ont touſiours appellé les Euesques de Rome leurs Collegues & compagnons. Et combien que desia du temps du Concile de Nicee les Euesques ne fussent que trop ambitieux: si est-ce qu'il fut dit lors, que les trois Patriarches, assauoir, d'Antioche, d'Alexandrie, & de Rome, auroyẽt chacun ses bornes & limites distinctes & separees: Tellement que l'Euesque de Rome ne fut onques leur superieur. Et si pour estre vraye Eglise, il faut recognoistre le Pape pour superieur, il s'ensuiuroit que tous les Chrestiens d'Orient, & toutes les Eglises qui y ont esté si belles & fleurissantes, ne furent iamais vrayes Eglises: veu qu'elles n'ont iamais esté suiettes au Pape. Qui plus est, quand l'Euesque de Constantinople, abusant de l'authorité de sa ville, qui estoit lors le principal siege de l'Empire, se voulut intituler, *Euesque vniuersel*, c'est à dire, ayant superiorité sur tous les Euesques, & sur toutes les Eglises du mõde: Gregoire, qui pour lors estoit Euesque de Rome, s'y oppoſa: nõ qu'il osast dire ce que ses successeurs ont fait tout ouuertement depuis: assauoir, que cela appartenoit au seul Euesque de Rome: mais au cõtraire, il proteste que cela ressentoit l'Antechrist

D.65. cypr. l.4. Ep.2. & c. Can. mos antiquus.

lib.4. Ep. 32.38.39.

techriſt, veu que ceſte dignité n'eſt propre qu'à vn ſeul Ieſus Chriſt. Car, dit-il, que diras-tu au iour du iugement à Ieſus Chriſt, qui eſt chef de toute l'Egliſe: toy qui t'efforces d'aſſubiettir tous ſes membres à toy, par ce nom que tu te donnes d'Eueſque vniuerſel? Voila l'opinion de ce Pape: à fin que les Moynes aduiſent iuſques où ils le voudront reſpecter: qu'ils penſent auſſi à ſe deſuelopper des Canõs & Decrets de l'EgliſeRomaine, qui cõtiennẽt ce qui s'enſuit: *Ep. 38.*

Que l'Eueſque du premier ſiege (dit le Canon tiré du Concile d'Afrique) ne ſoit point appellé le Prince des Eueſques & Miniſtres Eccleſiaſtiques, ou Preſtre ſouuerain, ou choſe ſemblable: mais qu'il ſoit nommé tant ſeulement, l'Eueſque du premier ſiege: & que l'Eueſque de Rome ne ſoit pas meſmes appellé vniuerſel. *Item*, Si l'vn des Patriarches eſt appellé vniuerſel, les autres ne ſont plus Patriarches. Item: au commencement de vos lettres, vous m'auez appellé Pape vniuerſel (dit Gregoire, lors Eueſque de Rome, eſcriuant au Patriarche d'Alexandrie) ce que ie vous prie ne faire plus. Car cela qui eſt donné à vn autre par deſſus ce qui lui appartient, vous eſt oſté. Ie ne cerche point vn honneur qui oſte l'honneur de mes freres: l'hõneur de toute l'Egliſe eſt mon honneur, & ie ſuis honoré, quand vn chacun a l'honneur qui lui appartient. Car en diſant que ie ſuis Pape vniuerſel, vous niez que ſoyez cela que me dites eſtre vniuerſel. Par ces paroles l'Eueſque de Rome recognoiſſoit que le Patriarche d'Alexãdrie n'eſ- *Can. prima ſedis. D. 99.* *Cã. nullus Ibid.* *Can. Eccẽ. Ibidem.*

ſtoit pas moins Pape que lui. Ce que nous diſons, non pour approuuer le Primat ou Patriarchat qui en fin eſt degeneré en ſouuerain Papat: mais pour mõſtrer qu'il faut foudroyer l'ãbition des Papes, par leurs Canons meſmes: au lieu que ces Moynes les flattẽt tãt qu'ils peuuẽt, & pẽſent ſous ce mot, *d'officier*, faire doucemẽt couler la Tyrannie horrible que le Pape s'efforce de plus en plus d'exercer, non ſeulement ſur les peuples, mais auſſi ſur les Rois & Princes: & cela meſme eſt apparu de freſche memoire, cõme deſia nous auõs dit ci deſſus, quand nous auons cõdamné les faux Apoſtres en l'article vj. Car nous voulons que tout le mõde ſçache, & que ceci ſoit enregiſtré à la poſterité: Qu'en l'an mil cinq cens quatre vingts & cinq, *Sixte* v. ſe diſant Eueſque de Rome, a, par vne ſienne bulle, expoſé en proye le Royaume, païs, eſtat, & tous les biens, preſens & aduenir quelconques, de Henry ſecond, Roy de Nauarre: & pareillement tous les biens de Henry Prince de Cõdé: tous deux Princes treſchreſtiens & treſ-vertueux: les declarãs decheus de leurs eſtats, biẽs, honneurs, dignités, preſens & aduenir, & incapables d'iceux, tant eux que toute leur poſterité. Faiſant, par ce moyen, vn manifeſte attentat contre tous droicts diuins & humains, meſmes contre l'authorité du Roy, & les priuileges que l'Egliſe Gallicane s'eſt reſerués contre l'ambition Papale iuſqu'à preſent. Mais nous n'en dirons maintenant d'auantage: ayans eſgard au ſuiet qui nous eſt propoſé: eſtans certains

que

que tant de doctes Iurisconsultes François qui sont auiourd'hui, ne lairront passer sous silence vne chose qui importe de tant à cest estat.

Voila donc vn maistre officier, qui tasche à mettre les sceptres & courónes sous ses pieds. Il faut dõc leuer le masque, & dire franchemẽt ce qui en est: Que le Pape veut auoir puissance & commandement sur les consciences, pour establir telle Religion qu'il lui plaira, ensemble sur les personnes, voire les plus grandes, & generalement sur tout ce qui depend d'eux: c'est à dire en vn mot, qu'il veut commander aux ames, aux corps, & aux biens. Et par ce que ceste superiorité appartient seulement à Dieu, nous pouuons affermer qu'il est celui duquel S. Paul a parlé, assauoir, qui s'esleue contre tout ce qui est renommé Dieu. 2. Thess. 2.

Quelle honte donc est-ce à nos Moynes, de dire, que le Pape est superieur officier au Ministere ordonné de Iesus Christ: Au lieu qu'ils deuroyẽt dire, que c'est vn vsurpateur de seigneurie, principauté, & domination indeüe pour réuerser le Ministere ordõné par nostre Seigneur Iesus Christ. Et qu'ainsi soit, quel est le Ministere ordonné en l'Euangile? Qu'on en lise l'institution, & on trouuera, qu'en somme, le Ministere Euãgelique reuient à ces deux poincts: sçauoir est, la pure predication de l'Euangile, & la legitime administration des Sacremens. C'est la charge donnee premierement aux Apostres enuoyés par tout le monde: & puis apres, commise aux Pasteurs ordinaires de l'Eglise

gliſe,& à chacun d'eux à l'endroit du troupeau qui lui eſt aſſigné. Et le Miniſtere eſt voiremẽt vne dignité en l'Egliſe,mais non vne principauté,ou domination, & ne ſe peut eſtendre outre les bornes qui lui ſont preſcriptes en la parole de Dieu.

Or qu'eſt-ce que le Pape fait de ce qui concerne le Miniſtere Euangelique?dira-il qu'il eſt Apoſtre?Mais outre ce que l'Apoſtolat n'a eſté que pour vn temps,les Apoſtres ſont allez preſcher par tout le mõde:& le Pape ne bouge d'vn lieu,&veut que tout le monde vienne à lui.Dira-il qu'il eſt Paſteur ordinaire de l'Egliſe?Mais les Paſteurs doiuent eſtre en vne chaire pour enſeigner: & le Pape eſt aſſis en vne chaire pour commander à tout le monde,&de là,comme de ſon Throne, ietter ſes foudres de papier contre ceux qui en ont encores peur.Nous demãdons dõc, quel Miniſtere eſt cela:&,en quel lieu il a eſté ordonné par Ieſus Chriſt. Nous voyons bien le Miniſtere de paiſtre & d'enſeigner eſtre enioint aux Paſteurs Eccleſiaſtiques: mais l'office de Regner & commander n'eſt ordonné qu'aux Roys, Princes,& Magiſtrats : au ſceptre deſquels l'Eueſque de Rome a volontiers chãgé la houlette de paſteur: ainſi que l'experience l'a mõſtré. Si donques il eſt officier au Miniſtere,ou c'eſt vn officier,ſans office: ou , il eſt ſeruiteur. Et toutesfois , il commande aux plus grands Maiſtres : combien qu'il s'appelle ſeruiteur des ſeruiteurs. Brief, ce ſiege-là eſt tellement ſiege de menſonge, que le Pape ne ſe peut

peut meſme nommer ſans mentir.

En outre, qu'on nous die, ſi ceſte principauté du Pape prouient de ce qu'il eſt Eueſque de Rome, ou non. Si elle prouient de là, il s'enſuit que la principale ſuperiorité & dignité eſt en l'Egliſe de Rome, & non en la perſonne du Pape. Qui eſt vne façon de Miniſtere incognue à toute la doctrine de l'Euangile. Car Ieſus Chriſt a eſtabli ſeulement des perſonnes au Miniſtere de l'Egliſe, & non des Egliſes toutes entieres: ainſi qu'il appert, quand on voit les paſſages eſquels le Miniſtere Euangelique eſt inſtitué. Car S. Paul ne dit pas, que Ieſus Chriſt a donné des villes, ou, des Egliſes: mais des Apoſtres, des Prophetes, des Euangeliſtes, des Paſteurs & Docteurs. Si ſa principauté ne prouient pas de ce qu'il eſt Eueſque de l'Egliſe de Rome, pourquoy donc eſt-ce que nommément nos Moynes ont parlé de ceſte Egliſe-là, quand ils ont dit, que l'Egliſe Catholique communique auec l'Egliſe Romaine? Il y a plus: car leurs propres Canons portent cela en termes expres, que les primautés ſont attribuees aux ſieges: & eux-meſmes diſent ci apres, en la concluſion de leurs Articles, qu'il faut viure en l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine, qu'ils diſent eſtre mere des autres Egliſes. Les voila dõc envn bourbier, duquel ils ne ſe deſpeſtreront iamais: s'il faut qu'ils mõſtrẽt (cõme ils s'y obligẽt par ceſt Article) qu'il y a vn Miniſtere, non de perſonnes, mais d'Egliſes, voire d'vne Egliſe qui ſoit ſuperieure, & qui commande à toutes les *Eph. 4.*

Egliſes du monde,& que ce Miniſtere a eſté or donné par Ieſus Chriſt. Quant au Pape, s'il eſt Eueſque de Rome, comment ſera-il Eueſque de toute l'Egliſe? Rome eſt-elle tout le monde, ou toutes les Egliſes du monde? Si l'Egliſe de Rome eſt ſans Eueſque,ce n'eſt pas vne Egliſe: ainſi que les Moynes meſmes enſeignent. Si le Pape eſt ſon Eueſque, comment eſt-il Eueſque particulier d'vne Egliſe,& Eueſque general de toutes? En ſomme, il faut que ces Moynes retractent ce puant menſonge qu'ils ont mis en ceſt Article, quand ils ont dit, que le Pape eſt officier ſuperieur de l'Egliſe Catholique au Miniſtere ordonné par Ieſus Chriſt. Car ils ſont deſmentis tant par l'expreſſe parole de Dieu, que par toutes les hiſtoires qui font mention des prattiques des Papes, pour paruenir à ceſte ſouueraine puiſſance: laquelle eux-meſmes ſe vantent de tenir du don des anciens Empereurs: ainſi qu'ils l'ont enregiſtré en leurs Decrets en ces termes:Nous ordonnons,dit l'Empereur Conſtantin (ainſi que les Papes l'introduiſent parlãs en leurs Decrets) que l'Egliſe de Rome ait la principauté, tant ſur les quatre ſieges,aſſauoir,d'Alexandrie,d'Antioche,de Ieruſalem,& de Conſtantinople,que generalement ſur toutes les Egliſes qui ſont au monde. Voila l'ordonnance (toute ſuppoſee qu'elle eſt) que le Pape pretend pour fonder ſa ſuperiorité,&non l'ordonnance de Ieſus Chriſt,comme ces Moynes diſent,blaſphemans contre la parole & inſtitutiõ ſacree de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

Can. Conſtantinus Diſt.96.

Or

Or à fin qu'ils sçachent d'où sont venus les noms des primautés & superiorités de leur Eglise, ie les renuoye à l'eschole de leur Maistre Pierre Lõbard, qui leur en recitera ce qui s'ensuit. Car parlant des Archeuesques, Primats, & Metropolitains de l'Eglise Romaine: Il semble, dit-il, que ceste distinctiõ a esté introduite des Payens, qui auoyẽt des Prestres, Archiprestres, & ainsi des autres: autant en auoit dit leur Pape Clemẽt. Voila, certes, la vraye source & des noms, & de la chose. Et ne faut plus que les Moynes la cerchẽt en la parole de Dieu, qui est ennemie de toute ambition & arrogance. *Lib. 4. Sẽt. D. 24.*

Il reste d'examiner trois passages de l'Escriture qu'ils ont cottés en marge par forme d'acquit.

Ils citent le passage de l'Epistre aux Ephesiens: *Ieſus Chriſt a donné les vns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Euangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saincts, pour l'œuure du Miniſtere, pour l'edification du corps de Chriſt, &c.* *Eph. 4.*

Nous respondons, qu'il n'y a là vn seul mot qui puisse fauoriser à l'Eglise Romaine. Car il est là parlé des diuers degrés dont il a pleu à Dieu se seruir, tant pour poser les premiers fondemens de l'Eglise, sous le Nouueau Testamẽt, que pour continuer l'edification d'icelle, iusques à la fin du monde. Or sans nous arrester d'auantage ici dessus, puis que les Moynes ne sçauroyent monstrer par ce passage, que le Pape ait ceste pretendue primauté & superiorité

sur toute l'Eglise:& que mesmes S.Paul ne parle pas de superiorité ou seigneurie, mais plustost d'œuure de Ministere,il s'ensuit qu'ils ont allegué ce passage sans aucune apparence de raison. D'auantage, par ce que depuis le temps de la primitiue Eglise,nous n'auons plus les Apostres,ni les Prophetes,ni les Euangelistes,(aussi n'auons-nous personne qui porte ces noms-là) mais seulement les Pasteurs & Docteurs : & que le Pape n'est ne Pasteur, ne Docteur : car il ne paist, & n'enseigne point : nous concluons, qu'il n'a aucun lieu en ce passage de S.Paul : Et partant qu'il ne se trouue au nombre de ceux qui edifient l'Eglise : ouy bien au nombre des ennemis de l'Eglise,qui s'efforcent de la demolir,& ruiner de tout leur pouuoir.

Genes.13. Ils profanent aussi vn passage de Genese, où le Seigneur dit ainsi à Abraham: *Toute la terre que tu vois, ie te la donneray, & à ta semence à iamais.* Lesquelles paroles s'entendent de la terre de Chanaam promise à Abraham, & aux siens: comme de faict les Israëlites y furent introduits par Iosué,ainsi que l'histoire saincte le recite.Mais il semble que ces Moynes se veulẽt iouër de l'Escriture,quand ils en abusent ainsi. Or puis que la terre de Chanaam n'est pas tout le monde,& que le Pape n'est pas Abraham, ni semẽce d'Abraham (pour le moins spirituelle, s'il ne fait mieux:) Nous nous contentons de leur arracher ce passage des mains: les aduertis sans de traitter l'Escriture Saincte en plus grãde reuerence : & apprendre aussi, que le fruict

de

de la promesse faite à Abraham appartient generalement à tous les fideles, ainsi que sainct Paul l'a declaré. *Rom.4.*

Finalement, ils produisent le Psalme, où il est dit ainsi : *Tes enfans seront au lieu de tes peres: & tu les constitueras Princes par toute la terre.* *Psal.45.* Mais, puis qu'en ce Psalme il est parlé du mariage spirituel de Iesus Christ, & de son Eglise, (cõme les Theologiẽs en sont d'accord) & que l'Eglise est la mere de nous tous (ainsi qu'il est escrit) il faut entẽdre cela de tous les fideles qui regneront auec Iesus Christ : suiuant ce qui est dit par S. Paul, & en l'Apocalypse. Autrement, s'il n'y a que les Papes qui soyent fils de Iesus Christ, & de son Eglise : nous demandons donc où sera l'Eglise Catholique, sur laquelle ils veulent estendre leur domination ? Car il faudroit qu'ils fussent Rois & suiets, maistres & seruiteurs tout ensemble. Nous n'ignorons pas que S. Augustin a voulu par vne allegorie, appliquer ce passage aux Eueſques: mais ces Moynes ne pouuoyent riẽ alleguer de plus propre pour rembarrer leur Pape iusques aux portes de Rome, & pour le faire cõtenir dedans ses limites. Car S. Augustin ne parle que des Eueſques en general: lesquels il dit auoir succedé aux Apostres: sans laisser aucun lieu, ni aucune prerogatiue à l'Eueſque de Rome plus qu'aux autres. Les Apostres, dit il, ont-ils peu touſiours demeurer auec nous ? Maintenãt donc qu'ils sont decedés, l'Eglise en est-elle destituee? Ia n'aduienne. Tes enfans te sont nais pour tes peres. *Galat.4.* *1.Tim.2.* *Apoc.5.* *In Psal.44.*

Qu'est

Qu'eſt-ce à dire cela ? les Apoſtres ont eſté tes peres : & pour les Apoſtres les Eueſques ont eſté conſtitués. Car les Eueſques qui ſont par tout le mõde, d'où ſont-ils nais? l'Egliſe les appelle Peres, & elle les a engendrés, & les a conſtitués aux ſieges de leurs peres. Voila ce que S. Auguſtin en a eſcrit, allegoriſant ſur ce paſſage : nous donnãt à entendre par ceſte allegorie, que ce qui reſte auiourd'hui en l'Egliſe de la ſucceſſion des Apoſtres, ne doit eſtre cerché ailleurs qu'en la vocation & miniſtere des Paſteurs ordinaires de l'Egliſe: & non en vn degré ſuperieur de Papauté. Et meſmes vn peu au parauant il a fait mention de l'Egliſe de Rome, de Carthage, & d'autres lieux, ſans rien particulariſer de ceſte ſuperiorité Papale, dont nos Moynes parlent. Or nous auons touché le ſens propre & naïf de ce paſſage cõme les doctes Theologiens l'ont entendu: tellement que ces Moynes ne peuuent faire que leur dõmage des paſſages qu'ils tirent ainſi par les cheueux, pour les trainer à la confirmation de leur dire. Tant y a, que ce qu'ils alleguent, tant d'Abraham, que du Pſalmiſte, deſcouure euidemment leur intention touchant la primauté du Pape : aſſauoir, qu'ils lui veulẽt procurer par tous moyẽs la domination & principauté ſur toute la terre. Mais Ieſus Chriſt le vray eſpoux de l'Egliſe, & qui eſt armé du glaiue de ſa Parole, qui aime iuſtice & hait meſchãceté (comme il eſt dit en ce meſme Pſalme) reſtablira ſon Egliſe, & confondra ceux qui ſe bandent contre ſa gloire, ſe

Pſal. 45. v. 4. 6. 7. 8.

vou

voulans attribuer ce qui appartient seulement à sa diuine & glorieuse Maiesté. Ce que nous conclurrons par les paroles de S. Augustin, qui introduit l'Eglise, parlant ainsi : Si ie suis l'Espouse de Iesus Christ, si i'ay pris les arres, si i'ay esté rachetee du prix de son sang, i'oy la voix de mon Espoux. Quant à la voix de l'ami de mon Espoux ie l'oy, moyennant qu'il donne la gloire à mon Espoux, & non à soy-mesme. Par lesquelles paroles S. Augustin veut mettre difference entre les vrais Pasteurs de l'Eglise, & les faux: tels qu'est le Pape, qui sous couleur d'estre ami de l'Espoux, le veut chasser de son Throne, & s'attribuer toute authorité sur son Espouse, qui est l'Eglise. Tels ennemis sont d'autant pires, qui là s'appellent amis & seruiteurs. *In Ioan. Tract. 13.*

ARTICLE LXI.

Ie confesse que l'Eglise a tousiours eu publiquement & successiuement des Docteurs ou Prophetes, nonobstãt la reuolte des Roys d'Israël, ou d'aucuns Prestres & Rois de Iuda : lesquels docteurs ont maintenu manifestemẽt, et ce par succession immediate, la verité de la saine & saincte Doctrine, & de la legitime administration des Sacremens: nonobstant les persecutions & erreurs, contre lesquels ils ont obtenu victoire iusques à ce que l'Eglise a esté transferee des Iuifs sous Anne & Caife à nostre Seigneur Iesus Christ, & de lui aux Apostres & leurs successeurs iusques à nous. 2. Par. 11. 13.16. et 20 20. ac. 24. 19. 20. & 25.7,15. ac. 33.10.13. et 36. 14. 15. 16. Esa. 59.21. Ps. 44.17.

Et parce, la reuolte qui se fera contre Dieu, sera par l'Antechrist, & par les heretiques ses suppost, & non par l'Eglise Catholique, c'est à dire, non par la 2. Thess. 2. 3.

Ephes.4. 11.12.13.14

la commune succession & confession de foy és ordinaires Pasteurs & docteurs. Et pource ie deteste les Guenots, Manicheans, Mõtanistes, Donatistes, & Pretendans, qui ont voulu introduire vne Eglise inuisible aucunesfois, & fugitiue à leur plaisir, & qui ont voulu confondre l'Estat du peuple où reside diuersité, auec l'Estat de l'Eglise d'Israël, où reside vnité: & qui ont iniquement attribué la cheute & erreurs des faux Prophetes & Apostres extraordinaires aux legitimes Pasteurs, & ordinaires Docteurs que Dieu par sa bonté conduit sans erreur.

Es.54.7. et 9. Ier. 31. 36.Ier.33. 17.18.

ARTICLE LXII.

Ie confesse que les schismes qui sont interuenus en l'Eglise n'ont concerné que les personnes & les Elections, & non la Foy, l'auctorité, ny l'office. Parquoy cela n'a rien diminué l'vnité & essentielle integrité de l'Eglise, qui reside en la Foy & commune profession des fideles. Et parce ie deteste les Pretendans, qui taschent à excuser leurs heresies & diuisions en la Foy, par les choses qui n'ont concerné que les personnes.

ARTICLE LXIII.

Ie confesse que Dieu conserue son Eglise par les Pasteurs, Euesques & docteurs: & que aduenant que on debatist de la personne de nostre S.P. le Pape, ou à cause de chisme, ou d'heresie, ou de douteuse doctrine: Ce neantmoins elle demeure entiere entre lesdits Pasteurs. Car la conseruation de l'Eglise & de la Foy qui se fait par la souueraine presidence de nostre S.P. le Pape, est vn enrichissement d'abondant & derniere perfection, pour plus

Ephe.4.11. 12.13.14.

brie

briefuement & authentiquement finir les troubles de la Foy, & regir l'Egliſe. Et parce i'abiure tous les erreurs des Nouatiens, des Pretendans, & de tous autres au contraire en ceſt article.

CONCLVSION.

Finalement, pource que la Religion pretendue Reformee entre les Proteſtans, Allemans, & entre les Sacramentaires Pretendans, & entre les Regiſtes, & Puritains Anglois, contient pluſieurs autres erreurs, hereſies, & impietés, qu'il ſeroit long & ennuyeux de reciter par ordre:

Ie proteſte en general & particulier que maintenant ie les abiure, deteſte, & anathematize tous enſemble, me ſubmettant derechef entierement à l'Egliſe Catholique, en la communion & obeiſſance de la ſaincte Egliſe Romaine mere des autres Egliſes.

Promettant, & iurant de bouche & de cœur par la ſaincte Trinité de paradis, & par les ſaincts & ſacrés Euangiles de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, de demeurer (Dieu aidant) le reſte de mes iours en l'vnité d'icelle ſaincte Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine: & garder entierement & inuiolablement ce qu'elle ordonne qu'il faut tenir & croire, comme de l'authorité Euangelique, & tradition Apoſtolique: & nommément ce qui a eſté dernierement deſini & decreté au ſainct & general Concile de Trente. Et ſi (ce que ia n'aduienne) ie me diuiſoy, par quelque occaſion que ce ſoit, de ceſte vnion, encourant crime de pariure & perfide, ie me ſouſmets à la rigueur & ſeuerité des Canons Eccleſiaſtiques.

RESP

RESPONSE.

En ces trois Articles les Moynes traittent vne meſme matiere, aſſauoir, de la Succeſſion Eccleſiaſtique: par laquelle ils veulent prouuer que leur Egliſe eſt la vraye & Catholique Egliſe. Pour ce faire, ils propoſent deux choſes: L'vne, que ceſte ſucceſſion doit touſiours eſtre, & a touſiours eſté en l'Egliſe. L'autre, que leur Egliſe eſt celle en laquelle ceſte ſucceſſiõ a continué depuis les Apoſtres iuſques à preſent.

A fin donques de pouuoir plus facilement declarer ceſte matiere, & mettre, deuant les yeux d'vn chacun la tromperie de ces Moynes, & en general des Docteurs de l'Egliſe Romaine, qui ſous vn ſeul maſque de Succeſſion s'efforcent de couurir tous leurs erreurs: il nous faut ſçauoir que c'eſt que Succeſſion Eccleſiaſtique.

En premier lieu, nous ramenteurons ici ce que nous auons dit en l'Article precedent, de la difference qui eſt entre la vraye Egliſe Catholique, & la vraye Egliſe Particuliere. Car la Catholique, eſt l'vniuerſelle multitude des eſleus de Dieu: & la Particuliere, eſt l'aſſemblee de ceux qui font profeſſion de la vraye Religiõ, en laquelle, par les Miniſtres à ce appellés, la vraye Religion eſt purement enſeignee, & les Sacremens legitimement adminiſtrés. La Catholique eſt inuiſible: non pas que les eſleus qui ſont en ce monde ſoyent inuiſibles, entant qu'ils ſont hommes: mais nous diſons l'Egliſe des eſleus eſtre inuiſible, tant par ce que l'election

ction de Dieu & la Foy des fideles ne nous est pas cognue entierement (car le Seigneur cognoit ceux qui sont siens, dit S.Paul.) qu'aussi, *2.Tim.2.* d'autant que l'Eglise Catholique comprend tous les esleus qui sont, qui ont esté, & qui seront. L'Eglise Particuliere est visible, parce qu'elle est contenue en certains lieux & temps: non que l'election & la Foy des fideles qui s'y rengent soit visible: mais parce que leur assemblee, & les choses qui y sont faites selon le commandement de Dieu sont visibles: & cesteci reçoit des bons, & des mauuais, des esleus, & des reprouués, moyennant qu'ils facent la profession exterieure qui est requise pour estre reputés de l'Eglise visible & particuliere. Nous auons confermé ceci par l'expresse parole de Dieu, & par le tesmoignage de toute l'Antiquité: tellement qu'il ne nous est besoing d'y rien adiouster, si ce n'est, que, pour plus grand esclarcissement, nous voulions encores ouïr particulierement ce que S. Augustin enseigne, tant de l'Eglise Catholique, & inuisible, que de la particuliere, & visible.

Le diable est le chef des meschans, comme Iesus Christ est le chef de l'Eglise, qui est le corps d'icelui, & qui sera auec lui en regne & gloire eternelle, &c. *De Doctr. chr. lib.3. c.vlt.*

Le corps du diable est non seulement en ceux qui sont manifestement dehors, mais aussi en ceux-là qui lui appartiennẽt, & neantmoins sont meslés en l'Eglise pour vn temps. *Ibidem.*

La cité sera rompue en trois parties (Apoc. 16) *In Apoc. hom.13.*

16.) C'est à dire, tout le peuple qui est sous le ciel, dont les Payens & infideles sont vne partie, les heretiques & faux Catholiques l'autre, & l'Eglise Catholique est la troisieme.

Contr.Cresc. Gramm.li. 2.c.33. Il ne faut pas laisser les bons pour les mauuais, qui semblent estre dedans l'Eglise, & toutesfois sont dehors. Car l'Eglise est ainsi descrite au Cantique des Cantiques : *Cant.4.* *ma sœur, mon espouse est vn iardin clos, vne fontaine seellee.* Parquoy ce nombre des iustes qui sont appellés selon le propos de Dieu, desquels il est dit, *2. Tim.2.* *le Seigneur cognoit ceux qui sont siens* : ce nombre, di-ie, des iustes, est le iardin clos, & la fontaine seellee.

De bapt. Contr.Don. l.7.c.51. Ie ne di point sans raison, que les vns sont tellemẽt en la maison de Dieu, qu'ils sont icelle maison de Dieu: les autres sont tellement en la maison, qu'ils n'appartiennẽt point à la maison, mais sont comme on dit que la paille est au froment. Et plusieurs autres lieux semblables: *In Ep. Io. Tract.3.* Tellement qu'il accompare les meschans qui sont és Eglises visibles, aux mauuaises humeurs qui sont au corps, & ne sont pas du corps : veu qu'il se porte beaucoup mieux quãd elles en sont hors.

Il est donc treseuident, que l'Eglise Catholique, c'est à dire, la multitude des esleus de Dieu, est differente des assemblees visibles, qui sont aussi appellees Eglises de Dieu, à raison des esleus : ainsi que S.Paul dit, *2.Tim.2.* *qu'il souffroit tout, à cause des esleus* : & ailleurs, *Tit.1.* *qu'il est Apostre selon la Foy des esleus de Dieu.* Et de ceste

diffe

difference en prouient vne autre : assauoir, que depuis le commencemẽt du monde il y a touſiours eu des esleus de Dieu en terre, en quelque part qu'ils ayent esté, & y en aura iusques à la fin du monde. Car l'Egliſe de Dieu ne peut perir. Mais cela ne ſe peut pas dire des Egliſes particulieres & viſibles, leſquelles ſont recueillies en certains lieux. Car nous voyons qu'elles ſont ſuiettes à de grands & merueilleux changemens. Ainſi du temps des Apoſtres l'Egliſe a eſté floriſſante en Ieruſalem, & maintenant ce n'eſt qu'vn deſert. Autant en pouuons-nous dire de l'Egliſe des Corinthiens, Galates, Epheſiens, & autres ſemblables, dont il eſt fait mention, tant és ſainctes lettres, qu'en l'hiſtoire & eſcrits des Anciens. Toutes leſquelles Egliſes nous diſons, à bon droict, n'eſtre plus. D'auantage, tout ainſi que l'Egliſe des esleus ne peut perir : auſſi la vraye doctrine neceſſaire à ſalut ne peut eſtre eſteinte. Car ſans icelle nous ne pourrions conſiderer les esleus & vrais fideles qui ſont membres du Corps de Ieſus Chriſt, ne pouuans eſtre vrais fideles ſans Foy : & la Foy n'eſtant point ſans la vraye doctrine neceſſaire pour paruenir à ſalut : qui eſt le but auquel les vrais fideles aſpirent. Mais cela ne ſe peut pas dire des Egliſes particulieres : attendu qu'elles ſont compoſees de bons & de mauuais. Or comme nous gliſſons facilement au mal, & à la corruption tant de la doctrine que des mœurs : il aduient ſouuent que le nombre des meſchans s'augmẽte de telle façon, qu'en fin il ſurmonte

les autres. Et par ce moyen la porte eſt ouuerte, non ſeulemẽt aux vices, mais auſſi à infinies corruptions touchãt la doctrine & les poincts de la Religion. Ainſi S. Paul ſe plaignoit des Galates, de ce que bien toſt apres auoir receu la vraye doctrine de l'Euangile, ils s'eſtoyent laiſſés aller aux erreurs des faux Apoſtres. Or combien que toutes les corruptions qui entrẽt aux Egliſes ne ſont ſemblables, ni en qualité, ni en quantité: ſi eſt-ce qu'il n'aduient que trop aiſément, que les erreurs qui ſembloyent eſtre petis au commencement, croiſſans auec le temps, deuiennent à la fin tels & en ſi grand nombre, que ces aſſemblees viſibles qui s'appelloyent Egliſes, n'en retiennẽt gueres que le nom. Dequoy pluſieurs Egliſes d'Orient nous peuuent ſeruir d'exemples, qui receurent les erreurs des Arriens: & en fin, par ce moyen ont ſerui de planche à Mahommet, pour entrer ſi auant en la Chreſtienté comme il a fait, auec le grãd regret & continuels gemiſſemens de tous les gens de bien qui ſont au monde.

Galat. 1.

Ces choſes ainſi expoſees, il nous ſera bien aiſé d'entendre que c'eſt que la Succeſſion Eccleſiaſtique. Car pour le regard de l'Egliſe des eſleus, elle dure touſiours, ainſi que nous auons dit, & la vraye doctrine dure auſſi, ſans laquelle l'Egliſe des eſleus ne peut eſtre: & par ce moyẽ, la ſucceſſion, ou pluſtoſt, continuation de la vraye doctrine dure au monde, par qui, comment, & où il plaiſt à Dieu. Car l'Egliſe des eſleus n'eſt aucunement liee ou aſtreinte ni aux

lieux

lieux, ni aux personnes : veu que l'election de Dieu est par dessus tout, & n'est suiette à rien. Et certes ceste cõseruation de l'Eglise de Dieu, & de la vraye Religion, nous doit singulierement faire adorer la misericorde, la sagesse, & la puissance incomprehensible de Dieu. Par ce que l'Eglise qui n'est du monde, est toutesfois au monde, & y est conseruee maugré le monde : & comme nos Peres ont dit, elle croist & fructifie en la terre, ayãt sa racine au ciel. Ceux là donc s'abusent, qui ne pensent pas, qu'il y ait vne Eglise Catholique, sinon qu'ils la puissent mesurer de leurs yeux : comme nos Moynes, qui mesmes l'enferment, non seulemẽt en l'enclos de la ville, ou plustost, des ruïnes de la ville de Rome, mais aussi au Conclaue des Cardinaux : voire mesmes en la personne de leur Pape. Chose non seulement cõtraire à la nature & dignité de l'Eglise, mais aussi du tout repugnãte à l'hõneur que nous deuõs rendre à Dieu. Car ce n'est pas adorer Dieu, ains se vouloir esleuer au dessus de Dieu, quand on veut restraindre sa misericorde, reigler sa sagesse, & prescrire des moyens à sa puissance, qui est infinie : & ne le seroit pas, si elle estoit limitee par les hommes. Voila donc que c'est de la succession & continuatiõ perpetuelle de l'Eglise Catholique, c'est à dire, des esleus de Dieu, ensemble de la vraye Religion & doctrine : ce qui nous est enseigné par les paroles de nostre Seigneur Iesus Christ, quand il dit, que *les portes d'enfer n'auront point de force contre l'Eglise edifiee sur le Christ le Fils* Matth. 16.

Mat.28. *de Dieu viuant.* Et quand il donna commission aux Apostres de prescher à toutes gens ce qu'il leur auoit commandé, auec ceste promesse solemnelle: *voici, ie suis auec vous tousiours iusqu'à la fin du monde.* Lesquelles paroles S. Augustin Ep.80. expose ainsi: Ce que Iesus Christ dit, *ie suis auec vous iusqu'à la fin du monde:* qui est celui qui n'entende ceste promesse estre faite à l'Eglise vniuerselle, laquelle, les vns mourans, & les autres naissans, sera en ce mõde iusqu'à la fin d'icelui? Et là mesmes: Toutes gens croyent, assauoir, tous ceux qui sont esleus deuant la constitution du monde.

Mais il faut bien autrement iuger des Eglises visibles qui sont necessairement coniointes aux circonstances des temps, lieux, & personnes: & partant, cõme nous auons desia dit, sont suiettes à beaucoup de changemens. A fin dõc d'entendre comment la Succession Ecclesiastique y doit estre considerée, il nous faut faire vne distinction de l'estat d'icelles. Car, ou les Eglises visibles ont vn entier & vray estat, ayans la pureté de la Doctrine, le vray vsage des Sacremens, & la legitime vocation & fonction des Pasteurs Ecclesiastiques, ou elles ont vn estat corrompu. Quand donques l'estat des Eglises visibles est entier: alors, tandis que ceste integrité durera, aussi par mesme moyen la succession de la vraye doctrine, & l'ordinaire succession des Pasteurs y dureront. Et parainsi les hommes se doiuent adioindre à telles assemblees, pour y estre enseignés & entretenus en la

cog

cognoissance & obeissance de Dieu: mais quād l'estat de l'Eglise est corrompu, il faut considerer iusques où la corruption s'estend. Car suiuant cela il faut iuger de la validité, ou inualidité de la Succession Ecclesiastique à l'endroit d'icelle. Si donc retenans le vray fondement, elles bastissent neantmoins du foin & du chaume là dessus (comme dit S.Paul) c'est à dire, des erreurs qui ne conuiennent point auec le fondemēt, encores qu'ils ne le rēuersent pas: alors, suiuant l'exemple de S. Paul, il se faut efforcer de repurger les Eglises de telles corruptions, pour les remettre en leur premiere integrité & splendeur. Mais si la corruption est non seulement commencee, ou auancee, mais est paruenue à son comble: tellement que le fondement est renuersé, & les parois abattues, c'est à dire, que toutes les parties necessaires au vray & legitime estat des Eglises visibles sont corrompues: alors la vraye Succession, tant de la Doctrine, que des pasteurs en est ostee: & n'y reste qu'vne Succession titulaire: iusques à ce qu'il plaise à Dieu les redresser selō les moyens qu'il sçait estre propres & conuenables: & lesquels il suscite pour cest effect. Or aduenant vn tel restablissement, nostre deuoir est, de receuoir le benefice qui nous est presenté, & ouurir nos yeux à la clarté que Dieu r'allume entre nous, au lieu de les fermer à nostre escient, & d'opposer nostre malice à la bonté de Dieu. 1.Cor.3.

Si ceux de l'Eglise Romaine en eussent ainsi vsé, nous ne serions pas en ces miseres où nous

sommes depuis si long temps : & tant de sang innocent n'eust pas esté espandu : ce qui a prouoqué l'ire de Dieu de plus en plus, & a appellé sur la terre les horribles & redoutables iugemens d'icelui que nous y voyons & sentons.

Or ce que nous auons dit des corruptions qui aduiennẽt aux Eglises visibles, encores que la seule experience nous deuroit bien seruir de preuue : si est-ce, qu'il sera encores mieux entendu, si nous oyons là dessus ce que l'Escriture saincte a enseigné: & ce que nos anciens Peres en ont recognu: à fin d'apprẽdre par là, iusques où il nous faut deferer à la succession visible & exterieure, quand il est question de la vraye Doctrine, & de nostre salut.

1. Sam. 2. *I'auoy dit, que ta maison & la maison de ton Pere cheminеroit deuant moy eternellement : mais maintenant le Seigneur dit : ia n'aduienne que ie face cela. Car i'honnoreray ceux qui m'honnorent, & ceux qui me mespriseront seront contemnés.*

Ier. 7. *Ie feray à ceste maison sur laquelle mon Nom est inuoqué, & en laquelle vous auez confiance, & au lieu que ie vous ay donné à vous & à vos peres comme i'ay fait à Silo, & vous ietteray arriere de ma face, &c.*

Ezech. 44. *Les Leuites qui se sont retirés loin arriere de moy, quand Israël erroit, allans apres leurs idoles, porteront la peine de leur iniquité, &c. Et ne s'approcheront point de moy, pour me faire la sacrificature, &c.*

Ose. 4. *Pource que tu as debouté la science, ie te debouteray, que tu ne me faces la sacrificature : puis que tu*

tu as oublié la Loy de ton Dieu, i'oublieray auſſi tes enfans, &c. Tel eſt le Sacrificateur, comme le peuple, dont ie viſiteray ſes voyes ſur lui, & lui rendray ſes actes. Ibid.

Si le Seigneur des armees ne nous euſt reſerué quelque peu de reſte, nous euſſions eſté comme Sodome, & ſerions ſemblables à Gomorrhe. Vous Princes de Sodome, eſcoutez: vous peuples de Gomorrhe, preſtez l'oreille à la Doctrine de noſtre Dieu. Eſ.1.

Noſtre cœur eſt douloureux, à cauſe de la montagne de Sion, laquelle eſt gaſtee. Tellement que les renards y conuerſent. Mais toy, Seigneur, tu demeures eternellement, et ton ſiege eſt à touſiourſmais. Thren.5.

Le Seigneur deſolera la terre, & deſtruira la face d'icelle, & diſſipera ſes habitans: le Sacrificateur ſera comme le peuple. Eſ.24.

Ie ſçay cela, qu'apres mon depart il entrera parmi vous des loups, qui vous greueront, n'epargnans point le troupeau: & ſe leueront d'entre vous meſmes des hommes annonçans choſes peruerſes, pour attirer les Diſciples apres eux. Act.20.

Sachez ceci, qu'és derniers iours il y aura des temps faſcheux. Car les hommes ſeront s'aimans eux-meſmes, auaricieux, vanteurs, orgueilleux, & cruels, haiſſans les bons: traiſtres, temeraires, enflés, amateurs de volupté pluſtoſt que de Dieu, ayans l'apparence de pieté, mais renians la force d'icelle. 2.Timot.3.

Vn temps viendra, qu'ils ne ſouffriront point la 2.Tim.4.

saine Doctrine : ains ayans les oreilles chatouillen ses, ils s'assembleront des Docteurs selon leurs desirs, & destourneront leurs oreilles de la verité, & s'addonneront aux fables.

Matt.5. Vous estes le sel de la terre, si le sel perd sa saueur, dequoy le salera-on ? il ne vaut plus rien, sinon pour estre ietté dehors, & foulé des hommes.

2. Thess.2. Ce iour n'aduiendra point, que premierement ne soit aduenue la reuolte : et que l'homme de peché ne soit reuelé, le fils de perdition, qui s'oppose & s'esleue contre tout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore, iusqu'à estre assis comme Dieu, se mõstrant soy-mesme qu'il est Dieu, &c.

Luc.17. Comme il aduint és iours de Noé, ainsi mesme sera-il és iours du Fils de l'homme, &c. Semblablemẽt aussi comme il aduint és iours de Lot, &c.

Luc.18. Quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouue foy en la terre?

Apoc.13. Toute la terre s'esmerueillant, alla apres la beste, &c. il lui fut donné de faire guerre contre les Saincts, & les vaincre : aussi lui fut donnee puissance sur toute lignee, & langue, & nation : tous ceux qui habitoyent en la terre l'adoroyent, desquels les noms ne sont point escrits au liure de vie de l'Agneau.

Ibidem. Ie vi vne autre beste montant de la terre, qui auoit deux cornes semblables à l'Agneau, & parloit comme le dragon.

Apoc.17. La femme estoit accoustree de pourpre, d'escarlate, & d'or, & de pierres precieuses, & de perles : & en son front vn nom escrit, mystere, la grande Babylone mere des paillardises, & abominations

de

de la terre: & ie vi la femme enyuree du sang des Saincts, & du sang des Martyrs de Iesus, &c. La femme que tu as veuë, est la grande Cité qui a son regne sur les Rois de la terre, &c.

Par tous ces passages, & autres semblables, il appert, que la verité de Dieu, & ses promesses ne sont point attachees à la succession personnelle des Pasteurs Ecclesiastiques: attendu que les Eglises visibles peuuent estre corrompues, voire par leurs propres Eueſques & Pasteurs: esquels lors est accompli ce que disoit Iesus Christ, que *le sel perd sa saueur:* Ce qui a esté predit deuoir aduenir, non seulemẽt à quelques Eglises visibles, mais aux principales, & à vn si grand nombre d'icelles, qu'en aparence, la corruption seroit vniuerselle par tout le monde: estans, neantmoins, les esleus de Dieu conserués par tels moyens qu'il lui plairoit. Et tant s'en faut que la semence de la vraye Religion ait deu demeurer en l'Eglise de Rome, qu'au contraire, ce deuoit estre le lieu du principal siege des erreurs & corruptions de l'Eglise: ainsi que les Propheties sur ce faites le signifient euidemment: depeignans ceste ville-là comme en vn tableau, ainsi que les Anciens l'ont exposé: & qu'aussi l'experience n'a que trop confermé.

Il faut maintenant ouïr l'aduis desdits Anciens, conforme à ce qui nous a esté enseigné par la parole de Dieu, touchant la corruption des Eglises visibles.

S. Basile, l'Eglise reçoit beaucoup de Doctrines *In 1. Cap. Esa.*

nes diuerſes & eſtranges, introduites par ceux qui ſouillent la pureté des Sacremens, & ſement des Doctrines d'impieté, à la ruïne des ames. De telle Egliſe on peut dire iuſtement, ce que diſoit Eſaïe : *comment eſt deuenue paillarde la Cité fidele de Sion?*

In Matth. hom.49. *S. Chryſoſtome*, Quand vous verrez l'hereſie meſchante, qui eſt l'exercite de l'Antechriſt, eſtre debout és lieux ſaincts de l'Egliſe : lors que ceux qui ſont en Iudee, fuyent aux montagnes, c'eſt à dire, que ceux qui ſont Chreſtiens ſe retirent aux Eſcritures. Car depuis que ceſte hereſie a occupé ces Egliſes, il n'y aura nulle autre preuue de la vraye Chreſtiété, ni autre refuge des Chreſtiens, qui voudroyét cognoiſtre la verité de la foy, ſinon les Eſcritures diuines.

In laud. Athan. *S. Nazianzene*, La Succeſſion de pieté doit eſtre tenue proprement Succeſſion. Car celui qui fait profeſſion d'vne meſme Doctrine, & d'vne meſmé foy, eſt auſſi participant d'vn meſme ſiege. Mais celui qui embraſſe vne foy contraire, doit eſtre tenu pour ennemi, encores meſmes qu'il fuſt au ſiege.

In Luc. l. 6 c. 9. *S. Ambroiſe*, Il nous eſt commandé de cercher, & choiſir principalement l'Egliſe en laquelle Ieſus Chriſt habite : mais s'il y a quelque Egliſe qui reiette la foy, & ne poſſede pas les fondemens de la predication des Apoſtres, il la faut delaiſſer.

Hexaem. l. 4. c. 8. *Le meſme*, L'Egliſe, ainſi que la Lune, a ſouuent des defauts, & des renouuellemens.

Ep. 48. *S. Auguſtin*, Ceſte eſt l'Egliſe, laquelle eſt quel

quelquefois obſcurcie par vne grande quantité de ſcandales,&c.

Le meſme, Ceux qui demeurerent fermes & peurent entendre les paroles ambigues des heretiques, peu en nombre en comparaiſon des autres,eſtoyent en exil: les autres eſtoyent cachés par tout le monde. Ainſi l'Egliſe qui croit par toutes gens, a eſté conſeruee au froment du Seigneur. *Item:* L'Egliſe eſt ſoleil,lune,& eſtoilles,&c. Quand le ſoleil ſera obſcurci, & la lune ne donnera point ſa clarté, & les eſtoilles tõberont du ciel:lors l'Egliſe n'apparoiſtra pas, eſtãt extrememẽt affligee par les perſecuteurs. *Ibidem.* *Epiſt.80.*

Le meſme, Quand l'iniquité abondera,la charité de pluſieurs ſe refroidira. Mais ceſte Egliſe-là qui crie des bouts de la terre, eſt en ceux dont il eſt dit puis apres, *quiconque perſeuerera iuſqu'à la fin,ceſtui-là ſera ſauué.* *In Pſ.60.*

S. Athanaſe, Qui eſt maintenant l'Egliſe qui adore Ieſus Chriſt auec liberté? S'il y a en quelque part des gens de pieté, & amateurs de Ieſus Chriſt (comme il y en a beaucoup par tout) ceux-là, comme il aduint à Elie, ſont cachés, & ſe fourrent aux cauernes de la terre. *Ad ſolit. vitam agen.*

Le meſme, Vers nous le petit enfant qu'Herodes vouloit tuer,eſt gardé:& ſemblablement la verité vit en vous.

Voila donc ce que les Anciens ont eſtimé des changemens qui aduiennent aux Egliſes viſibles,& de la corruption d'icelles, auec aduertiſſemẽt de s'en departir:& neantmoins s'aſſeurent, que nonobſtant ces changemens & *Contr. Ar. Or. I.*

cor

corruptions, la vraye Religion eſt conſeruee par ceux qu'il plaiſt à Dieu preſeruer de telles corruptions.

De tout ce que deſſus nous concluons, que les Moynes abiureurs ont commis principalement deux treſ-grandes fautes en ceſte matiere. L'vne, en ce qu'ils diſent, que le Miniſtere Eccleſiaſtique a deu touſiours durer publiquement, & ſucceſſiuement és Egliſes viſibles: & par ce moyen la doctrine des Apoſtres eſtre continuee. L'autre, quand ils afferment, que notamment l'Egliſe de Rome a touſiours eu depuis les Apoſtres, & a encores ceſte publique ſucceſſion du Miniſtere Eccleſiaſtique: & par le moyen d'icelle, que le meſme doit eſtre dit de toutes les autres Egliſes qui ſont, comme ceux-ci parlent, de ſa communion: mais, comme nous diſons auec verité, de ſa ſubiection. Quant au premier poinct, leur erreur a eſté amplement refuté, tant par expres teſmoignages de l'Eſcriture, que par le commun conſentement de l'Antiquité conforme à iceux: eſtant vne choſe par trop indigne, de vouloir que la verité de Dieu, qui eſt immuable, depende des choſes humaines, qui ſont ſuiettes à tant d'inconſtances & mutations.

Maintenant, combien que la refutation du premier erreur contienne aſſez la refutation du ſecond: ſi eſt-ce que nous en voulons encores dire quelque choſe particulierement, pour monſtrer, que s'il eſtoit ainſi, que le public & exterieur Miniſtere deuſt infalliblement durer

(ce

(ce que non, ainsi que nous auons prouué ci dessus) si est-ce qu'il n'a pas duré en l'Eglise Romaine.

Nous ne ramenteurons point ici les plaintes dés long temps faites contre les Ministres de l'Eglise de Rome, qui dés aussi tost qu'ils ont peu dresser la teste, l'ont voulu leuer par dessus toutes les autres Eglises: dequoy les Anciens, comme S. Hierome, S. Augustin, S. Bernard, & autres s'en sont plaincts: seulemẽt nous prions les Lecteurs, & les exhortons au nom de Dieu, de bien poiser les choses que nous deduirons particulierement sur ce poinct: à fin de iuger, si les Moynes ont raison de dire, que l'Eglise de Rome, & les autres qu'elle a assuietties sous son ioug, ont retenu la vraye Succession Ecclesiastique: & (comme ils disent) la publique & ordinaire Succession, tant des Pasteurs, que de la Saincte Doctrine, depuis les Apostres iusques à present. Car qu'est-ce à dire Succession ordinaire, en cest endroict? n'est-ce pas quand la vraye doctrine est continuee par le Ministere des Pasteurs legitimement appellés, & executans fidelement leur charge? y a-il rien si aisé, que de venir à l'espreuue, pour sçauoir si l'Eglise Romaine a vne telle Succession? Ils se vantent que ceste Succession est depuis les Apostres. Ouurons donc les liures, fueilletons les Escrits des Apostres, voyons-y l'institution des Sacremens, l'ordre de l'Eglise, la vocation des Ministres, les moyens de leur election, & generalement tout ce qui concerne le

Ad Euagr. Quæst. ex vtroq. test. 101.

Minist

Miniſtere Eccleſiaſtique. Ici les Moynes reculent, & refuſent ceſt examen: voulans que nous nous contentions de ce qu'ils ont touſiours eu des Eueſques. Certes, ſi la Succeſſion Eccleſiaſtique, dont nous parlons, eſt vne Succeſſion de noms ſeulement, & de tiltres, ils ont gaigné leur cauſe. Mais ſi c'eſt vne vraye Succeſſion, tant de la doctrine des Apoſtres, que de l'ordre Eccle ſiaſtique eſtabli par eux, il ne ſe faut pas contenter des noms, mais il faut venir aux cho ſes qui ſont ſignifiees par les noms. Si donc l'E gliſe Romaine n'a rien en effect de ce qui a eſté en l'Egliſe, du temps des Apoſtres: & l'Egliſe du temps des Apoſtres n'a rien eu, ou fort peu de ce qui eſt en l'Egliſe Romaine: où ſera ceſte Succeſſion?

Car du temps des Apoſtres les Paſteurs eſtoyent eſleus tels que ſainct Paul l'ordonne en ſes Epiſtres, & auec examen de vie, & de mœurs, conſentement, & approbation des Egli ſes auſquelles ils eſtoyent deſtinés: & faiſoyent leur charge, ainſi qu'elle eſt preſcripte en la parole de Dieu. Il ne ſe void rien de tout cela en l'Egliſe Romaine (ainſi que deſia nous auons dit, & prouué ci deſſus en l'article lj.) Veu qu'il eſt tout notoire, ou que les Princes conferent les Eueſchés ſous l'authotiré du Pape: ou que ceux qui enuoyent le pluſtoſt à Rome, les emportent: & tout leur examen & ſuffiſance, eſt, le mieux courir, & le plus donner. Tellement qu'il ne ſe faut pas esbahir, ſi eſtans faits Eueſques en poſte, ils s'en acquitent apres ſi legere

gerement. Tant y a, qu'encores que nous nous taisions, tout le monde dira que auiourd'hui, quand on fait les Eueſques en l'Egliſe Romaine, il n'y a iamais ni examen de doctrine, ni approbation de mœurs, ni conſentement du peuple.

Quant aux ventes & permutations des Cures, Eueſchés, & autres benefices (qu'ils appellent) encor que les hommes ſe vueillent fermer les yeux, ſi ſont-ils contraints de les voir. Tellement qu'il ſemble que ce ſoit vne foire de marchands qui vendent, reuendent, changent, traffiquent, moyennant qu'ils ayent la marque dont il eſt parlé en l'Apocalypſe. La *Apoc.13.* pluralité de leurs benefices en vne meſme perſonne eſt manifeſte à vn chacun : moyennant le nom ſuppoſé d'vn quidam, qu'on appelle vulgairement Cuſtodinos: & ſera volontiers quelque Cuiſinier, ou autre ſeruiteur domeſtique. Les peuples oyent nommer les Eueſques, quād il leur faut payer leurs reuenus : autrement ne les voyent, & ne les oyent iamais en leurs benefices, qui ſont ainſi appellés, non pour bien qu'ils y facent, mais pour les biens qu'ils en reçoiuent. Partant nous diſons treſueritablement, que rien n'eſt auiourd'hui obſerué en l'Egliſe Romaine de tout ce qui a eſté inſtitué & prattiqué par les Apoſtres, touchant le Miniſtere Eccleſiaſtique.

Voyons maintenant, ſi les façons de faire de l'Egliſe Romaine, quant à leurs dignités Eccleſiaſtiques, ont eu lieu en l'Egliſe, du temps

des

des Apoſtres. Nous y voyons donc vn Pape tel que nous l'auons pourtrait au vif en l'Article precedent : & ſouuent en y a eu deux & trois combatans entr'eux de la primauté. Nous y voyons force Cardinaux, Archeueſques, Eueſques, courtiſans : & en tout cela (ſans qu'il nous faille eſplucher par le menu les Curés, Vicaires, & vne milliaſſe de petis Preſtres voltigeãs, enſemble ceſte formilliere de Moynes qui bougent par tout) Il n'y a aucune apparence de Miniſtere Eccleſiaſtique : mais pluſtoſt vne face d'vne Monarchie, ou des Babyloniens, ou des Perſes auec leurs anciens Satrapes, en toute ambition, arrogance, vanité, & diſſolution. (Nous n'en voulons dire d'auãtage.) Et, cependant ces Moynes diront effrontément, qu'ils ont la Succeſſion Eccleſiaſtique depuis le tẽps des Apoſtres. Si la pureté du temps des Apoſtres n'eſt aucunement entr'eux, & ſi leurs impuretés ne ſe trouuent point auoir eſté du tẽps des Apoſtres: comment pourra eſtre ceſte continuelle Succeſſiõ? Certes, il faut recognoiſtre & confeſſer, que leur Succeſſion doit eſtre entendue, tout ainſi qu'on dit que la nuict ſuccede au iour, les tenebres à la lumiere, le Tyran, au vray Monarque, l'vſurpateur, au legitime Seigneur, & le mal, au bien. Et cela eſt changement, pluſtoſt que ſucceſſion: & n'y a autre cõtinuation en l'Egliſe Romaine, que d'erreur en erreur, & de mal en pis.

Comment donc eſt-ce que ces Moynes ont oſé dire, que leur Egliſe a touſiours eu publique

quement & succeſſiuement des vrais Paſteurs depuis les Apoſtres iuſques à eux? Du tẽps des Apoſtres, l'ordre & degré ſuperieur des Eueſques par deſſus les Preſtres, n'eſtoit pas: encor moins des Archeueſques ſur les Eueſques: moins des Patriarches ſur les Archeueſques: & moins encor d'vn Pape ſur les Patriarches. tout cela, di-ie, n'eſtoit pas. Itẽ, du tẽps des Apoſtres, les Paſteurs ordinaires de l'Egliſe n'ont iamais eſté appellés & inſtallés en leurs charges, ſans election. Mais en l'Egliſe Romaine y a-il vn ſeul Eueſque ou Curé par election, & auec le conſentement du peuple? Si donc le Paſteur Eccleſiaſtique ne peut eſtre ſans vocatiõ (car c'eſt vne charge, & vn office) ſi telle vocation ne peut eſtre ſans election (comme tous les Eſcrits des Apoſtres l'enſeignent) s'il n'y a point d'election en l'Egliſe Romaine, pour ordonner leurs Eueſques & Curés (comme tout le monde ſçait & void) où eſt donc ceſte publique ſucceſſion d'Eueſques, dont ils ſe vantent? y aura-il ſucceſſion en ce qui n'eſt pas? Si leurs Eueſques ne ſont pas legitimement appellés, ni ordonnés: ſont-ils autrement Eueſques que de nom? Qu'ils confeſſent donc, qu'ils n'ont autre Succeſſion Eccleſiaſtique, ſinon Titulaire, ainſi que nous auons tantoſt dit.

Par cela auſſi il appert, que c'eſt à treſfauſſes enſeignes qu'ils diſent, que leurs Paſteurs ſont ordinaires Paſteurs. Car qu'eſt-ce à dire, ordinaire? s'ils le prẽnent pour vne choſe accouſtumee, ils ne ſont plus Theologiens, & corrom-

pent non seulement les choses, mais aussi les mots. Et en ce sens nous confessons que leurs Euesques, & les corruptions de leurs Euesques, & infinis erreurs leur sont ordinaires, c'est à dire, coustumiers : & disons, auec S. Cyprien, qu'vne mauuaise coustume n'est autre chose, qu'vne vieillesse d'erreur. Mais puis qu'à parler proprement, ordinaire, vient de l'ordre : & que nous appellons ordinaire, ce qui s'obserue selon l'ordre qui a esté prescrit: il s'ensuit, que les Euesques & Pasteurs de l'Eglise Romaine ne sont & ne peuuent estre ordinaires Pasteurs de l'Eglise: puis qu'ils sont establis sans & contre l'ordre qui en a esté prescrit par les Apostres. D'auãtage, puis que les Canõs approuués par l'Eglise Romaine, & enregistrés en leurs Decrets, requierent que les Euesques & Curés soyent esleus auec examen: & qu'ils facẽt leurs charges actuellement, où sera ceste succession dont ils se glorifient tant, veu qu'il y a si long temps qu'ils cõtreuiennent entieremẽt à leurs Canons ? Car les Euesques & Curés doiuent prescher, & ils ne prescheht pas. Les Moynes n'ont aucune vocation de prescher, par les mesmes Canons & Decrets, & il n'y a qu'eux qui prescheht en l'Eglise Romaine.

Pour se demesler de tant & si grandes difficultés, ceux de l'Eglise Romaine n'ont autre expedient, sinon de nous opposer la continuelle succession de leurs Euesques, lesquels ils comptent les vns apres les autres, à la façõ de leurs chappelets (aussi, certes, la succession dõt ils se

van

vantent, ne tient qu'à vn filet) & pensent auoir suffisamment prouué que leur Eglise est vraye Eglise, quand ils auront recité le Catalogue, & fait le denombrement de leurs Eueſques. Mais pour leur oſter ceſte vaine cõfiance, il nous faut considerer que ceſte ſucceſſion dont nous parlons s'entẽd en deux ſortes: ainſi qu'il nous eſt aiſé de recueillir de noſtre precedent diſcours. Car il y a ſucceſſion en la Doctrine, & ſucceſſion perſonnelle des Paſteurs ſuccedans publiquement les vns aux autres: & l'vne n'eſt pas liee à l'autre neceſſairement. Qu'ainſi ſoit, lors que le Seigneur dit à Elie, qu'il y auoit en Iſraël sept mil hommes, c'eſt à dire, vn grãd nombre, qui n'auoyent point fleſchi le genouil deuant Baal, ceux-là auoyent, ſans doute, la ſucceſſion & continuation de la vraye Doctrine, cõme il appert aſſez par ce que le Seigneur en dit. Et partãt S. Ambroiſe afferme, que la verité eſtoit en eux. Neantmoins, ils n'auoyent pas la publique ſucceſſion des Paſteurs. Car Elie ne ſe fuſt pas plaint d'eſtre ſeul en ces lieux-là ſeruant à Dieu, ſi l'Egliſe de ces ſept mille hommes euſt eſté publique. On voit dõc par là, que la ſucceſſion en la Doctrine peut eſtre ſans la publique & perſonnelle ſucceſſion des Paſteurs. Au contraire, ces Moynes meſmes ont iuré en l'Article lvj. que la ſucceſſiõ legitime des Eueſques, eſt faillie és Egliſes Grecques, leſquelles ils ont accuſees de beaucoup d'erreurs. Et toutesfois la ſucceſſiõ perſonnelle & publique y eſt, & y a touſiours eſté. Partant nous concluons par le

1. Reg. 19.

In Pſ. 118. Ser. 12.

propre dire de ces Moynes, que ceſte publique & perſonnelle Succeſſiõ peut eſtre ſans la Succeſſion en la Doctrine. Il y a plus: Car lors que les Arriẽs auoyẽt occupé les Egliſes d'Oriẽt, & pendãt ce temps-là, on y voyoit la publique & perſonnelle Succeſſion d'Eueſques deſtituee de la vraye Doctrine: & neantmoins la ſucceſſion en la vraye Doctrine eſtoit cõtinuee en l'Oriẽt, ſans publique profeſſion: aſſauoir, és fideles qui deteſtans les Eueſques Arriens, & ſe retirans d'eux, perſeueroyẽt en la vraye Religiõ. Ce que nous auons appris ci deſſus par le teſmoignage de S. Auguſtin, affermant que la vraye Egliſe eſtoit conſeruee és gens de bien qui eſtoyent comme vn peu de froment ſous beaucoup de paille. Comme auſſi S. Athanaſe parlant de ce temps-là, accomparoit la vraye doctrine & ceux qui la gardoyent, à l'enfant Ieſus Chriſt caché en Egypte.

Ep. 48.

Cõtr. Aria. or. 1.

Puis donc que la vraye doctrine peut eſtre ſans la publique & perſonnelle ſucceſſion: & ceſte ſucceſſiõ perſonnelle peut auſſi eſtre ſans la vraye doctrine: & que meſmes lors que la publique ſucceſſion eſt entierement corrompue, la vraye Egliſe de Dieu peut eſtre conſeruee ſans eſtat viſible & apparent: toutes leſquelles choſes nous diſons apres l'Eſcriture, auec l'Antiquité, voire par le propre conſentement de ces Moynes: il n'y a rien qui nous puiſſe garder de conclurre, que tout ce que les Moynes, enſemble tous leurs adherans propoſent de la publique ſucceſſion des Eueſques, ne ſert que de

fueil

fueilles pour couurir la hôte de l'Egliſe Romaine: s'ils ne monſtrent qu'ils ont la ſucceſſion & continuation de la meſme Doctrine qui a eſté preſchee par les Apoſtres, & laiſſee à la poſterité auec la continuation du S. Miniſtere, ainſi qu'il a eſté ordonné & eſtabli par eux. Voila pourquoy quand nos Peres ont oppoſé aux anciens heretiques la ſucceſſion Eccleſiaſtique, ils ont, ſur tout, inſiſté à la verité de la Doctrine: laquelle auſſi Irenee dit eſtre la principale ſucceſſion. Il faut, dit-il, eſcouter les Paſteurs de l'Egliſe, leſquels auec la ſucceſſion du Miniſtere, ont auſſi retenu le don de la vraye Doctrine. Et tous ceux qui ſe deſpartent de ceſte ſucceſſion-ci principale, il les faut reietter, en quelque lieu qu'ils s'aſſemblent. *Item:* Il faut adherer à ceux qui gardent la Doctrine des Apoſtres. Et ſainct Auguſtin a touſiours proteſté, qu'il falloit monſtrer quelle eſt la vraye Egliſe par les expres teſmoignages de l'Eſcriture ſaincte, ainſi que nous auons veu. Car, diſoit-il, l'Egliſe n'eſt pas ſeulement munie de l'authorité des peuples, & des ſieges Apoſtoliques (notez qu'il dit Sieges, cõtre nos Moynes, qui n'en recognoiſſent qu'vn,) mais auſſi eſt armee d'vn appareil de raiſons qui ſont inuincibles. Et en vn autre lieu: Pour ſçauoir ſi les Donatiſtes ont l'Egliſe, dit-il, qu'ils le monſtrent, & non autrement que par les liures Canoniques des Eſcritures ſainctes. Ce ſont là les documens, les fondemens, & les appuis treſfermes de noſtre cauſe. Item: s'ils peuuent,

Cõtr. hær. l. 4. c. 43. 44

Epiſt. 56.

De vnit. Eccl. c. 16.

qu'ils monſtrent *leurs Egliſes*, non par les Conciles de leurs Eueſques, ne par leurs faux ſignes & miracles. Car auſſi cõtre ces choſes nous ſommes premunis par la parole de Dieu. Mais qu'ils les monſtrent par les commandemens de la Loy, les predictions des Prophetes, les Pſalmes, par la voix du grand Paſteur Ieſus Chriſt, par les predications & labeurs des Euangeliſtes, c'eſt à dire, en vn mot, par l'authorité de tous les liures Canoniques. Voila comment S. Auguſtin vouloit defendre l'Egliſe, par les armes de l'Egliſe: qui eſt l'Eſcriture Saincte: ſans s'arreſter à l'apparence de la Succeſſion perſonnelle: comme, de faict, il dit ailleurs, que cõbien qu'il oppoſaſt aux Manicheens la ſucceſſion viſible, & autres dons qui eſtoyent lors en l'Egliſe: toutesfois, s'ils pouuoyent monſtrer infailliblement, que la verité fuſt de leur coſté, il la faudroit preferer à toutes ces choſes qu'il alleguoit. Et S. Gregoire Nazianzene en parle ainſi: La Succeſſion de la vraye Religion doit eſtre tenue & appellee proprement Succeſſion. Car celui qui fait profeſſion d'vne meſme verité & foy, eſt auſſi participant d'vn meſme Siege. Mais celui qui embraſſe vne foy contraire, encor qu'il fuſt au ſiege, neantmoins il doit eſtre tenu pour ennemi. L'vn a le nom: l'autre a la choſe meſme, aſſauoir, la verité de la Succeſſion.

Contr. Ep. fund. C. 4.

In Laud. Athan.

Que donc les Moynes, laiſſans en arriere leur Succeſſion titulaire, s'eſtudient deſormais à cercher la verité en l'Eſcriture, & apprennent à la

à la preferer à tous leurs mensonges & inuentions : Autrement, nous dirons tousiours que leur Eglise ressemble à leur Transsubstãtiation. Car ils n'ont que les seuls accidens de l'Eglise, sans le propre & vray suiet d'icelle. Quant à nous, lors qu'il a esté question de reformer l'Eglise, & redresser l'ordre exterieur & visible qui auoit esté interrompu : nous nous sommes proposé l'Estat de l'Eglise Apostolique, pour nous y rendre conformes le plus qu'il nous seroit possible : à l'exemple de ceux qui voulans rebastir vne maison, ne prennent pas pour leur modelle, l'estat auquel elle estoit, quand elle a commencé ou auancé sa ruïne, mais l'estat auquel elle auoit esté bastie premierement. Partãt nous auons fuï les goutieres, les poutres pourries, les parois panchantes, c'est à dire, les anciẽnes corruptions desquelles en fin ceste gran de ruïne est aduenue en l'Eglise Romaine.

Il reste à examiner ce qu'ils mettent en auant en ces Articles, pour leur defense.

Premierement, ils maintiennent qu'en l'Eglise sous le Vieil Testament, il y a tousiours eu publiquement & successiuement des Pasteurs ou Prophetes, nonobstant la reuolte des Rois d'Israël, & de quelques prestres & Rois de Iuda. Et pour preuue de cela, ils alleguent ce qui est dit en l'histoire Saincte, que lors que les dix Lignees se diuiserent d'auec le Royaume de Iuda, les Sacrificateurs & Leuites se retirerent en Ierusalem sous Roboam. Item, que le bon Roy Iosaphat exhortoit le peuple à

2. Paral. 11.13.16.

2. Par. 20. 20. ac. 24. 19.20.

croire au Seigneur, & à ſes Prophetes. Item, que apres la reuolte du Roy Ioas, Dieu enuoya des Prophetes au peuple d'Iſrael, qui ne les voulut eſcouter. Item : qu'vn Prophete fut enuoyé au Roy Amazias. Item : que le Seigneur parla au Roy Manaſſes, lequel ne lui voulut obeïr. Item : que du temps du Roy Sedechias le Seigneur enuoya ſes meſſagers & Prophetes au peuple de Iuda, pour les retirer de leurs abominations, mais qu'il les auoit meſpriſés, & reiettés.

2. Paral. 25.7.15.ac 33.10.13.

2. Paral. 36.14.15. 16.

Sur quoy nous diſons, premierement, qu'il y a difference entre la Succeſſion viſible du Miniſtere ſous la Loy, & ſous l'Euangile. Car ſous le Vieil Teſtament, ceſte ſucceſſion eſtoit charnelle, & miſe en vne ſeule race, aſſauoir, la lignee de Leui. Mais ſous le Nouueau Teſtamẽt, elle eſt par election, & non par generation.

D'auantage, pour le regard du Vieil Teſtament, ces Moynes ont oublié le precepte de l'Eſchole, pour bien faire les Inductions : & ne ſe ſont pas aduiſés, que pour verifier, que le public Miniſtere ſelon la parole de Dieu, a touſiours eſté en l'Egliſe ſous l'Ancien Teſtament, ce n'eſt pas aſſez de monſtrer, qu'il y a eſté du temps de Roboã, & de Ioſaphat : ou d'alleguer, que Dieu a enuoyé des Prophetes du temps de Ioas, d'Amazias, de Manaſſes, & de Sedechias. Il ne s'enſuit, di-ie, pour toutes ces choſes, que le Miniſtere public & ordinaire ait touſiours eſté en l'ancienne Egliſe. Car voici que nous oppoſons au cõtraire : En premier lieu, ce qui eſt dit

des

des Israëlites, du temps des Iuges: *Ils abandonnerent le Seigneur, & seruirent à Baal, & à Astaroth: le Seigneur leur suscita des Iuges pour les deliurer: mais ils ne voulurent point obeir à leurs Iuges, ainçois paillarderent apres les autres dieux, lesquels ils adorerent.* Iud.2. Tellement que ce n'est pas sans cause qu'il est dit ailleurs, que *plusieurs iours se sont passez en Israël sans le vray Dieu, & sans Sacrificateur, sans docteur, & sans Loy.* 2. Chro.15. D'auantage (pour n'estre trop longs à poursuiure l'histoire des Israëlites, & reciter les horribles Idolatries ausquelles ils ont esté publiquement addonnés sous la plusspart de leurs Rois) Achaz Roy de Iuda interrõpit manifestement le seruice de Dieu, qui se faisoit ordinairement & publiquement au temple de Ierusalem. Car voici les mots de l'Escriture: *Achaz amassa les vaisseaux de la maison de Dieu, & les rompit, & ferma les portes du temple de Dieu, & se fit des autels pour lui en tous les coings de Ierusalem.* 2. Chr.28. Où estoit dõc lors le Ministere public en Ierusalẽ? veu mesmes que le tẽple estoit fermé, & que Vrie le Sacrificateur estoit autant Idolatre que son Prince, ainsi que l'histoire le recite? 2. Reg.16. Oyons aussi ce qu'Ezechiel recite de la profanation du temple de Ierusalem, qui estoit de son temps: assauoir, qu'à la porte de l'autel estoit l'Idole prouoquant à courroux, auec plusieurs autres Idolatries. Ezech.8. Considerons les reprehensions des Prophetes contre les Sacrificateurs: comme quand Ieremie dit: *Les Sacrificateurs n'ont point dit, où* Ierem.2.

est

Esa.28. *est le Seigneur? Ceux qui tenoyent la Loy, ne m'ont point cogneu : les Pasteurs ont preuariqué contre moy, & les Prophetes ont prophetizé en Baal.* Et Esaïe, *Tant le Sacrificateur, que le Prophete, ont erré.* Et autres passages semblables. Et quand il n'y auroit autre chose que la captiuité de Babylone, cela est trop suffisant pour monstrer, que le public & ordinaire Ministere Ecclesiastique fut lors interrompu. Car le temple de Ierusalé ayant esté demoli, & le peuple mené captif en Babylone, on cessa de faire les Sacrifices ordõnés en la Loy, qui estoit la principale partie du Ministere Ecclesiastique sous l'Ancien Testament: Tellemẽt que Ieremie se plaignoit ainsi: *Le Seigneur a fait oublier en Sion la feste & le Sabbath, & a reprouué en fureur le Roy & le Sacrificateur.* On sçait aussi, que du temps d'Antiochus le temple de Ierusalem fut profané, & l'exercice public & ordinaire de la Religion interrompu. Et quand le temple fut nettoyé par la vertu & diligence des Machabees, ils ordonnerent vne feste, à fin que la memoire en fust perpetuelle. Et ceste feste estoit encor celebree du temps que Iesus Christ estoit en terre, comme il appert par l'Euangile selon S. Iean.

Thren.2.

Ioan.10.

Ils disent que Dieu enuoyoit des Prophetes aux Israëlites, pour les reprẽdre de leurs fautes, & les exhorter à repentance. Mais les Prophetes ne doiuent pas estre comptés pour ordinaires Ministres de l'Eglise: veu que Dieu les suscitoit extraordinairement, c'est à dire, outre l'ordre

l'ordre public du Miniſtere dreſſé en la famille de Leui. Et ne peut-on remarquer vne ſucceſſion ordinaire és anciens Prophetes : veu meſmes qu'il eſt dit quelquefois, que *la parole du Seigneur eſtoit en requeſte: & qu'il n'y auoit point de manifeſte viſion :* & au Pſalme, les fideles ſe plaignent ainſi: *Nous ne voyons plus nos ſignes, et n'y a plus de Prophetes, & n'y a aucun qui ſçache iuſqu'à quand.* En ſomme, tant s'en faut que ce qu'ils alleguẽt des Prophetes ſerue à leur propos, qu'au contraire, cela monſtre que Dieu ſe ſert des moyens extraordinaires, pour redreſſer l'ordre de l'Egliſe interrompu: comme auſſi en l'Apocalypſe il eſt parlé de deux Prophetes que Dieu ſuſciteroit és derniers temps, pour le reſtabliſſement de l'Egliſe.

1. Sam. 3.

Pſal. 74.

Sur tout ils ſont impudens, quand ils diſent que les Docteurs ont manifeſtemẽt, & par ſucceſſion immediate maintenu la verité de la doctrine, iuſqu'à ce que l'Egliſe a eſté transferee des Iuifs, ſous Anne & Caiphe, à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Car (outre ce que nous en auons dit ci deuant) Ieſus Chriſt lui-meſmes les deſment, quand il repreẽd les corruptions & traditions des Scribes & Phariſiens. Comme auſſi l'on ſçait aſſez, que l'Egliſe des Iuifs eſtoit lors merueilleuſement corrompue, tant en la Doctrine, par les Phariſiens & Sadduciens, qu'au Miniſtere. Teſmoin ce qu'eux-meſmes diſent d'Anne & de Caiphe : qui monſtre que lors il y auoit deux Souuerains Sacrificateurs, contre l'expreſſe ordonnance de Dieu. Mais ceſt

Apoc. 11. Matth. 15. &c.

ceſt office eſtoit alors venal, & n'y auoit partie en l'eſtat de ce poure peuple qui fuſt entiere. Auſſi le monſtrerẽt-ils bien, lors que les Sacrificateurs & les anciens du peuple eſtans aſſemblés, tindrent conſeil contre Ieſus Chriſt, pour le mettre à mort: & ne ceſſerent iuſqu'à ce qu'il fuſt crucifié: à fin d'accomplir ceſte Prophetie: *La pierre que les baſtiſſeurs ont reiettee, a eſté miſe au chef de l'anglet.* Que donc ces Moynes, qui ſe ſont conſtitués aduocats d'Anne & de Caiphe, viennent en auant, pour nous monſtrer comment ces bons Docteurs & Paſteurs Anne & Caiphe, ont maintenu la ſaincte doctrine, quand ils ont condamné Ieſus Chriſt. Voudroyent-ils donc defendre la deciſion de ce beau Concile des Iuifs? Si Anne & Caiphe ſont cõpris en la ſucceſſion des bons Miniſtres Eccleſiaſtiques (que nos Moynes ont tant pour recõmandee) il faut donc qu'ils approuuent la ſentence qu'ils ont donnee contre Ieſus Chriſt (que Dieu ne vueille.) S'ils ne ſont compris en la Succeſſion, il faut donc qu'ils ſe deſdiſent de ce qu'ils ont ſi temerairement affermé, que ceſte Succeſſion publique & ordinaire de bons Docteurs a touſiours continué en l'Egliſe ancienne des Iuifs: veu que la legitime ſucceſſion des bons docteurs requeroit, que les Sacrificateurs & les Anciẽs des Iuifs receuſſent en toute reuerence, celui qui eſtoit promis en la Loy & és Prophetes, au lieu de le reietter, comme ils ont fait. Et toutesfois, en la generale aſſemblee tenue contre Ieſus Chriſt, il ne s'eſt pas

Matt. 26.

Pſal. 118. 1. Petr. 2.

trou

trouué vn seul, qui se soit opposé à vne si meschante condemnation. En somme (pour recognoistre ce qui est vray) Voila nos Moynes abiureurs assis auec les Sacrificateurs & Anciens des Iuifs, pour encores auiourd'hui condamner Iesus Christ en ses membres, & cõtraindre les poures cõsciences à abiurer la vraye Religion: comme aussi pour ceste effect ces Articles d'abiuration ont esté dressés: & nous cõfessons franchemẽt, qu'en ceste endroit la Succession d'Anne & de Caiphe est paruenue iusques à eux. Et pleust à Dieu, que suiuant l'exhortation de S. Paul, Iesus Christ eust autant d'imitateurs en sa constance, qu'Anne & Caiphe en ont en leur impieté & cruauté. *1. Tim. 6.*

Ce pendant ils nous accusent de confondre l'Estat du peuple d'Israël auec l'Estat de l'Eglise. Comme si nous n'auions pas suffisamment monstré, qu'en quelque Estat politique & ciuil que le peuple ait esté, tant sous les Iuges, que sous les Roys: & tant en paix & repos, qu'en affliction, il est aduenu souuent, que le public Ministere a esté souillé d'infinies corruptions. Nous ne doutons point donc, qu'il n'y ait vnité en l'Eglise: c'est à dire, qu'vne mesme Doctrine a esté & est conseruee en l'Eglise (Car l'vnité est en la vraye Foy, ainsi que S. Paul l'enseigne) mais nous nions que l'Eglise de Dieu, & la vraye Doctrine, soyent attachés au public Ministere, dont nous auõs entendu les raisons, & les exemples ci dessus. Et par cela mesmes nous cõdamnons aussi ce qu'ils proposent, que *Ephes. 4.*

les

les Docteurs ordinaires (comme ils parlét) sont códuits de Dieu sans erreur. Car par le discours que nous auons fait ci dessus, on peut voir manifestement le contraire : veu que plustost les erreurs & corruptions sont entrees en l'Eglise par la faute des ordinaires Pasteurs. Si on en demande preuue: quant à l'Ancien Testament, l'histoire en fera foy, auec les reprehensions contenues és escrits des Prophetes, touchant les erreurs des Sacrificateurs & Pasteurs: qu'on voye ce qu'Esaïe, Ieremie, Ezechiel, Ozee, & les autres Prophetes en ont escrit, & on ne pourra plus douter de ce que nous disons : & voici leurs paroles, *Tant le Prophete que le Sacrificateur fait desloyaument : & ay trouué en ma maison leur mauuaistié, dit le Seigneur. Les sacrificateurs ont fait outrage à ma Loy, & ont souillé mes lieux saincts, & n'ont point donné à cognoistre entre la chose souillee & la nette. Malediction sur les Pasteurs d'Israël, qui se paissent eux-mesmes. Mes brebis ont esté esparses par faute de Pasteur, & ont erré par toutes les montagnes.* Et plusieurs autres lieux semblables. Quãt à l'Eglise Chrestienne: outre les predictions des Apostres, l'experience n'a que trop monstré combien ceste opinion est fausse, que les Docteurs ordinaires ne peuuent errer. Et, certes, si cela estoit vray, il ne nous faudroit vser d'autre argumẽt, pour monstrer que les Docteurs de l'Eglise Romaine ne sont pas ordinaires Docteurs : puis qu'il y a tant d'erreurs en leur doctrine.

Esa.28. Thren.4. Ierem.23. Ezech.35. Ose.34. &c.

Esa.59. Mais oyons ce qu'ils proposent d'Esaïe, pour confer

confermer leur opinion: *voici mon alliance auec eux, dit le Seigneur: mon Esprit qui est en toy, & mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne bougeront point de ta bouche, ne de la bouche de ta semence, ne de la bouche de la semence de ta semence dés maintenant, & d'oresenauant à iamais.*

Nous respondons, auec S. Ierome, que ceste promesse appartient aux Esleus, & partãt, à ceste Eglise Catholique, de laquelle nous auons parlé ci deuant, qui est la vraye Eglise de Dieu, le corps, l'Espouse, & le vray troupeau de Iesus Christ. Puis donc qu'il n'est pas là parlé de la Succession personnelle, mais de la succession & continuation de la vraye Doctrine (car il dit, *mes paroles*, c'est à dire, ma doctrine, laquelle aussi il conioinct à l'Esprit de Dieu.) Et n'est aussi parlé proprement du Ministere exterieur, public & ordinaire. Car Esaïe parle en general de la vraye semence, c'est à dire, des vrais fideles: il s'ensuit que ce passage d'Esaïe doit estre appliqué, non au Ministere exterieur & public, mais à tous les vrais fideles qui appartiennent au corps de Iesus Christ. Et de faict, S. Paul allegue ce passage, pour monstrer, que les esleus de Dieu d'entre les Iuifs viendroyent à la cognoissance de l'Euangile: *tout Israël*, dit-il, *sera sauué: comme il est escrit, celui qui fait deliurãce, viendra de Sion, & destournera de Iacob les infidelités: & auront de par moy ceste alliance, que i'osteray leurs pechés.* Item: *Dieu n'a point debouté son peuple, lequel parauant il a cognu.* Et sur cela il allegue ce qui fut dit à Elie, des sept mille hom

Rom. 11.

Ibidem.

hommes, qui n'auoyent point ployé le genouil deuant Baal. Il n'eſt donc pas ici queſtion ſeulement des Paſteurs de l'Egliſe (deſquels veritablement ceſte Prophetie doit auſſi eſtre entendue, tandis qu'ils perſeuerent en la pure Doctrine de l'Euangile) mais en general de tous les vrais fideles, qui par l'efficace du S. Eſprit ſont conduits & cõſerués en la vraye cognoiſſance de la parole de Dieu, neceſſaire à leur ſalut. Autremẽt, il faudroit dire, que Ieſus Chriſt n'a eſté Redempteur que des Paſteurs de l'Egliſe: & que le nom de Sion, qui eſt l'Egliſe, n'appartient qu'aux Paſteurs. Tellement qu'ils ſeront Paſteurs ſans troupeau, & Paſteurs d'eux-meſmes (ce qui conuient voirement tresbien aux Paſteurs de l'Egliſe Romaine.) Et faudra dire auſſi, qu'il n'y a que les Paſteurs qui ſe repentent de leurs pechés: c'eſt à dire, en vn mot, qu'il n'y aura qu'eux de ſauués. Car le Prophete parle de ceux en general qui ſont rachetés, & qui ont la remiſſion de leurs pechés. Mais nous laiſſons ceſte fauſſe interpretation à nos Moynes, qui attachent l'Egliſe à leur Pape, à leurs Eueſques, Docteurs, Preſtres, & Moynes: eſtimans que l'Egliſe ne peut eſtre au monde, ſi elle n'eſt Mitree, Chapperonnee, & deſguiſee par autant de diuers habits, qu'il y a de ſortes de Moynes en la Papauté. Quant à nous, puis que Eſaïe parle de l'alliance de Dieu, hors laquelle il n'y a point de ſalut: qu'il parle auſſi de ceux qui ont Ieſus Chriſt pour Redempteur, & qui par vraye Foy ſe conuertiſſent à lui: nous

conc

concluons, que ce passage se doit rapporter à la semence spirituelle de l'Eglise, qui sont les vrais fideles & esleus de Dieu : ainsi que S.Paul a accoustumé d'exposer le mot de *semence* en l'Epistre aux Romains, & en l'Epistre aux Galates. *Rom.9. Gal.3. et 4.*

Ils repetent encores ces mots du Psalme: *Tes enfans seront au lieu de tes peres :* dont nous auons parlé au precedent Article lx. & auons monstré, que le Psalmiste parle en general de tous les fideles: veu qu'il traitte du mariage de Iesus Christ, & de son Eglise : laquelle est mere de nous tous, dit S.Paul. Parquoy nous n'adiousterons ici rien d'auantage: prians les Lecteurs de reuoir ce que nous en auons desia dit ci dessus. *Galat.4.*

Au reste, parce qu'ils se sentent pressés de ce que S. Paul a predit deuoir aduenir de ceste reuolte dont il parle en l'Epistre aux Thessaloniciens, ils taschent d'en eschapper en quelque façon : & disent, que la reuolte sera par l'Antechrist & les heretiques, & non par l'Eglise Catholique, c'est à dire, en la commune succession & confession de Foy és ordinaires Pasteurs & Docteurs. *2.Thess.2.*

Mais c'est vne façon de disputer toute nouuelle, de dire, que la reuolte ne sera point faite par ceux qui garderõt la succession de foy : qui est tout autant que s'ils disoyent, que la reuolte ne se fera point par ceux qui ne se reuolteront pas. Et nous confessons aussi que les vrais fideles ne se reuolteront point: mais la question

demeure touſiours : aſſauoir, ſi la vraye ſucceſſion de la doctrine Apoſtolique doit perpetuellement demeurer au miniſtere ordinaire & public. Or S. Paul ne parle pas de quelques heretiques, qui ſeront chaſſés de l'Egliſe, mais d'vne reuolte telle que l'Antechriſt ſeroit aſſis au temple de Dieu. Il faut donc que le temple de Dieu ſoit opprimé par ceſte reuolte : & ce mot *eſtre aſſis*, le ſignifie : ce qui ne pouuant eſtre entẽdu de l'Egliſe des Eſleus, le doit eſtre neceſſairemẽt de l'Egliſe exterieure, & viſible. Et ailleurs il dit, que d'entre les Paſteurs ordinaires ſortiroyent ceux qui corromproyent la vraye Doctrine. Et les Anciẽs ont ainſi entendu ces paroles de Ieſus Chriſt: *Quand vous verrez l'abomination de la deſolation, qui eſt dite par Daniel le Prophete, eſtre au lieu ſainct (qui lit l'entende) adonc que ceux qui ſont en Iudee, s'enfuyent aux montagnes:* c'eſt à dire (dit S. Chryſoſtome) que les Chreſtiens recourent aux Eſcritures ſainctes, par ce qu'alors on ne pourra autrement recognoiſtre la vraye Chreſtienté, ſinon par les Eſcritures.

Ibid. v. 4.

Act. 20.
Matth. 24

In Matth. hom. 49.

Quand donc les Moynes nous accuſent d'auoir introduit vne Egliſe fugitiue, & inuiſible (comme ils parlent) ils accuſent Ieſus Chriſt, qui vſe du mot de *fuir*, en ce paſſage. Ils accuſent auſſi la Prophetie de S. Iean en ſon Apocalypſe, où il eſt dit ainſi : *la femme* (c'eſt à dire, l'Egliſe, comme meſme les Anciens l'ont entendu) *s'enfuit en vn deſert, où elle a lieu preparé de Dieu, à fin qu'on la nourriſt là mille deux cens ſoixante*

Apoc. 12.

soixante iours. Or nous entendons ceste fuite, non tant corporelle (laquelle aussi Iesus Christ ne condamne pas, quand elle est faite en temps & lieu, & auec raison) que spirituelle : assauoir, quand les gens de bien fuyent les idolatries, erreurs, & superstitions, & se retirent à la parole de Dieu, qui est la forteresse de l'Eglise: comme S. Hierome a tresbien dit, vsant de ces paroles: L'Eglise de Iesus Christ, dit-il, qui possede les Eglises qui sont au monde, est conioincte par vnité d'esprit, & a pour ses villes, la Loy, les Prophetes, l'Euangile, & les escrits des Apostres. Elle n'est point sortie de ses limites, c'est à dire, des Escritures saincles. Suiuant donc ce dire de S. Hierome, les fideles font vne loüable & heureuse fuite, quād fuyans arriere de l'idolatrie (comme S. Paul commande) ils se iettent dedans les limites de l'Eglise, qui est la parole de Dieu.

Matth.10.

In Mich. c.1.

Au reste, ces Moynes ont fort mal à propos accusé les Donatistes, d'auoir voulu introduire vne Eglise inuisible & fugitiue: veu qu'au contraire ils attachoyent l'Eglise en Afrique: & nioyent qu'elle fust ailleurs: dont ils ont esté doctement refutés par S. Augustin. Or les Moynes font encor pis que les Donatistes, quand ils enferment l'Eglise Catholique dans la ville de Rome. Et ne sçauons pourquoy ils nous conioignent aux Manicheens, Montanistes, Donatistes, & autres anciens heretiques: veu que nous detestons autant leurs heresies, comme nous reiettons les erreurs de l'Eglise Romaine.

1.Cor.10. Quant à l'Egliſe inuiſible, nous en auõs parlé ci deſſus. Et ne voulons pas dire, que ſous les tenebres de la Papauté, les plus eſpaiſſes, il n'y ait eu des gens craignans Dieu, qui ont conſerué la vraye Doctrine par tels moyens qu'il a pleu à Dieu. Dequoy nous lui rendons graces: & meſmes, de ce que telles perſonnes, familles, & aſſemblees ont eſté pour quelque temps inuiſibles & incognues au Pape, & à ſes ſatellites. Car ayans demeuré long temps comme eſtincelles couuertes de beaucoup de cendres, en fin le Pere de toute miſericorde en a allumé vn treſgrand feu, qui eſclaire à la pluſpart de l'Europe, par la pure predication de l'Euangile: dõt apparoiſſent auiourd'hui infinies Egliſes, qui deteſtent la Papauté, & qui ne ſont que trop viſibles, au gré des Moynes. Et certes, quelque mine qu'ils facent de reprẽdre les Egliſes qu'ils appellent inuiſibles, ſi voudroyent-ils de toute leur affection, que nos Egliſes fuſſent encores inuiſibles. Au reſte, à quoy penſent-ils, de condamner les Egliſes cachees & ſecrettes? Eſt-ce l'hõneur qu'ils portẽt aux Apoſtres, qui ſe ſont tenus quelques fois enfermés, pour la crainte des Iuifs? Eſt-ce l'eſtime qu'ils font de la primitiue Egliſe, qui s'aſſembloit ordinairement en cachettes, pendant les plus rigoureuſes perſecutions? Eſt-ce la compaſſion qu'ils ont des fideles perſecutés en Orient, lors que l'Arrianiſme y auoit la vogue? leſquels nous auõs entendu ci deſſus, tãt de S. Auguſtin, que de S. Athanaſe, auoir eſté cachés, pour euiter la fureur

Ioan.20.

Vid. Tert. in Apol. Iuſt. Mart. Arno. 6. Epiſt plin. &c.

des

des heretiques qui occupoyent lors les sieges, noms, & tiltres des Eueschés, & du Ministere public de l'Eglise. Il y a plus : car les erreurs de l'Eglise Romaine n'ont iamais esté en si grand regne au monde, qu'il n'y ait tousiours eu des contredisans : ainsi qu'il se verifie par la lecture des histoires. Et ces Moynes ne l'ignorent pas: mais il leur semble qu'ils ont assez respondu, quand ils ont dit, que ceux qui s'y sont opposés, ont esté declarés heretiques : comme si les iugemens estoyent valables, esquels les parties sont Iuges.

Ils repetent aussi ce que S. Paul dit aux Ephesiens, que *Dieu a dõné les vns Apostres, les autres Prophetes, les autres Euangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs, pour l'assemblage des Saincts, pour l'œuure du Ministere, pour l'edification du Corps de Christ, &c.* comme si cela leur seruoit de preuue, pour la continuelle succession qu'ils pretendent. Or nous en auons parlé ci dessus, & auons mõstré par le mesme passage, que puis que l'Apostre parle des Pasteurs & Docteurs donnés par Iesus Christ, pour l'edification de l'Eglise, à fin (cõme il est dit là) de n'estre transportés en aucune doctrine fausse: il s'ensuit que les Pasteurs & Docteurs de la Papauté ne sont de ceux dõt parle S. Paul. Car on voit assez par leurs corruptions (desquelles auons amplemẽt discouru ci deuant) que Iesus Christ ne les a donnés: mais qu'ils se sont ingerés, & s'ingerẽt tous les iours aux dignités Ecclesiastiques, dõt ils portent les noms, & tirent les reuenus, sans

Ephes. 4.

Ibid. v. 4.

faire la charge. Comme aussi les Moynes s'ingerét à prescher, non seulement sans vocation, mais aussi contre les Canons & Decrets de l'Eglise Romaine: ainsi que nous auons dit ci dessus. Au contraire, Dieu a donné, & donne tous les bons Pasteurs & Ministres de l'Eglise, tant par l'ordre legitime qu'il a estabi pour l'ordinaire election & vocation d'iceux, lors que l'Estat exterieur de l'Eglise est en son entier: que par autres moyens, & tels qu'il lui plaist, lors que l'ordre exterieur de l'Eglise est renuersé.

Par ainsi nous disons, & à bon droict, que Iesus Christ, pour le restablissement de son Eglise, a donné Vviclef, Iean Hus, Hieroſme de Prague, Luther, Zuingle, Bucere, Oecolãpade, & autres qu'il a susciter pour r'assembler ce que le Pape auoit dispersé. Or parce que ceux-là mesmes estoyent Docteurs & Pasteurs ordinaires de l'Eglise: voire selon la vocation & institution de l'Eglise Romaine, c'est vne grãde impudence de nous reprocher, que nous n'auons la Succession ordinaire de l'Eglise. Veu que la Reformation de nos Eglises a cõmẽcé par ceux que nos Moynes n'oseroyent nier auoir eu vocation, selon l'approbation mesme de l'Eglise Romaine. Partãt s'il y a rien de bon en la Succession ordinaire des Pasteurs de l'Eglise Romaine, nos premiers Docteurs l'ont eu: & ont reietté ce qui y est de mauuais, se rengeans à la pure doctrine de l'Euangile. Mais ces Moynes ne veulẽt pas accorder qu'ils ayent retenu leur vocation, parce qu'ils se sont departis de l'Eglise

ſe Romaine : qui eſt autant que s'ils diſoyent, que l'Egliſe Romaine eſt vraye Egliſe, pource qu'elle a la vraye ſucceſſiõ: & que la ſucceſſion eſt vraye, parce qu'elle eſt approuuee de l'Egliſe Romaine : c'eſt à dire, qu'elle eſt vraye Egliſe, parce qu'il lui plaiſt. Les enfans diſcourent ainſi, mais non les Theologiens.

Ils taſchent auſſi d'excuſer les Schiſmes de l'Egliſe Romaine, parce que nos Docteurs ſe ſont ſeruis de ceſt argument, entre pluſieurs autres, pour reprendre ceſt erreur qui eſt en la Papauté (encores que nos Moynes, qui, peut eſtre, commencent à deuenir hõteux, n'en ayent oſé parler en ces Articles qu'à demi bouche) aſſauoir, que le Pape eſt chef de l'Egliſe Catholique. Or par ce qu'il eſt ſouuẽt aduenu, par l'ambition des hommes (qui eſt la grande roüe qui remue tout le Papat) qu'il y a eu deux ou trois Papes eſleus, ſe combattans enſemble, & excommunians les vns les autres, voire iuſqu'à baigner l'Italie en ſang : là deſſus, on a demãdé, pourquoy de l'Egliſe Catholique ils font vn monſtre eſtrange: veu que n'eſtãt qu'vn corps, elle auroit eu quelques fois trois teſtes. Mais voici l'emplaſtre que nos Moynes mettent ſur ceſte playe, diſans, que les Schiſmes des Papes n'ont cõcerné la foy, ne l'authorité, ne l'office: mais ſeulement les perſonnes & Elections. Certes nous ne doutons aucunement que les Papes & AntiPapes n'ont point eſté pouſſés du zele de la foy, pour combattre de la Primauté: comme auſſi nous ſommes treſaſſeurés qu'ils

ont si asprement debattu pour l'election, pour l'authorité, & pour l'office : combien que ces Moynes le nient. Quoy qu'il en soit, ils ne peuuent nier que leur succession ordinaire a esté interrompue. Car si leur Ministere & succession d'icelui porte qu'il n'y ait qu'vn Pape, pour estre premier & superieur officier en l'Eglise Catholique (comme ils nous ont voulu faire accroire en l'article precedēt) où estoit donc ceste succession, quand il y auoit deux ou trois Papes, chacun ayant sa faction & ses partisans? La diuision peut-elle estre succession & cōtinuation ordinaire de l'vnion? voila donc leur succession ordinaire interrompue autant de fois qu'il y a des Schismes en leur Eglise. Et s'il est ainsi, que Dieu conduit les Pasteurs ordinaires sans erreur (ainsi qu'ils proposent, & le iurent & font iurer comme vn Article de foy) d'où viennent donc les AntiPapes? qui les cree? qui les esslit? y a-il Schisme qu'il n'y ait de la faute? Et ceste faute d'où vient-elle, si ce n'est de ceux que les Moynes appellēt les ordinaires Pasteurs de l'Eglise? Et où est ce que l'erreur pourroit estre plus grand, que lors qu'il est question du chef, comme disent les autres, & comme ceux-ci disent, du premier & superieur officier de l'Eglise Catholique? En outre, que diront-ils du Pape Eugene, qui fut declaré Schismatique, au Concile de Basle? comme desia nous auons dit: & neantmoins obtint le Siege, & de lui sont venus tous les Papes, iusques à present: qui tous sont la race & l'engeance d'vn Schismatique.

Où

Où eſt donc ceſte ordinaire ſucceſſion? Nous ne parlons plus de la ſucceſſion legitime ſelon l'ordre qui en eſt preſcrit en la parole de Dieu: nous parlons de la ſucceſſion Papale ſelon leurs propres Traditions, leurs Conciles, leurs Canons, leurs Decrets, par leſquels il eſt porté notamment, que les Schiſmatiques n'ont aucun droict en l'Egliſe: & que ceux qui ſont ordonnés par les Schiſmatiques, n'ont aucune vocation. Accuſeront-ils le Concile de Baſle, lequel auoit tout ce qu'eux-meſmes requierent pour la verité d'vn Concile, & pour faire, comme ils diſent, qu'il ne puiſſe errer: de quel coſté ſe tourneront-ils? S'ils courent au Concile, pour en defendre l'authorité, ils condamnent leurs Papes & tout leur Clergé, c'eſt à dire, la poſterité & ſucceſſion d'Eugene, Schiſmatique. S'ils veulent ſecourir leurs Papes, voila l'authorité des Conciles abbatue. Or pendant qu'ils delibereront là deſſus, d'autant qu'ils excepteñt la foy, comme ſi les Papes l'auoyent inuiolablement gardee, il nous faut prouuer le contraire en peu de paroles.

Can. Didicimus. 24. quæſt. 1.

Nous ne repeterons pas ici leurs erreurs contre l'expreſſe parole de Dieu, dont nous auons parlé, & amplement diſcouru ci deſſus: mais nous parlerons ſeulement des erreurs condamnés nommément par les Conciles qu'eux-meſmes approuuent.

Le Pape Liberius a eſté Arrien.

Le Pape Honorius a eſté Eunomian.

Le Pape Anaſtaſe a eſté de l'erreur des

Pho

Photiniens.

Le Pape Marcellin a esté Idolatre.

Le Pape Iean xxij. a esté condamné par les Theologiens de Paris: parce qu'il nioit l'immortalité de l'ame: sans qu'il nous faille mettre vne Papesse Ieanne au rang des Papes, lors que la Papauté tõba en quenoille: ce que les Docteurs de la Papauté s'efforcent d'effacer de la memoire des hommes, iusques là, que d'oser oster ce qui en est contenu és anciennes histoires, quãd ils les font r'imprimer: ou que nous voulions ramenteuoir infinies corruptions & abominations dõt les histoires sont toutes pleines. Car ce peu que nous auõs dit, suffit assez pour monstrer que les Papes ont peu & peuuent errer: & qui pis est, ont (par le iuste iugement de Dieu, punissant l'ingratitude des hommes) peu faire errer vne infinité d'ames, dont ils ont rendu & rendront compte à Dieu, deuant le Throne duquel il faut qu'ils comparoissent. Mais si ces Moynes ne se contẽtent de ce que nous auons dit, & nous tiennent suspects en ceste matiere, nous leur alleguerons vn Docteur Scholastique, dont ils font grand cas en leur eschole, asſauoir, le docteur Lyranus, duquel voici les paroles: Beaucoup de Papes, dit-il, ont esté trouués Apostats.

In Cap. 16. Matth.

Au reste, quand ils disent, que les Pretendans taschent à excuser leurs heresies & diuisions en la foy, par les choses qui n'ont concerné que les personnes: ceste nostre Responſe tesmoignera du contraire, & prouuera à chacun qui

qui en iugera droitement, que nous accusons leurs heresies, erreurs, diuision & separation de la vraye doctrine & du vray Ministere Ecclesiastique, & les condamnons par la sentence qui en est donnee en la parole de Dieu, laquelle nous garantit assez d'heresie, & de diuision, puis que nostre Confession de foy est expressement fondee sur icelle. Ce qui nous rend entierement ioincts & vnis à la vraye Eglise de nostre Seigneur Iesus Christ, instituee par lui & par ses Apostres.

Pour la fin, en l'article lxiij. il semble que nos Moynes vueillent retracter ce qu'ils ont dit au parauant, de la dignité, authorité, & office du Pape. Car ils maintiennent, que lors qu'on debattroit de la personne du Pape, à cause de Schisme, heresie, ou douteuse Doctrine, l'Eglise demeure entiere entre les ordinaires Pasteurs, par lesquels elle est conseruee. Dequoy nous recueillons premierement, que les Papes peuuent estre heretiques, & partant peuuent errer en la foy: & par consequent les autres, qui sont moindres qu'eux, selon l'ordre, ou plustost le desordre establi en l'Eglise Romaine. Nous recueillons aussi, que le Pape n'est pas des ordinaires Pasteurs de l'Eglise, & mesmes que l'Eglise peut estre entiere sans lui: qui sont toutes choses dites & proposees par ces Moynes: lesquels aussi disent, que la presidence du Pape est vn enrichissement d'abondãt & derniere perfection, pour plus briefuement, & authentiquement finir

les

les troubles de la foy, & regir l'Egliſe. Dont nous concluons, que puis que ceſte preſidence Papale eſt d'abondant, elle n'eſt donc pas neceſſaire en l'Egliſe : comme auſſi de vray c'eſt vne abondance de richeſſes, d'excez, d'ambition, vanités, voluptés, dont l'Egliſe a eſté apourie en toutes façons, au lieu de l'enrichiſſement dont ils parlent. Or puis que noſtre Seigneur a bien cognu ce qui eſt propre à ſon Egliſe, pour l'enrichir, pour la parfaire, pour finir les troubles de la foy, & pour la regir, & n'a iamais fait mention de ceſte ſouueraine preſidence du Pape: il s'enſuit, que la Papauté eſt vne pure inuention des hõmes, & nõ vne ordõnance de Dieu: laquelle cõcluſion nous faiſons par les propres paroles de nos Moynes: auſquels difficilement le Pape ſçaura gré, de ce qu'ils ont dit en ceſt endroit. Mais Dieu a voulu qu'au milieu de tãt de menſonges qu'ils ont mis en ces Articles, il y euſt quelque petit trait de verité : en quoy Dieu monſtre ſa grande puiſſance, quand il fait que les menteurs ſont contraints de dire quelque fois la verité, contre eux-meſmes. Auſſi vn docteur Scholaſtique, pouſſé de la verité, a eſté contraint d'vſer de ces paroles : Si (dit-il) Rome eſtoit foudroyee comme Sodome, alors le Papat pourroit laiſſer l'Egliſe Romaine.

Petrus de Alliaco. Cardinalis Camer ac. In quæſtio. Veſper.

Pour concluſion, ils condamnent les Proteſtans, & les Anglois: & parce que la pureté leur deſplaiſt, ils les appellent Puritains : & ne penſent pas que par ce denombrement ils roignẽt fort les ailes à leur Egliſe Catholique. Car ſi

tou

toutes les Eglises d'Orient n'en font cas (comme ils ont dit eux-mesmes ci dessus) Si la pluspart de l'Allemaigne, des Suisses, & autres païs voisins : si les Anglois, Escossois, & vne grande partie des François reiettent ouuertement les erreurs, abus, & corruptions de l'Eglise Romaine: & si infinis autres les detestent en leurs cœurs, nonobstant les oppressions & cruautés, qui sont auiourd'hui les seules colomnes de ceste Papale principauté : quelle raison ont-ils de se vanter d'estre l'Eglise Catholique, entendans mesme ce mot de Catholique comme ils font? Quant à nous, nous leur laissons leurs erreurs, heresies, & impietés, & nous tenons ioincts à la vraye Eglise, qui est fondee en la parole de Dieu. Et parce que le Concile de Trente, au lieu de tascher à reformer l'Eglise Romaine, n'a fait autre chose que confermer les erreurs & abus d'icelle: nous tenons ses Decisions pour nulles. Au lieu que les Moynes disent, qu'il les faut tenir comme de l'authorité Euangelique, & tradition Apostolique: Qui est vn blaspheme insupportable : voire repugnãt à ce qu'ils ont dit ci dessus en l'Article lv. qu'il y peut auoir quelque chose à redire en leurs Conciles. Ioinct que l'opinion des Anciens a tousiours esté, que les precedens Conciles peuuent estre corrigés par les suiuans. Ce qui doit estre fait par la parole de Dieu, qui est la reigle des bons Conciles, & partant superieure à iceux. Et notãment, ayant esté notoirement au Concile de Trente fait tort au degré que nos Roys

ont

ont accoustumé de tenir és Conciles. Encor, pour ce regard particulier, nous ne pensons pas que ceux qui sont bons François, amateurs de l'honneur & dignité du Roy, & de l'authorité de son Estat, puissent recognoistre ce Concile pour valide & legitime. Partãt ces Moynes ne peuuent, & ne doiuent ne selon Dieu, ne selon les hommes, faire approuuer le Concile de Trente à ceux desquels ils extorquent le iurement: & qui ne pourront estre pariures ne perfides: mais plustost seront loyaux & à Dieu, & au Roy, & à leur patrie, quãd ils reuoqueront saincteement & volõtairement les iuremens & promesses qu'ils ont faites iniustement & par force: puis que le iurement a esté permis & ordonné de Dieu, non pour prendre son Nom en vain, ou pour le deshonnorer & offenser: mais pour soustenir sa gloire, & procurer l'edificatiõ & vtilité de nos prochains. Or nous desirons que, tant ceux qui font iurer ces Articles, que ceux qui les iurent, viennẽt à la recognoissance de leurs fautes: & prions Dieu les toucher viuement par son Esprit, à fin qu'abiurans toutes Idolatries, erreurs, superstitions, & fausses doctrines, ils se consacrent desormais à la vraye cognoissance de Dieu, & à la pureté de son seruice.

LOVANGE A DIEV.

AV ROY DE NAVARRE,

SONNET.

Le François Gedeon, qui d'vn cœur indompté,
Chamaillant l'ennemi or' auant, or' arriere,
Repousse son effort, comme on voit la pousiere,
Par vn fort tourbillon, repoussee en esté.
Qui, valeureux, s'oppose à l'iniuste fierté
Du cruel Madian : de sa dextre guerriere,
Resistant aux assauts, qu'vne gent estrangiere,
Liure au poure Israël, à tort persecuté.
Ce HENRI, *qui en Dieu toute sa force fonde,*
Tel qu'vn Dauid, armé seulement d'vne fonde,
Attaque Goliath, le tyran Antechrist.
Auec la verité il combat l'ignorance,
De son fidele bras l'infidele arrogance,
La force par l'espee, & l'erreur par escrit.

I. C. D.

AVTRE.

Entendant les desfis, les apprests, les alarmes
Des superbes Ligueurs, ayans par tout accez :
Voyant leurs hauts desseins, leurs proſperes succez,
Ie voy qu'il faut contre eux des robustes gens d'armes.
Oyant en tant d'endroits les souspirs, & les larmes
De tant de cœurs froissés : tant de maux, tant d'excez,
Ie di, qu'il faut vuider le notable procez
D'erreur & verité, par les celestes armes.
De fraude & de fureur l'Antechrist assorti,
Ne veut que par le fer maintenir son parti,
Fuyant du Verbe Sainct la redoutee touche:
Mais en vain. Car il faut, en fin, que ce meschant,
Qui va de Ieſus Christ le Royaume empeschant,
Soit desfait par l'Esprit de sa Diuine bouche.

S. G. S.

Corrigez ainsi ces fautes de l'impression.

page 47. ligne 24. lisez, que dignes.
p. 103. l. 6. monde)
p. 111. l. 4. & c'est ce
p. 130. l. 27. que la constance de la foy
p. 179. l. 22. en l'article XVII.
p. 245. en la marge, lisez, Athanase in Synopsi.
p. 260 l. 24. ses mots
p. 305. l. 20. familiere
p. 335. l. 8. Et de faict,
p. 412. l. 30. ne nous sont
p. 555. l. 16. qu'ils s'appellent.

Les autres fautes qui pourroyent estre en l'impression, sont remises à la prudence & equité du Lecteur.

p. 116. erreur de S. Augustin touchant la necessité du
baptisme opposée pour. p. 119 quil faut
bailler la cene aux petis enfans &.

p. 295 contre les nouveaux Professeurs moynes

M Da: em

D Cha 1

Apologie
des
Réformés
de
France.

D Cha
1